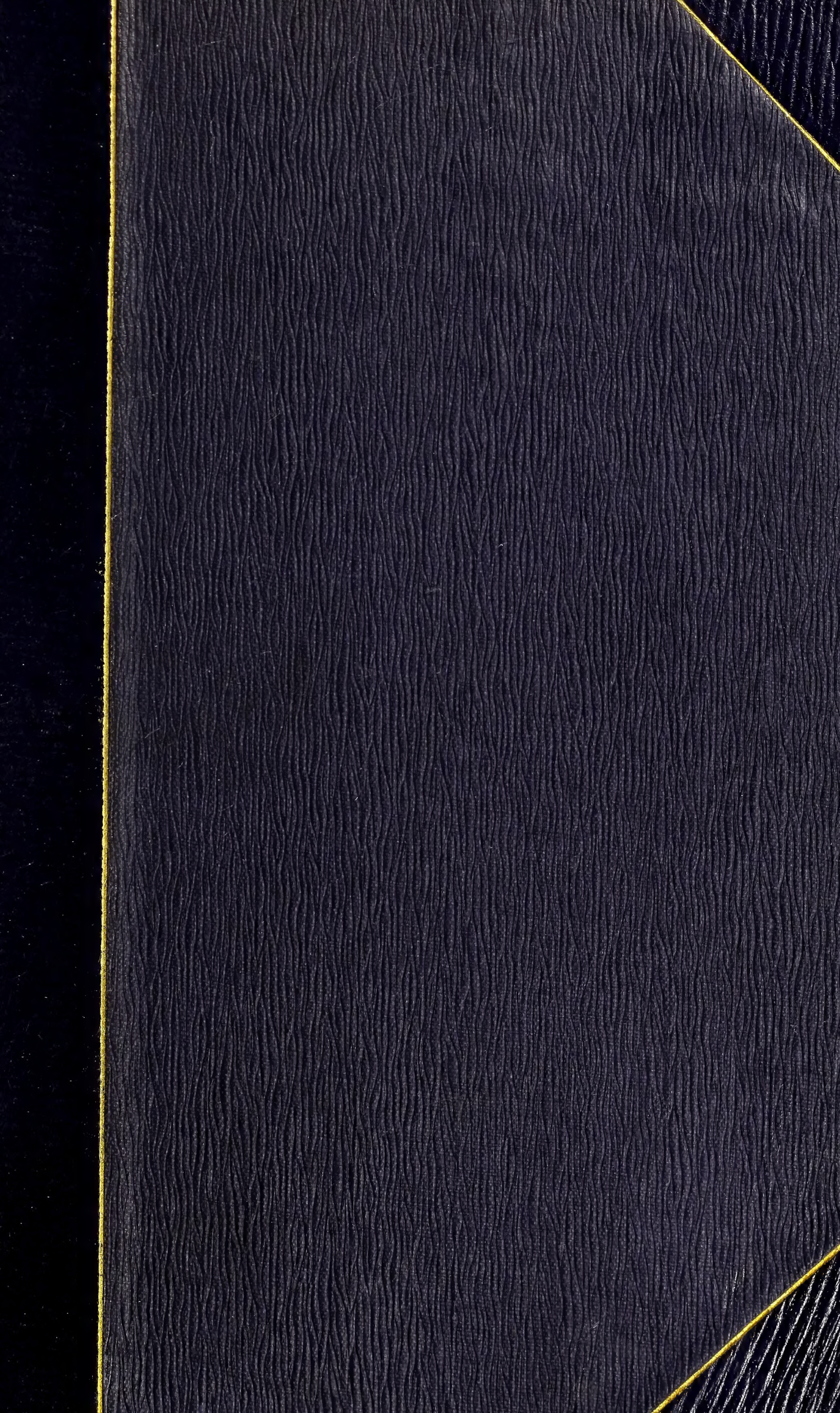






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

HUITIÈME SÉRIE

SEPTIÈME VOLUME

1912



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie

Grande-Rue, 87

—

1913

VOLUMES PARUS :

1re série :	11 livraisons,	années	1841-1849.
2e —	8	—	—	1850-1856.
3e —	9 volumes,	—	1856-1864 (*).
4e —	10	—	—	1865-1875.
5e —	10	—	—	1876-1885.
6e —	10	—	—	1886-1895.
7e —	10	—	—	1896-1905.
8e —	7	—	—	1906-1912.

(*) Plus les 2 tomes *1864* et *1869* de la Flore de Grenier qui forment le 10e volume.

Tables décennales, par ordre de matières : 1885, 1895 (à la fin du volume).

Table générale de 1841 à 1875 (à la fin du volume de 1875).

Une nouvelle **Table générale,** comprenant tous les mémoires de 1841 à 1905, a été publiée *séparément* en 1907 (127 pages, plus errata).

Nota. — *Les volumes suivants sont épuisés ou sur le point de l'être : 1841, 1852, 1855 ; 1856 bis, 1857, 1863, 1880, 1901. Il reste 3 collections complètes des deux premières séries (1841-1856) ; chaque collection comprend 19 fascicules gr. in-8, d'une valeur de 100 francs.*

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

HUITIÈME SÉRIE

SEPTIÈME VOLUME

1912



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie

Grande-Rue, 87

—

1913


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1912

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 20 Janvier 1912.

PRÉSIDENCE DE MM. LE PREMIER PRÉSIDENT GOUGEON ET PIDANCET.

Sont présents :

BUREAU : MM. le Premier Président *Gougeon,* président sortant, *Pidancet,* président élu pour 1912 ; Dr *Roland,* vice-président ; *Georges Gazier,* secrétaire décennal ; *C. Cellard,* trésorier ; *Kirchner* et *Euvrard,* archivistes.

MEMBRES : MM. *Bernard,* Dr *Bourdin, Clerc, A. Dayet,* Dr *M. Druhen, Gaudy, Leclerc,* Dr *Em. Ledoux,* lieutenant *Malnoury, H. Michel, Mourgeon,* Dr *Nargaud, Picot, L. Pingaud,* chanoine *Rossignot.*

M. le Premier Président Gougeon prononce l'allocution suivante :

« MES CHERS COLLÈGUES,

« L'heure, à laquelle votre président annuel doit quitter son siège, a sonné pour moi, mais je ne veux pas abandonner le poste auquel vous m'avez si gracieusement appelé, sans vous

exprimer toute ma cordiale reconnaissance de votre si aimable accueil. J'en réserve une large part aux membres si dévoués de notre bureau et tout spécialement à notre secrétaire décennal, qui prend toutes les charges à son compte, ne se lasse jamais et ne laisse à supporter au président que ce qui est facile et doux.

« Je crois devoir vous dire que la marche de notre société est toujours aussi satisfaisante. Les sympathies continuent à lui venir et si le nombre des nouveaux membres n'est pas tout à fait aussi élevé en 1911 que les années précédentes, il est cependant de nature à éloigner toute idée de recul et c'est le contraire qu'il démontre encore. Notre budget, qui n'était pas sans nous préoccuper, et dont vous avez pu examiner le compte-rendu, dressé par notre excellent trésorier, s'équilibre avec un boni qui n'est pas à dédaigner, quelque désir qu'on doive avoir qu'il s'élève encore dans les années qui suivront ; enfin, si depuis le 22 juin 1910, date à laquelle, sur la proposition de votre si honoré et respecté président d'alors, M. le chanoine Rossignot, vous aviez décidé l'admission des dames dans notre compagnie, cet appel n'avait pas été entendu, je suis heureux de vous annoncer que, tout à l'heure, nous aurons à vous proposer la candidature de l'une de nos compatriotes, appartenant à une des plus anciennes familles de notre ville. Nous la félicitons de cette initiative en souhaitant que son exemple soit promptement suivi.

« Nous avons eu tous le plaisir, ces jours derniers, d'apprendre que trois de nos confrères venaient de recevoir des distinctions, à coup sûr, des plus justifiées.

« C'est d'abord la croix de chevalier de la Légion d'honneur, décernée à Frédéric Bataille. Elle récompense, non seulement le vieil universitaire, mais surtout le poète dont le renom s'étend très au-delà de notre province, puisque dans une grande histoire de la littérature française, nous pouvons lire que La Fontaine aurait aimé ses fables, et le savant dont les travaux de mycologie, publiés dans nos Mémoires, sont si appréciés. Nous félicitons de grand cœur notre collègue et nous lui renouvelons l'assurance de nos affectueux sentiments.

« Puis ce sont encore nos deux collègues, le colonel Besson et M. Georges Gazier qui ont été promus officiers de l'Instruction

publique. Leurs titres vous sont trop connus pour que je les énumère; mon avis est qu'ils honorent encore plus les distinctions qui viennent de leur être données que ces distinctions ne les honorent.

« Je cède la place à M. Pidancet. Il aura sur moi l'avantage de connaître, mieux que votre président sortant, les choses et l'histoire d'une province dont il est originaire et il vous révélera sans doute ce que j'ignore de ce côté. Partout où il passa, au conseil municipal, au barreau, il avait la réputation d'un esprit fin et distingué. Ici et là, on le goûtait à raison de ses très réelles qualités en toute matière. A la présidence de votre société il ne fera qu'y accroître les sympathies qui lui sont déjà acquises ».

En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. Pidancet prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Plus que tout autre, je dois vous adresser mes très vifs remerciements de l'honneur insigne que vous m'avez fait en votant pour mon admission à la présidence de votre Société. Cet honneur, je ne le méritais assurément pas si je considère, d'une part, mon peu d'assiduité à vos séances, et, d'autre part, ma collaboration restée si faible à l'œuvre historique pour laquelle se passionnent tant de membres si distingués de la Société d'Emulation.

« J'aurai besoin surtout de l'appui bienveillant du bureau, et je demande, dès maintenant, à nos savants collègues qui le composent, de guider mes pas et de me permettre de mener à bien la tâche délicate qui m'est dévolue.

« Le premier acte que j'aurai à accomplir (il me sera tout agréable) consistera à témoigner notre gratitude à M. le Premier Président Gougeon qui n'a pas hésité à se charger durant l'année écoulée des fonctions de président, qu'il a exercées avec le zèle, l'affabilité, la haute distinction que chacun lui connait. M. le Premier Président a été à la tête de la magistrature de notre Cour d'appel durant un laps de temps étendu (19 ans) qui nous a permis d'apprécier ses grandes qualités de jurisconsulte

et son impartialité. Si M. le Premier Président, à la fin de son service actif, nous eût quittés pour une région aujourd'hui étrangère, mais à laquelle l'attachent tant de souvenirs, ceux de l'enfance, ceux de l'année terrible, s'il n'eût résisté à ce sentiment intime qui fait rechercher le sol natal, nous aurions conservé la mémoire d'un magistrat gardien des anciennes traditions, magistrat auquel son urbanité exquise et sa correction si grande dans l'exercice de ses fonctions avaient acquis toutes les sympathies.

« Nous aurions encore retrouvé dans les recueils de jurisprudence les arrêts si profonds, si doctes, qui, soit qu'ils eussent à trancher des points obscurs de nos codes, soit qu'ils eussent à interpréter les lois nouvelles, parfois très difficiles, ont fait et font encore autorité en la matière.

« Mais l'éventualité à laquelle je faisais allusion n'est pas survenue, et, pour notre plus grande satisfaction, M. le Premier Président est resté au milieu de nous. Je ne me risquerai pas en affirmant que les vieux Bisontins éprouvent toujours le plus grand plaisir à rencontrer notre concitoyen d'adoption circulant au milieu de nos rues environné du respect de tous ses anciens justiciables.

« M. le chanoine Rossignot avait déjà, il y a deux ans, fait l'éloge de notre président sortant, admis à cette époque parmi les membres du bureau de notre Compagnie. Mes paroles n'ont pu qu'affaiblir la délicatesse des termes dont s'était servi M. le Chanoine. Ma sincérité seule sera aujourd'hui mon excuse.

« Tout à l'heure, M. le président sortant vous annonçait que trois de nos collègues avaient obtenu à l'occasion du 1er janvier des distinctions bien méritées. Je ne puis à mon tour que m'associer aux paroles si justes qu'a prononcées notre président pour féliciter MM. Bataille, Besson et Gazier.

« Il ne me reste plus qu'à souhaiter la bonne marche de la Société d'Emulation durant l'année qui commence. Mes souhaits seront accomplis puisque les dames se mettent avec nous, comme M. le Premier Président Gougeon nous le disait tout à l'heure. L'augure nous est donc tout à fait favorable, et c'est sur cette bonne impression que pourront commencer nos travaux. »

M. le docteur Roland communique une étude sur *Mercator et sa carte de la Franche-Comté*. Né en 1512 à Ruppelmonde, dans les Pays-Bas, Mercator, après des études au collège de Bois-le-Duc, devint, à l'Université de Louvain, l'élève du professeur Gemma Frisius, disciple d'Appian, le célèbre cosmographe. Frisius enseigna à son élève les mathématiques et l'initia à la fabrication des instruments servant aux sciences et à l'astronomie ; il lui apprit encore l'art de la gravure et de l'enluminure des cartes géographiques. Grâce à la protection du chancelier Nicolas de Granvelle, Mercator fut chargé par Charles-Quint de lui fournir les instruments de mathématiques nécessaires à ses campagnes. En 1554 Mercator fit paraître une grande carte d'Europe dédiée au cardinal de Granvelle. En 1585 il publia la première partie de son Atlas où figure une carte de Franche-Comté. Celle-ci est la première carte de la province où sont indiqués les degrés de latitude et de longitude, mais Mercator, qui n'avait jamais visité notre pays, a laissé subsister dans son travail beaucoup d'anciennes erreurs topographiques.

M. Cellard, trésorier, présente le compte-rendu financier de la Société pendant l'année 1911. Les recettes et dépenses se décomposent ainsi :

RECETTES

En caisse au 1er janvier 1911	256 80
Reçu de Mme Alfred Vaissier	65 »
Subvention de la Ville	400 »
Subvention du département	300 »
Vente de volumes de la Société	287 25
Cotisations de l'année 1911	1.668 80
Intérêt du capital.	570 05
Total des Recettes.	3.497 90

DÉPENSES

Frais de séance publique	73 »
Traitement de l'agent et étrennes.	225 »
A reporter. . .	298 »

Report. . . .	298	»
Chauffage, éclairage	46	95
Timbres, recouvrements, frais de correspondance. .	37	»
Réparations et fournitures diverses dans la salle . .	8	25
Impressions (volume de 1910, convocations)	2.155	35
Envois des volumes, frais de bibliothèque	137	45
Avance à l'archiviste pour envoi de volumes	99	80
Subvention au Congrès de l'Association franc-comtoise	40	»
Subvention au monument Veil-Picard	25	»
Subvention pour l'achat de la maison Pasteur à Dole.	20	»
	2.877	80
Balance.	620	10
Total des dépenses.	3.497	90

La Société, après avoir approuvé ces comptes, discute et vote le projet de budget présenté par le Conseil d'administration de la Société pour l'année 1912.

Recettes

Subvention du département	300	»
Subvention de la Ville	400	»
Cotisations.	1.500	»
Droits de diplôme et divers.	100	»
Intérêt du capital.	570	»
Total des Recettes.	2.870	»

Dépenses

Agents, traitements et étrennes	225	»
Chauffage, éclairage.	75	»
Recouvrement des cotisations	20	»
Frais de séance publique	65	»
Impression du volume	2 000	»
Crédits pour recherches ou autres	150	»
Frais de bureau.	20	»
Balance	315	»
Total des dépenses.	2.870	»

M. Henri Michel communique une lettre du secrétaire de la Société préhistorique de France demandant quelles chances de succès pourrait avoir la reunion du prochain Congrès à Besançon. M. Michel est chargé d'assurer celui-ci de l'entier concours de la Société d'Emulation du Doubs au cas où le Congrès se tiendrait dans notre ville.

Sont élus :

Membres résidants :

Mme Henri Béjanin, présentée par MM. le Premier Président Gougeon et le docteur Em. Ledoux.

M. le commandant Bourgoignon, présenté par MM. le Premier Président Gougeon et Montenoise.

M. Albert Mathiez, professeur à la Faculté des lettres, présenté par MM. E. Droz et Georges Gazier.

Le Président, PIDANCET.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 17 Février 1912.

PRÉSIDENCE DE M. PIDANCET.

Sont présents :

Bureau : MM. *Pidancet,* président ; Premier Président *Gougeon,* vice-président ; *Georges Gazier,* secrétaire décennal, *Kirchner* et *Euvrard,* archivistes.

Membres : MM. *Bernard, Bonnet,* commandant *Bourgoignon, Clerc, A. Dayet, Dreyfuss, Gaudy, Dr Girardot,* général *Guillin, Leclerc, A. Mathieu, Alb. Mathiez, H. Michel, Mourgeon, Nardin, Picot, L. Pingaud,* capitaine *Rivet, Rouget,* Dr *Saillard, de Truchis, Vendeuvre, Alf. Vernier.*

M. Pidancet, président, dit la perte que la Société vient de faire dans la personne du *général Langlois*, sénateur, membre de l'Académie française, qui avait été élu membre d'honneur de la Société d'Emulation en 1907. Une notice sera consacrée dans nos Mémoires au général qui se plaisait à rappeler que son père, avocat à Besançon, puis juge de paix à Morteau, avait été durant plus de trente ans, l'un des membres les plus dévoués de notre Société.

M. Rouget rend compte du récent volume de M. Alfred *Marquiset* intitulé *Ballanche et Madame de Hautefeuille*. Il dit tout le charme de ce volume qui ajoute des documents curieux à ceux déjà réunis sur l'Abbaye au Bois et Mme Récamier et montre par une analyse rapide l'intérêt de la correspondance publiée par M. Marquiset.

M. Georges Gazier fait une communication sur le *chirurgien anglais Acton et l'inoculation à Besançon au XVIIIe siècle*. Edouard Acton, qui appartenait à une noble famille irlandaise, vint s'établir à Besançon en 1732 et s'y maria deux ans après avec une jeune fille du pays. Chirurgien des plus réputés, il joua encore un grand rôle dans les affaires politiques de la cité au XVIIIe siècle, fut notamment mêlé de très près aux affaires du Parlement et se signala parmi les fondateurs de la loge maçonnique « la Sincérité » vers 1760. C'est lui qui le premier pratiqua l'inoculation à Besançon en 1764. Acton, qui paraît avoir quitté notre ville vers 1775, est le père de Joseph Acton, le célèbre ministre du roi de Naples à la fin du XVIIIe siècle, qui lui-même naquit à Besançon le 1er octobre 1737.

M. Gazier signale le don généreux que M. Pierpont Morgan, sur la proposition du docteur Williamson, vient de faire à la Bibliothèque municipale de Besançon. Il a fait adresser à ce dépôt quatre magnifiques volumes des Catalogues de ses collections de miniatures et d'œuvres d'art. Ces catalogues, tirés seulement à 150 exemplaires numérotés, sont ornés de superbes illustrations en héliogravure et richement reliés.

Sur la proposition de M. H. Michel, la Société d'Emulation émet le vœu qu'une partie de la cour du Palais Granvelle soit affectée à l'installation d'un musée lapidaire.

Est élu :

Membre résidant :

M. l'abbé Clère, secrétaire de l'archevêché, présenté par MM. de Truchis et le chanoine Rossignot.

Le Président, PIDANCET. — *Le Secrétaire,* GEORGES GAZIER.

Séance du 16 Mars 1912.

PRÉSIDENCE DE M. PIDANCET

Sont présents :

Bureau : MM. *Pidancet,* président ; Premier Président *Gougeon,* vice-président ; *Georges Gazier,* secrétaire décennal ; *C. Cellard,* trésorier ; *Kirchner,* archiviste.

Membres : MM. *Frédéric Bataille, Bernard,* commandant *Bourgoignon,* abbé *Clère, Ed. Clerc, Dreyfuss, Dr Maxime Druhen, Dr Em. Ledoux, Maldiney, A. Mathieu, Picot, L. Pingaud,* capitaine *Rivet,* chanoine *Rossignot, Rouget, Vendeuvre, L. Vernier.*

M. le docteur Magnin communique une note complémentaire sur diverses *œuvres scientifiques de Charles Nodier* qu'il a découvertes depuis la publication de son ouvrage sur notre illustre compatriote. Il fait connaître quelques documents nouveaux sur Luczot, le collaborateur de Nodier dans ses recherches entomologiques et termine par la présentation d'un certain nombre de dessins et gravures représentant le célèbre conteur à diverses époques de sa vie.

M. Frédéric Bataille rend compte de l'ouvrage récemment publié par MM. Nardin et Mauveaux sur les *Corporations d'arts et métiers dans le pays de Montbéliard.* Il montre, par une ana-

lyse détaillée, l'intérêt de cette étude d'histoire économique et fait ressortir la haute valeur scientifique de ce travail très abondamment documenté.

M. Georges Gazier présente le *Répertoire bibliographique des ouvrages franc-comtois imprimés antérieurement à 1790* que vient de faire paraître M. l'abbé Maurice Perrod, à la librairie Champion à Paris. Comprenant près de 2,700 numéros, ce répertoire est appelé à rendre les plus précieux services aux érudits qui s'intéressent à l'histoire de la Franche-Comté.

La Société vote une subvention de 40 francs pour le Congrès de l'Association franc-comtoise qui doit se tenir à Ornans au mois d'août prochain, sous la présidence de M. L. Pingaud, assisté de M. Georges Gazier comme secrétaire décennal.

Est élu :

Membre résidant :

M. Deschamps, rédacteur à la Préfecture du Doubs, présenté par MM. Pidancet et Georges Gazier.

Le Président,
Pidancet.

Le Secrétaire,
Georges Gazier.

Séance du 21 Mai 1912.

Présidence de M. Pidancet.

Sont présents :

Bureau : MM. *Pidancet,* président ; Premier Président *Gougeon* et Dr *Roland,* vice-présidents ; *Georges Gazier,* secrétaire décennal ; *Kirchner,* archiviste.

Membres : MM. *Bernard,* Dr *Bourdin,* Dr *C. Chapoy, A. Dayet, Deschamps,* Dr *Girardot,* général *Guillin,* Dr *Em. Ledoux, A. Mathieu, H. Michel,* Dr *Nargaud, Pateu, Picot,* chanoine *Rossignot, Rouget, L. Vernier.*

M. Pidancet, président, fait l'éloge funèbre de M. *Ph. Berger,* membre de l'Institut, sénateur du Haut-Rhin, membre honoraire de notre Société depuis 1899. Président d'honneur de l'Association franc-comtoise, M. Berger s'intéressait tout particulièrement à ce titre au développement des sociétés savantes de la province.

M. Pidancet adresse les félicitations de la Société à nos confrères MM. *M. Thuriet,* nommé procureur de la République à Brest ; *L. Febvre,* appelé à la chaire d'histoire de la Bourgogne à la Faculté des lettres de Dijon ; *V. Douge,* docteur *Eug. Ledoux* et *A. Sancey*, élus conseillers municipaux et adjoint au maire de Besançon. Il félicite également notre compatriote, M. *Xavier Guichard,* chef de la Sûreté, membre correspondant de la Société, pour la médaille d'or qu'il vient d'obtenir en récompense du courage personnel dont il a fait preuve au cours de récents événements.

M. le docteur Roland donne lecture d'une communication sur *la cartographie franc-comtoise au XVIIe siècle.* Il insiste notamment sur les éditions de la carte de Franche-Comté de Mercator, publiées par le libraire Hondius d'Amsterdam,et par son successeur Janson. Ce dernier édita pour la première fois une carte très remarquable de notre province dessinée par Jean Vernier, d'Ornans, et complétée par le beau-fils de celui-ci, Tissot. Les mesures en sont beaucoup plus exactes que dans toutes les cartes précédentes. Le docteur Roland analyse également la description très exacte de la Franche-Comté imprimée au dos de l'une de ces cartes par Pierre Montanus.

M. Pidancet lit une notice sur *le général Langlois*, membre de l'Académie française, membre honoraire de la Société d'Emulation. Après avoir rappelé les liens qui rattachaient le général à la Franche-Comté, il étudie tour à tour en lui le militaire, le patriote et l'écrivain, et expose les idées essentielles préconisées et défendues dans ses ouvrages par notre illustre compatriote.

M. Kirchner donne lecture de poésies intitulées l'*Aéroplane, Beure*, *Arcier,* la *Nuit du 24 août 1870 à Strasbourg*, dans lesquelles on applaudit l'inspiration élevée, la vérité des images et la précision du style.

M. Henri Michel signale la vente prochaine, à Paris, d'une coupe en verre de style gréco-romain, originaire de Cappadoce, qui ressemble d'une façon frappante au vase priapique trouvé en 1886 dans le sol de Besançon et aujourd'hui conservé au Musée archéologique. Ces vases sont très rares : on n'en connaît actuellement que cinq spécimens.

M. Georges Gazier présente le *Dictionnaire des artistes franc-comtois* que vient de publier M. l'abbé Brune et signale la haute valeur scientifique de ce répertoire, qui sera un instrument de travail de tout premier ordre pour ceux qui s'occupent de l'histoire comtoise.

M. Gazier, secrétaire général de l'Association franc-comtoise, fait connaître que la date du prochain Congrès qui se tiendra à Ornans est définitivement fixée au 1er août. Le lendemain 2 août, une excursion aura lieu dans la haute vallée de la Loue. Déjà des adhésions nombreuses ont été reçues, qui font espérer que le Congrès d'Ornans aura le même succès que les précédents congrès.

Sur la demande présentée par M. Blondeau, président de la *Société des Beaux-Arts de la Haute-Saône*, la Société d'Emulation décide d'inscrire cette société parmi les sociétés correspondantes.

Sont élus :

Membre résidant :

M. Fernand Vouillot, receveur des hospices de Besançon, présenté par MM. Deschamps et Georges Gazier.

Membres correspondants :

MM. Louis Gronsfeld, rédacteur en chef du *Monde diplomatique*, à Paris; Henri Pichon, directeur d'Ecole pratique à Paris; Ch. Léger, publiciste, à Meudon, présentés par MM. Pidancet et Georges Gazier.

M. l'abbé Maurice Perrod, aumônier des lycées de Lons-le-Saunier, présenté par MM. J. Feuvrier et Georges Gazier.

Le Président,
Pidancet.

Le Secrétaire,
Georges Gazier.

Séance du 28 Juin 1912.

PRÉSIDENCE DE M. PIDANCET.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Pidancet*, président ; Premier Président *Gougeon*, vice-président ; *C. Cellard*, trésorier ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Bernard*, commandant *Bourgoignon*, abbé *Clère, A. Dayet, Deschamps, Dreyfuss, Leclerc, A. Mathieu, H. Michel*, Dr *Nargaud, Pateu, Picot, L. Pingaud*, Dr *Richard*, capitaine *Rivet*, chanoine *Rossignot, Rouget, Vendeuvre, Vernerey, L. Vernier, F. Vouillot.*

M. H. Michel fait connaître que la coupe antique dont il a parlé dans la dernière séance a été adjugée en vente publique au prix de 64.000 francs.

M. H. Michel rend compte de la séance publique de la Société d'Emulation de Montbéliard, à laquelle il a assisté comme délégué de notre Société. Après avoir fait connaître l'aimable accueil qu'il a reçu de nos confrères de Montbéliard, il émet le vœu que le banquet annuel de la Société d'Emulation du Doubs soit rétabli afin de nous permettre d'inviter, à notre tour, les délégués des sociétés savantes comtoises.

M. Vernerey signale la découverte qu'il a faite d'un *cimetière burgonde à Granvelle* (Haute-Saône). Au cours de ses fouilles, il a trouvé à 0m40 au dessous du sol des sépultures formées de laves sur champ sur lesquelles reposaient d'autres laves. Les corps qui s'y trouvaient mesuraient de 1m70 à 1m85. Dans une tombe centrale qui semble avoir été celle d'un chef et dans une tombe voisine, M. Vernerey a recueilli plusieurs plaques de ceinturon en argent et un anneau de collier. Il fait don de ces objets à la Société d'Emulation, qui les déposera au Musée archéologique.

M. Pidancet remercie M. Vernerey de son don généreux. La Société lui vote une subvention de 50 francs pour lui permettre de continuer ses fouilles.

M. Georges Gazier rend compte de l'ouvrage intitulé *Philippe II et la Franche-Comté*, qui a valu à notre confrère M. L. Febvre le titre de docteur ès-lettres. M. Febvre y expose les causes qui ont amené à la fin du XVIe siècle la décadence de notre province. Alors qu'elle avait joui d'une grande prospérité sous Charles-Quint, la Franche-Comté fut opprimée et ruinée par Philippe II, qui ne la considéra guère que comme un lieu de passage pour ses armées et comme un réservoir d'hommes et d'argent destiné à assurer le succès de sa politique aux Pays-Bas. Cet ouvrage très documenté, plein d'aperçus originaux, composé avec le plus grand soin, est l'un de ceux qui font le plus d'honneur à l'érudition comtoise.

Continuant ses *fouilles à Grammont*, M. H. Michel a découvert sur le plateau de Fallans un brassard en lignite, un bracelet en bronze, un anneau en fer et divers objets qui lui permettent de dater ces sépultures de l'époque de la Tène I. M. Michel compte poursuivre prochainement ces fouilles pour lesquelles il a reçu une subvention de l'Association française pour l'avancement des sciences.

La Société d'Emulation décide de s'associer à la protestation récemment formulée par l'Académie de Besançon au sujet de travaux industriels en cours d'exécution à la *source de la Loue*, travaux qui menacent de réduire le débit de la chute d'eau de la source et de compromettre à jamais l'aspect pittoresque de ce site si célèbre.

M. Kirchner, archiviste, rend compte de l'état actuel de la bibliothèque de la Société. Avec le concours dévoué de MM. A. Mathieu, Euvrard et Bernard, M. Kirchner a achevé la mise en ordre et le classement des livres et brochures de la Société. Le catalogue de la bibliothèque en ouvrages de fonds, en dehors des collections des sociétés savantes, comporte actuellemant 465 volumes et 823 brochures. M. Kirchner exprime le regret que l'humidité de la salle ait amené la perte presque

totale de deux collections jadis offertes à la Société par le docteur Marchand et M. Bixio, et expose la nécessité de découvrir un nouveau local plus vaste qui permettrait le classement des acquisitions nouvelles.

M. Pidancet remercie M. Kirchner et ses collaborateurs du travail considérable qu'ils ont fourni d'une façon si désintéressée depuis de longues années, afin d'arriver à l'excellent résultat que l'on constate aujourd'hui.

Est élu :

Membre résidant :

M. Drouhard, ancien officier, présenté par MM. C. Cellard et L. Pingaud.

Le Président, PIDANCET. — *Le Secrétaire,* GEORGES GAZIER.

Séance du 30 Octobre 1912.

PRÉSIDENCE DE M. PIDANCET.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Pidancet*, président ; Premier Président *Gougeon* et Dr *Roland,* vice-présidents ; *Georges Gazier,* secrétaire décennal ; *Kirchner* et *Euvrard*, archivistes.

MEMBRES : MM. *Bernard,* abbé *Clère, A. Dayet, Deschamps,* général *Guillin*, Dr *Em. Ledoux, A. Mathieu, H. Michel, Montenoise, Mourgeon, Nardin*, Dr *Nargaud, Pateu,* capitaine *Rivet, Rouget, Savoye, Vouillot, Vendeuvre.*

M. Pidancet, président, exprime en ces termes les regrets que cause à la Société le décès de trois de ses membres : « Le premier est celui de l'un de nos anciens présidents, M. le *chanoine Rossignot.* Nous savons tous l'intérêt très grand qu'il portait à la

Société d'Emulation. Il était rare qu'il manquât à l'une de nos réunions. A diverses reprises il avait fait des communications très goûtées qui témoignaient d'un sens droit, d'une grande finesse d'esprit et d'un talent d'érudit tout particulier. Le rapport fort bien écrit, qu'il lut à la séance publique de 1910, était rempli de remarques très justes, que soulignait encore le débit du lecteur à l'œil vif et à la physionomie spirituelle.

» M. le chanoine Rossignot avait été également président de l'Académie de Besançon. Il était l'auteur de diverses monographies, notamment sur Saint-Ferjeux et sur la Madeleine de Besançon, précieuses pour la reconstitution de la vie de ces deux quartiers ; en dernier lieu, il s'occupait encore d'écrire une histoire du chapitre de Besançon. Sa mort est une grande perte pour notre société ; nous étions, en effet, en droit de compter sur son esprit si lucide et sa rare capacité de travail pour de nombreux sujets de communications.

» M. *Alfred Vernier*, inspecteur d'assurances, était notre sociétaire depuis peu. Un travail absorbant, qui exigeait de nombreux déplacements, devait l'empêcher d'être assidu à nos réunions et de nous faire des lectures. Il s'occupait surtout de beaux-arts. D'une inlassable activité, c'est lui qui, plus que tout autre, a contribué à doter l'une des places de notre ville du buste d'Henri Bouchot ; c'est à ses démarches nombreuses que l'on doit le don fait par Madame Chartran au lycée Victor Hugo, de la magnifique toile : *Richelieu et l'Eminence grise*, qui orne aujourd'hui le parloir.

» Nous avons encore à déplorer la perte de M. *Coste*, membre correspondant, qui appartenait à notre société depuis 46 ans. Pharmacien, docteur en médecine, mais ayant le goût des livres, le docteur Coste était devenu depuis de longues années bibliothécaire et archiviste de la ville de Salins. Par son travail et sa science, il s'était vite acquis une grande réputation d'érudit dans la province, et les plus remarquables savants comtois, les Castan, les Gauthier, les Bernard Prost se faisaient honneur de le consulter sur des questions d'histoire salinoise, qu'il connaissait mieux que personne. »

M. Vendeuvre fait une communication sur le *chanoine Gerber, premier théologal du chapitre de Besançon de 1571 à 1613.*

Très laborieux, très assidu à ses devoirs, de mœurs pures, Gerber, auteur d'un Traité des indulgences, joua un rôle important dans l'église de Besançon à la fin du XVIe siècle.

Après une communication de M. Georges Gazier, relative aux Arènes de Besançon, la Société émet le vœu que le Conseil municipal de Besançon prenne le plus tôt possible des mesures pour assurer la conservation des vestiges mis à jour dans la caserne Condé en 1885, et prévoie, dans l'utilisation des fortifications, l'établissement d'un square archéologique sur cet emplacement.

La Société approuve les mesures prises pendant les vacances par le bureau pour essayer d'arrêter l'acte de vandalisme commis par un industriel à la source de la Loue.

Lecture est donnée d'un rapport présenté par M. Sollaud, premier pensionnaire Grenier, sur ses études et ses travaux pendant les trois années durant lesquelles il a joui de sa pension. La Société lui adresse ses félicitations pour l'excellent usage qu'il a su faire de cette pension par la continuation de ses recherches scientifiques qui l'ont déjà fait beaucoup apprécier dans le monde savant.

Le Bureau fait connaître qu'au mois de juillet dernier, le Conseil d'administration de la Société a désigné M. Victor Feuvrier, licencié ès-lettres, diplômé d'études supérieures, candidat à l'agrégation de grammaire, comme nouveau titulaire de la pension Grenier.

Sont élus :

Membre résidant :

M. l'abbé Tramu, chapelain de Notre-Dame-des-Buis, présenté par MM. Albert Mathieu et le chanoine Burlet.

Membres correspondants :

M. Albert Callet, publiciste, vice-président de la Société *Le Bugey*, présenté par les docteurs Bourdin et Ledoux.

M. Robert Demangel, licencié ès-lettres, diplômé d'études supérieures, présenté par MM. Henri Michel et Georges Gazier.

Le Président,
Pidancet.

Le Secrétaire,
Georges Gazier.

Séance du 20 Novembre 1912.

Présidence de M. Pidancet.

Sont présents :

Bureau : MM. *Pidancet*, président ; *Georges Gazier*, secrétaire décennal ; *Kirchner*, archiviste.

Membres : MM. le commandant *Allard, Bernard*, Dr *Bourdin*, lieutenant-colonel *Bourgoignon, Boutterin*, abbé *Clère*, *Clerc*, *A. Dayet, Deschamps, Dreyfuss*, Dr *Girardot, M. Lambert*, Dr *Em. Ledoux*, Dr *Eug. Ledoux*, *A. Mathieu, H. Michel*, Dr *Nargaud, Nicklès, Pateu, Picot, Pingaud*, Dr *Richard*, capitaine *Rivet, Rouget*, Dr *Vaissier, Vendeuvre*, *F. Vouillot.*

M. Dayet lit une notice biographique sur *le général baron Prétet, ancien officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon.* Né à Cramans (Jura) en 1782, Prétet, sorti de l'Ecole polytechnique, prit part aux diverses campagnes de l'Empire, notamment à celles d'Espagne, d'Allemagne et de France. C'est en 1813 que Napoléon le prit comme officier d'ordonnance. M. Dayet communique divers ordres du jour qui lui furent adressés à cette occasion par l'Empereur, qui chargea Prétet à plusieurs reprises de missions délicates et le récompensa par le titre de baron de l'Empire. La carrière de Prétet fut arrêtée sous la Restauration, d'autant plus que son rapport dans le procès du lieutenant général Marchand, poursuivi devant le Conseil de guerre de Besançon, contribua pour une grande part à l'acquittement de

celui-ci. Directeur de l'Ecole du génie de Metz, le général Prétet mourut dans cette ville en 1842.

M. Nicklès donne lecture de la première partie d'un travail sur *le capitaine Faure et son œuvre en Afrique centrale.* Il rappelle les diverses étapes de la carrière de Faure, né à Besançon en 1875 et élevé au collège des Frères de Marie dans cette ville. A sa sortie de l'Ecole Saint-Cyr, il fut envoyé à Madagascar où sa conduite lui valut les éloges du général Galliéni et du colonel Lyautey sous les ordres desquels il servit. En 1899 il fut envoyé dans l'Oubanghi. M. Nicklès fait connaître l'œuvre considérable qu'il y accomplit en quelques années. Administrateur du cercle de Lay, Faure débarrassa la région des bandes de pillards qui l'infestaient sans cesse et en assura le développement économique. Plus que personne il contribua à la découverte d'une nouvelle voie de pénétration au Tchad par le Niger, la Benoué, le Logone et Fort Lamy, voie beaucoup plus rapide que celle précédemment utilisée par le Congo.

Le Président donne lecture d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique annonçant que le prochain Congrès des Sociétés savantes se tiendra à Grenoble du 13 au 17 mai 1913.

La Société fixe au jeudi 12 décembre à 4 heures du soir la date de sa séance publique annuelle et en établit le programme. Cette séance se tiendra dans la grande salle du Palais Granvelle.

Est élu :

Membre résidant :

M. Victor Feuvrier, licencié ès-lettres, pensionnaire Grenier, présenté par MM. E. Droz et Georges Gazier.

Le Président, Pidancet.

Le Secrétaire, Georges Gazier.

Séance du 11 Décembre 1912.

Présidence de M. Pidancet

Sont présents :

Bureau : MM. *Pidancet,* président ; Dr *Roland,* vice-président ; *Georges Gazier,* secrétaire décennal ; *C. Cellard,* trésorier ; *Kirchner* et *Euvrard,* archivistes.

Membres : MM. le commandant *Allard, Bernard,* lieutenant-colonel *Bourgoignon,* abbé *Clère, A. Dayet, Dreyfuss,* Dr *Em. Ledoux, A. Mathieu, Mourgeon,* Dr *Nargaud, Nicklès, Pateu, Picot, L. Pingaud,* Dr *Richard,* capitaine *Rivet, Rouget,* Dr *Saillard, Simon,* abbé *Tramu, de Truchis, Vendeuvre, Vernier.*

M. Nicklès termine la communication de son étude sur le *capitaine Faure* rappelant la part glorieuse que notre compatriote prit à l'expédition du colonel Moll, au combat de Dorothé et aux évènements qui suivirent. Faure mourut à Bangui, le 9 novembre 1911, au moment de son retour en France, des suites de l'affection bilieuse qu'il avait contractée au cours de ses expéditions coloniales.

Le secrétaire donne lecture d'une note de M. le Dr Girardot présentant son récent ouvrage sur *Les premières études de géologie en Franche-Comté de 1742 à 1850.* Dans ce travail, M. Girardot étudie l'œuvre des nombreux savants comtois qui ont fait progresser la science géologique dans notre province depuis le XVIIIe siècle et ont fini par expliquer la structure du Jura par l'application de la théorie des plissements.

M. Georges Gazier lit une notice biographique sur *M. le chanoine Rossignot, ancien président de la Société d'Emulation du Doubs.* Après avoir rappelé la carrière de ce savant ecclésiastique, M. Gazier insiste surtout sur les travaux historiques qu'il a laissés et qui sont caractérisés par une abondante documentation et un grand souci de l'impartialité.

M. Gazier fait savoir qu'il a obtenu de M. le Directeur du Génie une autorisation collective pour les membres de la Société d'Emulation de visiter les anciennes arênes de Vesontio dans la caserne Condé. Une première visite aura lieu dans le courant de la semaine prochaine.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Doubs annonçant que le Conseil général du Doubs, en raison de la situation financière du département, a réduit de 300 à 200 francs pour l'année 1913 la subvention accordée à la Société d'Emulation. La Société émet le vœu que cette situation financière s'améliorant, le Conseil général puisse l'an prochain rétablir la subvention dans son intégralité.

Procédant à l'élection de son Bureau pour l'année 1913, la Société nomme :

Président annuel : M. le Dr Roland, professeur à l'Ecole de médecine de Besançon.

Premier vice-président : M. Pidancet, avocat à la Cour, président sortant.

Second vice-président : M. le Dr Richard, médecin inspecteur, directeur du service de santé du 7e corps d'armée.

Secrétaire-adjoint : M. Vendeuvre, avocat près la Cour d'appel.

Trésorier : M. C. Cellard, architecte.

Archivistes : MM. Kirchner et Euvrard.

Est élu :

Membre résidant :

M. Antoine Saillard, avocat, maire de Besançon, présenté par MM. Pidancet et Georges Gazier.

Le Président,
Pidancet.

Le Secrétaire,
Georges Gazier.

Séance publique du 12 Décembre 1912.

Présidence de M. Pidancet

Sont présents :

Bureau : M. Pidancet, président, ayant à sa droite MM. le colonel Matton, gouverneur de la place de Besançon ; Jules d'Hotelans, vice-président de la Société des Beaux-Arts ; Montenoise ; — à sa gauche MM. F. Gougeon, président de l'Académie de Besançon , Nicklès ; Georges Gazier, secrétaire décennal.

Dans la salle, remplie par une assistance nombreuse et brillante, MM. Soitout, président de la Société photographique du Doubs ; commandant Allard, Fr. Bataille, Bernard, Dr Bourdin, lieutenant-colonel Bourgoignon, Bouton, C. Cellard, A. Dayet, Euvrard, Leclerc, Mairot, Mathieu, Mourgeon, Pateu, Picot, L. Pingaud, Dr Richard, capitaine Rivet, Dr Roland, Dr Saillard, de Sainte-Agathe, de Truchis, Dr Vaissier, Vernerey, membres de la Société.

La séance, ouverte à quatre heures, est close, après lecture des communications suivantes :

1° *La Société d'Emulation du Doubs en 1912,* par M. Pidancet, président annuel.

2° *Beure, Arcier, L'Aéroplane,* poésies par M. A. Kirchner, membre honoraire.

3° *Le chirurgien anglais Acton et l'inoculation à Besançon au XVIIIe siècle,* par M. Georges Gazier, secrétaire décennal.

4° *France toujours!* poésie par M. Ch. Grandmougin, membre honoraire.

5° *Un héros bisontin. Le capitaine Faure et son œuvre en Afrique centrale,* par M. Nicklès, membre résidant (avec projections).

Le Président,
Pidancet.

Le Secrétaire,
Georges Gazier.

CHARLES NODIER

JUGÉ

PAR JULES BARBEY D'AUREVILLY

Lettre inédite

Communiquée par M. Charles LÉGER

MEMBRE CORRESPONDANT

Séance du 22 Février 1912.

L'un des écrivains qui paraissent avoir le mieux compris Nodier, est, à notre avis, le regretté Michel Salomon, auteur de *Charles Nodier et le Groupe romantique, d'après des documents inédits* (Paris, in-12, 1908).

« Qu'on ne lise pas ici, dit Michel Salomon, dans sa préface, une apologie du romantisme. Il ne s'agit que de rappeler au public oublieux un aimable et joli écrivain. Romantique, il est vrai, et l'un des premiers, des plus tôt éveillés, des plus matineux, disait Sainte-Beuve, mais des moins provocants et des plus détachés.

« Le détachement fut la vertu maîtresse de Nodier. A une époque périlleuse, un chouan de ses amis lui garantissait la vie sauve parce qu'il n'était d'aucun côté, lié d'un lien rigide : « Tu « tiens à tous les partis par quelques idées, et tu te dérobes à tous « par quelques répugnances ». C'est encore plus vrai de Nodier artiste que de Nodier politique ».

Autre son de cloche, avec Barbey d'Aurevilly, comme on s'en rendra compte, en lisant la lettre inédite que nous reproduisons ci-après avec l'agrément de Mlle Louise Read, l'exécutrice testamentaire de Barbey, qui l'a extraite de ses collections à notre profit.

Cette lettre, consacrée en grande partie à l'appréciation — sévère et peu flatteuse — du talent de Charles Nodier, fut adressée, en septembre 1875 à Georges Landry.

Valognes — septembre 1875.

hôtel Grandval-Coligny.

Mon cher Frédégondien, — Une chose que j'ai parfaitement oubliée en vous écrivant la dernière fois, c'est de vous parler de la lettre que je vous avais envoyée pour M. Léopold Delisle, — toujours à Valognes, me dites-vous — où par parenthèses je ne l'ai pas rencontré. Mais, mon très cher, cette lettre spéciale à la *Bague* (1) n'a plus d'objet puisque vous m'annoncez que vous êtes en train de copier cette *Bague,* écrite au moment où je sortais du collège, aventure réelle que l'on m'avait contée et qui a eu pour Théâtre Caen, la ville où j'ai fait mon droit, plus à genoux dans le bas de la robe des femmes qu'à l'école et où j'ai connu les deux personnages : A. d'Arcy et le d'Artines. J'étais trop jeune alors (j'étais le petit vampire, aux yeux suceurs à vide, qui n'a encore touché à rien de mon petit médaillon de Finck que vous avez tant admiré) j'étais trop enfant pour être le *Synarose,* mais je l'avais rêvé. Plein et brûlant de Lord Byron, j'avais pris le ton du *Juan,* sans y être encore autorisé par les expériences de la vie et j'avais écrit le tout dans une nuit. Et malgré le mot si souvent cité d'Alceste, je crois que le temps fait ici quelque chose à l'affaire !

Mais, laissons les détails. Vous pouvez donc maintenant ouvrir et déchirer cette lettre inutile. Je n'y ai demandé que l'autorisation de copier la *Bague,* et je vois que vous vous êtes très bien passé de l'autorisation puisque vous la copiez ou que vous l'avez copiée, sans avoir d'autorisation.

Me serais-je trompé ? Serait-ce pour autre chose que vous m'auriez dit d'écrire à M. Delisle ? Cela se pourrait. Mais alors remémorez-moi la chose, afin que je puisse écrire une autre lettre si besoin est.

J'étais si pressé, quand j'ai répondu à maître Léon Bloy, mon ami, comme le Dubouchage de Louis Anze, que je ne lui ai campé qu'un mot en passant sur Charles Nodier (2). J'ai peur que ce mot soit insuffisant. Nodier est insuffisant lui-même. C'est un esprit fait de nuances fines et pâles. Il est sur le point d'être poète et il ne l'est

---

(1) *La Bague d'Annibal,* ouvrage publié par Trébutien (in-16, octobre 1843). Réimprimé avec *L'Amour impossible* (in-12, Paris. Lemerre, décembre 1884).

(2) Ce mot le voici : « Charles Nodier ! un fantaisiste, mais un *charmeur.* Ils en sont tous fous à son époque, même Balzac, si au-dessus de lui et de tous, mais qui a été parfois charmé par ses inférieurs — comme on peut l'être par une servante ou par un esclave. » 31 août 1875 (*Lettres de J. Barbey d'Aurevilly à Léon Bloy* (in-12, Mercure de France, 1903).

pas. Il est sur le point d'être un grand romacier, et il ne l'est pas ; un grand historien et il ne l'est pas (voir ses *Mémoires*) ; un grand linguiste, et il ne l'est pas. Il est enfin sur le point d'être tout, et il n'est que Charles Nodier, une jolie imagination qui a passé, comme tout passe, quand ce n'est pas le beau absolu ! Nodier projeta les feux de l'aurore de ce jour éclatant dont nous sommes le triste lendemain et qui a été le Romantisme. Il avait de l'arc-en-ciel dans l'esprit, comme Janin y avait de la couleur de rose, mais l'arc-en-ciel ne danse que sur des nuages et s'y évanouit Je crois pour ma part, que le succès qu'il eut tient précisément à cet arc-en-ciel, dans lequel il n'y a que des nuances et qu'il avait dans l'esprit...

Cela flattait et berçait tous les yeux et cela ne les offensait pas. L'éclatante couleur est une insolente qui manque de respect aux yeux chassieux de la médiocrité qui est tout le monde, et voilà pourquoi Delacroix a mis si longtemps à faire son trou, qui est devenu enfin l'orbe de la gloire et qui ira toujours en s'élargissant, pendant que celui de Nodier, qui paraissait immense, s'est fermé comme une piqûre de rosier de Bengale qu'il était et au bout d'un certain temps, on n'en retrouvera plus même la trace ! Il périt déjà dans les cabinets de lecture (1). On a peine à l'y trouver, et il n'est pas lu. Il y sent le moisi, le mucre, comme ils disent ici, superbe expression ! Nodier n'est un homme de génie (car il a presque passé pour cela) que pour les mêmes raisons qui feraient que pour d'ignorantes et faibles jeunes filles, l'hermaphrodite serait un homme. Et comme l'hermaphrodite, qui voudrait prouver qu'il en est un, il se donne une peine du diable, mais il reste ce qu'il est, ni mâle ni femelle. Dans son *Roi de Bohême et ses sept châteaux*, il a osé outrer Sterne, mais du Sterne outré est du Sterne raté. Trop de zèle, dit M. Talleyrand. Trop d'effort, je dis, moi : l'effort, c'est le zèle de l'esprit.

Il paraît qu'il était aimable, qu'il avait les grâces de la causerie et un salon, — une ruche où les abeilles littéraires du temps bourdonnèrent. Cela explique son genre de popularité dans l'en haut, laquelle n'est pas du tout celle d'Alexandre Dumas, populaire, lui, — mais à tous les niveaux, — et malheureusement dans l'en bas, — qui est un amour de la même époque. Alexandre Dumas s'en va plus lentement que Nodier, mais il s'en va aussi...

Tiens ! quelle tardive ma plume vient de cracher ! Je n'ai plus d'encre, il faut finir. Je vous écris, les fenêtres ouvertes, par lesquelles

(1) « Non seulement ce « succès des cabinets de lecture » qui lui paraissait la véritable gloire, il (Barbey) ne l'a pas obtenu de son temps, mais il ne l'a pas encore. Est-ce, à vrai dire, la preuve d'une destinée littéraire manquée ? non pas ! car une nature aristocratique comme la sienne, et qui joignait à la vigueur toutes les finesses, inaccessibles au vulgaire, ne pouvait qu'accidentellement se trouver ou se mettre à la portée de tous ». *Sur Barbey d'Aurevilly*, par François LAURENTIE (in-12, 1912, Paris, Emile-Paul).

m'arrivent des torrents d'odeurs de roses. Il est sept heures du matin. L'automne a mis (enfin !) — de ce matin même — son beau pied rougissant sur la terre. Le voilà descendu du ciel ! Je viens de le saluer et de le voir passer avec ses ailes de rouge-gorge, à travers les grappes de rubis de mes sorbiers et les baies rouges d'un houx, digne de l'Ecosse, planté au bas de mon jardin et de taille de chêne... Dans quelques jours, les sarrazins, que l'on commence à couper, ne feront plus de nos champs qu'une surface de carmin. Saison adorable pour nous autres Normands !

Adieu, je vous plains d'être à Paris ! Faites-moi le plaisir de dire à Mme Le Breton que je n'arriverai guère qu'à la fin du mois, mais que je lui écrirai prochainement, à mon retour de Carteret pour lequel je pars demain. Je m'en vais donc me rouler un peu dans le nid d'Alcyon, de Ryno et d'Hermangarde ! Ryno solitaire, au cœur sombre, assombri par la vie, sans personne, sans Vellini maintenant et sans Hermangarde, mais mon Hermangarde sera là mer !

A vous,

JULES BARBEY D'AUREVILLY.

XAVIER VENDRELY

BOTANISTE FRANC-COMTOIS

Par ANT. MAGNIN
Membre résidant

Séance du 21 Mars 1912 (1).

Xavier Vendrely est né au Ban de Champagney (Hte-Saône), le 11 février 1837 ; il était le 13e des 17 enfants de Laurent Vendrely, maître de postes. Xavier manifesta de bonne heure des aptitudes très prononcées pour la botanique ; placé à 11 ans au Collège de Saint-Remy (1848), il commença l'étude des plantes vers 15 ans, sous la direction de l'abbé Grandclément (2) dont il devint l'élève préféré, et telle était sa passion pour la botanique qu'on lui donna une chambre particulière au collège pour qu'il put y mettre son herbier, y étudier et préparer le produit de ses herborisations. Après d'excellentes études secondaires, Vendrely suit les cours de l'Ecole de pharmacie de Strasbourg, en 1856-57 ; il y eut, comme professeur, le bota-

(1) Cette Notice a été présentée au Congrès de Luxeuil de l'*Association des Sociétés savantes de Franche-Comté*, au mois d'août 1910.

(2) L'abbé François Grandclément est né, le 6 juin 1823, aux Bouchoux (Jura) ; il entra à la *Société de Marie*, à Courtefontaine (Jura), le 2 février 1849 ; il fut successivement professeur à Orgelet (1849-52), Saint-Remy (1852-72), Moret (1872-77), puis aumônier à Ris-Orangis (1877-80), Moissac (1880-88), Saint-Sébastien (Espagne, 1888-95), où il est mort le 19 janvier 1895. Il s'est beaucoup occupé de botanique, notamment de la flore de la Haute-Saône et il est souvent cité dans le *Catalogue* de M. Renauld ; son herbier, qui était resté à l'Ecole d'agriculture de Saint-Remy, a été transporté à celle de Hauterive-Grangeneuve (canton de Fribourg, Suisse). Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. l'abbé Genevois, professeur à Besançon.

niste Kirschleger (1) dont il conserva toujours un souvenir reconnaissant (2). Mais notre jeune botaniste est obligé d'interrompre ses études pharmaceutiques pour faire son service militaire (1858-59) ; il prend part à la campagne d'Italie, en revient avec la médaille militaire (mai 1859) assez gravement malade pour être forcé d'achever de se guérir à Champagney, avant de venir, à Besançon, finir ses études de pharmacie (1860). A Besançon, Vendrely entre en relations avec le professeur Grenier dont il devient l'élève et l'ami, ainsi qu'avec les botanistes Paillot et Bavoux (3) dont il devait être bientôt le collaborateur ; il passe très brillamment ses examens de pharmacien (juillet 1861), son professeur l'ayant couvert d'éloges « *pour ses connaissances très étendues en botanique* » et s'installe, en novembre 1861, comme pharmacien à Champagney ; il y exerce cette profession jusqu'à la fin de janvier 1900.

Vendrely s'était marié, en novembre 1861, à Besançon ; il a eu 9 enfants, dont 7 sont encore vivants : l'un a succédé à son père dans son officine de Champagney ; un autre est docteur en médecine (4).

A Champagney, Vendrely continue avec passion l'étude de la Botanique, s'attachant particulièrement à la Flore de la Haute-Saône ; il a exploré surtout les environs de Strasbourg, de Besançon, de Champagney, la vallée du Rahin, les ballons de Servance et de Giromagny et les parties voisines des régions vosgienne et comtoise et de la lisière sous-jurassienne.

---

(1) KIRSCHLEGER, né à Munster, 1804, † Strasbourg 1869, professeur de botanique à l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg ; auteur de la *Flore d'Alsace* (1852-62).

(2) Voyez la dédicace placée en tête des *Tableaux synoptiques*... publiés par Vendrely en 1896.

(3) GRENIER (Charles) : Besançon 1808 † 1875 ; professeur à la Faculté des Sciences 1845-75 ; auteur de la *Flore de la chaîne jurassique* (1864-69) ; voy. *Soc. bot. Fr.*, 1876, p. 168.

PAILLOT (Justin) : Soye 1829, † Rougemont 1891 ; pharmacien à Besançon (1863-87), à Rougemont (1887-91) ; voy. *Soc. Emul. du Doubs*, 14 novembre 1891, p. XXXI, XXIX ; 1898, p. XXVII.

BAVOUX (Vital) : Sochaux, 1821, † Besançon, 1909 ; receveur principal des douanes ; ancien secrétaire de la *Soc. d'Emul. du Doubs* (1854-64) ; voy. Notice, 1909, 22 mai, p. XVIII.

(4) Je dois à l'obligeance d'un des fils de X. Vendrely, M. le Dr Vendrely, un certain nombre des renseignements utilisés dans cette notice.

Ses recherches lui ont fait découvrir un grand nombre de localités nouvelles, indications utilisées dans les publications de Contejean, Renauld, Paillot[1], etc., et consignées dans le *Flora Sequaniæ exsiccata*[2]. Humnicki lui a dédié une Rose, le *R. Vendrelyana* dont il a donné la description dans le *Catalogue des plantes vasculaires des environs de Luxeuil* (Supplt, 1884, p. 100)[3]. Cette forme est devenue le *R. stylosa* ξ *lanceolata* dans Rouy et Camus, *Fl. de Fr.*, VI, p. 284.

Dans le *Flora Sequaniæ exsiccata* (Herbier de Franche-Comté), Vendrely publia, en collaboration avec Paillot, les fascicules de plantes 1 à 8 (1870-71, nos 1 à 400), puis 15 (1889, nos 701 à 750) et les fascicules de texte correspondants, I, II (1870-71, p. 1-28), VII (1889, p. 1-8, pour 153-160); il publia avec Flagey, Paillot, Renauld, les fascicules de plantes 13 et 14 (1879, nos 601-700) et le texte correspondant, V et VI (1879, 1882, p. 55-152); enfin, il publia, seul, les derniers fascicules 16 à 22 (1896-1905, nos 751-1130) et le texte VIII-XI (1896-1905, p. 161-307).

On trouve dans cette publication une partie des découvertes de Vendrely concernant la flore de la Haute-Saône et des Vosges, par exemple :

Pour les environs de Champagney : Rubus indutus, R. scabrosus, R. cuspidatus, R. piletostachys, R. phyllostachys, R. speciosus, R. corymbosus, R. distractus ; Œnothera biennis, Selinum Carvifolia, Œnanthe peucedanifolia, Verbascum thapsiforme × nigrum, Callitriche hamulata, Bromus racemosus, Lolium gracile (no VI, 1882) ; — Barbarea rivularis, Viola Prevosti, Viscaria gracilis, Nitella flexilis (no IX, 1900).

Aux Ballons de Servance et d'Alsace : Rubus saxatilis, Laserpitium latifolium, Bupleurum longifolium, Thesium alpinum (no VI, 1882) ; — Campanula latifolia, Anthriscus alpestris (nos VII, VIII, 1889, 1895).

---

(1) Voy. Contejean, *Revue de la Flore de Montbéliard*, 1892, p. 64 ; — Renauld, *Catalogue des plantes vasculaires de la Haute-Saône*, 1873 (1883), passim ; — Paillot, *Flora Sequaniæ exsiccata*, passim.

(2) Voy. plus loin des renseignements sur cette publication.

(3) Voy. aussi *Soc. Emul. du Doubs*, 1889, p. 111 ; *Flora Sequaniæ exsiccata*, no VII, 1889, p. 4.

Dans diverses localités de la Haute-Saône : *Lepidium ruderale*, à Gray ; *Cerastium arvense,* à Belfahys ; *Bidens radiata,* étang de Saint-Maurice ; *Cirsium eriophorum* (Athesans) ; *Utricularia minor,* tourbière de la Pile, à Saint-Germain ; *Scheuchzeria pal.,* étangs de la montagne de Ternuay ; *Sparganium minimum,* Ternuay ; *Lemna gibba*, Vesoul (nº VI, 1882) ; — *Ulex europaeus* Menoux ; *Helianthemum pulverulentum*, Sabot de Frotey ; *Pirola* sp., à la Denise (nºs VIII, IX, 1895, 1900), etc.

Enfin, dans les environs de Besançon, nous relevons les témoins suivants de ses herborisations d'étudiant (1860, 1861) ou de ses promenades avec son ami Paillot : *Lepidium ruderale ; Bunium Bulbocastanum,* à la Chapelle-des-Buis ; *Lolium gracile,* à Montfaucon (nº VI, 1882), etc.

Notons encore, dans le nº X (1903), des *Notes* sur les plantes nouvelles pour la Haute-Saône (p. 317) ; — Sur des localités nouvelles pour ce département (p. 318), *Knautia intermedia, Potamogeton crispus, Juncus squarrosus, Carex elongata, C. filiformis ;* — Une Revue de quelques ouvrages concernant la Flore de Franche-Comté parus depuis la Flore de Grenier, avec des annotations concernant : *Dianthus deltoïdes*, *Ulex europaeus, Rubus,* etc. (p. 320) ; — Nouvelle note sur les aberrations florales, particulièrement les anomalies de la fleur des Colchiques (suite aux statistiques du nº IX, p. 180 et au Mémoire de 1890). — Dans le nº XI (1905) : Note sur *Juncus tenuis*, etc. ; Nouvelles aberrations florales.

En *Botanique générale,* Vendrely s'est attaché tout particulièrement à la recherche des *anomalies ;* il a résumé ses observations dans un travail intitulé : *Du polymorphisme normal* ou *anormal*...... publié dans le *Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles* de Vesoul, en 1898.

Vendrely s'est aussi occupé de *Systématique* : il a essayé de donner une classification nouvelle du règne végétal, établie d'après celle de de Jussieu, modifiée pour la rendre plus commode ; Vendrely avait, en effet, en proposant cette classification, une préoccupation plus utilitaire que scientifique ; c'est pourquoi il n'a pas tenu compte des progrès récents apportés à la classification naturelle ; ce qui caractérise aussi son travail, c'est

l'emploi et la création de néologismes, tels que *insertion calicinale (sommocalicinale), clinale (clinocalicinale), clinipétalées, clinamentées, cliniglumées, stomosporangiées*, etc. Ces mémoires ont été publiés sous le titre de *Tableaux synoptiques et analytiques des embranchements, classes, ordres, familles et genres de la Flore de France* dans le *Bull. de la Soc. des Sciences naturelles* de Vesoul, en 1896 et 1898. Vendrely a aussi publié un *Conspectus familiarum regni vegetabilis* (Vesoul, 1905) établi d'après les mêmes principes et avec la même terminologie. Mais ces classifications n'eurent pas, auprès des Sociétés savantes à qui Vendrely les envoya, le succès qu'il espérait, et cette appréciation, qu'il jugeait imméritée, fut le grand chagrin de ses dernières années.

Vendrely a laissé une assez grande quantité de notes manuscrites, observations inédites, carnets d'herborisations, enfin des parties assez avancées d'une Flore de Franche-Comté qu'il préparait depuis longtemps ; ces manuscrits ne sont malheureusement pas assez au point pour qu'il soit possible de les imprimer sous leur forme actuelle. Il s'est aussi occupé d'entomologie et ses collections renferment, non seulement des Herbiers et une Bibliothèque botanique, mais encore des cartons d'insectes, notamment des Lépidoptères, des séries de fossiles, etc.

Membre de la *Société botanique de France*, de la *Société d'études des Sciences naturelles de Vesoul*, membre cerrespondant de la *Société d'Emulation du Doubs*, etc., Vendrely a été en relations avec beaucoup de botanistes ; je citerai particulièrement ceux de la région franc-comtoise, Grandclément, Humnicki, Parisot, Grenier, Bavoux, Paillot, Flagey, Renauld, etc. ; j'ai eu aussi le plaisir de correspondre avec lui et de faire en sa compagnie trois excursions botaniques dans la vallée du Rahin et aux ballons de Servance et de Giromagny (1) ; j'ai conservé le meilleur souvenir de son amabilité, de sa grande complaisance, de sa parfaite connaissance de la flore et de l'ardeur avec laquelle il herborisait, malgré l'affection cardiaque dont il souffrait déjà.

---

(1) Les 11-12 juillet 1891, 22-23 juin 1895, 5 juillet 1903.

Ce n'est du reste, pas seulement à la botanique que Vendrely consacrait son temps et ses forces ; c'était un homme de dévouement, toujours prêt à rendre service ; il a été maire de Champagney, conseiller d'arrondissement, délégué cantonal, membre du Comice agricole, et partout il a laissé la réputation d'un homme loyal, intègre, bon administrateur, dévoué au bien public. Il avait reçu, en 1860, les palmes d'Officier d'Académie.

Très affecté par la mort d'un de ses enfants survenue en 1906, de plus en plus affaibli par la maladie de cœur dont il souffrait depuis plusieurs années, ayant enfin commis l'imprudence de chercher, en hiver, dans une chambre glacée, des plantes qu'il voulait revoir, X. Vendrely était emporté, en deux jours, par une pneumonie grippale et succombait à Champagney, le 28 janvier 1908.

La Franche-Comté perdait en lui un des derniers représentants de la belle phalange de botanistes (Grenier, Contejean, Quélet, Parisot, Flagey, Bavoux, Renauld) qui avaient étudié avec beaucoup d'ardeur et de succès la flore comtoise pendant la seconde moitié du siècle dernier, notamment de 1860 à 1890.

Enumération des publications botaniques de X. Vendrely

1° Programme du *Flora Sequaniæ exsiccata*, par Paillot, Vendrely et Blanche, Besançon, 2 nov. 1868 ; 4 p.

2° *Flora Sequaniæ exsiccata* (Herbier de la Franche-Comté) ; Fasc. I, II, par Paillot et Vendrely ; p. 1-28 (*Soc. Emul. du Doubs*, 1870-71, p. 75-100). — Fasc. V, VI, par Paillot, Vendrely, Flagey et Renauld; p. 55-152 (Id., 1880, p. 12, 69 ; 1882, p. 162-200). — Fasc. VII par Paillot et Vendrely, p. 1-8 [pour 153-160] (Id., 1889, p. 108-115). — Fasc. VIII, 1896, p. 161-170 (*Id.*, 1895, p. 353-362); IX, 1900, p. 171-181 (*Id.*, 1899, p. 380-388) ; X, 1903, p. 316-331 [pour 133-201] (*Id.*, 1902, p. 291-309) ; XI, 1905, p. 203-207 (*Id.*, 1905, p. 152-156).

3° Tableaux synoptiques et analytiques des embranchements, classes, ordres, familles et genres de la Flore de France, pour servir d'introduction à une Flore de Franche-Comté, 1re partie, 1 vol. in-12, 141 p., Vesoul, 1896 (Extr. du *Bull. de la Soc.*

d'études des sciences naturelles de la Haute-Saône, 1re année, 1896). — 2e partie (analyse des genres), 1 vol. in-12, p. 145-208 (*Id.*, 2e année, n° 2, 1898, p. 89-152).

4° Du polymorphisme normal ou anormal ou Notes sur les aberrations florales ou variations du nombre des parties de la fleur. Broch. in-12, 19 p., Vesoul, 1898 (Extr. du *Bull. de la Soc. d'Et. sc. nat. de la Haute-Saône*, 2e année, n° 2, 1898, p. 1-17).

5° Prospectus de l'herbier médical, 1er fasc., 1904 ; 1 page.

6° Champignons géants (*Feuille des jeunes natur.*, 1905, p. 67).

7° Conspectus familiarum regni vegetabilis auctore X. Vendrely, in-4°, 16 p., Vesoul, 1905.

Manuscrits

1° Observations sur la Flore française.

2° Tableaux des familles et des genres distribués suivant le système de Linné, modifié (par Vendrely).

3° Liste des plantes de la Haute-Saône ; — Notes pour l'Herbier de la Haute-Saône (Renseignement du Dr Vendrely).

4° Flore du Nord-Est.

5° Flore de la Franche-Comté, avec additions de quelques espèces des départements ou pays limitrophes. — 1re et 2e parties : Analyse des embranchements, classes, ordres... (publiées : voy. plus haut, n° 3) ; — 3e partie : Analyse des espèces ; — Plantes spontanées ou généralement cultivées pour l'alimentation, l'industrie, la médecine ou l'ornement.

6° Herborisations de 1853 à 190...? (Renseignt du Dr V.).

7° Notes diverses de botanique (Renseignt du Dr V.).

8° Catalogue de l'herbier X. V., — de l'Herbier médical, — des Coléoptères (Renseignt du Dr V.).

9° Liste des espèces publiées dans les 22 fasc. de *Fl. seq. exsicc.* = 1130, et dans le *Fl. cryptog.* = 328.

AUTOGRAPHE DE M. X. VENDRELY

agréer, Monsieur et cher Maître, mes meilleures salutations..

X. Vendrely

Presented by

Basil H. Soulsby, Esq.

8 March, 1923.



Phot. Mauvillier.

LE CHANOINE ROSSIGNOT

(1843-1912)

LE CHANOINE ROSSIGNOT

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

Par M. Georges GAZIER

SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance du 11 décembre 1912.

Par son testament d'une si admirable humilité, en date du 25 mars 1905, M. le chanoine Rossignot a interdit de faire son éloge, après son décès, soit en chaire, soit dans la « Semaine religieuse ». « Je demande *expressément, instamment*, a-t-il écrit, qu'on ne me fasse aucune oraison funèbre, ni en chaire, ni dans la « Semaine religieuse » ... A cette heure, j'aurai paru au jugement de Dieu qui importe plus que tout autre. Ce n'est pas que je ne souhaite beaucoup me survivre dans l'estime ou l'amitié de ceux que j'ai connus et aimés ; je pense que mon panégyrique n'y aiderait pas. On vanterait des qualités que je n'ai pas ou des talents dont je n'ai pas bien usé ; laissons leur sentiment à ceux qui m'auront assez aimé pour me croire bon, et ne trompons pas les autres par des hyperboles qui n'ont pas cours dans l'autre monde, où je serai ».

Il n'a cependant pas spécifié qu'il ne voulait pas qu'on lui consacrât une notice nécrologique dans les sociétés savantes dont il faisait partie, car il comprenait que, si sa personne ne relevait que du jugement de Dieu, son œuvre historique nous appartenait. Nous croyons donc respecter sa volonté en n'exaltant pas les qualités et les vertus du prêtre et de l'homme que nous venons de perdre : qu'il nous suffise à cet égard de dire que tous ceux, à quelque parti qu'ils appartiennent, qui ont approché l'abbé Rossignot l'ont vénéré et profondément aimé.

Nous avons par contre le droit et même le devoir de rappeler ici pour la postérité les principales étapes de sa carrière et d'indiquer les travaux d'érudition qu'il a laissés.

Né à Champlitte (Haute-Saône) en 1843, Joseph Rossignot, après de bonnes études à Vesoul et à Besançon, fut ordonné prêtre en 1868, puis la même année nommé vicaire à la cathédrale de Besançon. En 1875, Mgr Mathieu qui avait pu apprécier de très près le zèle apostolique, l'esprit de discernement et la prudence du jeune ecclésiastique, le chargea de la direction des religieuses de Notre-Dame de la Compassion, à l'Ermitage de Villersexel. De là, il fut appelé en 1879 à la cure de Saint-Ferjeux où il devait rester jusqu'en 1894. C'est à ce titre qu'il fut l'un des principaux artisans de la construction de notre belle basilique de Saint-Ferjeux, dont la première pierre fut posée par Mgr Foulon le 25 juillet 1884. Il eut la joie, en 1893, de pouvoir transférer le culte dans la nouvelle église. L'année suivante, l'archevêque de Besançon, Mgr Petit, qui savait si bien juger les hommes et placer chacun à la place qui lui convenait, nommait l'abbé Rossignot curé de Sainte-Madeleine de Besançon : il devait rester dix-sept ans à ce poste d'honneur. Il se trouva ainsi pendant de longues années le pasteur de la paroisse la plus populeuse, mais aussi la plus pauvre de Besançon. Nous ne pouvons dire ici le bien qu'il y fit par sa bonté et sa générosité auxquelles on ne faisait jamais appel en vain, mais ceux qui liront le beau roman de notre confrère M. E. Droz, *Au Petit Battant*, verront de quelle popularité jouissait dans ce quartier le bon curé, le chanoine « Bassignot », le père de ses ouailles, le consolateur de toutes les infortunes. Rappelons aussi qu'on venait en foule, le dimanche, écouter les homélies du chanoine qui savait si bien se mettre à la portée des plus humbles en parlant le langage de la simplicité évangélique. En 1911, ressentant déjà les premières atteintes du mal qui devait l'emporter, le chanoine Rossignot demanda à Mgr Gauthey de le relever de ses fonctions. Mgr l'archevêque lui donna aussitôt une place dans le chapitre métropolitain, et connaissant ses goûts, lui confia le soin d'en classer les archives, et d'en tirer les éléments d'une histoire de cette antique et vénérable institution. Il s'était déjà mis à l'œuvre avec ardeur, quand la mort vint le frapper, le 18 juillet 1912, après une courte maladie.

Le chanoine Rossignot fut avant tout un prêtre, dans la plus belle acception du mot, et dirigé par une foi profonde et réfléchie, il en remplit toutes les fonctions avec un zèle inlassable. Mais ce devoir rempli, fidèle aux traditions qui, dans le passé, furent l'honneur du clergé comtois, il crut qu'il ne pouvait mieux employer ses loisirs qu'en étudiant l'histoire, et particulièrement l'histoire locale. Il tint à honneur de faire partie des diverses sociétés savantes de notre ville, de la Société d'Emulation du Doubs et de l'Académie de Besançon. Et successivement, à deux ans d'intervalle, ces deux sociétés l'élevèrent à la présidence, rendant ainsi le plus solennel hommage à ses qualités d'érudit. C'est en 1910 que nos confrères lui demandèrent de diriger nos travaux, et nul de nous n'a oublié avec quelle autorité, et aussi avec quelle bonhomie souriante, il occupa ici le fauteuil, sans manquer à une seule de nos réunions.

Le chanoine Rossignot a publié un certain nombre d'études historiques, presque toutes d'ailleurs écrites à l'occasion des fonctions de son ministère pastoral. Aumônier à Villersexel, il avait rédigé un manuscrit intitulé *L'hermitage de N.-D. de Compassion à Villersexel*, qu'il édita en 1905 sur les pressantes sollicitations des religieuses de cette maison (1). Curé de Saint-Ferjeux, il a laissé une *Notice sur la construction de l'église de Saint-Ferjeux* (2), où il relate, année par année, avec une minutieuse précision, les diverses phases de l'érection de la basilique de 1871 à 1901. Curé de Sainte-Madeleine enfin, il fit paraître en 1902 sous ce titre : *La Madeleine de Besançon* (3) un travail très complet sur l'histoire de cette antique paroisse à travers les âges. Deux ans après, élu membre de l'Académie de Besançon, il choisit comme sujet de son discours de réception l'histoire du fondateur de cette église, *Hugues Ier* (4), le grand archevêque bisontin du XIe siècle. En 1908, quand il dut, comme président, prendre à nouveau la parole à la séance publique de cette même Académie, ce fut encore un ancien curé de Sainte-Madeleine

---

(1) Besançon, Jacquin, 1905, 106 p. in-16.
(2) Besançon, Jacquin, 1902, 32 p., in-8°.
(3) Besançon, Bossanne, 1902, in-12.
(4) Mém. de l'Acad. de Besançon, 1904, pp. 35-61.

qui lui fournit le thème de son discours : *Demandre, évêque constitutionnel du Doubs* (1). Entre temps, il s'appliquait à glorifier la mémoire de deux missionnaires comtois qui évangelisèrent au XIXe siècle l'un la Cochinchine, l'autre le Cambodge : de là sa *Notice sur le père Vivier, missionnaire en Cochinchine* (1842-1898) (2) lue au séminaire de Luxeuil, et la lecture qu'il fit à notre Société, le 20 mars 1909, intitulée : *Un franc-comtois au Cambodge ; l'abbé Charles Tournier* (1837-1906) (3). Enfin, très attaché à son pays natal, il n'oublia jamais dans ses préoccupations le petit bourg de Champlitte où il avait reçu le jour, et ce fut la raison d'être des deux monographies qu'il nous reste à citer. L'une d'elles est consacrée à *Jean Richardot, chef président du Conseil privé des Pays-Bas* (1597-1609) (4), né à Champlitte en 1507, l'autre évoque le souvenir d'un brave grenadier né dans le même canton en 1772, *Jean-François Guibaudet* (5) qui se conduisit en héros pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire et mérita de l'empereur Napoléon la croix des braves.

Toutes ces publications du chanoine Rossignot se distinguent par un souci de l'exactitude et de la vérité poussé jusqu'au scrupule. Il était de ceux qui pensent qu'un historien doit exposer les faits tels qu'ils se sont passés et qu'il n'a pas le droit, sous prétexte qu'il sert telle ou telle cause, de dissimuler les qualités ou les défauts des personnages qu'il étudie. Dans un tableau, il faut laisser des ombres si on veut produire une œuvre sérieuse et sincère. Cet amour de la vérité est d'ailleurs le meilleur garant de l'impartialité, et le chanoine Rossignot en a donné une nouvelle preuve dans ses œuvres. Esprit très ouvert et très libéral, il ne se croyait pas autorisé à anathématiser même les adversaires les plus décidés de ses idées : c'est ainsi que, dans sa notice sur la Madeleine, il juge avec grande bienveillance Proudhon, dont il aimait à se dire en souriant le curé posthume. Etudiant l'abbé Demandre, curé de son église de 1801 à 1823, qui avait été auparavant évêque constitutionnel du Doubs, il put

(1) Mém. de l'Acad. de Besançon, 1908, pp. 19-35.
(2) Besançon, Jacquin, 1901, 32 p., in-8°.
(3) Mém. Soc. Em. du Doubs, 1909, pp. 332-345.
(4) Mém. Soc. Em. du Doubs, 1905, pp. 114-122.
(5) Gray, impr. G. Roux, 1911, 13 p. in-8°.

faire quelques réserves doctrinales sur l'attitude que celui-ci crut devoir prendre au cours de la Révolution, mais il rendit un hommage mérité aux vertus et à l'inépuisable charité de ce prêtre homme de bien, qui dépensa toute sa fortune pour venir au secours de l'indigence, et mourut pauvre.

Jusqu'à son dernier jour, le chanoine Rossignot continua ses études et ses recherches. Il s'occupait à compulser les dossiers des prêtres insermentés du diocèse envoyés à l'échafaud sous la Terreur et à rédiger les notices historiques des divers chanoines, quand il fut rappelé à Dieu. A l'imitation de l'abbé Boillot, son prédécesseur immédiat à la Madeleine, il avait consigné dans un journal intime ses souvenirs et surtout les réflexions que sa longue expérience des hommes et des choses lui avait suggérées. A plusieurs reprises, il nous fit l'honneur de nous lire en particulier des fragments de cette œuvre qu'il nous destinait, et qui eut révélé en lui un moraliste des plus avertis, un fin psychologue en même temps que le plus charmant des auteurs. Il est fort regrettable que ces pages, qui ne manquaient pas d'humour, n'aient pu être retrouvées après sa mort dans ses papiers. Elles nous eussent sans doute permis de mettre davantage en relief la belle figure du chanoine Rossignot, l'un des représentants les plus remarquables du clergé comtois.

LES

PREMIÈRES ÉTUDES DE GÉOLOGIE

EN FRANCHE-COMTÉ

(1742-1850)

Par M. le Docteur GIRARDOT
MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 11 Décembre 1912.

J'ai l'honneur d'offrir à la Société d'Emulation du Doubs, pour sa bibliothèque, le livre que je viens de publier sur *Les premières études de Géologie en Franche-Comté de 1742 à 1850*, dans lequel j'ai passé en revue tous les travaux de géologie dont le sol de notre province a été l'objet pendant cette période de cent-huit années. J'ai négligé les indications fournies par différents écrivains, antérieures à la première de ces dates, sur les carrières de marbre ou de plâtre de notre pays ; les renseignements qu'ils ont donnés ainsi ne me paraissant pas entrer dans le cadre de cette science.

C'est seulement, en effet, en 1742, que pour la première fois Bourguet de Neûchatel fit œuvre de géologue, en révélant l'existence de riches gisements fossilifères de quelques localités de notre territoire. Bourguet eut bientôt des continuateurs ; parmi eux il faut citer Guettard (1746) puis Dupain-Triel (1770), deux ingénieurs géographes qui publièrent les premières cartes minéralogiques de notre région. Ces publications firent naître un peu partout le goût des études de géognosie et l'Académie de Besançon, sous cette influence, proposa comme sujet de ses concours la minéralogie d'un bailliage de la province. Le marquis de Marnézia répondit à son appel et lut dans la séance du 5 dé-

cembre 1777, une étude sur la constitution du bailliage d'Orgelet qui fut imprimée l'année suivante dans les recueils de la Compagnie. Ces trois observateurs poursuivaient un but d'utilité pratique, les deux premiers faisant connaître les gisements des roches dont l'exploitation serait la plus avantageuse, le dernier exposant toutes les ressources que l'on pouvait tirer de son champ d'étude ; leurs indications n'avaient pas d'autre but : aussi toute notion d'âges successifs des dépôts qu'ils observaient est-elle absente de leurs travaux. Bientôt ces vues utilitaires ne guidèrent plus les investigateurs, et de Saussure (1779) le premier publia une étude complète sur le Jura, dans laquelle il donna les premiers principes exacts non seulement de sa géographie et de sa topographie, mais aussi de sa géologie. Il reconnut en effet, que le Jura est constitué par trois sortes de formations : la partie centrale des hautes montagnes par une pierre grise, dure, pauvre en fossiles, et les couches extérieures par une roche jaune, tendre, renfermant beaucoup de pétrifications ; des grès enfin, se rencontrent dans la partie Nord de la chaîne, reposant sur les calcaires. Il indique aussi très exactement la stratigraphie de la contrée, avec ses trois sortes de dépôts ; les calcaires gris et durs du Jurassique au centre des chaînes, les roches jaunes et tendres du Crétacé inférieur les recouvrant dans l'Est et les grès tertiaires visibles seulement dans le Nord. Il a reconnu aussi le ploiement en voûte des chaînes du Jura et il s'est rendu compte de l'action de l'érosion par les eaux courantes, qui ont creusé les vallées et déposé dans les plaines des amas de cailloux roulés. Le P. Chrysologue, (1786) inspiré certainement par les idées de de Saussure, crut voir dans nos montagnes deux sortes de dépôts qu'il appela formation première et formation seconde, cette dernière recouvrant la première aux dépens de laquelle elle aurait été constituée. Quelques années plus tard, Girod de Chantrans (1796) développa la même théorie des deux formations première et seconde. Tous deux, disciples du savant genevois, n'avaient pas compris très bien les vues du maître, qui distinguait nettement le terrain crétacé du terrain jurassique, ayant visité surtout le haut Jura où ces deux étages se rencontrent, tandis que les deux géologues franc-comtois observaient plus spécialement

dans la partie basse de la région et appliquaient au jurassique seul, les deux divisions de de Saussure. De là l'erreur qui persista longtemps de deux ordres de formation dans le Jura. Vers la même époque, Deluc (1782) signalait la présence de blocs erratiques entre Ornans et Besançon et un grand seigneur russe, le comte Grégoire de Razoumofsky (1783) visitant notre province, observait le ploiement en arcs des couches de la citadelle de Besançon, étudiait assez minutieusement la région de Salins, notait la présence du gyps et du sel à la base de ses montagnes, imaginait même une théorie des sources salées et s'intéressait à nos cavernes. D'autres observateurs encore méritent d'être signalés ici, tels sont : J.-F. Guyétant (1784), Devillaine (1788) qui, dans leurs essais de topographie médicale, décrivaient avec soin quelques points de la région, Hassenfratz (1794) qui donna, dans son étude sur les salines du Jura et du mont Blanc, une bonne description des environs de Salins, Lefebvre (1801) qui signala des filons de houille encore inexploités à Faucogney, Saulnot, Châlonvillars et Gouhenans, puis Jeunet, Lemaître, Lequinio, Brochin, David de St-Georges (1800-1805) et Sébastien Guyétant (1809), qui ajoutèrent encore aux connaissances déjà acquises.

Il est certain que depuis l'époque de de Saussure, l'idée d'une succession de formations diverses, déposées successivement au cours de temps très anciens était entrée dans la science, mais le moyen de distinguer ces assises, surtout en des points éloignés les uns des autres était encore inconnu lorsque l'ingénieur anglais William Smith, dans les dernières années du XVIIIe siècle, puis Cuvier et Brongniart, au début du XIXe, montrèrent que chaque assise renferme une faune qui lui est propre et la distingue nettement de toutes les strates d'un autre âge. Il est juste d'ajouter aussi que les travaux de Werner et surtout ceux de Huton ne contribuèrent pas peu au progrès de la science et préparèrent les découvertes de Smith, de Cuvier et de Brongniart, qui allaient guider désormais les géologues dans leurs recherches.

Le premier qui fit usage de ce critérium, en Franche-Comté, fut le savant belge d'Omalius d'Halloy qui traversa le Jura en 1810, au cours de ses investigations pour établir une carte géologique de l'empire français. Peu après, l'ingénieur des mines

Charbaut (1818-1826) appliqua ce principe dans son étude et sa description des environs de Lons-le-Saunier et de Salins. C'est à Charbaut que l'on doit la première comparaison des formations de notre province avec celles d'autres régions, et l'introduction, dans la nomenclature des assises de notre Jura, du terme de terrain oolithique. Après Charbaut, il convient de citer le nom d'Auguste Duhamel (1824-1831) qui reconnut dans le Nord du département du Doubs la présence du vieux grès rouge, du grès vosgien, du grès bigarré et du muschelkalk, et qui donna la première coupe des couches qui supportent la citadelle et forment le plateau de Trois-Châtels, coupe qui est devenue classique depuis l'ouverture de la route de Morre. Auguste Duhamel fut en quelque sorte initiateur de Parandier, en lui communiquant les notes qu'il avait recueillies au cours de ses voyages dans cette région ; il lui prêta aussi un concours très utile, pour l'exécution d'une carte topographique du département du Doubs, sur laquelle figura pour la première fois, la hauteur des différents points du sol au-dessus du niveau de la mer. Parandier compléta l'œuvre de Duhamel, et donna avant tout autre une description géologique du territoire de Besançon et une classification du terrain jurassique de la Franche-Comté, qu'il assimila peut-être un peu trop aux formations de même âge, déjà étudiées en Angleterre. Il signala le premier l'existence dans nos montagnes de bassins fermés, c'est-à-dire de cuvettes privées d'écoulement au dehors, dans lesquelles s'accumulent les eaux météoriques pour y former des étangs ou des marais, à moins qu'elles ne s'en échappent par des issues souterraines. Parandier, il ne faut pas l'oublier, créa à Besançon une société de géologie et d'histoire naturelle, d'où on peut dire qu'est sortie en quelque sorte, la Société d'Emulation du Doubs. C'est aussi sur son initiative que fut tenu à Besançon, en octobre 1835, un Congrès de géologues français et suisses, qui fixa les bases d'une nomenclature définitive du terrain jurassique du Jura. Mais déjà avant cette époque, Elie de Beaumont (1827-1828) avait étudié quelques parties de la Haute-Saône, étude que compléta Thirria de 1829 à 1833 et qu'il termina en 1836, dans une notice où il exposa ses vues sur le soulèvement du Jura. Il croyait alors, comme l'avait enseigné Elie de Beaumont, que le Jura avait été

plissé avant son soulèvement, et qu'il était sorti successivement des eaux dans la direction de l'Occident à l'Orient, laissant entre ses chaînes émergées, des fjords encore occupés par la mer; opinion qui devait persister encore longtemps dans la science. En 1836, Parrot, ingénieur des mines en résidence à Besançon, entreprit la première ébauche d'une carte géologique du département du Doubs à grande échelle, se servant pour cela de la feuille de Cassini. Il ne fit guère que tracer les premiers linéaments de ce travail important, dont Renaud-Comte et Numa Boyé devaient poursuivre l'exécution, sans le terminer, car il fut achevé seulement en 1864 par l'ingénieur des mines Résal. En 1838, la Société géologique de France, fondée depuis quelques années seulement, se réunit en session extraordinaire à Porrentruy, montrant ainsi combien elle s'intéressait à l'étude du terrain jurassique. Dans les séances qu'elle y tint, il y fut beaucoup question de la Franche-Comté, et tous les géologues de ce pays s'y rencontrèrent et vinrent y exposer le résultat de leurs travaux. C'est encore en 1838, soit dit en passant, qu'Agassiz exposa sa célèbre théorie des mouvements des glaciers. La même année, un autre savant suisse, Gressly, montra qu'une même assise présente des caractères différents suivant les points de la mer où elle a été déposée, et il établit qu'il existe ainsi pour une même couche un faciès de rivage ou littoral et un faciès de haute mer ou pélagique, avec des faciès intermédiaires sub-littoral et sub-pélagique, caractérisés chacun par des roches et des fossiles différents. Gressly avait observé dans le Jura soleurois, mais les conclusions qu'il tira de son étude furent bientôt appliquées à notre pays par Jules Marcou (1846) dans son très remarquable travail sur le Jura salinois. Marcou disséqua pour ainsi dire ce territoire et en donna une description stratigraphique très complète et très minutieuse, en fournissant de nombreuses indications paléontologiques, ce que ses prédécesseurs n'avaient pas fait d'une façon aussi complète. Cependant déjà avant lui, Numa Boyé (1842-1843) avait entrepris de décrire la géologie du département du Doubs et de faire connaître la faune renfermée dans les diverses assises de son sol; il avait même publié dans les *Mémoires* de notre Société, quelques descriptions et quelques planches de fossiles, mais ni son œuvre stratigraphique ni son

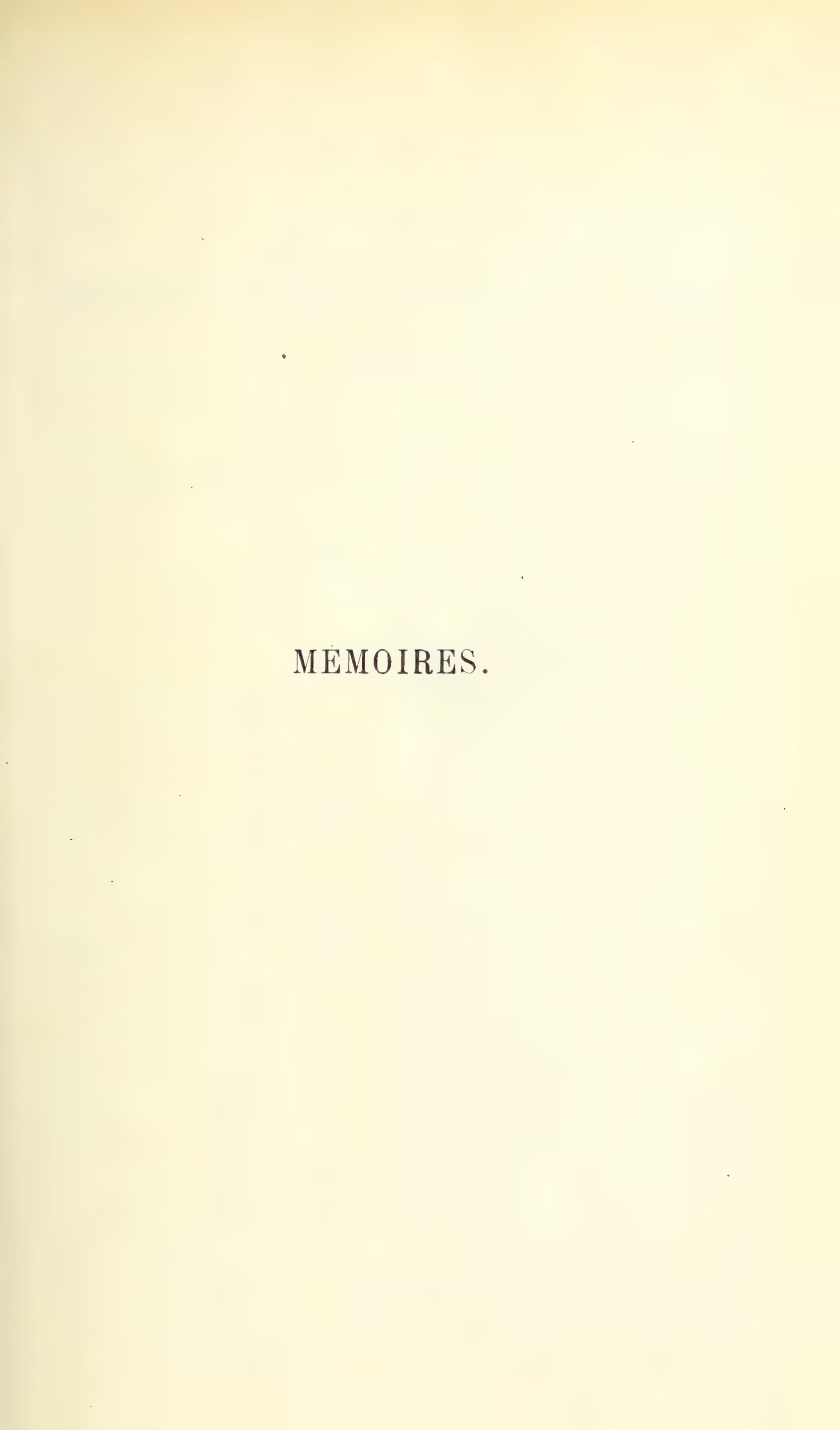
œuvre paléontologique ne furent achevées, pas plus d'ailleurs que sa carte géologique. Bien d'autres noms seraient encore à citer de savants moins en vue, mais qui accrurent aussi, dans des proportions moindres il est vrai, nos connaissances sur la géologie de ce pays. Tels sont: Virlet (1835), Rozet (1835-1838), Richard (1837), Lejeune (1837), Demerson (1840), Grenier (1842), Bernard (1843). Cependant il faut retenir celui du docteur Renaud-Comte, qui publia une étude intéressante sur les vallées d'érosion en 1846. En 1847, Pidancet et Lory appelèrent l'attention sur les blocs erratiques signalés depuis longtemps dans la région, mais qui n'avaient fait encore l'objet d'aucune étude spéciale. On avait même rapporté leur présence, sur les points où ils se trouvent actuellement, à l'action de torrents de boue descendus des Alpes, jusqu'à l'époque où Agassiz en établit la véritable origine. Ce sont les traces laissées par les anciens glaciers, que les deux géologues de Besançon recherchèrent dans la région, et ils montrèrent que, si des glaciers provenant des Alpes s'étaient étalés sur le Jura et l'avaient parsemé de blocs erratiques, d'autres exclusivement locaux et sans communication avec les précédents, avaient recouvert quelques parties de nos montagnes. L'année suivante Collomb fit connaître les traces laissées dans la Haute-Saône par des glaciers descendus des Vosges. C'est aussi en 1847 que Pidancet publia dans les *Mémoires* de notre Société, sa belle étude malheureusement restée inachevée, sur les failles du Jura. Enfin en 1849 Lory déposa sur le bureau de la Société d'Emulation du Doubs, son travail sur les terrains crétacés du Jura ; il avait demandé pour l'exécution de cette œuvre importante, la collaboration de Pidancet, mais celui-ci qui embrassait beaucoup et terminait peu, n'avait pu encore se décider à entreprendre sa tâche, alors que Lory avait déjà terminé la sienne. Aussi en 1857 Coquand et Grenier, ne pouvant attendre plus longtemps le bon vouloir de Pidancet, demandèrent-ils l'impression du manuscrit de Lory. C'est pourquoi j'ai analysé dans mon ouvrage cette monographie du crétacé du Jura, bien qu'elle n'eût été publiée qu'en 1857.

Les géologues dont je viens de citer les noms ne se sont pas tous bornés à constater les faits, mais beaucoup d'entre eux ont cherché à les expliquer et l'exposé des diverses hypothèses qu'ils

ont imaginées pour rendre compte de la situation actuelle de nos montagnes, ne constitue pas la partie la moins intéressante de leur œuvre. Tout d'abord pour Marnézia, Girod de Chantrans et le P. Chrysologue, ce sont les eaux du déluge qui ont modelé la surface du sol ; un peu plus tard avec Parandier et Charbaut, le déluge n'est plus seul en cause, ce sont les eaux de la mer qui en se retirant ont creusé les vallées et les grottes. Puis un peu plus tard encore, l'élévation du Jura au-dessus du niveau de la mer par l'action d'une force interne, devient un fait universellement reconnu. Mais on pensait alors que la surrection du Jura avait été fort lente, qu'elle s'était opérée de l'Ouest à l'Est et que les chaînons actuels avaient été d'abord des îles allongées, séparées par de véritables fjords et cette opinion était encore celle de Marcou en 1846. Cependant Thurmann dès 1838 avait indiqué que le soulèvement du Jura était une conséquence du soulèvement des Alpes.

Toutes les sociétés savantes de Franche Comté ont pris part au mouvement scientifique qui a fait connaître la constitution du sol de ce pays. Tout d'abord l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, en proposant comme question de ses concours, la minéralogie d'un bailliage de la province, et en imprimant l'étude de Lezay de Marnézia ; puis la Société d'Agriculture du Doubs en publiant les travaux de Girod de Chantrans. Enfin la Société d'Emulation du Jura et surtout la Société d'Emulation du Doubs, en ouvrant largement leurs *Mémoires* à toutes les œuvres de géologie, dès les premières années de leur existence. C'est grâce à ces deux Compagnies en effet, que parurent les travaux de Charbaut, ceux de Numa Boyé, de Grenier, de Pidancet, de Renaud-Comte et de Lory, pour ne citer que les plus importants. Toutes ont ainsi fait progresser nos connaissances et bien mérité la gratitude du monde savant et de la Franche-Comté.





MÉMOIRES.


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS EN 1912

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 12 décembre

Par M. PIDANCET

PRÉSIDENT ANNUEL

Mesdames,
Messieurs.

Depuis fort longtemps le Président de la Société d'Emulation a coutume de rendre compte, en fin d'année, des travaux des Membres de la Société : toutefois, c'est en 1868 seulement que, pour la première fois, M. Faucompré, qui était alors à la tête de notre Association, initia aux communications qu'avaient faites nos sociétaires, le public réuni dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Le devoir du Président, à l'époque à laquelle je me reporte, était plus étendu qu'il l'est aujourd'hui : à côté de l'énumération des œuvres lues aux séances privées, à côté de la relation des Congrès alors nombreux, à côté de l'indication de la marche générale de la Société, le Président se chargeait encore de traiter un sujet spécial accessible à tous. La juxtaposition de deux rôles successifs confiés au même personnage devait être quelque peu embarrassante, bien que M. Faucompré, en exposant *les données et la solution du problème de la vie à bon marché*, — M. Boullet, son successeur, en développant, à la séance de 1869, *des considérations*

sur l'instruction primaire envisagée comme cause pretendue de la dépopulation des campagnes, bien, dis-je, que ces deux distingués Présidents eussent parfaitement soutenu leurs thèses sur des questions économiques dont l'intérêt est aujourd'hui plus vif encore que jamais.

Vint la guerre de 1870-71. Les tristes après-midi de décembre 1870 ne pouvaient, dans la ville bloquée, convenir pour la fête accoutumée ; le deuil de la patrie était aussi celui de l'*Emulation*, qui ne devait plus, comme l'année précédente, être représentée, *dans ce salon même*, sous l'apparence d'une jeune femme qui, après avoir terrassé l'*Ignorance* et l'*Envie*, s'élance vers les régions élevées, à la poursuite de palmes et de couronnes.

Il fallait donc panser les plaies ouvertes chaque jour et attendre des temps meilleurs.

Ces temps revinrent. — M. Delacroix, qui inaugura la séance publique de 1871, en présence des détails très nombreux nécessités par l'examen de l'œuvre de deux années, se contenta du compte-rendu que, depuis, mes prédécesseurs ont périodiquement fait devant un auditoire sympathique, et que je vais vous présenter à mon tour.

Malgré l'allègement que je viens de vous indiquer, lourde est la tàche que m'imposent les fonctions que m'a conférées la trop grande bienveillance de mes collègues ; aussi, en présence de la longueur et de la sécheresse inhérentes à une analyse, forcément imprécise, de tant de savants travaux, serai-je contraint de prier l'assistance si distinguée qui me fait l'honneur de m'écouter d'être indulgente à mon égard.

Les communications faites à la Société sont relatives à l'archéologie, à l'histoire, à l'économie politique et à l'histoire naturelle.

Parlons donc d'abord de l'archéologie.

M. Vernerey a découvert au village de Granvelle (Haute-Saône) un cimetière qui remonte, d'après ses recherches, à l'époque burgonde. Les fouilles, que notre collègue a pu

diriger durant une période de vacances seulement, ne sont pas complètes, mais il est probable qu'elles donneront des résultats encore plus importants que ceux auxquels M. Vernerey est parvenu à l'heure actuelle. En tous cas, lors de la communication qui a eu lieu en juin dernier, il avait déjà été trouvé un certain nombre de sépultures renfermant plusieurs plaques de ceinturon en argent et un anneau de collier.

M. Vernerey avait eu la généreuse idée de gratifier notre Société du produit de sa découverte : nous avons accepté ce don avec reconnaissance, mais, à notre tour, pour que le public puisse les apprécier, nous avons remis au conservateur du Musée archéologique les objets qui nous avaient été ainsi cédés.

Sous la direction d'un autre de nos collègues, M. H. Michel, des fouilles pratiquées sur le plateau de Fallans, territoire de Grammont (Haute-Saône) ont amené la découverte d'un brassard en lignite, d'un bracelet en bronze, d'un anneau de fer et de divers objets qui, d'après leurs formes, ont permis à M. Michel d'assigner une date à la création des sépultures mises au jour.

En abordant les travaux qui ont trait aux sciences historiques, nous franchissons un long espace de temps et nous arrivons au XVIe siècle. M. le docteur Roland nous fera faire connaissance avec des cartographes de cette époque et du siècle suivant.

Je dois dire ici que les remarquables travaux de M. le docteur Roland sont la suite des communications dont déjà M. le premier Président Gougeon rendait compte dans son beau rapport lu en séance publique : je ne reviendrai donc pas sur les détails très complets présentés autrefois à ce sujet : mon résumé n'aura trait qu'aux dernières lectures de notre collègue.

Le personnage principal étudié par M. le docteur Roland est l'illustre géographe Mercator.

Gérard de Cremer, surnommé Mercator, originaire de Ruppelmonde (Pays-Bas), où son père était un pauvre ouvrier cordonnier, fut reçu par charité dans un petit séminaire et inscrit comme indigent à l'Université de Louvain où il apprit de Gemma Frisius, outre les mathématiques, la fabrication des instruments, la gravure et l'enluminure des cartes.

Après avoir passé trois années (de 1537 à 1540) à dresser la carte des Flandres, Mercator construisit un globe terrestre qui fut par lui dédié au chancelier Nicolas Perrenot. de Granvelle. Ce travail, d'une exécution merveilleuse, valut à notre géographe la protection du chancelier, qui le fit charger par Charles-Quint de la fourniture des instruments mathématiques destinés à accompagner le souverain au cours de ses campagnes.

En 1585 fut imprimé le premier fascicule d'un Atlas de Mercator comprenant, entre autres cartes, celle de notre Franche-Comté : pour la première fois on y trouve indiqués les degrés de longitude et de latitude, mais Mercator, qui n'avait que des documents incomplets sur notre province qu'il ne visita jamais, y a laissé beaucoup d'erreurs topographiques : le lac de Saint-Point, par exemple, n'est même pas figuré sur le travail dont je vous entretiens.

Mercator mourut en 1594 laissant son Atlas inachevé : son fils, Rumold Mercator, compléta les planches déjà préparées et en donna une édition complète.

Hondius, libraire doublé d'un savant, acquit la propriété des planches de l'Atlas dans la succession de Rumold Mercator : on doit à cet éditeur un nouvel Atlas composé, il est vrai, des cartes anciennes, mais des cartes anciennes complétées par une description du pays accompagnant le plan. Montanus était l'auteur de ces descriptions parmi lesquelles se distingue celle qui concerne notre province.

L'édition de Hondius date de l'année 1606.

En 1624 avait paru une magnifique carte de la Franche-Comté dressée par Pierre Vernier, d'Ornans, et éditée par

son gendre, Jean-Maurice Tissot. Janson, libraire hollandais, qui recueillit les planches de l'Atlas de Mercator, ne trouva rien de mieux que de remplacer la carte mercatorienne par une réduction de la publication de Pierre Vernier. La nouvelle carte contenait des mensurations beaucoup plus exactes ; le cours du Doubs était remarquablement tracé, mais on y voit avec étonnement un oubli assez grave : la ville de Pontarlier était omise. Cette erreur ne figura que dans la première édition : elle fut réparée dans les éditions qui suivirent.

Ici s'arrête le travail très consciencieux, très personnel, de M. le docteur Roland qui nous a laissé espérer qu'il continuerait ses recherches et reconstituerait de façon complète l'historique de la cartographie de notre région.

C'est encore du XVIe siècle que nous a entretenu notre très distingué et très zélé secrétaire, M. Gazier, lorsqu'il nous a rendu compte de l'ouvrage de l'un de nos sociétaires, M. Febvre, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, sur *Philippe II et la Franche-Comté*. La période embrassée par M. Febvre s'étend de 1558 à 1598 ; aussi n'essaierai-je pas de faire une analyse, même superficielle, des événements qui se sont succédé dans ce long espace de temps, et d'initier mon auditoire à la lutte entre la noblesse et la bourgeoisie comtoises, lutte que M. Febvre a exposée avec force détails dans son livre de 763 pages. Il me suffira d'emprunter deux appréciations pour montrer la valeur du travail consacré par M. Febvre à notre province. La première appréciation émane de M. Pfister, qui, dans la *Revue historique*, ne craint pas de qualifier de « véritablement admirables » certains chapitres de la thèse de M. Febvre. D'autre part, M. Gazier termine son analyse en nous disant que « par sa documentation considérable puisée aux meilleures sources, par le talent avec lequel l'auteur expose les faits qu'il raconte, son livre sur Philippe II et la Franche-Comté mérite d'être placé au premier rang de ceux qui font honneur à l'érudition comtoise.

On ne pourra désormais plus s'occuper de l'histoire de la province au XVIe siècle, et même de l'histoire du XVIe siècle en général, sans consulter et étudier de très près le beau livre que M. Febvre vient de nous donner : combien d'ouvrages méritent-ils un pareil éloge ? »

Je suis tout naturellement amené, par l'ordre chronologique, à indiquer ici la communication de M. Vendeuvre.

M. Vendeuvre a fouillé dans les archives du département pour y dépouiller toutes les pièces qui font mention du *chanoine Gerber,* membre du chapitre de la cathédrale de Besançon à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle. Dans une étude très documentée, notre confrère est parvenu à retracer la vie ecclésiastique de Gerber qui fut le premier théologal du chapitre de Besançon, de 1571 à 1613. Très laborieux, très assidu à ses devoirs, Gerber joua un rôle important dans l'église de Besançon à la fin du XVIe siècle. On a conservé de lui un *Traité des indulgences*, qui reflète la trace des controverses religieuses de l'époque.

C'est encore un autre personnage ayant séjourné à Besançon que nous a présenté M. Gazier lorsqu'il a rappelé le séjour dans notre ville du *médecin anglais* Acton qui, le premier, pratiqua l'inoculation en Franche-Comté au cours de l'année 1764. Je n'anticiperai nullement sur la tâche assumée par notre actif secrétaire décennal, qui doit vous faire une lecture sur Acton. Par un résumé incomplet j'atténuerais certainement les qualités de l'étude à la fois érudite et élégante dont il est nécessaire que vous ayez toute la saveur dans quelques instants.

Ecrire la vie d'un officier du premier Empire, telle est l'entreprise qui a tenté M. Dayet.

Les reconstitutions de ce genre sont fortement d'actualité, car l'empereur Napoléon Ier, depuis quelques années, excite plus que jamais l'attention du public. Les érudits, les auteurs dramatiques, les romanciers nous rappellent à l'envi la splendeur de son époque et la vie mouvementée des person-

nages qui gravitèrent autour du vainqueur de l'Europe. C'est, qu'en effet, l'éloignement du temps a entouré d'une auréole prestigieuse ce souverain pourtant si discuté après sa chute gigantesque. Aussi est-ce pour retracer une partie du décor au milieu duquel évoluait le favori de la victoire que notre collègue a voulu faire revivre la figure du *général baron Prétet,* qui fut officier d'ordonnance de l'Empereur.

On peut résumer la vie du général Prétet dans les indications suivantes : né en 1782, à Cramans (Jura) où son père exerçait les fonctions de notaire royal, il est nommé officier d'artillerie en sortant de l'Ecole polytechnique. Il se distingue au siège de Saragosse en 1808, part en 1811 pour la campagne de Russie, assiste au désastreux passage de la Bérésina, et, en 1813, est attaché à la personne de l'Empereur en qualité d'officier d'ordonnance.

Les batailles de Lutzen, Bautzen, Brienne, Champaubert, Montereau marquent les dernières étapes de la partie active de la vie militaire de Prétet, qui vit surtout pâlir l'étoile de Napoléon.

Prétet avait obtenu, sous l'Empire, le grade de chef de bataillon ; en outre, le titre de baron lui avait été conféré.

Après être resté inactif dans la garnison de Salins durant les Cent-Jours, Prétet devait continuer à servir sous la Restauration et la Monarchie de Juillet ; il mourut en 1842, ayant le grade de général et les fonctions de commandant de l'Ecole d'application de Metz.

Une œuvre toute littéraire : la publication et l'appréciation par M. Marquiset, Alfred, des *lettres écrites par le philosophe lyonnais Ballanche à Mme d'Hautefeuille,* nous a procuré l'occasion d'entendre une critique fort détaillée et fort intéressante de M. Rouget.

Le public, en général, s'intéresse à tout ce qui touche à la littérature : aussi donnerai-je quelques détails succincts sur les personnages entre lesquels s'échangea cette correspon-

dance dont une partie seule nous a été conservée par un petit neveu de Mme d'Hautefeuille.

Anne-Albe-Cornélie de Beaurepaire est née à Paris en 1789. En 1823 elle épouse le comte d'Hautefeuille, colonel d'Etat-Major et député du Calvados.

C'est en 1827 que Mme d'Hautefeuille, qui désirait soumettre sa production littéraire à un censeur éclairé, fit la connaissance de Ballanche, auteur d'*Antigone*, d'un *Essai sur les Institutions sociales*, de l'*Homme sans nom* et de la *Palingénésie sociale, poëme philosophique*. Ballanche, qui fréquentait avec assiduité le salon de Mme Récamier à l'Abbaye-aux-Bois, pratiquait le pur culte de ces deux divinités : Châteaubriand et la belle Juliette Récamier ; aussi sa constance dans l'adoration de ses idoles a-t-elle beaucoup contribué à le sauver de l'oubli dans lequel ses œuvres sont tombées.

Il est surtout question de Châteaubriand et de Mme Récamier dans la correspondance de Ballanche à Mme d'Hautefeuille ; on y trouve également des appréciations sur la société littéraire et politique du règne de Louis-Philippe. Le livre de M. Marquiset est donc très instructif : « il sera goûté, comme l'écrit M. Rouget, de tous ceux qui ne se contentent pas d'étudier l'histoire dans des compilations ou de juger les hommes d'après des décisions dictées par la partialité ou les préjugés. »

Espérons, ajouterai-je, pour la mémoire de Mme d'Hautefeuille que la publication de M. Marquiset poussera les chercheurs à se reporter à l'*Ame exilée*, au *Lys d'Israël*, romans qui sont, paraît-il, les chefs-d'œuvre de Mme d'Hautefeuille. Ce serait pour celle-ci la meilleure récompense du soin respectueux avec lequel elle a su nous conserver une correspondance qui apporte sa contribution à l'histoire de treize années du règne bourgeois de Louis-Philippe.

M. Nicklès est allé chercher son héros, le capitaine Faure, parmi la vaillante avant-garde qui s'occupe en Afrique à donner de nouveaux territoires à la France.

Vous devez avoir tout le plaisir et la surprise de l'inédit ; je me garderai donc bien d'empiéter sur le rôle de notre collègue, qui connaît à merveille le sujet tout patriotique dont il vous entretiendra dans quelques instants.

Nous abordons un sujet d'économie politique avec l'ouvrage étendu que l'un de nos membres, M. Nardin, a écrit en collaboration avec M. Mauveaux, sur l'*Histoire des Corporations d'arts et métiers des Ville et Comté de Montbéliard*. Les rapports entre patrons et ouvriers sont toujours d'une réglementation difficile : ils préoccupent de plus en plus les législateurs de tous pays, et l'on a pu voir en France, par le simple fait de la création d'un ministère spécial, le ministère du Travail, combien est importante chez nous la question de la protection du travailleur. D'autre part, les dispositions législatives concernant les fraudes montrent que le Parlement a eu à sévir avec vigueur pour arriver à protéger le consommateur désarmé en face d'un producteur parfois malhonnête.

L'Ancien Régime avait cru arriver à tout concilier en laissant se développer les corporations et en leur imposant des statuts dans leur propre intérêt et dans l'intérêt du consommateur. Les règles étaient variables selon les provinces et les villes : d'où la nécessité pour l'historien de l'évolution économique d'étudier les corporations sur chaque point du territoire français.

Le sujet spécial traité par MM. Mauveaux et Nardin a paru d'un tel intérêt à M. Frédéric Bataille, chargé d'en lire un compte-rendu, qu'il a résumé de façon détaillée l'organisation des corporations. Nous pouvons, en parcourant cette analyse si complète, assister à la vie même des anciens commerçants et industriels montbéliardais.

J'arrive à la partie scientifique.

Tout le monde connaît les romans et les nouvelles de Charles Nodier : ce que l'on ignore généralement, c'est que notre illustre compatriote, à côté de sa production littéraire,

s'occupa d'histoire naturelle, et qu'à l'âge de seize ou dix-sept ans, il publia, en collaboration avec un jeune ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Luczot de la Thébaudais, une *Dissertation sur l'usage des antennes*. Là ne se borna pas l'œuvre scientifique de Charles Nodier. M. Magnin qui l'a reconstituée, nous en donnait déjà le détail dans deux Mémoires parus dans nos recueils. Les recherches de M. Magnin, continuées depuis la publication de son ouvrage sur *Nodier naturaliste*, ont abouti à la découverte de nouveaux travaux scientifiques de l'auteur de *François-les-Bas-Bleus*, en même temps qu'elles ont fourni des documents inédits sur l'ingénieur Luczot de la Thébaudais.

Aujourd'hui l'on peut penser qu'il n'est pas une seule partie des observations de Charles Nodier qui soit inconnue, grâce à l'inlassable patience de M. Magnin qui a réussi à ne laisser dans l'ombre aucun point du sujet qu'il a si heureusement et si magistralement traité.

Enfin, hier, M. le docteur Girardot faisait lire à notre réunion un résumé de son livre récent intitulé : *Premières études de géologie en Franche-Comté, de 1742 à 1850*. Toutes les publications parues dans les 108 années qu'embrasse cette période ont été parcourues et commentées par M. le docteur Girardot, qui les a coordonnées pour dégager leurs principaux caractères. Le temps m'a manqué pour être plus complet sur les savantes recherches de notre collègue, M. le docteur Girardot.

Nous avons aussi à notre Société d'Emulation le « coin des poètes » qu'a seul occupé cette année dans nos séances privées M. Kirchner, dont on va vous lire trois des œuvres. Un vieux géographe, cité par M. le docteur Roland, n'a-t-il pas déjà remarqué qu'il y a plus de trois siècles, Besançon possédait nombre d'enclos chers aux Muses ? M. Kirchner n'a pas voulu faire mentir la réputation de la vieille ville, et vous pourrez vous convaincre, dans un instant, que les ombrages des quais de la rive droite du Doubs ont offert à Polymnie,

à défaut des anciens jardins d'où les constructeurs la bannirent, elle et ses compagnes, un abri assez sûr pour que de notre cité ne soit jamais proscrit le langage affectionné des dieux.

Bien qu'ils n'aient été l'objet que d'une présentation sans compte-rendu à nos séances, je dois encore citer parmi les travaux dont les auteurs font partie de notre Association : le *Répertoire bibliographique des ouvrages franc-comtois imprimés antérieurement à 1790,* de M. Maurice Perrod, et l'*Inventaire sommaire des archives communales de Besançon antérieures à 1790* (premier volume paru) de MM. Prinet, Berland et Gazier.

En août dernier la ville d'Ornans offrait son accueil au Congrès de l'Association franc-comtoise dont la présidence appartenait à l'un de nos membres, M. Pingaud. De même que les années précédentes, les communications furent nombreuses et attrayantes. Nos sociétaires y prirent part, et nous pouvons signaler sur des sujets d'archéologie, d'histoire ou de sciences les lectures faites par MM. Brune, Feuvrier, Germain, Michel, Pidoux et le docteur Roland.

Voulez-vous me permettre maintenant de dire quelques mots d'une récompense que nous avons décernée ?

Deux frères, qui font honneur à notre Comté, l'artiste peintre Jules Grenier et le poète Edouard Grenier, ont accordé à la Société d'Emulation la plus profonde marque d'estime et de confiance que puisse recevoir une Société savante. Par un testament unique, mais qui renferme l'expression de deux volontés semblables, ils nous ont légué un capital produisant une rente annuelle de 1800 francs environ, pour en employer les revenus à aider un jeune franc-comtois annonçant des dispositions pour les lettres, les sciences ou les arts.

Telle est l'origine de la fondation que nous attribuons tous les trois ans pour satisfaire au désir des deux testateurs.

Cette année, neuf concurrents s'étaient mis sur les rangs, et, de même qu'il y a trois ans, le jury a pu, en présence de titres presque égaux, regretter de n'avoir pas au moins deux rentes à servir. M. Feuvrier, licencié ès lettres, a été déclaré attributaire de la fondation : les succès passés de M. Feuvrier font présager ceux qu'il remportera dans l'avenir.

Mesdames, Messieurs, à la Société d'Emulation nous observons avec fidélité le culte de nos chers disparus. Je ne faillirai point à l'accomplissement de ce pieux devoir qui me contraint d'évoquer devant vous le souvenir de cinq de nos collègues décédés depuis l'an dernier.

Le premier est M. le général Langlois, Bisontin d'origine, qui faisait partie de l'Académie française et représentait au Sénat le département de Meurthe-et-Moselle. Cet illustre compatriote possédait, comme militaire, de brillants états de service : il avait (et c'est tout dire pour son éloge à ce point de vue) dirigé l'Ecole de guerre et commandé un corps d'armée de notre frontière de l'Est. Membre du Conseil supérieur de la guerre et publiciste militaire, il aborda et résolut tous les problèmes ardus que présente la question de la défense nationale, multipliant ses efforts pour faire naître la confiance, aviver le sentiment patriotique et pousser les énergies à la conservation du sol de notre France. Beaucoup disaient, sans être démentis, que le général Langlois était le premier écrivain militaire de notre époque. Il laisse nombre d'écrits concernant l'organisation de l'artillerie, arme dans laquelle on lui doit l'introduction de réformes issues de conceptions nouvelles, fruit de l'étude des dernières guerres. En souvenir de l'avocat Langlois, père de notre compatriote, qui fut, durant près de trente ans, l'un de nos sociétaires les plus dévoués, nous avions inscrit le général parmi nos membres d'honneur.

Je dois aussi déplorer la perte d'un autre membre d'honneur : M. Philippe Berger, sénateur du territoire de Belfort,

assez peu connu du grand public auquel ses œuvres très savantes étaient difficilement accessibles. Alsacien, originaire de Beaucourt, M. Philippe Berger était un orientaliste renommé ; ses travaux lui valurent une chaire au Collège de France et l'élevèrent à l'Institut. Il a fait paraître une remarquable *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*.

Nous ne pensions guère, il y a deux ans, quand M. le chanoine Rossignot lisait à la séance publique de notre Association son discours d'ouverture si délicat de pensées, prononcé avec tant de finesse, que nous aurions aujourd'hui à rappeler la mémoire de cet ancien Président. M. le chanoine Rossignot fut dans notre Société sur la brèche jusqu'au dernier moment : il décédait, en effet, quelques jours après nous avoir présenté l'un des rapports sur la fondation Grenier. Ancien curé de la paroisse la plus populeuse de la Ville, notre collègue avait été à la tête de l'Académie de Besançon. On lui doit deux monographies relatives à des quartiers de notre ville et diverses communications très intéressantes parues dans nos Mémoires. Son *Histoire du chapitre de Besançon* qu'il avait commencée reste inachevée. Une notice empreinte d'une émotion qui se communique retracera, grâce à M. Gazier, dans nos Mémoires, la carrière si digne de M. le chanoine Rossignot.

M. Louis Coste, docteur en médecine et pharmacien, ancien professeur d'histoire naturelle à Constantine, était aussi l'un des nôtres. Après avoir servi comme aide-major durant la campagne de 1870, il était venu se fixer à Salins où il fut choisi pour remplir les fonctions d'archiviste et de conservateur de la bibliothèque municipale. D'un dévouement inlassable, d'une activité que rien ne rebutait, il avait étudié à fond l'histoire locale, et était devenu, en quelque sorte, la Providence de beaucoup d'érudits qui eurent souvent recours au savoir dont il était prodigue.

Notre dernière perte est celle de M. Alfred Vernier, inspecteur d'assurances, grand ami des Arts. Le premier, il

avait songé à honorer en notre Ville la mémoire de l'illustre peintre Chartran ; c'est à ses démarches couronnées de succès que nous devons de posséder à Besançon la magnifique toile du maître : *Richelieu et l'Eminence grise.* A ce titre principalement, M. Alfred Vernier avait tous les droits à notre reconnaissance.

Notre hommage rendu à la mémoire de nos anciens confrères, je dois encore vous entretenir de deux questions d'actualité.

Mon introducteur, pour vous présenter la première, sera l'auteur du compte-rendu du Congrès de l'Association franc-comtoise de 1912.

Une surprise, une pénible surprise attendait les congressistes qui s'étaient rendus l'été dernier en excursion à la *Source de la Loue* après l'achèvement de leurs travaux.

L'auteur du compte-rendu auquel j'ai fait allusion l'a ainsi décrite : « L'eau sort à pleins bords de la large caverne, mais, franchement, le spectacle me parait sans grandeur, et je ne m'attendais pas à trouver ici, d'un côté un chantier de démolition avec des moëllons dégringolant jusque dans la rivière, ailleurs un abominable hangar jeté en face de sa chute. Et puis, qu'est-ce que ce tunnel qu'on est en train de creuser dans le rocher? et ces larges tubes soigneusement passés au minium, et qui sont rangés à terre près de ce tunnel ? »

Mon guide s'indigne de la profanation, bien aggravée depuis, d'une telle beauté naturelle, et se demande s'il n'y a pas lieu d'agir.

Le cri d'alarme ainsi jeté avait déjà retenti lorsque M. le général Guillin avait signalé à l'Académie de Besançon la destruction préméditée de la chute de la Loue.

Nous ne pouvions rester en arrière, et, à la séance du 28 juin nous nous sommes associés à la protestation de l'Académie.

Pendant ce temps tous les amis des sites pittoresques de notre belle Comté étaient douloureusement émus : chacun s'ingéniait à trouver le remède.

Durant les vacances dernières, notre zélé secrétaire, avisé qu'une pétition pourrait avoir quelque succès, rédigea un texte qui, d'enthousiasme, fut ratifié par notre Commission.

Au Parlement il y eut une question posée au Ministre de l'Agriculture, et une résolution pour la conservation des sites adoptée par la Chambre. Notre espoir, aujourd'hui, réside dans la vigilance du Ministre de l'Agriculture d'abord, mais surtout dans les droits que possèdent le Ministre des Travaux publics et le Ministre du Commerce. Ces deux derniers peuvent, en effet, prescrire des conditions lorsque l'autorisation de placer des fils électriques sera sollicitée.

A titre de consolation, il reste à tirer la morale de cette lamentable aventure. Elle aura démontré pour l'avenir que la loi dite de protection des paysages ne protège pas suffisamment les beautés naturelles de notre pays, malgré les excellentes intentions des auteurs de la proposition de loi adoptée et promulguée, il y a quelques années. Ses sanctions pénales sont trop bénignes puisqu'elles n'existent que quand auparavant le propriétaire les a sollicitées, ce que, bien avisé, il s'empresse de négliger d'accomplir. Il semble indispensable (c'est l'avis de gens de toutes opinions) que les paysages puissent être *classés d'office*, et qu'en cas d'attentat simplement préparé, l'autorité reçoive le pouvoir de mettre la main sur l'immeuble classé et de s'opposer par la force à tout acte de vandalisme, sans même attendre les lentes formalités de l'expropriation.

Le second point dont il faut que je vous parle est moins important ; ici nous avons la quasi-certitude que notre cause triomphera.

Rappelons les faits : nous conclurons ensuite.

En 1885, M. Castan, secrétaire honoraire de notre Association, avait, au moyen d'une subvention de 4000 francs votée par le Conseil municipal de Besançon et d'une somme de 500 francs allouée par le département, fait procéder dans la caserne d'Arènes à des fouilles qui avaient permis de

dégager les précinctions de l'*Amphithéâtre romain de Vesontio* ainsi que les vestiges de *la chapelle de Saint-Jacques hors les murs* sise au même endroit.

Désireux de conserver les ruines ainsi exhumées, M. Castan les fit entourer d'une clôture : dans la pensée de notre ancien collègue, il y avait là un rudiment de square archéologique dont l'accès au public serait rendu facile par une ruelle indépendante de la caserne.

Si les débris de nos deux vieux monuments n'ont pu être transformés en un embryon de promenade publique, nous n'en avons pas moins le devoir sacré de les protéger : c'est là une dette de la succession par nous recueillie de nos aînés.

Or, notre actif secrétaire décennal, M. Gazier, a appris que la barrière, placée en 1885, avait disparu et que l'autorité militaire se plaignait de ce que les immondices s'accumulaient sur les Arènes, y attirant des rongeurs qui en avaient fait leur séjour. Sur la proposition de notre secrétaire, nous avons émis un vœu destiné au Conseil municipal.

Caveant ædiles....

Que nos édiles veillent et se hâtent. Leur intention semble bien de créer un square archéologique quand l'Etat aura cédé à la Ville de Besançon les fortifications déclassées. Mais il n'est pas téméraire de penser que les formalités à remplir pour arriver à l'acquisition des remparts seront longues ; avant donc de s'occuper de l'avenir il faut pourvoir au présent. Et, à l'heure actuelle, il paraît bien indispensable qu'une clôture nouvelle remplace l'ancienne, pour empêcher toutes incursions, prévenir toutes détériorations. Notre Conseil municipal, nous le savons, est trop épris de ce qui conserve à notre vieille cité son caractère et rappelle son histoire pour que notre désir ne soit pas entendu : c'est avec confiance que nous attendons le vote des fonds nécessaires sur le budget supplémentaire de l'an prochain.

Mesdames, Messieurs, avant de terminer permettez-moi d'abuser quelque peu de votre aimable attention, dont je ne saurais trop vous remercier, et de vous dire encore quelques mots.

Si l'on récapitule l'œuvre de la Société d'Emulation, on peut voir facilement quelle large place elle a tenue et elle tient encore dans l'érudition comtoise. A sa naissance, et dans l'esprit de ses fondateurs, elle ne doit être qu'une Association dont les divers membres s'occuperont de nouveautés scientifiques et feront des lectures en commun pour se tenir au courant de tout ce qui pourra les intéresser. Mais le cadre primitif fut vite rompu : elle eut aussi, selon l'expression imagée de l'un de mes prédécesseurs, ses constructeurs, ses savants, ses explorateurs heureux. De cette collaboration assidue est résulté dans tous les sens un effort intellectuel considérable.

Des vides incessants (vous l'avez vu, et c'est, hélas ! notre destin) se produisent ; aussi désirerions-nous qu'ils soient vite comblés, et au delà, par de nouvelles demandes d'admission. Dans cet ordre d'idées, M. le chanoine Rossignot et M. le premier Président Gougeon avaient adressé un courtois appel aux dames qui cultivent l'histoire ou qui y trouvent quelque agrément. Cet appel a été entendu, et c'est avec le plus grand empressement que nous avons accueilli une candidature féminine.

Mais nous désirerions la formation d'un groupe, et notre souhait ne semble, à aucun point de vue, être déraisonnable. Si j'en crois les résultats d'une enquête ouverte par un journal destiné exclusivement aux dames, une avocate, M[lle] Hélène Miropolsky, aurait résumé les aspirations actuelles de son sexe en énonçant qu'il existe un « *esprit nouveau* « *qui n'est point esprit d'anarchie ni de révolte, mais conscience très nette des réalités actuelles. Ces réalités créent des devoirs d'intelligence active et de courage.... Jamais la femme n'a été autant qu'aujourd'hui une collaboratrice et une associée.*

« *N'est-il pas juste qu'ayant dégagé toute sa mission, elle la veuille remplir......* »

Il y a quelques semaines je ne croyais guère trouver à point, sous une plume féminine, tant d'arguments aussi convaincants, et, en présence de l'avocate si qualifiée qui nous a traduit en beau langage les aspirations des lectrices de « *Femina* », et, je pense, de toutes les dames en général, je ne saurais mieux faire que de confier à un si charmant et si habile défenseur la conduite de nos intérêts, ce qui m'amène à prier les dames ici présentes de suivre les excellents conseils donnés par Mlle Miropolsky qui leur montre, en somme, le chemin des sociétés intellectuelles.

J'ai le meilleur espoir dans le succès de notre vaillante aide et terminerai en proclamant ma foi profonde en l'avenir de notre Société d'Emulation.

POÉSIES

PAR M. A. KIRCHNER

MEMBRE HONORAIRE

Séance publique du 12 Décembre 1912.

L'AÉROPLANE

Au lieutenant REMY.

Sur son siège léger, le pilote est assis
Immobile, scrutant l'horizon indécis.
Devant lui, le soleil étincelant se voile :
C'est l'heure où du berger va scintiller l'étoile.

Dans le champ de manœuvre, où la troupe évolue,
La foule s'est massée autour de l'appareil.
Faisant à l'aviateur un accueil sans pareil,
Anxieuse, elle attend qu'il monte vers la nue.

Après quelques essais, l'essence est enflammée.
Le moteur mis en train frémit en bourdonnant ;
L'hélice tourne avec une allure endiablée
Et soulève à l'arrière un brouillard aveuglant.

O stupeur ! Le voici qui se met à courir.
Soudain il fuit le sol et lentement s'élève,
Libellule géante ; et, sûr de son beau rêve,
Il s'élance à travers l'espace, sans faiblir.

Il monte, il monte encor vers un but incertain,
Imperceptible point sur la voûte éthérée…
Salut ! hardi pilote, au cœur bardé d'airain !
Que le vent soit propice à ta course effrénée !

3 mai 1911.

BEURE

A Edmond P...

Il est un coin obscur, nommé le Bout du Monde.
Des rochers escarpés se dressent à l'entour,
Et sur une paroi, haute comme une tour,
Un mince filet d'eau glisse, bondit et gronde.

Devant ce cirque abrupt, s'étage un ancien bourg
Dont les fenêtres sont du couchant éclairées.
La vigne s'y revêt de grappes empourprées,
Le prunier de rubis, le pêcher de velours.

Une blanche route, de noyers grands et vieux
Autrefois ombragée, y mène de la ville ;
Et, dans ce paysage enchanteur et tranquille,
Le Doubs, large et profond, coule silencieux.

ARCIER

A Charles P...

En aval de Laissey, la cluse s'élargit.
Bientôt une plaine (1), par le fleuve arrosée,
S'étale, et dans un bois, sur la rive opposée,
Des fentes d'un rocher une source jaillit.

Aux temps de nos aïeux, par les Romains captée
Et dans un aqueduc jusqu'en ville amenée,
Elle a connu des jours de gloire et de splendeur (2),
Avant qu'on l'accusât d'être un nectar trompeur (3).

Là se trouve dans l'herbe un banc frais et moussu,
Si modeste, si bas qu'il passe inaperçu.
Le hêtre vigoureux, l'orme au rude feuillage,
Le tilleul odorant lui versent leur ombrage.

La clarté du soleil, finement tamisée,
Filtre en rayons discrets à travers le taillis,
Plongeant ses perles d'or, d'azur et de rubis
Dans le lait virginal d'une écume glacée.

Le pinson, la mésange à l'éclatant plumage,
Le merle et la fauvette habitent le bocage.
Sifflant matin et soir leur plus douce chanson,
Ils y cachent leur nid, sans craindre le faucon.

---

(1) La plaine de Thise.
(2) Témoin les sculptures de Porte-Noire.
(3) Allusion au microbe de la fièvre typhoïde.

Arcier, charmant séjour, qui de loin nous souris
Avec le brouhaha joyeux de tes eaux claires,
Asile bienfaisant, dont le calme guérit,
Puissent nos fils chérir tes arbres séculaires !

LA NUIT DU 24 AOUT 1870

A Monsieur Philippe M...

Strasbourg ! Te souviens-tu de cette affreuse nuit ?

O nuit pleine d'horreur, nuit néfaste et maudite,
Où la mort s'abattit sur la ville interdite,
Quand les obus prussiens, épouvantable jeu,
Firent pleuvoir sur elle un déluge de feu !

Le soleil alangui se couchait radieux ;
Les fleurs, dans les jardins, comme pour une fête,
Exhalaient leur parfum et relevaient la tête ;
Une profonde paix tombait du haut des cieux.

Dans leurs mornes logis privés d'air et de jour,
Les habitants cloitrés, le cœur rempli d'alarmes
Et ne pouvant compter sur le succès des armes,
Attendaient, mais en vain, un sûr et prompt secours...

Les étoiles déjà brillaient au firmament.
Un air tiède soufflait sur la ville endormie ;
Nul indice annonçait une attaque ennemie :
Le calme de la nuit régnait dans les deux camps.

O le calme trompeur ! O le réveil affreux !
Tel, dans les soirs d'été, par un temps orageux,
Le vent se tait, la forêt dort, le ciel s'éclaire,
Pendant qu'au loin grandit le bruit sourd du tonnerre.

Tels, nous étions plongés dans le premier repos,
Tandis qu'autour de nous s'amoncelait l'orage.
Il éclata soudain, et, déversant sa rage
Sur la cité paisible, il en fit un chaos.

Comment peindre l'horreur de cette nuit fatale,
Notre brusque réveil, l'incendie éclatant
Au centre de la ville, et la mort des vaillants,
Tombant bravement dans une lutte inégale ?

Minuit... Le canon tonne, et de tous les côtés
S'abattent sur les toits des obus et des bombes (1),
Et des engins remplis, fait lugubre à citer,
De gros morceaux de fer arrachés sur les tombes (2).

On entend partout de sinistres craquements,
Des murs qui s'écroulent, des appels déchirants !
Le feu se propage avec une hâte extrême
Et des langues de sang rougissent le ciel même ! (3)...

« Poursuis, vainqueur, ton œuvre et sème au loin la mort !
Brûle, écrase, détruis ! Je plains ton triste sort.
Les peuples éclairés maudiront ta mémoire
Et les siècles futurs exécreront ta gloire ! »

Quand l'aube se leva derrière un écran noir,
Quel spectacle navrant s'offrit à notre vue
Des femmes, des enfants s'enfuyaient par les rues...
Ils avaient tout perdu : foyer, patrie, espoir !

Strasbourg ! Tu te souviens de cette nuit tragique !

---

(1) Les bombes ne furent lancées que plus tard, et seulement sur les faubourgs intérieurs, à une faible distance au-delà du rempart.

(2) Voir Schneegans, *Strasbourg en 1870*, page 240 (Paris 1872).

(3) On ne voyait plus un coin de ciel qui ne fût rouge, d'un rouge intense et profond de métal en fusion ; on se croyait plongé dans un océan de feu, qui faisait songer à l'enfer de Dante.

LE CHIRURGIEN ANGLAIS

EDOUARD ACTON

TE L'INOCULATION A BESANÇON

AU XVIIIe SIÈCLE

PAR M. GEORGES GAZIER

SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance publique du 12 Décembre 1912.

La ville de Besançon est, parmi nos grandes cités françaises, l'une de celles qui attirent le plus spécialement les étrangers. La beauté presque unique de son site au milieu des collines verdoyantes qui lui forment un cadre magnifique, l'originalité de ses anciens quartiers aux rues tortueuses, bordées de vieilles demeures d'un cachet si particulier, la grandeur de certains des monuments que lui ont légués l'antiquité romaine, la Renaissance ou même les temps modernes, le charme du paysage de sa banlieue et de ses environs et, il faut le dire aussi, le caractère accueillant de ses habitants, toutes ces raisons ont valu, à notre ville, en France et hors de France, une grande réputation qui se manifeste chaque année par l'arrivée d'un nombre croissant d'étudiants et de touristes. Ceux-là qui sont venus une fois à Besançon y reviennent volontiers, quelques-uns même s'y fixent d'une façon définitive.

Parmi ces derniers il convient de faire une place à part à un gentilhomme irlandais, Edouard Acton, qui s'installa à Besançon en 1732, y resta près d'un demi-siècle, et joua un

rôle très important dans notre histoire locale. On lui doit notamment l'introduction pratique de l'inoculation dans notre cité, et, à ce seul titre il mériterait déjà de retenir notre attention si son nom, illustré par un fils, célèbre comme ministre du roi de Naples, à la fin du XVIIIe siècle, et ensuite par une longue lignée de lords anglais de grand talent et de noble caractère, n'était bien digne, par ailleurs, de nous arrêter un moment.

*
* *

Aujourd'hui notre Université est le principal foyer d'attraction des jeunes étrangers, qui viennent demander à nos maîtres de perfectionner leur connaissance de la langue française et apprennent ici à mieux connaître et, par suite, à apprécier plus sainement notre caractère national et nos mœurs. Mais au XVIIe et au XVIIIe siècle, ce n'est pas tant vers l'Université, alors un peu somnolente, que se dirigeaient les jeunes gens désireux de compléter en France leur instruction. A la science spéculative des maîtres ès-arts, des théologiens, des juristes et des docteurs, ils préféraient de beaucoup l'éducation virile qu'on leur donnait dans notre *Académie d'équitation.*

On sait que c'est en Italie qu'avaient pris naissance les établissements de ce genre ; ils avaient été créés pour prendre les écoliers à la sortie des collèges et en faire des hommes ou plutôt des soldats. On s'y attachait surtout à développer en eux les qualités physiques, à leur donner de l'endurance et de la souplesse par tous les exercices utiles. Les jeunes gens riches et nobles devant être appelés à servir de préférence dans la cavalerie, l'équitation était principalement en honneur dans ces écoles, toujours pourvues d'un manège, et dirigées par un gentilhomme portant le titre d'écuyer. Un noble dauphinois, Antoine de Pluvinel, fut le premier, dit-on, à établir en France, au temps d'Henri IV,

une institution semblable ; quelques années plus tard nous voyons Richelieu encourager, par la création de vingt bourses, une Académie installée rue du Temple, à laquelle il décerna le nom pompeux d'*Académie royale des exercices de guerre*.

La province suivit bientôt l'exemple de la capitale. A Besançon, ce fut en juillet 1655 qu'un certain Jean Arnaud, du comté d'Avignon, adressa requête à la municipalité pour obtenir permission d'installer dans la ville une Académie d'équitation (1). Les magistrats bisontins firent le meilleur accueil à cette proposition, et, sans tarder, ils accordèrent à Arnaud un logement pour six ans dans un quartier de la tour de l'hôtel Montmartin, avec une indemnité de 600 francs pour son installation (2) ; quelques mois après, ils lui votaient un nouveau subside pour l'aider à la construction d'un manège couvert. Cependant Arnaud ne paraît pas avoir très bien réussi dans son entreprise ; dès 1658, les gouverneurs lui reprochent d'être peu assidu à ses devoirs (3) ; ensuite on n'entend plus parler ni de lui ni de son Académie. Mais celle-ci fut heureusement relevée par un écuyer italien nommé Ceccati, qui vint à Besançon en 1663 et sut très rapidement donner une grande vogue à son établissement (4). En 1666, celui-ci comptait déjà 26 élèves recrutés presque tous dans la haute noblesse comtoise ou étrangère : les noms du prince Ernest d'Arenberg, comte de Beaumont, fils du prince de Chimay, du comte de Trautmansdorf, sans doute un fils de l'ancien ministre de l'empereur Ferdinand, de Léopold Guillaume de Brun, du comte de Thoon, frère de l'archevêque de Salzbourg, du comte de Bergh, baron héré-

---

(1) Le 15 janvier 1653, un maître écuyer, nommé Dorival, avait fait une demande du même genre, mais il ne semble pas avoir donné suite à son projet (Délib. mun. Besançon).

(2) Délib. mun. Bes., 6 juillet-16 octobre 1655.

(3) *Idem.*, 5 juin 1658.

(4) *Idem.*, 29-30 janvier, 22 juin 1663.

ditaire des duchés de Gueldre et comte de Zutpharin, de deux fils du landgrave de Hesse, disent assez en quelle haute estime on tenait Ceccati et l'Académie bisontine (1). Ceccati ne se contenta pas de faire apprendre l'équitation à ses élèves (2), il voulut qu'ils fussent également exercés au métier des armes, et on leur apprit l'escrime et le maniement du mousquet et de la pique. La danse ne fut pas davantage négligée. Puis, pour développer leur intelligence en même temps que le corps, il fit venir des professeurs chargés de leur enseigner les mathématiques et l'histoire. Enfin, les familles désirant que les jeunes gens confiés à l'Académie fussent entretenus dans la piété, une grande place fut réservée à l'instruction et aux pratiques religieuses.

En 1671, Ceccati quitta Besançon pour aller à Bruxelles, mais il laissait son Académie florissante aux mains d'un successeur digne de lui, Jean Tourbief de Beaumarchef, nommé à ce poste par lettres patentes du roi d'Espagne (3). Beaumarchef continua si bien la tradition de son prédécesseur que, trois ans seulement après sa prise de direction, au moment de la conquête française, la municipalité bisontine tenait à insérer dans l'acte de capitulation conclu avec Louis XIV une clause spéciale ainsi conçue : *Besançon conservera son Académie* (4). Au bout de vingt ans à peine d'existence les Bisontins semblaient aussi fiers de leur Académie d'équitation que de leurs antiques privilèges, dont ils demandaient également la conservation au roi de France.

Dès lors, la réputation de l'Académie ne cessa de grandir à la fin du XVIIe siècle et au cours du XVIIIe siècle sous la direction successive de MM. de Beaumarchef père et fils et

(1) Cf. Lettres de Pelletier, gouverneur du comte de Beaumont pendant son séjour à l'Académie d'équitation en 1665-66 (Bibl. Bes., Mss. 1122-1124).

(2) Au dire de Pelletier « il eyt constant qu'il n'y a point d'Académie à Paris si bien en chevaux. »

(3) Délib. mun. Bes., 15 janvier, 6 mai 1671.

(4) *Idem.*, 15 mai 1674.

de M. de Charentenay. En 1682, quand l'intendant fut logé par la ville à l'hôtel Montmartin, celle-ci offrit un nouvel asile à l'Académie dans l'hôtel de la Tour Saint-Quentin (1), sur la place du même nom, au coin de la rue Ronchaux : un corps de logis qui subsiste de cet hôtel était encore tout récemment désigné par les habitants du quartier sous ce seul nom : l'Académie. Le nombre des élèves paraît s'être maintenu longtemps à un chiffre assez élevé, et des textes officiels nous disent qu'à côté de nombreux seigneurs allemands, on vit jusqu'à 15 nobles anglais suivre à la fois les cours de cette école (2). Une tradition veut que parmi ces derniers ait figuré le jeune William Pitt, le futur lord Chatham, qui aurait ainsi appris tout d'abord dans notre ville à connaître les Français, dont il devait se montrer un jour le si rude adversaire. On cite encore à côté de lui un lord Gordon et le père du célèbre historien anglais Gibbon. Ce dernier, s'étant trouvé malade à Besançon, au début de 1732, et n'ayant pas confiance dans la science des médecins bisontins qu'il ne connaissait pas, demanda à son parent et ami Edouard Acton de venir le soigner : ce fut la cause de l'arrivée du jeune chirurgien anglais dans notre ville.

*
* *

Edouard Acton était alors âgé de 23 ans (3). Il appartenait

---

(1) Délib. mun. Bes., 6 août 1682.
(2) Arch. dép. Doubs, C. 18.
(3) La plupart des renseignements qui suivent ont été puisés aux Archives du Doubs dans le dossier du procès qu'Acton eut à soutenir devant le Parlement de Besançon de 1732 à 1734. (Arch. du Doubs, B 11.185 et B 1905). Nous avons consulté également aux Archives du Doubs le *Mémoire pour le sieur Edouard Acton, de Londres, appellant contre demoiselle Glantine Quirot, veuve du sieur Loïs, greffier civil au bailliage de Gray, intimée,* par Dunod l'aîné, avocat. Slnd., 17 p. in-4° (Arch. Doubs. Factums, Série B, n° 438) et le *Mémoire pour demoiselle Glantine Marguerite Quirot, veuve du sieur Loïs, intimée, contre le sieur Edouard Acton, appellant,* par Seguin, avocat. Slnd., 16 p. in-4° (Arch. Doubs. Factums. Série B, n° 439).

à une famille irlandaise anoblie depuis le XIIIe siècle et comptait parmi ses ancêtres divers écuyers et baronnets et un maire de Londres en 1641, qui avait été dépouillé de cet office par les rebelles révoltés contre Charles Ier (1). Les armes de sa famille portaient une jambe coupée parce qu'un de ses ancêtres perdit la jambe au service de son prince : un chirurgien tel que lui ne pouvait certes avoir des armoiries plus parlantes ! Son père Edouard était banquier, son frère aîné Olivier devint à Londres membre du Parlement. Quant à lui, suivant l'usage anglais qui poussait les cadets de bonne maison à cultiver les arts, afin de trouver un utile emploi à leurs talents, il étudia la médecine et la chirurgie dont il apprit la pratique à l'hôpital de Londres. Il était à Paris, au commencement de l'année 1732, quand il reçut l'appel de son ami Gibbon qui le priait de venir le soigner d'une fistule des plus douloureuses. Acton arriva sans tarder à Besançon et guérit Gibbon sans avoir recours à une opération ; cette cure heureuse lui procura aussitôt une grande réputation dans la ville. Sa renommée ne fit que s'accroître ensuite par la guérison, qui fut jugée encore plus merveilleuse, d'un fils de l'écuyer Beaumarchef, sieur de Miserey, si bien que de tous côtés on fit appel au jeune chirurgien étranger : des parlementaires, des avocats, des gentilshommes devinrent ses clients, et il fut même mandé dans les couvents en dépit de sa qualité de protestant, pour donner

---

(1) La noblesse d'Acton a été contestée, notamment dans le royaume de Naples, par les adversaires du ministre Joseph Acton. Edouard Acton s'était préoccupé en 1763 de la faire constater en France par arrêt de la Chambre des Comptes de Dole. En avril 1763, il adressa requête à cette Cour, faisant valoir que ses fils se trouvant en âge de s'établir, il avait l'intérêt le plus légitime à faire reconnaître par arrêt authentique la noblesse de sa famille. Il lui présenta une *Genealogia antiqua Familiae Actonorum in comitatu Salopiae*, avec armoiries, qui lui avait été expédiée par le collège des « Roys heraults et poursuivants d'armes établis pour conserver les noms et armoiries des familles nobles » d'Angleterre. La Chambre des Comptes enregistra l'arbre généalogique par arrêt du 5 mai 1763, reconnaissant ainsi la légitimité des prétentions nobiliaires d'Acton (Arch. Doubs, B 984).

ses soins aux religieuses. « Dès lors, dit un mémoire publié en sa faveur en 1733, le sieur Acton ne se vit plus maître de sortir de Besançon. La confiance dont le public l'honore l'a engagé d'y rester. » L'engouement de la société pour Acton ne connut plus de bornes quand on apprit qu'il allait abjurer le protestantisme pour embrasser la religion catholique. Il a déclaré alors qu'en soignant les religieuses, il avait été touché de leur bonté, de leur patience et des austérités qu'elles pratiquaient, et que ce fut là la cause essentielle de sa conversion, conversion dont les conséquences devaient être considérables, puisque ses descendants sont aujourd'hui à la tête du parti catholique en Angleterre.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que les hautes vertus des religieuses bisontines aient fait grande impression sur l'esprit d'Acton, mais il ne serait pas téméraire d'ajouter, comme l'affirmèrent ses amis anglais eux-mêmes, que les beaux yeux d'une de nos séduisantes compatriotes ont aussi quelque peu contribué à lui faire trouver son chemin de Damas. Ici se place en effet, dans sa vie, un de ces petits romans d'aventures tel qu'on en voit tant d'autres exemples au XVIIIe siècle.

Un jour, la veuve d'un greffier au bailliage de Gray, nommé Loys, retirée à Besançon, ayant entendu parler des succès du médecin irlandais, fit venir Acton auprès de sa fille cadette, atteinte d'un bouton chancreux à la joue. Acton prodigua ses soins à la jeune fille si bien qu'au bout de quelques mois celle-ci avait retrouvé, nous dit un mémoire de 1733, « toutes les fleurs de son teint ». Mais, au chevet de la malade, notre chirurgien avait rencontré une sœur aînée, nommée Catherine, âgée de 18 ans (1) et celle-ci, fort jolie et très avenante, eut bientôt fait de tourner la tête à ce docteur de 23 ans. La sympathie mutuelle entre les deux jeunes gens devint bientôt de l'amour et ils ne tardèrent pas à échanger

---

(1) Elle était née le 20 mai 1714.

entre eux les déclarations les plus passionnées : les mauvaises langues parlèrent même alors de rendez-vous clandestins qui auraient eu lieu durant plusieurs mois, sans que la mère se doutât de rien. Celle-ci n'apprit la chose, prétendit-elle plus tard, que lorsque sa fille lui annonça qu'Acton et elle s'étaient promis mariage.

On devine sa colère à cette nouvelle. Quoi, pensa-t-elle, un inconnu venu on ne sait d'où, un étranger dont on ignorait tout le passé, dont nul ne connaissait l'origine, la famille et l'état, qui n'était, après tout, « qu'un chirurgien, c'est-à-dire un ouvrier », ce sont ses propres termes, osait prétendre à la main de sa fille, issue d'une vieille souche parlementaire. riche, bien apparentée, pourvue par la nature de toutes les grâces, et qui pouvait aspirer à tout le moins à devenir la compagne d'un conseiller au Parlement ! Aussi, sans tarder, interdit-elle sa porte à l'audacieux et, comme sa fille parut prendre mal la chose. la pauvre Catherine fut peu après enfermée dans le couvent des Bénédictines de Besançon, pour y réfléchir sur l'inconvenance de sa conduite. Sa mère comptait bien que, dans cette austère maison, elle allait revenir à de meilleurs sentiments et souhaitait même de lui voir embrasser la vie religieuse.

Mais l'amour ne connaît pas de barrières et, en cette circonstance, les murs mêmes d'un couvent ne devaient pas l'arrêter. Quelques Bénédictines étant tombées malades, Acton réussit à se faire appeler à l'abbaye pour les soigner, et, par ce moyen, il put aisément avoir plusieurs entretiens avec Catherine Loys. Il poussa même l'audace — ce que l'avocat de la mère devait plus tard flétrir comme un sacrilège — de remettre à son amie, dans ce lieu saint, une promesse écrite de mariage. Loin de s'apaiser, leur passion contrariée ne fit que s'exaspérer davantage, sous l'œil d'ailleurs bienveillant des religieuses, et Catherine, au bout de huit mois de couvent, était tout aussi décidée que le premier jour à devenir l'épouse d'Acton.

Sa mère, voyant que les Bénédictines n'exerçaient pas sur sa fille la bonne influence qu'elle avait escomptée, fit revenir celle-ci chez elle, non sans avoir auparavant dit leur fait aux bonnes sœurs, en termes véhéments. Mais au lieu de chercher à convaincre Catherine par la douceur, elle recommença à l'accabler des plus sanglants reproches et lui rendit la vie si malheureuse que, quinze jours à peine après son retour, sa fille s'enfuyait un soir, le jour de l'Ascension, de la maison maternelle. Elle eût voulu rentrer chez les Bénédictines, mais celles-ci, effrayées des menaces précédentes de la mère, ayant hésité à la recevoir, elle vint demander asile aux Dames de Battant qui l'accueillirent sans peine.

Quand Mme Loys apprit cette fugue, elle n'eut immédiatement qu'une idée : l'auteur de ce mauvais coup ne pouvait être qu'Acton qui était encore le médecin attitré des Dames de Battant, et, le lendemain, elle déposait contre lui une plainte de rapt et de séduction. Aussitôt la machine judiciaire fut mise en branle ; Acton, décrété de prise de corps, fut arrêté, mis dans les prisons de la Conciergerie, et il n'obtint sa libération provisoire, au bout de quelques jours, qu'en raison de l'urgence des soins à donner à ses malades ; les parties constituèrent des avocats et de copieux mémoires furent publiés de part et d'autre. Dunod l'aîné prit en mains les intérêts d'Acton, Seguin soutint la plainte de Mme Loys. La lecture de ces mémoires, comme celle du volumineux dossier de la procédure, conservés aux Archives du Doubs, est pénible. Dans ces documents, tous les secrets de la vie de famille sont étalés sans ménagement aux yeux du public. Tandis que le défenseur d'Acton prétend que, dans toute cette affaire, la mère de Catherine Loys n'a été dirigée que par de basses questions d'intérêt, l'avocat de celle-ci émet les suppositions les plus injurieuses sur l'origine du jeune anglais et ne craint pas de jeter le déshonneur sur la fille même de sa cliente, qu'il accuse de dévergondage.

L'affaire, après une longue enquête, fut jugée devant la Chambre de la Tournelle. Au début, les sympathies des parlementaires paraissent s'être partagées entre les deux parties. Acton avait parmi eux des amis puissants et, après tout, tout son crime consistait à avoir aimé et à avoir été payé de retour, par une belle jeune fille. Il se défendait d'ailleurs avec énergie, protestant de la façon la plus formelle qu'il avait toujours respecté sa fiancée et que l'histoire du rapt avait été inventée de toutes pièces. Quant à Mme Loys, elle appartenait à une famille alliée à de nombreux magistrats ; son fils, entièrement d'accord avec elle dans cette affaire, occupait à Dole le poste de greffier en chef à la Cour des Comptes. Et puis, beaucoup prenaient le parti de cette mère qui n'était pas si blâmable de se refuser à donner sa fille à un étranger encore mal connu et qui n'avait pas attendu même son consentement pour enchaîner le cœur de son enfant.

Cependant, après enquête et contre-enquête, les juges de la Tournelle estimèrent que l'accusation de rapt et de séduction portée contre Acton n'était nullement prouvée par les dépositions des témoins. L'examen des interrogatoires et des diverses pièces du procès nous a paru d'ailleurs, encore aujourd'hui, justifier pleinement cette impression. Aussi, par arrêt du 8 août 1733, les magistrats déclarèrent-ils Acton absous et lavé de toute inculpation, et condamnèrent Mme Loys à 1500 francs de dommages-intérêts et aux dépens pour le préjudice moral causé au jeune médecin.

Celle-ci n'accepta pas cette sentence ; elle en appela au Conseil du roi et obtint de lui un arrêt du 24 juin 1734 qui cassait le jugement du tribunal de Besançon et renvoyait l'affaire devant le Parlement de Dijon. Mais, entre temps, une seconde condamnation vint frapper Mme Loys : par arrêt du 14 juillet 1734, le lieutenant criminel du bailliage de Besançon l'obligeait à payer 3000 francs de dommages et intérêts à Acton pour l'accusation calomnieuse lancée contre

celui-ci. Alors, voyant que la justice de son pays lui donnait tort, sur le conseil même de ses avocats, cette pauvre femme se décida à un accommodement. Un accord fut conclu entre les parties au mois de mars 1735, par lequel Mme Loys déclara donner son consentement à l'union projetée entre Acton et sa fille, mais à condition que toutes les condamnations portées contre elle seraient annulées. La Cour de Dijon crut sage d'homologuer purement et simplement cette transaction (1), si bien que, comme dans les romans, l'aventure se termina par un mariage. Les Archives du Doubs possèdent le contrat de mariage en date du 5 juillet 1735, entre Edouard Acton et Catherine Loys (2). Ce contrat est même revêtu des signatures des personnes les plus honorables de la ville : deux présidents à mortier, le doyen et divers conseillers au Parlement, des juges au bailliage, les deux écuyers directeurs de l'Académie de Besançon, MM. de Beaumarchef et de Charentenay, Dunod, professeur de droit à l'Université, et plusieurs avocats, ne craignirent pas d'affirmer de la sorte leur sympathie envers les jeunes époux. Le ciel même devait bénir leur union en leur donnant cinq enfants en six ans, trois garçons et deux filles. La mère impitoyable ne tarda pas elle-même à pardonner à ce gendre qu'elle avait tant honni, car le 1er octobre 1737, elle accepta d'être, en la paroisse Saint-Marcellin, la marraine de Joseph Acton, le deuxième fils, celui-là même qui devait plus tard devenir, pendant de si longues années, le tout puissant ministre du roi et de la reine de Naples ; Joseph Acton semble d'ailleurs avoir hérité de l'esprit hautain et vindicatif de sa grand'mère et marraine, si l'on en juge par les haines féroces qu'il accumula contre lui.

---

(1) Arch. dép. Côte-d'Or. Arrêt de la Tournelle de Dijon du 29 mars 1735.
(2) Arch. Doubs. Actes notariés 1735.

* * *

Désormais, devenu à demi comtois par son mariage, entouré de l'estime publique, Edouard Acton paraissait appelé dans notre ville à une belle carrière médicale, d'autant que, par son abjuration, il s'était fermé tout espoir de retour dans son pays natal. Cependant, pour réaliser ces espérances, il dut encore entamer une nouvelle lutte, cette fois contre des confrères jaloux de sa jeune renommée. Déjà, lors du procès de rapt, quelques-uns d'entre eux n'avaient pas craint de faire entendre contre lui des témoignages peu sympathiques : tel fut le cas des docteurs d'Auxiron et Dard, mécontents d'avoir été supplantés par cet étranger comme médecins ordinaires des Dames de Battant. D'autres ne lui pardonnaient pas d'avoir été abandonnés par leurs clients à son profit. La communauté des chirurgiens crut donc pouvoir assouvir ses rancunes, peu après le mariage d'Acton, en lui signifiant interdiction formelle d'exercer son art, sous prétexte qu'il n'avait pas été admis dans leur corporation. Heureusement Acton trouva, en cette circonstance, l'appui le plus énergique dans la municipalité de Besançon qui, déjà quelques mois auparavant, venait de lui témoigner tout le cas qu'elle faisait de ses talents en lui accordant le titre de citoyen de Besançon avec remise de tous les droits. Le maire de la ville écrivit au gouverneur de la province, le duc de Talard, et à l'intendant M. de Vanolles, pour les prier d'intervenir à Paris en sa faveur, et ceux-ci recommandèrent chaleureusement sa cause au premier chirurgien du roi Maréchal. Grâce à l'intervention de ce dernier, il fut décidé qu'on inviterait les médecins de Besançon à cesser toutes poursuites contre Acton, à faire passer à celui-ci devant l'un d'eux, le chirurgien Morel, un examen de pure forme et à l'admettre ensuite sans autre difficulté dans leur corporation (1).

---

(1) Délib. mun. Bes., 20 juin 1735, 30 janv., 8-29 fév., 30 avril 1736.

Dès lors, après des débuts si agités, le jeune chirurgien semble avoir pu goûter un peu de tranquillité dans l'exercice de sa profession. Du moins de 1736 à 1757, en dehors des actes d'état civil, qui signalent la naissance de ses enfants, nous ne trouvons aucune mention de lui dans les documents contemporains : ce fut certainement l'époque la plus heureuse de sa vie. Dans les années qui suivirent, il fut, au contraire, mêlé de très près à la vie publique, et l'on sait assez que les tribulations ne sont jamais épargnées à ceux qui consentent à se jeter dans la lutte des partis.

Par ses origines anglaises, par son éducation première aussi bien que par son tempérament, Acton, esprit libéral, ne pouvait en France qu'approuver les tendances des adversaires de l'absolutisme monarchique, des philosophes et des parlementaires. Sans doute, plus que personne, il devait sourire de la comparaison que les magistrats prétendaient établir entre l'antique Parlement d'Angleterre et leurs cours de justice. Mais il avait, d'autre part, puisé dans sa patrie un tel respect des principes de la liberté individuelle et de la légalité que les coups de force de l'autorité royale contre les parlementaires trop indépendants durent l'irriter profondément. Ne nous étonnons pas trop alors si, comptant de nombreux amis parmi eux, il les ait encouragés à la résistance contre les abus de pouvoir, et que sa maison soit même devenue un centre d'opposition où tous les actes arbitraires étaient sévèrement jugés. N'était-il pas aussi de longue date le confident du conseiller Petitcuenot, celui-là même que l'intendant Premier Président Bourgeois de Boynes ne devait pas tarder à dénoncer à la Cour comme le chef des mécontents, ce qui lui valut deux exils successifs ?

Quoi qu'il en soit, dès le début de la lutte entre le Parlement de Besançon et le gouvernement de Louis XV, l'attitude d'Acton fut signalée à Paris par une note de police, une *fiche* du duc de Randan ainsi conçue : « Il est intéressant d'observer qu'il y a dans cette ville une maison fort suspecte.

C'est celle d'un anglais dont le frère est au service de cette nation. Les factieux de tous les états s'y rassemblent journellement et M. Petitcuenot n'en sort pas. La profession de cet anglais était la chirurgie quand il est arrivé ici, il y a environ 25 ans ; il s'est ensuite adonné à la médecine, et, ayant fait plusieurs cures, il s'est attiré une si grande confiance, que les meilleurs médecins et chirurgiens sont à peine consultés. Pour s'établir sur le ton de compagnie, ainsi que sa femme qui, comme lui, a beaucoup d'esprit et est aussi dangereuse, il a fait venir de son pays une généalogie où il se donne pour être de très bonne maison, et il n'est presque personne qui ne le recherche. En un mot, cet étranger occasionnerait une rumeur générale si on s'assurait de lui. Il y a cependant grande apparence qu'il n'est pas intact ; ceux qui fréquentent sa maison sont des séditieux. Son nom est Acton (1) ». Le duc de Randan n'était pas fâché de laisser entendre, par cette dénonciation, que l'opposition parlementaire était, sinon dirigée, du moins excitée sous main par des étrangers et par nos pires ennemis d'alors, des anglais ; c'était pour lui un moyen habile de laisser planer sur la tête de ses adversaires comme un petit soupçon de trahison. Mais le ministère de Paris ne semble pas avoir été aussi ému de la présence d'Acton à Besançon que le lieutenant gouverneur. En marge de la note de police, il se contenta d'écrire que, selon l'avis de M. de Beaumont, l'ancien intendant de Franche-Comté, alors ministre des finances, Acton ne paraissait pas fort suspect. Et il répondit au duc de Randan qu'il lui semblait suffisant, pour le moment, de mander le chirurgien et de lui défendre de tenir des assemblées chez lui sous menace de mesures plus sévères s'il n'obéissait à ces ordres.

Acton se montra sans doute plus circonspect dans les années qui suivirent, mais il n'en resta pas moins jusqu'au

(1) Bibl. Besançon. Mss. Chifflet 59, f° 240 v°.

bout le défenseur zélé et actif des magistrats exilés. Il joua même un rôle des plus importants dans les négociations qui précédèrent leur retour triomphal à Besançon en 1761. C'est lui qui fut envoyé par le Premier Président de Grosbois à Belfort pour discuter avec Petitcuenot et ses confrères les conditions de leur retour. Et il s'acquitta si bien de sa tâche que l'accord fut vite conclu, à la satisfaction des deux parties. Le Premier Président estimait Acton à un si haut degré que c'est chez lui qu'il voulut descendre, dans une dépendance de l'abbaye Saint Vincent, avant d'avoir trouvé dans notre ville un hôtel pour y loger. Lors du second retour des parlementaires exilés à Besançon, à l'avènement de Louis XVI, c'est encore à Acton que Grosbois demanda l'hospitalité (1).

Entre temps, notre chirurgien avait été l'un des fondateurs de la franc-maçonnerie dans notre ville (2), et le fait n'a pas lieu de nous étonner, car on sait que cette société secrète nous est venue d'Angleterre. Dès 1764, on voit Acton figurer parmi les membres les plus influents de la loge *la Sincérité* et ses Frères lui confient, à plusieurs reprises, des missions de confiance importantes. Il n'est pas inutile d'ajouter que la franc-maçonnerie était alors une institution essentiellement philanthropique réunissant des hommes de toutes les classes et de toutes les opinions : des chanoines y coudoyaient des philosophes, et on ne demandait à chacun qu'une mutuelle tolérance et un égal amour du prochain. La loge *la Sincérité* n'était même nullement hostile à l'idée religieuse car, à plusieurs reprises, elle fit dire des messes pour ses membres décédés. Un médecin comme Acton, dont les pauvres malades étaient unanimes à vanter le désintéressement, voyait uniquement dans la franc-maçonnerie un

---

(1) Cf. les Mémoires de Grimont (Bibl. de Bes. Mss 1039-1041) et la collection Lepaige sur le Parlement de Besançon.

(2) Cf. *Historique de la franc-maçonnerie à l'Orient de Besançon, depuis 1764.* Paris, 1859, in-8°.

moyen plus efficace encore que les autres de venir en aide à l'infortune.

Après cette époque, la vie d'Acton dans notre ville n'est plus mêlée à aucun événement saillant. Le 4 mai 1767, il perdit sa compagne bien-aimée Catherine Loys, pour laquelle il avait renoncé et à sa patrie et à la foi de son enfance (1). Quand, à leur tour, ses enfants l'eurent quitté pour courir le monde, quand l'âge vint l'avertir que bientôt il ne pourrait plus utilement exercer son art, il jugea qu'aucun lien ne le rattachait plus à Besançon et il quitta notre ville vers 1775 pour se retirer à Paris. C'est là, selon une note du P. Dunand, qu'il mourut, à une date que nous n'avons pu découvrir.

*
* *

Si Acton, en dépit de sa qualité d'étranger, fut si bien accueilli dans la société bisontine, d'ordinaire assez fermée, il le dut sans doute pour une part à ses qualités personnelles, à la finesse et à la distinction de son esprit, à la générosité de son cœur, mais on peut dire que ce furent, avant tout, ses talents de médecin et de chirurgien qui lui ouvrirent dès l'abord toutes les portes. Nous avons vu comment, dès son arrivée à Besançon, son habileté professionnelle fut si bien reconnue par tous que toute la haute société bisontine vint lui demander ses soins. Mais ce qu'il y eut de plus curieux, c'est qu'il sut maintenir jusqu'au bout sa bonne réputation : le rapport de police de 1757 ne dit-il pas qu'il jouissait alors d'une telle confiance que les autres médecins de la ville étaient à peine consultés ? Et cependant il y avait parmi ces derniers des hommes remarquables, tels que d'Auxiron, Le Vacher, Morel et surtout Atthalin, tous de vieille famille

(1) Arch. Ville Besançon. Actes d'état civil. Paroisse St-Marcellin, 4 mai 1767. « Le 6, son corps fut inhumé dans le caveau proche l'autel de St-Pierre, en présence d'un grand concours de peuple. »

comtoise. Acton dut sans doute son succès à la supériorité de son éducation médicale : en Angleterre, il avait été initié à des méthodes nouvelles, moins surannées que celles qui étaient en honneur dans nos facultés de médecine. En tous cas, il montra bien son indépendance à l'égard des vieilles formules et son courage à affronter les responsabilités en osant le premier, en 1764, pratiquer l'inoculation à Besançon.

On sait que, dans l'ancien temps, la variole ou petite vérole inspirait aux populations une terreur aussi grande que la lèpre ou la peste. Elle faisait même plus de victimes encore puisque, d'après des statistiques, c'est à peine si un homme sur 25 était exempt de cette terrible maladie : « La variole, nous dit le professeur Grasset, fut, dans les siècles passés, la plus redoutable et la plus redoutée des maladies populaires, tuant un très grand nombre de malades (jusqu'à 70 pour 100) et défigurant ceux qui guérissaient (1) ». Les peuples orientaux, plus éprouvés encore que les Européens par ce fléau, avaient cependant trouvé, dès une époque très reculée, le moyen, sinon de l'arrêter, du moins de l'atténuer dans ses effets. Les Chinois, les Arabes, les populations de l'Asie-Mineure avaient, en effet, remarqué que ceux qui avaient été atteints une fois de ce mal semblaient immunisés à l'avenir, même au milieu des plus terribles épidémies. Aussi imaginèrent-ils d'exposer leurs enfants sains à la contagion dans les moments où la variole était bénigne, afin de les mettre à l'abri d'une nouvelle atteinte, quand la maladie se représenterait sous une forme grave. Ils découvrirent même les moyens de communiquer directement une petite vérole atténuée, par des procédés dits d'inoculation, procédés qui varièrent suivant les pays.

La beauté des filles de la Georgie, de la Circassie et de la Caucasie est légendaire, et l'on sait que, de très ancienne

1) *Revue des Deux-Mondes,* 15 novembre 1912, p. 391.

date, les parents en ces pays n'ont eu qu'un souci, celui de pouvoir vendre à haut prix leurs enfants aux trafiquants de chair humaine chargés de fournir les harems orientaux : pour cela il leur importait par dessus tout qu'aucune maladie ne vint altérer la régularité ou la finesse des traits de leur précieuse marchandise. L'intérêt mercantile les rendant ingénieux leur fit ainsi découvrir la variolisation : ils eurent l'idée de transporter leurs enfants auprès des malades atteints de variole légère dont les pustules étaient mûres, puis de leur piquer le corps en diverses parties, mêlant à leur sang du pus des malades. Les plaies ainsi formées étaient ensuite recouvertes avec des feuilles d'angélique sauvage.

En Chine on opérait d'une autre façon. On conservait avec soin, dans des vases en porcelaine bien fermés, les croûtes détachées du corps des malades, puis on plaçait ces croûtes dans le nez des enfants à qui on voulait communiquer la variole.

Quant aux Arabes, ils employaient et emploient encore aujourd'hui une autre méthode : ils pratiquent sur le dos de la main, entre le pouce et l'index, une incision dans laquelle ils injectent un peu de pus.

Il fallut de longs siècles avant que l'on se décidât en Europe à recourir à de tels moyens de préservation. L'Angleterre donna l'exemple. En 1720, lady Montague, femme d'un ambassadeur du Royaume-Uni à Constantinople, ayant constaté les heureux résultats de la variolisation en Turquie, y fit inoculer son fils, puis, de retour à Londres, fit subir à sa fille le même traitement. L'expérience ayant réussi, d'autres de ses compatriotes l'imitèrent et ce fut bientôt, dans toute l'Angleterre et ses colonies, un enthousiasme universel en faveur de l'inoculation, surtout après que la reine elle-même eut soumis ses deux filles à cette épreuve avec plein succès. Cependant, dans ces pays, une opposition violente se forma bientôt contre cette pratique. Des médecins très

sérieux, invoquant des cas où la mort avait suivi l'inoculation, s'élevèrent avec vigueur contre ces expériences dangereuses, auxquelles se livraient d'ailleurs, sans aucune préparation, beaucoup de charlatans. Des arguments théologiques furent également présentés : des prédicateurs déclarèrent en chaire que c'était aller contre l'ordre de Dieu que de communiquer une maladie à des gens bien portants. On leur répondit, il est vrai, qu'on avait bien le droit de causer un petit mal pour en empêcher un plus grand et que, par exemple, personne ne songeait à reprocher à un chirurgien de couper le bras d'un malade atteint de gangrène. Mais ils voulurent alors prouver que l'inoculation était une manœuvre infernale, une invention diabolique, car, selon les livres bibliques, disaient-ils, c'était Satan en personne qui avait jadis donné la petite vérole à Job, et, devant cet argument péremptoire, les défenseurs de la variolisation ne purent que garder le silence.

Aussi, mise au courant de toutes ces objections, la France ne suivit que de longues années après l'exemple de l'Angleterre. Déjà l'inoculation était pratiquée en Suisse, à Genève et à Lausanne, en Italie, en Hollande, en Prusse, jusqu'en Suède et au Danemark, et aucun médecin français n'osait encore expérimenter cette méthode. Ce fut le duc d'Orléans qui, le premier, eut l'énergie de rompre avec les préjugés à cet égard : en 1756, il fit appeler à Paris Tronchin, le célèbre médecin de Genève, l'ami de Voltaire, et, malgré son entourage, malgré l'opposition même de sa femme, il lui demanda d'inoculer ses deux enfants, le duc de Chartres et Mlle de Montpensier. Aussitôt plusieurs nobles, des magistrats, entre autres Turgot, suivirent cet exemple. Le Parlement fut bien sollicité de prendre un arrêt interdisant formellement la variolisation, mais il eut la sagesse, avant de prendre une décision, de solliciter l'avis des Facultés de théologie et de médecine. Cette dernière déclara en 1763, par 52 voix contre 26, que l'inoculation serait tolérée, sinon

encouragée : dès lors, la cause de cette méthode était gagnée dans l'opinion.

A Besançon la question avait été posée à plusieurs reprises depuis déjà dix ans, par plusieurs éminents praticiens de notre ville. En 1754, le docteur Le Vacher lut à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts qui venait d'être fondée, des extraits de divers auteurs favorables à l'inoculation (1). Plus hardi encore que son confrère, le médecin Atthalin déclara en séance publique de cette Compagnie que ce serait un bien public si cette méthode pouvait être appliquée, et insista longuement sur les heureux résultats obtenus à Genève. Il revint à plusieurs reprises (2) dans les réunions académiques sur ce sujet qui lui tenait à cœur, et proposa même de faire des expériences sur les enfants trouvés de l'hôpital du Saint-Esprit. Mais il n'osa ou ne put, alors, réaliser son dessein. Il fallut qu'une terrible épidémie de variole vînt désoler la province en 1763 et 1764, pour qu'on se décidât à agir : plus de 1000 enfants, d'après le docteur Atthalin, furent alors enlevés par le fléau.

Devant l'étendue du mal, Acton résolut enfin de prendre à Besançon la responsabilité des inoculations. Né et élevé en Angleterre, il avait assisté aux premières expériences tentées avec succès dans son pays : il se jugea, par suite, mieux désigné que tout autre pour aller de l'avant. Dans l'automne de 1764, il fit son premier essai sur une jeune fille de 18 ans, M[lle] Puricelli, puis renouvela sa tentative sur la fille de son ami le conseiller Petitcuenot et sur le fils de l'écuyer de Charentenay. En même temps la marquise de Chevigney et sa belle-sœur, chanoinesse de Lons, lui demandaient d'être soumises au même traitement. Toutes ces inoculations réussirent parfaitement, et Acton jouit à ce moment dans la province d'une popularité plus considérable que jamais. A l'Aca-

(1) Bibl. Besançon. Mss. Académie, t. 6, f° 21.
(2) *Idem.*, t. 6, f[os] 23 v°, 27 v°, 31 ; t. 7, f° 130 v°.

démie, le docteur Atthalin, alors président, dans un nouveau discours pour recommander la variolisation, fit l'éloge de son confrère et souhaita que son exemple fût partout suivi. Il proposa même la fondation, dans les campagnes, d'établissements destinés à recevoir ceux qui voudraient se faire inoculer et adressa, à ce propos, un pressant appel à la générosité de ses concitoyens.

Mais un évènement malheureux vint subitement arrêter cet enthousiasme et risqua même de compromettre gravement la cause de l'inoculation (1). En janvier 1765, Acton inocula deux enfants d'un M. de la Perrière : l'un, âgé de 8 ans, fut longtemps entre la vie et la mort, l'autre succomba 31 jours après l'opération. Un revirement d'opinion fut la conséquence immédiate de cet accident, et certains chirurgiens de Besançon en profitèrent tout les premiers pour chercher à discréditer Acton. L'un d'entre eux, Dezoteux, qui était alors chirurgien-major du régiment du Roi Infanterie dans notre ville, publia à l'imprimerie Charmet une brochure très vive contre lui. Il soutint que, si l'enfant était mort, la faute en était non à l'inoculation, mais à l'inoculateur, qui n'aurait pris dans l'opération aucune des précautions requises. « L'inoculateur, écrivit-il, pince la peau, emporte la pièce avec des ciseaux. Il applique sur la peau une croûte de petite vérole, un morceau de coton, l'un et l'autre imbibés de matière varioleuse : telle est sa manière

---

(1) Sur cette affaire, voir les brochures suivantes :

Dezoteux. *Lettres concernant l'inoculation* (Besançon, Charmet 1765, in-16, 32 p.) — Acton. *Réponse à une brochure intitulée : Lettres concernant l'inoculation* (Besançon, Daclin, 1765, in-16, 51 p.) — Dézoteux. *Pièces justificatives des Lettres concernant l'inoculation,* Lons-le-Saunier, Delhorme, 1765, in-16 52 p.). — Acton. *Réponse à la seconde brochure de M. D*** intitulée Pièces justificatives des Lettres concernant l'inoculation* (Besançon, Daclin, 1765 in-16, 48 p.)

Cf. également, *Opuscule sur l'inoculation* par P. L. M. D. (d'Auxiron) (Besançon, Charmet, 1765, in-16, 56 p.) et l'ouvrage postérieur des docteurs Dezoteux et L. Valentin intitulé : *Traité historique et pratique de l'inoculation* (Paris, Agasse, in-8° 436 p.)

qui paraîtra nouvelle et particulière à lui seul. Il faut de toute nécessité qu'il n'ait jamais rien lu sur l'inoculation, ou qu'il ne l'ait jamais vu pratiquer ; sans quoi il s'y serait pris différemment. » Devant cette accusation d'ignorance et de maladresse, Acton répliqua vertement à Dezoteux : il fit valoir que l'enfant était d'une mauvaise constitution par suite de tares héréditaires et que, d'ailleurs, il n'était pas mort de l'inoculation, mais d'une fièvre scarlatine qui s'était déclarée tandis qu'il était en traitement. Dezoteux reprit la plume pour réfuter Acton, ce dernier publia une seconde brochure où il invoquait en sa faveur de nombreux témoignages de médecins et de savants. L'affaire fit beaucoup de bruit dans la province : le Parlement crut sage de l'étouffer en interdisant à Dezoteux de continuer la polémique contre son confrère.

Il nous est assez difficile de juger d'après ces brochures si la méthode suivie par Acton était bonne ou mauvaise. Aujourd'hui, les spécialistes les plus compétents estiment que l'inoculation, telle qu'elle se pratiquait alors, a pu rendre des services en diminuant la mortalité par la variole, mais que ce procédé comportait aussi de grands risques : on pouvait très bien, en prenant du pus sur un sujet atteint d'une variole très légère, communiquer à un autre une maladie des plus dangereuses. Des cas malheureux devaient donc fatalement se produire, surtout sur des sujets d'une santé délicate ou d'un faible tempérament, sans que le chirurgien en fut le moins du monde l'auteur responsable.

En tous cas, le malheur dont Acton fut la cause plus ou moins directe, ne porta pas longtemps préjudice à l'inoculation ; il fut sans doute vite oublié. C'est, en effet, en cette même année 1765 que notre compatriote Girod, de Mignovillars, commençait à répandre ce procédé dans les campagnes. Soutenu par l'intendant de Lacoré, il créa de tous côtés des établissements où les populations venaient en masse se faire inoculer. Par lui-même ou sous sa direction, plus de

25.000 enfants furent ainsi, en quelques années, protégés en Franche-Comté contre le fléau : sur ce chiffre c'est à peine, dit-on, si 75 au total périrent des suites de l'opération. Son zèle et son activité furent tels que, dans un traité sur l'inoculation, à la fin du siècle, l'auteur pouvait dire : « Il n'y a pas eu de provinces en France où l'inoculation ait trouvé plus de partisans que dans la ci-devant Franche-Comté » (1).

La province fit encore le meilleur accueil à la vaccine qui, après l'admirable découverte de Jenner, vint se substituer à l'inoculation. On sait que la vaccine, qui consiste essentiellement à introduire dans le sang quelques gouttes d'un virus prélevé sur une vache ou une génisse, eut sur la variolisation l'avantage d'immuniser les individus sans leur procurer la maladie. Le préfet Jean de Bry, fidèle exécuteur des prescriptions de Napoléon dans notre pays, travailla de toute son énergie, comme l'a montré M. Pingaud dans son bel ouvrage, à populariser la vaccine dans le département. Le médecin Antoine Barrey, nommé par lui directeur des vaccinations gratuites, nous a raconté avec quelle docilité les paysans comtois acceptèrent cette médication nouvelle (2).

Il n'est que juste d'attribuer une bonne part de ces résultats, qui firent honneur à notre province, à l'éminent chirurgien dont l'initiative hardie, en 1764, fit tomber les dernières hésitations. En pratiquant l'inoculation, il a montré l'efficacité de ce remède et préparé les voies aux vulgarisateurs de la vaccine. Par là, on peut dire qu'Acton a sauvé en Franche-Comté des milliers d'existences humaines, et ne serait-ce qu'à ce titre, sa mémoire mérite d'être conservée et honorée dans notre ville, où il fit du bien pendant près d'un demi-siècle.

---

(1) Sur Girod et les résultats de l'inoculation en Franche-Comté, cf. les *Affiches et Annonces de la Franche-Comté* (n°s des 5 février 1772 et du 3 novembre 1783).

(2) *De la vaccine et de ses effets* par Claude-Antoine Barrey, médecin des épidémies du 1er arrondissement du Doubs, directeur des vaccinations gratuites du même département (Besançon, Couché, 1808, in-8°, 400 p.

FRANCE TOUJOURS

PAR

M. Ch. GRANDMOUGIN

MEMBRE HONORAIRE

Séance publique du 12 Décembre 1912.

Les siècles ont passé, frémissants et divers
Depuis les premiers rois aux exploits de légendes
Et pourtant, malgré tout, les ailes toutes grandes,
L'âme de mon pays plane sur l'univers.

Ecoute la chanson des siècles : notre France
Guerrière avec éclat, généreuse toujours,
De son mystérieux destin poursuit le cours,
Noble dans la défaite et la désespérance !

A travers la victoire, à travers la douleur
L'âme française passe et persiste, obstinée.
Quelquefois on la plaint et l'on dit : Pauvre fleur !
Mais cette fleur survit, même déracinée.

O soldat notre frère, O soldat d'aujourd'hui,
Toi que l'on veut troubler en niant la patrie,
Esprit trop confiant guetté par l'ennemi,
Ecoute bien la voix des morts, voix qui te crie :

« Je suis l'âme gauloise et le chant des aïeux,
« La lumière d'un peuple et l'esprit d'une race,
« Mon pouvoir invaincu plane, mystérieux,
« Sur les jours d'agonie et sur le temps qui passe.

Ecoute cette voix! Apprends ce que tu vaux
O soldat, héritier de ces preux qu'on oublie :
C'est l'immortel Roland qui tombe à Roncevaux
Sachant que s'immoler n'est pas une folie.

C'est la Croisade, aux flots tumultueux et fiers
Roulant vers l'Orient et ses mœurs et son culte,
Trombe qui franchissant et les monts et les mers
Portait l'esprit français dans ses flancs en tumulte.

C'est Jeanne d'Arc au cœur de sainte et de héros,
C'est Jeanne d'Arc unique en l'histoire du monde
Et pour qui les Anglais, les fils de ses bourreaux
Ont une piété repentie et profonde.

La France, en ce temps-là, pliant sous les revers
Semblait à tous déjà, décadente et finie ;
Mais chez elle, souvent, ce qu'on croit l'agonie
C'est l'aurore qui doit étonner l'univers.

Oui le pays grandit d'âge en âge ! Victoire
Ou désastre — Rosbach ou Malplaquet — Rocroy
Ou Denain. Ce sont les ferments de notre histoire,
C'est la France, toujours sous le seul nom du Roy !

Ah ! ne blasphémons pas cette époque fameuse,
Et si Quatre-vingt-treize, avec ses fiers soldats,
Souffle un esprit nouveau sur la Sambre et la Meuse
Nos héros de jadis, ne les renions pas.

Paladins, ou Conscrits révolutionnaires,
Notre pays revit en vous, pays ardent
Qui sème des progrès en semant des tonnerres
Et qui semble un apôtre éclos à l'Occident.

O soldat de nos jours, ne cesse pas de croire,
En toi vibre tout le passé de tes aïeux !
Envers nos souvenirs reste toujours pieux
Et connais l'espérance à défaut de la gloire.

Sur notre livre d'or aux longs rayonnements,
Soixante-dix, au loin, jette son ombre immense,
Mais nous savons surgir de nos écroulements
Et le pays qu'on croit effondré recommence !

Oui nous sommes légers, on nous le dit encor,
On sait, en ricanant, nous lancer l'épithète !
Mais, malgré la rancœur sombre de la défaite
Cette légèreté, n'est-ce pas un trésor !

Cette légèreté, c'est notre esprit rapide,
C'est notre armée, agile et forte, c'est encor
L'Esthétique française éclatante et limpide,
De nos aviateurs c'est l'immense essor !

Quand ils ont effleuré la frontière d'Alsace
L'Allemagne inquiète a frémi, sachant bien
Que ces aventuriers du gouffre aérien,
C'est l'avenir qui germe et c'est l'espoir qui passe.

Non ! non ! tu n'es pas morte, ô France, ô cher pays !
Tes enfants d'aujourd'hui s'élancent vers les astres :
Si l'on nous a trompés, si l'on nous a trahis,
Nous prenons notre vol au dessus des désastres.

Nous gardons, obstinés, la foi dans l'avenir ;
Notre race, malgré ses éclipses, demeure
Souriante et solide en attendant son heure,
Et prête à résister comme prête à punir.

O France encore en fleurs, o belle et jeune armée,
Nous avons confiance en toi, nous les anciens,
Ton âme aux grands projets ne sera pas fermée
Si le passé te parle et si tu te souviens.

Non! Non! l'esprit français n'est pas un vain mirage,
Il habite la terre auguste où nous passons,
Pour notre réconfort, il fleurit d'âge en âge
Comme l'âme des blés, de saison en saison.

UN HÉROS BISONTIN

LE

CAPITAINE ÉMILE FAURE

SON ŒUVRE EN AFRIQUE CENTRALE

Par A. NICKLÈS

MEMBRE RÉSIDANT

Séance publique du 12 décembre 1912.

PRÉFACE

LETTRE ADRESSÉE A L'AUTEUR PAR M. L'ADMINISTRATEUR EN CHEF G. BRUEL

Monsieur, l'annonce que vous écriviez une notice biographique sur le vaillant africain qu'était le capitaine Faure m'a causé une vive joie, car je désirais voir rendre un pieux hommage à notre ami commun. Aussi, je m'empresse de vous communiquer toutes les lettres que j'avais reçues de lui, afin de vous permettre d'y puiser, aussi largement que vous voudrez, pour compléter votre étude.

Depuis de longues années, Faure était un de mes meilleurs amis, car, en le voyant de près travailler et se dépenser sans compter, j'avais appris à l'apprécier, à l'estimer et à l'aimer. J'ai eu la chance de l'avoir sous mes ordres en 1903-1904 pendant environ quinze mois et depuis, nous étions restés en correspondance suivie, aussi, je le connaissais bien et j'estime, comme tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre, qu'il a été un de ceux qui ont le plus fait, le plus produit en Afrique centrale française.

Son ardeur était telle qu'il est resté beaucoup trop sur la brèche (de 1899 à 1911, il n'a passé en France que vingt

mois à peine), si bien que sa robuste constitution s'est usée et n'a pu résister à la fin de l'assaut d'une dysenterie tenace. Combien de fois, moi et bien d'autres de ses camarades, lui avons-nous dit de songer un peu plus à sa santé et lui avons-nous conseillé de rester en France un temps assez long pour se refaire, pour remettre sa machine tout à fait à neuf. Mais, jamais il n'a voulu se rendre à ces affectueuses sollicitations. Il ne voyait que but à atteindre et il prolongeait ses séjours au Tchad ou bien il repartait peu après son arrivée en France.

Faure a été l'officier colonial type. D'une résistance physique très grande, sobre et habitué à vivre à l'indigène, couchant toujours sur une natte ou une peau de chèvre, il avait des bagages réduits à leur plus simple expression et ne contenant que quelques livres, quelques instruments scientifiques, une pharmacie pour soigner ses tirailleurs, ses ouvriers, ses administrés et des marchandises de traite pour acheter des vivres dans le pays. Avec cela il ne craignait pas de mettre la main à la pâte, comme le prouve son accident au pouce à Fort Archambault et sa proposition pour chef de bataillon, après la première colonne du Massalit, où l'on rappelle comment il contribua personnellement à faire passer les pièces d'artillerie dans les endroits difficiles.

Il aimait l'indigène, savait le prendre, lui parler et se l'attacher. Aussi, obtenait-il tout ce qu'il voulait d'une troupe ou d'un cercle qu'il commandait. Mais, sa bonté naturelle ne l'empêchait pas d'être ferme et sévère lorsque cela était nécessaire. Je le revois toujours à Laï me disant que le meilleur moyen d'arrêter net le commerce des esclaves, fait par les Fellata et les Baguirmiens, serait de pendre haut et court les premiers que l'on surprendrait en flagrant délit, aussitôt que le délai d'un mois, que nous leur avions laissé après notre arrivée, serait expiré. Il comprenait que pour extirper un mal il faut l'attaquer vigoureusement jusque dans sa racine, que les grands maux appellent les grands remèdes et il déplorait

que la sensiblerie des Français du xxe siècle ne permit pas de recourir à des exécutions sommaires. Il est bien certain que le mois de prison que nous faisions faire au début aux esclavagistes était une punition qui ne pouvait guère les intimider, aussi avons-nous dû, par la suite, remplacer cette peine par six mois de déportation.

Vous rappelez, dans votre étude, combien Faure s'était passionné pour prouver que la voie Bénoué-Toubouri était la route normale pour ravitailler la majeure partie du territoire du Tchad. Avec sa vision claire des questions vitales, il avait compris que la conquête de Ouadaï, qui était fatale, que la mise en valeur du centre africain ne pouvaient se faire, en attendant le Transsaharien, que par la porte que Maistre et le commandant Monteil nous avaient réservée sur le bassin du Niger, au prix du débouché accordé à l'Allemagne sur la moyenne Sanga. Nous étions l'un et l'autre convaincus de cette vérité, et, Faure, ayant la foi agissante, avait demandé à être chargé de faire une première expérience de ravitaillement. J'ai été assez heureux pour pouvoir l'aider, et, pour contribuer à lui faire obtenir la mission qu'il désirait, aussi, je me suis réjoui de son succès plus que personne et j'ai seulement regretté que l'on ne l'ait pas mieux récompensé.

Plus tard, il voulut prouver non par des écrits, *mais par des faits*, que l'on pouvait faire de la colonisation dans le Moyen Logone et que l'on devait ravitailler en bétail, venant du Tchad et non de l'Adamaoua allemand, les indigènes de la région forestière septentrionale, qui, récoltant le caoutchouc ont besoin d'une nourriture substantielle. N'était-ce pas, en même temps, le meilleur moyen de combattre, indirectement, il est vrai, mais de la façon la plus efficace, l'anthropophagie ? Là encore, le caractère de Faure, éminemment solutionniste, pratique et humanitaire, se révèle tout entier. Enfin, sachant que presque toujours les grands travaux publics ne sont entrepris que pour desservir des régions

où l'on est assuré de trouver un trafic certain de matières riches et pondéreuses, il s'était décidé à tenter des recherches minières, avec M. l'ingénieur Bastet, pour démontrer que la région du Toubouri recèlait dans son sein des richesses, en étain notamment, comparables, peut-être, à celles du Baoutchi (Nigéria anglaise).

Ce sont tous ces mobiles altruistes, qui le décidèrent à se faire mettre en congé sans solde et à quitter momentanément l'armée. Il lui semblait que les services qu'il rendrait à la France et à la cause coloniale, seraient plus grands que s'il restait à titre de simple unité dans un organisme militaire où fatalement l'énergie, l'initiative, la personnalité sont bridées et amoindries lorsqu'on est seulement officier subalterne.

L'amour de l'action était si grand chez Faure qu'il n'a jamais pris le temps de préparer une publication quelconque. Il n'a point tiré parti des itinéraires très exacts qu'il avait levés, des nombreuses notes, des multiples observations qu'il avait recueillies au cours de ses pérégrinations dans le bassin du Tchad. Cependant, il avait préparé un gros travail sur les Peul et il avait étudié les langues du Moyen Logone qu'il parlait couramment. Aussi, nous espérons bien que tous ces fruits de son travail ne resteront pas toujours manuscrits, car ce serait une perte sèche. Faure était en effet, très cultivé, il avait des connaissances très étendues qu'il ne cessait de compléter, et, comme il savait observer, ses notes doivent être, pour toutes ces raisons, d'un très grand intérêt. Sa timidité, sa modestie, l'avaient empêché de faire quoi que ce soit pour se faire connaître, pour faire apprécier ses travaux. Il aurait pu écrire à des Sociétés de géographie, au Comité de l'Afrique française pour annoncer les résultats qu'il avait obtenus. Mais, soldat discipliné, il avait horreur du bruit, de la réclame, et il considérait que c'étaient ses chefs qui devaient lui rendre justice et qui devaient faire connaître ce qu'il avait fait, s'ils le jugeaient convenable.

Faut-il, pour terminer, parler des qualités militaires de Faure ? Tout ce que nous venons de dire de lui prouve qu'il n'était pas un sabreur, un reitre et qu'il n'aimait pas la guerre pour elle-même ou pour les émotions qu'elle procure. Il était devenu soldat avec l'espoir d'utiliser son sabre contre ceux qui nous ont arraché une partie de notre chair, mais en attendant que l'heure marquée par le destin sonnât, il avait voulu s'entraîner en allant faire la guerre aux colonies. Ses chefs appréciaient son calme, son sang-froid, sa maîtrise de lui-même et savaient qu'il était un entraîneur d'hommes. Au Chari, dans la seconde campagne du Bornou, il avait conquis l'estime du capitaine Robillot, qui, devant sa bravoure avait oublié les quelques difficultés d'ordre administratif, nées d'instructions que Faure avait reçues du commandant des troupes du Haut Oubanghi. Plus tard au Logone, notre ami avait montré qu'il savait mener brillamment des opérations difficiles et la campagne du Massalit, où, il prit part, durant trois mois, à tous les combats, lorsqu'il ne les livra pas lui-même, prouva qu'il savait allier la prudence à la décision et à l'audace.

Pourquoi la destinée lui réserva-t-elle de mourir de maladie, sur le chemin du retour, lorsque les fatigues de la route étaient finies, au lieu de le faire disparaître en même temps que les héros de Dridjelè ? Il aurait évité ainsi bien des souffrances et les Français, qui se souviennent surtout de ceux qui ont été fauchés dans les combats, auraient joint son nom à ceux des Lamy, des Millot, des Pradié, des Figenschuh, des Moll.

Mais, en mourant à Bangui au début de novembre dernier il n'aura pas eu au moins l'amertume d'apprendre que le Toubouri, le Logone, où il avait tant travaillé et souffert, allaient être cédés à nos voisins de l'Est. Il devait savoir cependant que l'on parlait de cette cession, comme d'une chose possible, mais il pensait, sans doute, que nous obtiendrions le Bornou allemand et l'accès à la Bénoué du côté de Garoua, en

échange des vastes régions que nous abandonnions par ailleurs. De cette façon une partie de son œuvre serait restée Française, tout comme Laï et la rive droite du Logone. Pauvre ami ! je suis sûr que ces angoisses devaient le faire plus souffrir encore que la dysenterie et je suis heureux de savoir qu'il n'a pas connu quelle devait être l'étendue de nos sacrifices.

Votre notice, Monsieur, fera connaître à vos concitoyens, à ses camarades de l'armée, qui n'avaient pu suivre sa carrière dans tous les détails, que le capitaine Emile Faure a été un brillant soldat, un explorateur modeste, un créateur remarquable dont les traces resteront indélébiles à Laï et dans le Logone. Aussi tous ses amis vous remercieront d'avoir fait revivre ainsi sa belle figure.

Paris, le 9 novembre 1912.

Georges Bruel,

Administrateur en chef des Colonies.

UN HÉROS BISONTIN

LE CAPITAINE ÉMILE FAURE

SON ŒUVRE EN AFRIQUE CENTRALE

Dans les premiers jours de décembre 1911 le bruit se répandit que le capitaine Faure était décédé alors qu'il se trouvait sur le chemin du retour pour rentrer en France. La triste nouvelle n'était que trop vraie. Notre malheureux concitoyen était mort à Bangui à la suite d'une opération urgente nécessitée par l'état de son foie malade.

Les évènements du Ouadaï sont trop récents dans notre mémoire, et la part qu'y prit le capitaine Faure avec son ami d'enfance le capitaine Alfred Chauvelot, également notre compatriote, a été des plus brillantes. En se couvrant de gloire ils ont honoré leur pays et plus particulièrement la petite patrie franc-comtoise. Nous nous étendrons plus loin sur cette page de l'histoire coloniale dans laquelle se lisent en vedette, avec les noms de Moll et de Figenschuh, ceux de leurs héroïques vengeurs, nos concitoyens Faure et Chauvelot.

Le nom du capitaine Emile Faure restera intimement lié à l'histoire de la conquête du continent noir. A part une expédition à Madagascar, toute la vie militaire de notre ami s'est écoulée en Afrique centrale. S'il a contribué pour un appoint notable à l'agrandissement de notre domaine dans des régions le plus souvent avant lui ignorées des cartographes, il a toujours adopté, même lorsqu'il se trouvait en

contact avec les races les plus arriérées, une méthode conforme à ses qualités naturelles de bonté, de fermeté et d'esprit pratique. Il ne réservait ses rigueurs que pour les malandrins, les esclavagistes, ces soi-disant conquérants noirs dont le but principal était la capture de la marchandise humaine et qui ne connaissaient comme moyen de conquête que la terreur, la dévastation sous toutes ses formes, et l'extermination des invalides.

NOTES BIOGRAPHIQUES

Pierre-Emile Faure est né à Besançon le 14 avril 1875. Il a fait toutes ses études à l'Institution Sainte-Marie d'où il sortit en 1892 après avoir obtenu le premier prix de l'Association des Anciens Elèves.

Il prépare au lycée de Dijon son examen pour l'Ecole militaire de Saint-Cyr où il entre dès l'année suivante avec le n° 230. Il en sortit en 1895 avec le n° 86 et fut affecté au 3e régiment d'infanterie de marine à Rochefort. Sur ses demandes réitérées il obtint de partir à Madagascar. Il s'embarqua à destination de la grande île le 25 juin 1896 et y resta jusqu'en 1898. Il y fit un second séjour qui dura jusqu'en 1899.

A la fin de 1899 il partit pour l'Afrique, et c'est dans le continent noir que se déroula, d'une façon interrompue seulement par les congés, une brillante carrière qui se termina si lamentablement à Bangui.

Durant ses séjours à Madagascar, Emile Faure fut à trois reprises l'objet de propositions pour la croix. Ces propositions furent écartées chaque fois parce qu'il avait été trouvé trop jeune. Après de nouvelles propositions faites au Chari il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 31 mai 1904. En décembre 1903 il avait été nommé capitaine.

MADAGASCAR

Nous allons suivre Emile Faure dans les différentes étapes de sa carrière. Partout nous le verrons mettre en pratique les vertus qui sont monnaie courante dans notre armée, mais en y apportant en plus ses précieuses qualités personnelles qu'ont pu apprécier plus particulièrement ceux de ses amis qui ont eu l'occasion de lire dans ce grand cœur.

D'une modestie exagérée Faure, dans ses correspondances, se mettait à l'arrière-plan pour faire valoir les autres. Heureusement les documents officiels et les témoignages de ses camarades nous permettront, maintenant que, hélas ! il n'y a plus lieu de ménager cette modestie que nous déplorions, de faire ressortir avec toute leur valeur des quantités de faits qui sont tout à l'honneur de notre regretté concitoyen.

Du passage du lieutenant Faure à Madagascar nous ne savons que ce que nous apprennent les documents suivants :

Extrait d'une lettre du général Galliéni, commandant le corps d'occupation et résident général de France à Madagascar, en date du 3 décembre 1896.

« Mon cher colonel,

« Je vous prie de vouloir bien exprimer ma satisfaction à M. le sous-lieutenant Faure pour le zèle avec lequel il a rempli les fonctions d'officier topographe de la colonne, tout en secondant son capitaine dans le service de sa compagnie. »

Puis nous avons l'ordre n° 28 signé par le lieutenant-colonel Lyautey, commandant du cercle d'Ankazobé :

« Le lieutenant colonel commandant le cercle, à la suite des travaux remarquables exécutés dans le secteur de Vohiléna dans un délai inespéré, tant au point de vue des constructions que des voies de communications et de la recons-

titution matérielle et normale du pays, sur la proposition du capitaine Granet, commandant le secteur, adresse ses félicitations à M. le lieutenant Faure qui a dirigé la construction de deux ponts sur la Mananara et a apporté au commandant du secteur la collaboration la plus active, la plus dévouée et la plus intelligente. — Ankazobé, le 4 décembre 1897. »

Ce zèle, ce dévouement, cette activité, cette intelligence, nous en retrouverons l'empreinte partout où aura passé notre ami.

Premier séjour à Lay

En février 1899, M. E. Gentil, administrateur des colonies, fut nommé commissaire du gouvernement dans le Chari. La création de ce poste nouveau indiqua nettement la volonté de notre gouvernement d'occuper effectivement et d'ouvrir à la colonisation le Baguirmi et le bassin du Chari-Tchad.

En 1899 le lieutenant Faure fut chargé du rapatriement des Yakoma de la mission Marchand, qu'il conduisit jusqu'à Guélorget (Haut Oubangui). A ce moment le commissaire général de Lamothe mit à la disposition de M. Gentil 70 tirailleurs sénégalais prélevés sur les compagnies qui évacuaient le Bahr el Ghazal et le Haut Oubangui. Faure fut chargé de les commander. Vers le 10 février 1900 il arrive avec un premier détachement à Fort Crampel. A quelque temps de là il accepta la lourde tâche de tenter le transport par terre, de Fort Crampel à Fort Archambault, à travers un pays inconnu, d'un convoi de 200 charges. Il avait avec lui le docteur Huot et le sergent Jacquelin, une escorte composée d'une vingtaine de tirailleurs et d'une trentaine de Yakoma formant une fraction du premier détachement de milice recruté dans le Haut Oubangui. A quatre étapes de Fort Crampel les porteurs Ngao s'enfuirent. Faure essaya de construire des radeaux pour utiliser le Gribingui qu'il longeait. Il travailla tant que

lui et Jacquelin contractèrent des bilieuses et celle de Faure fut si grave que le docteur Huot craignit de le perdre. Dès que la convalescence se déclara, le docteur poussa par terre jusqu'à Bongo (Kaba Bodo) d'où il expédia une dizaine de petites pirogues qui évacuèrent quelques charges. Le 22 mai MM. Foureau et Villatte virent Faure à son campement où il était démuni de vivres pour Européen. Les pirogues de M. Foureau purent à la descente emmener Faure et ce qui resta de son convoi jusqu'à Fort Archambault. Il descendit ensuite à Fort Lamy au début de juillet et fut affecté à la 3e compagnie (capitaine de Lamothe). On le chargea alors de la direction du poste de Fort Archambault.

En novembre 1900, conformément à un plan d'ensemble tracé avant son départ par M. Gentil, le capitaine Robillot donna des ordres pour la mise en route de deux reconnaissances, l'une partant de Fort Lamy, l'autre de Fort Archambault. Elles devaient faire leur jonction, si possible, à Lay (ou Laï), et recueillir des renseignements sur l'endroit où Fadel-Allah s'était retiré, en même temps que sur ses intentions.

Fadel-Allah était le fils de Rabah, le redoutable conquérant de la région du Tchad, qui semait la terreur et la dévastation sur son passage dans les régions d'où il emmenait en captivité tous les êtres humains valides qui avaient échappé aux massacres.

Il est indispensable de retracer ici à grands traits, dans le but de faire ressortir l'importance de l'action de Faure dans ce pays, surtout pendant ses séjours ultérieurs, l'histoire sommaire de cette période véritablement héroïque de notre occupation de la région du Tchad.

L'explorateur Bretonnet avait commandé une mission d'avant-garde dans le Baguirmi, et de Béhagle, l'ancien compagnon de Maistre, avait été envoyé dans le bassin du Tchad par un groupe de négociants, avec la mission d'ouvrir des courants commerciaux dans l'Afrique centrale.

Le 21 avril 1900 trois de nos grandes missions firent leur jonction à Kousseri.

Déjà le 9 janvier la mission Joalland-Meynier, venue du Soudan par le Tchad et le Kanem, avait pris contact avec les avant-postes de la mission Gentil à Saada, sur le Chari.

A la suite du sombre drame qui coûta la vie à mon malheureux ami le colonel Klobb, tué par ordre des capitaines Voulet et Chanoine que le colonel, sur le point de rentrer en France, avait reçu l'ordre de ramener prisonniers au Soudan et, à la suite de l'assassinat de Chanoine d'abord et de Voulet le lendemain, par leurs propres hommes, le capitaine Joalland, après le départ du lieutenant Pallier et de la fraction de la mission qui rejoignit le Niger, prit le commandant de la mission, emmenant avec lui le lieutenant Meynier qui avait été blessé au cours de ces lamentables évènements. Ils réussirent, avec des peines inimaginables qu'accentuait encore la blessure du lieutenant Meynier, à suivre le plan que s'était tracé leur camarade Cazemajou, traîtreusement assassiné au cours de sa mission, le 5 mai 1908 à Zinder, par le serky (chef) de cette localité.

A son tour la mission Foureau-Lamy venait de rejoindre les missions Joalland-Meynier et Gentil, après sa traversée du Sahara dans un raid fameux dont on a conservé le palpitant souvenir. Là se fit enfin cette union du Soudan, de l'Algérie et du Congo qui, depuis Crampel, était la formule de l'action française en Afrique.

Aussitôt M. Gentil prescrivit la formation d'un corps d'opération contre Rabah, composé des forces combinées des trois missions et placé sous les ordres du commandant Lamy.

Déjà le 29 octobre précédent, à Kouno, pour venger la mort de Bretonnet à Niellim et celle de Béhagle, M. Gentil avait infligé à Rabah une sanglante défaite qui avait forcé ce dernier à rentrer au Bornou.

Le 22 avril, le lendemain de la jonction à Kousseri, les trois missions réunies mirent en déroute l'armée de Rabah.

Le Napoléon soudanais y laissa la vie. Sa tête fut rapportée au camp par un tirailleur sénégalais. Malheureusement cette victoire importante coûta la vie au commandant Lamy et au capitaine de Cointet. Le capitaine Meynier, à peine remis, y fut à nouveau grièvement blessé.

Que de glorieux exemples de courage sublime, d'héroïsme, d'abnégation et d'endurance dans cette pénétration du continent noir ! La lecture de cette histoire est poignante. Militaires et civils, tous font preuve d'une bravoure remarquable. L'imminence du danger, l'approche du supplice n'entament ni leur sang-froid, ni même leur esprit frondeur. Témoin de Béhagle qui, sur le point d'être pendu à Dikoa par ordre de Rabah, nargua ses bourreaux et ajouta avec le plus grand calme : « Je dois mourir. Les Français ne craignent pas la mort. Je suis prêt ; mais rappelez-vous que je serai vengé. Apprêtez-vous à subir le même sort. Dans quelques mois vous serez morts ou fugitifs ». Paroles prophétiques qui ne tardèrent pas à se réaliser.

Une race qui produit de pareils enfants a le droit de tenir la tête haute et d'envisager avec confiance toutes les éventualités de l'avenir.

Notre héroïsme gagne également nos tirailleurs soudanais. Les récits de la bravoure de Kouby Kéita, de la mission Caremajou et de celle du légendaire Samba Sal, de la mission Bretonnet, remueraient les cœurs les plus froids.

Revenons à Faure qui, lui aussi, durant le cours de sa carrière en Afrique centrale, fera honneur à son pays, à sa ville natale, à l'uniforme qu'il portait avec fierté et bonheur.

Le *Bulletin* du Comité de l'Afrique Française et l'ouvrage qu'a publié M. Georges Bruel, administrateur des colonies, sur la création du *cercle du Moyen Logone,* nous documenteront plus que tout autre sur l'importance de la tâche accomplie par Faure dans ce pays.

Nous disions plus haut que les deux reconnaissances envoyées par le capitaine Robillot devaient se rejoindre à Lay. Le premier groupe, sous les ordres du lieutenant Kieffer, quitta Fort Lamy, en face de Kousseri, le 22 novembre 1900 pour arriver à Lay le 12 décembre.

Le second groupe partit de Fort Archambault le 17 novembre. Il avait à sa tête le lieutenant Faure et était composé de 30 tirailleurs. Le voyage fut des plus pénibles, le pays que l'on dut traverser à pied étant presque partout inondé. D'autre part Faure n'avait ni guide, ni interprète. Grâce à son énergie bien connue, il triompha de tous les obstacles et il entra à Lay le 29 novembre, après avoir levé, entouré de difficultés inimaginables, un itinéraire fort intéressant, puisqu'il traversait un des grands espaces blancs de la carte d'Afrique.

Au cours de la brillante conférence que nous fit ces temps derniers le capitaine Chauvelot, l'orateur nous a rappelé les difficultés inouïes que présentait le ravitaillement de nos troupes du Tchad par le Congo, l'Oubangui et le Chari. Faure nous en parlerons plus en détail, mais dès maintenant nous le proclamons bien haut, parce que d'autres, plus en vedette, en ont conservé le bénéfice exclusif sans reconnaître à notre ami son légitime mérite), Faure, le premier, eut l'intuition d'une voie de pénétration, à la fois plus facile et plus rapide, assurant une communication entre le Tchad et la mer. De Lay il envoya deux patrouilles de quatre hommes qui, sous la conduite d'anciens soldats de Rabah, poussèrent jusqu'à Demno et Fianga d'où ils ramenèrent deux indigènes qu'il put interroger sur les relations fluviales existant entre le Logone, le Toubouri et le Mayo Kabi.

Fadel-Allah, ce fils de Rabah qui, sur les ordres de son père avait mis à mort si cruellement le malheureux de Béhagle, et son frère Niébé, préparaient une attaque contre nos troupes. Faure, qui venait de recevoir l'ordre de rejoindre Fort Lamy avec son détachement, pour contribuer à repous-

ser cette attaque, envoya le 16 décembre un courrier spécial au lieutenant Kieffer qui venait de partir avec sa troupe à la recherche de la communication du Logone avec le Toubouri. Bien que n'étant touché personnellement par aucun ordre, le lieutenant Kieffer considéra que son devoir était d'abandonner son exploration pour marcher avec son camarade. Celui-ci le rejoignit le 17 et le 23 décembre les deux détachements, après avoir navigué nuit et jour, arrivèrent à Fort Lamy d'où ils rejoignirent les troupes qui allaient opérer au Bornou.

Les deux lieutenants rejoignirent la colonne Robillot concentrée à Afadé (Bornou) le 26 décembre. Le 31 décembre nos troupes entraient à Dikoa, évacué par Fadel-Allah et poursuivirent ce dernier l'épée dans les reins jusqu'à Bella Raba qui fut bombardé le 12 janvier. Au retour la colonne se divisa en deux groupes et Faure, accompagnant le capitaine Robillot, rentra à Dikoa le 25. La colonne de Lamothe, qui opérait au Nord au milieu des Rouïlmias (arabes Choa), qui gardaient la majeure partie des troupeaux de Fadel-Allah, se trouvait entourée par des forces considérables. Le 30 janvier le capitaine Robillot, informé de cette situation, partait de Dikoa avec les lieutenants de Thézillat et Faure et une cinquantaine d'hommes pour rejoindre le capitaine de Lamothe. Le 1er février la jonction se faisait à Afélé. Dans l'après-midi le sergent Delaye se faisait tuer dans une reconnaissance et le 2 février de gros effectifs attaquaient le carré, sous bois, à Afélé. L'attaque fut très violente et il y eut corps à corps sur toutes les faces. Faure, qui commandait la face arrière, faillit la voir enfoncée ; mais il sut enlever ses hommes et mettre l'ennemi en fuite. Notre victoire amena la soumission des arabes Choa.

Faure fut alors chargé de créer un poste de liaison à Damtar (10° de latitude) sur le Chari, à la pointe du Bec de canard.

En rentrant à Fort Archambault le lieutenant Faure rencontra le 8 avril à Bousso le capitaine Lœfler auquel il donna tous les renseignements qu'il avait recueillis sur le Toubouri, *ce qui affermit ce dernier* dans son dessein d'étudier cette région si intéressante au point de vue géographique et qui lui permit d'accomplir un des plus beaux voyages d'exploration qui restaient à faire au Congo.

Le 25 juin 1901, le lieutenant Faure qui venait de rentrer en France, adressait au ministère des colonies une demande pour être chargé de reprendre aux hautes eaux de 1903 les études commencées par le capitaine Lœfler et *dont il avait été l'initiateur*, et pour tenter de transporter par cette voie du Toubouri un petit ravitaillement destiné aux troupes du territoire du Tchad. Cette mission que d'autres, mieux appuyés, réussirent à se faire donner, ne lui fut pas confiée et il repartit au Chari à la fin de 1902.

Sur la route de Lay

Toujours soucieux de faciliter leur tâche à ceux qui passeraient après lui, le lieutenant Faure recueillit dans ce second voyage au Logone de nombreux et précieux documents. En arrivant à Fort Archambault le 27 avril, il y trouva les lettres qui lui apprirent la mort de son frère, le docteur Alphonse Faure, qui s'était attiré de si profondes sympathies dans la trop courte durée de l'exercice de son art de médecin oculiste dans notre ville. « Votre bon cœur, écrivait-il alors à une de nos vénérées compatriotes (1), de grand cœur et de haute intelligence, a dicté de douces paroles de consolation comme une mère seule sait en dire à son enfant. Vous avez compris quel vide occasionnait pour moi la disparition d'Alphonse et vous avez offert généreusement de recevoir mes lettres ».

---

(1) Madame Z. Ordinaire.

C'est à partir de ce moment, véritablement, que nous allons connaître les trésors de toute nature que recelait le cœur d'élite de notre jeune officier. Des extraits de ses lettres vont nous le révéler dans toute leur touchante beauté, de ses lettres nombreuses qu'il adressait à sa vénérable amie et qui ont été conservées et classées avec une sollicitude toute maternelle.

Après les deux jours d'affolement et d'inconscience qui ont suivi la triste nouvelle de la mort de ce frère tant aimé, les sympathies de ses camarades aidant, les exigences du métier lui permirent de prendre le dessus. Il quitta Fort Archambault le 10 mai. Nous allons nous rendre compte de l'œuvre accomplie avec les faibles moyens dont il disposait. La colonne se composait du sergent européen Dumons, de 33 gardes régionaux, de un tirailleur, de 24 porteurs Tounia. Il emmenait en outre trois bœufs et deux vaches.

Le 13, il arrivait à Daï. Le mbang (chef) Madou s'était sauvé dans la brousse. Le lendemain le chef de Saada avait fait de même. Seuls, ces deux jours-là, quelques rares habitants se décidèrent à apporter un peu de mil.

Le 16, à Koumra, le lieutenant Faure trouva sous les grands karités du village une foule de cavaliers, d'hommes en armes, de femmes et d'enfants qui y campaient. C'était des Sara du Sud-Ouest qui venaient d'évacuer leur pays devant deux grosses razzias fellata. Les deux seuls Baguirmiens qui se trouvaient de passage à Koumra essayèrent de le dissuader de continuer sa route par le Sud-Ouest lui disant que lui et sa petite troupe seraient massacrés par les masses fellata. Faure ne tint aucun compte de l'avis de ces gens, poltrons comme tout bon Baguirmien, et continua sa route.

Le surlendemain matin il arriva à Péni. Toutes les cases étaient brûlées les plantations foulées aux pieds et saccagées. A 11 h. 1/2 du matin les Sara, qui avaient suivi la colonne pour réoccuper le pays sous notre protection, arri-

vèrent affolés en annonçant que les Fellata attaquaient en masse un quartier du village. Une patrouille de six hommes fut immédiatement envoyée en reconnaissance avec quelques cavaliers sara. A 500 mètres du camp elle se heurta aux Fellata auxquels elle envoya plusieurs feux de salve.

Les Fellata, qui n'avaient pas un seul fusil et qui ignoraient notre présence, furent surpris par ces feux rapides et s'enfuirent en désordre sans chercher à savoir si nous étions nombreux. Le lieutenant Faure se porta dans la direction de sa patrouille et vit passer à toute bride un groupe de 200 cavaliers sur lequel il n'osa tirer, ne sachant s'il était composé de Fellata et de Sara alliés à eux ou de Sara razziés.

La patrouille continua sa poursuite, qui transforma la fuite des Fellata en une déroute complète. Au bout de deux heures nos hommes rentrèrent en annonçant qu'ils avaient tué une vingtaine de Fellata et en avaient blessé un grand nombre. Ils rapportaient des sagaies, sabres, boucliers, arcs et flèches, etc., et ramenaient un cheval.

De leur côté les Sara de Péni, voyant leurs ennemis en déroute avaient repris courage et s'étaient mis à poursuivre et attaquer les fuyards. Ils rentrèrent à six heures du soir avec une vingtaine de blessés. Ils déclarèrent avoir tué beaucoup de monde à l'ennemi. Notre petite troupe n'avait ni tués ni blessés. Toute la razzia venait du Cameroun allemand et comptait de deux mille cinq cents à trois mille personnes.

La région traversée du 19 au 27 mai était complètement dévastée, tous les villages étaient brûlés et le sol était jonché de débris de calebasses, de jarres et de poteries de toutes sortes. Enfin, le 22 on atteignit une des branches supérieures du Logone.

On n'avait pu trouver un grain de mil dans la zone dévastée. Les réserves étaient épuisées et les biscuits destinés aux Européens touchaient à leur fin. Heureusement on avait tiré quelques antilopes et, sur le Logone, de nombreux hip-

popotames dont on fit boucaner la viande en partie et on échangea l'autre contre du poisson. A Doba on échangea un cheval de prise contre six pirogues dans lesquelles on put embarquer une partie des bagages, et le 30 au matin le détachement au complet fit son entrée à Lay.

Second séjour à Lay

Voilà donc notre lieutenant à Lay, où il fut rejoint quelques jours après par l'administrateur M. Bruel auquel il avait voué une sincère affection. Et ce sentiment était bien partagé, conséquence d'une collaboration au cours de laquelle ni les misères stoïquement endurées, ni les dangers ne leur avait été épargnés.

« Lors de notre installation en 1903, dit M. Bruel dans son ouvrage si documenté sur le Logone, Lay présentait un aspect lamentable. Le lieutenant Faure, qui l'avait vu trois ans auparavant, ne pouvait en croire ses yeux. Tout respirait la ruine et la misère. Plus une poule, plus un cabri, plus un mouton. La population, bien que peu nombreuse, mourait de faim. Partout, jusqu'au 10° degré de latitude, le pays était dans le même état. Voilà comment deux ans de razzias suffisent à ruiner presque définitivement une région. »

Il n'en fallait pas tant pour remuer le cœur de Faure. Sans retard il se met à l'œuvre. Il distribue du mil et de la viande d'hippopotame. La confiance revient rapidement.

Au début la petite colonne n'avait pour abri que les deux figuiers immenses dont la photographie a été projetée sur l'écran au cours de la conférence que fit le capitaine Faure à la Société des Amis de l'Université le 10 février 1905. Mais, peu à peu les cases se reconstruisent et les troupeaux se reforment. Mais maintenant qu'à nouveau ils sont bien engraissés, avec la santé le naturel est revenu chez ces malheureux nègres. « Je fais des constructions et cherche à

tirer de leur apathie les nègres de l'endroit, particulièrement indolents. Ils n'ont même pas le courage de se livrer à la chasse très abondante de ce pays, quoiqu'ils raffolent de la viande, et préfèrent laisser tomber des arbres les quelques fruits de la brousse qui constituent leur nourriture.

« Nous nous consolons de la lenteur des travaux en admirant la beauté du site. Imaginez-vous la rivière à nos pieds, quelques palmiers au bord, et au milieu de notre installation deux figuiers gigantesques qui nous abritent à la fois du soleil et de la pluie. C'est au milieu de tout cela que nous allons édifier nos cases, pas régulièrement, comme le ferait un architecte, mais jetées ça et là. »

C'est là l'origine d'un poste, appelé Béhagle, aujourd'hui très important, et qui est en grande partie l'œuvre du capitaine Faure.

« Je n'ai pas quitté Lay, écrit-il le 12 juin 1904 (1), et j'en aurais été navré. Je me suis attaché à la restauration de cette région que j'ai été le premier à explorer en 1900 et que j'ai retrouvée en 1903 dévastée par la guerre, par le trafic d'esclaves et l'anarchie. De 1900 à 1903 la population était tombée de 25,000 à 3.000. En arrivant ici l'an dernier, je n'ai trouvé que quelques squelettes, quelques hères mourant de faim. J'ai pris à cœur de relever ces ruines, de réparer ces misères, j'ai nourri ces braves gens pendant un an, je leur ai donné des semences, des pirogues, des poulets, des chevaux, et aujourd'hui ils sont dans l'aisance. Il y a maintenant en ville plus de cinq cents chevaux. Tous ces gens-ci sont un peu mes enfants. Ils me connaissent tous, grands et petits, et ils m'entourent d'autant d'affection qu'on peut demander à un noir. »

N'est-ce pas que ces lignes justifient l'expression d'un de ses amis qui nous écrivait après la mort du pauvre capitaine : « Il aimait ses nègres comme l'abbé Payen aimait ses pri-

---

(1) Lettre à Madame O...

sonniers de la Citadelle. » Il a plus de soucis du sort de ses noirs que du sien propre. Avant son départ du Fort Archambault, il fut victime d'un grave accident au bras. « Vous voulez bien me demander (1) comment est arrivé cet accident. En dressant quelques indigènes pour en faire des charpentiers j'ai eu le bras droit écrasé par une bille de bois laquelle m'a fortement entamé le pouce. Après deux mois de traitement la plaie s'est refermée. Mais j'ai le pouce droit perdu, ce qui ne me prive pas, comme vous le voyez, du plaisir de vous écrire. »

Tout ce qu'il fait, c'est suivant lui, par pur égoïsme, et les quelques privations qu'il endure sont grandement compensées, dit-il, par l'intérêt qu'il trouve dans ses promenades.

C'est bien là la mentalité du broussard.

La lettre suivante (2) nous donne un aperçu de la vie de privations de nos braves coloniaux dans les régions neuves du centre africain :

« Cette nuit deux lions ont fait une battue autour du poste et ont enlevé le frère de Tommar, celui qui avait de si beaux colliers de perles. Tommar nous doit une chandelle, car pareil accident aurait pu lui arriver si Faure ne l'avait pas fait mettre dans la boîte, hier soir à cinq heures pour le punir de son mauvais vouloir à nous fournir de la paille. »

Le signataire de la lettre souffrait cruellement à ce moment-là d'une fièvre bilieuse hématurique.

« J'avais demandé au lieutenant Faure à rester ici où, quoique malade, j'aurais pu diriger le poste pendant qu'il ferait la reconnaissance du Toubouri. Mais Faure m'a déclaré que vu le manque absolu de vivres (nous n'avons plus que du thon et des sardines) il me serait impossible de reprendre des forces et que mon départ sur l'ambulance s'imposait.

---

(1) Lettre à Madame O...

(2) Lettre de M. Antony, datée de Lay, 25 août 1903, à M. l'administrateur Bruel. M. Antony, administrateur-adjoint est mort en France en décembre 1911.

« Nous ne pouvons plus manger de salade, n'ayant plus d'huile. Samba Aïssati, envoyé en tournée, n'a pu trouver qu'un petit panier d'arachides. Il y en aura beaucoup, mais dans deux mois seulement...

« ... Nos hommes sont de plus en plus déshabillés et toujours en route. M. Faure, infatigable, part demain avec cinq ou six hommes pour se rendre compte du trafic baguirmien... »

Faure veille avec un soin jaloux à la prospérité qu'il a rendue à ses frères noirs. Toujours sur le qui-vive, il pousse des reconnaissances dans tous les sens, autant pour reconnaître le terrain, pour découvrir de nouveaux cours d'eau, que pour faire la chasse aux odieux traqueurs de la marchandise humaine *qui marche toute seule*. En mars 1904 il va occuper Kim, également sur le Logone, pour tâcher de prendre le chef Maladjiga qui était l'entrepositaire des marchands d'esclaves baghirmiens. S'il dut se contenter de délivrer quelques esclaves sans réussir à se faire livrer le chef il eut une brillante revanche le mois suivant.

Le 18 avril, ayant appris indirectement qu'une grosse razzia fellata était à proximité de Lay, le capitaine Faure se mit en route avec quarante-deux gardes régionaux et trente-trois auxiliaires armés en partie de fusils à piston. Le 20 avril, à dix heures du matin, après une série de contre-marches de jour et de nuit dans un pays inconnu, bien que le camp retranché ne fût qu'à trente-cinq kilomètres à vol d'oiseau au sud de Lay, la petite colonne arriva en vue du campement de Bipia. « Ce dernier avait la forme d'un carré de 500 mètres de côté environ, et était palissadé avec des troncs d'arbres mesurant vingt centimètres de diamètre. Heureusement, du haut de la pente par où débouchait la colonne, on commandait le camp dont on voyait très bien tout l'intérieur et l'on apercevait la foule des Fellata en train de faire leurs ablutions, d'abreuver leurs chevaux ou de laver leur linge dans une mare située à quelques centaines de mètres du camp.

« La surprise était complète. On put donc approcher à cinquante mètres du camp sans tirer, faire quelques feux de salve et donner l'assaut. Notre vaillante petite colonne, appuyée par deux cents auxiliaires Mbaï des villages voisins, fut enlevée vigoureusement par le capitaine Faure qui était le seul Européen.

« Le camp fut envahi avant que l'ennemi ait eu le temps de se reconnaître, et la poursuite commença dans toutes les directions au moyen de patrouilles de quatre hommes. Elle se termina au bout de deux heures. Les Foulbés (ou Fellata) eurent trois cents tués. Nous leur prîmes soixante blessés, cent soixante-douze chevaux et un butin considérable que, faute de moyens de transport, nous fûmes obligés d'abandonner aux indigènes locaux.

« Nos pertes ne furent que de quatre auxiliaires blessés. La razzia comprenait environ trois mille personnes. Nous rendîmes aux villages pillés plus de la moitié des chevaux et les cent quatre-vingt captifs délivrés furent reconduits sous escorte dans leurs villages respectifs.

A son retour à Lay, le capitaine Faure envoya des patrouilles pour se faire rendre les prisonniers foulbés faits, à la suite du combat du 20 avril, par les villages, les captifs repris et les chevaux capturés. Beaucoup de villages, pour se venger, avaient massacré les femmes et les enfants foulbés qu'ils avaient pris.

« Le nombre total des esclaves que nous reprîmes aux Fellata ou qui nous furent rendus par les villages, fut de six cent quatre-vingt. Tous furent reconduits chez eux sous escorte.

« A la suite de ce succès, vingt-cinq chefs de villages situés à sept ou huit jours de Lay sur la branche occidentale du Logone, envoyèrent dire au capitaine qu'ils ne voulaient plus avoir d'autres chefs que les Français, puisqu'ils voyaient que nous tenions les promesses qui leur avaient été faites et que nous les protégions contre les Fellata. »

Nous avons cité presqu'intégralement ce passage du livre de M. Bruel, pour mettre en évidence les qualités de colonial émérite du capitaine Faure, car, ni les lettres, ni les récits de notre ami n'auraient pu nous faire soupçonner l'importance de cette action d'éclat.

En effet, dans sa lettre du 12 mai à Mme Ordinaire, après avoir parlé avec grande tristesse des pertes cruelles qui viennent de le frapper, il ajoute : « Au lendemain de cette triste nouvelle j'ai dû partir contre une bande de trois mille indigènes qui était venue opérer dans ma région. Je me suis lancé à corps perdu dans l'aventure et j'ai eu l'occasion de remporter un plein succès. Mais j'aurais voulu que tout cela ait eu lieu beaucoup plus tôt ; mes pauvres chers morts en auraient eu tant de plaisir. » Et plus loin : « Je veux reporter à vous un peu des succès que je puis remporter. car pour moi, la vie m'est apparue comme uniquement tissue de mécomptes. Les quelques évènements heureux qui m'arrivent paraissent se tromper de destination. »

Trois heures après son retour de cette expédition, le capitaine Faure fut rejoint par un courrier du commandant de la région du Chari qui lui donnait l'ordre de venir d'urgence au secours de Fort Archambault menacé par les Ouadaïens. Fatigué et malade, Faure se trouvant dans l'impossibilité de répondre personnellement à cet appel, envoya un détachement de 25 hommes commandé par l'adjudant Tixier. Grâce à ce renfort le lieutenant Dujour put infliger un sérieux échec aux Ouadaïens à Temba.

C'est pendant ce second séjour à Lay que Faure explora la région située entre la Bénoué et le Logone. Nous consacrerons un chapitre spécial à la part très importante prise par notre ami à l'étude de cette nouvelle voie.

D'autres vastes étendues encore, vers le Haut Logone et les régions qui séparent le Logone oriental du Chari sur un espace de plus de 300 kilomètres, ont été explorées par le capitaine Faure et M. Bruel. Cette région du Bahr Sara et

celle du Bahr Salamat où l'aviateur Latham vient de trouver une mort si tragique, sont complètement inondées à l'époque des hautes eaux. Les renseignements indigènes, tous concordants, affirment qu'en saison des pluies il est possible d'aller en pirogue du Logone au Bahr Sara. C'est un point important que nos coloniaux se proposent d'étudier et qui pourra se rattacher à la question du trajet Bénoué-Logone.

« Le 15 août (1) le lieutenant Faure quittait Lay en baleinière pour remonter le Logone et tâcher d'atteindre par eau le Bahr Sara en utilisant la dépression qu'il avait reconnue en mai.

A trois quarts d'heure en amont de Doba il trouva le point où le Logone bifurque, une branche descendant vers Lay pendant qu'une autre coule vers le N.-E. et sans doute rejoint le Babo entre Békessé et Péni. Malheureusement la baleinière ne put continuer sa route car elle rencontra immédiatement un seuil couvert d'herbes sur lesquelles il y avait à peine 25 centimètres d'eau.

Le 24 août le lieutenant Faure était rentré à Lay. Il avait constaté qu'à Poulou une rivière fort importante débouchait à l'Ouest. Elle lui parut être la branche-mère du Logone. »

Il a fallu à Faure toute son admirable énergie et son ardent patriotisme pour mener à bien une œuvre aussi considérable. Notre capitaine souffrait d'une affection du foie, la maladie des coloniaux, et qui devait l'achever sur son dernier chemin du retour, dans la traversée de ces pays mêmes dont il avait fait une étude hydrographique si ample. Les souffrances physiques ne lui faisaient rien perdre de son ardeur, et il ne s'arrêtait que lorsqu'il était réduit par le mal qui le minait.

Il prit avec joie le chemin du retour en automne 1904. Il revenait avec une croix de la Légion d'honneur bien gagnée.

---

(1) *Bull. du Com. de l'Afr. franç.* — Rens. colon., 1905, p. 363.

Sa nomination, datée du 31 mai 1904, était accompagnée de la mention suivante : « 10 ans de service, 8 campagnes ; rendu des services importants au Chari en accomplissant dans le pays de Lay une reconnaissance où il a obtenu d'importants résultats par des moyens pacifiques (1901). Exploré en 1903 la région entre Fort Archambault et Lay, a pleinement réussi dans sa mission. A repoussé une razzia à l'affaire de Péni en infligeant à l'ennemi un sanglant échec qui a eu un grand retentissement dans le pays (mai 1903).

Il avait été nommé capitaine en 1903. On l'avait donc décoré sans connaître son brillant succès de Bipia.

« Dans onze jours, écrit-il le 8 octobre de Brazzaville, je vais prendre le paquebot pour France où je compte arriver dans 45 jours. J'ai été décoré le 30 mai. J'ai attendu si longtemps cette distinction que je n'ai pas eu de joie à la recevoir. J'ai pensé seulement que les miens, amis, frères, mère, en auraient été heureux, et tout se réduit pour moi à donner un peu de bonheur et de fierté à ceux que j'aimais ».

Faure, en effet, était en droit d'attendre plus tôt sa décoration, surtout après la lettre suivante que lui avait adressée le chef de bataillon Destenave, commandant supérieur des troupes du Tchad.

« Fort Archambault, 11 juillet 1901.

« Inspection générale n° 1.

« Mon cher camarade,

« J'ai la satisfaction de vous annoncer que, dans le travail de l'inspection générale de cette année, je vous ai proposé :

« 1° Pour le grade de capitaine,

« 2° Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur ».

Déjà en mai 1901, le commandant Robillot l'avait également proposé pour la croix. Et nous rappellerons ici les propositions dont il avait été l'objet à Madagascar.

La voie Bénoué, Mayo-Kabbi, Toubouri, Logone

La dernière utilisation de cette voie a été faite en 1911 par le capitaine Mercier, de l'infanterie coloniale. Son rapport clair, intéressant, précis, dont la lecture nous permet d'apprécier une fois de plus les brillantes qualités de nos officiers coloniaux, a été publié dans le *Bulletin* du Comité de l'Afrique Française. Ce bulletin est l'organe d'une œuvre qui fait corps avec l'histoire de la France en Afrique, puisque c'est à son action d'un éminent patriotisme que nous devons l'occupation de si vastes étendues au centre du continent noir. Le nom de Faure, depuis 1900, a été répété maintes fois dans cette publication d'un intérêt passionnant. Nous y avons puisé à pleines mains renseignements et documents.

Dans son rapport le capitaine Mercier cite le nom de Faure en tête des explorateurs et occupants de la région Bénoué-Logone. Si cette priorité n'a pas été mise en vedette, et si le nom de Faure est resté dans l'ombre à la suite d'une exploration qui alimenta en son temps les colonnes de nombreux journaux, nous allons essayer de rendre justice à la mémoire de notre trop modeste concitoyen.

Nous avons cité sommairement plus haut les tentatives de Faure vers le Toubouri. Il avait pris pour base les indications des voyageurs allemands Barth et Vogel, très dignes de foi, qui, venus en 1852 et 1854 par le bassin du Niger à Demno et Daoua, y avaient entendu dire qu'aux hautes eaux le Mayo Kabbi communiquait avec le Logone, affluent du Chari.

Se basant sur ce fait que le problème de la colonisation repose presqu'en entier sur l'amélioration des voies de communication, l'administrateur en chef des colonies Fourneau, qui dirigeait en 1903 le territoire du Tchad, résolut de faire étudier comme voie d'accès la magnifique et ample voie fluviale Niger-Bénoué, c'est-à-dire celle qui se rapprochait le

plus du Tchad. Il restait à reconnaître la communication entre ces grandes artères et le Logone, l'affluent le plus rapproché de notre lac central africain. Les études et les travaux de Faure le désignaient tout naturellement à l'attention de M. Fourneau, et c'est au lieutenant Faure en effet que cet administrateur en chef donna les instructions nécessaires pour reconnaître cette communication. On jugera, d'après la seconde des deux lettres suivantes adressées par Faure à M. Gauthiot, secrétaire de la Société de Géographie commerciale, des difficultés presque surhumaines qu'eut à surmonter notre ami, et des fatigues inouïes que, vaillamment comme toujours, il endura avec les braves qui l'accompagnaient.

La première de ces lettres est datée de Lay, 8 décembre 1903.

« Cher M. Gauthiot.

« Vous avez fait au projet de mission par le Niger-Bénoué-Logone, qui vous avait été présenté en mai 1902 en mon nom, un si aimable accueil, que je n'ai pu l'oublier.

« A mon arrivée au Chari j'ai eu le bonheur d'être chargé de l'étude de cette voie, ce que j'ai fait en juillet, août et septembre 1903. L'ayant reconnue avant tout autre, et y ayant constaté, un peu en amont de Léré, la présence de chûtes inconnues et insoupçonnées, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien consentir à ce que la plus grande de ces chûtes porte votre nom. Elle mesure 40 mètres de haut au moins, et, naturellement, est infranchissable. C'est un bien faible, mais un bien sincère hommage d'un de vos collègues (1).

« Je ne doute pas que, par le fait de l'utilisation de la voie Niger-Bénoué pour pénétrer au cœur de l'Afrique, la chûte

(1) Depuis on a voulu débaptiser cette chute et l'appeler Mac Leod, du nom de la fiancée du capitaine Boyd Alexander qui la visita en 1910. A juste titre nos sociétés de Géographie ont protesté.

Gauthiot ne devienne célèbre et ne contribue à répandre davantage encore la renommée de son parrain. »

La seconde est datée de Paris, 26 novembre 1904.

« Monsieur et cher secrétaire perpétuel.

« Je vous dois quelques renseignements pour compléter ma lettre si brève du 8 décembre, lettre écrite à la hâte entre deux tournées et datées de Lay. Je vous avais mis au courant de mes projets et de ma demande de mission d'études que j'avais faite en mai 1902, ayant acquis, dès 1900, dans mon exploration sur Lay, la certitude d'une communication fluviale entre Logone et Bénoué. A l'époque, vous avez bien voulu vous y intéresser ; je vous en sais un gré infini. Des affaires de famille me privent du plaisir de vous communiquer de vive voix la suite des évènements. Excusez-moi donc de le faire par écrit.

« En mai 1903, M. le commissaire du gouvernement Fourneau m'envoie organiser le cercle de Lay. Un des points essentiels de mon programme d'action est l'étude de la voie Mayo-Kabbi-Logone. Je pars de Lay dans ce but le 30 juin, avec 25 soldats et 40 auxiliaires ou porteurs. Je coupe à travers la brousse et atteins le 8 juillet la communication à Tikem. Pas de fait saillant pendant ces huit jours, sinon un choc contre une razzia de cavaliers, le 1er juillet, à Eré, et un combat de 4 heures, le 7, à Bougana, combat pendant lequel je suis blessé d'un coup de sagaie à la main droite, un sergent indigène au coude, un caporal à la cheville.

« Du 8 au 15 je m'attache à la communication dont je longe la rive sud. Je la coupe le 13, trompé par mon guide qui a confondu Binder avec Léré, et j'arrive à Binder le 14 et à Léré le 15. En cours de route, le 11 juillet, je reconnais la chûte et les quelques rapides en aval et en amont.

« Le 15 juillet j'envoie un courrier en territoire allemand, à Garoua, pour être remis au capitaine Lenfant dans le cas où cet officier viendrait à passer. Vous trouverez la majeure partie de cette lettre à la page 75 de l'ouvrage : *La grande*

route du Tchad, du capitaine Lenfant. J'y notais la chute, les difficultés de la rivière et de la communication entre Mayo-Kabbi et Toubouri, praticable partout (sauf cette chûte) pendant trois mois de l'année.

« Le 16 je quitte Léré pour rentrer à Lay. Je longe la dépression au nord ; il n'y a pas de sentier, pas de village de Tréné à Mbourao. A certains jours nous faisons 6 kilomètres en 13 heures de marche, nous descendons des ravins à pic et transportons à force de bras nos chevaux de roche en roche. Nous n'avons plus rien à manger et repassons sur la rive sud pour trouver un peu de mil à Gourmaï, en face de Mbourao. Nous continuons en suivant la rive sud jusqu'à Tikem. Au retour, de Léré à la chûte, et de Gourmaï à Tikem, une pirogue a constamment remonté la rivière pour bien s'assurer de la possibilité de la communication. A partir de Tikem je continue ma route par eau, accompagné de mon ordonnance et de mon domestique, pendant que le reste du détachement passe par terre. La voie par eau est assez bonne, quoique barrée de quelques sedds (herbes flottantes). De Tikem à Fianga un jour ; Fianga, extrémité sud du Toubouri serait par 9°57′ de latitude. De Fianga je pars en pirogue et remonte le Toubouri jusqu'à Demno, à 10°9′, extrémité nord de Toubouri. Là paraissent commencer les difficultés. Cette partie de la communication s'encombre de joncs et l'eau est peu profonde. Après une heure de marche nous nous arrêtons, il y a trop peu d'eau. Les indigènes me disent qu'il faut attendre encore cinq semaines pour pouvoir passer. Nous sommes à une vingtaine de kilomètres de Logone et je ne me soucie pas de me promener par terre en armes en territoire allemand. Je rentre à Lay où j'arrive le 30 juillet. Nous sommes tous éreintés, mouillés, et tellement pressés de nous mettre à l'abri, que nous marchons 17 heures pendant la journée du 30 pour atteindre notre poste.

« Depuis ce moment des auxiliaires ou des patrouilles stationnent dans la région du Toubouri pour se rendre compte

de la hausse des eaux. Le 29 août je quitte Lay en baleinière pour évacuer sur Fort Lamy un Européen du poste atteint de bilieuse hématurique. Je reste 5 jours à Fort Lamy que je quitte le 9 septembre au matin. J'arrive le 13 septembre à Diokoïdi (à peu près Velemdi de Kieffer) ; c'est l'endroit où la communication Toubouri-Logone s'effectue. Du 13 au 30 septembre je sonde et étudie tous les petits canaux qui sillonnent cette plaine marécageuse de Diokoïdi. Je remonte sur Lay le 30 et y arrive le 2 octobre. J'ai pu, avec beaucoup de peine, m'avancer jusqu'à Demno ; peu d'eau, et pourtant l'année a été pluvieuse. La fin de septembre et les premiers jours d'octobre marquent le maximum de crue du Logone, puisque ce maximum a eu lieu à Lay du 27 au 30 septembre (4 m. 30). Là nous avons bien souffert. J'étais accompagné d'un homme d'escorte, d'un domestique et de 8 laptots yakoma, équipage de la baleinière. Nous avons passé près de 10 jours, travaillant jour et nuit, à pousser l'embarcation, nus, les pieds coupés par les joncs, décidés à arriver quand même. Le soir de notre arrivée à Lay, épuisés de fatigue, nous nous alitons tous. Un Yakoma meurt deux ou trois jours après. Quatre autres devaient rester usés, abîmés à la suite de cet effort. Quant à moi, j'ai mis huit jours pour m'en remettre.

« Le 3 octobre part le sergent Dumons. Il a le bonheur de rencontrer la mission Lenfant. Il se met totalement à sa disposition et lui recrute 414 porteurs. Eux aussi poussent leur chaland, creusant des chenaux et ont encore plus de difficultés que nous, car la profondeur d'eau est certainement moindre.

« Et maintenant mon opinion d'ensemble sur la question là voici :

« Evidemment, au point de vue absolu, la communication existe, c'est-à-dire qu'il y a des moments où les eaux du Logone s'écoulent dans l'Atlantique. Mais quelle est la valeur de cette communication au point de vue du ravitaillement ?

Je pense, comme je l'ai écrit officiellement au colonel Gouraud, comme je l'ai dit au commandant Largeau, qu'elle n'est utilisable que dans un *temps très court* et dans des circonstances exceptionnelles. Comme je l'ai dit plus haut. la communication Mayo-Kabbi-Toubouri est utilisable pendant trois mois ; mais si l'année 1903 n'avait pas été pluvieuse, qui sait si nous aurions seulement trouvé de l'eau dans la portion Toubouri-Logone. Pour cette partie, je pense, comme je l'ai écrit officiellement à M. l'administrateur Bruel, qu'on pourrait peut-être l'améliorer quelque peu par des moyens locaux. »

« J'ai réussi pleinement, nous écrit-il d'autre part, de Lay, le 11 août 1903. Les Allemands à Garoua et les Anglais à Yola ont été absolument surpris de me voir arriver avant eux, d'autant plus que les Allemands ont demandé l'autorisation de circuler sur le territoire français pour faire l'étude de la question (1). Ils n'ont même pas commencé. » Sa lettre est pleine de joie et du bonheur que lui fait éprouver la découverte de cette voie nouvelle qui apporte un changement radical dans la politique, le ravitaillement, et surtout le budget de la colonie.

Voilà enfin résolu ce problème géographique, et, comme l'a affirmé M. Gauthiot, à un déjeuner de la Société de Géographie commerciale, *c'est bien à Faure et rien qu'à Faure* que revient la priorité de la découverte de cette importante communication. Cette affirmation, surtout à la suite du bruit fait autour du voyage du capitaine Lenfant, a étonné bien des gens.

La mission du capitaine Lenfant avait été organisée sous le patronage du Ministère des Colonies et subventionnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par la Société de géographie et par le Comité de l'Afrique Française. Ce voyage a été raconté par lui-même dans le magnifique

(1) Mission Bauer.

volume édité par Hachette en 1905 et intitulé « La grande route du Tchad ». On y trouve, page, 75, la lettre suivante dont parlait Faure dans sa lettre à M. Gauthiot : « J'ai l'honneur de vous adresser quelques renseignements sur la route Bifara-Logone que je viens de parcourir. De Garoua à Bifara la rivière est bonne ; pas de rapides. Bifara-Léré, une petite journée. Un jour avant Mbourao une chute, seule difficulté de la rivière. De Mbourao à Tikem, deux jours, nombreux villages, assez abondantes ressources. Tikem à Fianga, un jour. Fianga-Demno, une petite journée. Demno-Logone, un jour. La communication est partout franchissable par eau à cette époque (15 juillet) ; je crois qu'elle sera impossible après le 15 octobre. De ce côté aucune difficulté. Du débouché du Toubouri dans le Logone à Fort Lamy, environ cent quatre-vingt-cinq kilomètres. Je suis à Laï, du 30 juillet à la fin de la saison des pluies, prêt à vous aider aussi complètement que le permettront les modiques ressources du cercle. »

C'est le seul passage du livre du capitaine Lenfant où soit cité le nom de celui auquel revient le mérite de la découverte de la voie du Niger au Logone. La portée et les détails de cette découverte de Faure n'étaient pas connus encore quand M. Maistre, dans le *Bulletin* du Comité de l'Afrique française de juillet 1904 disait : « Il en résulte que sans diminuer en rien le mérite du capitaine Lenfant à qui revient tout l'honneur d'avoir mené à bien cette entreprise, il est juste de rappeler les noms des vaillants officiers Lœfler et Faure. » Il regrette que les revues coloniales, attribuant toute la gloire de cette découverte au capitaine Lenfant, n'aient pas rappelé, autrement que par quelques mots, les voyages de Lœfler et de Faure.

Nous avons le droit de regretter que, dans un livre destiné à faire connaître au grand public cette page de notre pénétration africaine, le capitaine Lenfant ait oublié de reconnaître la part importante qu'y prit le capitaine Faure et les secours qu'il dut à Faure et au sergent Dumons.

Au sujet de la mission Lenfant la *Petite Gironde* disait dans son numéro du 22 novembre 1904 : « On a bien ri au Tchad à la lecture du rapport du capitaine Lenfant et des compte-rendus de ses conférences. On en riait encore dans le train qui amenait à Bordeaux les passagers de la « Ville-de-Maceio »... Mais, où Lenfant dépasse la mesure, nous dit en substance un officier, c'est lorsqu'il prétend avoir étudié lui-même le Toubouri, alors que le capitaine Faure avait parcouru bien avant lui cette région marécageuse et en avait établi une carte très exacte à laquelle Lenfant n'avait eu qu'à se reporter. »

Nous ne saurions, par respect pour la mémoire de Faure, dont les amis connaissaient trop bien l'intime délicatesse de sentiments, nous associer à l'allure quelque peu méridionale de ces lignes de la *Petite Gironde*. Notre ami, et nous nous en sommes bien aperçus malgré les efforts qu'il faisait pour nous le cacher, n'en a pas moins été péniblement impressionné de cette omission. Il s'en est consolé dans une certaine mesure quand il apprit que M. Chevalier, chef de la mission scientifique du Tchad, avait eu à cœur d'aller chez le ministre et de rétablir les faits dans leur complète exactitude.

La reconnaissance du Toubouri se fit en deux fois. C'est à son retour à Lay, après sa première expédition, le 29 juillet, que Faure s'aperçut que Binder, ville fellata de dix mille âmes, occupée par les Allemands, se trouvait à sept kilomètres au sud du 10° de latitude, c'est-à-dire de la frontière et par conséquent en territoire français.

Lorsque, trompé par ses guides, il arrivait à Faure de passer ou se croire en territoire allemand, il s'empressait d'écrire aux autorités les plus rapprochées pour s'excuser d'être entré en armes, malgré lui, au Cameroun. Par contre, il ne manquait pas de protester contre les ingérences allemandes en territoire reconnu de façon formelle à la France par le

traité du 4 février 1894. Sa protestation la plus énergique fut envoyée pendant le court séjour qu'il fit à Léré, gros centre moundang de plusieurs milliers d'habitants. Pendant ce séjour, le lieutenant Faure vit rentrer le chef de Léré, Gonthimé, qui revenait de Garoua, où il avait été convoqué par le chef du poste allemand, ainsi que d'autres chefs de villages importants, pour fournir des bœufs, des chevaux et des moutons. Sur le refus de certains de ces chefs le village de Biparé (Bifara) avait été brûlé par les Allemands et le chef emmené à Garoua. En même temps qu'il adressait ses vives protestations aux autorités allemandes, Faure envoya des émissaires prévenir tous les chefs qu'ils étaient sujets français et qu'ils relevaient de Lay.

Le 7 septembre Faure repartit une seconde fois avec l'intention de rejoindre le Toubouri par eau. Le 30, à bout de force, tout le monde étant tombé malade, il fallut renoncer à la lutte, comme il le raconte dans sa lettre à M. Gauthiot. Dans cette même lettre, Faure parle de la rencontre de son sergent européen Dumons avec la mission Lenfant. Dès le 26 septembre, le lieutenant Faure fut prévenu par courrier rapide de l'arrivée imminente de la mission Lenfant. Il envoya aussitôt par des chemins différents trois détachements pour porter au sergent Dumons l'ordre de se mettre à la disposition du capitaine Lenfant et pour porter un courrier à ce dernier. Les patrouilles ne purent rejoindre le sergent Dumons, lequel était parti avec un détachement de douze réguliers et de douze auxiliaires pour lever l'impôt en pays moundang. A son passage à Tikem le sergent Dumons reçut du capitaine Lenfant une lettre datée de Binder, 6 octobre, *lui demandant de lui prêter appui*. Voici la copie du billet que Dumons reçut à Tikem.

« Mon cher camarade,

« J'apprends à l'instant qu'un officier est à Tikem. Je pars demain pour Mbourao avec mon chaland démonté pour y arriver le soir. Si vous pouvez me prêter appui, soit pour

recueillir les charges que les poreturs ont jetées sur les bords de la route, soit pour trouver des hommes du pays qui haleront mon chaland jusqu'au lac, je vous en serais très obligé. Dans le cas où vous pourriez venir à ma rencontre cela me ferait plaisir. Mon personnel est insuffisant pour recruter les gens dont j'ai besoin. Nous avons fait au-dessus de nos forces. Je pense arriver à temps pour passer même à vide dans le Logone.

« Mes meilleurs sentiments. Lenfant. »

« Prière de me répondre par courrier rapide *viâ* Mbourao Binder-Foulbé, rive droite du Mayo-Kebbi. »

Aussitôt Dumons se rendit à Mbourao avec quatre cent quatorze porteurs qu'il recruta dans le pays et se mit à la disposition du capitaine Lenfant.

« C'est en grande partie grâce à son concours, dit M. Bruel, à l'aide des indigènes que recruta le sergent Dumons que le chaland put passer du Toubouri dans le Logone. Abandonnée à elle-même, avec son faible personnel noir qui était démoralisé et indiscipliné, la mission n'aurait vraisemblablement pu passer par eau, et elle aurait dû, ou démonter le chaland à nouveau, ou attendre la saison des hautes eaux suivantes. »

Voilà, d'autre part, tout ce que dit de cette intervention qui survint si bien à point, le livre du capitaine Lenfant : « Suivant les termes de la lettre de M. le lieutenant Faure, qui nous offrait l'appui des modiques ressources du cercle, Dumons se mit immédiatement à ma disposition pour nous seconder dans nos travaux. »

Nous terminerons ce chapitre par une citation du docteur Decorse, médecin des troupes coloniales. Dans son rapport sur la situation économique du Tchad, il dit avoir rencontré son camarade, le lieutenant Faure, au retour de la première reconnaissance du Toubouri qu'il venait d'accomplir *avec ses seules ressources*. Trois mois après, ajoute-t-il, le capitaine Lenfant refit le même itinéraire. « Les résultats topographi-

ques concordent parfaitement, dit-il, mais les appréciations du commandant Lenfant nous avaient paru beaucoup trop optimistes. »

Mission du Capitaine Faure

A la suite de ces explorations, et dès la fin de 1904, le colonel Gouraud chargeait deux de ses officiers, l'enseigne de vaisseau Audoin et le capitaine d'Adhémar, de rentrer en France par la voie du Toubouri en étudiant la possibilité d'un convoi de ravitaillement. Ces officiers ont conclu à la possibilité du ravitaillement dans des conditions et à des époques déterminées. Il restait à en faire l'essai pratique. C'est le capitaine Faure, qui fut chargé de cette mission. « Par décision ministérielle du 13 avril 1905, dit le *Journal Officiel* de l'époque, le capitaine Faure, du 7e régiment, est désigné pour servir en Afrique occidentale, en mission au Congo (départ de Bordeaux le 15 avril 1905). — Désignation hors tour. »

Cette mission qu'on lui confiait le remplit de joie. Un de ses plus ardents désirs était satisfait. Cette mission qu'il avait tant ambitionnée trois ans auparavant, à la suite de ses découvertes que sa modestie lui avait interdit de faire connaître au grand public, cette mission lui permettait enfin de faire entrer dans le domaine des réalités cette voie dans laquelle il voyait, outre une grande économie, de moins grandes difficultés en général et une atténuation dans la corvée du portage.

Le capitaine Faure partit en France bien avant le convoi du ravitaillement, afin de pouvoir gagner Lay et Léré, par Brazzaville, Léré et Fort Archambault, pour préparer les moyens de transport. Du cap Lopez à Fort Crampel il voyagea avec la mission de Brazza.

Cette expérience de ravitaillement par la voie de la Bénoué a pleinement réussi, quoique la mission ait été desser-

vie par une saison peu pluvieuse qui ne donna qu'une crue faible. Le *N'doui*, vapeur de deux cent cinquante tonneaux calant un mètre arriva aux eaux basses au Mayo-Kebbi, et le déchargement a du se faire le 2 septembre 1905 à Famou, point situé à environ dix mille de Bifara, frontière française. Le transport de Famou à Léré se fit en baleinière (2 septembre au 3 octobre). Puis le transport se fit par terre et par chevaux de Léré à Sulkando, du 15 septembre au 6 novembre, par Binder-Naïri. A Sulkando il reprit la voie d'eau, le convoi se fit en baleinière jusqu'à Guisseï, et de là il atteignit le Logone par terre à la fin de février. Le détour par Binder-Naïri était imposé par l'occupation de Bindéré-Foulbé par les Allemands. Ce village, qui, d'après le levé de Faure se trouvait en-dessous du 10° parallèle, et qui, par conséquent, devait nous appartenir, n'a été évacué par les Allemands qu'après la délimitation du Cameroun l'année suivante.

L'expérience, dit le *Bulletin* du Comité de l'Afrique Française de juillet 1906, est concluante. La voie de la Bénoué, malgré les ruptures de charges, malgré le passage en territoires étrangers, peut diminuer sensiblement les frais de ravitaillement du Chari-Tchad. Les divers explorateurs qui nous ont révélé cette voie ont ainsi rendu un grand service à la colonisation et il faut féliciter l'officier (le capitaine Faure) qui a assuré le succès de cette entreprise.

« J'ai trouvé, nous dit Faure dans ses lettres datées de Famou et de Sulkando, toutes facilités chez les Anglais et les Allemands, et, chose curieuse, c'est chez des officiers français que je trouve une mesquine jalousie et une opposition sourde. Je crois cependant que cela disparaîtra avec le temps. Le premier moment d'étonnement passé, j'ai laissé tout cela sans plus m'en occuper.

« Mais j'ai eu la bonne fortune de rencontrer un officier d'artillerie très sympathique qui est devenu un de mes bons amis et qui a mis à ma disposition tout le personnel et le

matériel désirables. Il a même tenu à m'apporter sa collaboration technique précieuse, faisant preuve d'un grand désintéressement et d'esprit de camaraderie. Comme vous le voyez, la difficulté n'a eu que le temps de se montrer et a été résolue d'une façon inespérée ».

Cet officier était le capitaine Jordan. Et quand, à la suite de cette mission, son camarade fut décoré de la croix des braves, Faure nous fit part de la joie immense que lui procura cette distinction méritée. Lui-même avait été proposé pour la rosette d'officier ; mais il ne comptait pas recevoir cette distinction de si tôt.

En fait de tam-tam Faure ne connaissait que ceux que lui offraient ses bons noirs de la brousse. Il s'efforçait, dans ses rapports officiels, d'éviter toute expression qui eût pu le faire mousser. Dans ses relations avec ses amis nous retrouvons la même discrétion délicate. « De Bifara, nous disait une de ses lettres datée de Famou, je vais continuer bien tranquillement mon petit travail jusqu'au Logone. Cela me prendra encore jusqu'en janvier 1906. Après je commencerai à me reposer. Voilà le programme ; il est assez simple et ne nécessite qu'une chose, de la patience. C'est une vertu qui s'acquiert aux colonies et dont je commence à posséder une forte dose ».

« J'ai bien peur, écrit-il d'autre part (1), que mon rapport au ministre ne me fasse bien des ennemis. Mon but a été d'être complet, sincère jusqu'à la brutalité et de rester dans la question. Je crois avoir rempli les trois parties de ce but et n'avoir rien avancé qui ne soit prouvé par des faits, des chiffres ou des lettres officielles. De la même manière je ne ménage personne, persuadé que les intérêts du gouvernement ne laissent aucune place à des questions de personnnes.

« Voilà donc mon travail terminé, ou à peu près. Les résultats dépassent les prévisions les plus optimistes et se chiffrent par une économie de plus de 1200 francs par tonne (rien que

(1) Lettre à Madame O..., datée de Dialmé, 2 février 1906.

comme prix de transport). J'espère que l'éloquence de ce chiffre, sans tenir compte de nombreux avantages connexes, suffira à faire adopter cette voie d'une manière définitive.

« ...Je ne vous cacherai pas que je suis un peu fatigué. Je vais aller me reposer une quinzaine de jours près du bon camarade qui m'a apporté son aide toute dévouée et qui a été le facteur de la réussite. »

Cœur d'or qui volontiers attribuait aux autres ses propres mérites. S'il était sensible aux injustices et surtout à l'ingratitude, il trouvait d'autre part d'heureuses compensations, témoin la lettre suivante datée de Dialmé, 6 janvier 1906 : « Cela marche et maintenant il n'y a plus d'obstacle possible. Nous avons eu un peu de peine, il y a encore quelque travail. Mais dans un bon mois ce sera fini. Je suis maintenant dans un gros village qui était inconnu avant notre arrivée. Tous les matins les braves gens du village m'apportent des œufs, du lait, etc. Je suis comme un coq en pâte. Vous voyez la belle vie qu'on a aux colonies, surtout quand tout se dore d'un rayon d'indépendance. En France les riches font à grands frais des promenades en Suisse pour boire du bon lait. Ici c'est le gouvernement qui nous procure cette douce satisfaction. Comment médire d'un si bon maître, qui s'occupe peut-être bien peu des correspondances, mais qui est si bienveillant. »

Léré

Sa mission de Toubouri terminée, le capitaine Faure fut chargé du poste de Léré, situé entre le lac de ce nom et celui de Tréné, sur la route du Toubouri, non loin de la frontière allemande du Cameroun. Il s'y rendit dans les premiers mois de 1906. Nous ne connaissons de son séjour à Léré que ce que sa correspondance nous en a appris. Et nous savons qu'il ne parlait de lui qu'à son corps défendant, pour céder aux désirs de ses amis. Il trouve devant lui un vaste

champ à son ardeur et ses aptitudes multiples peuvent se donner libre carrière.

Dès son arrivée, les premiers jours de mars, il s'empresse de bâtir en prévision de l'approche de la saison des pluies. Il fait en même temps des provisions de grains, comme la fourmi à l'approche de l'hiver. Ni lui, ni ses hommes ne songent à chômer, surtout lorsque, au bout d'un mois, la pluie des tropiques se met à leur pousser l'épée dans les reins.

« Nous nous installons ici, dit sa lettre du 16 mai, comme pour y rester une éternité. Ce n'est du reste pas mon rêve de faire de Léré un séjour aussi prolongé. J'ai déjà logé tous les indigènes, tirailleurs et employés de toutes sortes. Mon personnel européen a de belles bâtisses pour s'abriter. Nous avons des greniers pour les grains, des écuries, des magasins, un splendide poulailler avec des poules. Il n'y a plus à faire que le chaume de ma case et un abri pour les bœufs et les bourricots. Après cela nous commencerons à faire des plantations pour nous, à faire du recensement, etc. et mille petites choses dont l'utilité serait discutable, mais qui ont cet avantage indéniable de nous faire travailler physiquement et par conséquent de nous maintenir en bonne santé. Nous avons songé aussi au superflu. J'ai pu me procurer quelques couples de pigeons qui sont absolument domestiqués, une petite antilope apprivoisée et je suis en pourparlers pour avoir quelques autruches. Voilà pour la ménagerie ».

Comme elle est gentiment esquissée, cette existence du broussard.

« Je vais partir demain matin, nous écrit-il le 29 juin, pour aller étudier un projet de route destiné à tourner les chûtes Gauthiot qui nous barrent ce pauvre Mayo-Kebbi. Je vais passer huit jours charmants dans une nature absolument sauvage, des ravins, des ravins, pas de villages, un pays tourmenté. Tout cela est bien fait pour plaire à mon caractère d'homme des bois. Je vais tâcher de rentrer à Léré pour préparer la fête du 14 juillet et donner une bonne journée d'amusement à mes hommes ».

Faure serait l'être le plus heureux de la création sans les défectuosités du service de la poste. Il en est très malheureux et toutes ses lettres sont pleines de doléances à ce sujet. Rien ne le chagrine comme d'apprendre que ses lettres, que pourtant il écrit régulièrement, ne sont pas arrivées à destination. Ses réclamations auprès des administrations restent sans écho. « Songez que notre dernier courrier a été mangé par les termites (1), si bien que de certaines lettres il n'est arrivé que des fragments de la taille d'une pièce de cinq francs. Les livres, les publications, les journaux, se perdent en cours de route. Ici nous devons affranchir nos lettres ; mais il n'y a pas de bureau de poste à tous les coins de rue ; *l'endroit le plus rapproché où je puisse me procurer des timbres est à 600 kilomètres d'ici.* Mais pour avoir des timbres, il faut les payer et pour les payer il faut de l'argent. Or le gouvernement ne m'a pas donné un sou encore depuis mon arrivée dans la colonie... Ici l'arbitraire est la règle. Nos lettres, quand elles arrivent, ont régulièrement trois mois de retard. Naturellement les réclamations sont vaines. Mais j'espère me rattrapper en France. Cela n'améliorera pas ma situation puisque je serai sorti de ces misères ; mais cela pourra être utile à ceux qui me suivront et à ce point de vue ce sera du bon socialisme, ce qui fera plaisir à l'excellent cœur de Baigue ».

« Nous avons célébré le 14 juillet, écrit-il le 20. Nous avons profité de la circonstance pour amuser un peu nos noirs et pour vivre en esprit dans notre bonne France. Au milieu de nos occupations matérielles, ce jour a été l'occasion pour nous de se retremper un peu moralement, d'élever un peu nos cœurs vers un ciel d'idéal.

« Je viens de recevoir l'avis officiel qu'un nouveau ravitaillement allait nous arriver. C'est la consécration officielle de nos efforts de l'an passé. J'en suis heureux pour le principe,

(1) Lettre à Madame O...

mais j'ai peur qu'on ne nous envoie pas les moyens nécessaires pour faciliter notre tâche. Enfin, nous ferons de notre mieux comme toujours. C'est vous dire que l'époque de mon retour n'est pas prochaine, à moins qu'on ne se lasse de m'entendre crier trop fort contre les irrégularités que je vois ici ; dans ce cas, on me mettra à la porte ».

Il ne s'est pas trompé, notre brave Faure. Sa lettre suivante nous raconte que tout le ravitaillemeut du Tchad a été envoyé par la voie qu'il a étudiée ; mais on a oublié totalement de lui envoyer les moyens de transport qu'il a demandés. Il proteste énergiquement contre cet état de choses en insistant sur ce fait que, en cas d'échec, le département en serait responsable et non pas eux.

Il n'y eut pas d'échec pour autant, grâce à l'ardeur et à l'énergie que déployèrent le capitaine Faure avec son escorte.

Vers le 20 août un séjour de la commission de délimitation de la frontière franco-allemande du Cameroun, composée d'une dizaine d'Européens, dont le commandant Moll et l'enseigne de vaisseau Dardignac, apporta une certaine animation au poste de Léré. Il a fallu aller vite en besogne pour achever les constructions destinées à abriter ce nombre insolite de visiteurs.

Faure, si vous voulez bien vous en souvenir, avait le premier déterminé la position exacte de Binder (Bindéré-Foulbé). Les Allemands occupaient ce centre important, prétendant qu'il était situé au-dessus du 10e parallèle, c. à d. en-dehors de notre frontière Mais la détermination de Faure fut reconnue exacte, d'abord par l'enseigne de vaisseau Delevoye, de la mission Niger-Bénoué-Tchad, puis par la commission franco-allemande, et nos voisins se virent dans l'obligation d'évacuer cette ville dont la possessien leur tenait à cœur au suprême degré. Les Allemands ne s'en sont jamais consolés. Aussi, lors du récent traité de novembre 1911, ils revendiquèrent avant tout ce centre, et avec lui tout ce trajet du Mayo-Kebbi-Toubouri qu'avait jalonné l'ardeur patriotique

de nos héroïques marsouins, en tête desquels, dans le cas particulier, doit être placé le capitaine Faure. Ah ! si l'âme d'élite de notre ami eut le droit de tressaillir d'un orgueil légitime quand il vit ses affirmations consacrées par la commission de délimitation, combien ce noble cœur eût saigné s'il eût pu être témoin de la cruelle amputation que nous avons dû subir.

Troisième séjour à Lay

Le capitaine Faure revint à Lay vers la mi-novembre, heureux de se retrouver au milieu de ses chers administrés de 1903. En y arrivant il constate que le travail qu'il avait commencé a été continué et que les indigènes ont prospéré dans l'aisance et dans le progrès. Il reste tout de même beaucoup à faire. La phase du début était caractérisée par des méthodes un peu irrégulières. Maintenant c'est la période d'occupation. Les méthodes sont devenues plus normales, plus équitables. C'est là un des résultats les plus appréciables de la mission d'enquête du Congo, dirigée par de Brazza. « J'allais oublier de vous dire, et vos sentiments d'humanité s'en réjouiront, que la mission de Brazza aura eu des résultats palpables, car les procédés à l'égard des noirs, les rigueurs de l'impôt, en sont considérablement adoucis ».

Durant ce séjour Lay subit une transformation féérique, Le système de constructions pour Européens et de cases pour les noirs s'améliore à vue d'œil. L'ingéniosité de Faure est extraordinaire, de même son activité. Il s'exerce à faire tenir debout une case à un étage, de trois pièces au rez-de-chaussée et de trois au premier, il est très fier d'avoir réussi. C'est la première case à étage qui a été édifiée au Tchad. « Notre petit centre de Lay (longitude 13°, 57'37", latitude 9° 23° 45", altitude 379 m.), commence à se développer. Mais il faut beaucoup de patience avec ces grands enfants qui sont les noirs. Leur manque d'intelligence et d'initiative

ne les amène pas à la conception de formes sociales ».

Son activité s'étend à toutes les branches. S'il n'est pas un second Pic de la Mirandole, si ses connaissances techniques sont parfois insuffisantes, il y supplée par la sagesse de son raisonnement, son bon sens lui sert de guide. Il pousse ses noirs dans la voie de l'exploitation du caoutchouc. Les lianes du pays sont fort belles et il suffit d'améliorer les procédés rudimentaires. Faure, en principe, évite de dérouter les indigènes en essayant de leur inculquer des moyens de culture nouveaux. Il se base sur leurs procédés empiriques et par l'exemple, sa persévérante ténacité aidant, il les amène à les perfectionner. C'est ainsi qu'il arriva à donner un développement sérieux à la culture du mil, du riz, des arachides, du coton, de l'indigo, du tabac. Il encourage l'élevage des chevaux et des animaux domestiques. Il apprend aux noirs à sélectionner les reproducteurs. Il améliore leur procédés de chasse et surtout de pêche. Il donne une heureuse direction à l'habileté native des forgerons.

Entre temps il fait le médecin, il fait des levés topographiques, des observations météorologiques, il nous documente amplement sur l'hydrographie et l'orographie. Dans ses notes, dans ses nombreux papiers qui, à l'heure où nous écrivons ne sont pas encore revenus du Congo, on trouvera des documents précieux et abondants sur l'ethnographie et la linguistique. Il y a quelques années déjà, Faure tenait prêts pour la publication des grammaires et vocabulaires concernant les principaux dialectes du Moyen Logone.

« Somme toute, dit M. Bruel, le capitaine Faure peut être fier de ce qu'il a obtenu en un an avec des moyens très faibles et bien inférieurs à ceux que nous aurions voulu pouvoir mettre à sa disposition. Grâce à son énergie, à son inlassable activité, à ses qualités d'organisateur, il est arrivé à y suppléer en partie ». Vous voyez à quel degré, dès 1905, l'œuvre de Faure était déjà appréciée.

Pendant ce séjour, Faure reçu la visite du commandant Lenfant. Nous l'apprenons par la lettre suivante, du 15 février 1907 (1) :

« Que vous dire d'ici ? Ma santé est bonne ; je vis dans une médiocrité dorée en me livrant tout entier à mon travail. La mission du commandant Lenfant vient d'arriver ici. Je me mets à sa disposition comme je dois le faire, et comme je l'ai déjà fait en 1903. J'ai trop éprouvé par moi-même en 1905 tous les déboires qu'on éprouve lorsqu'on n'est pas aidé par les autorités locales pour ne pas agir de même à l'égard d'un de mes supérieurs chargé d'une mission officielle. Le passé est enterré. Le commandant Lenfant a peut-être exagéré la part de travail qu'il a faite, de sorte que mes efforts personnels sont restés dans l'ombre : cela est humain. Il vient maintenant pour développer le pays et contribuer à l'agrandissement de la prospérité de la France dans cette région, je dois l'aider, je le fais sans arrière pensée et place l'intérêt du pays au-dessus des questions personnelles. Le commandant Lenfant m'apprend que, si une récompense palpable ne m'a pas été accordée à la fin de mes travaux, du moins les dits travaux reçoivent-ils une consécration officielle, puisque le gouvernement a décidé d'envoyer en 1907 par la Bénoué un ravitaillement double de ceux de 1906 et 1905. C'est là la plus belle récompense que je pouvais ambitionner. J'achèverai de mettre la dernière main à mon œuvre en perfectionnant encore cette année la voie Bénoué-Logone. A la suite des succès obtenus les Allemands ont adopté cette voie à leur tour, les Anglais ont renforcé leur flotille marchande sur le Niger, et aujourd'hui à Lay, nous posons la première pierre d'une maison de commerce qui s'installe ici pour utiliser pour son compte personnel la voie que j'ai trouvée. Il y a là de quoi me remplir d'orgueil et je ne m'attendais pas à un tel succès. Je vous dis tout

(1) A Madame O..

cela, pensant que vous serez heureuse d'apprendre les résultats fertiles des efforts de celui que vous avez eu l'extrême amabilité d'appeler votre petit-fils ».

Le commandant Lenfant, cette fois, lui témoigne sa reconnaissance dans ce passage du compte rendu de sa mission au Haut Logone. « L'espérance de trouver Bougon et Delacroix fut déçue en arrivant à Lay. Cette déception fut atténuée par le charmant accueil que nous fit le chef de la région, le capitaine Faure, lequel s'empresse de mettre à notre disposition toute sa pacifique influence et toute sa camaraderie pour calmer mes angoisses et dissiper nos fatigues. »

Les deux sous-officiers en question, Bougon et Delacroix, s'étaient écartés de la mission Lenfant. On les croyait perdus. Après une odyssée des plus héroïques et des plus extraordinaires ils atteignirent Lay où Faure les reçut, les réconforta et leur fit rejoindre leur mission.

Faure comptait quitter Lay au mois d'août pour rentrer en France. Mais, au moment de partir, il apprit que son remplaçant avait été atteint de la maladie du sommeil à quinze cents kilomètres de chez lui et évacué d'urgence sur l'Institut Pasteur. Il ne quitta Lay que le 1er février 1908, emportant avec lui, malgré leur insouciance native et la fugacité de leur mémoire, l'affection de la population indigène toute entière.

Les Européens de même, administrateurs et militaires, surent apprécier les éminents services rendus par Faure. Aucune localité de la région du Tchad ne leur offrait les ressources et le confort relatif qu'ils trouvaient à Lay et qu'ils devaient à leur camarade. Quant aux indigènes, nous avons vu à quel point Faure s'était attaché à cette population si malheureuse, à laquelle il avait donné tout son cœur, ses forces, son intelligence. Progressivement chaque année, il opéra la transformation de Lay qui finit par devenir, grâce à lui, une belle grande ville. Blancs et noirs surent à leur manière lui en témoigner leur reconnaissance en donnant le nom du

capitaine Faure au boulevard de deux kilomètres qui, dans toute sa longueur traverse la ville de Lay.

« On vient de donner à Lay, écrit-il, le 15 mars 1910, une grande fête en l'honneur de l'inauguration du premier boulevard, auquel on a donné mon nom. Au même moment la rue principale de Binder a été placée de même sous mon patronage. Que d'honneurs ! Cette attention délicate, partie de toute la population, m'a profondément touché... Dans notre éloignement, notre sensibilité s'exacerbe et notre chauvinisme augmente. Hisser le drapeau tricolore à la case d'un chef indigène nous a fait venir à tous les larmes aux yeux. »

Le capitaine Mercier, ami et camarade de Faure, prononça à l'occasion de cette inauguration le beau discours suivant :

« C'est un grand honneur pour moi (et je crois devoir remplir un devoir de justice) de venir rendre publiquement hommage à l'homme de caractère, d'esprit et de cœur, au hardi pionnier qui, le premier, est venu planter notre drapeau dans cette région. Guidé par sa robuste foi patriotique, fidèle à nos traditions généreuses, insoucieux des difficultés et du danger, tenace, il a pris pied sur ce coin du Congo, s'est imposé aux populations, a ouvert pour elles une ère d'épuration et de justice et a ramené dans ce pays longtemps comprimé, opprimé et razzié le calme et la prospérité. Son œuvre est belle entre toutes ; elle n'a d'équivalent que la modestie de celui qui l'a accomplie.

« Comme commandant de Laï il m'a donc paru équitable de perpétuer la mémoire de cet ouvrier de la première heure à qui les indigènes doivent tant, et qui a laissé à ses successeurs une trace si profonde et si belle, en donnant son nom à la première rue qui vient de se créer à Laï. A dater d'aujourd'hui le boulevard sur lequel nous sommes rassemblés portera le nom d'*Avenue du Capitaine Faure*. Je suis heureux et fier de présider à l'inauguration de cette belle artère,

qui, comme tout ce qui est à Laï, sort elle-même des mains du capitaine Faure. Honneur au fondateur de Laï et gloire à notre pays qui produit de tels hommes. »

Dernier retour au Tchad

Faure retourne au Tchad en octobre 1908. Mais ce n'est plus comme militaire. Il va mettre à profit un congé de trois ans pour se livrer à des recherches minières et à des essais d'élevage et de ravitaillement. Il s'est associé dans ce but à un ingénieur des mines, M. Bastet, très expérimenté dans ce domaine. M. Bastet connaissait la région. Il avait été attaché à la mission du Haut-Logone. « Je retourne, nous écrit-il, dans cet excellent pays de Lay-Léré. La raison pour laquelle je quitte momentanément l'armée est que, à mon humble avis, elle ne constitue pas un champ suffisant pour l'intelligence et l'activité d'un individu. »

Faure passe cette fois par le Niger et la Bénoué.

Cette période de la vie africaine de Faure est des plus actives et des plus fécondes. Quelques constructions sommaires sont édifiées à Binder, le plus grand centre d'opération, pour les mettre à l'abri des pluies. Entre temps, il se livre avec M. Bastet à de nombreuses recherches botaniques et minéralogiques. « Cette pauvre Afrique a été tellement négligée, surtout dans l'intérieur, que la moindre trouvaille qu'on fait présente une certaine valeur scientifique. Nous n'avons pas encore trouvé de quoi édifier une fortune ; c'est là pour nous une préoccupation de second plan, car je ne saurais que faire de la fortune. Je serais navré d'avoir passé une vie inutile à l'intérêt général. Nous avons notre tranquillité. Nous travaillons et nous ne rêvons plus que de la médiocrité dorée, si chère au sage. Je suis navré d'avoir mis trente-trois ans pour m'apercevoir de cette vérité première. »

Tout en poursuivant leurs recherches minières, pleins de foi, d'énergie de patience et de désir de faire œuvre utile, ils expédient des convois de bœufs des pays producteurs dans les régions qui en manquent. Ils ont entrepris de la sorte le ravitaillement du Moyen Congo et de Brazzaville en viande fraîche. Ils passent avec le consortium des compagnies de la Haute-Sangha un marché pour la fourniture des bœufs qui doivent être livrés à Carnot. Ces animaux, achetés dans la région de Léré, Binder, Fort Lamy, sont acheminés par Lay sur le lieu où ils doivent être livrés. Mais la route Lay-Carnot est particulièrement difficile et dangereuse. Il n'existe que des pistes indigènes à peine connues et la région est loin d'être pacifiée. Chaque convoi doit être fortement escorté, et malgré cela les attaques et les vols sont fréquents. Mais ces inconvénients, et les épidémies en plus, n'empêchent pas les opérations de donner de fructueux résultats.

Le passage de la lettre suivante adressée de Lay (13 août 1909) à son ami, M. Jacquard, nous indique les raisons qui les ont amenés à faire le commerce du bétail : « Comme je vous l'ai dit, nous voulons chercher s'il n'y aurait pas quelque chose à faire au point de vue minier. Toutes les recherches que nous faisons dans ce sens sont coûteuses, et comme nous ne sommes pas riches, ni mon associé ni moi, nous avons décidé de nous procurer par le travail, c'st-à-dire le commerce du bétail, les premiers fonds nécessaires. »

Faure reprend du service actif

Une rumeur sinistre se répand sur ces entrefaites dans le pays de Lay. Il y vient de mauvaises nouvelles du Massalit, celui du massacre de la colonne Figenschuh au début de 1910. L'ardeur combative de Faure se réveille. Il rentre au service militaire « un peu obligé, nous écrit-il, par la pénurie d'Européens. par la nécessité de concentrer tout ce qui est disponible pour essayer de réparer le mal fait, et surtout

pour éviter la répercussion considérable qu'ont ces évènements dans les pays du Nord. Je pars, attiré aussi par la perspective d'une grande colonne en préparation pour venger nos camarades assassinés, un peu poussé par l'agrément de servir sous les ordres du colonel Moll, un chef très sympathique et très remarquable qui était pour moi un excellent ami. De toutes manières je quitte mes recherches minières qui s'annonçaient comme remarquables. Mais. mon caractère de vagabond est tout à fait opposé à une situation stable et fortunée, et je m'en rends compte. Il vaut mieux donc ne pas forcer la nature et rester comme elle m'a fait. »

Elles s'annonçaient en effet comme brillantes, ces recherches minières, puisqu'au bout de ses trois ans de congé c'était pour Faure la fortune assurée. Mais notre vaillant ami n'hésite pas. Notre drapeau est en danger ; il vole à son secours, abandonnant la belle indépendance de sa vie actuelle et un avenir superbe, pour affronter une campagne dont il n'ignorait ni les dangers, ni les risques pour sa personne. C'est un acte d'héroïsme de plus à l'actif de notre brave capitaine.

Faure arrive à Fort Lamy où le colonel Moll l'attache à son état-major.

Journaux et revues nous ont raconté en leur temps les péripéties dramatiques de ces luttes terribles. Si d'irrémédiables désastres furent conjurés, si à la suite de ces combats, qui figureront parmi les plus héroïques de notre histoire coloniale, le farouche sultan du Ouadaï, l'indomptable Doudmourrah finit par se rendre au colonel Largeau, si nos frontières effectives ont été reculées jusqu'au Soudan égyptien et le pays à peu près pacifié, toute la gloire initiale en revient à nos compatriotes, les capitaines Faure et Chauvelot. Ils ont opéré comme il convenait en faisant du bon travail qu'on était en droit d'attendre de bons Francs-Comtois.

Dans sa conférence au théâtre municipal au printemps dernier, le capitaine Alfred Chauvelot fit passer dans la foule

pressée des assistants le bon frisson patriotique. Nous y avons entendu les récits de détails d'autant plus précieux, que seul, depuis la mort du malheureux Faure, son héroïque compagnon d'armes et son ami d'enfance, il était à même de nous donner.

A Fort Lamy, le colonel Moll donne à Faure la direction des affaires économiques et commerciales. Il y reste jusqu'au mois de septembre, époque à laquelle il est désigné par le colonel Moll pour aller à Mao prendre le commandement d'une des compagnies de renfort arrivant au Soudan. Cette compagnie, amenée par le capitaine Brochot, qui lui, reste à Mao, doit partir immédiatement pour Abéché où elle arrive le 19 octobre. Jusqu'à la fin du mois Faure procède à l'organisation de sa compagnie, laquelle a subi pas mal de changements. Il faut toute l'énergie et tout l'entrain de son capitaine pour en faire en si peu de temps un groupe suffisamment solide.

Le colonel Moll est à Abéché depuis le 3 octobre, préparant ses forces pour une opération au Massalit. Le 30 il donne l'ordre de départ pour Bir Taouil où la colonne sera définitivement constituée. Le 3 novembre le colonel vient en prendre le commandement. Il a sous ses ordres une section d'artillerie, une section montée, une compagnie de marche commandée par Faure, soit 310 tirailleurs et environ 300 auxiliaires. Le capitaine Chauvelot est major de colonne.

« Le départ a lieu le 4 dans l'après-midi, et le 6 nous entrons au Massalit. Le 8 nous traversons l'ouadi Kadja à l'endroit même où eut lieu le massacre de la colonne Figenschuh, puis arrivons dans l'après-midi en vue de Dridjel complètement évacué. Le manque d'eau nous oblige à partir plus au sud à Doroté où nous arrivons à 5 h. 1/2 du soir. La journée a été des plus pénibles ; nous avons fait une marche de 12 heures sans eau.

« Le lendemain, 9 novembre, la matinée est employée à abreuver les animaux, faire les corvées indispensables, quand

subitement, vers 9 h. 45, le camp est attaqué par une masse de 3 à 4.000 Massalits, cavaliers et hommes à pied armés de fusils, sagaies, sabres, couteaux de jet, etc. Les chameaux sont au pâturage du côté de l'attaque ; ils se replient rapidement sur le camp. Le colonel ordonne de ne pas tirer, de faire rentrer les chameaux. Les premiers coups de canon et de fusil éclatent que l'ennemi est à moins de 200 mètres du camp. Les chameaux enfoncent la face attaquée, les tirailleurs sont bousculés et se débandent, la horde massalit envahit le carré. La mêlée est générale. Le capitaine Faure est assailli personnellement par le sultan Tadjanine ; il se dégage en bousculant d'un violent coup d'épaule le cheval de celui-ci, sous lequel il faillit être précipité, pendant qu'un tirailleur blesse mortellement Tadjanine. Quelques instants après, Faure, qui a rallié à lui une trentaine de tirailleurs, rejoint le capitaine Chauvelot et le lieutenant Crépin qui, avec une vingtaine d'hommes, tiennent bon à quelque distance de là. D'autres tirailleurs rejoignent bientôt et l'offensive est reprise. Les Massalits se débandent, le camp est réoccupé et quelques coups de canons achèvent la déroute de l'ennemi qui laisse 600 morts sur le terrain, dont son chef Tadjanine. Nous avons 8 Européens tués, dont le colonel Moll, 5 blessés, 40 tirailleurs tués et 69 blessés. Tous les chameaux et chevaux de la colonne ont été tués ou ont disparu. »

Les jours suivants sont employés à réorganiser la colonne dont le capitaine Chauvelot a pris le commandement. Le 13, Faure est envoyé en reconnaissance dans l'est avec 90 tirailleurs pour avoir des renseignements et chercher à se procurer des moyens de transport. Il a un engagement sérieux avec une forte bande Massalit à Sanyamé, mais son effectif est insuffisant pour obtenir un résultat décisif et prendre des animaux.

Les vivres sont épuisées, les médicaments touchent à leur fin, et la colonne du capitaine Arnaud qui, passant par le

Dar Tama et le Dar Guimer devait arriver par le nord le 10, n'arrivant pas, le retour est décidé pour le 15. L'artillerie est traînée ou portée par les artilleurs et les blessés, le matériel porté à dos d'hommes, les blessés portés ou placés sur quelques chevaux retrouvés après le combat. La journée du 16 est particulièrement pénible dans un terrain des plus difficiles. Les manœuvres de force pour le transport de l'artillerie à travers des rochers sont exécutées sous la direction de Faure qui, par sa vigueur, son entrain et son exemple, triomphe de toutes les difficultés.

Le 17 la colonne Arnaud nous rejoint apportant enfin quelques moyens de transport. Les blessés et tous les impedimenta sont évacués sur Bir Taouil et une reconnaissance est poussée sur toute la frontière du Massalit. Le 10 décembre la colonne rentre à Abéché. Après quelques jours de repos la compagnie Faure est envoyée à Gourgnes et la compagnie Arnaud à la frontière massalit en attendant l'arrivée du commandant Maillard annoncé avec des renforts.

Le 12 janvier 1911 une nouvelle colonne rentre au Massalit sous les ordres du commandant Maillard. Faure a le 26 janvier, à Sourbach, un sérieux engagement avec sa compagnie contre une forte bande massalit. Il leur inflige une sérieuse défaite dans laquelle l'ennemi perd 200 hommes, le tiers de son effectif.

En mars Faure quitte Abéché pour aller prendre le commandement de la circonscription de Batha à Ati. Il y reste jusqu'au mois d'août, époque à laquelle il doit être rapatrié. Il arrive à Fort Lamy dans les premiers jours de septembre. C'est pendant le trajet d'Ati à ce dernier poste que Faure contracte les germes de l'implacable maladie qui devait l'emporter.

Les souffrances, les misères physiques qu'a endurées Faure dans ce trajet, il n'en laisse pas percer la moindre trace dans ses lettres, ses dernières, hélas ! Il nous rassure sur son sort et déplore les exagérations des journaux, alors

que le pays est aussi tranquille que nos provinces les plus calmes.

La dernière de ses lettres nous annonce le prochain retour de son ami : « Chauvelot, dit-il, ne va pas tarder à rentrer en France, et j'espère qu'on le chargera de ramener les drapeaux pris à l'ennemi. Cela lui est bien dû. »

A la suite des opérations au Massalit, Faure avait été proposé pour le grade de chef de bataillon. « Mais, dit-il en annonçant la bonne nouvelle à ses amis, cette proposition ne réussira vraisemblablement pas, car il faudrait quelques protections pour l'appuyer, et je n'en ai aucune. J'ai le sentiment d'avoir fait mon devoir aussi pleinement, aussi entièrement qu'il est possible, et ce n'est pas pour moi une mince satisfaction. »

Voici les motifs de cette proposition :

« Est proposé pour le grade de chef de bataillon le capitaine Faure, pour le courage, l'entrain et l'énergie dont il a fait preuve durant toute la colonne, ne se laissant abattre ni par les événements, ni par les privations, communiquant à tous, dans les circonstances les plus pénibles, calme et confiance.

« S'est particulièrement distingué :

« 1° Au combat de Doroté, le 9 novembre, où il a, par son sang-froid et sa décision, pu en très peu de temps limiter une panique, rallier un certain nombre de tirailleurs, et reprendre vigoureusement l'offensive qui nous a valu le succès.

« 2° Au combat de Sanyamé, le 13 novembre, où, avec 90 tirailleurs, il a marché résolument à l'ennemi, entraînant son monde à sa suite, et lui a mis en quelques instants 200 hommes par terre sur 600.

« 3° Dans une marche rétrograde, avec un important convoi de blessés et du matériel, a su en imposer à tous par

son entrain et sa vigueur, stimulant et entraînant les canonniers attelés à leurs pièces, et contribuant lui-même au transport dans les passages difficiles. »

Sur le chemin du retour

Vous voudrez bien vous rappeler que Faure avait été atteint, dans le trajet d'Ati à Fort Lamy, du mal qui devait l'emporter. En effet, il a dû marcher en pleine saison des pluies, au moment où la région est des plus difficiles à traverser, et, avec son habituel mépris du danger, sa dureté pour lui-même, il n'a pris aucune des précautions indispensables en pareil cas. Il arrive à Fort Lamy le 31 août atteint d'une diarrhée et de maux de reins assez sérieux. Mais il refuse, malgré les conseils de ses camarades, de voir un médecin. C'est dans ces conditions qu'il s'embarque le 14 septembre avec le capitaine Chauvelot pour le retour. Deux jours après Faure tombait gravement malade. La dysenterie prenait une tournure inquiétante. Il veut néanmoins continuer la route qui doit le ramener en France. Le 14 octobre ils arrivent à Fort Crampel où le docteur Marque reconnaît un abcès au foie, mais il n'a rien pour tenter une opération, et, après avoir réconforté le malade pendant cinq jours, il lui conseille de gagner l'hôpital de Bangui le plus rapidement possible.

Les dix jours de route de Fort Crampel à Fort du Possel sont excessivement pénibles. Faure est transporté sur un brancard. La route, surtout à partir de Fort Sibut, est des plus lamentables ; les ponts sont détruits, le terrain est devenu très glissant à la suite des pluies et à chaque contour ce sont des chutes de porteurs qui infligent au pauvre malade de douloureuses secousses.

A son passage à Dekoa, poste limitrophe de la circonscription du Gribingui et de la Kemo, Faure trouva l'hospitalité chez un autre de nos concitoyens, le maréchal des logis

Foin, chef de section à la route du Chari. Foin, que nous avons vu ces temps derniers à Besançon, nous fit un tableau navrant de l'état du malheureux capitaine Faure. Il ne le croyait pas capable d'atteindre vivant le poste de Bangui. Il faisait du sang, nous dit Foin. Il s'efforçait de cacher ses souffrances qui semblaient être cruelles. Les misérables porteurs noirs, qui n'aimaient pas le tipöy (chaise à porteur), faisaient exprès de ne pas marcher en cadence pour faire souffrir le malade.

Enfin le 2 novembre Faure arrive à Bangui. Le docteur Lonjaret, chef du service de santé, assisté du docteur Le Pape, médecin major du bataillon, déclarent qu'il est urgent de l'opérer, mais que par suite de son état général il n'y a guère de chance de le sauver. L'opération a eu lieu le 3 au matin, et le 9 Faure s'éteignit doucement sans s'être jamais rendu un compte exact de sa pénible situation.

La triste nouvelle nous parvint peu de jours avant le retour du capitaine Alfred Chauvelot. Nous avions projeté, au risque de faire violence à leur modestie, d'organiser une démonstration patriotique à la gare, à l'arrivée des deux héros bisontins dont nous avons le droit de nous enorgueillir. La mort de Faure nécessairement coupa court à ce projet, et seuls, une délégation des Anciens de la Marine et des Colonies et quelques intimes se trouvèrent au débarcadère avec la famille pour recevoir le survivant de l'héroïque épopée du Massalit. C'est là seulement que le capitaine Chauvelot apprit la mort de son brave ami. Cette nouvelle navrante assombrit d'un voile de tristesse la joie du retour.

« L'inhumation, dit dans son rapport le chef de bataillon Brémond, commandant d'armes de la place de Bangui, a eu lieu au cimetière de Bangui le 10 novembre, à 8 heures du matin, avec les honneurs militaires. Le cercueil était recouvert d'un drapeau tricolore et orné d'une couronne de fleurs naturelles.

« Monsieur le lieutenant-gouverneur de la colonie et tous les européens, civils ou militaires, résidant ou de passage à Bangui, ont assisté à l'enterrement.

« J'ai moi-même adressé le dernier adieu au capitaine Faure avant que sa tombe ne se ferme. Bien que ne possédant pas les renseignements qui auraient pu me permettre de rappeler les différentes étapes de sa carrière militaire, je ne pouvais ignorer les brillants services du capitaine Faure au cours des deux dernières années qu'il venait de passer au Tchad.

« Constamment avec sa compagnie au Ouadaï, il a pris part à tous les combats dont cette région a été le théâtre. Toujours sur la brèche, le capitaine Faure a donné toutes ses forces, son intelligence, sa bravoure, et fait preuve du plus pur patriotisme en contribuant pour sa large part à la gloire et à la grandeur de la France. Il s'est dépensé sans compter et avec toute l'abnégation d'un cœur de soldat. Après avoir échappé à tous les dangers que la guerre porte avec elle, le capitaine Faure rentrait en France pour goûter un repos si laborieusement mérité. Epuisé par deux années d'efforts constants, ses forces l'ont trahi et la maladie trouvant un terrain tout préparé fit son œuvre en cours de route, et malgré les soins éclairés que le capitaine Faure a trouvés à l'hôpital de Bangui, le dévouement dont il a été entouré et que lui a prodigué son camarade et ami le capitaine Chauvelot, rien n'a pu entraver l'implacable destinée. Il s'est éteint après une douce agonie.

« Le capitaine Faure est un soldat mort au champ d'honneur qui a emporté avec lui l'estime, la sympathie et les regrets de tous. Puissent cette sympathie et les regrets de ses chefs et de ses camarades aller jusqu'à ses parents et amis qui l'attendaient en France et être un adoucissement à leur peine et à leur grande douleur ».

Son cercueil était recouvert d'un drapeau tricolore ! C'est là le plus touchant hommage que l'on ait pu rendre à sa mémoire, à la mémoire de ce noble cœur, si bon, si géné-

reux, si patriote ; à la mémoire de celui qui, à certain de ses départs, emporta dans ses bagages des pièces entières de calicot qui lui permettent de façonner des drapeaux tricolores pour y ensevelir ses soldats, ses tirailleurs, morts au champ d'honneur ou victimes du climat. Ce fait à lui seul dépeint l'homme. A nul mieux qu'à lui ne s'appliquait ce mot de Lacordaire : « La charité prise dans son sens général, c'est le don de soi ». S'il avait, disait-il, un désir vif du bonheur des autres, c'était pour être heureux lui-même.

Il rêvait le bonheur des humbles. Il le prouvait lorsqu'il s'agissait de défendre les intérêts de ses inférieurs. Ses chefs pourraient témoigner de l'acharnement qu'il apportait à cette défense.

Insouciant de sa propre santé qu'il trouvait toujours excellente, même dans les moments où il était le plus éprouvé, il s'inquiétait dans toutes ses lettres de celle de ses amis. Et nous avons vu plus haut à quel point il se souciait également de celle de ses chers noirs, de leur bien être et de leur avenir. Le noir du centre africain est naturellement insouciant. Sa mémoire est courte, même lorsqu'il s'agit de bienfaits dont on l'a comblé. Eh bien ! les bienfaits de Faure ont fini par faire l'effet de la goutte d'eau qui tombe avec régularité sur un même point du granit le plus dur. A force de le voir travailler à leur bonheur avec tant de persévérance, les nègres de Lay se souviennent encore aujourd'hui de celui qui les a arrachés à la misère, sauvés de la famine et préservés des vampires de la brousse. Quant à ses tirailleurs, ses braves Soudanais dont l'héroïsme est légendaire, ils guettaient la moindre occasion pour donner à leur capitaine, qu'ils adoraient, des preuves du dévouement le plus aveugle.

Emile Faure, c'est l'altruisme fait homme. En prévision d'une brusque disparition, éventualité toujours possible dans l'armée coloniale, il avait, par disposition testamentaire (en vue de la création d'une œuvre de solidarité humaine), légué

une somme assez importante à un vieil ami du docteur Faure, son frère, à un ami que lui-même affectionnait beaucoup et dont il appréciait la grande droiture. Le docteur Baigue saura répondre, par la création d'une œuvre utile entre toutes, aux désirs de celui qui aura passé sa vie à rêver au bonheur des autres et qui possédait le sens du devoir dans son acceptation la plus élevée.

Vagabond de la brousse, comme il s'intitulait lui-même, il consacrait à la correspondance avec ses amis les rares loisirs que lui laissaient ses explorations et l'organisation méthodique des pays occupés. Il l'aimait, sa brousse, malgré les duretés qu'elle lui imposait. Il y trouvait une ample contre-partie dans la satisfaction qu'il éprouvait de se sentir dans ces vastes espaces, libre de toute entrave. Nul ne se rend mieux compte que les coloniaux, et avec eux les passionnés des grandes solitudes et des hautes altitudes, que les impressions sont toujours plus fortes quand on n'a pas à les partager. C'est un des charmes de la grande nature. « Ceux qui ne peuvent se rendre compte de certains états d'âme, dit Güssfeld dans son beau livre sur le Mont Blanc, raillent volontiers des ambitions qui leur sont étrangères ».

La ténacité toute comtoise du capitaine Faure, son énergique persévérance, son courage à toute épreuve, lui permirent de mener à bien un plan mûrement et solidement étudié. Il en avait saisi toutes les difficultés, insurmontables pour tout autre, mais qu'il réussit à vaincre toujours, grâce à son esprit méthodique et à son dédain pour les plus dures épreuves quand il s'agissait de contribuer à la grandeur de son pays, grâce aussi à son âme de héros. Son héroïsme, il l'a prodigué dans ses divers parcours de la région du Toubouri. C'est un héros aussi, celui qui à Bipia, à Péni, à Afélé, à Sanyamé a repoussé, avec une infime poignée de braves, des hordes nombreuses de brigands noirs. Ne s'est-

il pas comporté en héros, lui, dont l'énergie et l'entrain assurèrent à nos armes la victoire à Doroté, alors qu'après la mort du colonel Moll la déroute était imminente ? Mais le véritable héros nous le trouvons surtout à l'heure où, voyant notre drapeau en péril, il abandonne brusquement, alors que rien ne l'y obligeait puisqu'il se trouvait en congé régulier, une situation des plus brillantes pour partager le sort et les épreuves de ses camarades en danger et les aider à venger la mort de Figenschuh. A ces titres multiples, son nom mérite de passer à la postérité. Et, s'il nous est permis d'exprimer un vœu, pour terminer, c'est de demander à nos édiles d'y contribuer en donnant, à la première occasion, le nom du capitaine Faure à une des places, à un des squares, ou à une des rues de la ville natale d'un héros dont nous avons tous le droit d'être fiers.

APPENDICE

LETTRE DU LIEUTENANT BERTAUT AU CAPITAINE ALFRED CHAUVELOT

La lettre suivante du lieutenant Bertaut nous est parvenue trop tard pour qu'il nous ait été possible d'en faire état. Une longue collaboration a permis au signataire de cette lettre de pénétrer mieux que quiconque les sentiments intimes de celui qui était son capitaine et qui est devenu son ami. Cette lettre, si vibrante d'affection et si vivante, nous le montre sous certains aspects nouveaux. Elle ne peut qu'accentuer la douleur et les regrets qu'a occasionnés aux siens et à ses amis la perte d'un homme remarquable dont les moindres qualités étaient, au plus haut degré, la conscience, la droiture, l'énergie, les sentiments d'altruisme et de bonne camaraderie.

Kano, 1er décembre 1912.

Mon Capitaine,

J'ai reçu ici votre lettre du 16 août dernier. Je suis actuellement et depuis le mois de mars en mission au Nigeria et près de rejoindre le Tchad. Je m'associe d'autant plus volontiers à l'œuvre pie de M. Nicklès que j'ai connu notre pauvre Faure à Léré et un peu à Laï.

Après sa demande de mise en congé de trois ans Faure s'était associé à M. Bastet pour faire de la prospection dans la région du Mayo-Kebbi, et pour trouver les sommes nécessaires à ces recherches il avait établi un courant commercial à travers le pays presqu'inconnu qui s'étend entre Laï sur le Logone et la Haute-Sangha-Carnot.

Seul Européen avec une escorte peu sûre de Kaba de Laï, il partait chaque année faire son voyage et changeait chaque fois d'itinéraire. Les documents provenant de ces relevés doivent se trouver encore au poste de Laï.

Cependant sa prédilection était nettement en faveur de la région du Toubouri et du Mayo-Kebbi.

Premier explorateur de ces régions, il les connaissait très bien. C'est lui qui le premier amena un ravitaillement du territoire par la Bénoué. Il alla le chercher à Forcados, lui fit remonter le Niger jusqu'à Lokodja et la Bénoué jusqu'à Garoua, puis le Mayo-Kebbi jusqu'à Léré. Le capitaine Jordan, de l'artillerie coloniale, l'a beaucoup connu à cette époque, 1905-1906, au moment où le poste de Léré venait d'être fondé. Au prix de pas mal de difficultés, Faure réussit à amener ses caisses au Logone puis à les diriger sur Fort Lamy.

Nommé commandant du poste de Léré il fit les premiers recensements, les premiers travaux importants dans ce pays neuf. Doué d'une faculté d'assimilation extraordinaire, il parlait couramment tous les idiomes indigènes, haoussa, foulbé, arabe, langues du Toubouri et des Kaba de Laï.

C'est lui qui en 1906 reçut à Léré la mission Moll de délimitation entre le Congo et le Cameroun. Son autorité était énorme, sa puissance de travail colossale, sa simplicité un peu extraordinaire, témoin l'anecdote suivante :

Faure part de Léré pour aller arrêter des malfaiteurs dans le Toubouri à 5 jours de marche dans l'Est. Accompagné de 4 tirailleurs qu'il précédait toujours, à pied comme eux, il est surpris par un orage et trempé complètement. Il quitte ses vêtements, ne gardant sur lui que son casque et... une serviette de toilette dont il se sert comme d'un pagne. Trois tirailleurs éreintés s'arrêtent, n'en pouvant plus ; son ordonnance seul continue. Au bout de quelques kilomètres de marche, alors qu'il approchait du village, but de sa tournée, le tirailleur qui marchait derrière lui, dit tout à coup : « Mon capitaine, voilà blanc qui venir. — Tu m'embêtes, il n'y a pas de blanc dans ce pays. » La marche continue, le tirailleur insiste, le capitaine s'entête et au détour du sentier Faure, nu, se trouve devant le commandant Moll, tout de blanc habillé, ganté, impeccable sur son grand cheval. La

rencontre ne manquait pas de pittoresque. Après quelques minutes d'étonnement réciproque, bien naturel, n'est-ce pas, Faure se présente : Capitaine Faure, commandant le cercle de Léré. Le commandant eut un haut le corps vite réprimé par son affabilité coutumière. Moll se rendait à Léré, il était bien monté. Faure allait à l'inverse, nu et à pied. « Mon commandant, ajoute-t-il, j'espère être à Léré pour vous recevoir à votre arrivée. » Moll lui répondit que dans ce cas il ferait bien de faire demi tour, car il ne comptait pas s'arrêter en route, et croit à une galéjade de notre ami.

Les deux groupes se séparent ; chacun va de son côté. Faure, avec son tirailleur, arrive au village à la nuit, s'empare des malfaiteurs qu'il pousse devant lui à travers la nuit, regagne le village où il avait laissé ses hommes, réquisitionne deux chevaux pour son ordonnance et pour lui, part par des chemins connus de lui seul et arrive le lendemain soir à Léré, éreinté, fourbu. Il eut le temps de dormir 24 heures avant l'arrivée du commandant et put ainsi lui faire les honneurs de son poste.

Tout notre ami est dans ce trait. D'une énergie à toute épreuve, d'une force physique bien au-dessus de la moyenne, d'une volonté de fer, il arrivait coûte que coûte au but qu'il s'était proposé.

Le commandant Julien commandait à cette époque le cercle de Laï. Faure lui succéda en 1906. Puis il rentra en Europe vers la fin de 1907. Il employa son congé en un voyage en Algérie où il se perfectionna dans l'étude de l'arabe.

Mis en congé de trois ans sur sa demande il arrivait à Léré par la Bénoué en octobre 1908. Bastet et lui fondèrent une factorerie importante à Laï, une succursale à Binder et un magasin de dépôt à Léré. Il construisit lui-même toutes ses habitations dans le pays, soit à Léré, à Binder ou à Laï. Grand remueur d'argile, fier de sa force physique, je l'ai vu travaillant comme un manœuvre pendant des journées entières au soleil, sans se soucier de la chaleur et de l'heure du jour.

Une autre anecdote se place ici concernant son amour du travail et sa simplicité.

Alors qu'il commandait à Laï, il construisit lui-même la maison à étage qui sert actuellement de maison au commandant du cercle. On lui envoyait de Fort Lamy un brigadier d'artillerie

pour l'aider aux constructions. Le dit brigadier debarque un dimanche matin de sa baleinière et se dirige vers le poste. La première figure qu'il aperçoit, c'est un blanc basané à longue barbe, peu vêtu, nu pieds, en train de hisser une énorme poutre au toit de cette grande bâtisse. Il l'interpelle et lui dit : « Dis donc, ben ! on travaille même le dimanche dans ce poste. Il en a une santé, le capiston ! Si y croit qu'il me fera travailler comme ça ! » Et il demande où se trouve le capitaine. L'autre lui indique une case un peu éloignée. Mon Faure descend au galop de son échafaudage, va revêtir une tenue un peu plus protocolaire et rejoint le brigadier qui faisait une tête ! Mais il ne lui fut jamais tenu rancune de cette entrée en matière et de sa profession de foi.

Après les années 1909 et au commencement de 1910 il avait eu quelques déboires commerciaux peu encourageants et il demeurait indécis. Je puis dire qu'à ce moment il s'ouvrit à moi pendant un séjour qu'il fit à Binder et que j'appuyai de toutes mes forces son intention qu'il m'exprima de revenir au service.

En mai 1910 j'avais été atteint d'un flegmon périarticulaire du genou. Je dus être évacué sur Fort Lamy. Faure vint de Laï à Eré en une nuit pour m'amener une baleinière. Il m'apportait tout un arsenal pharmaceutique pour faire mon voyage. Il était d'un dévouement à toute épreuve.

Il arriva à Fort Lamy y reprendre du service dans le moment que j'y étais encore en traitement. Nous eûmes là, dans les cases, côte à côte près de l'infirmerie, de bien douces causeries. Son esprit était d'une culture extrême, d'une finesse presque exagérée. Il avait une très belle mémoire et une haute intelligence. Je ne me lassais jamais de l'écouter.

Mais ce qu'on ne saura jamais, c'est combien il était bon, dévoué à ses amitiés, fidèle comme relations et rude à ses ennemis. Je l'ai beaucoup aimé. Sa mort me fit un grand chagrin. C'était un beau soldat, un fier officier, un cœur simple, sincère et dévoué. Vous l'avez vu au feu et plus que tout autre vous pouvez dire ce qu'il était au combat.

J'aurais vivement désiré vous voir pendant votre séjour au Tchad et vous exprimer, mon capitaine, toute mon admiration pour les brillants faits de guerre dont vous avez été l'âme. Je le

fais aujourd'hui bien sincèrement. Si les Bisontins s'occupaient davantage de ce qui se passe en nos lointaines régions, ils auraient dû vous décerner les honneurs du triomphe.

Je vous envoie, mon capitaine, ces pauvres notes pour que la mémoire de notre cher camarade ne périsse pas trop vite et que sa vie soit de quelque exemple dans sa ville natale.

E. Bertaut,

Lieutenant au régiment du Tchad à Fort Lamy.

JEAN BOYVIN

PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE DOLE

D'APRÈS

SES LETTRES AUX CHIFFLET

(1625-1650)

ESSAI BIOGRAPHIQUE

(SUITE ET FIN)

PAR

ÉMILE LONGIN

ANCIEN MAGISTRAT

CORRESPONDANT DE LA REAL ACADEMIA DE LA HISTORIA

Séances des 21 juillet 1909 — 22 janvier 1910.


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

JEAN BOYVIN

PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE DOLE

D'APRÈS

SES LETTRES AUX CHIFFLET

(1625 - 1650)

(Suite et fin)

V

Cosas de Borgoña ! dira peut-être quelque lecteur surpris qu'on s'attarde à évoquer des faits perdus dans la brume lointaine des siècles. Le temps n'est plus où, « province plus grande en sa réputation qu'en son étendue (1) », la Franche-Comté se glorifiait d'appartenir au plus puissant monarque de l'univers : nous avons peine à partager d'une façon rétrospective l'attachement de nos aïeux à l'Espagne ; à plus forte raison nous est-il impossible de mesurer la profondeur de leur aversion pour la France (2). Haines et amour, tout est tombé depuis longtemps au gouffre du passé : à entrer dans le détail de ce qui passionnait les hommes de la première moitié du dix-septième siècle, on a l'impression de remuer du pied un tas de feuilles mortes, tant les intérêts et les mœurs ont changé ! Aussi ma conviction est-elle que pour

(1) Boyvin, *Le siège de la ville de Dole,* p. 1.

(2) Le cardinal de Richelieu parle de « la haine naturelle que les Comtois portent à la France ». *Mémoires,* t. III, p. 62. Cf. E. Longin, *Simon de Villerslafaye et sa réponse au livre de Jean Boyvin sur le siège de Dole,* p. 367.

ceux qui étudieront à ma suite les manuscrits de Besançon, leur principal attrait sera ce qu'ils révèlent de Boyvin, de ses goûts, de ses sentiments, de ses idées.

C'est que le grand magistrat se montre sans déguisement tel qu'il est : on ne voit pas qu'il cherche à taire ce qu'il sent, ce qu'il pense, et dès lors rien n'est ridicule comme les travestissements pompeux dont certains panégyristes l'ont affublé. Passe pour le P. de Barry de n'avoir guère voulu voir que ses vertus et sa piété, mais se peut-il imaginer chose plus banale que l'éloge qu'a entendu de lui, il y a quelques années, une société savante de Besançon ? Est-ce bien Boyvin, le personnage dont une prose sans vie ne met en lumière que les côtés déjà connus, évoquant tour à tour à son sujet saint Basile, saint Louis et... le consul Manlius ? L'éloge écrit par un membre de l'Université n'est-il pas poussé à l'excès ? Et le président Clerc n'a-t-il pas lui-même manqué de mesure, lorsqu'entraîné par son admiration pour l'illustre Dolois il lui a donné des proportions sans pair (1) ?

Essayons donc de ramener l'ami des Chifflet à sa juste taille : la vérité suffit, en effet, à légitimer le culte que ses compatriotes ont voué à sa mémoire ; il est inutile de recourir à des amplifications de rhétorique pour le grandir.

Ce qui frappe tout d'abord en Boyvin, c'est l'unité de sa vie, et nulle part elle ne s'affirme plus haut que dans ses lettres. Ses croyances, son souverain, sa province, voilà les objets de son dévouement sans bornes ; il ne les sépare pas dans sa pensée et son cœur ne cessera de battre pour Dieu, pour le roi et pour la patrie que lorsqu'aura sonné sa der-

---

(1) Mentionnant l'opposition de Boyvin aux desseins du marquis de Conflans, que Girardot de Nozeroy assistait de ses conseils, M. Clerc écrit : « En face de pygmées qui arrêtent sa marche et entravent ses projets, le géant sent qu'il a seul la main assez forte pour dominer la situation et pour sauver son pays. » *Jean Boyvin, président du parlement de Dole*, p. XXXVIII. Cf. E. LONGIN, *La dernière campagne du marquis de Conflans (1636-1637)*, p. 14.

nière heure (1). Je défie qu'on cite un mot, un seul, indiquant que Boyvin doute du triomphe final du bon droit, quelque menaçants que soient les nuages qui s'amoncèlent à l'horizon. Sa confiance dans l'assistance d'en haut ne se dément jamais : « Si Dieu ne prend nostre cause en mains, nous courons grande fortune. J'espère néanmoins que nostre fidélité nous sauvera et je ne crois pas qu'il nous faille perdre courage. Le secours divin commence où les remèdes humains défaillent (CCXXIII). » A la vérité, il écrit à propos de l'intention d'hiverner dans la province qu'on prête à Gallas : « Si cela est, on peut bien dire : Adieu, Bourgongne (CCCXXVI) ! » mais presque aussitôt il ajoute : « La divine bonté prendra pitié de nous, s'il luy plaît (CCCXXXIX) .» Il avait déjà dit : « Si Dieu est pour nous, tout le reste n'est plus à craindre (CCLXXXV) .» On pourrait multiplier ces citations : *in spe contra spem* paraît avoir été la devise du courageux parlementaire (2) ; le rappeler n'est pas incriminer la justesse de ses vues, mais simplement montrer sur quelles bases reposait l'opiniâtre constance de nos aïeux.

Nature droite et intègre, Boyvin ne se laisse jamais égarer par l'amour-propre, non plus que par l'amour paternel. S'il insiste pour sauver de la hart un de ses grangers convaincu d'homicide, c'est qu'à son avis ce malheureux est plus

(1) Le même sentiment se fait jour dans les dépêches du parlement : « Faites, écrivait celui-ci au commandant du château de Neublans, ce que doit un homme de bien pour Dieu, pour le roi et pour la patrie. » La cour à Boudot, Dole, 26 avril 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 217.

(2) La devise qu'il avait choisie en prenant pour armes tranché en onde d'azur et d'argent, à un croissant renversé d'argent sur l'azur et un raisin pourpre feuillé de sinople sur l'argent, était : *conscientiâ et famâ,* mais le P. de Barry, après avoir rappelé son « espérance et confiance en Dieu, » ajoute : « Aussi avoit-il pour sa devise *in te, Domine, speravi ; non confundar in æternum,* mot qu'il avoit souvent en la bouche. » *Les cent illustres de la maison de Dieu en toute sorte de profession,* p. 379.

digne de compassion que de châtiment, ayant « à la chaude (1) tué un larron qui luy moissonnoit son héritage et en emportoit les fruits à gros fardeaux (CCXLVII). » Le conseil privé des Pays-Bas rejette néanmoins le pourvoi du pauvre Jacques Besançon (CCLVII) : « Il est si sot qu'il dit plus qu'on ne luy demande et semble luy mesme conspirer sa ruine (CCLXIV).» Son maître ne l'abandonne pas et « remue toutes pierres » pour le sauver, jusqu'à ce qu'il ait obtenu sa grâce à la suite d'une démarche personnelle du sieur d'Andelot auprès de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie (CCLXXV). Si l'intérêt de ses amis lui voile les abus de la commende au point qu'il rédige, à la demande du prieur de Bellefontaine, une consultation (2) dans laquelle il conclut avec plusieurs professeurs de l'université de Dole au maintien de l'attribution des abbayes et des prieurés du comté de Bourgogne à des prêtres séculiers (CCXL, CCXLI), on est heureux de l'entendre proclamer qu'il ne voudrait pas pour tout l'or du monde qu'un des siens gardât indûment un bénéfice : « Je ne puis concevoir, dit-il, comme l'on peut tenir un bénéfice sans titre ny s'y forger des drois sur la simple déclaration des ministres séculiers. J'ay la conscience trop tendre pour cela et aymeray mieux voir mon fils pauvre chapellain, voire prestre mendiant, que de le voir grand prélat à mauvais titre (CCCCLVII).» La

(1) « *A la chaude,* adv. D'une manière prompte, chaude et violente. Il luy a dit des injures *à la chaude,* dans les premiers mouvements de la colère. Il fut tué bien des gens *à la chaude,* lors qu'on força cette ville. » Furetière, *Dictionnaire universel,* t. I, p. 371.

(2) Cet avis, que le recteur de l'université de Dole François-Bernardin Tornielli et les professeurs de théologie Claude Clerc et Denis Faulquier signèrent avec Boyvin au mois de mai 1633, concluait ainsi : « Par ces raisons il semble aux soubsignez que S. A. peut sans charge de conscience nommer aux prélatures et bénéfices conventuels du comté de Bourgougne des prestres ou clercs séculiers d'aage, de sçavoir et de probité suffisante et laisser à leur liberté de demander sur sa nomination la provision en cour de Rome, soit en titre ou en commende. » Tel fut aussi le « parecer del rector y theologos de la Compania del colegio de Dola, á Dola, 24 de julio 1633. » *Mss. Chifflet,* t. III, fol. 91 et 95.

même délicatesse de conscience lui avait fait dire, à propos de son fils Claude : « Quand il seroit mille fois plus propre qu'il n'est à la profession d'advocat, je ne voudrois pas la luy voir exercer, moy estant juge (CCCXXVIII), » et ces scrupules avaient été le point de départ de ses démarches pour pourvoir ce fils d'une charge de maître à la chambre des comptes.

La morale du vertueux parlementaire ne souffre pas d'accommodements avec les préjugés du siècle : il réprouve les duels (1), s'élevant avec sévérité contre « cette diabolique fantaisie qu'on ne peut maintenir son honneur qu'en exposant son âme, son corps et ses biens en un combat singulier (LIII) ; » il stigmatise d'un mot les brigues (CXCIV, CXCV, CCLXXVII) ; la médisance et la calomnie lui font horreur (CCC). Son ferme bon sens le préserve, d'autre part, de partager l'engouement de la plupart de ses contemporains pour l'astrologie judiciaire, qu'il tient pour « l'une des plus vaines sottises qui prennent le nom de science ou d'art (CCCCLXXIX) ; » et il n'est pas homme à s'amuser « à semblables fadaises (LXXIV)...Tant que les astrologues ne sçauront pas prédire les dispositions de l'air, qui dépendent indubitablement du rencontre des astres et qui se monstrent par des expériences journalières, écrit-il, je les tiendray pour des sots, quand ils voudront prédire les guerres, les morts et les actions des hommes sujettes à mille et mille traverses

---

(1) Aux Pays-Bas, comme en Franche-Comté, les duels étaient punis par les lois. Un grand peintre ne les condamnait pas moins sévèrement que Boyvin, quand il écrivait : « Qui non habbiamo spettacoli cosi fatti, ne se fa conto di questo genere de braveria. Chi ha pretensione d'esser valoroso, bisogna che se facia valere alla guerra al servicio del ré. » Rubens à Pierre du Puy, 20 mai 1627. — E. Gachet, *Lettres inédites de Pierre-Paul Rubens*, p. 114.

Lorsque le duc d'Orléans se retira à Bruxelles, les rencontres qui eurent lieu entre les gentilhommes de sa suite et ceux de la Reine Mère furent d'un si funeste exemple que l'infante Isabelle-Claire-Eugénie se vit dans l'obligation de sévir. Comtesse de Villermont, *L'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas*, t. II, p. 365.

(DLV). » Il ne croit pas qu'on puisse empoisonner quelqu'un au moyen d'une lettre (CCLXXXVI), quoi qu'on puisse dire à ce sujet dans l'entourage du duc de Lorraine (1). Ce n'est pas lui non plus que tromperont les charlatans. Sans se piquer de connaître à fond la médecine, il en sait assez pour pénétrer l'imposture d'un soi-disant commandeur de la Rivière, qui se vante de guérir tous les maux. « Il ne trouve pas impossible, écrit Boyvin à Jean-Jacques Chifflet, de rendre la veue à un aveugle nay (CXCVIII) » et tout le monde, à Dole, se porte chez cet empirique, qui se dit de la noble maison de Foix. Un mois après, on lit dans une autre lettre : « Nostre thaumaturge commence à se faire connoître tel que je l'ay tousjours creu, c'est à dire un vendeur de fumées... C'est une merveille qu'à peine avoit-on ouy parler de luy huit jours en cette ville qu'on couroit après luy comme si son ombre eût guéry de toutes maladies. Il y a un mois qu'il estoit un dieu, dez quinze jours il n'est plus qu'un ange, cy après il ne sera plus qu'un homme, pourveu qu'on n'en dise pis (CCXXII). »

En retraçant la physionomie de Boyvin, telle qu'elle m'apparaît d'après ses lettres, je me reprocherais de taire son sentiment en matière de controverse. Philippe Chifflet ayant pris au pied de la lettre certaines remarques sur un libelle inspiré par le cardinal de Richelieu, son ami s'empresse de lui signaler sa méprise : « Ce que je vous escrivois de faire brûler par la main d'un bourreau le *Catholique d'Estat* (2) n'estoit que par forme de discours... Pour mon particulier, j'ay tousjours estimé que tous ces petitz passevolans ne se peuvent mieux estouffer qu'en les mesprisant, ny plus authoriser

(1) Les contemporains crurent, au contraire, à cette tentative d'empoisonnement de Charles IV. Cf. Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 23 ; Beauvau, *Mémoires*, p. 62 ; dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 283.

(2) *Catholique d'Estat, ou Discours politique des alliances du Roy Très Chrestien contre les calomnies des ennemis de son Estat. Dédié au Roy par le sieur du Ferrier*. Paris, chez Joseph Bouillerot. M. DC. XXV (in-12 de 227 p.)

qu'en les prenant à partie, et qu'en les descriant on les publie. Il y a tousjours quelque chose de gentil et nous importe encor que nous sçachions ce que disent nos ennemys et envieux pour nous préparer à y respondre quand l'occasion s'en présentera (XXV). » Qui se serait attendu à rencontrer dans le magistrat dolois un partisan de la liberté d'écrire ?

Ce fut, on le sait, en 1631 que parut le premier journal français (1). Boyvin juge les gazettes de Théophraste Renaudot « introduittes en France pour amuser les simples (CCIV), » mais il ne les recherche pas avec moins d'avidité que les gazettes de Rome, de Cologne et d'Anvers ; on les lui fait tenir de Lyon ou de Genève, et il confesse dans la préface du *Siège de Dole* s'en être servi « comme de tesmoins croiables contre les produisans, » tout en les récusant « comme corrompus en ce qu'ils ont advancé peu fidellement en faveur de leur partie (2). » Ses préférences vont toutefois à la lourde cavalerie des traités du genre des *Vindiciæ Hispanicæ* (3) de Jean-Jacques Chifflet : c'est à grand renfort de « laborieuse érudition (DXXI) » qu'il veut qu'on entre en lice ; quant aux écrivains qui, négligeant « les bonnes authoritez et les puissantes raisons (DXXXVI), » se livrent à des attaques personnelles, il les méprise, et le mépris est aussi ce qu'il conseillait à Brun d'opposer aux injurieuses diatribes de Mathieu de Morgues : « Monsieur de Saint-Germain, mandait-il à Philippe Chifflet, par son livret intitulé *Amico-*

---

(1) Le premier numéro de la *Gazette de France* est du 30 mai 1631. E. Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France,* t. I, p. 27.

(2) Boyvin, *Le siège de la ville de Dole.* Au lecteur.

(3) *Vindiciæ Hispanicæ in quibus arcana regia, politica, genealogica publice pacis bono donantur. Auctore Joanne Jacobo Chiffletio, equite et archiatro regio.* Antuerpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti. M. DC. XLV (in-4 de 250 pp. chiffrées, 22 pp. non chiffrées et 4 ff. liminaires, avec un frontispice gravé sur cuivre).

criticæ monitionis litura (1) n'a acquis autre gloire en deschirant la réputation d'un homme d'honneur, sinon qu'il sçavoit très élégamment injurier et très froidement respondre : *ubique flumen verborum, mentis vix gutta.* S'ils n'ont autre champion pour combattre, je les renvoie à faire des armes de la langue avec les harangères de Paris. J'appelle le recueil de semblables ouvrages *florilegium maleficum* (DXLIII). » Il n'avait pas condamné moins sévèrement une mauvaise satire parue après la mort de Maurice d'Orange (2), disant de ce dernier avec une impartialité remarquable : « On ne peut nier que, hors de la rébellion à son souverain, ce ne fût un grand homme d'Estat et grand homme de guerre (XIV). »

Où l'illustre Franc-Comtois est bien de son temps et de son pays, c'est dans son horreur de la religion prétendue réformée : par toutes les fibres de son être il tient à la race de ces vieux Bourguignons aux yeux de qui « le plus énorme crime de tous, inexpiable par autre voie que le sang des coulpables, c'est d'avoir mal senti et mal parlé de la religion catholique, apostolique et romaine (3). » Nul ne s'alarme plus que lui des progrès de l'hérésie dans le monde ; l'avantage qu'il y aurait pour l'Espagne à « faire une autre Hollande dans la France (XXVIII) » ne l'empêche pas de souhaiter la défaite des huguenots ; à aucun moment, il ne cesse de voir dans les descendants de Marie de Bourgogne (4) les plus

(1) *Amico-criticæ monitionis litura Franco-Galli calamo ducta.* Parisiis, M. DC. XLV (in-4 de 80 pp.). La violence de ce pamphlet dépasse tout ce qu'on peut imaginer : c'est un véritable débordement d'invectives grossières, tel qu'on pouvait l'attendre de celui qu'un érudit avait autrefois appelé « le plus infâme des écrivains. » Chapelain à Boisrobert, Paris, 6 juin 1635. — *Lettres,* t. I, p. 97.

(2) Maurice de Nassau, prince d'Orange, stathouder de Hollande, fils de Guillaume IX de Nassau, prince d'Orange, et d'Anne de Saxe (1566-23 avril 1625).

(3) Boyvin, *Relation fidèle du miracle du Saint Sacrement, arrivé à Faverney en 1608,* p. 4.

(4) Marie de Bourgogne, fille de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, et d'Isabelle de Bourbon, sa seconde femme (13 février 1457-

fermes soutiens du catholicisme, et c'est à ce titre qu'il fait des vœux ardents pour leur triomphe, ne comprenant pas que le Pape (1) ne se prononce pas plus ouvertement en leur faveur ; qu'attend le père commun des fidèles pour reconnaître « qu'il n'y a que la glorieuse maison d'Austriche qui combatte pour l'Église romaine (XII) ? » et pourquoi garder tant de ménagements avec les Français, « si passionnez à soustenir et favoriser par tout les hérétiques et rebelles contre leurs princes et souverains légitimes (VII) ? » Son orthodoxie rigoureuse ne se laissera pas prendre aux beaux dehors de la secte que l'archevêque Claude d'Achey (2) s'apprête à combattre : « Cette doctrine de Jansénius, d'Arnauld et de tous ces novateurs, écrira-t-il, est très pernicieuse : ils couvrent le venin sous le prétexte de sainteté et de réformation... Pour moy, je tiens que la doctrine d'Arnauld est une vraie semence d'hérésie, qui, sous ombre de vouloir réformer les abus de la confession et de la sacrée communion, tend à les abolir du tout (DXXXV). » N'est-ce pas, en quelques lignes, le jugement définitif qu'ont porté sur le jansénisme les successeurs du prince des Apôtres ?

Qu'on n'aille pas se figurer que la foi de Boyvin est peu éclairée. Celui que le P. de Barry a célébré comme le modèle des congréganistes (3) était, de son propre aveu, éloigné

---

25 mars 1482). C'est par le mariage de cette princesse avec l'archiduc Maximilien que le comté de Bourgogne vint à la maison d'Autriche, qui le garda jusqu'au traité de Nimègue (10 août 1678).

(1) Urbain VIII (Maffeo Barberini), élu pape le 6 août 1623, fils d'Antonio Barberini et de Camilla Barbadoni (1558-29 juillet 1644). Cf. F. Gregorovius, *Urbain VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser* (Stuttgard, 1879, in-8).

(2) Claude d'Achey, archevêque de Besançon et prince du Saint-Empire, abbé de Baume, fils de Jérôme d'Achey, baron de Thoraise, seigneur de Vereux, Velleclaire, Villerschemin, Audeux, Pelousey, etc., gouverneur de Gray, bailli et colonel d'Amont, et de Rose de Bauffremont (18 septembre 1594-17 octobre 1654).

(3) *Le confrère de la Congrégation : le président Boyvin,* tel est le titre sous lequel le grand magistrat figure dans la galerie de portraits édifiants du pieux jésuite.

de « la légère créance » et nulle part on ne découvre chez lui trace de superstition. Il envoie bien à Philippe Chifflet un long récit de l'apparition d'un esprit à la femme d'un soldat de la garnison de Dole (1), mais, tout en ne mettant pas en doute ce que lui ont rapporté sa belle-mère et sa femme, qui voyaient la malade tous les jours, il ajoute : « De preuve il n'y en eut point d'autre que le dire de cette simple femme (CCCCXVII). » C'est dans le même esprit qu'enregistrant les effets de la protection divine pendant le siège de Dole il avait écrit : « Quand j'ay narré des accidens estranges et les ay rapportés à la première cause, je ne les ay pas voulu donner pour vrays miracles, mais pour véritables merveilles (2). » Il n'est pas pour les dévotions nouvelles et certaines assemblées de femmes pieuses lui paraissent justement suspectes (3) : « L'expérience et la raison, dit-il, font connoître que l'esprit des femmes est foible et que sous ces voiles de dévotions singulières se glissent souvent de très pernicieuses illusions et dangereuses fantaisies. Parmi les religions mesmes fort bien réglées et conduites on en a veu des exemples assez fréquens : que doit-on craindre des femmes séculières qui s'assemblent fréquemment et à certaines heures, *remotis arbitris*, pour faire des méditations dont elles ne sont pas capables (DLVI) ? » Peu lui importe que les petitesses

---

(1) Le P. Albert de Saint-Jacques, carme déchaussé, a écrit l'histoire de cette apparition ; son ouvrage est fort rare, mais il en existe à la bibliothèque de Dole une copie intitulée : *Histoire de l'apparition d'un esprit dans la ville de Dole le 24 juillet 1628* ; ce manuscrit concorde de tout point avec le récit de Boyvin.

(2) *Le siège de la ville de Dole.* Au lecteur.

(3) L'archevêque de Besançon Claude d'Achey se plaignit à ce sujet de ce que, sans lui en donner avis, le parlement avait interdit ces réunions ; il représenta en haut lieu que c'était un empiètement sur les droits de l'autorité ecclésiastique, puisque les statuts de l'association fondée par « quelques vefves, femmes et filles désirans tesmoigner leur zèle particulier au service de la glorieuse Vierge » avaient été autorisés par lui. V. L'archevêque de Besançon au marquis de Castel-Rodrigo, Besançon, 19 octobre 1646. — *Mss. Chifflet*, t. XCVIII, fol. 406.

humaines se couvrent d'un froc : il n'a que des paroles de blâme pour les moines de tous ordres qui se mêlent des choses du monde : « Je souhaiterois pour leur propre bien et celuy du publique, mande-t-il à Philippe Chifflet, qu'ilz se continssent dans les bornes de leur profession (CLXV)... Si les religieux, écrit-il encore, se tenoient reserrez dans les barrières de leur vocation, Dieu en seroit mieux servy et le monde moins troublé (CCLXIII)... » Très honoré d'avoir été nommé prieur de la confrérie des Trépassés (1), il n'est pas d'avis qu'on donne la communion aux condamnés à mort avant leur exécution (CCCCLXXXV, DXXXVIII, DXCVIII, DCII), quelques instances qu'en fasse Jules Chifflet, dont le frère Jean a publié une dissertation sur ce sujet (2), et les motifs qu'il allègue à l'appui de son refus d'innover en cette matière prouvent la profondeur de sa croyance au dogme de la présence réelle, dont le miracle de Faverney (3) a fait écla-

(1) Cf., sur les obligations des membres de cette confrérie, SIMONIN, *L'estendard du bon secours, ou l'assistance que la Confrérie des Trespassez érigée par authorité de l'ordinaire en la collégiate de Nostre Dame de Dole et agrégée par indult apostolique à l'Archiconfrérie de Nostre Dame du Suffrage de Rome donne chaque mois aux âmes qui sont détenues en Purgatoire,* p. 94.

(2) *Joannis Chiffletii J. C. Vesontini consilium de sacramento Eucharistiæ ultimo supplicio afficiendis non denegando.* Bruxellæ, typis Monmmartianis, 1644 (in-12 de 91 pp. et 6 ff. liminaires, avec un frontispice gravé par Cornélius Galle, d'après Vander Horst). L'exemplaire que je possède porte à la première page : *Ex bibliotheca Joannis Boyvin, senatoris Dolani. Authoris liberalitate.*

(3) Qui ne connaît le prodige par lequel il plut à la divine Providence de récompenser l'attachement de nos pères à la foi catholique, quand tout autour d'eux l'hérésie niait le dogme de l'Eucharistie ? Miraculeusement préservées de l'incendie qui, dans la nuit du 25 au 26 mai 1608, consuma le reposoir sur lequel elles étaient exposées, deux hosties consacrées restèrent suspendues en l'air pendant plus de trente heures, à la vue d'une foule innombrable accourue des villes et des villages voisins de Faverney ; au bout de ce temps l'ostensoir descendit de lui-même sur l'autel qu'on avait dressé à la place de celui que le feu avait détruit. Tous les documents relatifs à ce miracle sans égal sont contenus dans l'ouvrage suivant : *Le miracle de la sainte Hostie conservée dans les flammes à Faverney, en 1608 : notes et documents publiés à l'occasion du IIIe centenaire du miracle* (Besançon, 1908, in-8).

ter la vérité aux yeux de tous. Avec cela, fervent dévot de la sainte Vierge, en qui il met, après Dieu, tout son espoir (1) : il a voulu laisser un témoignage de son amour pour Notre-Dame Libératrice dans la toile qui nous a conservé ses traits (2) et pas n'est besoin, pour rehausser sa piété envers la Mère de Dieu, de lui prêter un vœu à Notre-Dame de Mont-Roland qu'il n'a jamais formé (3).

Que reste-t-il, pour achever de faire connaître Boyvin, si ce n'est de signaler ce que sa correspondance révèle de ses études, de son savoir ? Ce qui frappe chez ce grand magistrat, c'est, on l'a dit avec raison, une curiosité infatigable : disputer aux thèses soutenues à l'université ou chez les jésuites, dessiner des monuments (4), des arcs de triomphe (5), composer des inscriptions, lire, lire surtout, voilà ses distrac-

---

(1) Un des biographes de Boyvin le dit « fidelle serviteur de la Mère de Dieu, ayant eu l'honneur de l'avoir servie soixante ans en l'une de ses Congrégations avec tant d'assiduité qu'il ne fut jamais absent des assemblées et exercices de piété qui s'y pratiquent. » Le P. de Barry, *Les cent illustres de la maison de Dieu en toute sorte de profession*, p. 378.

(2) Le tableau en question appartient actuellement aux héritiers de Mme la comtesse O'Mahony, née Garnier de Falletans ; une reproduction en a été donnée dans *Les chapelles de l'église de Notre-Dame de Dole*, par M. Charles de Guiseuil, qui déclare, sans en rapporter aucune preuve, que ce portrait fut offert à Boyvin par le parlement en reconnaissance de ses services et ajoute qu'il représente le vertueux président « vouant la ville de Dole à la sainte Vierge le 14 août 1636, veille de la levée du siège de cette ville. » Celui qui est au musée de Dole, et que M. Édouard Clerc a pris pour un original, n'est qu'une méchante œuvre d'un peintre dolois du dix-neuvième siècle.

(3) Ce soi-disant vœu a été raconté, il y a une dizaine d'années, dans une petite brochure mise en vente à Notre-Dame de Mont-Roland, bien que j'eusse prévenu les auteurs de la fausseté de la légende qu'ils s'apprêtaient à créer. V. E. Longin, *Vœu de Dole à N.-D. de Gray*, p. 7.

(4) On conserve dans les archives de l'hôpital de Dole les plans que Boyvin a tracés pour la construction de cet édifice.

(5) Boyvin a donné lui-même la description minutieuse de l'arc de triomphe qu'il avait dressé en 1609 « sur le modèle de celuy de Constantin que l'on voit encore à Rome » pour la procession solennelle du mardi de la Pentecôte. *Relation fidèle du miracle du Saint Sacrement, arrivé à Faverney en 1608*, p. 52.

tions favorites (1) ; remplis d'admiration pour la variété de ses connaissances, plusieurs écrivains l'ont proclamé un homme universel (2). Laissons de côté les méchants vers qu'il tire de sa veine affaiblie, *ex effœtâ venâ* (DLVIII, DLXII) : on se rend compte de son culte de la poésie, quand on l'entend citer couramment les anciens, Martial, Virgile, Catulle, etc., et qu'on le voit remercier le prieur de Bellefontaine de l'envoi d'une ode de Malherbe (3). Un manuscrit de la bibliothèque de Dole (4) aide à comprendre l'assertion suivante : « J'ayme passionnément les mathématiques (DLXXXVII). » De la même plume dont il a annoté la pratique judiciaire de Prudent de Saint-Mauris (5), et rédigé l'inventaire des chartes du comté de Bourgogne (6) il écrit des observations sur le

---

(1) On trouve dans les manuscrits de Besançon deux inscriptions composées par Boyvin, l'une en l'honneur de la délivrance de Dole, l'autre pour les funérailles du cardinal infant.

(2) LAMPINET, *Bibliothèque séquanoise,* t. VI, fol. 56 ; J. CHIFFLET, *Mémoires,* t. V, p. 10 ; DUNOD, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne,* p. 628.

(3) C'est l'ode « au Roy Louis XIII allant châtier la rébellion des Rochelois et chasser les Anglois, qui en leur faveur étoient descendus dans l'île de Ré. »

(4) *Ars analytica seu resolutoria quam vulgo algebram novam, speciosam et Viætæam vocant, a Joanne Boyvinio Dolani Senatus præside collecta, explicata et aliquot exemplis ad praxim accommodatis illustrata cum nonnullis aliis conatibus et collectionibus mathematicis. Indicem capitum sequentes paginæ designabunt.* ΟΥΔΕΙΣ ΑΓΕΩΜΕΤΡΗΤΟΣ ΕΙΣΙΤΩ. 1639 (in-4 de 150 ff., avec de nombreuses fig.).

(5) *La Pratique et Stil judiciaire observé tant en la Cour de Parlement qu'ès Tribunaux de justice au Comté de Bourgongne, de M. Prudent de Sainct Mauris, advocat au Parlement à Dole. Nouvellement reveue, corrigée et augmentée de notes et additions très-utiles et nécessaires pour l'intelligence de ce qui a esté changé, adjousté ou retranché en la Pratique judiciaire depuis la mort de l'autheur. Avec une table très-ample.* A Dole, chez Antoine Binart, imprimeur juré de la Cour et de ladite Ville. M. DC. XXVII. Avec privilège (in-4 de 224 pp. chiffrées, 4 ff. liminaires et 39 pp. pour la table). Le privilège octroyé par la cour, le 30 octobre 1626, fait connaître que les « nottes et additions » sont de « Messire Jean Boyvin, conseillier en ladite Cour. » La première édition du livre de Prudent de Saint-Mauris avait été imprimée à Lyon par Pierre Roussin en 1577.

(6) *Mss. Chifflet,* t. XLI. Le t. LIV de la même collection renferme un « Inventaire des papiers retreuvés au cabinet de la cour, le 7e d'aoust

Circulus Urbanianus (1) de Puteanus (2), et le savant belge ne dédaigne pas d'y répondre (3). Il est regrettable que nous n'ayons pas la dissertation qu'il avait composée sur une vierge martyre des premiers siècles chrétiens (4) : par ce qu'il dit de sa *Flavia Domitilla* à Philippe Chifflet (CLXXIX, CLXXX, CLXXXI, CLXXXIII, CLXXXIV, CLXXXV, CLXXXVII), on voit qu'il se préoccupait vivement de ce que ses amis penseraient de cet essai. Chose singulière, ses lettres sont muettes sur la part qu'il eut à l'achèvement des fortifications de Dole en 1632 (5). En revanche, il fait allusion au traité

1606 (fol. 33) » et un « Extrait des volumes des affaires d'importance du parlement touchant les saulneries de Salins (fol. 132) », dressés l'un et l'autre par Boyvin.

(1) *Erycii Puteani Circulus Urbanianus, sive Linea* ΑΡΧΗΜΕΡΙΝΗ, *compendio descripta : quâ dierum civilium principium hieraticum, in orbe terrarum hactenus desideratum, constituitur, ad Urbanum VIII. Pontificem Opt. Max.* Lovanii, apud Joan. Oliverium et Coenestenium. M. DC. XXXII (in-4 de 24 pp.).

Dans cet opuscule Puteanus prétend établir exactement le début du jour civil dans toutes les parties du monde par la création d'une ligne idéale, qui, semblable à un méridien, unirait les deux pôles en passant par Rome ; il appelle cette ligne urbanienne en l'honneur du pape Urbain VIII.

(2) Boyvin écrivit à ce sujet deux lettres à Puteanus, l'une en latin, l'autre en français, au mois d'octobre 1632. V. *Mss. Chifflet*, t. CXXII, fol. 182 et 184.

(3) *Erycii Puteani de quatuor principiis diei, ab A. V. Jo. Boyvino Cons. R. ingenii caussa propositis, theoresis : qua unum et Urbanianum, uno circulo, unâ lineâ constitutum, stabilitur.* Lovanii, apud Joan. Oliverium et Cœnestenium, M. DC. XXXII (in-4 de 31 pp.)

(4) Cette dissertation était conservée dans la bibliothèque de M. de Tinseau, au château de Saint-Ylie ; on ignore ce qu'elle est devenue lors de la dispersion aux enchères de cette bibliothèque ; elle ne figure pas d'ailleurs dans le catalogue dressé par Charles Weiss.

(5) Lorsque, le jour de Noël 1637, deux députés du conseil de ville de Dole allèrent trouver Boyvin pour lui offrir une médaille d'or, ils n'oublièrent pas de le remercier « de tant de peines qu'il avoit prins avec les fortifications, qu'après Dieu nostre salut ne dépendoit que de cela. » Dans la tâche qu'il avait assumée de compléter le système défensif de Dole, Boyvin était assisté du conseiller Bereur et du général des monnaies Vernier. Cf. Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 48 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 77. ; E. Clerc, *Jean Boyvin, président du parlement de Dole*, p. 145.

qu'il se propose d'élaborer pour son fils Claude (1), lorsque, sollicitant en 1638 la charge de général des monnaies pour ce dernier, il écrit : « Je puis dire sans flatterie que, pourveu que mon fils sçache bien prendre les instructions que je luy donneray, il ne cédera à personne du pays pour bien entendre le fait des monnoies et bien servir le roy et le public (CCCLIX). » On le voit en 1644 corriger la carte du comté de Bourgogne (CCCLXXXVI, CCCCLXXXIX, CCCCXC, CCCCXCII). La cryptographie même ne lui est pas étrangère : il indique à Philippe Chifflet le moyen de compliquer la tâche des déchiffreurs par l'emploi de lettres nulles et de lettres doubles : toutefois il est d'avis qu'il n'y a pas de chiffre qu'on ne puisse démêler : « Je ne fais point d'estat, dit-il, de tous les chiffres du monde, sauf de ceux qui sont tellement cachez qu'on ne sçauroit soubçonner seulement qu'il y ait du secret, en sorte que l'on peut porter la lettre tout ouverte et la montrer à son ennemy et le tromper, luy faisant croire une chose pour une autre (LIII). » Est-il besoin d'ajouter qu'il se plaît à l'étude des problèmes de la philosophie, portant souvent dans ses jugements une largeur de vues singulière, comme lorsqu'à propos des *Politiques* de Puteanus (2) il loue Épicure, « duquel les plus sévères stoïciens n'ont pas dédaigné d'emprunter les traits les plus exquis d'une solide et foncière vertu (XLVIII) ? »

---

(1) *Traité des monnoies et de la pratique et fabrication d'icelles pour l'instruction d'un général des monnoies* (in-fol. de IV-126 pp.). Cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements,* t. XXXIII, p. 598 ; L. Plantet et L. Jeannez, *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne depuis l'époque gauloise jusqu'à la réunion de la Franche-Comté à la France sous Louis XIV,* p. 184.

Dans le *Petit Album Dolois* du 28 septembre 1623, M. Pallu parle d'un traité d'architecture qu'aurait composé Boyvin.

(2) *Doctrinæ politicæ fontes, ex Aristotelis libro I et II de Republica perpetuis aphorismis ab Erycio Puteano Bametrodio descriptio. Adjuncta est de induciis belli Belgici dissertatio politica.* Lovanii, apud. Corn. Coenesteynium. IϽC. XXVII (in-4 de 112 pp. et 4 ff. liminaires)

VI

Le tableau ne serait cependant pas complet, si l'on négligeait d'arrêter un instant son attention sur l'entourage du magistrat dolois. J'ai dit ailleurs ce que Boyvin fut comme père de famille (1). Il faut à présent faire voir ce qu'il a été comme ami.

On n'a pas tout dit, quand on a vanté la sûreté de son commerce : personne, en réalité, ne fut plus sensible que lui aux charmes de l'amitié et les preuves en abondent dans sa correspondance. Très sincère est le tribut de regrets qu'il paie à la mémoire de plusieurs de ses confrères : c'est le conseiller Jacquot (2), « personnage très sage et judicieux, courtois et affable, et grand homme de bien (XLVI) ; « c'est le conseiller Petremand (3) qui « a laissé un deuil incroiable en sa maison et à tous les gens de bien qui l'ont cogneu personnage de grande intégrité et solide jugement (LXV) ; » c'est le conseiller Perrin (4), « homme de grande probité et doctrine (CCCCXIV) », et le conseiller de Valimbert (5). « qui, dit-il, estoit aimable sur tous ceux que j'ai cogneus et qui semble ne nous avoir esté monstré et si tost ravy que pour nous en faire long temps regretter la perte (CCCCXLI). » Dans une lettre au procureur général il va jusqu'à dire à

(1) E. Longin, *Notes sur la famille Boyvin,* p. 55.

(2) Claude Jacquot, conseiller au parlement de Dole, fils de Claude Jacquot, seigneur du Vernois, docteur ès droits, et d'Antoinette de Landry.

(3) Humbert Petremand, conseiller au parlement de Dole, fils de Jean Petremand, conseiller au même parlement, et de Catherine Raclet.

(4) Louis Perrin, professeur de droit civil à l'université, puis conseiller au parlement de Dole, fils de Claude Perrin, pharmacien, et de Barbe Thiébaud.

(5) Ancien juge de la régalie de Besançon, Jean-Frédéric de Valimbert avait été reçu au parlement de Dole le 22 juillet 1640 ; il mourut le 14 avril 1642, et non le 14 avril 1646, comme le dit à tort Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne,* p. 658.

propos de la mort du conseiller Gollut : « Il faudra un siècle pour réparer cette perte (1). » Annonce-t-il au prieur de Bellefontaine le décès du maître des comptes de Billy (2), il écrit cette phrase digne de Montaigne : « Il m'avoit tousjours esté un très fidelle et très entier amy, et me semble après l'avoir perdu que je ne suis plus qu'à demy (CLXXVI). » Il ne se montre pas moins attristé de la mort de l'avocat Duchamp. (3) Mais c'est surtout à l'endroit de Philippe Chifflet que ses sentiments revêtent une force, une vivacité extraordinaire : « Je compte entre mes meilleures heures, lui déclare-t-il, celle qui me donna entrée à vostre amitié (LXXIV). »

Du chapelain de l'oratoire de Bruxelles cette amitié s'était promptement étendue aux autres membres de la famille. Philippe Chifflet avait deux frères jésuites. J'ai signalé plus haut les inquiétudes que certaine entreprise de l'un d'eux avait causées à Boyvin : elles n'altérèrent nullement leurs relations, et, quand le P. Pierre-François eut été envoyé à Salins, comme après qu'il eut passé en France, son ami continua de l'aller « visiter par lettres. » Le savant jésuite avait été remplacé au collège de l'Arc par son frère Laurent, « personnage très docte, très sage et très judicieux (CCXVII). » que Boyvin jugea tout de suite « de fort agréable conversation (CCXX) ; » le magistrat et le religieux ne tardèrent pas à se lier

(1) Boyvin à Brun, Dole, 9 septembre 1636. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. VIII, fol. 52.

(2) Philippe-Antoine de Billy, auditeur extraordinaire, puis maître à la chambre des comptes de Dole, fils de Hubert-François de Billy et de Catherine Victot. Cf., sur cet ami de Boyvin, R. de Lurion, *Notice sur la chambre des comptes de Dole,* p. 213 et 264.

(3) Nicolas Duchamp, dont le fils Jean-Baptiste, contrôleur des fortifications et capitaine de l'artillerie de Dole, épousa dans la suite une des filles de Boyvin, était mort aux Pays-Bas. « J'advoue, dit Boyvin, que les pertes si fréquentes et si funestes que je fais de tant d'amys me sont très sensibles. Le dernier ordinaire m'apporta encor pour nouvelles la mort de mr l'advocat Duchamp, qui n'estoit pas des moindres. » Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 16 novembre 1631. — *Mss. Chiflet,* t. CII, fol. 20.

d'une façon étroite. Le savoir du P. Laurent Chifflet n'était que le moindre de ses mérites : il y avait en lui, au témoignage d'un de ses neveux, l'âme d'un saint François-Xavier (1) et on en eut la preuve pendant le siège de Dole. Il fut alors « l'inventeur de presque tous les vœux et dévots exercices que l'on a pratiqués dans la ville pour implorer la faveur du ciel aux plus grandes détresses (2) ; » il se multiplia au chevet des blessés et des pestiférés (CCCXXVI, CCCXXVII) ; entre autres actes de charité, il assista au lit de mort la fille aînée de Boyvin. Atteint lui-même par le fléau, il attendit à peine d'être guéri pour se vouer de nouveau à sa tâche périlleuse : « Il a esté miraculeusement conservé pour le bien des âmes, écrit Boyvin... J'ay passionnément désiré qu'il se ménagea mieux, mais son zèle ne reçoit point de remonstrances et luy a suggéré des raisons qu'il a fait trouver bonnes à ses supérieurs. » Pendant tout l'automne de 1636, on le voit « visitant, confessant, communiant et consolant les malades dans leurs chambres propres avec une telle allégresse de charité qu'il semble estre en son vray élément (CCCXXVIII), » et Boyvin n'oublie pas de mentionner son admirable conduite dans le *Siège de la ville de Dole*, suppléant de la sorte l'attestation officielle qu'il avait eu le regret de ne pouvoir lui donner (CCCXXXV, CCCXXXVI).

Il est aussi question dans les manuscrits de Besançon du professeur Constant Chifflet (3) : c'est le cousin de « ces quatre frères qui semblent s'être répartis dans les maisons royales et religieuses pour y travailler à l'envy au salut des

(1) J. Chifflet, *Mémoires*, t. V, p. 460.
(2) Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 118.
(3) Constant Chifflet, professeur de droit canon et de droit civil à l'université de Dole, fils de Claude Chifflet, professeur de droit civil à la même université, et de Christine Raclet (29 juin 1579-29 janvier 1647). La bibliothèque de Besançon possède les manuscrits suivants de ce jurisconsulte : *Constantii Chiffletii, J. C., commentarius ad Institutiones Justinianeas* (2 vol. in-fol. de 11-272 et 1-334 ff.) ; *In D. Justiniani Institutionum libros enarrationes auct. Constantio Chiffletio, J. C.,*

corps et des âmes des grands et des petits et qui enrichissent journellement, à l'exemple de leurs devanciers, les plus curieuses librairies de pièces exquises de toute sorte d'érudition et de solide piété ; » son fils aîné, Guy-François (1), avait dédié ses thèses à Boyvin (CCXV), qui, lorsque ce jeune homme fut sorti du noviciat de la Compagnie de Jésus après la mort de son père, ne se donna pas de répit qu'il ne fût pourvu d'une lecture à l'université (DLXXXVIII). Jean-Jacques et Philippe Chifflet avaient aussi une sœur mariée à Besançon (2), pauvre cervelle, qui, demeurée veuve, gouverna si mal ses filles que l'une d'elles se compromit avec un *veedor* (3) d'une façon irréparable (4) : ne s'avisa-t-elle pas de

---

Claudii filio (in-fol. de XI-574 ff.) Cf. *Mss. Chifflet*, t. XXIII, fol. 85 ; GIROD DE NOVILLARS, *Essai historique sur quelques gens de lettres nés dans le comté de Bourgogne,* p. 62 ; LABBEY DE BILLY, *Histoire de l'université du comté de Bourgogne*, t. I, p. 237 ; H. BEAUNE et J. D'ARBAUMONT, *Les universités du comté de Bourgogne : Gray, Dole, Besançon,* p. 198.

(1) Guy-François Chifflet, fils de Constant Chifflet, professeur à l'université de Dole, et d'Anne Chaillot, devint chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Dole et fut professeur comme son père. Cf. *Mss. Chifflet,* t. XXIII, fol. 89 v° ; LAMPINET, *Bibliothèque séquanoise*, t. II, fol. 122 ; GIROD DE NOVILLARS, *op. cit.*, p. 62 ; H. BEAUNE et J. d'ARBAUMONT, *op. cit.*, p. 198.

(2) Antoinette Chifflet, épouse de Gaspard Despotot, docteur ès droits, fille de Jean Chifflet, docteur en médecine, et de Marguerite Poutier, sa première femme.

(3) Le *veedor* peut être regardé comme un véritable inspecteur général des troupes. C'était lui qui contresignait les ordres de paiement ; il veillait à l'exécution des contrats passés avec les munitionnaires, à l'entretien des armes, à l'exécution des ordonnances ; tout ce qui concernait les approvisionnements et les munitions de guerre était soumis à son contrôle. Il avait au-dessous de lui un comptable, *contador*, et un payeur, *pagador*. Sous ce rapport, l'organisation des armées du roi catholique était en avance sur celle des armées du roi très chrétien.

(4) Toute réparation était d'autant plus impossible que le personnage en question, Nieva, avait déjà femme en Espagne. « Il n'y a pas moyen de rien obtenir des personnes que vous sçavez, écrivait Claude d'Achey à l'abbé de Balerne ; le mary dit qu'il est marié dez l'an 31 à Caterine Fernandez, en la paroisse de S. Gilles ou de S. Blaise de Madrid en la rue d'Atocha. » Cf., sur cette fâcheuse aventure, Antoine Despotot à Philippe Chifflet, Besançon, 7 janvier 1642 ; l'archevêque de Besançon au même, Besançon, 26 août et 16 décembre 1642, 10 février 1643. — *Mss. Chifflet,* t. XCVIII, fol. 228, 258, 269 et 277.

débarquer un jour à Dole chez Constant Chifflet avec son dernier fils (1), « jeune homme de fort bon naturel et de très grande espérance, mais très mal couvert (CCCCLXIII) ? » Une nièce de Philippe Chifflet (2) entre au Carmel de Dole, et Boyvin est témoin de sa prise d'habit (CCXCIII). Il assiste également à la soutenance des thèses de son frère Jules (DXLIV) ; il en rend compte aux Pays-Bas en termes élogieux (3) ; il se réjouit de savoir le jeune chanoine de Besançon nommé chancelier de l'ordre de la Toison d'or (DC), et se préoccupe seulement de savoir comment il gagnera son poste (DCIII, DCV, DCVI, DCIX, DCX), heureux d'apprendre qu'il a pu, pendant les troubles de la Fronde, traverser la France sans être reconnu (4).

Boyvin, on le voit, se trouve sans cesse mêlé aux évènements d'une famille qu'il a pris insensiblement l'habitude de considérer comme la sienne. Après avoir fait parvenir à Jean-Jacques Chifflet ses condoléances au sujet de la mort de sa femme (5), il entre volontiers dans divers projets formés pour le remarier (CCCXL, CCCXLVIII). Toutefois avec l'auteur de

---

(1) Jean-Jacques Despotot, fils de Gaspard Despotot, docteur ès droits, et d'Antoinette Chifflet, devint dans la suite recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon et mourut dans cette ville le 15 janvier 1672.

(2) Françoise Chifflet, en religion sœur Jeanne-Angélique de la Visitation, fille de Jean-Jacques Chifflet, médecin de la chambre de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, puis de Philippe IV, roi d'Espagne, et de Jeanne-Baptiste Malbouhans.

(3) Boyvin au marquis de Castel-Rodrigo, Dole, 3 octobre 1648 ; Boyvin au président Roose, Dole, 3 octobre 1648. — *Mss. Chifflet*, t. XXVII, fol. 6 et 7.

(4) Pour se rendre aux Pays-Bas, d'où il s'embarqua pour l'Espagne, Jules Chifflet traversa la France en habit de cavalier ; il raconte lui-même dans sa *Sylva monitorum et exemplorum politicorum et moralium ex priscis ac recentioribus* que « lorsque Pierre de Broussel opina si hardiment au parlement de Paris contre le cardinal Mazarin, » il passa par Paris « que les barricades estoient encore, et toutes les rues n'estoient que d'acclamations audit sieur de Broussel. » *Mss. Chifflet*, t. CLIII, fol. 94.

(5) Jeanne-Baptiste Malbouhans, fille de François-Jules Malbouhans, seigneur de la Montoillote, docteur ès droits, et de Françoise Banne-

Vesontio le ton des lettres est toujours un peu cérémonieux : le magistrat dolois conçoit-il des doutes sur la fidélité de la cité impériale, est-il inquiet des « aigreurs » qui surgissent entre Dole et Besançon, il s'exprime, en écrivant à Jean-Jacques Chifflet, avec une certaine retenue. Il n'en est pas de même, quand il écrit à Philippe Chifflet. A celui-ci il fait part sans réticences de ses préoccupations, de ses peines, car, ainsi qu'il le proclame, « il n'y a rien de plus doux ni de plus charmant que d'espancher son cœur dans le sein d'un vray ami (CCC). » Sa sollicitude pour le chapelain de l'oratoire de Bruxelles est extrême : au moindre retard dans les ordinaires, on le prend à être « au désespoir (CCCCXXXVIII) ; » si les messagers arrivent après la fermeture des portes de Dole, il se fait remettre les lettres par dessus la muraille (CCCCX). Quel soin n'a-t-il pas, d'autre part, des intérêts de son ami ! Au début de leur liaison, il avait dit à celui-ci : « En ce qui touche vos affaires de par deçà, vous treuverez tousjours en moi ce qui se peut et doit attendre d'un homme de bien et sincère amy ; les effets ne démentiront jamais mes paroles, tant que l'âme me battra dans le corps (XXXI). » Ce n'était pas là une promesse en l'air : les soucis qu'il se donna tant au sujet du prieuré de Ruffey (1) qu'à propos de l'abbaye de Balerne l'attestent surabondamment.

Il n'a pas tenu à Boyvin que Philippe Chifflet ne fût nommé

---

lier, était morte le 27 mai 1635. A. Castan, *Les origines et la date du Saint-Ildefonse de Rubens*, p. 87.

Sur les projets de mariage formés pour Jean-Jacques Chifflet, Cf. Mathieu de Morgues à Philippe Chifflet, Haerlebeke, 12 et 16 août 1641. — *Mss. Chifflet*, t. CXIII, fol. 277 et 287.

(1) Philippe Chifflet avait obtenu du roi d'Espagne le prieuré de Ruffey par lettres patentes du 16 janvier 1623, mais ce bénéfice lui fut disputé par le prieur de Morteau ; un procès s'ensuivit, qui mit plus d'une fois l'obligeance de Boyvin à l'épreuve jusqu'au jour où, ayant été nommé prieur de Bellefontaine, le chapelain de l'oratoire de Bruxelles prit le parti de s'en tenir à ce dernier bénéfice, Cf. *Mss. Chifflet*, t. XXV, fol. 35 et 36.

conseiller clerc au parlement de Dole (1). A son tour, le pieux ecclésiastique est prodigue de démarches en faveur de Boyvin et de ses enfants. Pendant vingt-six ans, cette affection réciproque ne subit aucun refroidissement. « Il est fort vray, constate Boyvin à la fin de sa carrière, ce que l'on dit qu'il n'y a que les vieux escus et les vieux amis : l'aloy en est plus pur et à toutes espreuves. Je le reconnois en la franchise et sincérité de l'ancienne amitié dont vous m'avez gratuitement honoré, et faut que je confesse que je n'en ay jamais rencontré de si constante et de si cordiale (DLXXXVI). » Rien n'est plus touchant, à mon avis, que le débat qui s'élève peu après entre les deux amis. Philippe Chifflet, ayant proposé au président du parlement de Dole un engagement aux termes duquel le premier mort aurait droit aux prières et aux offices que le survivant dirait ou ferait dire, reçoit cette mélancolique réponse : « Le gain me paraît très assuré pour moy... Quoy que Dieu en ordonne, qui a borné nos jours, j'accepte la convention et vous supplie de vous en souvenir quand il plaira à Dieu de me citer à son tribunal pour luy rendre compte d'une durée trop longue en années, mais trop courte en mérites. (DCLI). » L'abbé de Balerne proteste, et Boyvin de répliquer : « Il ne nous faut pas contester à qui de nous deux rendra le premier le devoir à la nature ; je l'emporte sans controverse par ancienneté de justice... Celuy qui sera le dernier levé de sentinelle seroit oublieux de soi-mesme, s'il ne se souvenoit de ce qui est dû à une si constante amitié, si cordiale et si désintéressée (DCLV). » Le vertueux parlementaire écrivait ceci le 28 mai 1650 ; le 13 septembre suivant il n'était plus ; son ami ne lui survécut que sept ans.

---

(1) Le prieur de Bellefontaine espérait être nommé en 1639 à la place de Claude Boitouset : la cour ne voulut pas le présenter, à cause de l'alliance du conseiller Bereur, qui avait épousé sa cousine germaine Jeanne Poutier. V. Constant Chifflet à Jean-Jacques Chifflet, Dole, 2 janvier 1640. — *Mss. Chifflet*, t. LIV, fol. 96.

Une chose à remarquer, c'est l'empressement avec lequel, soit comme conseiller, soit comme président du parlement, Boyvin prend en mainte occasion la défense de Brun. Rien pourtant de plus dissemblable, au point de vue de l'âge, des goûts, du caractère, que les deux hommes qui formèrent avec le gouverneur de la province ce que la malignité des contemporains appela le triumvirat (1). Il suffit de regarder leurs portraits pour s'en rendre compte : le Bourguignon à la mine altière qu'ont peint Terburg (2) et Hannemann (3) semble autrement pénétré de son importance que le vieillard pieusement agenouillé aux pieds de la sainte Vierge du tableau de Sampans.

L'intrigue, je l'ai dit (4), était en quelque sorte l'élément naturel de Brun, tandis qu'elle répugnait à Boyvin. Les visées de celui-ci n'allaient pas plus loin que la présidence du parlement. Le comté de Bourgogne paraissait, au contraire, à celui-là un théâtre trop restreint pour que son génie remuant s'y déployât à l'aise : un de ses ennemis avoue que « ses adresses, à proportion de la petitesse de son pays, ne cédoient que bien peu à celles du cardinal de Richelieu en France (5), » et le cardinal Mazarin a rendu involontairement

---

(1) C'est à propos de l'intelligence établie par l'abbé des Trois-Rois Philippe-Emmanuel de Montfort entre le marquis de Saint-Martin, le président du parlement et le procureur général qu'un historien a dit : « Aucuns disoient que cette intelligence estoit bonne quand elle n'avoit autre but que le service du Roy et repos de son Estat, mais, si elle estoit pour l'intérest particulier de chacun des trois pour se prester la main l'un l'autre, elle seroit mauvaise et appeloient cette union le triumvirat. » Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne,* p. 235.

(2) Ter Borch (Gerrit), plus connu sous le nom de Terburg (Gérard), dit le Jeune (1617-1681).

(3) Hannemann (Adriaen), élève de Jean Van Ravesteyn et de Daniel Mytens le Vieux (1601-1671). Une excellente reproduction du portrait d'Antoine Brun par Hannemann se trouve en tête de la notice biographique insérée dans le tome X des *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté.*

(4) *La dernière campagne du marquis de Conflans (1636-1637),* p. 4.

(5) Girardot de Nozeroy, *op. cit.,* p. 201.

hommage à son habileté diplomatique, lorsque, dans un moment de dépit, il l'a traité de « grand artisan de fourbes et de suppositions (1). » Boyvin n'était jamais sorti de Franche-Comté avant d'être nommé conseiller ; Brun avait été du nombre des étudiants dont le prince de Condé aimait à s'entourer à Bourges ; il avait séjourné à Paris et les amis qu'il comptait dans la capitale regrettaient que sa nationalité ne lui permît pas de faire partie de l'Académie fondée par le premier ministre, où il n'eût pas moins bien tenu son rang que les beaux esprits avec qui il entretenait un commerce épistolaire (2). D'autre part, la simplicité de mœurs du premier se serait mal accommodée du faste du second, qui, n'étant encore que procureur général, se montrait déjà « splendide en sa maison (3) ; » il lui échappe quelques réflexions piquantes sur le train de madame Brun (4), qui, suivant lui, fait un peu trop l'ambassadrice (DLXXXVI) ; l' « Estat du peu de bien que possédoit messire Jean Boyvin, chevalier, conseiller d'Estat au conseil suprême de Flandre et de Bourgogne (5). » offre un contraste frappant avec la vaisselle d'argent, les tapisseries, les meubles, les carrosses énumérés dans l'inven-

---

(1) Mazarin à Groulart de la Cour, Paris, 27 décembre 1647. — A. Chéruel, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, t. II, p. 569.

(2) C'est en lui annonçant la fondation de l'Académie française qu'un de ses amis lui écrivait : « Jamais nous n'avons tant regretté que maintenant que vous soyez estranger, puisque nous sommes privez de l'espérance de vous voir dans nostre Académie, qui fleurit à un haut point. » Faret à Brun, Paris, 18 mars 1635. — J. Gauthier, *Le diplomate Antoine Brun pendant le siège de Dole de 1636*, dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1902, p. 240.

(3) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 115.

(4) Magdeleine d'Accoste, fille de Jean d'Accoste, surintendant des sanneries, et d'Anne Prévost. Antoine Brun l'avait épousée le 10 juin 1638 après la mort de sa première femme Marguerite Tissot. Il existe un beau portrait d'elle au château de Buthiers.

(5) *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, t. I, p. 33.

taire que possède M. le marquis de Secy (1). Mais le même patriotisme animait les deux magistrats : Brun, quoi que ses adversaires aient pu insinuer, servit fidèlement l'Espagne, et le titre de baron que Philippe IV lui accorda après l'avoir nommé ambassadeur à la Haye ne fut que la juste récompense des efforts aux prix desquels il était parvenu à détacher les États-Généraux de la France (2).

En dehors de ses plaidoyers, Brun ne s'était guère fait connaître que par une traduction (3), deux panégyriques (4) et une oraison funèbre (5), alors que, depuis plus de vingt ans, Boyvin appartenait à la cour. Quand le jeune avocat

---

(1) Cet inventaire, conservé dans les archives du château de Buthiers, est de la propre main de Brun. Cf. J. GAUTHIER, *Le ménage d'un ambassadeur d'Espagne au milieu du XVIIe siècle,* dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1900, p. 333.

(2) Les articles relatifs à la paix entre l'Espagne et les Provinces-Unies furent arrêtés le 5 février 1647 : il fut d'abord stipulé qu'ils seraient nuls, si la paix ne se concluait pas entre la France et l'Espagne, mais Brun parvint à décider les plénipotentiaires des États-Généraux à signer, le 30 janvier 1648, un traité de paix définitif. Cf. *Gazette de France* du 20 février 1648 ; *Histoire du ministère du cardinal Mazarin,* p. 182 ; *Theatrum Europæum,* t. VI, p. 460 ; SIRI, *Mercurio,* t. XII, p. 158 ; VAN LOON, *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas,* t. II, p. 297 ; BASNAGE, *Annales des Provinces-Unies,* p. 102 ; le P. BOUGEANT, *Histoire des traités de Westphalie,* t. III, p. 349 ; LE CLERC, *Histoire des Provinces-Unies,* t. II, p. 257 ; DU MONT, *Corps universel diplomatique du droit des gens,* t. VII, part. 1, p. 429 ; ABREU, *Coleccion de los tratados de paz de España,* t. VII, p. 309 ; H. LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635-1700),* p. 140 ; A. WADDINGTON, *La république des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650,* t. II, p. 219.

(3) *Le chois des épistres de Lipse traduites du latin en françois par Antoine Brun de Dole, en la Franche-Conté.* A Lyon, par Barthélemy Ancelin, imprimeur et libraire ordinaire du Roy. M. DCXIX. Avec privilège de sa Majesté (in-8 de 637 pp. chiffrées, 16 ff. liminaires et 11 pp. non chiffrées).

(4) *Les pieux devoirs du sieur Brun à la glorieuse mémoire de Philippe III, monarque des Espagnes, et d'Albert, archiduc d'Austriche, duc et comte de Bourgongne.* A Besançon, par Nicolas de Moingesse, s. d. (in-8 de 130 pp.).

(5) *Discours funèbre prononcé en l'église Nostre-Dame de Dole par Antoine Brun, advocat au parlement et du conseil de ladicte ville, par ordre et commandement de messieurs du magistrat, lorsqu'ils fai-*

dolois est nommé procureur général sans avoir été présenté par la compagnie (1), le rigide gardien des traditions fait observer que ses patentes ne portent pas la clause de non-préjudice insérée dans celles de son prédécesseur (2), mais ne lui en continue pas moins son appui. « Je fais un très grand cas de ses mérites, écrit-il, et m'esjouy de son advancement... Il a pris quelque ombrage contre moy, parce que j'en ay parlé assez librement, mais je crois qu'au fond il me treuvera amy plus sincère que ceux qui le flattent pour s'en penser prévaloir (CCXI). » Dans sa relation du siège de Dole, il loue l' « adresse et diligence nompareilles » de Brun « aux rescriptions, chiffremens et deschiffremens, instructions, adresses et reconnoissances des messagers et autres affaires secrettes, » et n'oublie pas de le montrer marchant en tête de soixante bourgeois à la défense de la contrescarpe d'Arans « avec le plastron devant et derrière et la longue arquebuse sur le col (3) ; » c'est lui qui nous apprend que la déclaration des commis au gouvernement du comté de Bourgogne (4)

---

soient célébrer les obsèques de messire Clériadus de Vergy, comte de Champlitte, chevalier de la Toison d'or et gouverneur de Bourgongne, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1873, p. 337.

(1) Nommé le 28 mai 1632, Brun prêta serment comme procureur général le 14 juin ; son installation souffrit quelques difficultés, et un de ses panégyristes commet une grave erreur en avançant qu'à la mort de Claude Bassand il fut « aussitôt présenté par la cour et agréé par le souverain. » G. Poignand, *Éloge historique d'Antoine Brun, procureur général du parlement de Dole*, p. 18

(2) Claude Bassand avait été pourvu de la charge de procureur général en dehors de la nomination de la cour.

(3) Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 158 et 203.

(4) *Déclaration des commis au gouvernement de la Franche-Comté de Bourgongne sur l'entrée hostile de l'armée françoise audict pays.* S. l. n. d. (Dole, Binart, 1637, in-4 de 71 pp.). Immédiatement après la levée du siège de Dole, on envoya cet écrit aux Pays-Bas pour faire le cardinal infant et ses ministres juges de l'opportunité de sa publication, et, au mois de septembre, le président du conseil privé écrivit à l'auteur : « J'ay communiqué à S. A. et à monsieur le marquis de Mirabel vostre lettre du 16 du passé sur ce qui s'est passé au siège et à la délivrance de la ville de Dole. Ils en eurent un extresme conten-

est l'œuvre du procureur général (CCCXXVIII). En présentant Brun en 1639 pour une charge de conseiller (1), il le venge avec une mâle éloquence de ceux qui ont tenté de le noircir, car il n'admet pas qu'on révoque en doute sa fidélité : « La force de la vérité m'oblige à dire, mande-t-il à Philippe Chifflet, que je suis le plus trompé ou le plus imprudent du monde, si je ne l'ay recogneu en toutes occasions plein de zèle pour le service du Roy et pour le pays (CCCLXIX). » Aucun dissentiment ne surgit entre eux durant la guerre, et, lorsque le futur plénipotentiaire du congrès de Munster quitte la Franche-Comté pour se rendre à Ratisbonne (2), on ne voit pas que la carrière qui s'ouvre devant lui ait excité chez Boyvin la moindre jalousie. Viennent les attaques passionnées du maître des comptes de Champvans (3), le président du parlement se rangera résolument du côté du magistrat diffamé et dira du libelle remis aux ministres du cardinal infant (4) : « C'est un tissu des plus noires,

---

tentement et remettent le faict du manifeste au jugement de messieurs de la cour de parlement pour en user comme ils trouveront convenir au service de S. M^té et à la confusion de ses ennemys. Vous avés voulu vous signaler en cette pièce comme en toutes autres qui passent par vos mains. » La cour au cardinal infant, Dole, 19 août 1636. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 203; le président Roose à Brun, Bruxelles, 11 septembre 1636. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun,* t. VIII, fol. 189.

(1) Dans la nomination du 9 mai 1639, le procureur général eut 11 suffrages, l'avocat Jacquinot, de Vesoul, 11, et l'auditeur Privey, 5. *Parlement.* Arch. du Doubs, B 43, fol. 39 et 43.

(2) Ce fut comme assistant du président de Luxembourg Pierre Weyms qu'en 1640 Brun fut envoyé à Ratisbonne avec l'espoir de ne pas revenir de si tôt en Franche-Comté, « y ayant apparence qu'une commission en tirera une autre après soy. » Brun à Morel, Ratisbonne, 3 décembre 1640. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun,* t. III, fol. 5.

(3) Jean-Baptiste Petrey, seigneur de Champvans, premier maître à la chambre des comptes de Dole, fils de Louis Petrey, seigneur de Champvans, conseiller au parlement de Dole, et de Françoise Cordemoy. Cf. R. DE LURION, *Notice sur la chambre des comptes de Dole,* p. 100 et 187.

(4) Nous n'avons pas ce factum, mais nous en connaissons la teneur par la *Responce à un certain libel diffamatoire et escrit injurieux distribué depuis un an en la cour de Bruxelles contre l'honneur et réputation*

plus malignes et plus détestables calomnies que l'on puisse voir, et les gens de bien qui sçavent les vérités ne le pourront lire sans horreur. Si l'on recommence le viel train pour ce regard, je crains mille fois plus ce fléau, qui ne se forge que dans l'enfer, que je n'ay jamais fait ceux de la guerre, de la peste et de la famine, que l'on ne craint pas d'attribuer à Dieu (CCCCII). » Plus vive sera encore son indignation, lorsque, répondant à l'*Amico-critica monitio* de Brun (1), le sieur de Saint-Germain traitera ce dernier « comme un pilier de taverne et de bordeau. » Il conseillera bien à son ami de mépriser ces insultes, mais, après l'apparition de la *Spongia* (2), il ne verra dans cette « esponge toute trempée en fiel et en sang » que de justes représailles, attendu qu' « il y va de l'honneur de nostre nation et du Roy mesme qu'un ministre qui est emploié au plus grand affaire de la monarchie ne soit pas baffoué comme un marmiton de cuisine (DLII). »

Pas plus que de la fortune politique de Brun, le modeste Franc-Comtois ne se montre jaloux de la nomination de

---

du procureur général Brun. S. l. n. d. (in-fol. de 28 ff.) Jean-Baptiste Petrey répliqua, mais n'en fut pas moins condamné par le grand conseil de Malines, le 12 avril 1645, à faire des excuses au procureur général devant deux députés du parlement. Cf. *Mss. Chifflet*, t. XLVI, fol. 237 ; Vicomte A. de Truchis de Varennes, *Notice biographique sur Antoine Brun,* dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. X, p. IX.

(1) *Amico-critica monitio ad Galliæ legatos Monasterium Westphalorum pacis tractandæ titulo missos, sive Observationes N.N. Germano-Franci ad epistolas quas iidem Galliæ legati ad singulos S. R. Imperii principes et diætam Franco-furtensem scripsere, die VI aprilis M.DC.XLIV. Earumdem epistolarum exemplar ad hujus libelli calcem adjunctum est.* Franco-furti ad Mœnum, s. d. (in-4 de 38 pp.). L'épître liminaire de ce libelle est datée du 10 juin 1644 (v. st.).

(2) *Spongia franco-gallicæ litura in duas partes divisa. Auctore Willelmo Rodolpho Gembertakhio apud Triboces consule.* S. l. n. d. (in-4 de 166 pp. et 3 ff. liminaires.). Mathieu de Morgues répondit à ce pamphlet par le suivant : *Guillelmi Rodolphi Gemberlachii, apud Triboces consulis, id est Antonii Bruni Burgundosequani spongia per Francogallum expressa.* S. l. n. d. (in-4 de 205 pp.)

Bereur au conseil privé des Pays-Bas (1). Ils ont été d'un avis différent sur la validité du testament du sieur d'Ancier (2), mais cette divergence de vues n'a pas nui à leur amitié. « La justice humaine a tant de visages et les raisons des hommes tant de variétez que ce n'est pas de merveille que deux hommes de bien soient de contraire opinion sur un mesme sujet (CCCCLVI)... Il n'appartient qu'à Dieu de sçavoir en quoy consiste la vraie justice et la vérité (CCCCLVIII). » Dans toutes ses lettres, Boyvin manifeste que son plus vif désir est de rester en bonne intelligence avec son ancien confrère ; quand celui-ci tombe malade, il prie Dieu de lui conserver « un si franc amy (DLI). » Il n'est pas moins bien avec Lulier, qui lui succédera comme pré-

---

(1) Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 657, place la promotion de Claude Bereur au conseil privé en 1643 ; elle eut lieu en 1642 ; ce qui a pu induire l'historien franc-comtois en erreur, c'est que le parlement de Dole ne s'assembla que le 15 juin 1643 pour nommer trois candidats à la charge de conseiller qu'elle faisait vaquer. *Parlement*. Arch. du Doubs, B 43, fol. 68 v°.

(2) Antoine-François Gauthiot, seigneur d'Ancier, fils de Fernand Gauthiot, seigneur d'Ancier, et de Magdeleine de la Tour Saint-Quentin, était mort à Rome le 20 octobre 1629, instituant pour héritiers universels les jésuites du collège de Besançon. Ses cousins Marc, Africain et Antide de Montaigu, fils de Clériadus de Montaigu, seigneur d'Athose, et d'Antoinette Gauthiot, dame de Boutavant, attaquèrent ses dernières volontés sous prétexte que le testament n'avait pas été revêtu des formalités requises, que le testateur était atteint d'aliénation mentale au moment où il avait disposé de ses biens et qu'enfin il n'avait nommé ses héritiers ni expressément, ni implicitement. Il y eut, de 1631 à 1635, cinq enquêtes principales, tant à Rome qu'en Franche-Comté, et le procès se termina, le 2 décembre 1642, par un arrêt du grand conseil de Malines donnant gain de cause aux jésuites ; le baron de Boutavant en appela au conseil privé, mais, le 27 mars 1643, son appel fut déclaré non recevable. Le 21 mai 1640, six membres du parlement de Dole s'étaient prononcés pour la nullité du testament, cinq pour sa validité. Claude Bereur avait conclu comme rapporteur à ce que cet acte fût déclaré nul et de nulle valeur ; « le chevalier de Poitiers, qui fit la pluralité, dit qu'il vouloit tenir pour la noblesse, et le président Boyvin, nonobstant qu'il vit la pluralité faite, dit qu'il vouloit estre jugé de Dieu comme il alloit juger en ce moment, et fut par luy déduit que le testament estoit fort bon et devoit valoir en toutes ses parties. » S. Droz, *Histoire du collège de Besançon*, p. 95, 119 et 120.

sident (1). « Je ne sçay, écrit-il à Philippe Chifflet, qui peut vous avoir dit que je suis mal avec 202 (2). Je le tiens certainement pour le meilleur de mes amys (CCCCLVII)... Je n'ay jamais eu de difficultés avec luy et n'y en a point dans nostre compagnie avec qui je traitte plus privément et plus franchement, ny à qui je tesmoigne plus de confiance selon l'estime grande que j'ay tousjours faite de son mérite et de sa probité (CCCCLX). » S'il juge sévèrement les intrigants qui, suivant son mot, cherchent à entrer dans le parlement par la fenêtre, nul ne déploie plus d'activité, nul ne se ménage moins en faveur de ceux qu'il juge capables de bien servir le roi et le public, et c'est certainement à ses démarches auprès des Chifflet que Matherot (3), présenté sans succès par la cour pour le poste de procureur général, puis pour celui de conseiller, dut d'être enfin nommé avocat général (CXLVI). Il paraît s'être borné à faire des vœux pour Friquet (4), mais fréquemment il recommande à ses amis de Bruxelles tel ou tel candidat à une charge de justice ou à un canonicat. Il n'est pas jusqu'au misérable Jacquet (5) dont il

(1) Claude-François Lulier, seigneur de Preigney, conseiller au parlement de Dole, fils de Guillaume Lulier, docteur ès droits, et d'Isabeau Dard, sa seconde femme, fut nommé président du parlement le 13 décembre 1653, prit possession de sa charge le 3 janvier 1655 et mourut le 28 avril 1660. Antoine Brun et lui étaient cousins germains.

(2) 202 est le chiffre qui désigne Lulier dans la correspondance de Boyvin.

(3) Jean-Baptiste Matherot, avocat général au parlement de Dole, fils de Humbert Matherot, conseiller au même parlement, et d'Anne Ozanne (5 mars 1590-7 novembre 1637).

(4) Jean Friquet, docteur ès droits, fils d'Antoine Friquet, docteur ès droits, et de Denise Lemaire (1[er] mai 1593-1[er] août 1667). Sur la carrière diplomatique de cet ami d'Antoine Brun et de François de Lisola, cf. E. LONGIN, *Jean Friquet (1593-1667)*, dans les *Annales franc-comtoises*, 2[e] série, t. XVII, p. 129.

(5) Originaire du village de Boujailles, Jean-Baptiste Jacquet avait d'abord été secrétaire de Gallas, puis s'était rendu en Italie auprès de D. Francisco de Mello avant de passer en Espagne, où il prit le titre de résident pour le comté de Bourgogne. Son immoralité et ses écarts de langage lui firent encourir le courroux de Philippe IV et il

n'ait pris la défense à Madrid, tant que Jules Chifflet ne lui eut pas fait connaître les justes motifs de la disgrâce de l'ancien secrétaire de Gallas (DCXXVII, DCXXXVIII).

Par delà comme par deçà, à Bruxelles aussi bien qu'à Dole, Boyvin avait cependant des ennemis. C'était d'abord le premier médecin de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, André Trevigi (1), qui lui rendait aux Pays-Bas toutes sortes de « mauvais offices (XLV). » Cet Italien « se fait gloire de traverser par fantasie la fortune de beaucoup de gens d'honneur (LXVI) : » il est hostile à Boyvin (LXVII), et, bien que ce dernier suppose son influence sur son déclin (LXXIII), il n'en respire pas moins plus librement, quand il apprend sa mort (2) : « Dieu luy fasse paix, écrit-il à Jean-Jacques Chifflet, mais on ne peut nier qu'il n'aye beaucoup suscité et fomenté de troubles pendant sa vie (CCLVII)... Je sçay bien qu'il ne m'aymoit pas (CCLX). » C'était ensuite Pierre Roose, dont le crédit grandissait tous les jours. Dans le principe, il

---

tomba dans une disgrâce dont il ne se releva jamais : quelque ardeur qu'il mît à se justifier, il lui fallut quitter la péninsule et végéter misérablement à Rome jusqu'à sa mort. C'était lui qui avait sollicité une pension viagère de 1000 livres pour Boyvin et une autre de 400 livres pour sa femme. Cf. Mémoire touchant les disgrâces du sieur Jean-Baptiste Jacquet, se disant résidant de Bourgougne en la cour de Madrid, et les causes d'icelle, escrit en l'an 1651 ; Addition aux papiers précédents touchant le bannissement d'Espagne du s[r] Jean-Baptiste Jacquet. — *Mss. Chifflet*, t. XXXVII, fol. 178 et 185 ; t. XLVI, fol. 304 ; J. Chifflet, *Mémoires*, t. V, p. 53.

(1) André Trevigi ou Trevisio, premier médecin de la chambre des archiducs, se montra en toute circonstance assez mal disposé pour les Francs-Comtois ; cette hostilité tenait peut-être aux accusations dont il avait été l'objet ; il se peut aussi qu'elle provînt de l'ombrage que lui donnait Jean-Jacques Chifflet. Cf. Apologie du s[r] André Trevigi, Florentin, médecin de la chambre des archiducs, contre ceux qui disoient qu'il avoit pris part à la ferme des saulneries. — *Mss. Chifflet*, t. XLIV, fol. 160.

(2) André Trevigi mourut le 21 juin 1633. *Gazette de France* du 2 juillet 1633. « Je obliès de vous dire, écrivit deux mois plus tard Caroline d'Autriche, que je suis bien aysse de ce que le docteur André est mort, car il traversat toutjours aux affaires de Bourgongne. » La comtesse de Cantecroix à Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 26 août 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 309.

a semblé faire bonne mine à Boyvin (CCXLV, CCXLVIII), mais, bien qu'il lui écrive avec courtoisie, le magistrat dolois se méfie : « Je doubte fort de son amitié, dit-il, sçachant quil est à ceux qui ne m'ayment pas (CCLI), » et ses lettres montrent que cette défiance plus ou moins justifiée (1) persista jusqu'à la fin.

Plus nombreux étaient encore les « malveillants » que Boyvin comptait dans son propre pays, car, ainsi qu'il le dit, *boni viri est audire mala cum facias bene* (CCCXXXV). Deux hommes semblent avoir par dessus tous autres encouru ses soupçons : Petrey-Champvans et Girardot de Nozeroy. Doués l'un et l'autre de qualités éminentes, leur mérite a de tout temps porté ombrage à leur ancien. Le premier, « homme d'esprit martial, entendu aux intrigues et affaires du monde (2), » que l'appui du P. Courvoisier (3) a failli porter à la présidence (CCXXIX, CCXXXI, CCXXXVII), meurt le 23 mai 1639 (4), mais le second est appelé à survivre à Boyvin ; il a vu les Pays-Bas, l'Espagne (5) ; il a été le bras droit du marquis de Conflans, qu'il a suivi dans plusieurs cam-

---

(1) Jules Chifflet est-il à récuser, lorsqu'il parle du « peu d'inclination que témoignoit avoir pour la Bourgogne le président Roose ? » *Mémoires*, t. V, p. 52.

(2) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 77.

(3) Né à Arbois, le P. Jean-Jacques Courvoisier, minime, mourut aux Pays-Bas provincial de son ordre le 1er avril 1652. En écrivant à Philippe Chifflet, Boyvin ne perd pas une occasion de décrier ce religieux, qui, dans un ouvrage mystique, l'a cependant proclamé « l'un des rares esprits de ce siècle. » Le P. Courvoisier, *Extases de la princesse du Midy la belle Malceda au palais du sage roy Salomon en parallèles des extases de la princesse du Ciel l'âme religieuse et dévote au palais du mystique Salomon, le très adorable sacrement de l'Eucharistie*, p. 192. Cf. Lampinet, *Bibliothèque séquanoise*, t. II, fol. 128 v° ; Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 666.

(4) Et non le 23 mai 1638, comme le dit Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 655.

(5) Cf. M. Perrod, *État de la négociation des sieurs de Byarne et de Beauchemin à la cour de Sa Majesté Philippe IV en l'an 1626*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1901, p. 41.

pagnes : il est encore auprès du maréchal, quand celui-ci meurt en donnant un dernier exemple d'obéissance (1) ; c'est un esprit nourri de vastes lectures, une nature ardente, un peu maladive, et dont la profonde piété est attestée par maint ouvrage (2). Avec Philippe Chifflet, Boyvin s'exprime sur le compte de Girardot de Nozeroy avec plus de réserve que lorsqu'il écrit à Brun (3) : on devine néanmoins qu'il le considère comme un adversaire. La publication de la *Bourgongne délivrée* (4) l'a irrité : il y a vu une tentative pour rejeter dans l'ombre le dévouement des défenseurs de Dole dans le but de glorifier les services du marquis de Conflans ; il accuse l'auteur de fomenter la mésintelligence entre le maréchal et la cour (5). Quand le conseiller de Beauchemin fortifie Salins, les ordres qu'il donne paraissent à ses confrères autant d'empiètements sur l'autorité du parlement ; on le somme de revenir à Dole, et, à la suite de son refus, Boyvin et Brun rédigent de concert une déclaration comminatoire qui est envoyée, le 20 février 1638, à tous les officiers de justice des bailliages pour qu'ils la publient ; les manuscrits de Besançon n'en font pas mention, mais la minute est

---

(1) Le 16 octobre 1637. Cf. Girardot de Nozeroy à la cour, Salins, 16 octobre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 225 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne,* p. 192.

(2) Notamment par l'*Oratorium matutinum viri christiani in republica agentis,* précieux petit in-12 dont il n'existe, à ma connaissance, qu'un exemplaire.

(3) Boyvin à Brun, Dole, 7 octobre, 14 et 19 décembre 1636. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun,* t. VIII, fol. 54, 78 et 84.

(4) C'est le titre sous lequel les contemporains désignent souvent *La Franche Comté protégée de la main de Dieu contre les efforts des François en l'an 1636. M.DC. XXXVI* (in-4 de 40 pp.). J'ai réimprimé en 1900 cet ouvrage d'après l'unique exemplaire connu, qui, par malheur, est incomplet du dernier feuillet. Cf., sur les circonstances dans lesquelles il fut composé, Girardot de Nozeroy, *Le livre de la retraite,* p. 141.

(5) C'est surtout dans les dépêches écrites au nom du parlement que cette accusation se fait jour. V., entre autres, la cour à Matherot et à Brun, Dole, 5 octobre 1636. — E. Clerc, *Jean Boyvin, président du parlement de Dole,* p. 74.

restée dans les archives de la cour ; elle est de la main de Boyvin (1). Quoi de surprenant si, ulcéré par de semblables procédés, Girardot de Nozeroy s'abandonne à son tour à des récriminations amères contre le chef du parlement (DIX, DXIII) ? La mort du marquis de Saint-Martin l'a privé d'un protecteur, mais il lui reste l'appui du président Roose, qui le défendra jusqu'à la fin ; tenu à l'écart des affaires par le baron de Scey, il consacrera ses veilles à écrire l'histoire de la guerre de Dix ans, et seul un parti-pris évident pourra qualifier de trahison les renseignements transmis aux Pays-Bas sur la situation critique de la province.

J'aurais voulu passer sous silence la rivalité de Girardot de Nozeroy et de Boyvin, mais cela n'était pas possible après le réquisitoire passionné jusqu'à l'injustice qu'un biographe du président du parlement de Dole a prononcé contre son émule (2). Lorsqu'à force de vivre par les recherches et par la pensée dans une époque on s'est en quelque sorte refait l'âme d'un contemporain, on souffre de voir aux prises deux hommes aussi dévoués au bien public : il n'en est pas moins vrai que les divisions, les querelles intestines ont souvent nui à la défense nationale ; l'envie et la médisance étaient, suivant Brun, « deux maladies bourguignottes (3) ; » le président du conseil privé des Pays-Bas se faisait fort de montrer « deux cens lettres de Bourguignons qui ne tendoient qu'à deschirer la réputation les uns des autres (4) ; » un

---

(1) *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 231.

(2) E. Clerc, *op. cit.*, p. 140.

(3) Brun à Philippe Chifflet, Dole, 13 mai 1630. — ***Mss. Chifflet***, t. CI, fol. 90.

(4) Je me console, ajoute Boyvin, qu'il ne s'en treuvera point des miennes. » Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 7 novembre 1639. — *Ibid.*, t. CII, fol. 281. On connaît le trait qu'a rapporté un des biographes du vertueux président : la veille de sa mort, se rappelant qu'il avait conservé des papiers compromettants pour quelqu'un dont il avait à se plaindre, il les demanda et les jeta au feu. Le P. de Barry, *Les cent illustres de la maison de Dieu en toute sorte de profession*, p. 379.

homme d'État espagnol avait dit en parlant de notre pays : « Il semble que le climat y porte les personnes à désunions et mauvaises intelligences (1). » et rien ne permet d'infirmer le jugement que l'historien de ces temps malheureux a formulé avec sa concision ordinaire, quand il a écrit : « La jalousie est le vice perpétuel de nostre nation (2). »

Détournons les yeux de ce spectacle et les reportons sur des tableaux plus consolants ; oublions les misères qu'engendraient la contrariété des caractères et l'opposition des intérêts pour ne nous souvenir que de l'attitude de nos aïeux, toutes les fois que la France essaya d'ébranler leur fidélité (3). Cette fidélité, qui arracha un cri d'envie au premier ministre de Louis XIII pendant le siège de Dole (4), transparaît à chaque page de la correspondance de Boyvin : ces lettres sont le témoignage le plus éclatant qu'on puisse imaginer de l'attachement des Francs-Comtois à leurs princes. Ce n'est pas que le clairvoyant magistrat ait gardé jusqu'au bout la confiance qu'il manifestait en commençant dans la supériorité des armes de l'invincible maison d'Autriche (VI, VII), rappelant avec orgueil la légende des monnaies frappées par Philippe IV : *Todos contra nos y nos contra todos* (XXIV). Ce n'est pas non plus qu'il s'abusât sur les funestes conséquences des lenteurs proverbiales de la cour

---

(1) Sarmiento à la cour, Salins, 12 août 1638. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 238.

(2) GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 134.

(3) « Tous les Comtois se feroient plustost écorcher que de ne rien faire contre leur patrie. » La Meilleraie à Richelieu, du camp devant Dole, 25 juillet 1636. — Affaires étrangères, *France,* t. MDLXIX, fol. 151.

(4) « On ne sçauroit asssez s'estonner de l'opiniastreté de ceux de Dole ; pleust à Dieu que les sujets du roy feussent aussy affectionnez que ceux-là le sont à l'Espagne ! » Richelieu au prince de Condé, 8 août 1636. — AVENEL, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu,* t. V, p. 983.

de Madrid (1) : « Il faut avouer, écrivait-il, que les longueurs espagnoles ruinent bien des affaires : pendant que nous consultons, les autres exécutent et font avorter nos conseils, qui n'enfantent jamais heureusement qu'au terme des éléphans (CCLXIII). » Malgré cela, sa loyauté et celle de ses confrères demeurent à l'abri de toute atteinte : plutôt tous succomber que de manquer au devoir de l'obéissance envers un souverain qui se dit moins le maître que le père de ses fidèles sujets (2). « Il ne nous reste plus que le cœur, *primum vivens et ultimum moriens*, et la résolution de mourir en francs et fidèles Comtois (CCCLXXVII). » Quelle n'avait pas été sa stupeur, lorsqu'il avait appris qu'on accusait le parlement de Dole de préparer les voies à la conquête française (CCLXXXIX) ! Sous le coup de cet outrage immérité, il avait bondi, et, bien qu'il crût que pareille accusation ne le visait pas, l'indignation lui avait dicté des accents qui se retrouveront un jour sur les lèvres de son fils Claude, quand, appelé à délibérer avec ses confrères sur la prolongation de

---

(1) Un célèbre diplomate franc-comtois devait plus tard rappeler au sujet de ces perpétuelles temporisations le mot de Malherbe que « s'il estoit véritable que l'Espagne aspirât à la monarchie universelle, il luy conseilleroit de demander à Dieu une surséance de la fin du monde. » LISOLA, *Bouclier d'Estat et de Justice, contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle sous le vain prétexte des prétentions de la Reyne de France*, p. 219.

(2) « Sa Majesté tesmoigne par ses lettres une si cordiale affection qu'elles ne semblent pas rescriptions de seigneur, mais de père. » Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 8 mai 1639. — *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 56. Le magistrat dolois fait allusion à la lettre souvent citée dans laquelle le roi d'Espagne disait au parlement : « En mon estime vous estes les premiers vassaux que j'aye et que j'aime le plus et désire conserver, congnoissant vostre fidélité et valeur, et ainsi vous debvez croire que je ne vous manqueray en aulcune saison, quand bien il fauldroit hazarder pour vous ce qui est le plus estimable en ma couronne. » Philippe IV à la cour, Madrid, 31 mars 1639. — A. DUBOIS DE JANCIGNY, *Recueil de chartes et autres documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté sous les princes de la maison d'Autriche (1493-1674)*, p. 213.

Philippe IV avait déjà écrit à la cour, le 31 mars 1638 : « Nous n'avons pas d'aultres meilleurs sujects qui soyent plus proprement nostres et qui donnent plus d'honneur à nostre couronne. » Le monar-

la résistance de Dole assiégée par Louis XIV, ce dernier se lèvera et, pâle de colère, jettera à la face du conseiller Gollut (1) qu'il est un eunuque, que tous ceux qui veulent se rendre sont des lâches, que, pour lui, il ne le fera jamais et qu'il est prêt à mourir dans une si belle occasion (2).

On pourrait encore extraire de cette volumineuse correspondance bien des détails intéressants, bien des aperçus instructifs, mais il faut savoir se borner. J'ignore si je me suis acquitté au gré du lecteur de la tâche que je m'étais assignée en entreprenant cette étude : du moins ai-je sincèrement noté mes propres impressions. Mon but était de montrer, d'après ses confidences intimes, ce qu'avait été le grand magistrat dont un illustre orateur aurait voulu voir l'image dans toutes les demeures de Franche-Comté (3) : ses lettres nous font pénétrer dans le vrai de sa nature, et il me semble que sa physionomie ne perd rien à être dégagée de traits qui parfois sont plus du domaine de la légende que de celui de l'histoire.

---

que devait plus tard renouveler ses assurances en écrivant : « Os asseguro que entre los buenos y fieles vassalos que tengo á ningunos estimo mas que á vos otros, ny los desseo major quietud y descanso. » Philippe IV aux États de Franche-Comté, Guadalajarra, 5 déc. 1642. *Mss. Chifflet*, t. XXXV, fol. 257. Quand la mort lui enlèvera son fils, il dira à un de ses généraux : « Yo quedo con el sentimiento que podeis juzgar de tal perdida, pero con toda resignacion en los manos de Dios y con aliento de mis Reynos, que tambien ellos son mis hijos. » *Gazette de France*, extraordinaire du 22 novembre 1646 : *La lettre du Roy Catholique au marquis de Léganez sur la mort du prince d'Espagne.* On comprend dès lors que la Franche-Comté puisse déclarer un jour par la bouche de ses députés « que, si elle a avec esclat et admiration rendu et conservé ce qu'elle debvoit à son Roy, elle se peut aussy louer d'en avoir reçeu des dons et faveurs qui surpassent de beaucoup ses debvoirs, Sa Majesté luy aiant tousjours donné des marques de son amour. » A. de Troyes, *La Franche-Comté sous les princes espagnols de la maison d'Autriche : les recès des États*, t. III, p. 134.

(1) Claude Gollut, conseiller au parlement de Dole, fils de Jean-Baptiste Gollut, conseiller au même parlement, et de Claude-Françoise le Ciergier (18 octobre 1609-27 décembre 1671).

(2) J. Chifflet, *Mémoires*, t. V, p. 160.

(3) Le comte de Montalembert au président Clerc, Maîche, 23 juillet 1856. — L'abbé Besson, *M. de Montalembert en Franche-Comté*, p. 118.

En définitive, Boyvin n'a pas été le personnage extraordinaire, le « géant », qu'ont voulu voir certains panégyristes : de l'humanité, je le répète, il a connu mainte faiblesse ; en politique, son coup d'œil n'a pas toujours été juste, mais qu'importe ce qui lui manque ? Par sa foi, par son courage, par son profond sentiment du devoir, il mérite d'être proposé à l'admiration de tous. Au surplus, de son vivant même, ses compatriotes professaient à son endroit un respect, qui chez beaucoup allait jusqu'à la vénération : bien qu'un contemporain leur reproche de n'avoir pas assez senti le prix de sa présence à la tête de la compagnie souveraine (1), ils rendirent hommage à ses efforts pour panser les plaies de la patrie ; plus il avançait en âge, plus la sollicitude des Dolois à l'égard de sa santé devenait vive, à telle enseigne (c'est le P. de Barry qui nous l'apprend) qu'il se faisait une loi d'assister à tous les sermons de l'église paroissiale « pour ne pas donner occasion au monde de s'enquérir où il estoit, à quoy empesché, ou s'il estoit malade (2), » quoiqu'il n'eût pas souvent occasion d'admirer dans la chaire les « excellentes parties de voix, de langage, d'action, de mouvement, d'ordre (CCCCLXXXVII) » qu'il avait naguères reconnues à un jésuite bisontin, ou les « pointes (CCLXXX) » qui, dans une oraison funèbre (3), lui avaient révélé le talent naissant

---

(1) « Quand nous avions pour archevêque messire Claude d'Achey, pour gouverneur messire Claude de Bauffremont, baron de Scey, et pour président messire Jean Boyvin, nous ne fîmes pas d'assez fortes prières pour leur durée et nous ne sûmes, à bien parler, de quel prix étoient leurs personnes que quand nous les eûmes perdus. » J. Chifflet, *Mémoires*, t. V, p. 8.

(2) *Les cent illustres de la maison de Dieu en toute sorte de profession*, p. 380.

(3) *Harangue funèbre sur la mort de la Sérénissime Princesse Isabelle Clère Eugénie, infante d'Espagne, faite par le sieur François de Lisola, advocat au souverain parlement de Dole, et récitée devant Messieurs de la chambre des comptes du Roy, en la grande église de Dole, le septième de mars 1634*, A Besançon, par Denys Couché, imprimeur juré. M. DC. XXXIV (in-12 de 68 pp., avec 6 ff. liminaires). Cette oraison funèbre avait été précédée du *Discours funèbre sur la*

de Lisola (1). Au cours de sa dernière maladie, des prières publiques furent ordonnées par le magistrat de Dole (2) pour sa guérison (3) et ce fut un jour de deuil pour la ville et pour la province que celui où, les yeux fixés sur le crucifix (4)

---

mort de la Sérénissime Princesse Isabelle Clère Eugénie, infante d'Espagne, fait par le sieur François de Lisola, advocat, et récité devant Messieurs les gouverneurs de la cité impériale de Besançon en l'église des R R. Pères Cordeliers le 4 de janvier 1634. A Besançon, par Denys Couché, imprimeur juré. M.DC.XXXIV (in-4 de 34 pp., dont une non chiffrée).

(1) François de Lisola, docteur ès droits, fils de Jérôme de Lisola, seigneur de Thise, et de Suzanne Récy (22 août 1613-19 décembre 1674). Sur la carrière diplomatique que le jeune avocat parcourut dans la suite avec tant d'éclat, cf. Bayle, *Dictionnaire historique et critique,* t. II, p. 1730 ; Girod de Novillars, *Essai historique sur quelques gens de lettres nés dans le comté de Bourgogne,* p. 112 ; J. Grossmann, *Der kaiserliche Gesandte Franz von Lisola im Haag (1672-1673),* dans l'*Archiv für österreichische Geschiche,* t. LI (Vienne, 1873, in-8) ; H. Reynald, *Le baron de Lisola, sa jeunesse et sa première ambassade en Angleterre (1643-1645),* dans la *Revue historique,* mars-avril 1885 ; A.-F. Pribram, *Die Berichte des kaiserlichen Gesandten Franz von Lisola aus den Jahren 1655-1660,* dans l'*Archiv für österreichische Geschichte,* t. LXX, (Vienne, 1887, in-8) ; F. Hirsch, *Der österreichische Diplomat Franz v. Lisola und seine Thätigkeit während des nordischen Krieges in den Jahren 1655-1660,* dans l'*Historische Zeitschrift,* t. XXIV (Munich, 1888, in-8) ; J. Haller, *Franz von Lisola,* dans les *Preussische Jahrbücher,* t. LXIX (Berlin, 1892, in-8) ; A.-F. Pribram, *Franz Paul Freiherr von Lisola (1613-1674) und die Politik seiner Zeit* (Leipzig, 1894, in-8) ; E. Longin, *Un diplomate franc-comtois : François de Lisola, sa vie, ses écrits, son testament* (Dole, 1902, in-8) ; A. Rodriguez Villa, *Francisco de Lisola,* dans le *Boletin* de la Real Academia de la Historia, t. XLI (Madrid, 1902, in-8).

(2) Le magistrat de Dole était à cette date composé de Marin Camus, vicomte maïeur, de Claude-Laurent de Marenches, seigneur de Champvans, Nenon, etc., Pierre Richardot et Vincent Bourgeois, échevins, et de Léonel Laborey, seigneur de Byarne, Léonard de Mesmay, Antoine Bereur, Jean-Baptiste Matherot, Claude Boyvin, Claude Gollut, Henri Jantot, Jean-Jacques Duchamp, seigneur d'Assaut, Pierre-Servais Tixerand, Jean-Baptiste Matherot, seigneur de Desnes, et Claude-François Moréal, conseillers.

(3) Délibération du 11 septembre 1650. — Arch. de Dole.

(4) « La dévotion au Crucifix estoit celle de son cœur ; qui sçauroit ses entretiens en présence de ce divin objet sçauroit la grandeur de l'amour pour son aymable Rédempteur. Un de ses amis entra un jour dans son étude sans heurter pour y chercher quelque livre, mais il

qu'il avait souvent baigné de larmes, le noble vieillard s'endormit, plein de jours et de gloire (1).

Type incomparable du magistrat chrétien, Boyvin, on l'a dit (2), est de la famille des Achille de Harlay (3) et des Mathieu Molé (4) : jamais il n'a transigé avec ses principes ; aucun soupçon n'a effleuré son indépendance et son intégrité ; malgré la pension que Philippe IV lui avait accordée en 1647, il mourut aussi pauvre qu'il était entré en charge, et Jules Chifflet a eu raison de le proclamer « un des plus grands hommes que la robe eût jamais élevé à la présidence du parlement (5). » Enfin il a été avant tout un vrai Franc-Comtois, un vrai patriote : arrivant à l'âge d'homme au moment où l'invasion de la Franche-Comté par Henri IV (6) rendait

---

fut bien étonné, y ayant trouvé Monsieur le président à genoux, qui tenoit entre ses bras un crucifix tout baigné de larmes. » Le P. de Barry, *Les cent illustres de la maison de Dieu en toute sorte de profession*, p. 380.

(1) *Plenus diebus et gloria placidissime defecit :* ce sont les termes mêmes de son épitaphe. Au siècle dernier, cette épitaphe a servi de cible dans la cour du couvent des Cordeliers aux soldats d'un régiment de cavalerie ; aussi est-elle à présent en grande partie illisible ; M. Édouard Clerc l'a publiée dans les pièces justificatives de son livre sur Boyvin d'après une copie prise par Jules Chifflet. Je crois néanmoins devoir la donner de nouveau à la suite de mon étude en observant la grandeur relative des caractères, destinée à faire ressortir la devise du grand magistrat.

(2) E. Clerc, *Jean Boyvin, président du parlement de Dole*, p. lxiv.

(3) Achille de Harlay, comte de Beaumont, premier président du parlement de Paris, fils de Christophe de Harlay, seigneur de Beaumont, président à mortier au même parlement, et de Catherine du Val (1536-29 octobre 1616).

(4) Mathieu Molé, premier président du parlement de Paris, puis garde des sceaux de France, fils d'Édouard Molé, seigneur de Lassy, président à mortier au même parlement, et de Marie Chartier (1584-3 janvier 1656).

(5) *Mémoires*, t. V, p. 10.

(6) Sur l'incursion du Béarnais en Franche-Comté, cf. *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres*, fol. 35 ; Sully, *Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat, domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand*, t. I, p. 300 ; Palma Cayet, *Chronologie novenaire* (coll. Michaud et Poujoulat), p. 666 ; Bontemps, *Discours sommaire et véritable de la ville d'Arbois et de la prinse et sac d'icelle hostil-*

plus profonde la séparation morale des deux Bourgognes, il n'a pas connu d'autre drapeau que celui de l'Espagne ; la France a été pour lui l'ennemie, mais il me paraît s'être mis au-dessus des passions populaires, quand, par un pressentiment inconscient des destinées de son pays, il a écrit : « Je ne suis pas de ceux qui recommandent d'aimer comme si l'on devoit un jour haïr : c'est un prétexte qui me sent la brutalité ; mais j'agrée le revers de la médaille, qui enseigne d'une bouche plus humaine qu'il faut haïr comme si l'on devoit un jour aimer (1). » Honorer sa mémoire n'est donc pas afficher des tendances séparatistes (2), et le jour où sa statue se dressera sur une des places publiques de Dole, on se découvrira devant elle sans arrière-pensée, car elle dira bien haut que la piété, la vertu, le dévouement à la patrie ne sont pas de vains mots, tandis que ne songer qu'à s'enrichir au pouvoir est l'indice d'une âme basse ; elle rappellera aussi que, s'il est louable de demeurer fidèle aux autels abattus, il est encore plus beau de ne jamais désespérer du triomphe de la cause qu'on a embrassée. Trois fois en moins

---

lement en l'an 1595, dans *Les Deux Bourgognes*, t. I, p. 245 ; CHEVALIER, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, t. I, p. 271 ; dom GRAPPIN, *Mémoires historiques sur les guerres du XVIe siècle dans le comté de Bourgogne*, p. 155 ; J.-B. BÉCHET, *Recherches historiques sur la ville de Salins*, t. I, p. 299 ; E. BOUSSON DE MAIRET, *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois*, p. 223 ; ID., *Les soirées jurassiennes*, p. 6 ; CORNEILLE SAINT-MARC, *Tablettes historiques, biographiques et statistiques de la ville de Saint-Amour*, p. 268 ; A. CHÉREAU, *Journal de Jean Grivel, seigneur de Perrigny, contenant ce qui s'est passé dans le comté de Bourgogne pendant l'invasion française et lorraine de 1595*, p. 117 ; A. COTTEZ, *Henri IV devant Poligny (1595)*, dans le *Bulletin* de la société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, année 1862, p. 75 ; E. CLERC, *Reddition de la ville de Lons-le-Saunier en 1595*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1873, p. 247 ; C. BAILLE, *Le comté de Bourgogne de 1595 à 1674*, p. 21 ; A. CASTAN, *Notes sur l'histoire municipale de Besançon (1290-1789)*, p. 95.

(1) BOYVIN, *Le siège de la ville de Dole*. Au lecteur.

(2) C'est cependant ce qu'ont prétendu quelques niais, à qui un obscur sous-préfet de l'arrondissement de Dole a donné gain de cause en s'opposant à l'érection d'un monument en l'honneur de Boyvin.

d'un siècle, notre Franche-Comté a vu son sol foulé par les pas de l'étranger victorieux ; des jours mauvais peuvent revenir ; Dieu veuille alors susciter parmi nous beaucoup d'hommes tels que celui que les pires extrémités trouvèrent à la hauteur de tous les sacrifices, appuyé sur la base inébranlable de la conscience et de l'honneur : CONSCIENTIA ET FAMA !

APPENDICE

Épitaphe de Jean Boyvin

P · M

IOANNIS · BOYVIN · EQVITIS

PRO · BELGIO · ET · BVRGVNDIA · CONSILIARII · STATVS

ET · SVPREMÆ · SEQVANORVM · CYRIÆ · PRÆSIDIS

VIRI

CONSCIENTIA · ET · FAMA

CONSPICVI

QVI · POSTQVAM · OB · COLLATAM · PER · ANNOS · QVADRAGINTA

IN · PRÆCIPVIS · QVIBVSCVMQUE · REIP · NEGOTIIS · FELICITER · OPERAM

OB · DOLÆ · TOTIVSQVE · PROVINCIÆ · SERVATÆ · AB · HOSTIVM · ARMIS

ET · INSIDIIS · ANTE · EIVSDEM · VRBIS · OBSIDIONEM

MVNITIONIBVS · ANTIQVIS · RESTITVTIS · NOVIS · EXTRVCTIS

IN · OBSIDIONE · CONSILIIS · ET · ANIMO

POST · OBSIDIONEM · INCREDIBILI · PRVDENTIA

MAGNAM · PARTEM · SIBI · VENDICATAM

OB · OMNIVM · SCIENTIARVM · SINGVLAREM · ERVDITIONEM

FAMAM

ÆTERNAM · PROMERVIT

POSTQVAM · IV · SVVM · CVIQUE · TRIBVENDO · IVSTITIAM · SANCTE · COLVIT

IN · PERICVLOSISSIMIS · RERVM · ARTICVLIS

CONSCIENTIAM

ILLÆSAM · INTEGRAMQVE · SERVAVIT

PLENVS · DIEBVS · ET · GLORIA · PLACIDISSIME · DEFECIT

VIXIT · ANNIS · SEPTVAGINTA · QVINQVE

VITA · CESSIT · IDIBVS · SEPTEMBRIS

M DCXVVVVVVIIIIIIIII

(1) La pierre sur laquelle est gravée cette épitaphe se trouve actuellement au musée archéologique de Dole.

TABLE DES LETTRES DE JEAN BOYVIN AUX CHIFFLET

1625

1626

(1) Le premier numéro indique le volume dans lequel la lettre se trouve, le second le folio du volume : ainsi 104-7 veut dire t. CIV, fol. 7. En général, les lettres de Boyvin sont rangées par ordre de date : il en est cependant un certain nombre qui ne sont pas à la place qu'elles devraient occuper ; on est parfois obligé de les chercher dans un autre volume que celui qui renferme les lettres de la même année, et l'ingrat travail de classement que j'ai mené à bonne fin pourra, je l'espère, rendre service à ceux qui voudront à l'avenir consulter les manuscrits de Besançon.

1627

1628

1629

1630

130. A Philippe Chifflet, Dole, 28 juillet. 104-261
131. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 28 juillet. 104-262
132. A Philippe Chifflet, Saint-Ylie, 11 août. 104-263
133. Au même, Pesmes, 26 août 104-264
134. Au même, Saint-Ylie, 8 septembre. 104-268
135. A Jean-Jacques Chifflet, Saint-Ylie, 22 sept.. . 104-265
136. A Philippe Chifflet, Saint-Ylie, 22 septembre . . 104-271
137. Au même, Dole, 16 novembre 104-274
138. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 17 novembre. . . 104-275
139. Au même, Dole, 1er décembre 104-276
140. A Philippe Chifflet, Dole, 1er décembre. 104-277
141. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 15 décembre . . 104-278
142. A Philippe Chifflet, Dole, 15 décembre 104-279
143. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 29 décembre . . 104-
144. A Philippe Chifflet, Dole, 29 décembre. 104-280

1631

145. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 13 janvier. . . . 104-281
146. Au même, Dole, 25 janvier. 104-283
147. Au même, Dole, 27 janvier 104-282
148. Au même, Dole, 8 février. 104-291
149. Au même, Dole, 23 février 104-292
150. Au même, Dole, 10 mars. 104-294
151. A Philippe Chifflet, Dole, 10 mars. 104-293
152. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 23 mars. 104-295
153. A Philippe Chifflet, Dole, 24 mars. 104-297
154. A Jean-Jacques Chifflet, Dole 24 mars. 104-302
155. A Philippe Chifflet, Dole, 6 avril. 104-298
156. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 6 avril. 104-304
157. A Philippe Chifflet, Dole, 20 avril 102-2
158. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 20 avril 104-303
159. Au même, Dole, 5 mai. 104-307
160. A Philippe Chifflet, Dole, 5 mai. 104-308
161. Au même, Dole, 18 mai. 104-309
162. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 18 mai 104-310
163. Au même, Dole, 1er juin. 102-1
164. Au même, Dole, 15 juin. 104-311
165. A Philippe Chifflet, Dole, 15 juin 104-312
166. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 29 juin 104-313
167. Au même, Dole, 29 juin. 104-314

1632

206. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 16 mai 102-56
207. A Philippe Chifflet, Dole, 16 mai. 102-57
208. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 31 mai 102-66
209. A Philippe Chifflet, Dole, 31 mai. 102-67
210. Au même, Dole, 14 juin 102-69
211. A Jean-Jacques Chifflet, Dole 14 juin. 102-70
212. Au même, Dole, 2 juillet (1). 102-68
213. A Philippe Chifflet, Dole, 12 juillet. 102-71
214. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 12 juillet 102-72
215 A Philippe Chifflet, Dole, 25 juillet 102-73
216. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 25 juillet. 102-74
217. Au même, Dole, 8 août 102-76
218. A Philippe Chifflet, Dole, 8 août. 102-75
219. Au même, Dole, 22 août. 102-77
220. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 22 août 102-86
221. A Philippe Chifflet, Dole, 6 septembre 102-87
222. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 20 septembre. . . 102-88
223. A Philippe Chifflet, Dole, 20 septembre. 102-89
224. Au même, Dole, 3 octobre. 102-90
225. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 3 octobre 102-91
226. Au même, Dole, 18 octobre 102-92
227. A Philippe Chifflet, Dole, 31 octobre. 102-93
228. Au même, Dole, 14 novembre 102-101
229. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 14 novembre . . 102-104
230. Au même, Dole, 28 novembre. 102-105
231. A Philippe Chifflet, Dole, 28 novembre. 102-106
232. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 12 décembre. . . 102-107
233. A Philippe Chifflet, Dole, 12 décembre. 102-108
234. Au même, Dole, 26 décembre 102-109

1633

235. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 10 janvier. . . . 102-110
236. A Philippe Chifflet, Dole, 10 janvier 102-111
237. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 22 janvier. . . . 102-121
238. A Philippe Chifflet, Dole, 24 janvier 102-120

---

(1) C'est par inadvertance que Boyvin a daté cette lettre du 2 juin : il y est, en effet, question de la nomination de François Guillaumier comme procureur substitué, qui fut faite par la cour le 30 juin. *Parlement.* Arch. du Doubs, B 43, fol. 16.

1634

277. A Philippe Chifflet, Dole, 5 février 102-185
278. Au même, Dole, 20 février 102-186
279 Au même, Dole, 6 mars 102-187
280. Au même, Dole, 20 mars 102-196
281. Au même, Dole, 2 avril 102-197
282. Au même, Dole, 17 avril 102-198
283. Au même, Dole, 30 avril 102-199
284. Au même, Salins, 14 mai 102-204
285. Au même, Salins, 29 mai 102-205
286. Au même, Dole, 12 juin 102-206
287. Au même, Dole, 26 juin 102-212
288. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 26 juin 102-207
289. A Philippe Chifflet, Dole, 9 juillet 102-213
290. Au même, Dole, 23 juillet 102-214
291. Au même, Dole, 6 août 102-215
292. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 6 août 102-216
293. A Philippe Chifflet, Dole, 20 août 102-217
294. Au même, Dole, 4 septembre 102-218
295 Au même, Dole, 1er octobre 102-219
296. Au même, Dole, 15 octobre 102-220
297. Au même, Berne, 12 novembre 102-229
298. Au même, Pontarlier, 25 novembre 102-230
299. Au même, Dole, 10 décembre 102-231

1635

300. A Philippe Chifflet, Dole, 7 janvier 102-250
301. Au même, Dole, 20 janvier 102-232
302. Au même, Dole, 4 février 102-237
303. Au même, Dole, 19 février 102-238
304. Au même, Dole, 4 mars 102-126
305. Au même, Dole, 19 mars 102-239
306. Au même, Dole, 2 avril 102-240
307. Au même, Dole, 16 avril 102-124
308. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 30 août 102-243
309. A Philippe Chifflet, Dole, 4 octobre 102-248
310. Au même, Dole, 19 octobre 102-249
311. Au même, Dole, 21 décembre 102-251

1636

312. A Philippe Chifflet, Dole, 8 janvier. 102-256
313. Au même, Dole, 31 janvier 102-257
314. Au même, Dole, 14 mars 102-258
315. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 28 mars. 102-259
316. A Philippe Chifflet, Dole, 28 mars. 102-260
317. Au même, Dole, 12 avril 102-261
318. Au même, Dole, 9 mai 102-272
319. Au même, Dole, 21 mai 102-263
320. Au même, Dole, 23 août [1] 102-271
321. Inscription composée par Boyvin sur le siège de Dole 102-272
322. Vers latins sur le siège de Dole 102-273
323. A Philippe Chifflet. Dole, 14 septembre. 102-275
324. Au même, Dole, 28 septembre 102-276
325. Au même, Dole, 28 septembre [2]. 102-277
326. Au même, Dole, 12 octobre 102-278
327. Au même, Dole, 21 octobre 102-279
328. Au même, Dole, 26 octobre 102-280
329. Au même, Dole, 23 novembre 102-291
330. Au même, Dole, 8 décembre. 102-292
331. Au même, Dole, 28 décembre 102-293

1637

332. A Philippe Chifflet, Dole, 31 janvier 102-299
333. Au même. Dole, 13 février. 102-300
334. Au même, Dole, 2 mars 102-301
335. Au même, Dole, 3 avril [3] 102-306
336. Au même, Dole, 11 avril. 102-305
337. Au même, Dole, 2 mai 103-1

---

(1) On peut voir cette lettre dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté,* t. X, p. 552.

(2) Cette lettre n'est pas datée : il ressort néanmoins de son texte qu'elle fut écrite le même jour que celle qui la précède dans le tome CII.

(3) J'ai publié cette lettre dans les pièces justificatives de mon étude sur *La dernière campagne du marquis de Conflans (1636-1637),* p. 208.

338. A Philippe Chifflet, Dole, 17 mai. 103-2
339. Au même, Dole, 6 juin 103-3
340. Au même, Dole, 14 juin. 103-4
341. Au même, Dole, 28 juin 103-5
342. Au même, Dole, 26 juillet 103-9
343. Au même, Dole, 14 août 103-10
344. Au même, Dole, 29 août. 103-11
345. Au même, Dole, 12 septembre. 103-15
346. Au même, Dole, octobre (1). 102-298
347. Au même, Dole, 7 novembre. 103-16
348. Au même, Dole, 21 novembre 103-17
349. Au même, Dole, 5 décembre. 103-20

1638

350. A Philippe Chifflet, Dole, 2 janvier. 103-21
351. Au même, Dole, 30 janvier. 103-22
352. Au même, Dole, 26 février. 104-227
353. Au même, Salins, 29 mars. 103-26
354. Au même, Salins, 3 mai 103-27
355. Au même, Dole, 30 juillet. 103-28
356. Au même, Dole, 27 août. 103-29
357. Au même, Dole, 11 septembre. 103-30
358. Au même, Dole, 25 septembre 103-36
359. Au même, Dole, 9 octobre. 103-37
360. Au même, Dole, 23 octobre 103-38
361. Au même, Dole, 19 novembre 103-39
362. Au même, Dole, 3 décembre. 103-40
363. Au même, Dole, 17 décembre 103-41
364. Au même, Dole, 31 décembre 103-42

---

(1) La partie inférieure de cette lettre, relative à la nomination de Jules Chifflet comme prieur de Dampierre, ayant été coupée, on l'a rangée à tort dans le tome CII : elle doit être du mois d'octobre 1637 ; il y est, en effet, question de la mort de la belle-fille de Boyvin, Claudine Borrey, qui survécut peu à la naissance de sa fille Jeanne-Sébastienne, baptisée le 27 juillet 1637. Cette erreur de classement a échappé à M Alviset, qui, trompé par la place que la lettre en question occupe dans les manuscrits de Besançon, fait mourir la jeune femme de Claude Boyvin au mois de janvier 1636. *Boyvin, président du parlement de Dole,* p. 32.

1639

365. A Philippe Chifflet, Dole, 14 janvier 103-48
366. Au même, Dole, 29 janvier 103-49
367. Au même, Dole, 3 avril. 103-50
368. Au même, Dole, 24 avril 103-51
369. Au même, Dole, 8 mai (1) 103-56
370. Au même, Dole, 23 mai. 103-57
371. Au même, Dole, 4 juin 103-58
372. Au même, Dole, 16 juin. 103-59
373. Au même, Dole, 19 juin. 103-60
374. Au même, Dole, 31 juillet. 103-65
375. Au même, Dole, 14 août. 103-66
376. Au même, Dole, 16 août. 103-67
377. Au même, Dole, 28 août. 103-68
378. Au même, Dole, 12 septembre. 103-73
379. Au même, Dole, 25 septembre. 103-74
380. Au même, Dole, 10 octobre 102-282
381. Au même, Dole, 24 octobre 102-290
382. Au même, Dole, 7 novembre. 102-281
383. Au même, Dole, 8 décembre. 103-77
384. Au même, Dole, 20 décembre. 103-78

1640

335. A Philippe Chifflet, Dole, 3 janvier. 103-80
386. Au même, Dole, 17 janvier 103-81
387. Au même, Dole, 31 janvier 103-79
388. Au même, Dole, 14 février 103-88
389. Au même, Dole, 28 février 103-89
390. Au même, Dole, 13 mars 103-93
391. Au même, Dole, 27 mars 103-94
392. Au même, Dole, 10 avril 103-106

---

(1) Boyvin a bien daté cette lettre du 8 mai 1639, mais elle est probablement du lendemain ou du surlendemain, car elle mentionne l'envoi des présentations faites par la cour pour les charges vacantes par le décès du vice-président Chaumont et la nomination de l'avocat général Garnier comme conseiller; or, ces présentations avaient été faites le 9 mai. *Parlement*. Arch. du Doubs, B 43, fol. 39.

393. A Philippe Chifflet, Dole, 8 mai. 103-107
394. Au même, Dole, 22 mai. 103-97
395. Au même, Dole, 22 mai 103-99
396. Au même, Dole, 5 juin 103-100
397. Au même, Dole, 19 juin. 103-101
398. Au même, Dole, 3 juillet 103-104
399. Au même, Dole, 17 juillet. 103-105
400. Au même, Dole, 31 juillet. 103-108
401. Au même, Dole, 14 août 103-120
402. Au même, Dole, 10 septembre. 103-121
403. Au même, Dole, 25 septembre. 103-124
404. Au même, Dole, 5 novembre 103-114
405. Au même, Dole, 19 novembre 103-115
406. Au même, Dole, 16 décembre 103-116

1641

407. A Philippe Chifflet, Dole, 14 janvier 103-125
408. Au même, Dole, 28 janvier 103-126
409. Au même, Dole, 11 février 103-87
410. Au même, Dole, 26 février 103-132
411. Au même, Dole, 11 mars 103-133
412. Au même, Dole, 24 mars 103-134
413. Au même, Dole, 7 avril 103-135
414. Au même, Dole, 22 avril 103-136
415. Au même, Dole, 6 mai 103-137
416. Au même, Dole, 20 mai 103-138
417. Au même, Dole, 3 juin 103-146
418. Au même, Dole, 1er juillet. 103-148
419. Au même, Dole, 15 juillet. 103-149
420. Au même, Dole, 29 juillet 103-151
421. Au même, Dole, 12 août 103-156
422. Au même, Dole, 25 août 103-153
423. Au même, Dole, 9 septembre 103-157
424. Au même, Dole, 23 septembre 103-122
425. Au même, Dole, 8 octobre 103-158
426. Au même, Dole, 22 octobre 103-159
427. Au même, Dole, 5 novembre 103-160
428. Au même, Dole, 18 novembre. 103-161
429. Au même, Dole, 9 décembre 103-162
430. Au même, Dole, 29 décembre 103-163

1642

431. A Philippe Chifflet, Dole, 12 janvier 103-172
432. Au même, Dole, 27 janvier 103-173
433. Au même, Dole, 11 février 103-174
434. Inscription composée par Boyvin pour les obsèques solennelles du cardinal infant. 103-180
435. A Philippe Chifflet, Dole, 24 février 103-175
436. Au même, Dole, 11 mars 103-176
437. Au même, Dole, 24 mars 103-177
438. Au même, Dole, 26 mars 103-178
439. Au même, Dole, 7 avril. 103-179
440. Au même, Dole, 20 avril 102-52
441. Au même, Dole, 5 mai 103-181
442. Au même, Dole, 18 mai. 103-191
443. Au même, Dole, 3 juin 103-192
444. Au même, Dole, 16 juin. 103-193
445. Au même, Dole, 30 juin. 103-194
446. Au même, Dole, 14 juillet. 103-195
447. Au même, Dole, 28 juillet. 103-196
448. Au même, Dole, 12 août 103-203
449. Au même, Dole, 26 août 103-204
450. Au même, Dole, 9 septembre 103-205
451. Au même, Dole, 23 septembre. 103-206
452. Au même, Dole, 7 octobre 103-207
453. Au même, Dole, 21 octobre 103-213
454. Au même, Dole, 3 novembre 103-214
455. Au même, Dole, 15 novembre. 103-215
456. Au même, Dole, 1er décembre. 103-216
457. Au même, Dole, 15 décembre 103-221
458. Au même, Dole, 30 décembre. 103-222

1643

459. A Philippe Chifflet, Dole, 13 janvier 103-223
460. Au même, Dole, 26 janvier 103-224
461. Au même, Dole, 10 février 103-230
462. Au même, Dole, 24 février 103-229
463. Au même, Dole, 10 mars 103-231

464. A Philippe Chifflet, Dole, 24 mars 103-232
465. Au même, Dole, 7 avril 103-233
466. Au même, Dole, 20 avril 103-239
467. Au même, Dole, 5 mai 103-240
468. Au même, Dole, 18 mai 103-241
469. Au même, Dole, 2 juin 103-242
470. Au même, Dole, 16 juin 103-243
471. Au même, Dole, 30 juin 103-244
472. Au même, Dole, 14 juillet 103-251
473. Au même, Dole, 11 août 103-252
474. Au même, Dole, 25 août 103-262
475. Au même, Dole, 6 octobre 103-253
476. Au même, Dole, 27 octobre 103-254
477. Au même, Dole, 17 novembre 103-255
478. Au même, Dole, 1er décembre 103-256
479. Au même, Dole, 14 décembre 103-265

1644

480. A Philippe Chifflet, Dole, 4 janvier 103-266
481. Au même, Dole, 23 janvier 103-267
482. Au même, Dole, 7 février 103-268
483. Au même, Dole, 5 mars 103-269
484. Au même, Dole, 5 avril 103-270
485. Au même, Dole, 22 avril 103-271
486. Au même, Dole, 13 mai 103-273
487. Au même, Dole, 27 mai 103-281
488. A Jean-Jacques Chifflet, Dole, 27 mai 103-282
489. A Philippe Chifflet, Dole, 25 juin 103-283
490. Au même, Dole, 9 juillet 103-284
491. Au même, Dole, 23 juillet 103-285
492. Au même, Dole, 6 août 103-286
493. Au même, Dole, 20 août 103-293
494. Au même, Dole, 18 septembre 103-294
495. Au même, Dole, 1er octobre 103-295
496. Au même, Dole, 14 octobre 103-296
497. Au même, Dole, 29 octobre 103-297
498. Au même, Dole, 11 novembre 103-298
499. Au même, Dole, 25 novembre 103-299
500. Au même, Dole, 9 décembre 105-1
501. Au même, Dole, 23 décembre 105-3

1645

502. A Philippe Chifflet, Dole, 6 janvier 105-4
503. Au même, Dole, 20 janvier 105-5
504. Au même, Dole, 4 février 105-11
505. Au même, Dole, 18 février 105-12
506. Au même, Dole, 4 mars 105-13
507. Au même, Dole, 18 mars 105-14
508. Au même, Dole, 1er avril 105-19
509. Au même, Dole, 14 avril 105-20
510. Au même, Dole, 28 avril 105-243
511. Au même, Dole, 12 mai [1] 105-21
512. Au même, Dole, 27 mai 105-22
513. Au même, Dole, 3 juin 105-27
514. Au même, Dole, 17 juin [2] 105-28
515. Au même, Dole, 1er juillet 105-29
516. Au même, Dole, 15 juillet 105-30
517. Au même, Dole, 29 juillet 105-31
518. Au même, Dole, 12 août 105-37
519. Au même, Dole, 26 août 105-38
520. Au même, Dole, 9 septembre 105-39
521. Au même, Dole, 7 octobre 105-41
522. Au même, Dole, 21 octobre 105-40
523. Au même, Dole, 4 novembre 105-47
524. Au même, Dole, 18 novembre 105-48
525. Au même, Dole, 2 décembre 105-49
526. Au même, Dole, 15 décembre 105-50
527. Au même, Dole, 29 décembre 105-55
528. A Jules Chifflet, Dole, 29 décembre 105-56

1646

529. A Philippe Chifflet, Dole, 11 janvier 105-57
530. Au même, Dole, 25 janvier 105-58
531. Au même, Dole, 10 février 105-59

---

(1) La date : *Dole, 12 may 1645* est de la main de Philippe Chifflet.
(2) Boyvin ayant daté sa lettre du 17 mai, Philippe Chifflet a raturé *may* et écrit en marge *juin*.

532. A Philippe Chifflet, Dole, 24 février 105-65
533. Au même, Dole, 11 mars 105-66
534. Au même, Dole, 24 mars. 105-67
535. Au même, Dole, 7 avril. 105-68
536. Au même, Dole, 21 avril 105-73
537. Au même. Dole, 5 mai 105-74
538. A Jules Chifflet, Dole, 13 mai 105-75
539. A Philippe Chifflet, Dole, 19 mai 105-78
540. Au même, Dole, 2 juin 105-79
541. Au même, Dole, 16 juin 105-80
542. Au même, Dole, 29 juin 105-87
543. Au même, Dole, 14 juillet. 105-76
544. Au même, Dole, 28 juillet. 105-88
545. A Jules Chifflet, Dole, 5 août 105-89
546. A Philippe Chifflet, Dole, 11 août 105-90
547. Au même, Dole, 25 août 105-91
548. Au même, Dole, 8 septembre 105-92
549. Au même, Dole, 22 septembre. 105-99
550. Au même, Dole, 6 octobre 105-100
551. Au même, Dole, 20 octobre 105-101
552. Au même, Dole, 1er novembre. 105-102
553. Au même, Dole, 3 novembre 105-103
554. Au même, Dole, 17 novembre. 105-104
555. Au même, Dole, 15 décembre 105-111
556. Au même, Dole, 29 décembre 105-112

1647

557. A Philippe Chifflet, Dole, 12 janvier 105-113
558. Au même, Dole, 26 janvier 105-114
559 Au même, Dole, 9 février. 105-115
560. Au même, Dole, 23 février 105-116
561. Au même, Dole, 9 mars. 105-123
562. Au même, Dole, 23 mars 105-124
563. Au même, Dole, 6 avril. 105-125
564. Au même, Dole, 20 avril 105-127
565. Au même, Dole, 4 mai 105-128
566 Au même, Dole, 18 mai. 105-135
567. Au même, Dole, 1er juin 105-136

1648

---

(1) Si je range en ce lieu cette lettre, ainsi que la suivante, c'est que c'est le 1er juin que Boyvin en envoie les copies à Philippe Chifflet. Toutes deux sont anonymes, mais le président du parlement n'hésite pas à les attribuer à Henri Outhenin. On lit à la fin de la première : « Reçues à Dole le 19 mars 1647. » et à la fin de la seconde : « Reçues à Dole, le 24 may 1647. »

1649

(1) Boyvin a oublié de dater cette lettre, mais la date en est approximativement donnée par le passage dans lequel il est fait mention de lettres « du 16 de may, qui ne sont icy arrivées que le 9 du courant. »

633. A Philippe Chifflet, Dole, 7 août 105-261
634. Au même, Dole, 21 août. 105-262
635. Au même, Dole, 4 septembre 105-270
636. Au même, Dole, 18 septembre 105-271
637. Au même, Dole, 2 octobre 105-272
638. A Jules Chifflet, Dole, 2 octobre. 105-273
639. A Philippe Chifflet, Dole, 16 octobre 105-274
640. Au même, Dole, 30 octobre 105-275
641. Au même, Dole, 13 novembre. 105-282
642. Au même, Dole, 28 novembre. 105-283
643. Au même, Dole, 11 décembre 105-284
644. Au même, Dole, 24 décembre. 105-2

1650

645. A Philippe Chifflet, Dole, 8 janvier. 105-285
646. Au même, Dole, 22 janvier 105-286
647. Au même, Dole, 5 février. 105-287
648. Au même, Dole, 19 février.. 105-294
649. Au même, Dole, 5 mars. 105-295
650. Au même, Dole, 19 mars 105-296
651. Au même, Dole, 2 avril. 105-297
652. Au même, Dole, 16 avril 105-298
653. Au même, Dole, 30 avril 105-299
654. Au même, Dole, 14 mai. 105-306
655. Au même, Dole, 28 mai. 105-307
656. Au même, Dole, 11 juin 105-308
657. Au même, Dole, 25 juin. 105-309
658. Au même, Dole, 9 juillet 105-310
659. Au même, Dole, 23 juillet. 105-311
660. Au même, Dole, 5 août. 105-318
661. Au même, Dole, 20 août 105-319
662. Au même, Dole, 3 septembre 105-320
663. Au même, Dole, 7 octobre (1) 105-321
664. Épigrammes latines sur la mort de Boyvin . . . 105-326

---

(1) Cette lettre, écrite par Marin et Claude Boyvin à Philippe Chifflet, est de la main du premier.

ÉTUDES SUR LA CARTOGRAPHIE ANCIENNE

DE LA

FRANCHE-COMTÉ

Par M. le Docteur ROLAND

PRÉSIDENT ANNUEL

Première Partie : **Les Cartes du Comté de Bourgogne publiées au XVIe siècle**

Séances des 25 mars et 28 juin 1911
et du 21 Mai 1912.

ETUDES

SUR LA

CARTOGRAPHIE ANCIENNE DE LA FRANCHE-COMTÉ

AVANT-PROPOS

Depuis quelques années, j'ai essayé de réunir un certain nombre de cartes géographiques anciennes, afin de pouvoir, grâce à une collection importante de ces documents étudier la cartographie du XVI[e] au XIX[e] siècle et plus particulièrement celle de la Franche-Comté.

Simple amateur, je n'ai d'autres prétentions que de jeter un coup d'œil sur le sujet, une compétence insuffisante et l'exercice d'une profession trop absorbante ne me permettant point de faire davantage. Il faut reconnaître d'ailleurs, qu'un chercheur est mal placé en province où les éléments de travail manquent ; il éprouve de la peine soit pour se les procurer, soit pour aller les consulter dans les bibliothèques d'où ils ne peuvent sortir et c'est là, cependant, qu'il doit quérir les matériaux dont il a besoin.

Ces difficultés se rencontrent surtout quand on recherche des documents qui ne sont pas très répandus, tels les anciennes cartes géographiques. Jadis, dans les grands dépôts publics, pendant que les atlas étaient rangés parmi les imprimés, les estampes géographiques, lorsqu'elles étaient publiées isolément et n'appartenaient point à un recueil, étaient classés dans la section des estampes. Cette dernière réunissait ainsi l'iconographie tout entière. Moins précieuses et moins artistiques que les gravures proprement dites, les cartes anciennes, malgré leur grossièreté et leurs

inexactitudes, constituent cependant des pièces d'un réel intérêt et d'une utilité incontestable au point de vue historique. La quantité de ces documents est aujourd'hui tellement considérable qu'à Londres comme à Paris, au *Musée Britannique* comme à la *Nationale* on a du créer un Département des cartes ayant à sa tête un conservateur et formant une des grandes sections de ces vastes dépôts.

En outre il existe des matériaux intéressant la topographie aux Archives nationales, dans les Archives départementales et communales, au ministère de la Guerre et dans une foule de bibliothèques, soit publiques, soit privées, que l'on ne doit point négliger de visiter si l'on veut s'occuper de cette question. Jusqu'à présent, ces amas de matériaux ont été bien peu utilisés et les travaux sur la cartographie ancienne sont bien peu nombreux. Il y a vingt ans, on eût pu dire qu'il n'en existait aucun en dehors de ceux déjà anciens de d'Avezac, de Jomard, de Santarem, de Nordenskiold et de quelques autres déjà oubliés.

Dans ces derniers temps, nous avons vu ce genre d'études prendre quelque peu d'extension.

Nous devons à Ludovic Drapeyron, puis à M. Gallois une série de recherches sur la géographie ancienne. La thèse de M. Gallois sur *Oronce Finée et les géographes de la Renaissance* est en tous points remarquable. Dernièrement encore, ce même auteur publiait un très curieux travail sur les *Monts Faucilles*.

C'est à tort que les géographes classiques enseignent que les Vosges sont réunies au plateau de Langres par les Monts Faucilles. En réalité il n'existe pas de montagnes dans cette région, mais simplement des plateaux légèrement surélevés. Cette erreur remonterait aux géographes anciens, à Ortelius qui l'attribue à Du Pinet.

Pour montrer que la géographie revient en honneur, je pourrais citer les noms de certains élèves de l'Ecole Normale supérieure tels MM. Ardaillon, Demangeon, Chan-

triot qui ont choisi comme thèse des sujets géographiques.

Déjà en 1894, la section historique du *Congrès des sociétés savantes* réunie à la Sorbonne, frappée des services que pourraient rendre à la solution des questions historiques des documents trop délaissés, mettait à l'ordre du jour de son programme *l'étude des cartes anciennes des provinces de France.* A la suite de cette motion, on vit paraître un certain nombre de travaux sommaires dûs aux archivistes départementaux qui dressèrent les inventaires des pièces contenues dans les dépôts confiés à leurs soins.

Jules Gauthier, archiviste du Doubs, fut le premier qui publia l'inventaire des cartes anciennes de la Franche-Comté. Son travail se trouve dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive de 1895.* Cette nomenclature concise présente de l'intérêt et il est regrettable que notre compatriote n'eût point fait à cette occasion une communication à nos sociétés locales qui s'occupent de l'histoire de la province. L'auteur cependant attachait une certaine importance à sa publication, car les termes dans lesquels il en parle lui-même semblent l'indiquer.

« ... C'est ce qui me permet, dit-il, de soumettre
« aujourd'hui au Congrès un catalogue méthodique et je
« l'espère assez complet des cartes de l'ancienne province
« de Franche-Comté... (1) »

Plus loin nous lisons (2) :

« ...J'ose espérer que le suffrage de la section de géogra-
« phie historique me dédommagera du travail minutieux et
« ingrat que m'a imposé le désir de répondre à son appel... »

Les expressions de « ...Catalogue méthodique et assez complet... » et de « ...travail minutieux et ingrat... » sous la plume de l'auteur lui-même indiquent que celui-ci ne

(1) *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1894, Paris. — Imprimerie Nationale, 1895 et tirage à part, page 5.

(2) *Ibidem,* page 10.

mésestimait point son œuvre. Il est bon cependant de faire remarquer qu'en pareille matière on ne saurait prétendre être très exact et très complet.

Je n'ai ni l'érudition ni la compétence de Jules Gauthier, mais lorsque je pris connaissance de sa publication, je lui signalai de suite, outre quelques lapsus inévitables, un certain nombre d'omissions plus inévitables encore. « Vous « avez des documents, me dit-il, vous pourrez reprendre la « question ».

Les choses en sont restées là depuis quinze ans et Jules Gauthier a disparu dans cet intervalle. Sans avoir la prétention de compléter ce que le très distingué et très érudit archiviste avait cru complet, je désire simplement apporter dans cette question ma modeste contribution personnelle.

ÉTUDES SUR LA CARTOGRAPHIE ANCIENNE DE LA FRANCHE-COMTÉ

INTRODUCTION

De même qu'il est parfois très agréable de contempler de vieux portraits de famille et d'y dévisager les traits de ses ancêtres, de même il semble qu'il doive être attrayant pour nous, d'examiner les vieilles estampes et les vieilles gravures qui représent la topographie et l'aspect de notre pays aux diverses époques de son histoire.

Semblable à une galerie de tableaux, une collection de vieilles cartes géographiques reflète les vicissitudes et les perturbations que les guerres et les bouleversements sociaux ont apporté dans la configuration extérieure et les frontières des états et des provinces.

L'étude des documents topographiques intéressant la Franche-Comté que j'ai essayé d'entreprendre va nous fournir une véritable série de portraits anciens de cette contrée.

Ces estampes, en effet, méritent bien le nom de portraits et c'est avec raison que Du Pinet de Baume-les-Dames écrivant en 1564 une cosmographie à l'imitation de Sébastien Munster intitulait son œuvre : *Plantz et pourtraits*...

Mais quelle dissemblance entre la Comté d'aujourd'hui et la Comté d'autrefois ! — Jadis couverte de forêts épaisses sur les hautes cîmes du Jura, de fertiles vignobles sur les coteaux, de riantes prairies dans les plaines, notre terre si belle et si fertile ne présentait, il y a quelques centaines d'années, d'autres

ornements que ceux dont la nature l'avait parée. Les forêts étendues et sombres, les cours d'eau et les ruisseaux larges et abondants entretenaient partout une luxuriante végétation. Çà et là, quelques villes bastionnées, quelques villages avec leurs vieux donjons, des vestiges de voies romaines, d'étroits sentiers paraient cette nature agreste et accusaient l'activité de nos ancêtres. Telle est à peu près l'image que nous ont laissée de notre province les géographes du XVI[e] siècle, Ortelius et Mercator. Mais, que de changements sont survenus depuis !

La main de l'homme a défriché une bonne partie des forêts d'alors, elle a creusé des canaux, elle a tracé de larges routes en ouvrant des tranchées et en coupant des rochers au flanc des montagnes ; elle a enfin sillonné les plaines et les vallées de bruyantes voies ferrées. Bien plus, l'industrie s'est acharnée à défigurer certains sites par d'affreuses constructions d'où émergent de hideuses cheminées vomissant des fumées qui souillent l'atmosphère et voilent les beautés du paysage. Au murmure des ruisseaux et aux chants des oiseaux ont succédé les bruits assourdissants des usines et le cri strident des locomotives fendant l'espace à la vitesse d'une flèche.

C'est cet aspect de la Comté moderne qu'essayent de nous représenter les cartes géographiques du XX[e] siècle où l'on voit dessinées sous forme de lignes épaisses les déchirures affreuses que par les grands travaux de voirie, la main de l'homme a infligées à la belle nature.

Aussi, quel contraste entre les sèches épures géométriques résultant de la trigonométrie moderne et les naïfs dessins que nous admirons dans les atlas anciens ! Ceux-ci avaient un caractère vraiment artistique, celles-là en sont totalement dépourvues.

Néanmoins, quelle que soit l'époque à laquelle appartiennent les estampes géographiques que l'on considère, elles sont toujours l'image de la patrie, c'est-à-dire du sol que nous chérissons à cause des souvenirs qui y sont attachés.

C'est là qu'ont vécu nos ancêtres, c'est là qu'ils ont lutté pour leur liberté. C'est cette terre qu'ils ont fécondée de leur sueur et quelquefois hélas, arrosée de leur sang.

C'est pourquoi j'espère que tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé accueilleront avec plaisir ces quelques considérations sur la topographie ancienne de notre province.

* * *

Aperçu sur l'histoire générale de la cartographie

Si la géographie était déjà très en honneur chez les anciens, témoin les travaux d'Hérodote, d'Erathostène, de Strabon, de Ptolémée et de tant d'autres, cette science, à cette époque, n'avait point encore trouvé dans le tracé des cartes, c'est-à-dire dans la cartographie, ce complément devenu aujourd'hui un de ses auxiliaires indispensables. Les travaux de l'antiquité nous sont parvenus recopiés de siècle en siècle, plus ou moins altérés et toujours dépourvus de ces dessins graphiques que nous appelons des cartes. Les géographes étaient tantôt des historiens, tantôt des mathématiciens et des astronomes. Ces derniers surtout auraient dû, semble-t-il, nous laisser des dessins géographiques : or ils ne nous ont transmis que des descriptions de régions et des nomenclatures de lieux et de villes avec leurs coordonnées.

On peut alors se demander si réellement ils ont eu l'idée de tracer des cartes qui auraient disparu pendant les siècles de barbarie, ou bien s'ils n'ont jamais eu la notion d'un semblable travail.

Lorsque les œuvres de Ptolémée (qui vivait vers l'an 150 de notre ère), furent divulguées au moment de la Renaissance, les copistes, les traducteurs et les commentateurs du

géographe d'Alexandrie ajoutèrent à l'œuvre primitive des tracés graphiques dressés au moyen des coordonnées fournies par la nomenclature Ptoléméenne. Bien vite ils reconnurent que ces images étaient inexactes et ils y ajoutèrent des cartes dites modernes un peu moins grossières.

Dès la fin du xve siècle on vit paraître plusieurs éditions des œuvres du grand géographe comprenant, outre le texte, deux séries de planches dont la dernière était intitulée *Cartes modernes*. Telles furent les premières publications de la cartographie terrestre.

On sait que les itinéraires romains n'étaient point des cartes et que la peinture décorant l'intérieur du portique d'Agrippa qui nous a été transcrite et conservée sous le nom de *Carte de Peutinger* n'était qu'un dessin schématique constitué surtout par des lignes.

D'autre part les *Portulans*, c'est-à-dire les cartes nautiques dont se servaient les marins, avaient une toute autre origine.

Ces documents étant plus anciens que les cartes terrestres, nous n'avons pas à nous en occuper bien que beaucoup d'entre eux représentent non seulement les mers et les rivages mais aussi les continents. Depuis plusieurs siècles, les navigateurs avaient abandonné les idées ptoléméennes. Afin d'éviter les écueils des côtes et de faciliter aux pilotes l'entrée des ports, ils avaient, au moyen d'observations personnelles, établi des dessins figurant les rives et les contours des terres. Ces dessins, ils les rectifiaient et les corrigeaient sans cesse d'après leurs propres mensurations. C'est ainsi qu'avaient été créées ces cartes marines très perfectionnées pour leur époque.

La cartographie terrestre mit beaucoup plus de temps pour s'affranchir de la tutelle du géographe d'Alexandrie. Les voyageurs de toutes espèces, commerçants, voituriers, pèlerins, extrêmement nombreux au moment de la Renaissance, avaient rédigé pour leur usage des routiers où se

trouvaient indiquées les diverses étapes des principales voies de communication. C'était dans le début une simple nomenclature des localités par où devait passer successivement le voyageur ; une liste indiquant les gîtes pour la nuit et les hôtelleries avec les distances les séparant les unes des autres.

A un moment donné, l'idée vint de tenter de transcrire les routiers sur les cartes ptoléméennes. Mais comme la chose était impossible, celles-ci se trouvant trop fautives, on fut amené à corriger ces documents ou plutôt à établir une série de cartes désignées sous le nom de *cartes modernes* faisant suite à la série des cartes anciennes. C'est ainsi qu'abandonnant les anciens tracés devenus gênants, on s'adonna à perfectionner les routiers et les cartes modernes. La cartographie terrestre était créée.

Ce fut en Italie que parurent les premières publications de ce genre nouveau. Elles eurent pour auteurs des géographes très divers et pour éditeurs des imprimeurs très divers également.

A Venise en particulier, on vit les productions de Nicolas Bertelli, puis de Fernand Bertelli, de Berlinghieri, d'Enée Vico, de Camotius et de plusieurs autres encore. Il y aurait bien à faire pour arriver à connaître ces premiers géographes dont Ortelius ne fait que nous citer les noms. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, nombreuses étaient les cartes modernes publiées un peu partout en Italie. Leur ensemble constitue ce que l'on peut appeler *l'Ecole cartographique italienne*.

On en trouvait à Venise, à Bologne, à Vérone, à Naples, à Rome enfin. C'est dans cette dernière ville qu'un éditeur ingénieux et habile, Lafrery, rendit aux savants et aux amateurs d'alors le grand service de grouper en un recueil tous les documents de ce genre qu'il put se procurer.

L'atlas de Lafrery est le premier de tous les atlas de géographie. Il clôture et résume la cartographie italienne du

XVIe siècle. L'impression de ces estampes allait être transportée ailleurs (1).

Les Hollandais, gens éminemment commerçants, avaient pour leurs affaires un besoin urgent de se rendre compte des distances parcourues par leurs navires et aussi de bien connaître les routes commerciales du continent pour diriger et écouler dans de lointaines contrées les produits que les armateurs rapportaient de leurs nombreuses colonies. Aussi s'interessèrent-ils très vivement aux progrès de la cartographie et vinrent-ils avec empressement se procurer des cartes dans les centres d'imprimerie de l'Italie. C'est de cette façon qu'Ortelius ayant été envoyé par un riche commerçant en voyage d'affaires à Rome, en rapporta tous les documents qu'il put trouver et qui lui servirent de modèles pour établir les planches de son atlas.

Avec lui, ainsi qu'avec Mercator et Hondius, la cartographie, changeant de patrie, allait aux Pays-Bas briller du plus vif éclat. L'histoire de l'école belge et anversoise a été faite par le lieutenant général Wauvermans qui en a retracé toutes les splendeurs et par le docteur Van Raemdonck, qui a écrit la vie de Mercator. Les productions hollandaises sont remarquables autant par la finesse des gravures exécutées par les plus grands artistes de l'époque que par les motifs décoratifs qui les ornent et les enluminures aux vives couleurs qui les rehaussent.

La gloire des géographes des Pays-Bas s'éteignait avec les Jeanson lorsqu'elle fut relevée par la très célèbre famille des Blaeu d'Amsterdam qui publièrent ces admirables cosmographies qui font encore aujourd'hui notre admira-

(1) Voir mon travail sur « Lafrery », page 33. Cet auteur ne gravait pas de cartes à proprement parler, mais, maniant le burin avec dextérité, il était très habile pour retoucher les vieilles planches. J'ai dit avec beaucoup d'autres auteurs, qu'il n'existait pas de gravures où Lafrery s'intitule à la fois graveur et auteur. Cependant le frontispice du *Speculum Romanæ magnitudinis* me semble être dans ce cas. Il est signé *Lafrery sculpsit*. J'aurai à revenir sur ce sujet.

tion. Un incendie ayant détruit leur maison, on vit se fonder de nouveaux ateliers de graveurs, tels ceux d'Allard, de Dankers, de Schenck et Walk et beaucoup d'autres encore. Parmi ceux-ci, il faut citer d'une façon spéciale l'imprimerie des Homann de Nuremberg qui pendant tout le XVIII[e] siècle tint le premier rang pour les publications géographiques et clotura dignement l'*Ecole cartographique allemande.*

En France, les luttes religieuses, les dissensions et les troubles politiques au moment de l'avènement de Henri IV, avaient considérablement enrayé le mouvement intellectuel. La cartographie était bien peu développée ; on achetait tout à la Hollande et les graveurs de ce pays avaient une valeur incomparablement plus grande que les médiocres artistes français d'alors. Déjà, dès 1595, Bouguereau publiait à Tours un premier atlas de dix-huit cartes, ouvrage devenu très rare aujourd'hui et dont la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire. En 1620, Jean Leclerc était en possession des planches de Bouguereau ; il réédita et compléta l'atlas de son prédécesseur. La première édition de Leclerc contenant les dix-huit cartes de Bouguereau et cinq nouvelles parut à Paris en 1621. La veuve de Jean Leclerc (1622) et son fils Jean Leclerc, deuxième du nom, continuèrent la publication en l'augmentant jusqu'en 1632. Vers cette époque, des graveurs de talent tels Melchior Tavernier et Jean Boisseau se mirent à copier, avec un certain succès, les productions hollandaises ; ils éditèrent des atlas français assez incomplets et joignirent à leurs travaux personnels des cartes déjà anciennes de Leclerc et même de Bouguereau.

Entre temps, la Franche-Comté qui vivait paisiblement sous le gouvernement des Archiducs, avait eu son géographe. Homme presque encore ignoré aujourd'hui, Jean Vernier d'Ornans (père de Pierre Vernier, l'inventeur du curseur qui porte ce nom), fut un géomètre d'un talent incomparable. Il dressa de notre pays une carte d'une exactitude remarquable, publiée par son gendre Jean-Maurice Tissot,

en 1624. Ainsi que nous le verrons ultérieurement, l'œuvre du savant mathématicien est, pour notre province, le document cartographique le plus important qui existe.

Un peu plus tard Tassin mettait au jour plusieurs séries de cartes, tantôt séparées, tantôt diversement groupées et réunies en recueil. Il existe de cet auteur un grand atlas dont le frontispice porte la date de 1634 et quelques petites publications, de dates variées, imprimées chez Nicolas Berey.

Mais, tous ces personnages n'avaient guère du géographe que le nom ; ils n'étaient en réalité que des graveurs éditeurs.

C'est alors que l'on vit paraître un homme de grande valeur, un vrai savant, Nicolas Samson d'Abbeville. Celui-ci, aidé de l'éditeur Mariette, allait produire une œuvre remarquable et fonder non seulement toute une famille de géographes mais aussi une *école cartographique française* vraiment digne de ce nom. Elle brilla pendant plus d'un siècle représentée et continuée par le franc-comtois Hubert Jaillot, chef lui aussi d'une famille de savants qui illustra le règne de Louis XIV.

Samson et Jaillot eurent des émules. Dès les premières années du XVIIIe siècle, Antoine, puis Nicolas de Fer mirent au jour leurs belles et brillantes publications qui firent concurrence à celles de leurs prédécesseurs pendant trois quarts de siècle et se partagèrent la faveur du public.

Les règnes de Louis XV et de Louis XVI virent s'établir la réputation scientifique de Robert de Vaugondy, de Guillaume Delisle, des fameux Cassini et de plusieurs autres encore. Peu à peu, les travaux de l'Académie des sciences transformaient la cartographie en une science exacte et lui faisaient perdre son caractère artistique.

Cependant des éditeurs, tels Desnos et Lattré, s'appliquèrent à conserver à leurs productions un caractère gracieux qui les rend encore attrayantes aujourd'hui.

Bientôt le goût décoratif du XVIII[e] siècle devait disparaître avec l'esprit nouveau. Les grands drames de la Révolution et l'Epopée impériale allaient tout bouleverser. La France était morcelée en départements et ses frontières étendues et reportées au loin. Au milieu de la tourmente révolutionnaire, la recherche du décor disparut, le joli cartouche devint plus lourd ou plus fruste et la gravure plus grossière.

Enfin, une nouvelle découverte, la lithographie, par ses procédés faciles, rapides et économiques, se substituait à la gravure sur cuivre en usage jusqu'alors. La carte géographique ainsi transformée et dépréciée devenait de plus en plus une sorte d'épure géométrique et l'on peut dire que la cartographie ancienne qui avait quelque caractère artistique expire au seuil du XIX[e] siècle.

C'est à travers toutes ces diverses phases que nous poursuivrons avec un développement souvent très inégal, l'étude parfois curieuse, parfois fastidieuse des anciennes cartes de notre province, espérant que ces recherches pourront être de quelque intérêt, non seulement pour l'histoire locale, mais aussi pour l'histoire générale (1).

---

(1) Suivant l'ordre chronologique, cette étude se divise en trois parties :

Première Partie : *Le XVI[e] siècle.*
Deuxième Partie : *Le XVII[e] siècle et la Conquête française.*
Troisième Partie : *Le XVIII[e] siècle.*

Ce fascicule comprend la Première Partie seulement.

ÉTUDES SUR LA CARTOGRAPHIE ANCIENNE DE LA FRANCHE-COMTÉ

PREMIÈRE PARTIE

LES CARTES DU COMTÉ DE BOURGOGNE AU XVIe SIÈCLE

I

Les Documents

Il existe deux sortes de documents nous permettant d'étudier la topographie de la Franche-Comté au XVIe siècle. Nous avons à notre disposition d'une part, les descriptions que nous ont laissées, de cette province, les érudits de l'époque des Granvelle et d'autre part les travaux géographiques proprement dits. Les narrations descriptives et les cartes géographiques sont les deux variétés de publications qui résument la question.

Tout le monde connaît l'œuvre de notre vieil historien Gollut et les précieux renseignements qu'elle renferme (1).

Avant lui déjà, un écrivain tout aussi connu, Gilbert Cousin, de Nozeroy, avait publié en latin une description assez précise et assez détaillée du Comté de Bourgogne (2).

(1) *Mémoires historiques de la République séquanoise.* — Dole ; Dominique, 1592, et *Edition moderne*, par DUVERNOY. — Arbois, 1856.
(2) *Brevis ac dilucida Burgundiæ superioris... descriptio...* — Bâle ; Opporin, 1552.

M. Monnot, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier, vient de donner de cet ouvrage intéressant pour notre histoire locale, une traduction française des plus fidèles, accompagnée de nombreuses annotations claires et précises qui en augmentent considérablement la valeur (1).

Nous trouvons encore des renseignements dignes d'intérêt dans des œuvres plus générales telles : *la Cosmographie de Sébastien Munster*. L'édition française revue et corrigée par François de Belleforest est particulièrement intéressante parce qu'elle est plus complète et plus détaillée.

Je signalerai aussi le livre bien curieux mais moins connu et moins répandu de notre compatriote Antoine Dupinet, de Baume-les-Dames. Cet auteur dont l'orthodoxie était très suspecte, s'était réfugié à Lyon où il avait fait imprimer quelques ouvrages qui, tous, sont devenus assez rares aujourd'hui et entre autres une sorte de Cosmographie à l'imitation de Sébastien Munster. On y trouve une description de Besançon où l'on relève des idées originales (2).

Enfin, dans la magnifique publication de Braun et Hogenberg, éditée à Cologne de 1575 à 1583, on rencontre une gravure assez répandue représentant notre ville en 1575 et portant au dos une légende historique (3). Le plan aurait été dessiné par Pierre d'Argent et la notice serait l'œuvre de

---

(1) Lons-le-Saunier, 1907.

(2) *Plantz et Pourtraits*..... : Lyon ; Jean d'Ogerolles, 1564. La description de Besançon est page 101 à 103. Le plan de Besançon annoncé à la table, page XI : « Besançon et sa description », n'existe pas dans les divers exemplaires que j'ai pu voir, et en particulier dans les deux exemplaires qui sont à la Bibliothèque Nationale, à Paris, section des imprimés. Je possède également moi-même deux exemplaires du même ouvrage en tout semblables à ceux de la Bibliothèque Nationale. Je crois donc pouvoir dire que ce plan annoncé n'a pas paru. Mais il est facile de deviner que la planche que Dupinet se proposait d'insérer dans son livre entre les pages 100 et 101 n'est autre que le plan que l'on trouve dans la *Cosmographie de Munster*.

(3) *Civitates Orbis terrarum* .. ; Cologne, 1575-1583 (6 vol. in-f°). Le plan de Besançon se trouve dans le 2e volume et, dans la plupart des éditions, porte en bas l'indication de la page 16.

Jean Matal de Poligny, plus connu sous le nom de « Metellus ».

J'aurai très prochainement à étudier les œuvres géographiques de ce personnage.

Il est bon de remarquer que dans les publications que je viens de citer on ne rencontre guère que quelques plans de villes appartenant au genre que l'on désigne sous le nom de « perspective cavalière ». Mais on n'y trouve pas de cartes géographiques proprement dites, et c'est dans les imprimeries italiennes du XVI[e] siècle qu'il faut aller chercher les premiers documents de ce genre.

II

La première carte de Franche-Comté et de Savoie. L'atlas de Lafrery

Dans mon travail sur Lafrery (1) j'ai eu l'occasion de montrer comment ce commerçant habile achetait dans tous les centres d'imprimerie de l'Italie les cuivres qu'il pouvait se procurer. Parmi ceux-ci, il s'en trouvait un certain nombre qu'il recherchait avec un soin tout particulier, c'étaient ceux qui représentaient des vues ou des dessins topographiques.

Depuis longtemps il vendait isolément à titre d'estampes séparées, ces productions d'origine variée, lorsque quelques années avant 1570, il résolut de les réunir pour en former un volume. Ainsi fut constitué le premier atlas géographique, l'*atlas de Lafrery*. Claude Duchet (2) son neveu lui

---

(1) *Un franc-comtois, éditeur et marchand d'estampes à Rome, au XVI[e] siècle : Antoine Lafrery (1512-1577).* Notice historique par le D[r] F. Roland (Besançon, impr. Dodivers, 1911 ; grand in-8° de 88 p.).

(2) L'épitaphe qui recouvre la tombe de Lafrery et de Claude Duchet à Saint-Louis-des-Français, chante les louanges et vante les talents des deux illustres éditeurs (Voir mon travail sur *Lafrery*, page 50).

succéda ; ce fut un graveur et un géographe de mérite qui perfectionna encore l'œuvre de son oncle.

C'est au folio 17 du recueil précité que l'on trouve une fort belle carte provenant d'une imprimerie de Venise. Notre province y est figurée avec la Savoie, pays limitrophe au sud et la pièce a pour titre :

« Descrittione del Ducato
« di Savoia novamente
« posto in luce = in Venetia =
« l'anno — MDLXII — ».

Cette inscription placée en bas et à droite dans un cartouche renaissance est surmontée d'un compas ouvert mesurant l'échelle et indiquant au-dessous le nom de l'imprimeur :

Ferando Berteli libraro exc :...

En haut et à gauche un autre cartouche de même style porte une dédicace à Louis Balbi rédigée par Paul Forlani de Véronne (1).

Elle laisse entendre que ce document rare étant parvenu entre les mains de l'éditeur, celui-ci prit soin de le faire graver. Il ne semble pas que Forlani soit le géographe qui le premier dessina cette carte. Comme à cette époque, vivait le célèbre piémontais Jacques Guastaldi, on peut se demander si ce savant n'en est point l'auteur. On pourrait aussi l'attribuer à Tschudi qui nous a laissé dans l'atlas de Lafrery une carte de la Suisse ayant une certaine analogie avec celle-ci.

La Savoie de Forlani et de Bertelli est en somme une très belle carte de Franche-Comté. Pour les Italiens d'ailleurs, Savoyards et Francs-Comtois se confondaient quelquefois.

La feuille, mal orientée, porte l'Est au sommet et le Nord à gauche. Elle mesure en largeur 434 millimètres et en hau-

---

(1) Voir mon travail sur *Lafrery*, page 39.

teur 350 millimètres. Toute rudimentaire et toute grossière en apparence, cette pièce est cependant des plus remarquables pour l'époque.

Les rivières surtout sont bien représentées. On y voit le haut cours du Rhône avec ses affluents et ses sous-affluents.

Le lac de Genève est légèrement déformé, mais la Saône est bien dessinée. Le Doubs dans sa partie supérieure présente une grossière erreur. Ce cours d'eau prend la place du Dessoubre à partir de Saint-Hippolyte. Cette dernière ville se trouve bien au confluent des deux rivières, mais l'affluent supérieur qui devrait être le Doubs se perd dans les régions du Haut-Jura et aucune localité n'est placée le long de son trajet. L'affluent inférieur, qui est en réalité le Dessoubre, baigne par erreur les villes de Morteau et de Pontarlier.

Les montagnes sont figurées par une perspective qui les fait ressembler à des amas de taupinières.

La carte de Forlani présente une particularité des plus curieuses. On y lit çà et là de petites légendes indiquant ce qu'il y a de remarquable en certains endroits. C'est ainsi que sur les monts Jura on note qu'il y a en ces lieux d'excellents pâturages (1). Sur la Saône, entre Mâcon et Villefranche, on nous indique que la rive droite appartient au Roi de France et la rive gauche à l'Empereur (2).

Une seule route se trouve tracée sommairement par une ligne ponctuée, c'est le chemin conduisant de Lyon à Rome et passant par le mont Cenis (3).

---

(1) « Le montagne di questo luogo hâno ancora bonissima pastura ».

(2) « Tutti quei chuano insu et giu per questo fiume chiamano la riviera di quá ; Riviera del Rey di Franza, et quella di là : Riviera del Imperatore ». Les bateliers descendant la Saône se servent souvent dans leur patois de l'expression « aller à Riôme », pour dire aller du côté et sur la rive du Royaume (de France). L'exclamation : « *A Riôme* » s'entend encore de nos jours.

(3) « ... La strada che va da Lion in Italia. »

Au niveau du col où cette route franchit les Alpes, le graveur, par une étrange inadvertance, a mis en communication les deux rivières, celle du versant français et celle du versant italien. Le dessinateur géographe n'avait sans doute point commis cette erreur sur la carte manuscrite.

Ce prototype fut copié et recopié quelques années plus tard par Ortelius dans la première édition de son *Theatrum orbis terrarum*... parue en 1570.

Ceci nous conduit à étudier le fameux géographe Anversois et parmi ses œuvres, celles qui intéressent notre province.

III

Le géographe Abraham Ortelius d'Anvers (1527-1598)

Ses publications. — « Le Théâtre de l'Univers »

Abraham Ortelius était né à Anvers en 1527 d'un père antiquaire (1). A vingt ans il avait été mis en apprentissage chez un négociant vendant entre autres choses des cartes géographiques.

A la mort de son père le jeune apprenti dut regagner la maison et reprendre avec sa mère le commerce paternel.

Le genre d'affaires qu'il traitait l'obligeait à voyager beaucoup. Il allait souvent aux foires et en particulier à celle de Francfort d'où il rapportait des cartes quand il en rencontrait.

Vers 1566 il eut l'occasion de se rendre en Italie pour le compte d'un riche armateur d'Anvers nommé Hofftmann.

---

(1) Les renseignements biographiques les plus complets concernant Ortelius se trouvent dans l'ouvrage du lieutenant-général belge Wauvermans, qui a pour titre : « *Histoire de l'Ecole cartographique belge et anversoise au XVI*e *siècle*, par le lieutenant-général Wauvermans 2 volumes in-8° ; Bruxelles : Institut national de géographie, 1895 ».

Celui-ci le chargea de lui procurer toutes les cartes qu'il pourrait trouver et de les réunir en un recueil de dimension maniable.

S'acquittant de la mission qui lui était confiée, Ortelius constitua une collection de trente-huit cartes. Dans ce nombre cinq à six à peine avaient été achetées dans les Pays-Bas, le reste venait d'Italie.

Comme à cette époque, notre compatriote Lafrery avait rassemblé à peu près toutes les pièces de son atlas, il fut facile à Ortelius de trouver dans la boutique de cet éditeur une collection toute faite de documents qu'il emporta dans son pays.

L'antiquaire Anversois qui allait devenir géographe avait remarqué, en bon observateur, qu'un certain nombre de cartes restaient peu utilisées et peu vulgarisées, parce que leurs dimensions exagérées les rendaient peu maniables. Il conçut alors le projet de les réduire. Pour cela il fit recopier et regraver toutes ces pièces afin de leur donner une parfaite uniformité et d'en former un recueil qui devait porter le nom de : *Théâtre de l'Univers*.

L'entreprise fut menée à bien, grâce au graveur François Hogenberg et grâce aussi aux connaissances acquises par l'auteur en se liant d'amitié avec le célèbre mathématicien et cosmographe Gerard Mercator qu'il avait rencontré aux foires de Francfort.

La première édition du *Theatrum* parut en 1570 à Anvers (1). Elle comptait déjà cinquante-trois cartes. Ultérieurement Ortelius en ajouta dix-sept nouvelles et en 1575 la cinquième édition en comportait soixante-dix. Le nombre des planches alla en augmentant et atteignit le chiffre de cent dix-huit. A ce moment le *Theatrum* se vendait trente florins chez Plantin. C'était, dit Max Roos, l'*ouvrage le plus cher du XVI[e] siècle*.

(1) *Theatrum orbis terrarum*. A Anvers, chez Egide Coppens de Diest, 1570.

Edité ensuite de 1602 à 1612 par l'imprimeur Wrients, il n'eut pas moins de vingt-cinq éditions. Ce fut le plus grand succès de l'époque. Dans sa préface, le géographe Anversois, en homme consciencieux, cite tous les auteurs auxquels il a emprunté ses renseignements et reproduit fidèlement leur travail. Il explique qu'il a réduit les grandes cartes à une plus petite échelle sans omettre le moindre détail se trouvant sur l'original, de telle façon que si cette copie était mise sous les yeux de l'auteur lui-même il n'hésiterait point à reconnaître son œuvre. Quant au revers des feuilles, il n'a pas voulu les laisser blancs, il les a rempli... « d'une petite description selon son petit entendement... »

Le succès de l'entreprise d'Ortelius, grâce à des collaborateurs dévoués, grâce aux talents du graveur François Hogenberg, et aussi des célèbres imprimeurs Plantin, dépassa toutes les espérances.

Enrichi, resté vieux garçon, entouré de bons amis, le géographe goûta toutes les joies que procure une longue carrière de succès.

Non seulement de nombreuses éditions de son atlas s'étaient succédées, mais il avait aussi publié d'autres ouvrages et en particulier un dictionnaire topographique, le *Thesaurus geographicus*. Collectionneur d'objets d'art et de médailles, il avait acquis des connaissances très approfondies en numismatique.

Le 4 juillet 1598, Ortelius mourait à Anvers à l'âge de 71 ans, laissant une belle fortune mais personne pour continuer son œuvre.

Sa sœur et son neveu Ortelianus vendirent la propriété de l'atlas à l'éditeur Wrients. Celui-ci l'exploita de 1602 à 1612 et à sa mort les planches de cuivre furent achetées par les imprimeurs Plantin et restèrent définitivement dans cette maison.

Les œuvres d'Ortelius contiennent de précieux documents cartographiques concernant la Franche-Comté. Nous comp-

tons dans les diverses éditions du grand atlas quatre cartes différentes de notre province avec des descriptions variant légèrement. Il y a autant de petites cartes dans les petites éditions connues sous le nom d' « Epitome ».

Nous allons les passer en revue en cherchant à nous documenter sur les géographes qui semblent en être les auteurs.

IV

Les cartes d'Ortelius concernant la Franche-Comté.

Gilles Bouillon : Sa carte de Franche-Comté et Savoie

Les premiéres éditions d'Ortelius parues en 1570, ainsi que les quatre suivantes en diverses langues renferment toutes une première planche qui n'est que la copie de celle de Forlani et Bertelli datée de 1566. La ressemblance est frappante. Dans l'édition de 1570 elle figure au folio 12 ; dans celle de 1581 au folio 16 ; dans celle de 1588 au folio 22. Bien orientée, elle porte en bas dans un cartouche le titre : *Sabaudiæ et Burgundiæ comitatus descriptio, auctore Ægidio Bulionio Belga* et dans un petit encadrement à gauche une remarque que l'on a déjà rencontrée sur la carte italienne : *Hujus fluvy oram citeriorem Regni ; ulteriorem vero Impery cognomine appellitant accole.* Cette particularité permet d'affirmer l'origine commune des deux documents.

Quel était ce personnage nommé Gilles Bouillon qu'Ortelius cite comme l'auteur de cette carte ? Le géographe Anversois nous dit :

« *Ægidius Bulionius Belga. Galliam Belgicam descripsit, quam edidit Antuerpiæ Joannes Liefrinck et Sabau-*

diam cum Burgundiæ comitatû, evulgatam apud Hieronymum Cock, Antuerpiæ ».

Ceci semble établir que la carte de Gilles Bouillon avait été éditée primitivement chez Jérôme Cock et qu'Ortelius n'a fait que la reproduire.

L'auteur de la pièce qui nous occupe se disant d'origine belge était-il aussi l'auteur du type primitif de la carte italienne étudiée plus haut ? Il n'est pas facile de répondre à cette question. On pourrait supposer que le seul mérite de l'auteur belge aurait été de rapporter cette carte d'Italie et de la faire graver dans l'atelier de Cock sans y ajouter grand chose.

Dans la notice qu'Ortelius insère au dos de la Savoie contenue dans l'édition du Theatrum de 1581 (carte n° 22), l'auteur nous parle d'un certain Charles Bouillon qui a écrit sur cette province. Ce nouveau personnage qui porte un nom semblable aurait-il un lien de parenté avec le premier ou serait-il le même ?

Le passage d'Ortelius auquel je fais allusion est curieux à citer.

«... Charles de Bouillon escrit que jadis cette province de » Savoye, d'autant qu'elle est située entre les montagnes, » soulait être toute déserte, occupée seulement de brigands » et mauvais garnements qui rendirent le passage très sus- » pect et fort dangereux, parquoi elle fut lors appelée *Mal-* » *voye* et quand après, certain gentilhomme l'obtint de l'Em- » pereur sous titre de duché, lequel l'ayant purgé de ces » méchants voleurs et asseurée pour les passagers, la nomma » *Saufvoye* » (1).

Cette étrange citation nous laisse à penser que le seigneur de Bouillon avait connu l'insécurité des voyages en Savoie et sans doute redoutait les voleurs de grands chemins.

(1) *Theatrum orbis terrarum.* Edition de 1581, Carte n° 22.

Pourrait-on supposer que victime de quelque guet-apens, il aurait été détroussé quelque part au cours de ses pérégrinations ? Si telle aventure lui était advenue en nos pays, cela nous conduirait à une singulière explication d'une particularité très frappante que l'on rencontre sur la carte de Gilles Bouillon que nous étudions.

Nous avons vu que ce nouveau document n'avait absolument rien modifié et rien ajouté à la carte italienne. Cependant en l'examinant de près et en se livrant à une minutieuse investigation, on trouve un nom nouveau, un seul il est vrai, mais il est des plus suggestifs. Ce n'est pas le nom d'une localité importante, mais bien celui d'un de ces repaires de brigands de grands chemins fréquents encore au XVI[e] siècle et auxquels Charles de Bouillon semble faire allusion dans le passage cité plus haut.

En effet, immédiatement au-dessous de Besançon nous voyons figurer une très petite localité portant l'inscription : *les Confitemini*. Ce « lieudit » aujourd'hui à peu près inconnu, absolument désert, sans aucune habitation, est situé au territoire de Chouzelot, sur l'ancienne route se rendant de Besançon à Salins et immédiatement au-dessus de la côte rapide qui sépare Vorges de Quingey. Il avait (comme la localité appelée *les Rancenières*, près de Châtillon-le-Duc), la réputation d'un endroit mal famé où l'on attaquait les voyageurs.

Par ce petit détail la carte de 1570 est vraiment intéressante. Nulle part depuis cette époque il n'est fait mention de cette localité et c'est en vain que l'on chercherait ce nom sur les cartes les plus récentes, les plus complètes et les plus détaillées. Il n'y eut jamais d'habitations en cet endroit et jamais de localité digne d'être relevée sur une carte à aussi petite échelle ne signalant que les villes les plus populeuses. C'est certainement pour les motifs que j'indique que *les Confitemini* ont eu le grand honneur de figurer sur la carte de Gilles Bouillon.

La planche que nous venons de décrire disparut définitivement des atlas d'Ortelius avec l'édition de 1581 qui la contient pour la dernière fois, folio 22, et qui offre déjà pour la deuxième fois, folio 23, la carte nouvelle de Ferdinand de Lannoy.

V

Dom Ferdinand de Lannoy, ingénieur militaire et géographe (1524-1579)

La carrière du géographe militaire Dom Ferdinand de Lannoy est pleine d'intérêt. On ne connaît pas suffisamment ce personnage, sa biographie n'ayant pas encore été faite complètement. Cependant les papiers Granvelle recèlent une foule de documents susceptibles d'être utilisés pour un travail de ce genre.

La maison de Lannoy tire son nom de la petite ville de Lannoy, à deux lieues de Lille, en Frandre. Le père de notre géographe fut Charles de Lannoy, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Tournay en 1521 et vice-roi de Naples en 1522. Capitaine général des armées de l'Empereur en Italie, il commandait à la fameuse journée de Pavie où il fit prisonnier le roi de France, François Ier.

Ferdinand était le quatrième fils du vice-roi. Elevé en Italie, son éducation fut des plus soignées et ses études assez approfondies en mathématiques et en art militaire. Il apprit aussi la topographie et la cartographie, sciences déjà très répandues dans la péninsule et à Naples en particulier, où Pierre Ligorius éditait des cartes.

Le jeune chevalier, à peine sorti de l'enfance, suivit les expéditions guerrières de l'époque et fit campagne aux côtés

et sous les ordres d'un seigneur de Guastaldi, de la famille de l'illustre géographe piémontais (1).

Devenu duc de Boynne, il épousa Françoise-Isabeau de la Pallu Varembon qui avait des intérêts en Savoie et aussi en Franche-Comté. Elle possédait notamment le comté de la Roche sur Saint-Hippolyte qu'elle apporta en mariage.

Veuf de bonne heure, Dom Ferdinand conserva le titre de comte de la Roche et reçut en 1556 la seigneurie de Vennes par donation du roi Philippe II. C'est ainsi qu'il prit rang au sein de la noblesse comtoise.

Homme instruit, vaillant chevalier, très estimable à tous points de vue, il pouvait facilement espérer contracter de nouveau une brillante alliance. Le cardinal de Granvelle avait appris à le connaître et l'appréciait beaucoup. Aussi, le 5 janvier 1560 le comte de la Roche épousait en secondes noces Marguerite Perrenot de Granvelle, deuxième du nom, qui elle-même était veuve d'Antoine de Laubespin, baron de l'Aigle. Au moment de cette seconde union, et pendant les années qui suivirent, Ferdinand de Lannoy ne remplit aucune fonction publique. Il habitait son château de Vennes et s'y livrait à ses occupations favorites, c'est-à-dire les mathématiques et la reconnaissance du pays. Il levait des cartes et traçait des plans. Une lettre adressée au cardinal en fait foi : à la date du 18 novembre 1563 il écrit, de Vennes :

---

(1) Dans la guerre d'Allemagne contre les protestants, Gollut cite page *1648* (de l'édition Duvernoy) parmi les chevaliers qui campèrent devant Neubourg en Bavière, 1546, les noms suivants :

« ...Les italiens étaient conduits par les sieurs Octave Farnèse, duc de Parme ; Philippe de Lannoy, prince de Salmone ; Fernand de Lannoy, duc de Boïane ; ... Jean-Baptiste Castaldo. . »

Reçu dans la Confrérie de Saint-Georges en 1564 (Gollut, page *1449*. Edition Duvernoy).

Dom Fernand de Lannoy se trouve devant Landrecy, 1543 (Gollut, page *1640*).

Il se trouvait à l'entrée du prince Philippe dans les Pays-Bas, en mars 1549, au camp devant Bruxelles. (Voir Gollut-Duvernoy, page *1663*. On y trouve aussi Jean-Baptiste Castaldo).

«... Monsieur, je vous envoie la première carte que j'ai » faite du comté de Bourgogne » (1)...

Le cardinal qui appréciait hautement les connaissances et la valeur de son beau-frère, pensa qu'il avait toutes les qualités requises pour occuper un poste important.

Aussi quelques mois après, à la date du 21 janvier 1564, il écrivait de Bruxelles au roi Philippe II, à propos de la disparition de Glason, secrétaire des finances, que sur la liste des candidats à sa succession on avait ajouté le nom de Ferdinand de Lannoy qu'il lui recommandait en lui exposant ses états de services.

«... Il va atteindre sa quarantième année; il s'est signalé » par sa bravoure dans toutes les guerres depuis l'expédi- » tion de Tunis. C'est un grand dessinateur et un parfait » géomètre dont la principale occupation a toujours été la » reconnaissance des pays, la levée des plans »...

En 1564, Granvelle quittait les Pays-Bas et revenait à Besançon. Mais cette année même les bonnes recommandations du cardinal avaient porté leurs fruits et Dom Ferdinand de Lannoy était nommé d'abord gouverneur de Gray et chargé de restaurer l'artillerie et les fortifications de cette ville. En même temps, le roi lui confiait la charge importante de bailli d'Amont devenue vacante par la mort du comte de Montrivel (1564).

Le choix du roi tombait sur un homme qui allait s'acquitter de ses fonctions avec une conscience, une compétence et une bravoure au-dessus de tout éloge.

Pendant six ans (1564 à 1570) il parcourut maintes fois la province en tous sens. On le vit à Gray, à Dole, à Besan-

---

(1) La même année et presqu'à la même date, le 11 octobre 1563, dans la liste des crédits de la Société Salamanca Lafrery, nous trouvons que le Comte de la Roche devait à ces éditeurs la somme de vingt écus. Ce comte de la Roche était bien Ferdinand de Lannoy. Mais quelle était l'origine de cette dette? Sans doute le comte avait acheté dans cette maison des livres et des cartes qui n'étaient point encore payées.

çon, à Vennes, au château de Joux, partout développant la même activité. Dans ses voyages, il ne cessait de faire des remarques sur la topographie de la région et ne perdait point de vue les premiers travaux de sa carte de 1563. Il la corrigeait sans cesse et en dressait d'autres. Plusieurs lettres, dans la correspondance de Granvelle, nous révèlent les préoccupations incessantes de Lannoy et du cardinal lui-même au sujet de cette carte.

Le 8 novembre 1565, Granvelle étant à Besançon écrit au roi Philippe II et entre autres choses... « il lui propose d'envoyer à Barcelone ou à Valence deux ou trois de ces demi-canons propres à la défense des boulevards et que Dom Ferdinand de Lannoy son beau-frère a fait exécuter (1) ».

En même temps le cardinal adresse à Jérôme de Curiel la carte de la Comté dressée pour lui par Dom Ferdinand de Lannoy « en attendant la terminaison d'une autre dont il s'occupe actuellement et qu'il enverra plus tard en Flandre pour la faire graver sur bois et imprimer ensuite... »

Lorsque Granvelle quitta Besançon pour se rendre à Rome, Dom Ferdinand de Lannoy l'accompagna. Une lettre de Morillon adressée au cardinal le 17 février 1566 nous l'apprend.

En août 1566, Granvelle s'occupait personnellement de faire graver la carte de Franche-Comté. A ce sujet, il recevait une lettre détaillée du graveur Jérôme Cock d'Anvers auquel il avait demandé de se charger de ce travail. Cette lettre contient des détails très curieux et très intéressants (2).

Le 23 décembre 1566, Granvelle écrivant au roi s'étonne que la carte du Comté de Bourgogne faite par son beau-frère

---

(1) Dom Ferdinand de Lannoy est considéré à juste titre comme l'inventeur de l'artillerie de campagne.

(2) Cette lettre se trouve reproduite *in-extenso* ci-après (Documents et Pièces justificatives).

Le graveur Jérôme Cock demandait quinze écus d'or pour graver la carte.

Dom Ferdinand de Lannoy et expédiée par l'entremise de Jérôme de Curiel ne soit point arrivée.

Le 17 février 1567, le roi répondant à Granvelle lui dit que la carte de Dom Ferdinand n'est toujours pas arrivée et qu'il serait satisfait que le comte en fît un autre exemplaire.

Pendant les années 1567 et 1568, Lannoy fut très occupé à repousser les reîtres qui s'étaient avancés à sept lieues de Gray.

Le 11 juin 1568, dans une lettre datée de Besançon et adressée à Granvelle à Rome, Dom Ferdinand de Lannoy s'exprime ainsi : « ...Monsieur, comme j'ai mis au net et bien corrigé ma petite carte de Bourgogne avec les passages des frontières, j'en envoie à votre Illustrissime Seigneurie, une faite de ma main, je la supplie accepter de bonne part. J'en fais une belle en parchemin pour Sa Majesté et une pour le duc d'Albe, lui suppliant à Son Excellence, de l'envoyer à Sa Majesté de ma part... »

Le 6 décembre 1568, Morillon écrit de Bruxelles toujours au sujet de la fameuse carte au cardinal à Rome :

« ...Le duc n'a voulu la laisser sortir en ceste saison de troubles et jusques à ce que le païs fust plus asseuré... »

Les années 1568 et 1569 furent aussi pour Lannoy des années d'inquiétudes et de préoccupations. Le duc de Deux-Ponts s'était avancé de Ferrette sur Montbéliard et entretenait des intrigues dans Besançon menacé par les Huguenots.

Bientôt, notre géographe allait être appelé à des fonctions importantes. En 1570 il quittait la Franche-Comté et était gouverneur de l'Artois. Nous ne le suivrons pas dans cette partie très mouvementée de sa carrière, pour nous le géographe n'existe plus. Nous savons qu'il prit une part très active et joua un rôle important dans les tristes évènements des Pays-Bas.

A plusieurs reprises il fut gravement malade et, en 1578, nous le retrouvons à Paris soigné par deux chirurgiens.

Enfin, lorsque fatigué et usé par une série de campagnes des plus pénibles, Dom Ferdinand de Lannoy rentra en Franche-Comté, ce fut pour venir y mourir, le 14 octobre 1579, dans son château de Vesenay entre Dole et Poligny.

Granvelle aurait voulu qu'il fût enterré à Besançon dans la sépulture de sa famille, mais il fut inhumé aux dominicains de Poligny où une longue épitaphe recouvre sa tombe.

Il n'avait plus été question de la carte de Franche-Comté depuis l'époque où le duc d'Albe en avait interdit la publication.

En 1575, Ortelius qui la connaissait la citait dans sa cinquième édition parue chez Radens et s'exprimait ainsi :

« ...*Ferdinandus a Lannoyo, Burgundiæ Comitatus, apud Hieronymum Cock, sed nundum edita est...* »

Cette carte n'était donc pas éditée à cette époque, bien qu'elle fût à la gravure chez Cock depuis 1568 ainsi que nous l'apprend une lettre de Morillon datée du 6 décembre 1568.

Nous ne savons point à quel moment précis a bien pu paraître l'édition primitive pour l'exécution de laquelle le graveur correspondait avec Granvelle.

Sans doute le tirage fut fait à très peu d'exemplaires, car aucun n'est parvenu jusqu'à nous.

Il existe bien dans certains inventaires et notamment dans celui de Granvelle la mention d'une carte de la Franche-Comté de Ferdinand de Lannoy, mais il est bien probable qu'il s'agit d'exemplaires manuscrits (1). Nous avons vu en effet que l'auteur lui-même en avait de sa main dessiné plusieurs qu'il avait offertes à divers personnages.

C'est dans l'atelier du graveur Cock qu'en 1579 Ortelius se procura le document frappé d'interdit depuis plusieurs années et le célèbre François Hogenberg le copia de son mieux pour en constituer une planche du Theatrum.

---

(1) Inventaire Granvelle fait en 1607 après la mort de François Perrenot. — Voir Castan : *Monogr. du Palais Granvelle*, pages 33 et 67.

Cock mourut en 1570 et Ferdinand de Lannoy en 1579 comme nous venons de le voir.

La planche resta sans doute dans l'atelier du graveur et quelques rares spécimens furent distribués à quelques privilégiés.

Le précieux travail de l'ingénieur militaire eût été certainement à tout jamais perdu sans la vulgarisation qui lui fut donnée par l'œuvre d'Ortelius.

Si les dimensions du dessin ont dû forcément devenir conformes au format de l'atlas, néanmoins rien n'a dû y être modifié. Etant donné la façon scrupuleuse avec laquelle procédait le géographe anversois, il est certain qu'il nous a transmis intégrale et parfaite l'œuvre de Ferdinand de Lannoy que nous pouvons étudier sur ce document.

VI

Description de la grande Carte de 1579 de Ferdinand de Lannoy

C'est en 1579, dans la septième édition du *Theatrum,* que parut pour la première fois la pièce qui va nous occuper.

Elle mesure environ trente-six centimètres de haut sur cinquante de large. Mal orientée, on y voit l'est au sommet et le nord à gauche. Son échelle, petite, correspond à peine au 1/300000e. Comme toutes les cartes de l'atlas d'Ortelius elle a dû être gravée par la main assez lourde mais très habile de François Hogenberg.

En haut et à gauche, dans un petit cartouche arrondi, se dresse le lion debout, emblème du comté de Bourgogne. En bas, à droite, dans un autre cartouche très simple et allongé on lit le titre : *Burgundiæ Comitatus recentiss. descriptio. Dno Ferdinando Lannoyo Auctore.*

La date 1579 est à côté, en dehors du titre, selon l'habitude d'alors. Les montagnes, mal figurées, ressemblent à une file de taupinières ; les forêts se trouvent à peine jalonnées par quelques groupes d'arbres.

A priori, cette œuvre paraît bien être une carte guerrière. Les châteaux forts et les lieux fortifiés y sont représentés grandement par des bastions. Ils occupent une place énorme.

Aucune voie de communication n'est indiquée ; celles qui existaient à cette époque étaient bien rudimentaires et il était prudent de ne pas les figurer ; la planimétrie elle-même est bien imparfaite encore. Il semble que ce soit là un document administratif d'inspection indiquant les cours d'eau à franchir, les forteresses à visiter ainsi que les châteaux des gentilhommes de la province.

Les villages sont marqués par de petites maisonnettes avec une sorte de tour au centre ou à côté. Ils ressemblent à de petites silhouettes placées quelquefois sur une montagne.

On voit les rivières revêtir une importance tout à fait exagérée et les petits ruisseaux eux aussi offrir des dimensions démesurées. Quelques ponts sont indiqués, il en existait très peu à cette époque et on eût pu facilement les compter. Le haut cours du Doubs est mieux tracé que dans les cartes précédentes. Le Dessoubre est à sa place et occupe un rang secondaire. L'anse de Saint-Ursanne est bien figurée mais le cours d'eau ne remonte point décrire un nouveau circuit vers Mandeure. C'est là une faute grave ; Lannoy, qui était comte de la Roche, indique cette localité près de Saint-Hippolyte ; il aurait dû connaître le cours du Doubs en cet endroit et on ne s'explique pas pourquoi sa carte est si peu exacte pour cette région.

Au nombre des grandes villes fortement bastionnées nous remarquons : Besançon, Gray, Dole, Sainte-Anne. Viennent ensuite, avec des fortifications moins importantes : Pontarlier, le fort de Joux, Saint-Hippolyte, Chatillon, près de Neufchatel-Bourgogne ; Vesoul, Quingey, Nozeroy, Salins. Vers, Poligny et Château-Chalon.

En deux endroits on relève des mentions particulières et curieuses. Tout d'abord, l'indication de la Glacière de la Grâce-Dieu avec cette note :

« *Hoc antrum, hyeme ferruet.*
» *Æstate autem frigore riget* ».

On pourrait traduire cette incription de la façon suivante en employant un provincialisme du terroir :

« *Cette caverne est en hiver une véritable fournaise, mais par contre, en été, on y gèle de froid !* »

Sur la frontière, au pied du fort de Joux et près du village de Jougne, au niveau de l'étroite gorge qui conduit en Suisse, existait un passage extrêmement fréquenté, où certaines marchandises payaient un droit, c'était un péage, un octroi. Une inscription latine nous l'indique :

« *Hic vectigal exiguitur rerum quæ alio exportantur* ».

D'où l'on peut tirer cette conclusion : « Il y avait déjà des » douaniers à Jougne il y a 350 ans... »

Au dos de cette carte figure une description de la province rédigée en diverses langues selon les éditions. Elle est l'œuvre de Mylius (1).

Il existe certains exemplaires (les moins anciens sans doute) avec retouche du cuivre et indication des baillages. C'est ainsi que l'on peut lire les mots : *Superior ; Inferior ; Dolana* ajoutés en surcharge après coup sur les derniers tirages.

Au Musée Britannique, j'ai découvert, dans un atlas factice de Lafrery, une copie extrêmement rare de cette carte gravée à Rome par Nicolas Van Aelst en 1596 et ayant les mêmes

---

(1) Arnold Myle ou Mylius, originaire du comté de Meurs, et né le 16 octobre 1640, fut un savant et aussi un imprimeur. Il exerça cette profession à Cologne où il mourut en 1604 (Voir Pièces justificatives à la fin de ce travail).

dimensions (1). On pourrait se demander si cette gravure italienne a été exécutée d'après un exemplaire manuscrit ou d'après la carte originale de l'atelier de Cock. Or il semble que Van Aelst a copié servilement la planche ortelienne et sa gravure ne vaut pas celle d'Hogenberg.

J'ai trouvé encore au Musée Britannique une édition rare de l'*Epitome* où l'on rencontre une reproduction parfaite et très réduite de la même carte ci-dessus (2).

Dans toutes les autres petites éditions il y a une Franche-Comté très rudimentaire et tout à fait différente.

VII

Description de la petite Carte de 1597 de Ferdinand de Lannoy

La carte de 1579 n'est pas la seule carte de Ferdinand de Lannoy qu'Ortelius nous ait conservée. Dans quelques éditions postérieures à 1597 on rencontre encore une autre planche tout à fait différente, portant à la fois à gauche le duché de Bourgogne avec la date 1597 et à droite le comté de Bourgogne sans date. Les deux cartes sont ainsi accolées et réunies sur la même feuille.

Cette nouvelle « Franche-Comté » est environ moitié plus petite que la précédente et constitue un deuxième type très distinct.

Ce n'est pas Ortelius qui a remanié la carte de Lannoy, cela ne rentrait guère dans ses habitudes, il est plus probable qu'il avait rencontré une autre pièce manuscrite de

(1) Map. 70, d-1.
(2) Map. 46, b-5. Edition imprimée à Amsterdam pour Zacharie Hyens, à l'enseigne des « Trois-Vertus ». Dédicace du 25 février 1598 à Gualter del Prato, marchand à Cologne.

l'auteur lui-même. Nous savons en effet, d'après les correspondances citées plus haut, que Lannoy avait fait lui-même plusieurs dessins différents. Dans une de ses lettres il parle d'une *petite carte* et l'on peut se demander s'il ne s'agit pas ici de la reproduction de ce dernier document.

La pièce a son grand diamètre vertical, elle mesure en hauteur environ 358 millimètres et en largeur 248. Bien orientée, on voit le nord occuper le sommet. L'échelle est en haut et à droite, le titre en bas, tout à fait à l'angle inférieur gauche dans un cartouche portant simplement :

« *Burgundiæ Comitatus, auctore Dno Ferdinando Lannoyo.* »

Les villes ne présentent plus de fronts bastionnés et les rivières sont moins exagérées. L'image se rapproche un peu plus des cartes ordinaires de l'époque. On lit à côté de Jougne et de la Grâce-Dieu les mêmes légendes que sur l'édition de 1579 et on ne voit aucune correction ni modification apportées à celle-ci bien que l'aspect de la pièce soit tout à fait dissemblable.

VIII

La Carte de Franche-Comté de Hugues Cousin (1589)

Il nous reste enfin à signaler une quatrième carte qui figure dans les dernières éditions du « Theatrum ». C'est l'œuvre de Hugues Cousin.

Ortelius était mort en 1598 et en 1602 l'éditeur Vrients ayant acheté à sa succession les cuivres de l'Atlas qui se trouvaient chez Plantin, publia une très belle édition du grand ouvrage du célèbre géographe.

La carte de Lannoy n'y figure plus. Qu'était-il advenu de la planche de cuivre ? Avait-elle été perdue ou distraite au moment de la vente ? Etait-elle hors d'usage, altérée par le tirage de dix éditions successives ?

Obligé de faire figurer la Franche-Comté dans son œuvre (1), Vrients avait voulu se procurer quelque chose de nouveau.

Dans la nomenclature des auteurs il nous apprend qu'il publie une carte de Hugues Cousin qu'il a trouvée manuscrite :

« *Hugo Cusinus, Burgundiæ descriptio ex manuscripto ædi curavi* ».

Il pensait peut-être avoir mis la main sur le document depuis si longtemps attendu et annoncé par Gilbert Cousin.

Il n'en était rien, car lorsque la carte de Hugues Cousin parut, ce fut une grande déception. Elle ne valait pas celle de Lannoy.

Ce document ne semble pas établi d'après des observations sérieuses et scientifiques. Il est étrange et présente des cours d'eau et une hydrographie de fantaisie : le Drugeon, le Dessoubre, la Cusance et le Cusancin paraissent avoir fourni les éléments d'une rivière tout à fait imaginaire qui parcourt la province du sud au nord. Prenant sa source dans un lac, au niveau des marais du Drugeon, près de La Rivière, passant non loin de Frasne et se dirigeant par Usie et Maillot vers Vercel et Passavant, elle vient se jeter dans le Doubs à Clerval.

C'est le comble de la fantaisie et de l'imagination ! Nos géologues modernes y découvriraient peut-être le trajet d'un cours d'eau souterrain ?

On peut supposer que le graveur, ayant eu comme modèle un dessin usagé sur lequel des traits divers se trouvaient tracés, les a interprétés d'une façon erronée.

---

(1) *Theatrum Orbis terrarum, Abrahami Orteli Antuerp. geographi Regii. tabulis aliquot novis, vitaque auctoris illustratum. éditio ultima.* Antuerpiæ ; Apud Joannem Bapt. Vrintium. MDCII ou MDCIII (La carte de la Franche-Comté occupe la page 34).

On a figuré aussi beaucoup de petits lacs du Haut-Jura, mais ils ne sont pas à leur place.

Mal orientée, comme celle de Lannoy, cette carte présente l'Est en haut et le Nord à gauche. Le cadre mesure environ 485 millimètres en largeur et 360 en hauteur; il parait trop grand car en bas on voit des espaces blancs que l'on a dû combler par des décors. L'original avait sans doute de petites dimensions. Les cartouches, style renaissance, qui sont situés au pourtour sont curieux. On ne les a pas ménagés; ils sont au nombre de quatre.

L'un, dans l'angle supérieur droit, porte l'inscription suivante :

« *Hugo Cusinus, sive Cognatus, patriam suam sic describebat* ».

Un autre, en bas à gauche, contient la date « 1589 » et le privilège « *Cum privilegiis* ». Au milieu se trouve l'échelle et enfin dans l'angle inférieur droit on voit le titre : *Burgundiæ Comitatus* entouré de gracieux ornements.

Cette carte est plus rare que celle de Lannoy. Elle ne figure que dans les éditions postérieures à 1602. Une édition italienne de 1606 et l'édition latine de 1603 sont les plus répandues.

L'auteur Hugues Cousin est peu connu. Parent de Gilbert Cousin, il aurait écrit une histoire de la cour de Charles Quint qui ne serait d'ailleurs qu'une traduction (1).

IX

Les petites éditions d'Ortelius. — Les « Epitome »

Il me reste à parler des petites publications ou « Epitome » d'Ortelius.

---

(1) Voir M. Morel-Fatio : *Histoire inédite de Charles-Quint par un fourrier de sa cour* (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1911, t. XXIX).

Un grand ouvrage aussi volumineux que le grand « Theatrum » n'était pas facilement maniable et transportable. D'autre part il était d'un prix élevé, peu à la portée de toutes les bourses. C'est pourquoi, dans un but de vulgarisation et aussi dans un but commercial, les éditeurs publièrent des réductions du grand ouvrage en un format petit in-4° oblong. Ces réductions, connues sous le nom d'*Epitome,* eurent beaucoup de succès et il y eut des éditions très nombreuses en diverses langues.

Voici à titre de renseignement la préface de l'*Epitome* de Philippe Galle, édition française de 1594 et 1598.

Philippe Galle aux Lecteurs et Spectateurs Benings

Ayant, passé quelques années mis en lumière ce présent livret de cartes en divers langage : et entendant qu'il estoit à plusieurs agréable : je m'advisay de le faire r'imprimer, principalement à cause que nostre bon amy et Seigneur Abraham Ortelius avoit depuis l'edition dudit mien livret, augmenté son grand, très excellent et utile Théâtre ; duquel le nostre est comme un Epitome ou abrégé. Parquoy je déliberay d'aussi amplifier cestuy mien des cartes nouvellement adjoutées audit Théâtre. Mais comme je ne le debvois ny voulois faire sans exprès congé de l'auteur j'ai prins la hardiesse de l'en requérir ; luy remontrant que cestuy-ci ne porteroit aucun dommage à la distribution du sien, mais plustot le recommanderoit. Parquoy il m'octroya incontinent ma dicte requeste non sans aucunement se soubzrire : estimant, comme je pense, que son œuvre n'avoit à faire de telles ou semblables recommandations. Bref, nous vous présentons ce livret, corrigé, augmenté, et beaucoup plus commode qu'oncques il n'a esté : veu que l'avons rédigé en moindre forme, afin que plus aisément il vous serve par les chemins, et que sans quelque difficulté puissiez prendre cognoissance des païs, peuples et villes. Car certes c'est une bien grande commodité d'avoir le tout près de soy, ce que par avant à peine pouviez loger ou attacher en vos maisons. Je ne me veux amuser longuement à louer ou recommander ce dit nostre livret, d'autant que ce n'est

ny besoing ny honeste qu'il se face de moy : Ainsi je vous en fais le juge : esperant que si les éditions précédentes vous ont été agréables ; ceste seconde vous le sera encore plus.

Au point de vue cartographique proprement dit, les petites éditions d'Ortelius ne méritent pas de retenir bien longtemps l'attention car les planches sont petites et peu détaillées.

Les premières, rédigées par Pierre Hyens, intitulées : *Le Miroir du Monde,* renferment une carte de Savoie et Bourgogne. Dans la suite la carte du comté de Bourgogne se trouve seule et il en existe au moins cinq ou six variétés différentes, mais toutes trop peu intéressantes pour que l'on s'y attarde.

Un autre géographe d'un très grand mérite et d'une grande valeur scientifique, l'ami et le maître d'Ortelius, le fameux Gerard Mercator, venait de publier lui aussi son célèbre « Atlas » et de donner un nouveau document cartographique concernant notre province.

X

Gérard Mercator
Sa Carte de la Franche-Comté

Si la période de la Réforme fut signalée, dans les Pays-Bas, par les évènements les plus tristes peut-être que l'histoire ait eu à enregistrer, il y eut malgré tout, dans ce pays si bouleversé à cette époque, un magnifique essor intellectuel. C'est là, au milieu des troubles, que les deux plus illustres géographes connus, Ortelius et Mercator, poursuivirent leur laborieuse carrière. Emules et amis, mais jamais rivaux, ils se distinguèrent l'un et l'autre, chacun en un genre particulier.

Si Ortelius ne fut guère qu'un habile vulgarisateur et un simple cartographe instruit, plus artiste que savant, Mercator, au contraire, beaucoup plus versé dans les connaissances mathématiques et astronomiques, fut un savant de premier ordre qui fit faire de remarquables progrès à la science géographique.

Gérard Mercator naquit le 5 mars 1512, à Ruppelmonde, petite ville du pays de Waas, dans les Provinces-unies des Pays-Bas. Il s'appelait de son vrai nom Gérard de Cremer, et ce n'est que plus tard, au cours de sa carrière, que selon l'usage d'alors il prit le nom latin de Mercator sous lequel il est le plus généralement connu. Son père était un pauvre ouvrier cordonnier chargé de famille, aussi, pour lui venir en aide, un de ses frères, chapelain de l'hospice recueillit Gérard et se chargea de l'élever. Dès le jeune âge, l'enfant fut placé par charité au collège de Bois-le-Duc qui était un petit séminaire. Laborieux et bien doué, le jeune Gérard ne présentait nul attrait pour la vocation ecclésiastique ; à dix-huit ans, son oncle le chapelain le fit inscrire, comme indigent, à l'Université de Louvain. Dans cette ville, professait alors Gemma Frisius, disciple d'Appian, le célèbre cosmographe ; son enseignement captiva le jeune homme qui se sentit porté par un irrésistible attrait vers l'étude des sciences astronomiques. Mercator apprit de son maître, outre les mathématiques, la fabrication des instruments, la gravure et l'enluminure des cartes ; admirablement doué pour ce genre de travail, l'élève devint bientôt un artiste incomparable. Obligé de se créer des ressources et de subvenir aux besoins d'une jeune famille, il ouvrit un atelier pour la fabrique des instruments et la vente des cartes. Ses connaissances étendues lui permirent en 1537 d'entreprendre la carte de Flandre ; il consacra à ce travail trois années, pendant lesquelles il parcourut la province en tous sens ; l'œuvre achevée parut en 1540 (1).

(1) Voir : *Van Raemdonck,* page 45.

Une autre production allait bientôt dévoiler à la fois son habileté mécanique et ses connaissances géographiques. En 1546, Mercator construisit un globe terrestre de quarante centimètres de diamètre, travail qui fut exécuté avec une perfection remarquable. Gemma Frisius était très fier de son disciple dont il était resté l'ami et le confident ; aussi rêvait-il de le faire connaître au monde savant. Durant sa carrière déjà longue, le vieux professeur avait bénéficié des faveurs de Nicolas Perrenot de Granvelle, et il avait encore un certain crédit auprès de lui. Estimant que la protection du tout puissant garde des sceaux serait d'un précieux secours pour son jeune élève, il l'engagea à dédier à ce grand personnage ce globe, œuvre d'art et de science, si remarquable à tous points de vue. Les conseils du maître furent écoutés et suivis, et l'effet attendu se produisit.

A quelque temps de là, Charles-Quint, s'intéressant aux perfectionnements scientifiques de son temps, avait manifesté le désir d'avoir un assortiment d'instruments de mathématiques destinés à l'accompagner dans ses campagnes. Granvelle ne put mieux faire que d'en confier l'exécution à Mercator qui gagna ainsi les bonnes grâces de l'Empereur. Compromis dans le procès des bourgeois de Louvain et ne se sentant pas très en sûreté, le géographe alla s'établir à Duisbourg (1551) ? où le duc de Clèves projetait de créer une université. Continuant ses travaux, le laborieux savant fit paraître en 1554 une grande carte d'Europe qui est un document extrêmement remarquable pour son époque. En ce temps, le cardinal de Granvelle avait succédé à son père le garde des sceaux, et le géographe pour ne pas se laisser oublier dédia sa carte à ce grand personnage, qui, en retour, ne cessa de le couvrir de sa haute protection

En 1560, à la foire de Francfort, Mercator fit la connaissance d'Ortelius qui lui achetait des cartes ; bientôt, les deux savants s'étant liés d'amitié entreprirent ensemble un voyage en France, et poussèrent leur excursions jusqu'à la « Pierre-

Levée » près de Poitiers. Cheminant sur les routes de la Lorraine, ils s'entretenaient de leurs projets futurs ; une même idée les avait réunis : ils pensaient l'un et l'autre publier un recueil de cartes, entreprise que tous deux allaient réaliser dans la suite, mais d'une façon différente.

Ortelius prit les devants et fit paraître son *Theatrum* en 1570. Mercator pendant ce temps était occupé à d'autres travaux ; esprit plus précis, il jugea à propos de vérifier et de contrôler les documents géographiques anciens et donna une édition corrigée de Ptolémée qui est restée la meilleure de toutes.

Au milieu de ce travail ingrat, minutieux et absorbant, il fut un instant détourné de ses occupations par le duc de Lorraine qui, en 1553, l'appela auprès de lui et le chargea de dresser la carte de ses états. Le géographe avait à peine entrepris cette besogne qu'il tomba gravement malade au point que l'on craignit pour sa raison ; la carte ne fut pas achevée, car on ne trouve nulle part trace de ce document.

Pendant que les publications d'Ortelius obtenaient un immense succès, Mercator menait une existense modeste et laborieuse, toute entière consacrée à la science. Après avoir produit des œuvres remarquables qui lui avaient procuré plus d'honneurs que de profits, le laborieux savant voyait approcher la vieillesse avant d'avoir pu faire paraître cet ouvrage de vulgarisation, l'*Atlas*, qu'il avait projeté de publier lors de ses entretiens avec Ortelius. Cependant, la réalisation de l'entreprise était préparée de longue main, et depuis longtemps toutes les cartes avaient été corrigées et rectifiées minutieusement d'après les données mathématiques et astronomiques.

Doué d'une habileté manuelle remarquable, maniant le burin et taillant le cuivre, le géographe gravait de ses propres mains, sans l'aide d'aucun ouvrier, bon nombre de planches de son atlas. Mais ce travail matériel était au-dessus des forces d'un homme avancé en âge, ne pouvant espérer

parachever pareille entreprise. C'est alors que Rumold Mercator décida son père à donner d'abord une partie de l'œuvre comprenant les feuilles dont la gravure était terminée. Ce premier fascicule renfermait les cartes des Pays-Bas, de la Gaule et de la Germanie, en tout cinquante-et-une pièces. Il fut imprimé chez Diest, à Duisbourg, duché de Clèves, en 1585. Ce qui est particulièrement intéressant pour nous Francs-Comtois, c'est que cette publication comporte la carte de notre province que nous allons maintenant examiner (1).

XI

La Carte de Franche-Comté de Gérard Mercator

La Carte de la Franche-Comté de la première édition de l'Atlas de Mercator est rangée dans ce recueil immédiatement après celle du duché de Bourgogne. La place assignée à cette pièce indique assez que l'auteur se préoccupait peu du fait que la Comté était sous la domination impériale de la Maison d'Autriche. Dans son esprit, cette province devait être rattachée à la France par sa situation et sa topographie. Pour lui, les divisions politiques des Etats et leurs frontières étaient choses de moindre importance et souvent il semble qu'il s'en préoccupait peu. Une autre question autrement capitale pour l'exactitude des tracés géographiques fixait son attention, c'était la détermination des degrés de longitudes et de latitudes que l'on trouve toujours indiqués sur tous les travaux sortant de ses mains.

La Carte de Franche-Comté revêt le format adopté pour l'Atlas. Elle mesure 46 centimètres de haut sur 35 centi-

(1) Voir le titre de l'Atlas de Mercator Hondius aux Documents et Pièces justificatives, page 257. — Voir aussi la Nomenclature des Editions de Mercator, page 280.

mètres de large. Elle est encadrée par le 45e et le 48e degré de latitude nord et par le 26e et le 29e degré de longitude orientale comptée à partir du méridien de l'Ile de Fer. Il n'y a pas de titre, on remarque simplement en haut et à droite un petit cartouche portant l'échelle et dans l'angle inférieur gauche la signature : *Per Gerardum Mercatorem*, gravée d'une main ferme et élégante. Le dessin est mal orienté ; le couchant est en haut, le nord est à droite. L'habitude n'était point encore adoptée de placer le nord en haut et souvent on classait dans les recueils les dessins selon leurs formes extérieures et leurs dimensions sans se préoccuper de l'orientation.

L'hydrographie est assez bien figurée, mais les cours d'eau sont nombreux et exagérés. Il semble qu'à cette époque on accordait de l'importance à des ruisseaux qui ont presque disparu aujourd'hui. On pourrait facilement invoquer de multiples raisons pour expliquer cette particularité. Tout d'abord il est incontestable que la contrée, plus boisée, était infiniment plus riche en eau que de nos jours, et il y avait un nombre considérable de petites usines de toutes sortes qui se servaient des moindres chûtes. En outre il existait très peu de ponts et presque tous les ruisseaux, même importants étaient franchis « à gué ». Dans ces conditions, les crues fréquentes entraînaient assez souvent des débordements de rivières qui coupaient toutes les voies de communications et arrêtaient les voyageurs. C'est pourquoi ceux-ci avaient grand intérêt à connaître ces obstacles de la route et c'est un peu pour ce motif, sans doute, que les cartographes les relevaient avec un soin tout particulier. L'exagération du géographe n'était sans doute pas aussi considérable qu'elle nous paraît aujourd'hui. D'ailleurs il faut bien remarquer aussi, que de nos jours encore, dans les cartes les plus modernes, la représentation des cours d'eau est forcément exagérée et l'on ne peut faire autrement. Que deviendrait par exemple le tracé de la rivière du Doubs qui a à peine

cent mètres de large à la fin de son parcours et quelques mètres à son origine, si l'on voulait représenter sa largeur réduite à l'échelle de la Carte ? La chose serait impossible, car le tracé n'aurait pas même les dimensions d'un mince trait imperceptible. Il est évident qu'à ce point de vue, sur nos cartes modernes, tout est encore conventionnel.

Les petits lacs du Jura sont assez mal figurés. On reconnaît ceux de Châlain et des Rousses, mais le lac de Saint-Point n'existe pas ; celui-ci cependant est bien indiqué sur la carte de Ferdinand de Lannoy publiée par Ortelius six ans auparavant, en 1579. Par contre le géographe a dessiné un petit lac sortant des marais de Vaux-et-Chantegrue et un autre aux portes de Pontarlier. C'est une compensation sans doute.

En examinant le tracé du Doubs, nous voyons cette rivière prendre sa source près du prieuré de Mouthe, passer à Rochejean, puis à l'Abbaye du Mont-Sainte-Marie où il reçoit le petit affluent des marais de Chantegrue. De là, le cours d'eau passe à Saint-Point où le lac fait défaut; puis il gagne Pontarlier en formant une petite nappe d'eau aux portes de la ville. Nous le voyons ensuite couler vers Arçon, Montbenoît, Montbenoît-Abbaye et Morteau. Nous remarquons que cette dernière localité est placée loin de la rivière. Il est vrai qu'à cette époque des méandres s'étendaient jusque dans la prairie de Montlebon. Le tracé gagnant Franmont, Vaufrey et Saint-Hippolyte est légèrement défectueux. Mais c'est surtout depuis cette dernière ville qu'il devient gravement fautif, en se dirigeant directement et presque en ligne droite sur l'Isle-sur-le-Doubs indiquant Mandeure et Voujeaucourt sans figurer le crochet caractéristique qui existe vers Valentigney. Nous tenons à signaler le fait que tous les cartographes du XVIe siècle, sans exception, ont commis cette erreur. Depuis l'Isle-sur-le-Doubs, la rivière se déroule plus ou moins régulièrement jusqu'à Besançon et Dole. Entre cette dernière ville et Verdun, le tracé inférieur des cours d'eau a subi sur

le cuivre de Mercator des corrections assez importantes, qui mal effacées se laissent deviner sur certains exemplaires. Cette particularité extrêmement curieuse indique manifestement que le géographe n'était pas sûr de lui, ou bien encore qu'il avait reçu des renseignements tardifs qui l'avaient obligé à rectifier son dessin primitif. On pourrait y voir la preuve de la conscience et du minutieux labeur de Mercator. Malheureusement, il y aurait eu encore beaucoup d'autres corrections à faire.

Au point de vue orographique, nous ferons observer que la chaîne du Jura est assez vaguement figurée. Nous devinons les reliefs inférieurs qui abritent Arbois et Salins, puis les monts séparant la Loue du Dessoubre, puis enfin les monts de Saint-Hippolyte et au loin les Vosges. Plus près de Besançon nous notons les coteaux de Miserey, Pouilley, la Dame-Blanche ; puis la côte de Quingey se prolongeant vers Liesle. L'emplacement de ces monticules est un peu arbitraire et ils paraissent placés là en quelque sorte d'office pour séparer le Doubs de la Loue et de l'Ognon. Le chaînon si important du Lomont n'était pas connu du géographe. Il ignorait également les divers points culminants du Jura, et nulle part, les hauts sommets ne sont indiqués. Il est évident que cette représentation des montagnes est bien imparfaite.

La planimétrie elle-même laisse à désirer : si certaines localités paraissent situées bien à leur place, d'autres se trouvent errer un peu loin de leur emplacement réel. On se demande parfois si la faute n'incombe point au graveur qui pour la commodité et la clarté de son travail les a ainsi déplacées. Les localités qui se trouvent dénommées sur la carte sont nombreuses. Les villes importantes sont représentées par de petites silhouettes d'où émerge un clocheton. Les villages sont marqués simplement par un petit cercle tels qu'on les voit encore indiqués aujourd'hui sur nos cartes modernes. C'est un signe conventionnel qui commence à être usité à cette époque.

La toponymie laisse à désirer et l'orthographe des noms de lieux est souvent différente de celle d'aujourd'hui. Tout proche de Besançon nous trouvons : *Argitel, Touraise*, *Albain, Torpet* pour *Arguel, Thoraise, Abbans*, *Torpes*. Il est évident aussi que depuis trois cents ans et plus l'accentuation et la prononciation de ces noms a dû changer. Au point de vue des études des variations de la toponymie, les cartes sont des documents de tout premier ordre.

Les atlas de Mercator présentent ceci de particulier, c'est que presque tous les exemplaires qui nous sont parvenus sont coloriés ou enluminés assez sobrement. C'était le genre de l'époque et cette manière d'orner les cartes est connue sous le nom d'enluminure, selon la méthode hollandaise. Nous avons vu que le savant mathématicien ne dédaignait point de se livrer à ce genre de travail, et qu'il l'avait pratiqué dès son jeune âge. Fait digne de remarque, sur les pièces enluminées, le coloris seul indique les limites des provinces et des états ; mais comme ce coloris n'est pas toujours appliqué avec soin, il en résulte que le figuré des frontières est souvent irrégulier, fautif et même quelquefois fantaisiste. Il est facile de le constater sur la carte de Franche-Comté.

La manière hollandaise d'enluminer les cartes donne à ces productions un aspect agréable. Les forêts représentées par quelques arbres sont teintées en vert foncé ; les montagnes dessinées sous forme de chaines silhouettées sont teintées en brun ; les cartouches sont rehaussés par des couleurs plus vives, et le cadre est d'habitude jaune clair. Le tout est d'un assez heureux effet. Ce travail de décoration était très apprécié et constituait une profession pour un certain nombre de personnages, qui, sans prétentions, s'intitulaient seulement *enlumineurs de cartes géographiques*, titre modeste que prenaient généralement de simples marchands ; le titre très honorifique et très scientifique de *géographe* était un privilège rare et recherché, conféré par le souverain.

Après avoir examiné la Carte de Franche-Comté et constaté ses imperfections, on peut se demander pourquoi un mathématicien de premier ordre nous a fourni un document si défectueux. On l'excusera en pensant que pour parfaire son œuvre, il disposait de bien peu de renseignements. Mercator n'avait jamais visité notre pays et, tout au plus, lorsqu'il vint en Lorraine, en 1563, avait-il parcouru les confins de la province. En outre, les seules cartes publiées jusqu'alors étaient celles d'Ortelius qui se trouvaient fautives sur bien des points. Quant à la carte due à Jean de Gilley, que nous signale Gollut, elle resta manuscrite et l'on peut présumer qu'elle n'avait pas grande valeur au point de vue de l'exactitude. Le consciencieux géographe toujours à la recherche de la précision et toujours s'appliquant à améliorer l'œuvre de ses devanciers devait essayer de se documenter par tous les moyens possibles.

J'ai découvert une piste, qui par des voies assez directes, a bien pu fournir à notre savant des renseignements venant de bonne source.

Nous savons que Mercator passa la dernière moitié de sa vie à Duisbourg, appelé par le duc de Clèves qui voulait fonder une université. Un humaniste connu : Cassandre, y exerçait les fonctions de recteur et avait parmi ses professeurs le géographe. Or, Cassandre était lié d'amitié et en rapports fréquents avec un érudit, Jean Matal, de Poligny, qui vivait à Cologne. La correspondance de Cassandre contient beaucoup de lettres de ce Franc-comtois. On comprend facilement que par l'intermédiaire du recteur, Mercator ait pu se procurer auprès de lui des renseignements topographiques sur notre pays. Ce compatriote s'occupait de géographie et connaissait à fond les travaux et les œuvres de Mercator. Ce qui le prouve, c'est que l'on publia deux ans après sa mort, à Urselles et à Cologne, en 1602, le *Speculum orbis terræ* qui, au point de vue cartographique, est un reflet des œuvres de Mercator. Matal, en outre, avait collaboré à

la publication faite à Cologne en 1575 du *Civitates orbis terrarum*, de Braun et Hogenberg, ainsi que nous le verrons ultérieurement. Il serait donc possible que les connaissances de notre érudit aient été mises à contribution par Mercator, mais la chose n'est pas démontrée. Malgré toutes les critiques que l'on peut faire de l'œuvre du grand géographe on y trouve les indications les plus précieuses relatives aux longitudes et aux latitudes. Ce sont là des données capitales. En ce qui concerne la Franche-Comté, si l'on se reporte aux chiffres inscrits sur le cadre qui entoure la carte et que l'on trace la méridienne et le parallèle de Besançon, on voit que la latitude de cette ville serait de 47°2 et la longitude de 27°6 environ. Or, de Fer, en 1700, donnait pour les mêmes coordonnées les chiffres de 47°08 et de 23°15, et en 1752, Le Rouge indiquait 47°05 et 23°42. En tenant compte de la différence du méridien initial, il semble que les indications de Mercator sont sensiblement exactes. Aucun géographe avant lui ne nous avait fourni ces renseignements qui jusqu'alors n'avaient figuré sur aucune carte ; sans doute, les travaux auxquels il s'était livré pour corriger Ptolémée, l'avaient instruit de la connaissance de ces coordonnées. Mais en présence d'une certaine exactitude en ce qui concerne notre ville, on pourrait se demander si par l'intermédiaire de Matal il n'avait pas fait vérifier sur les lieux, par quelque savant, la longitude et la latitude de Besançon. Malheureusement, les localités de moindre importance ne sont pas toujours à leur place, et sans chercher bien loin on peut voir que le village de Saint-Vit est singulièrement placé. Si nous sommes forcés d'avouer que le portrait que Mercator a tracé de notre province n'est pas de ceux qui peuvent donner une haute idée de sa science, il faut reconnaitre que, privé d'observations personnelles, ne disposant que de renseignements de seconde main, l'auteur ne pouvait mieux faire.

C'est un honneur pour nous Francs-Comtois, de pouvoir dire : « Ce sont nos deux illustres compatriotes, le chancelier et le cardinal de Granvelle qui furent les plus puissants protecteurs du savant géographe ». C'est à eux que furent dédiés le fameux globe terrestre et la Carte d'Europe, les deux productions les plus remarquables de l'époque. Nous eussions été plus heureux encore, si par reconnaissance envers ses protecteurs, il nous eût laissé une bonne carte de notre province, qu'il eût été à même de dresser mieux que tout autre.

XII

La Cartographie hollandaise au début du XVIIe siècle. — Les successeurs de Mercator. Josse Hondius.

L'œuvre remarquable des deux illustres géographes des Pays-Bas, Ortelius et Mercator ne disparut point avec eux ; ils eurent des continuateurs, dont les travaux se poursuivirent pendant une bonne partie de la première moitié du XVIIe siècle.

Ortelius, vieux garçon enrichi, était mort en 1598 laissant une assez belle fortune à son neveu Ortelianus. Celui-ci ayant embrassé la Réforme, vivait à Londres et ne pouvait rentrer dans les Pays-Bas catholiques. Aussi les administrateurs de la succession décidèrent de réaliser tout l'actif et de vendre la propriété du *Theatrum*.

Le libraire Jean-Baptiste Vriens ou Vrientius s'en rendit acquéreur et publia dès 1603 une nouvelle et très belle édition de l'œuvre d'Ortelius. C'est celle-ci qui contenait la Carte de Franche-Comté de Hugues Cousin dont nous avons parlé. D'autres éditions latines, italiennes, espagnoles se succédè-

rent encore jusqu'en 1612 ; il fit aussi paraître un petit Atlas ou Epitome. A cette époque (1612) Vrientius étant venu à mourir, sa veuve céda les planches de cuivre aux frères Balthasar et Jean Moretus, successeurs des Plantin, les célèbres imprimeurs d'Anvers.

L'ouvrage était démodé, il ne se trouvait personne pour le mettre au courant du progrès. L'atlas de Mercator ayant de plus en plus la faveur du public, exploité qu'il était par Josse Hondius, homme aussi habile que savant, on ne put bientôt plus tirer parti des planches du Theatrum d'Ortelius, qui étaient fatiguées par de nombreux tirages et presque toutes à regraver. Aussi, elles restèrent au fond du magasin Plantin-Moretus sans être utilisées et on les retrouve encore quatre-vingts ans plus tard en 1702 figurant dans un inventaire de cette maison. La belle carte de Franche-Comté de Ferdinand de Lannoy, celle de Gilles Bouillon, celle de Hugues Cousin ne furent plus éditées, et dès le milieu du XVIIe siècle, l'œuvre d'Ortelius complètement tombée en désuétude n'avait d'autre valeur que celle qu'elle présente en tant que spécimen de la gravure hollandaise de l'époque de Hogenberg.

Il n'en fut point de même de l'Atlas de Mercator dont nous allons examiner maintenant l'évolution.

Mercator, arrivé à l'âge de 85 ans, avait été frappé pour la troisième fois d'une attaque d'apoplexie, et le 2 décembre 1594 il s'éteignait doucement au coin de son feu, en son domicile à Duisbourg. Il fut enterré en grande pompe dans l'église Saint-Sauveur où ses enfants lui élevèrent dans la suite un monument. Son héritage se composait de l'*Atlas* dont les deux premières parties avaient paru. L'un de ses fils, Rumold Mercator, qui avait du talent et collaborait aux travaux du grand géographe durant les dernières années de sa vie, recueillit les documents et publia la troisième et dernière partie de l'œuvre de son père. Il préparait une deuxième édition de l'ouvrage complet lorsque lui aussi vint

à mourir. Parmi ses héritiers, personne ne pouvant reprendre la suite d'une entreprise qui demandait du talent et des moyens, la propriété des planches de l'*Atlas*, et son exploitation commerciale fut vendue le 18 mars 1604 au libraire Josse Hondius, d'Amsterdam.

Ce personnage fut non seulement un éditeur et un commerçant habile, mais aussi un artiste et un vrai savant. Dès le jeune âge il s'était adonné à l'étude des sciences et avait appris l'art de la gravure sur cuivre. Après avoir pendant quelques années travaillé à Londres sans oser rentrer dans les Pays-Bas, le jeune artiste, trouvant une occasion favorable, revint à Amsterdam. Vers 1591, il s'établit dans cette ville et ouvrit un atelier de gravure et un magasin pour la vente des estampes. C'est là qu'il fut informé par Pierre Bertius (1) que les planches de Mercator étaient à vendre. Ayant conclu le marché, il s'adjoignit aussitôt son beau-frère Montanus (2), érudit de premier ordre qui lui rendit les plus grands services lors de la publication de l'Atlas.

Pour parachever l'œuvre de Mercator et la rendre plus intéressante, il fut décidé qu'au dos de chaque carte on compléterait les indications sommaires de la première édition, par des descriptions historiques se rapportant au pays figuré. Montanus fut chargé de ce travail et c'est à lui que l'on doit la description de notre province, qui figure dans toutes les éditions hondiennes.

La publication de l'Atlas avec les notes historiques de Montanus était une entreprise considérable. Outre le tirage des cartes, la composition typographique des notices constituait une partie importante du travail qui avait tout à gagner à être exécutée dans un grand atelier d'imprimerie. Hondius le comprit et comme il n'était pas suffisamment bien outillé, il s'associa avec un imprimeur Corneille Nicolaï,

---

(1) Notice sur Pierre Bertius, voir page 257.
(2) Notice sur Montanus, voir page 258.

d'Amsterdam. Le grand ouvrage bien complet et bien au courant de la science de l'époque fut édité aux frais communs des deux associés et parut en 1606. Les notices de Montanus étaient très appréciées et c'est un peu pour cela que l'ouvrage fut très goûté du public et très recherché.

Dédié aux Etats Généraux des Provinces-Unies, il porte un titre indiquant la part importante qu'Hondius et son beau frère ont pris dans la rédaction de cette nouvelle édition. On y lit ceci : « Grand Atlas de Gerard Mercator, ...augmenté et illustré par Josse Hondius... et auquel sont ajoutées des descriptions dues à Pierre Montanus . » (1).

Dans la préface, l'auteur a grand soin de proclamer non seulement la haute valeur de Mercator, mais aussi de chanter ses propres louanges et de vanter ses travaux. Le passage est curieux à citer : « .. Nous avons, lecteur débon-
» naire, achevé de mettre en lumière, l'entier Atlas, laquelle
» œuvre a été heureusement commencée par le très docte
» Gerard Mercator et nous l'avons maintenant par la grâce
» de Dieu conduite à bonne fin. » Et plus loin : « .. Nous
» louons le Théâtre du très diligent Ortelius, nous louons
» aussi les autres qui ne sont pas à mépriser ; mais si tu
» rapportes tous ceux-ci à l'œuvre de Mercator, il sera facile
» à tous, même à ceux peu versés ès-sciences, de juger
» que cestuy-ci les dépasse de bien loin... »

Bien plus, cette collaboration d'Hondius à l'œuvre de Mercator est consacrée par une planche que l'on trouve en tête des éditions postérieures à la mort de Josse Hondius et où l'on peut voir en un dessin élégant les deux savants représentés travaillant côte à côte. C'est sans doute là une œuvre de piété filiale de Henri Hondius qui rendant hommage aux talents de son père le met sur le même pied que Mercator. Ainsi se réalisait, comme on l'a dit, la lente absorption de l'œuvre mercatorienne au profit des Hondius.

---

(1) Titre de l'Atlas de Mercator et Hondius, voir Documents et Pièces justificatives, page 257.

L'exploitation de l'Atlas de Mercator, complété et habilement présenté donna de merveilleux résultats et enrichit ses éditeurs. Il fut traduit en plusieurs langues et les tirages se succédèrent presque chaque année. La première édition française fut la version d'un gentilhomme gascon, Lancelot de Voisin, Seigneur de la Popelinière (1); dédiée à Louis XIII, elle parut en 1609. La même année cet auteur publiait aussi une édition française du Petit Atlas.

Josse Hondius parvenu aux honneurs et à la fortune ne vécut pas assez pour jouir de ses succès. Le 16 février 1611, à l'âge de 48 ans seulement, plein de forces, de vie et de santé, il fut emporté en quatre jours par une maladie aiguë. Ses entreprises de plus en plus prospères furent continuées avec un égal succès pendant quelques années encore par son fils Henri Hondius.

XIII

Henri Hondius. — La Carte hondienne de 1632

Henri Hondius, sans avoir la science et les qualités de son père, n'était cependant point sans valeur ; il réédita maintes fois l'Atlas en y mettant toujours beaucoup de soin, mais sans y apporter, il est vrai, de grands changements.

Dans la publication de Josse Hondius et de son fils, ce qui peut intéresser surtout ce sont les descriptions de Pierre Montanus qui seules sont nouvelles, étant donné que la plupart des Cartes dues à Mercator étaient déjà connues. C'est ce qui arrive précisément pour notre province de Franche-Comté.

---

(1) Notice sur Lancelot Voisin de la Popelinière, voir Documents et Pièces justificatives, page 259.

Dans les premières éditions hondiennes, en effet, la Carte qui représente notre pays est bien celle de Mercator. La planche de cuivre gravée de la main même du célèbre géographe, avec sa signature : *Per Gerardum Mercatorem* y figure toujours. Elle avait d'ailleurs peu servi au moment où Hondius avait acheté le fonds de Mercator et elle devait fournir tous les tirages successifs jusqu'à 1630. Nous n'aurons donc pas à en parler de nouveau ne pouvant rien ajouter à ce que nous en avons dit.

Après la mort de Josse Hondius, son fils Henri, soit qu'il voulût innover, soit qu'il se vît obligé de remplacer quelques planches usées, en fit regraver quelques-unes et entre autres la Carte de la Franche-Comté. C'est dans l'édition de 1632 que nous voyons la Carte de Mercator faire place à une nouvelle. L'éditeur, qui ne possédait aucun document nouveau, au lieu de se borner à reproduire la Carte précédente, crut bon de s'inspirer d'une publication française qui venait de paraître en 1622, celle de Jean Leclerc. Mais la gravure de celui-ci n'était qu'une médiocre copie de l'œuvre de Mercator et il est curieux de voir Henri Hondius copier ce document au lieu de s'en tenir à l'original qu'il avait entre les mains.

Cette nouvelle *Carte hondienne de 1632,* gravée assez vigoureusement, présente des dimensions légèrement plus grandes que celle de Mercator. Elle ne porte pas de nom de graveur et pas de nom d'auteur. A gauche se trouve le titre : *Burgundiæ Comitatus* et au dessous *Franche-Comté* dans un cartouche Renaissance, copié de Jean Leclerc. A droite, un cartouche plus simple contient l'échelle. Les limites de la province sont indiquées assez vaguement par une ligne ponctuée que l'on rencontre déjà sur le document français. Il ne nous paraît pas utile de parler plus longuement de cette carte hondienne, vu qu'elle ne diffère pas sensiblement des précédentes. Elle n'apporte aucun nom, aucun renseignement nouveau et ne peut différer de ses modèles que par des erreurs de copie.

Cette dernière planche de 1632 servit à plusieurs tirages, et sous les successeurs d'Hondius le cuivre fut surchargé en bas et à droite de la firme : *Amsterodami, Apud Joannem Jansonnium*. Sous cette deuxième forme, elle constitue une simple variété à ajouter à la nomenclature des cartes de Franche-Comté et n'est pas un document nouveau.

Si les cartes de Hondius, du fait qu'elles sont copiées de Mercator, ne présentent aucun attrait, il n'en est point de même des notices de Montanus.

Après Gilbert Cousin, après Jean Matal, Pierre Montanus nous donne une description de la Franche-Comté, telle qu'on la décrivait à cette époque (1).

En quelques lignes, il indique la succession de ses comtes palatins et de ses princes jusqu'à Philippe II, puis, loue en termes fleuris, la fertilité de la province. « ...Pays fort fertil, fournit de toutes choses nécessaires à la vie ». Il signale des carrières de plâtre et de marbre : « Au quartier de Dole, se » tire pour la sépulture des grands, du marbre blanc... ».

Vient ensuite une description sommaire des villes. Après avoir, à propos de Besançon, rapporté la citation de Jules César, il ajoute : « elle retient encore aujourd'hui presque la même assiette... ». Comme tous les écrivains de ce temps, Montanus signale dans l'enceinte même de la Cité de nombreuses vignes, des jardins et des lieux solitaires propres aux Muses.. Le narrateur se plaît à énumérer les lacs poissonneux et indique celui de Bonlieu comme offrant la particularité de se retirer tous les sept ans. Vient ensuite une description des rivières avec les poissons que l'on y rencontre.

On comprend que les récits curieux et intéressants ajoutés par Montanus à l'Atlas furent pour beaucoup dans le

---

(1) Voir cette Description aux Documents et Pièces justificatives, page 264. — Il semble que cet auteur ait beaucoup emprunté à notre compatriote Jean Matal qui écrivait quelques années auparavant. Cf. Description de la Franche-Comté de Jean Matal, page 270.

succès de l'entreprise qui se continua pendant trois générations et se termina avec les Jeanson. Avec ceux-ci qui n'étaient que de simples libraires, l'œuvre de Mercator tomba définitivement, perdit son caractère scientifique et devint une simple entreprise de librairie.

XIV

Les Petits Atlas de Mercator. — L'œuvre de Pierre Bertius

Josse Hondius, en bon commerçant, s'était rendu compte du succès obtenu par les petites éditions ou *Epitome* du « Theatrum » d'Ortelius. Il pensa, lui aussi, réduire le grand Atlas de Mercator en un petit format plus maniable et plus à la portée de tout le monde. Les petites éditions de Mercator désignées communément sous le nom d'*Atlas Minor* furent très nombreuses. Elles parurent traduites en plusieurs langues et il en subsiste encore aujourd'hui bon nombre d'exemplaires.

Voici comment, dans la préface de l'édition de 1608, Josse Hondius présente au lecteur son *Atlas Minor*.

« Judocus Hondius, au lecteur salut.

« Le sentiment de ceux-là est fort bon selon mon jugement, amy lecteur. . . . . qui donnent le premier lieu à la géographie. . . . .

. . . .

Par quoi ceux-là sont à priser qui ont fort travaillé en cet art ; entre lesquels Abraham Ortelius, Daniel Cellarius, Antoine Magin, Paul Merula, Pierre Bertius et autres ; mais devant tous le très docte mathématicien Gérard Mercator mon compatriote : « combien que prévenu par la mort, il

n'a pu achever son dit œuvre encommencé, lequel il avait intitulé du nom d'Atlas. Et lequel comme ainsi soit, qu'il fut demeuré imparfait, à cause du trépas dudit Mercator, nous avons trouvé bon pour l'usage et utilité de tous, de le mettre derechef en lumière, y ajoutant non seulement les tables lesquelles défailloyent à l'accomplissement de l'œuvre : mais aussi l'amplifiant de descriptions larges et claires, recueillies et élaborées avec grand soing et diligence par les veilles et travaux de mon beau-frère Pierre Montanus. La première et seconde édition duquel œuvre susdit estant ja distribuées, et oyant plusieurs se complaindre de la grandeur et du pris : à raison que les grands livres ne se peuvent commodément transporter de lieu en lieu : et que plusieurs, les parents desquels estant trop chiches, n'ont la bourse assez garnie : avons réduit le susdit Atlas de Mercator en un moindre volume : afin que par ce moyen nous peussions et obvier à tels inconvénients et ensemble prouffiter aux jeunes gens studieux, et oster toute cause de se plaindre. Or en cecy nous avons suivi le grand Atlas, tant aux tables mêmes qu'aux descriptions : excepté qu'à la fin, avons adjouté, comme une coronation de l'œuvre, quelques tables du monde ancien avec leurs descriptions. Et maintenant, pour le communiquer à ceux qui n'entendent le latin, ou l'ayment mieux avoir un langage françois, l'avons fait traduire en la langue françoise, par le seigneur de la *Popelinière,* gentilhomme françois. Toi donque amy lecteur, use et favorise nos labeurs : bien te soit. De nostre estude à Amsterdam ce dernier de may MDCIIX ».

Les cartes ainsi que les textes que l'on trouve dans les *Atlas Minor* sont imités du grand Atlas de Hondius. Malgré le volume très réduit, le texte est à peu près le même et les petites cartes de format in-4° oblong, contiennent beaucoup de renseignements, vu que nombre de localités s'y trouvent figurées. Elles sont plus complètes et infiniment moins rudi-

mentaires que celle des Epitome d'Ortelius. Il en est qui, au point de vue des dimensions et de la gravure, sont légèrement dissemblables selon les éditions ; néanmoins comme elles n'offrent aucune particularité qui les différencie du type mercatorien, je ne m'y attarderai point.

Au même rang et à côté des petites éditions de Mercator se place un ouvrage presque en tout semblable à celles-ci, c'est l'Atlas de Pierre Bertius. Il a pour titre :

« *P. Bertii, Tabularum geographicarum contractarum libri septem* « *ad christianissimum Galliæ et Navaræ regem Ludovi*« *cum XIII. .. Amsterodami, sumptibus et typis æneis* « *Judoci Hondii* ».

L'œuvre de Pierre Bertius ressemble bien quelque peu à une entreprise de librairie. Néanmoins l'auteur était instruit, fort connu, avait du talent et désirait surtout s'attirer la bienveillance du roi de France Louis XIII, aussi est-ce à ce monarque qu'il dédia l'édition française. L'épitre dédicatoire se termine de la façon suivante :

« ...Maintenant qu'il a pleu à votre Majesté sur le rapport de MM.... de m'honorer jusque à là, que de me mettre au rang des cosmographes de Votre Majesté, j'ai jugé que je serois justement tenu pour ingrat si je n'offroys aussi ce labeur françois aux pieds de Votre Majesté. De Leyde le 30e jour d'aoust 1617. P. Bertius, cosmographe de V. M. ».

Cet ouvrage comprend des descriptions particulières pour chaque province et de petites cartes très bien gravées. Celles-ci sont plus élégantes que celle de Hondius et les notices différent totalement de la rédaction de Montanus. La carte de Franche-Comté occupe dans le petit Atlas de Bertius la page 254 et la description, les pages 255 et suivantes (1).

---

(1) Voir la Description de la Franche-Comté de Pierre Bertius aux Documents et Pièces justificatives, p. 274.

De même que pour les cartes du Petit Mercator, il me semble que ces documents sont de minime importance. D'ailleurs toutes les cosmographies qui furent publiées au début du XVIIe siècle sont imitées de Mercator et nous allons encore en trouver d'autres conçues dans les mêmes idées. Tel est par exemple l'Atlas Bussemecher et Mathieu Quad de Cologne : tel est aussi le *Speculum orbis terræ* de Metellus.

XV

Metellus (Jean Matal de Poligny). — Ses publications géographiques

Il y a près de quatre cents ans, c'est à dire vers 1520 environ, naissait à Poligny, dans la rue dite « rue dessus », Jean Matal, un érudit de tout premier ordre, qui selon l'expression de Chevalier « ...fut dans la République des lettres un homme des plus marquants de son temps ». Etudier la vie de ce savant m'entrainerait beaucoup trop loin (1).

On sait que Matal vint à Bologne suivre les leçons du fameux Alciat. Il y rencontra comme condisciples Antoine Augustin et Jérôme Oserius, deux jeunes seigneurs des plus distingués qui devaient illustrer et l'Eglise et les Lettres. Pendant quinze ans, Matal ne quitta point Antoine Augustin ; parcourut avec lui toutes les universités d'Italie et enfin l'accompagna en Angleterre quand il y fut envoyé comme ambassadeur par le Pape. C'est au retour de cette mission que les deux amis durent se séparer. Matal séjourna en Flandres, à Liège, puis à la Cour de Philippe II ; puis enfin vint passer

---

(1) Voir les *Biographies*, et en particulier dans la *Biographie Michaud*, l'article de Weiss. Tome 27, page 435 de la 1re édition.
Voir aussi : CHEVALIER, *Mémoires historiques sur la Ville et Seigneurie de Poligny*. Tome II, p. 412.

quelque temps dans sa chère Comté, à l'époque où le Cardinal de Granvelle quittait lui-même les Pays-Bas pour venir à Besançon.

Mais bientôt, c'est vers les universités allemandes que notre érudit dirige ses pas, et c'est à Cologne qu'il se fixe un instant. Homme bon et modeste, de mœurs pures, de caractère doux et tolérant, il vit avec tristesse les luttes de la Réforme et chercha à concilier catholiques et protestants. Sa correspondance avec Cassandre témoigne de sentiments élevés et tolérants. Mais je ne puis suivre notre compatriote dans ses controverses religieuses et ses travaux philosophiques, ni dans ses intéressantes publications historiques ; je me contenterai d'envisager ses connaissances géographiques.

Avec les remarquables publications de Mercator, on commençait à connaître tout l'Univers terrestre, et grâce aux voyages des navigateurs on pénétrait les mœurs des habitants des plus lointains pays, tels les Indes orientales et même les Indes occidentales. En publiant les œuvres de Jérôme Oserius, Jean Matal dans une préface de plus de cent pages, écrite en un latin des plus élégants, nous donne une merveilleuse description des Indes et des mœurs de leurs habitants. C'est là une de ses plus belles productions scientifiques.

Mais il est une œuvre plus importante encore qui fait le plus grand honneur à son auteur, c'est le *Speculum orbis terræ.*

Sur la fin de sa vie, Jean Matal avait conçu le plan d'une Cosmographie universelle, genre de publication très en honneur en ce temps. Il avait acquis les connaissances les plus étendues au point de vue historique et descriptif, pour pouvoir mener à bien une pareille entreprise et avait déjà dans ce but rédigé de nombreuses notices destinées à être imprimées au dos des cartes, lorsque la maladie et la mort vinrent le surprendre. Ce fut un ami qui, ayant recueilli ses notes,

entreprit de publier le *Speculum orbis terræ*, atlas curieux et intéressant, devenu fort rare aujourd'hui.

C'est un petit in-folio dont le titre porte le portrait de Matal, drapé à l'antique et accompagné d'un anagramme qui laisse deviner le nom de l'auteur. L'ouvrage n'eut pas un éditeur digne de lui. Il fut imprimé péniblement en quatre parties, tant à Urselles, petite ville au pied du Taunus, qu'à Cologne de 1600 à 1602. Matal était mort antérieurement, à Augsbourg, en 1597. La partie principale comprend de très nombreuses cartes d'Europe : on en annonce cent quatre-vingt-dix-sept. Elle est précédée d'un titre très long et très détaillé que je reproduirai ci-après. Au-dessous du portrait de Matal, des vers, et enfin le lieu d'impression et le nom de l'imprimeur avec la date 1602. D'autres fascicules moins importants portent aussi le même titre long et détaillé, mais sur ceux-ci on lit que l'atlas a été imprimé à Cologne.

Je n'ai pas trouvé l'ouvrage à Paris à la Bibliothèque Nationale, plusieurs investigations infructueuses à la section des Cartes et à celle des Imprimés m'ont laissé supposer qu'il n'y est pas. Au Musée britannique, à Londres, il existe des fascicules isolés à la section des Cartes, notamment celui des îles, imprimé à Cologne, mais le reste est incomplet. Je n'ai pas vu la première partie et le titre de l'ouvrage avec le portrait de l'auteur. J'ai tout lieu de croire que dans ce dépôt également, l'ouvrage n'existe pas en entier. Je suppose qu'il serait plus facile de le rencontrer dans les Bibliothèques allemandes.

La gravure des Cartes est grossière, mais les notices imprimées au dos de celles ci sont loin d'être banales. On y trouve des considérations historiques tout à fait propres à l'auteur, et qui n'ont pas été puisées ailleurs, ainsi que cela arrive souvent dans ce genre de descriptions. Matal, en les rédigeant, a fait une œuvre originale qui a une certaine valeur, vu l'époque de sa publication. La mappemonde semble avoir beaucoup emprunté à Mercator, et paraît indiquer

les dernières découvertes des navigateurs et des explorateurs contemporains.

La Carte de Franche-Comté, comme toutes les autres, est loin d'être attrayante ; assez petite, elle a, à peu près, les dimensions des petites cartes des Atlas mineurs de Mercator, mais elle est bien moins belle et surtout moins bien gravée ; elle a assez l'aspect d'une Carte mercatorienne où, comme d'habitude, les cours d'eau sont assez nombreux et assez développés. Les localités qui s'y trouvent figurées ne sont pas très nombreuses, on y remarque surtout celles où il existait à cette époque des châteaux-forts.

Voici quelques noms des principaux lieux dénommés : Dans la vallée de l'Ain : Nozeroy et Château-Villain. Sur le haut cours du Doubs : Joux, Pontarlier, Saint-Hippolyte. Plus bas : l'Isle, Clerval, Baume, Roulans, Besançon, Châtillon-le-Duc. Plus bas encore les châteaux-forts de la basse vallée : Ranchot, Rochefort, Orchamps, Dole. Dans les montagnes : Bermont, Orsans, Côtebrune. Sur la Loue : Vuillafans, Châteauvieux, Ornans, Quingey. Dans le Jura : Salins, Arbois, Poligny, Château-Chalon, Arlay, Montaigu, Sainte-Agnès. Dans la vallée de l'Ognon : Rougemont, Montmartin, Gy, Pesmes. C'est bien là une Franche-Comté féodale avec ses places fortes.

L'orientation est celle des cartes de Mercator. Le titre est dans un cartouche en haut à droite, l'échelle du même côté placée verticalement sur le bord. Quelques montagnes vers le haut et moyen Jura et une forêt située au-dessous de Besançon, achèvent de donner à cette pièce sa physionomie propre.

On peut se demander si les cartes qui constituent l'Atlas de Metellus ont été tracées d'après les dessins et les indications de cet auteur, ou bien si elles sont dues à celui qui a publié l'ouvrage. C'est cette dernière hypothèse que j'accepterais le plus volontiers.

En résumé, ce qui constitue l'intérêt de l'œuvre de Jean Matal, c'est avant tout sa rareté et quelque peu aussi les notices imprimées au dos des cartes. La description que cet auteur nous donne de la Franche-Comté est la plus complète, la plus exacte et la plus intéressante de toutes celles qui ont été publiées à cette époque. Il semble même que c'est celle-ci qui a servi de modèle à toutes les autres qui lui ont fait de larges emprunts. C'est pour ce motif que nous avons cru devoir la reproduire dans notre travail (voir Documents et Pièces justificatives).

Titre de l'ouvrage : Speculum Or || bis Terræ : || quô omnes ejus partes visui offeruntur. *Asia* nempe, cum adjacentibus et insulis tabulis geographicis XV. — *Africa* insulæque circa eam sitæ tabulis X. — *Europa* autem, cum magno insularum ad ipsam spectantium numero, tabulis 197. — *America* denique tabulis XX. Ne nuda antem vacuaque cernerentur tabularum dorsa, historicarum rerum veste, ea ornantur. indicaturque natura Provinciæ, quam ob oculos ponit tabula, cœli quoque solique constitutio recensetur : incolarum denique mores, eorum cum externis commercia artesque ipsis propriæ narrantur una cum Principum, qui eis præfuerunt serie ac genere.

Ioannes Natalius Metellus Sequanus. I.C. (cujus effigies hic spectatur) longiore vita dignus vir, omnes universi orbis tabulas geographicas, historicarum rerum veste ornare statuerat, idque in multis, ipso in humanis agente æditis, præstitit ; præpeditus autem ægritudine, qua est sublatus, ne id in cœteris quoque, præstaret, lampadem amico tradidit, cujus cura sumptuque opusculum hoc editum est.

Portrait de Metellus, avec la légende suivante au pourtour : « Accuratissimus silentii cultor Metellus. M D XC III » ; sur le côté gauche l'anagramme :

S T : V E L L E M .
8 3   7 4 5 6 2 1

Au dessous les vers suivants :

Nobile in abstruso celas anagrammate nomen :
Stemmate sed fulgens detegit hoc elephas,
Nimirum ore silens, animo peragenda revolvis,
Contrebiam quali pectore Cœcilius,
Dux clavum cynosura regit. Sunt hæc pia vitæ
Symbola, quam resono frontis honore refers.

Petrus Xime...

Ursellis
Ex officina Typographica, Cornelii Sutorii
Anno MD C II

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

1°. — Lettre du graveur Jérôme Cock d'Anvers au Cardinal de Granvelle à Rome (1566) (1)

Monseigneur ; Monseigneur le Révérendissime,

Après mes humbles recommandations prémises. ayant entendu la responce de Monseigneur Révérendissime escripte touchant la carte de Bourgoigne de laquelle ay escript à Monseigneur Révérendissime, je entens que le désier de Monseigneur est et at résolu que je entaillieroye ladite carte en quivre et que je feroye la bien nettement en diligence en toutte manière mienne, et ce tout à ma mayson et à mes déspens et prouffit etc. Et que tant seullement incontinent que ladite carte sera achevée, je consigneroye ou délivreroye des mesmes impressions à monsieur Polites, pour les mesmes envoyer en Bourgoingne à monsieur don Fernando de Lanoye, quarante exemplaires blanches ainsyn qu'ilz viennent de la presse et, oultre icelles, aultres six bien coleurez et mis sur toile, et plus encoires deux aultres coleurez pour Monseigneur, pour envoyer d'icy a Rome.

A condition que ne vendroye ou distribueroye les mesmes cartes à nulle aultre personne en six mois après le délivrement des premières. Mais en oultre est la voulenté de Monseigneur que auparavant mande sçavoir à Monseigneur que chose et combien que Monseigneur debveroit payer de cecy entièrement des susdites impressions, devant que de mectre la main en besoingne.

Sy plaira sçavoir à Monseigneur Révérendissime comment que je suis prest d'accomplir icy entièrement le désier de Monseigneur pour la mesme carte, incontinent ayant eu la responce de Monseigneur, commencher et achever, si Dieu me garde ; et, estant

(1) Le paintre Cock en aoust 1566 (Bibl. Besançon. Ms. Granvelle, t. XXIII, f° 82). Copie due à l'obligeance de M. Gazier, bibliothécaire.

achevé alors lesdites quarante cartes blanches et les six coleurez pour Bourgoingne, délivrer ès mains de monsieur Polites ensemble aussy deux ou trois coleurez pour Monseigneur Révérendissime à son contentement ; et je me contenteray que Monseigneur pour icelles, s'il lui plaict, me présente quinze escuz d'or, car je ne désire pas le plus de Monseigneur. Et par ainsyn lesseray lesdites cartes reposer, sans les distribuer à quelcun aultre ou en faire prouffit ledit terme de six mois après la délivrance, comme Monseigneur Révérendissime a requis.

Mais je désireroye bien de Monseigneur, que Monseigneur, pour plus grand enrichement de ladite carte, vouldroit ordonner en lattin l'escript ou déclaration de ladite carte, ad celle fin qu'il y aye quelcque chose à veoir et lisre dedans pour le mesme mectre en ung brave compartiment, avec que ce aussy en lattin, appart l'escripture, comme je debvraye mectre la dédication à monsieur don Fernando de Lannoy avecque tout son tiltre. Aussy que Monseigneur me face sçavoir si c'est la voulenté ou plasier de Monseigneur que mecteray dedans ladite carte le nom dudit sieur Fernando de Lannoye, comme auteur d'icelle, à son honneur ; car il me convient avoir et sçavoir touttes ces choses auparavant de comencher, pour la mesme besoingne selon ce ordonner, et par ainsyn ensemble emprimer. Car aultrement seroit ladite carte huyde et point ornée.

Mais, ayant tout cecy, je veux en oultre garder en cecy mon honneur, plus pour faire plaisir à Monseigneur que pour prouffit que en pourroit venier. Et. par ainsyn, envoye avecque ceste deux ou trois escripts que je mecte en aulcunes cartes, asçavoir d'Allamaigne, Espaigne et Savoye, ad celle fin que Monseigneur puisse ordonner ung aultre, servante sur ceste carte de Bourgoingne, sans laquelle la carte seroit mortasse. Et plus, s'il plaisoit à Monseigneur de mectre quelcque tiltre exquis à ladicte carte en lettres capitales, Monseigneur, il le pourra ajouter.

A tant, Monseigneur, faisant fin prie au Créateur qu'il soit garde de la noble personne de mondit Seigneur, et d'icelle prospérer en tous ses nobles désiers, comm'il désire.

L'entièrement vostre humble serviteur,

Hiérosme Cock.

(Au dos) A Monseigneur, Monseigneur le Révérendissime Seigneur Cardinal de Granvela, etc., à Rome.

2° — Titre de l'Atlas de Mercator-Hondius

Gerardi Mercatoris Atlas, sive Cosmographicæ meditationes de Fabrica mundi et fabricati figura, Jam tandem ad finem perductus, quam plurimis, æneis tabulis, Hispaniæ, Africæ, Asiæ et Americæ auctus ac illustratus a Judoco Hondio. Quibus etiam additæ (præter Mercatoris) dilucidæ et accuratæ omnium tabularum descriptiones novæ, studio et opera Petri Montani. Excussum in ædibus Judoci Hondii, Amsterodami, 1606.

D'autres exemplaires portent : Excussum dispensis Cornelii Nicolaï, Amsterodami 1606. L'édition de 1607 porte : Sumptibus Cornelïï Nicolaï et Judoci Hondii. Les éditions tardives celles de Henri Hondius par exemple portent après les premières lignes du Titre : » Primum à Gerardo Mercatore incohatæ, deinde a Judoco Hondio, piæ memoriæ, ad finem perductæ, jam vero multii in locis emendatæ et de nono in lucem éditæ somptibus et typis æneis Henrici Hondii, Amsterodami 1630.

L'édition française du Grand Atlas parue en 1609 dédiée au Roi Louis XIII et traduite par de la Popelinière, porte : » Gerardi Mercatoris. L'Atlas, ou méditations cosmographiques » de la fabrique du monde et figure d'iceluy, commencée en latin par le très docte Gerard Mercator, parachevé par Judocus Hondius. Traduit en françois par le sieur de la P... Editio secunda... ». Pour plus de détails voir : *Van Raemdonck, vie de Mercator,* pages 255 et suivantes.

3° — Notice sur Pierre Bertius

Pierre Bert ou *Bertius* né au village de Beveren, Pays de Waas, non loin d'Anvers, en 1565, eut une existence très mouvementée. Il avait suivi son père émigré à Londres, pour cause de Réforme, et y avait fait ses études de Lettres et de Théologie.

Ministre à Ostende, à Anvers, à Leyde, il fut disciple de Juste Lipse et de Smet (Vulcanus). Il suivit Lipse en Allemagne et voyagea beaucoup.

En 1593, il revint à Leyde où il occupa la chaire de Théologie à l'Université. Il s'occupait principalement de Cosmographie et était en correspondance avec tous les savants d'Europe. Il entretenait aussi des relations avec les Calvinistes de France, par l'intermédiaire du président Jeannin, envoyé par Henri IV à la Cour de Maurice de Nassau.

Ce fut lui qui apprit à Hondius que les planches de Mercator étaient à vendre. Il s'entremit pour cette vente qui, en 1606, mit l'éditeur en possession de ce fonds important.

Bertius très engagé dans les disputes théologiques fut exclu de la participation à la Cène par le Synode de Leyde de 1619, puis destitué comme professeur. Réduit à la misère, il demanda une pension aux Etats de Hollande. Elle lui fut refusée et c'est alors qu'il passa en France pour se procurer les ressources nécessaires à son existence et à celle de sa famille. Sous le titre de *Theatrum géographiæ veteris,* il publia, en 1618, chez les Elzévirs à Leyde, pour le compte de Hondius, une belle édition des Tables Ptoléméennes de Mercator avec dédicace à Louis XIII.

Le roi de France appréciant son mérite, le nomma son Cosmographe et lui assigna une pension. Il abjura le Calvinisme avec sa femme et sa fille entre les mains du Cardinal de Retz et fut nommé professeur au collège de Roncourt, puis en 1622, appelé à la chaire de Mathématiques au Collège royal de Paris. Il mourut dans cette ville en 1629 (Wauwermans, *loc. cit.* Tome 2, page 264).

4° — Notice sur Montanus

Pierre van den Bergh ou *Montanus* natif de Gand, passa en Hollande. Il se distingua par son habileté dans la poésie latine et se concilia l'estime et l'amitié d'Erasme. Il devint d'abord recteur du Collège d'Amersford et enseigna ensuite à l'école latine d'Amsterdam où il épousa la sœur de Josse Hondius. Il a publié plusieurs ouvrages, entre autres une traduction flamande de la description de la Belgique par Guichardin.

Pour rédiger la description de la Franche-Comté qui se trouve dans l'Atlas de Hondius, Montanus avait pu recueillir des renseignements par Erasme, mais il devait aussi connaître sans doute la description de notre compatriote Jean Matal, parue en 1602 dans le *Speculum Orbis Terræ*, à laquelle il semble qu'il ait fait de très larges emprunts.

5° — Notice sur Mylius

Arnold van der Mylen, dit *Arnold Mylius* était originaire du Comté de Meurs. Les biographes paraissent le confondre avec un personnage du même nom et de la même époque Abraham Mylius, né à Saint-Herenberg en Zélande vers 1638-1640.

Voici ce que nous rapporte Wauwermans : Mylius fit ses études de théologie à Dordrecht, puis fut employé comme correcteur dans l'imprimerie de Birkmann à Cologne. Ce fut par l'intermédiaire de ce dernier qu'il fit la connaissance de Mercator et d'Ortelius, vers 1554. Plus tard il vint habiter Anvers et fut attaché à la succursale de l'imprimerie Birckmann. Il remplissait aussi les fonctions de ministre de la religion réformée.

Lorsqu'Ortelius publia son *Theatrum*, il fit appel à l'expérience commerciale et aux connaissances linguistiques de Mylius. Il collabora avec Ortelius surtout à la *Synomie géographique* ou *Trésor géographique*, sorte de dictionnaire de géographie ancienne. Après le siège d'Anvers, il se réfugia à Cologne et y mourut en 1604.

6° — Notice sur Lancelot Voysin de La Popelinière

Lancelot Voysin de La Popelinière, gentilhomme gascon vivait vers la fin du XVIe siècle. Il écrivit entre autres ouvrages : une histoire de France de l'an 1550 à l'an 1577 : relatant les évènements des guerres de religion auxquels il avait été mêlés et qu'il cherche à raconter d'une façon impartiale.

Il écrivit aussi une sorte de Cosmographie : « Les trois mondes », où il décrit non seulement les trois principales parties du

monde, mais aussi l'Amérique telle qu'elle était connue à son époque.

Dans l'article de la biographie Michaud consacré à ce personnage, Weiss nous dit qu'il était né vers 1640 dans le Bas Poitou, d'une famille de calvinistes, et que, d'après Guy Patin, il mourut pauvre au faubourg Saint-Germain à Paris, le 9 janvier 1608.

Comme la traduction française de Mercator date précisément de cette année, ce travail de traduction serait sans doute le dernier ouvrage sorti de ses mains.

DESCRIPTIONS DE LA FRANCHE-COMTÉ EXTRAITES DES AUTEURS DU XVIe SIÈCLE ET DU DÉBUT DU XVIIe

1° — Description de la Franche-Comté des éditions françaises du Grand Atlas de Mercator

COMTÉ DE BOURGOIGNE

Il y a deux Bourgoignes : la basse, laquelle est du Royaume, et si est un Duché, où autrefois a habité le peuple dit Œdui : et la haute Bourgoigne, laquelle est de l'Empire, et a le titre de Conté ; en icelle ont jadis demouré le peuple dit Sequani : dont est la carte présente. Les frontières d'icelle sont du côté de Septentrion Loraine et la haute Allemaigne, du côté occident la basse Bourgoigne, de l'orient le pays de Suisse ; et du midy les Savoyens et Secussiens. Elle est à présent divisée en trois diocèses ou préfectures, à savoir la Haute, la Basse et la Dolaine. Les villes en la haute sont Gray laquelle est des principales de cette partie de Bourgoigne, et est ville sur Saône, très riche de plusieurs choses, et bien magnifique en belles structures de maisons : ayant de l'autre costé beaux champs et spacieux, très fertils en toutes sortes de fruictz de la terre. Vesoul très bien munie de fortes murailles, brave de maisons, et riche en vignobles. Montbozon, Jussey, Paulme vers la rivière Doux (1). Port-sur-Saône, Cromary, Montjustin et Faulcogney.

En la Basse sont : Salines, ville très ample et bien renommée, prenant son nom des fontaines très profondes et salées ; car en cette ville se fait du sel très blanc, lequel on transporte d'illec à chariots ès régions prochaines, dont reviennent à la dite région force gabelles et péages. Une ville en une grande et étroite vallée nommée Scodingue, laquelle s'étend en longueur entre montai-

(1) Il s'agit de Pesmes sur l'Ognon.

gnes qui sont de hauteur très horrible, et qui ont beaux vignobles ès lieux qui sont à l'abri. La ville est très forte, ayant des hautes tours et deux forteresses ou chasteaux. — Arbois, ville située en lieu très plaisant et si est renommée et bien florissante pour la grande abondance de toutes choses, et surtout de vins excellens, et qui sont de longue durée : ayant à l'entour des beaux et grands faubourgs. Elle a ses fossés qui plustot sont jardinages ; ses montaignes à l'entour fort plaisantes pour le regard des fontaines, vignobles et beaux arbres, et pourtant est appelée Arbois pour la multitude d'arbres.

Poligny ville bien ornée et forte de murs et de tours très belles, ayant un chasteau en la ville nommé Grimoine, d'un costé de la ville foretz montaigneux, et d'autre costé des vignobles es montaignes qui donnent un vin très excellent. Pontarlier en la basse Champaigne de deux monts sur le bord de la rivière Doux, près d'illec est le chasteau très fort appellé Jura, au sommet d'une haute montaigne tellement que le lieu semble imprenable. Nozeroy située au plus haut d'une montaignette, qu'on pourrait appeller le nombril ou millieu de cette région ; en icelle presque toutes les maisons sont de pierres taillées. Le seigneur d'icelle région y a un chasteau qu'on nomme le Plombé, à cause qu'il est couvert de plomb. Il y a quatre foires en l'an. Au temps passé devant que cette ville eust murailles, elle s'appelloit Nucillum, pour l'abondance des noysettes ou avelaines, car elle estoit au milieu des avellaniers. Chastel Chalon lequel a son fondateur Charles le Grand, lieu fort et renommé. Montmorot en une montaignette entre les vignobles. Orgelet ville marchande et florissante, les citoyens sont praticiens et fort diligens, s'exerçant en draperie. Les champs sont stérils, car ce ne sont que roches et montaignes, tellement qu'il n'y a chose plus misérable, que d'avoir champs sans herbe, fleuves sans poissons, et montaignes sans bois ne forest.

La Dolaine a Dole la plus renommée de toute ceste région, en laquelle florissent les estudes, et surtout les loix ; ville située sur le Doux en lieu bien plaisant, très brave de ponts, murailles et forteresses non pareilles. Les édifices, temples et collèges comme ilz sont d'une singulière grandeur, aussi délectent ils les yeux des hommes pour l'architecture tant artificieuse. Quingey ville

ancienne sur la Louve. Ornans villette entre très hauts monts par le milieu de laquelle passe la Louve rivière riche de poissons, Lodz village très ample. Roche forte villette (1). Verceille dont les murs sont ruinez. Item il y a en ceste contrée, Besançon une ville Impériale et ville métropolitaine des deux Bourgoignes, de laquelle, pour ce qu'en ceste page nous n'en pouvons donnez assez plaine description, et que Gilbertus Cognatus, Paradinus, semblablement Georgius Bruno l'ont fait suffisamment et en grande diligence en leurs volumes des villes, nous nous déportons d'en faire mention. Car comme ainsi soit que leurs œuvres parviennent ès mains d'un chascun, nous y renvoyons le lecteur. Et avec les susdicts on pourra lire Rob. Cœnalem. A la mienne volonté que Cognatus eust tenu sa promesse, laquelle éstoit d'évulguer un livre de l'illustration et réparation de l'ancienne Bourgoigne, avec la chorographie d'icelle, et avec addition des noms des lieux anciens et modernes. Mais c'est pour néant qu'avons attendu jusques à présent.

Dans les éditions tardives de l'atlas d'Ortelius on a ajouté à la fin de cette description une phrase complémentaire.

Dans l'édition Wrients 1603 qui porte au dos de la carte (1589) de Hugues Cousin un texte latin, on lit :

«... Edidit autem his diebus de hoc comitatu ingens et peculiare volumen, Ludovicus Gollusius, Gallica linguâ. »

Le livre de Louis Gollut venait de paraître.

---

(1) Lodz village très ample. Roche forte villette. — Le texte latin porte :

« *Loya* pagus amplissimus : *Rochafortis* oppidum... »

Ce texte latin permet mieux de comprendre qu'il s'agit de *La Loye* et de *Rochefort* près de Dole. Ce passage mal traduit comme beaucoup d'autres indique que le texte français laisse bien à désirer et que le texte latin lui est supérieur.

2° — Description de la Franche-Comté des éditions françaises du Grand Atlas de Mercator et Hondius

LA HAUTE BOURGOGNE (*vulgairement la Franche-Comté*)

La Comté de Bourgoigne est divisée, pour faciliter la Iustice, en trois Dioceses et Prefectures, ou Prévostez, a sçavoir : la Haute, le siege de laquelle est à Vezoul : la Basse, le siege de laquelle est à Poligny : et la Dolane, qui a son siege à Dol. Laquelle Comté est pourtant appellée Franche : partie que le Comte et Prince d'iceluy, au regard de cette Province ne recognoit personne pour superieur : partie que la Province est du tout libre sous son Comte, de toutes charges et impositions.

QUAND IL FAUT ASSEMBLEZ LES ESTATS GENERAUX, ON Y APPELLE LES TROIS ESTATS, AU NOM DU PRINCE D'ORANGE, SEIGNEUR DE NOZERET ET ARLEY, MARESCHAL ; COMPOSEZ DE LA NOBLESSE, ECCLESIASTICS ET VILLES :

Du Haut Diocese :

Les *Comtes :* Montbelliart, Roche et Varax, Montrivel, Thalamey et Vaulgrenans, Vergey, Rey Listenois.

Les *Abbez :* Croissant, Charité, Bitaine, Corneul, Tulley, Clarfont, Luxeul, Bellevaulx, Grace Dieu, Charleu, des trois Roys.

Les *Prieurs :* Vaucluse, Lantenans, Cusance, Marteret, Iuffey, Port sus Saone, Montreul sur Saone, S. Marceau.

Les *Chanoines :* Calemostier, et autres ailleurs.

Les *Villes :* Gray, Vesoul, Montboisson, Iussey, Palme, Port sus Saone, Cromary, Mont-Iustin, Faulcogney.

Les *Seigneurs :* Montmorot et S. Loup. S. Martin, Taulens, Ville-neusve, Rupt, Montgevelle, Chastillon et Belvoye, Conflandey, Montbaillon, Vellefon, Dicey, Igny et Chemilly, d'Oiselet, Cicon, Trasves, Rainconnieres, Costebrune, Sombernom, Valle-fault, Bermont, d'Avilley, Mugnay, Vereur, Touraise, Citey, Provanchieres, Grand-mont, Velle Cheureloux, Voysey, Dampirre, Frotey, Beutal, Matay, Noironde, Tromarey, Millesey, Mailleroncourt, Myon, Bennenge, Vellerot le boz, Clerc, Betou-

court, Montaillotte, d'Amondans, et de Fraisne, Chavirey, Montot, Mons S. Legier, Cuvry, Montereul, Sorans, Lambry et autres.

Du Bas Diocese :

Les *Comtes :* Ruffey et S. Aulbin : le Baron de Chevreaux.

Les *Abbez :* S. Eugende, Baume, Balerne, Mont S. Marie, Mont-Benoist, Beylen, Bausieres.

Les *Prieurs :* Mainnail, Vaucluse, Bon lieu, Mente, Lonsle-saulnier, Arbois, Mote, Syrodi, Val sus Poligni, Mortau.

Les *Chanoines :* S. Maurice, et S. Anatol, et S. Michel, tous à Salines, Arbosiens, Polichniens, Nozeretens, et autres des autres villes et lieux.

Les *Villes* : Salines, Arbois, Poligny, Pontarlien, Nozeret, Chasteau de Charles, Mommoroti, Orgelot.

Les *Seigneurs :* Couloigni, et Andelest, Courlaou et le Pin, S. Amour, Argento, Laubespin, Pourpet, S. Sorlin, Darnam et Tramelay, Borsia, Cressia, Fitigny, Chamberia, Montena, Vecles, Rosait, Marigna, Beaufort, Nasey, l'Aigle, Courboson. Vertamboz, l'Argilla Moiron, l'Estoille, Chasnée, Aresche, Coges, Bar, et Iousseaul, d'Augra, Muyre, Charrin, Charlin, Chaumes, Breterieres, Fontenay, Cognay, Chaulx, Montuet, Vadans, Villette, les Arbois, Aiglepierre, Chastelvillain, S. Iulian, Descrilles, Verges, Chay, Champaigne, Beau-chemin, Ville-neuve, lez Orgelet, Chastes, Prevost du Chasteau de Ioux, ou de Iura Mont, Vincelle, Vismeaux et plusieurs autres.

Diocese de Dole :

Le Seigneur de Givrey, Longepierre et Rahon, Clervaux.

Les *Abbez :* Billon, S. Vincent, S. Paul de Bisance, d'Acey.

Les *Prieurs :* Loye, Laval, Damparis, Iouhe, Monterot, Mote sur haute pierre, Faye, Mostier en Segus.

Les *Chanoines :* De Dol, Besançon, et autres ailleurs.

Les *Villes :* Dole, Quingei, Ornans, Loye, Rochefort, Vercel.

Les *Seigneurs :* Vauldrey, Rainnes, Rye, Montfort, Mont-Richard, Fertans, Maillot, Bermont, Cleron, Verchamps, Dossans, Port, Chasteau, Roillault, d'Abbans et Marchault, Reculet, Chantraus, Mont-Grospain, Mutigny, Chassey, Barressey, Cheisey, S. Ilye, Faye, Parrel. Chemin, Rabus, Champdivers, et Ranslonieres, Rainchecourt, Paintre, Montrambart, Salans, Goussans, Chaverey, Ancier et autres.

Or on monstre 4 Principales races de la Noblesse de Bourgoigne : comme, celles qu'on dit issuës des Roys Princes de Bourgoigne, ou avoir prins alliance avec eux ; asçavoir *de Vienne*, à laquelle on attribue le nom et le tiltre de *Noblesse de Vergey*, a laquelle on donne le tiltre de *Vaillante : de Chalon*, laquelle obtient le nom *de riche et opulente*, et tiltre de Principauté d'Orange : *de Neuf-chastel*, signalée pour les *Fiefs*. Nous avons tiré tout cecy presque de mot en mot hors de Gilbert Cousin Nozerê ; et pour ce qu'il distribue et poursuit toutes les Seigneuries en 3 Prevostez, et que l'Inquisition des lieux n'est pas vague, avons obmis les nombres, principalement pource que les choses lesquelles on cerche, se peuvent remarquer aisement par les signes y adjoustez, comme Tours et Croix. Or Cousin en nomme beaucoup plus qu'il n'y en a en la table : ne l'avons pourtant voulu obmettre, pour comprendre toute la Noblesse laquelle il recite.

Iurisdiction. Toutes les appellations de ces 3 Dioceses se relevent a Dole, où se tient le Parlement du Comté.

L'Estat Ecclesiastic. L'Archevesque de Besançon qui a sous soy 3 Evesques de Basle en Allemaigne, et de Lausanne en Suisse, et de Bellic en Savoye, est le chef Ecclesiastic et Prince de l'Empire. Icy sont les membres de l'Empire et du 5 Circle : l'Archevesque et ville de Besançon, ville Imperiale Franche, jadis la plus grande Province des Sequanois, et demeure arrestée du President.

Le 10 Circle de l'Empire est appellé Bourgoignon, pource qu'il fust institué par la maison de Bourgoigne : comprend les principaux Seigneurs du Pays-Bas, qui sont :

Le Duc de Bourgoigne ; S. de Bergen et Waelhem ; Comte d'Egmond et Iselstein ; Comte de Horn, Comte de Nassau en Breda ; Comte de Bergen.

La distance des Meridiens est a raison du Parallele 46,40. au plus grand Circle.

LE COMTÉ DE BOURGOGNE

Suit le *Comté de Bourgoigne*, ou *la Haute Bourgoigne* : aux François *Franche Comté*. Il est Fief de l'Empire, sous la protection des Suisses Bernois : et a pour voisins au Nord la Lorraine

et Haute Germanie : au Couchant le Duché de Bourgoigne : au Levant les Suisses : au Midy la Savoye et le Lyonnois. Sa longueur est de 90, sa largeur de 60 milles. Pays fort fertil, fourny de toutes choses nécessaires à la vie. La terre propre à la semence, planter et affier Arbres, provigner Vignes, pour Vins excellens, et tres-propre à la nourriture du Bestail. Il y a par tout abondance de Grains, Seigle, Orge, Avoines, Febves, Mil et autres Legumes. Non moindre quantité d'Arbres fruictiers. Son terroir, mesmement au nombril et mitan d'iceluy, a des Costaux fertiles en Vins, qui surpassent tous autres en bonté. En Arbois et Vadan se voyent des Tonneaux de Vin si grands, qu'ils semblent esgaler les maisons. Pres la Royale demeure des anciens Roys de Bourgoigne, que les naturels appellent *Chambrette au Roy*, ils tirent de Terre du Plastre, qui ressemble Chaux. La mesme, et au quartier de Dole se tire pour les Sepultures des Grands, du Marbre blanc ou Alebastre, et d'un autre tref-noir, marqueté de pourpre. On y peut aussi voir diverses sortes d'Animaux, mesmement de charge, et Bestail. Les Chevaux de Granvelle qui vont l'amble, et les Chiens courageux de ce quartier, sont fort prisez de tous. Plusieurs ont escrit de ses Comtes, tant François que Germains. Il y a eu ses Comtes et Palatins. *Eudo* porta un tiltre de Duc, auquel succeda *Philippe* son fils, surnommé *le Hardy* : mais *Marguerite* succedant à Philippe son Nepveu, par sa sœur Ieanne, eust le Comté de Bourgoigne. A laquelle succeda *Louys de Male* son fils. A luy *Marguerite de Male* sa fille, que *Philippe*, surnommé le Hardy, espousa. Lequel eust pour successeur *Iean* son fils, surnommé le *Determiné, Philippe le Bon, Charles le Guerrier*, *Marie* femme de Maximilian d'Austriche, *Philippe d'Austriche*, *Charles V,* Empereur : *Philippe* Roy des *Espaignes*, et *Philippe* son fils. Mercator nombre les Villes qui sont en chacune diocese de ce Comté. Or *Dole* fortifiée d'un bon chasteau, est capitale du Comté, et la plus renommée de toutes, sur le fleuve Doux (Dubis) qui la partist en deux. Aucuns croyent que ce soit le *Didation* de Pto. liv. 2, cha. 9, Ville des Sequanois. On n'y desire chose qui soit necessaire pour embellir une ville. Le Marché y est fort ample de forme quarrée, mais un peu plus long que large neantmoins. Vers le Couchant est la Court de Iustice, avec ses

prisons. Le principal Temple tres-beau et d'ouvrage merveilleux est voué à la Vierge Marie. Y a plusieurs autres Villes, desquelles est *Besançon, Vesontio* à Cæf. et à la Table Itineraire, *Visontio* à Anton, *Vesuntium* à Ammiam ; et *Visontium* à Ptol. Ville Imperiale, autrefois *Chrysopolis*, située en un commode et gras territoire. C. Cæsar au premier livre de ses Commentaires descrit l'ancienne situation de cette ville en ces mots. *La plus grande Cité des Sequanois,* dit-il, *estoit en telle sorte fortifiée, qu'elle fournissoit grande ayde à faire la guere, pour ce que le Fleuve Alduabis,* (Doux) *environne quasi toute la ville en façon de cercle* : *au reste d'espace, qui ne contient pas plus de 600 pieds, de la part où le Fleuve la laisse, il y a un mont de grande hauteur, de sorte que le pied de cette montaigne des deux costez joint les deux rives de ce Fleuve. La muraille qui l'environne le fait estre une forteresse, et le conjoint à la ville.* Elle retient encor aujourd'huy presque la mesme assiette, sinon que le Fleuve maintenant la coupe pour la plus grande part en deux, ayant un pont : d'où il semble que la partie plus Occidentale doibt avoir esté bastie apres le temps de Iule Cæsar. Elle est maintenant Archiepiscopale : elle garde encor quelques monumens d'ancienneté. Il y a de grands jardins dedans ses murailles, des vignobles et vergers, avec des lieux escartez propres aux Muses. *Noseroi*, aux autres *Nozereth*, qu'on dit avoir esté nommé des noix *Nucillum :* mais Louys de Chalons retourné du Voyage de Hierusalem, le fist enfermer de murailles, et appeller *Nazareth*. En la partie meridionale de ceste Ville est le Chasteau du Prince, qu'on appelle de *Plomb*, pource qu'il en est couvert. Les *Salines*, grande Ville, et fameuse par toute l'Europe, nommée de ses sources salées. Le Sel s'endurcit au feu, puis devenu blanc, est transporté par tout : c'est le plus grand trafic du Comté. Ie laisse les autres villes. Il a des Lacs fort grands et merveilleux : l'un desquels est celuy qu'on appelle le *Goufre* ; ouvrage merveilleux de nature : car sur l'Eau se fait une fange qui durcit, en sorte qu'on la diroit terre ferme, sur laquelle neantmoins les chariers ni hommes montez, n'osent aller, ains les pietons seulement. Au temps de pluye et nubileux il ne se monstre, si le sec et beau temps n'est prochain. Lors sorti en peu de temps par petits trous, il remplit toute la plaine de Colombier. Y a aussi entre Noze-

rethet Ripare un autre Lac à Bonval, riche en poissons, Loups, Perches et autres. Lequel chasque 7 année se retirant et cachant par quelques sepmaines, se monstre derechef. Chose tenuë pour miracle, et qui excede la foy des hommes. Le quartier du Comté qui regarde le Midy, abonde en Lacs. On y voit celuy qu'on appelle *Maleteux*, Grand et Petit. *Narley*, d'une profondeur presque incroyable. *Vernoy*, les 2 *Chamblics*, *Frogeay*, *Ronchault*, et autres. Plusieurs Fl. coupent et rendent heureuse la Bourgoigne, le *Doux*, *Lougnon*, *Dain*, *Louë* et autres. Tout le *Doux* est du Comté. Ptol. appelle *Dubis* : et autres *Alduasdubis*, qui sort du Mont Iura, peu au dessus de la Motte, tres-plaisant Bourg, et qui ne rapporte mal à une Ville. Le *Doux* au reste, ayant pris son cours du Midy au Nord, et traversé le Lac Poncy, apres quelques revirades passé Pontarlier, Mortua, Vafre, va à S. Hippolite, d'où courbé vers le Couchant, atteint le *Bourg Chastelot*, et tourné au Sudouëst, accommode Besançon. Puis ayant formé une Isle à Dole, se jecte en la Saone à Verdun. *Lugnon* est aussi tout à la Haute Bourgoigne, lequel ayant prins son origine aux fins de Lorraine, ayant visité plusieurs Villettes et Villages se descharge en la Saone : une haute Montaigne s'appuyant sur le grand et tres-celebre village Syrode, vomit le *Dain*, hors d'un recourbement sinueux, en ceste sorte : apres que vous estes descendu, il y a une caverne d'un precipice profond, environ la largeur de dix pas. Elle a pour voisines des Roches terribles ; lesquelles font horreur à qui les regardent : et jecte de son profond si grande abondance d'eaux, que le Fleuve des son origine (qui semble incroyable) pourroit porter navires, si les Rochers et pierres par lesquelles il est devolu, ne l'empeschoyent. Il reçoit en soy divers autres Fleuves : comme pres de la Fontaine, *Sena*, Riviere fort grande de renom et nature, sourdant du village *Fons-Sena*, lequel comme il est tres-grand et contient plusieurs metairies, prend son nom d'icelle, et coule dans un vallon pierreux par les village des Planques et Sienes pres la villette Bourg. Et ainsi accreu de 60 autres Fleuves, courant, et passant par la partie Meridionale de la haute Bourgoigne, est porté dans le Rhosne 3 lieuës de Lyon vers Levant : d'où quelques uns estiment que le nom de *Danus* est contenu aux dernieres lettres de *Rhodanus*. Le *Dain* a des Poissons de

bon goust, Troctes et Brames de Mer. *Loue* Fl. de Bourgogne poissonneux en Barbeau, Anguille et Brame de Mer. Il prend origine un peu au dessus de Villephau au village Ovin, et non loing de Dole se descharge dans la Saone. Il y a aussi la *Saone*, et autres. A aussi des Bains d'eaux chaudes pres de la Ville de Luxoul. Le Pays en outre se voit diversifié par des Bois, Monts et Vallons. Or les principales Montaignes sont *Iura* et *Vogese* : ce Comté a une Academie ancienne à *Dole*, qui environ l'an 1400, les guerres estant assopies, commença à fleurir a bon escient.

3° — Description de la Franche-Comté de Jean Matal Metellus (1602)

Comitatus Burgundiæ.
Vulgo « La Franche-Comté ».

Nicolaus Vignierius Barrensis ad Sequanam, in rerum Burgundionum chronico scribit, post annum a Christi nato DCCC LXXX VIIII labascente regnum Caroli Magni, agnatione in Galliis Majestate, Burgundiæ partem illam quæ est cis Ararim (quam inferiorem antiqua monumenta appellant) Ducatum efficere cepisse : in Lugdunensi atque Arelatensi Burgundiæ, Bozone authore, et in Transjurana, Rhodolpho Conradi filio, duo regna constituta fuisse, quæ in unum tandem coaluerunt, ex cujus postea dissolutione Comitatus Burgundiæ superioris, Moriennæ sive Sabaudiæ : Provinciæ Arelatensis, atque Viennæ sive Delphinatus emerserunt, nec longe ab illis intervallo Ducatus Burgundiæ minoris quam Nuitlandiam vocant. Hæc tabula Superiorem Burgundiam sive Comitatensem, quam vulgo « La Franche-Comté » vocant exhibet. Regio collibus vitiferis tamen turget et multa in ea loca agro ubere gaudent, pecori alendo et fæcundo sementi commoda sunt ; nascitur enim ibi triticum purum, siligo, hordeum, avena, faba millium et alia legumina. Jumentorum et pecudum passim summa fertilitas, arborum haud minor fecunditas, vinetis abundat vini laudatissimi feracibus. Regio fere undique fluminibus irrigua est, uti sunt Alduasdubis, Cella, Lupa, Languium et alii. Lacus multi sunt. Inter Nozoretum et Ripa-

riam est lacus Bonvallis, qui septimo anno in aliquot hebdomadas suffugiens et delitescens, deinde iterum emergit. Montium hujus regionis præcipuus est Jura, qui Helvetios et Sabaudiam spectat, et Vogesus qui hanc provinciam à Lotharingia disterminat ; ii tamen montes pecori alendo non incommodi sunt : Si quis nemoribus oblectetur habet quocumque se vertat, montes silvoses : ferri fodines sunt juxta Fani Hippolyti oppidum. Marmor et albastrites in Dolano et Fani Lotharii pago effodiuntur et aliud marmoris genus ad urbem Salinas. Thermæ quoque medicatæ aquarum calidarum Luxovii oppido scaturiunt.

Vesontio civitas est imperialis libera, Comitatus Burgundiæ metropolis : olim Chrysopolis dicta fuit, quod ejus portæ puro spissoque auro obductæ fuerint : sita est comodo fertilique territorio, circumdata enim est ditibus colliculis, qui vinetis constiti sunt, et pulchris profundisque saltibus. Alduadubis fluvius ipsam intersecat, ejusque potiorem partem concludit, reliquam partem, ad portam quâ Dolam itur, fluvius non aluit. Fructus dulces gignit territorium, aucupio capta caroque venatica in civitate vili venduntur ; pro horrœo totius provinciæ haberi potest. Et si autem Vesontio Monarchiæ sedes non fuerit, ut fuit Roma, attamen in ea fere nulla magnificentia præstantia publica ædificia fuère, quæ non et Vesontioni essent quorum adhuc vestigia extant, nempe Chamars quid Campus Martis est Chaudiane qui Campus Dianæ, Chamuse qui Campus musarum, Challu qui Campus Lunæ, Roremont qui aurore mons : Columnæ veteris lapidis non satis cogniti fusiles esse putantur, et alia rara.

Dola urbs est, territorio divite fertili et aëre peramœno, salubrique sita, caput est propemodum totius Comitatus, propter Parlamentum (ut vocant) omnis ejus Provinciæ, eruditis prudentibusque viris claro. Disciplinarum studiis per Jesuitas fulget, maxime vero jurisprudentiæ Academia, quam undique externi, præsertim Germani fræquentant ; Alduadubis fluvius in duo brachia divisus, inferiorem ejus partem quasi ulnis complectitur mœnibus octoque propugnaculis altissimis, ex quadrato lapide constructis et editissima summi templi, turre munita longeque firmissima est.

Nozoretum oppidum est, Gilbertus Cognatus ejus civis, Nucillum dictum fuisse ait, a nucibus avellanis, ibi crescentibus, sed

Ludovicus princeps Cabillonius, ab expeditione Hierosolymitana reversus, motus reverentia, erga Verbi celestis incarnationem, Nazareth id dici voluit, cum id muris cinxit. Ornatum est templis et palatio principis Auraici et civium domibus magnificis ; Celebre est propter nundinas et mercimonia quæ in eo sunt.

Salinæ urbs est in valle sita, in ea fons est, e cujus aqua salem excoquunt candore præstantissimum, quem in panis formam (quæ Salinia vocant) efformatum, in finitimas regiones, Helvetiam præcipuæ frequentibus curribus exportant, itaque salis negociato maximum Comiti Burgundiæ vectigal parit. — Sant Amouri fanum, oppidum est, dominum agnoscit Philibertum Baumium Montisfalconeti dominum, et nobilem virum Joannem Baumium. In tres summas juridictiones quas Ballivatus vulgo nominant distinctus est Comitatus Burgundiæ. Superioris sedes est Vesulii, alterius quam inferiorem vocant, sedes est Polignii, tertiæ quæ minor est Dolæ. In superiori juridictione urbes sunt Gronyum, Montbozum, Palviera, Portus ad Sonam, Fanum Justini, Falcogneyum et aliæ. In inferiori sunt Salinæ, Arbosium, Polignium, Nozeretum, Ponterlium, Orgeletum et aliæ.

Comitum qui huic provinciæ præfuerunt series hæc est

Fredericus ejus nominis primus, Romanorum imperator, repudiata priore sua conjege, duxit Beatricem Reginaldi Comitis superioris Burgundiæ et regni Arelatensis heredem, cui successit in imperio Henricus ejus filius. In opes ditionesque autem quas Beatrix in Burgundia habuerat, successit Otho éjus filius ordine tertius ab Henrico fratre, quibus Palatini et regni Arelatensis titulos adjunxit. Othoni successit Beatrix filia quæ Othoni Meraniæ ad Athesim in Alpibus Duci nupta, ei peperit Othonem. Huic successit Aliza sive Adelidæ filia, quæ nupsit Hugoni Joannis Burgundiæ Comitis filio natu majori, illique, jura titulosque Comitatus et Palatini Burgundici (quo pater Joannes avusque Stephanus abstinuerant) detulit. Eis successit Othelinus sive Otho filius qui Mathildem Roberti Atrebatum Comitis ad Curtracum cœsi filiam uxorem ducens, nactus est Comitatum Atrebatensem quamvis Roberto, ex filio ejus Philippo mascula proles superesset. Othelino successit Joanna filia quæ nupta erat

Philippo Franco Pictonum Comiti (qui postea regnum Francorum adeptus est) cognomento longo, hic filiam natu maximam Joannam, elocans Eudoni Burgundiæ duci eam dotavit Comitatu Burgondiæ in quæ ea virgo successerat, defuncto Othelino sine Othone avo materno et Roberto avunculo, qua ratione Comitis et Palatini Burgundici simul cum Ducatus, titulos primus gestavit Eudo, cui successit Philippus, ex Philippo filio nepos, quo sine liberis defuncto, Rex francorum Joannes Ducatum Burgundiæ filio Philippo qui Audax dictus fuit concessit, sed in Comitatum Burgundiæ Atrebatumque successit Margareta, alia regis Philippi longi filia, quæ nupta erat Ludovicus Nivernensi Flandriæque Comiti. Huic successit Ludoviens Malanus filius, cui nata est Margareta filia, hanc in uxorem duxit Philippus Burgundiæ dux, cognomento audax, huic ordine successere Joannes intrepidus filius, et Philippus cognomento bonus ex filio Joanne nepos, hic post se reliquit unicum filium Carolum qui Bellator dictus fuit, et ad Nanceium ab Helvetiis victus et occisus est, relicta post se unica Maria, qua duxit Maximilianus Austriacus, Imperatoris Frederici tertii filius, qui post patrem Imperator fuit, et ex Maria uxore procreavit Philippum (qui ducta in uxorem Regum Hispaniarum Ferdinandi et Elisabethæ filia Johanna Hispanarium Rex fuit) et Margaretam quæ primum fuit desponsata Carolo regis Ludovici XI filio, sed post decennium a Carolo tunc Rege Fraucorum repudiata, nupsit Joanni Ferdinandi Hispaniarum regis unico filio, quo extincto elocata est Philiberto Sabaudiæ Duci, ex quo prolem nullam edidit. Philippo Hispaniarum regi ex uxore Joanna nati sunt Carolus qui patri in Comitatum Burgundiæ successit et Romanorum Imperator fuit ejus nominis quintus. Ferdinandus cui Archiducatus Austriæ in partem hereditariam obtigit, et post Carolum fratrem Imperator fuit. Eleonora quæ primum nupta fuit Emanueli Lusitaniæ regi deinde regi Francorum Francisco primo. Isabella elocata fuit Christierno secundo Daniæ regi. Maria quam in uxorem habuit Ludovicus Hungariæ et Bohemiæ rex. Catharina, posthuma matrimonii vinculo juncta fuit Joanni tertio Lusitaniæ regi. Carolus V Imperator duxit in uxorem, Isabellam, Emanuelis regis Lusitaniæ filiam quæ ei peperit Philippum Hispaniarum regem et Mariam quæ elocata fuit Imperatori Maximiliano ejus nominis secundo patru-

eli. Philippus rex Hispaniarum priman uxorem duxit Mariam Joannis regis Lusitaniæ filiam. Secunda uxor regis Philippi fuit Maria, Angliæ regina, regis Henrici octavi filia. Maria defuncta duxit rex Philippus Isabellam regis francorum Henrici II filiam quæ ei peperit Isabellam et Catharinam quæ nupsit Carolo Emanueli Sabaudiæ duci. Quarta regis Philippi uxor fuit Anna Imperatoris Maximiliani II filia, quæ ei peperit Ferdinandum, qui infant; Jacobum qui novennis mortuus est; Philippum qui natus est Anno a nato Christo M D L XX VIII.

4° — Description du Comté de Bourgogne de Pierre Bertius (1617)

Les Bourguignons sont ainsi appelez du mot bourgs qui signifie chasteaux. Il semble qu'Isidore les reconoisse premièrement en la Germanie intérieure; pour ce qu'ils avoyent esté mis là par Tiberius aux limites des chasteaux; mais iceux se rebellants puis après contre les Romains, il dit qu'ils habitèrent ès rivages du Rhin, et qu'ils prindrent le nom du peuple : mais maintenant ils sont en la Gaule, en laquelle ils ont ja de long temps commandé au long et au large sous titre de Royaume. L'an 1020 Rudolphe estoit roy de Bourgoigne beau père de Conrad l'Empereur, auquel succéda au royaume Henry fils de Conrad. Le royaume de Bourgoigne comprenait alors les Séquanois, la haute Bourgoigne, Savoye, Dauphiné et le territoire d'Arles. Guntherus a fort élégamment descrit les limites de ce royaume au Ligurin :

. . . .

« Ce quartier prend commencement où Basile se fait laver.
» Par son voisin fleuve, où le Rhin joyeuse vient saluer.
» Cartier de peuple bien fourny, qui d'un costé les champs gaulois
» Vient mordre, d'un autre costé serré par les monts Alpinois
» S'étend aussi jusqu'à la mer où le Rhosne vient décharger
» Ses flots bruyants, mesmes aussi il vient ses costés allonger,
» Jusques à Arles que l'on dit le chef et siège avoir esté.
» D'un royaume tant ancien et de ses rois la Cour d'Esté.

« La Provence aussi qui jadis tiltre de royaume portoit
« Te joint à soy d'un grand amour par un limite esgal et droit
« Royaume, duquel Arle estoit le siège et fin de ce costé
« Jusques à tant que du grand roy Radulphe fut la volonté
« De commander qu'il fut adjoint à nos royaumes, lui ostant
« Ce nom d'honneur, non un royaume, ains bien une part le [faisant. »

. . . .

Mais après l'héritage estant divisé entre les enfants des roys, le tiltre royal ne demeura à aucun. De là vindrent deux Bourgoignes, et par ce moyen aussi la Savoye fut distinguée du Daulphiné. Et aussi ne s'en fallu pas beaucoup alors que le prince Umbert ne joignit le Dauphiné au siège Romain, a cause du deuil qu'il avoit conceu de la mort de son fils unique, n'eust été que les Nobles du Dauphiné lui firent entendre, qu'ils aymoyent mieux vivre sous la sujection du roy de France, qui les pouvoient deffendre contre les Savoyens, que sous le Pontife. Et ainsi le Dauphiné fut inséré au Royaume de France. Ce qui advint du temps du règne de Philippe de Valois, l'an 1350 La Bourgoigne est donc divisée en deux parties par le fleuve Arar, que les François appellent Saône, assavoir, *Inférieure,* appelée vulgairement le Duché de Bourgoigne ou Bourgoigne royale : et *Supérieure* qui est appelée Impérière ou Comté de Bourgoigne ; la première est à l'occident et l'autre à l'orient. La Bourgoigne Comté a pour sa limite septentrionale Lorraine, à l'Est la Suisse ; au midy la Savoye. Elle contient un pays assez fertile en choses nécessaires à la vie humaine. Elle est aujourd'hui divisée en trois Diocèses ou Seigneuries, Superieure, Inferieure et Dolane. La superieure a ces villes : *Gray* en la rive de la Saône, *Vesoul* avec ses fortes murailles, et terroir vineux : *Montboisson, Jussey, Palme, Port sur Saône, Cromary, Montjustin et Faulcougney.*

En la basse est *Sans* [pour Salins] grande ville qui a son nom de ses fonteines salées ; *Arboise, Poligny, Pontarlier, Nozeroy* qui jadis estoit appelée Nucelle pour ses noix. Le Comte a ici un Chasteau, lequel s'appelle le Chasteau de plomb, pour ce qu'il est couvert de plomb. Il y a aussi Castrum Caroli, *Chastel*

Chalon, basti par Charle-Magne. Les citez de la Dolane sont *Vercelles, Quingey, Ornans, Loye,* Rochefort et Dole, qui est la capitale de tout ce pays célèbre pour ses ponts, murailles et admirables forteresses, et surtout pour son Escole des Arts et du Droit. En ce comté est le *Besançon* des Séquanois, qui est une ville imperiale et capitale de toutes les deux Bourgoignes, bien forte tant par art que par nature, patrie d'Antoine Perenot evesque d'Arras. Au reste Caïus Cæsar en son premier commentaire, descript l'ancienne situation de Besançon (car Ammian et Ptolémée l'appellent ainsi) en ces mots : « ... Une grande » cité des Séquanois, dit-il, estoit en telle sorte fortifiée, qu'elle » fournissoit grand ayde à faire la guerre ; pour ce que le fleuve » Alduabis (aujourd'hui Doux, et selon Ptolémée Dubis) environne quasi toute la ville en façon de cercle : au reste d'espace, qui ne contient pas plus de 600 pieds, de la part où le » fleuve la laisse, il y a un mont de grand hauteur, de sorte que » le pied de ceste montagne des deux costés joint les deux rives » de ce fleuve. La muraille qui l'environue le fait estre une forteresse, et le conjoint à la ville. » Elle retient encore aujourd'hui la mesme assiette, sinon que le fleuvre maintenant la coupe pour la plus grande part en deux avec un pont : d'où il se fait que la partie plus occidentale semble avoir esté bastie après le temps de Julius. Elle est maintenant Archiepiscopale. Elle garde encore quelques monuments d'ancienneté : il y a de grands jardins entre ses murailles, des vignobles et vergers, avec des lieux escartez propres aux Muses.

NOMENCLATURE DES PRINCIPALES ÉDITIONS DES ATLAS D'ORTELIUS ET DE MERCATOR

1° — Nomenclature des principales Éditions de l' « Atlas d'Ortelius » (d'après Wauwermans et A. Tiele)

Ortelius, éditeur. Egide Coppens de Diest, imprimeur :

1° — 1570 — 1re édition latine. 35 cartes ?
2° — 1570 — 2e latine. 53 cartes. 2e tirage de la 1re édition.
3° — 1571 — 3e édition latine.
4° — 1571 — 1re édition flamande.
5° — 1572 — 1re édition allemande.
6° — 1572 — 1re édition française.
1573 — Addimentum (17 cartes).
7° — 1573 — 4e édition latine (70 cartes).
8° — 1573 — 2e édition allemande.
9° — 1574 — 5e édition latine.
10° — 1575 — 6e latine. Chez Ægide Rade (70 cartes).
11° — 1578 — 2e édition française.

Ortelius, éditeur ; Plantin, imprimeur :

12° — 1579 — 7e édition latine (93 cartes).
1580 — 2e addimentum (23 cartes).
13° — 1580 — 3e édition allemande.
14° — 1581 — 3e édition française.
1583 — Parergon.
1584 — 3e Addimentum.
15° — 1584 — 8e édition latine (108 cartes).
16° — 1585 — 4e édition française.
17° — 1587 — 5e édition française (112 cartes).
18° — 1588 — 1re édition espagnole (99 cartes).
19° — 1589 — 9e édition latine.
1590 — 4e Addimentum.

20° — 1591 — 10e édition latine.
21° — 1592 — 11e édition latine.
22° — 1593 — 1re édition italienne.
1595 — 5e Addimentum.
23° — 1595 — 12e édition latine (115 cartes).
24° — 1598 — 4e édition allemande.
25° — 1598 — 6e édition française (119 cartes).
26° — 1601 — 13e édition latine.

Jean-Baptiste Vrients, imprimeur et éditeur :

27° — 1602 — 2e édition espagnole.
28° — 1602 — 5e édition allemande.
29° — 1603 — 14e édition latine (120 cartes).
30° — 1606 — 1re édition anglaise.
31° — 1607 — 15e édition latine.
32° — 1608 — 2e édition italienne.
33° — 1609 — 16e édition latine.
34° — 1612 — 17e édition latine.
35° — 1612 — 3e édition italienne.
36° — 1612 — 3e édition espagnole.
37° — 1613 — 18e édition latine.
38° — 1624 — 19e édition latine. Chez Moretus (douteuse).

Il est bien probable que ces nomenclatures ne sont pas encore bien complètes. D'autre part nous ne pouvons savoir au juste à combien d'exemplaires chaque édition a été tirée. Ce nombre était variable et quelquefois même assez restreint. Nous savons par les comptes de la maison Plantin que certains tirages n'eurent lieu qu'à environ deux cents exemplaires ; d'autres auraient atteint sept cents exemplaires.

ÉDITIONS DE L' « EPITOME D'ORTELIUS »

Les éditions des *Epitome d'Ortelius* sont encore plus nombreuses. Elles furent publiées par Pierre Hyens, « le miroir du monde », par Philippe Galle, par Michel Coignet, etc..., etc..., en toutes les langues. La quantité de ces petits volumes est

impossible à déterminer. Le Musée Britannique en possède plus de 30 éditions différentes.

Voici la nomenclature de celles que j'ai dans ma collection :

1° *Edition française de 1579*, ayant pour titre : « Le miroir du monde », réduit premièrement en rythme brabançonne par M. P. Hyens, et maintenant tourné en prose françoise, auquel se représente clairement et au vif, tant par figures que caractères, la vraye situation, nature, et propriété de la terre universelle — non moins duisant — par chemins à tous voyageurs curieux, que l'excellent Théâtre d'Abraham Ortelius, est utile et convenable à l'étude de tous étudiants ingénieux.

La marque des Plantin. A Anvers. De l'Imprimerie de Christophe Plantin, pour Philippe Galle. MDLXXIX (1579).

Cette édition offre à la page 18 une carte de Franche-Comté et de Savoie. Elle est très petite et peu lisible et paraît être une réduction de la Carte de Gilles Bouillon des premières éditions du « Theatrum ». Le texte très court se termine par cette phrase qui se rapporte aux Francs-Comtois : « Les habitants de ce pays » sont cogneus de plusieurs par leur grand courage, vaillants » faits d'armes, et fidélité qu'ils ont démontrée à leur Prince, » tant en temps de paix que de guerre ».

2° *Edition italienne de 1593*, petit in-4° oblong, portant le titre de : « Theatro, d'Abrahamo Ortelio » ridotto in forma piccola... ...tradotto in lingua italiana da Giovanni Paulet. Al. Ill° Sor Pietro di Hennin conte di Boussu. Marque des Plantin. In. Anversa. Nella stamparia Plantiniana. MDXCIII. A le spere di Philippo Gallœ.

La Carte de Franche-Comté occupe la page 25.

3° *Edition italienne de 1598*, in-8°. Il Theatro del Mondo di Abramo Ortelio...... in Brescia. Appresso la compagnia Bresciana. MDXCVIII (1598).

La Carte de Savoie et Bourgogne occupe la page 49 et 53.

4° *Edition française de 1598*, petit in-4° oblong. Epitome du Theatre du monde d'Abraham Ortelius... Marque Plantinienne. A Anvers, de l'imprimerie Plantinienne pour Philippe Galle. MDXCVIII.

La Carte du Comté de Bourgogne très réduite rappelant vaguement celle de Fardinand de Lannoy, occupe la page 26.

5° *Edition latine de 1601.* « Epitome Theatri Orteliani..... Autuerpiœ apud. Joannem Bapt. Vrientium. Anno MDCI cum gratia et privilegio.

La Carte « Burgundiæ Comitatus » occupe la page 26.

6° *Edition française de 1602.* « Epitome du Théâtre de l'Univers, d'Abraham Ortelius »,par Michel Coignet. Mathémat. d'Anvers. Antverpiæ sumptibus Joannis Keebergii, Anno MDCII.

La Franche-Comté occupe la page 26. Le texte est plus développé que dans les éditions précédentes et.se termine par cette phrase : « Albert et Isabelle, princes d'Autriche, possèdent aujourd'hui la Bourgogne par droit héréditaire. »

7° *Edition latine de 1609.* « Epit. Theatri ». Ant. sumptib. Joannis Bapt Vrintii. An : MDCIX.

La Franche-Comté regravée occupe la page 40.

2° — Nomenclature des principales éditions du « Grand Atlas de Mercator » (d'après van Raemdonck)

a) ÉDITIONS PUBLIÉES PAR GERARD MERCATOR

1° — 1585 — 1re partie de l'atlas comprenant 51 cartes. Galliæ tabulæ geographicæ per Gerardum Mercatorum, publiée à Duisbourg.

2° — 1590 — 2e partie. Italiæ, Selavoniæ Græciæ... 23 cartes publiées à Duisbourg.

b) ÉDITIONS PUBLIÉES PAR RUMOLD MERCATOR

3° — 1595 — 3e partie. Atlantis pars altera. 3e livraison complétant l'ouvrage publié par Rumold Mercator après la mort de son père. Chez Albert Brusius à Dusseldorf (31 cartes).

1° — 1602 — 1re édition latine de l'ouvrage complet publiée chez Bernard Brusius à Dusseldorf (110 cartes).

c) ÉDITIONS HONDIENNES

2° — 1606 — 2e édition latine. Imprimée par Nicolaï à Amsterdam.
3° — 1607 — 3e édition latine.
4° — 1608 — 4e édition latine.
5° — 1609 — 1re édition française. Traduction de La Popelinière.

MORT DE JOSSE HONDIUS. — HENRI HONDIUS, ÉDITEUR

6° — 1611 — 5e édition latine.
7° — 1613 — 6e édition latine.
8° — 1613 — 2e édition française.
9° — 1616 — 7e édition latine.
10° — 1619 — 3e édition française.
11° — 1623 — 8e édition latine.
12° — 1627 — 9e édition latine.
13° — 1628 — 10e édition latine.
14° — 1628 — 4e édition française.
15° — 1630 — 11e édition latine.
16° — 1630 — 5e édition française.
17° — 1631 — 12e édition latine.
18° — 1633 — 6e édition française. 2 volumes édités par Henri Hondius. Au Dam à Amsterdam à l'enseigne du « Chien vigilant ». Les cartes mercatoriennes sont réduites à 87 auxquelles on a ajouté 151 nouvelles.
19° — 1633 — 1re édition allemande.
20° — 1634 — 1re édition flamande.
21° — 1635 — 7e édition française.
22° — 1635 — 1re édition anglaise.
23° — 1636 — 2e édition anglaise.
24° — 1638 — 13e édition latine.
25° — 1638 — 2e édition flamande.
26° — 1638 — 2e édition allemande.

MORT DE HENRI HONDIUS

Après la mort de Henri Hondius, l'atlas ne contenant presque plus de cartes de Mercator fut publié par ses successeurs : les Jeanson qui éditèrent toute une série nouvelle connue sous le nom de série des Atlas de Jeanson.

ÉDITIONS DE L' « ATLAS MINOR » DE MERCATOR

Les éditions de l' « Atlas minor » furent tout aussi nombreuses : nous en citerons seulement quelques-unes :

1° — 1607 — Edition latine de Josse Hondius chez Nicolaï.
2° — 1608 — Edition française. — Traduction de la Popelinière.
3° — 1609 — 2e édition française.
4° — 1609 — Edition latine.
5° — 1609 — Edition allemande.
6° — 1610 — Edition latine.
7° — 1621 — Edition latine.
8° — 1621 — Edition flamande.
9° — 1628 — Edition latine.
10° — 1628 — Edition française.
11° — 1630 — Edition française.
12° — 1630 — Edition flamande.
13° — 1631 — Edition allemande.
14° — 1632 — Edition latine. } Grand in-4°. Chez Cloppenburg à Amsterdam.
15° — 1634 — Edition latine. }

Ces deux dernières sont plus grandes, plus belles et mieux exécutées. Il y eut encore d'autres éditions plus tardives et sans texte.

On peut dire que l'Atlas de Mercator sous la forme grand in-folio ou petit in-4° oblong a été édité environ cinquante fois.

NOMENCLATURE DES CARTES ANCIENNES DE LA FRANCHE-COMTÉ DU XVIe SIÈCLE AU DÉBUT DU XVIIe

D'APRÈS JULES GAUTHIER

[Extrait du « Bulletin de géographie historique et descriptive » 1894, et Tirage à part, 1895. Paris : Imprimerie Nationale].

---

1. — BURGUNDIÆ COMITATUS || RECENTISS. DESCRIPTIO || *Dno Ferdinando Lannoyo Auctore,* 1579.

Carte gravée sur cuivre ayant l'est au sommet. Echelle 14 m/m par mille bourguignon. Les châteaux sont figurés par des tours, les églises paroissiales par des clochers avec croix ; les villes par des fronts bastionnés. — H. 265 m/m ; L, 506.

Au verso, une page in-folio de texte (Extr. du *Theatrum orbis terrarum d'Ortelius, Antuerpiæ,* 1595 in-folio). — *Arch. du Doubs.*

2. — BURGUNDIÆ COMITATUS.

Gravure sur cuivre. Echelle 2 m/m par mille de Bourgogne. — H. 132 m/m ; L. 181.

Au dos, description de la province en latin ; doit être extraite d'une cosmographie ou géographie, format album, de la fin du XVIe siècle *(Arch. du Doubs).*

3. — BURGUNDIÆ COMITATUS *auctore Dno Ferdinando Lannoyo.*

Carte gravée sur cuivre bien orientée. Echelle de 10 m/m par mille bourguignon ; réduction du no 1. — H. 355 m/m ; L. 245. (*Biblioth. Nationale*).

4. — LA HAUTE || BOURGOIGNE || *vulgairement la Franche-Comté. — Per Gerardum Mercatorum. Cum privilegio.*

Carte gravée sur cuivre ayant le couchant au sommet. Echelle de 5 m/m par mille de Bourgogne. — H. 353 m/m ; L. 462.

Occupant les pages 329-332 d'une édition in-folio de la *Cosmographia Amstelodami*, 1606, in-folio (*Arch. du Doubs*).

5. — Carte du Comté de Montbéliard : (*Landtafel von Mœmpelgard*) et de ses dépendances, les quatre Seigneuries de Blamont, Granges, Clerval et Chatelot, au Comté de Bourgogne ; les terres de Riquewir et Horbourg, en Alsace, dressée en 1616 par l'architecte Henri Schickart et par lui dédiée au duc régnant Jean-Frédéric de Wurtemberg.

Carte dessinée à la plume et peinte sur parchemin bien orientée. Echelle de 56 m/m. — H. 1307 m/m : L. 1498. Planimétrie et topographie régulièrement établie : forêts ; gros gibier : noms de lieux en français, détails secondaires en Allemand. Limites et armoiries des diverses seigneuries (*Bibl. royale de Stuttgart, série iconographique*).

Remarques sur cette Nomenclature

Au n° 1, Jules Gauthier dit «... les églises paroissiales sont figurées par des clochers avec croix... ». Or, les croix indiquent seulement les Prieurés et les Abbayes. Il cite l'édition d'Ortelius (1595) ; mais cette carte paraissait dès 1579 dans toutes les éditions.

Le n° 2 doit se rapporter à une carte extraite de l'Atlas minor de Mercator. Les dimensions l'indiquent.

Au n° 4, Jules Gauthier signale les pages 329-332 de la « Cosmographia Amstelodami, 1606 ». Cette carte avait paru dès 1595 et le titre de l'ouvrage est incomplet.

Au total, abstraction faite de la carte manuscrite de Schickart, il ne signale pour cette période que quatre cartes au lieu de douze.

NOMENCLATURE DESCRIPTIVE DES CARTES ANCIENNES DE « LA FRANCHE-COMTÉ »

I

Classement des Documents

Lorsqu'après avoir réuni un certain nombre de cartes géographiques on essaie de les classer, on ne peut avoir la prétention d'être complet et de donner une nomenclature définitive. En effet, il y a d'abord une première catégorie de pièces connues, tirées à un certain nombre d'exemplaires, qui peuvent former des séries régulières et bien cataloguées. Il y a ensuite des dessins manuscrits, puis des cartes signalées mais restées douteuses et introuvables, et enfin de petites pièces très exiguës ou très fantaisistes que l'on hésite à prendre en considération. Les documents de cette dernière espèce sont en nombre indéterminé et lorsqu'on leur trouve de l'intérêt, ils doivent être indiqués à part, hors série.

Le classement doit être méthodique, et à ce point de vue, les archivistes qui ont écrit sur ce sujet et qui sont des professionnels en cette matière doivent nous servir de modèles. D'ordinaire les pièces sont rangées par ordre chronologique et portent chacune un numéro d'ordre. Pour chaque carte, on note successivement le genre de gravure, les dimensions, l'orientation, l'échelle, l'auteur, l'éditeur, le graveur, les titres, les cartouches et ornements, les particularités saillantes, les variétés de type, les divers états de la planche, les corrections, les surcharges et tous les éléments qui peuvent servir à les identifier.

Relativement à la mensuration, je ferai une remarque : sur une série de pièces, on peut constater parfois que toutes les épreuves issues d'un même cuivre n'ont pas toujours très exactement les mêmes dimensions ; sur une longueur de cinquante à soixante centimètres, il y a de petites variations de trois ou

quatre millimètres. Or, indépendamment d'erreurs toujours possibles, il y a une cause toute particulière qui peut faire varier les dimensions d'une même planche, c'est l'échauffement de la plaque de cuivre ; l'allongement que produit la chaleur sur de grandes pièces peut être assez considérable pour se chiffrer par quelques millimètres. En général, les épreuves provenant d'un cuivre vieux et échauffé par le tirage sont légèrement plus grandes que celles qui proviennent d'un cuivre neuf et froid. J'ai pu constater que les mesures énoncées par Jules Gauthier dans sa nomenclature étaient parfois différentes de celles que je relevais moi-même ; il ne faut donc pas être trop absolu en pareille matière.

II

Nouvelle Nomenclature descriptive des Cartes anciennes de la « Franche-Comté »

(Première Période)

1° — Carte de Forlani (1562)

Descrittione del || Ducato di Savoia || *Novamente posto* || *in luce in Venetia* || *l'anno MDLXII* [1562]

Carte gravée sur cuivre ; mesurant en largeur 437 m/m ; hauteur 322 m/m ; mal orientée ; le levant au sommet ; échelle de 56 m/m pour 10 milles. En haut à gauche cartouche renfermant la dédicace à Louis Balbi par Paul Forlani de Veronne. A droite l'échelle au dessous d'un compas ouvert et la mention : *Ferando Berteli libraro exc :* Plus bas le titre précité dans un cartouche.

Cette pièce se rencontre dans les Atlas de Lafrery et de Claude Duchet édités à Rome les années 1570 et suivantes.

2° — Carte de Gilles Bouillon (1570)

(Première Carte Ortelienne)

Sabaudiae, et || Burgundiae co = || mitatus descriptio, auctore || Ægidio Bulionio Belga

Carte gravée sur cuivre ; mesurant : largeur 212 m/m ; hauteur 300 m/m ; bien orientée, le nord en haut. Echelle en haut à droite verticalement située mesurant 106 m/m pour 25 milles. Titre en bas à gauche dans un cartouche. Petit cartouche sur la gauche à mi-hauteur encadrant quelques lignes : *Hujus flavy oram citeriorem Regni, ulteriorem vero Impery cognomine, apellitant accole.* Elle figure dans les premières éditions de 1570 à 1581.

Elle n'occupe que la moitié droite d'une feuille ; à gauche se trouve une carte qui lui est accolée : *Gallia Narbonensis Ora Maritima.* C'est au dos de celle-ci qu'il existe un texte. Le revers de la carte de Bouillon en est dépourvu. Le texte et la pagination varient suivant les éditions. Voici quelques variétés qui se rencontrent tantôt non coloriées, tantôt coloriées :

a. Edition 1570. Au dos, texte latin, page 12.
b. — 1571. — — page 12.
c. — 1572. — — page 12.
d. — 1572. — texte français, page 12.
e. — 1573. — texte latin, page 16.
f. — 1574. — — page 16.
g. — 1575 (chez Radens), page 16.
h. — 1579. Au dos, texte latin, page 22.
i. — 1580. — texte allemand, page 22.
j. — 1581. — texte français, page 22.
Etc..., etc. (Voir les diverses éditions d'Ortelius).

3° — Grande Carte de Ferdinand de Lannoy (1579)

(Deuxième Carte Ortelienne)

A. Premier état de la Planche :

Burgundiae Comitatus || *Recentiss. descriptio* || *Dno Ferdinando Lannoyo Auctore* || [1579].

Cette carte bien décrite par Gauthier porte le n° 1 de sa nomenclature. Gravée sur cuivre · mesurant : largeur 502 m/m ; hauteur : 362 m/m ; mal orientée, ayant l'Est au sommet. Echelle de 14 m/m par mille bourguignon. Cartouche en bas à droite contenant le titre ; date 1579 en dehors ; en haut, à gauche, écusson arrondi

aux armes du comté de Bourgogne (lion debout). Les villes et lieux fortifiés sont représentés par des fronts bastionnés, les châteaux féodaux par des tours, les prieurés par des clochers surmontés d'une croix. Au dos, texte en diverses langues (description du comté de Bourgogne) et pagination variée selon les éditions. Cette carte existe dans les Atlas d'Ortelius de 1579 à 1612. Il y a deux états de la planche, des types coloriés et non coloriés, et des variétés selon la pagination et le texte.

Voici quelques variétés : tantôt non coloriées, tantôt coloriées soit à teinte plate avec limites renforcées, soit à la manière hollandaise :

a. Edition	1579.	Texte	latin, page 23.
b. —	1580.	—	allemand, page 23.
c. —	1581.	—	français, page 23.
d. —	1584.	—	latin, page 27.
e. —	1585.	—	français, page 23.
f. —	1587.	—	français, page 27.
g. —	1592.	—	latin, page 29.
h. —	1695.	—	latin, page 31.

B. Deuxième état de la planche :

A partir de 1598 la planche porte en surcharge l'énoncé des trois grands baillages : *Superior, Inferior, Dolana.* Comme pour le premier état, il existe des types coloriés à la manière hollandaise et des variétés dont voici les principales :

a. Edition	1598.	Texte	français, page 32.
b. —	1601.	—	latin, page 31.
c. —	1612.	—	latin, page 36.
d. —	1612.	—	italien, page 37.

4° — Petite carte de Lannoy (1597)

(Troisième Carte Ortelienne)

Burgundiae || Comitatus || auctore || Dno Ferdinando Lannoyo.

Décrite par Gauthier sous le n° 3. Carte en hauteur sur demi feuille ; gravée sur cuivre ; mesurant : hauteur, 358 m/m, largeur,

247 m/m. Bien orientée, le nord en haut. Echelle en haut de 6 c/m pour 6 milles de Bourgogne. Titre dans un cartouche à l'angle inférieur gauche, sans date. La carte qui est accolée à celle-ci et occupe la partie gauche est une carte du duché de Bourgogne datée de 1597. Plus rare que la précédente ; les variétés principales sont les suivantes :

a. 1602. Edition espagnole, page 34.
b. — — pages 35-36.
c. — italienne.

5° — Carte de Hugues Cousin (1589)

(Quatrième Carte Ortelienne)

Burgun || diæ Comitatus || [1589].

Non décrite par Gauthier ; gravée sur cuivre, mesurant : hauteur 362 m/m, largeur 486 m/m, mal orientée, ayant le levant au sommet, le nord à gauche. Echelle dans un cartouche en bas portant 8 divisions mesurant 78 m/m avec l'indication Scala miliarium Burgund : Le titre est dans un cartouche en bas et à droite ; en bas et à gauche un autre cartouche portant la date et le privilège : « ...1589. *Cum privilegiis* || *Imp. Regis et* || *Brabantiae, ad* || *decenium* ». En haut et à droite un autre cartouche avec l'inscription : « *Hugo Cusi* || *nus, sive Cog* || *natus, pa* || *triam su* || *am sic* || *describebat.* || Au dos texte en diverses langues (description du Comté de Bourgogne) et pagination variée selon les éditions. Cette carte se trouve dans les Atlas d'Ortelius édités par Wrients ou Vrintius de 1602 à 1612 ; les principales variétés suivantes :

a. 1603. Edition latine, page 34.
b. 1606. — anglaise, page 31.
c. 1608. — italienne, page 31. Etc., etc.

6° — Carte de Lannoy, par Van Aelst (1596)

Carte de Franche-Comté de Ferdinand de Lannoy, gravée à Rome, par *Van Aelst, en 1596.* Cette carte est une copie assez exacte de la carte publiée par Ortelius en 1579 ; elle a les mêmes

dimensions approximatives, le même type, le même titre. La gravure est plus grossière que celle de la planche ortélienne. Dans le bas on lit l'indication du graveur éditeur : « N. V. A. *formis, 1596* ».

Nicolas Van Aelst, graveur d'origine hollandaise séjourna longtemps à Rome et grava plusieurs cartes italiennes. Il fut en relation avec l'éditeur Lafrery.

Un exemplaire de cette carte se trouve à Londres au Musée Britannique dans un Atlas factice de Lafrery. Map. 70. d. 1. Elle porte le n° 22.

7° — Carte de Gérard Mercator (1595)

[La Havte || Bovrgoigne || vulgairement la Franche-Comté] *Per Gerardum Mercatorem. Cum privilegio.*

Carte décrite par Gauthier sous le n° 4. Gravée sur cuivre ; mesurant en largeur 460 m/m, hauteur 351 m/m mal orientée ; le couchant au sommet, le nord à droite. Echelle située dans un cartouche à droite mesure 4 cm pour quatre milles de Bourgogne. Sans titre. Signature, à l'angle inférieur gauche : « *Per Gerardum Mercatorem cum privilegio* ».

Cette carte due à Mercator lui-même figure pour la première fois dans la première partie de son Atlas publiée en 1585 et se trouve ensuite dans toutes les éditions de Mercator et d'Hondius jusqu'en 1632. Les exemplaires sont très nombreux ; *tous identiques quant à la carte elle-même ;* mais très variés en ce qui concerne la description inscrite au dos qui est imprimée en diverses langues et avec des paginations différentes selon les éditions (voir nomenclature des éditions de Mercator et Hondius). Se rencontre non coloriée, mais plus souvent coloriée à la manière hollandaise. Voici quelques variétés :

a. Edition 1585. Texte latin, page m. (peu de texte).
b. — 1602. — — — m.
c. — 1606-1607-1608. Texte latin de Montanus.
d. — 1609. Texte français, pages 173-174 *Zzz.*
e. — 1613. — — — —

f.	—	1619.	Texte	français,	pages	177-178	Ddd.
g.	—	1619.	—	latin	—	—	Hhh.
h.	—	1628.	—	français	—	329-332	Oooo.
i.	—	1630.	—	—	—	—	
j.	—	1633.	—	—	—	—	
k.	—	1635.	—	—	—	—	

Etc., etc.

8° — Carte de Metellus (1602)

BURGUN || DIÆ || COMITATUS || LA FRANCH. || COMTÉ ||

Carte non décrite par Gauthier, gravée sur cuivre, mesurant : largeur 206$^{m/m}$, hauteur 146$^{m/m}$, mal orientée ; le couchant en haut, le nord à droite. Echelle verticalement placée sur le bord droit, mesurant : 72$^{m/m}$ pour six milles français (miliaria gallia communia). Cartouche à l'angle supérieur droit contenant le titre. Au dos description du Comté de Bourgogne en latin : « *Comitatus Burgundiæ,* vulgo la *Franche-Comté...* » sans pagination ou pagination manuscrite, 34. [Extraite du *Speculum orbis terræ* de Metellus (Jean Matal de Poligny). Ursellis, 1602].

9° — Les Cartes des « Epitome » d'Ortelius

Il en existe environ vingt-cinq à trente éditions. Ces cartes sont très petites. Il y a deux types, la carte de Savoie et Bourgogne et la carte du comté de Bourgogne (voir éditions de l'Epitome d'Ortelius), page 278.

Voici quelques variétés :

1° — 1579 — Edition française de Pierre Hyens, chez Plantin, page 18. Carte *Sabaudia et Burgundiæ Comitatus descriptio.* Mal orientée, le levant en haut. Mesurant : largeur 106$^{m/m}$, hauteur 78$^{m/m}$.

2° — 1593 — Edition italienne, page 25. *Contea di Borgogna ;* mal orientée, le levant en haut ; figure simplement le tracé des rivières et quelques coteaux. Mesure en longueur 105$^{m/m}$, en hauteur 80$^{m/m}$. La description du duché est au dos.

3° — 1598 — Edition italienne, petit in-8°, page 49. Carte de Savoie et Bourgogne et page 53. Carte *Burgundiæ Comitatus,* semblable à la précédente regravée. Mesurant : largeur 101 m/m, hauteur 76 m/m.

4° — 1598 — Edition française, page 26. Carte *Burgundiæ Comitatus.* Carte contenant quelques noms en plus et le figuré de quelques montagnes à la frontière suisse. Même orientation : le levant en haut. Mesurant en long 104 m/m, en haut 80 m/m. Texte au dos.

5° — 1601 — Edition latine, page 26, semblable à la précédente. Dimensions : largeur 105 m/m, hauteur 80 m/m.

6° — 1602 — Edition française, page 26. La carte est plus grande ; porte un cartouche à l'angle inférieur droit, avec le titre *Burgundiæ Comitatus.* Il y a double cadre et indication des degrés de longitude et de latitude. Dimensions : largeur 117 m/m, hauteur 90 m/m. Texte au dos.

7° — 1609 — Edition latine, page 40. Même carte que la précédente. Etc., etc.

TYPE SPÉCIAL :

1° — 1598 — Copie très réduite de la grande carte de Lannoy de 1579, dans un exemplaire de l'Epitome se trouvant au Musée Britannique. Map. 46. b. 5. Edition imprimée à Amsterdam pour Zacharie Hyens ; à l'enseigne des « Trois Vertus ». Dédicace du 25 février 1598 à Gualter del Prato, marchand à Cologne. Echelle en bas et à droite de 17 milles de Bourgogne. Près de la glacière de la Grâce-Dieu, on lit : « *...là où il gelle en été* ».

10° — Les Cartes des Atlas minor de Mercator

Ces éditions petit in-4° oblong furent très nombreuses (voir nomenclature page 282). Voici quelques variétés :

1° — 1608-1609 — Edition française, page 258. Petite carte très bien gravée sur cuivre ; assez détaillée ; mal orientée, le couchant au sommet. Type et orientation des cartes de Mercator. Mesurant : largeur 182 m/m, hauteur 132 m/m. Cadre avec degrés de longitude et de latitude. Titre : || *Burgundiaæ* || *Comitatus,* || dans un cartouche à droite à mi-hauteur. Echelle dans l'angle inférieur droit. Au dos, page 260, texte français se rapportant à la description de la province.

2° — 1628 — Edition latine, page 259. D'aspect un peu différent de la précédente. Quelques arbres sont figurés. Mesurant : largeur 185 m/m, hauteur 144 m/m. Titre : *Burgundiæ Comitatus,* dans l'angle supérieur droit. Echelle dans l'angle inférieur gauche. Au dos, page 260, texte latin sur deux colonnes.

3° — 1630 — Edition française. Même type que la précédente, mais le cartouche dans l'angle supérieur droit est ovale et porte le titre français *Comté* || *de* || *Bourgogne*. L'échelle dans l'angle inférieur gauche représente 7 lieues de France. Dimensions légèrement différentes. Largeur 184 m/m, hauteur 142 m/m. Petite rose des vents en dessous du titre.

4° — 1634 — Edition latine de Cloppenburg ; petit in-folio oblong. Même type que toutes les précédentes cartes, mais plus grande , avec texte ou sans texte au dos pour les éditions tardives. Cartouche à gauche en haut portant le titre *Burgundiæ* || *Comitatus* || *Franche-Comté.* || Dimensions : largeur 257 m/m, hauteur 186 m/m. Etc.

11° — Petite Carte de Bertius (1617)

Burgundiæ || Comitatus. ||

Petite carte très bien gravée sur cuivre, du type de Mercator, mais plus petite. Degrés de longitude et latitude au pourtour du

cadre. En haut page 254, description du Comté de Bourgoigne. Titre dans l'angle supérieur droit; échelle dans l'angle inférieur. Dimensions : largeur 134 m/m, hauteur 95 m/m. Au dos, page 253 texte français se rapportant à la Champagne. Extraite de *P. Bertii, Tabularum Geographicarum contractarum libri septem. Amsterodami 1617.*

12° — Carte de Hondius (1632)

Bvrgvndiæ || Comitatus, || *Franche-Comté.* ||

Carte non décrite par Gauthier, gravée sur cuivre. Mesurant : largeur 499 m/m, hauteur 379 m/m ; du type de Mercator, copié par Le Clerc ; mal orientée ; le couchant au sommet. Echelles dans un cartouche à droite portant *Milliaria Burgundiæ Communia* et *Milliaria Germanica Communia.* La première de ces échelles porte 4 divisions et mesure 43 m/m ; la deuxième porte 3 divisions et mesure 37 m/m. Cartouche à gauche contenant le titre où l'on remarque la lettre H du mot Franche-Comté très serrée entre ses deux voisines. Extraite de certaines éditions de l'Atlas de Hondius datant de 1632 à 1638. Au dos existe généralement une description de la province en diverses langues suivant les exemplaires.

Cette pièce se rencontre non coloriée ou coloriée à la manière hollandaise, ce qui est plus fréquent.

Les principales variétés sont les suivantes :

a. — 1634 — Edition flamande. Texte imprimé en caractères gothiques.

b. — 1638 — Edition allemande. Texte imprimé en caractères gothiques, pages 437-440. Etc., etc.

Type Jean Janson :

Carte exactement semblable à la précédente, mais portant en bas et à droite la firme: *Amstelodami* || *apud Joannem Janssonium.* || Il semble que les dimensions soient légèrement inférieures : largeur 490 m/m, hauteur 376 m/m. Se trouve dans les Atlas de Janson, 1638 à 1647, avec texte variable au dos.

Nota. — Ces descriptions ont été faites d'après la collection de l'auteur qui renferme de nombreux exemplaires de chaque type et de chaque variété. Il est remarquer que la carte de Franche-Comté manque dans certaines cosmographies de cette époque, on ne la rencontre pas dans l'Atlas Bussemecher qui cependant renferme une carte du duché de Bourgogne.

III

Pièces hors série

Nous classons à part dans cette nomenclature :

1° Les documents restés manuscrits.

2° Les cartes qui sont signalées, mais dont on n'a pu jusqu'ici rencontrer aucun exemplaire.

1° — Cartes manuscrites

a) *Carte du Comté de Montbéliard,* par l'architecte Henri Schickhart (1616), dessinée à la plume et peinte sur parchemin. Se trouve à la Bibliothèque de Stuttgard. Décrite par Jules Gauthier sous le n° 5 de sa nomenclature.

b) *Documents d'archives.* On trouve parfois dans les archives quelques cartes partielles et quelques plans manuscrits de cette époque.

2° — Cartes signalées et perdues (dont il n'existe aucun exemplaire)

a) *Carte du Comté de Bourgogne, de Jean de Gilley.* L'historien Gollut nous parle de cette carte qui a dû rester manuscrite.

b) *Carte de Savoie et Bourgogne, de Gilles Bouillon.* Edition princeps gravée par Cock à Anvers au dire d'Ortelius. Cet auteur la signale dans le passage suivant : « ... Ægidius Bulio-

nius belga, Galliam belgicam descripsit, quam edidit Antuerpiæ Joannem Liefrinck ; et *Sabaudiam cum Burgundiæ Comitatû evulgatam apud Hieronymum Cock Antuerpiæ* ».

c. Les cartes de *Ferdinand de Lannoy* dont il est question dans les inventaires Granvelle.

d. La grande carte de *Ferdinand de Lannoy,* gravée par Cock à Anvers, édition princeps, qui fait l'objet de la lettre de Cock au cardinal de Granvelle. La feuille d'Ortelius gravée par Hogenberg en 1579 pour le « Theatrum » n'en est qu'une copie.

e. Une carte annoncée par *Gilbert Cousin* n'a pas paru.

Etc.....

TABLE DES MATIÈRES

CH. NODIER, NATURALISTE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

PAR

M. le Dr Ant. MAGNIN

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 16 mars 1912.

Depuis la publication de mon travail sur *Ch. Nodier, naturaliste* (1), dont la *Société d'Emulation* a bien voulu insérer la partie principale dans ses *Mémoires* (2), j'ai pu trouver quelques renseignements nouveaux, additions ou rectifications, qui concernent les points suivants :

1° Œuvres scientifiques de Ch. Nodier ;

2° Famille de Ch. Nodier, particulièrement une branche ayant donné un autre Ch. Nodier naturaliste ;

3° Luczot et son talent de dessinateur ;

4° Diverses autres additions ou rectifications moins importantes.

I

Additions aux œuvres scientifiques de Ch. Nodier

Aux œuvres scientifiques de Ch. Nodier, énumérées dans notre travail (p. 95, 173) (3), il faut ajouter un certain nombre

(1) Ch. Nodier, naturaliste, Paris, A. Hermann, 1911.

(2) *Soc. Emul. du Doubs*, 1909, t. IV, p. 413-506 ; 1910, t. V, p. 19-122. — La 2e partie a été publiée par la *Société d'Hist. nat. du Doubs,* 1911, n° 20, p. 1-150.

(3) *Soc. Emul. Doubs,* 1910, t. V, p. 19, 97.

d'autres articles, analyses ou critiques d'ouvrages de science qu'il a données aux journaux auxquels il collaborait, notamment les *Débats* et le *Temps.* Il serait nécessaire de parcourir les collections de ces journaux pendant les années 1820 à 1840, pour être assuré de n'omettre aucun de ces articles ; le temps nous a manqué pour faire ce travail ; mais voici, en attendant, une de ces indications que nous devons à l'obligeance d'un aimable correspondant, M. *Breghot du Lut* :

Le *Genera et species Curculionidum,* de C. F. Schœnherr, Parisiis, Roret, 1833-1834 ; en feuilleton dans le journal les *Débats,* du 24 juillet 1834.

II

Compléments sur la famille de Ch. Nodier

Dans la préface que M. Bouvier a bien voulu placer en tête de mon travail (1), le distingué professeur du Museum d'histoire naturelle remarque, à propos de Ch. Nodier, que « le goût de l'entomologie semble héréditaire dans cette famille ; un cousin de Ch. Nodier, ayant les mêmes nom et prénom, fait actuellement partie de la Société entomologique de France et s'occupe surtout des Coléoptères, comme le brillant conteur lui-même. »

J'ai pu obtenir des renseignements sur ce parent de notre Nodier ; M. Ch. Nodier est un ancien médecin de 1re classe de la marine, actuellement en retraite à Lorient ; il s'est, en effet, beaucoup occupé d'entomologie, particulièrement des Coléoptères, et fait encore partie de la Société entomologique de France.

Comment se rattache-t-il à la famille de notre illustre compatriote ? D'après M. Ch. Nodier, son père, Simon Nodier,

(1) P. VII (*Soc. d'Hist. nat. du Doubs,* n° 20, p. 7).

serait né à Delle vers 1807 et mort à Nantes en 1886 ; il était probablement le fils d'un frère d'*Antoine Melchior,* le père de Ch. Nodier ; mais il ne nous a pas été possible d'établir exactement cette filiation ; en tous cas, Simon Nodier a toujours affirmé que son père était *cousin germain* de *Ch. Nodier ;* Simon Nodier était en relations très cordiales avec lui et il a assisté, en qualité de parent, à ses obsèques, à Paris, en janvier 1844. — Il est très remarquable que le représentant actuel de cette 2e branche de la famille Nodier porte le même prénom et s'intéresse aux mêmes études entomologistes que son illustre homonyme ; mais il est difficile de faire intervenir, ici, l'hérédité, caractéristique dans plusieurs familles de naturalistes, comme les Haller, les Bernouilli, les De Candolle, etc. ; il est préférable d'admettre que l'illustration qui s'attachait au nom de son parent, à la fois comme littérateur et comme naturaliste, a provoqué chez son jeune cousin, étudiant alors la médecine, le désir de s'occuper de la science favorite de son parent.

J'ai relevé dans l'*Annuaire du Jura* (1847-48) des renseignements complémentaires sur d'autres membres des familles alliées à celle de Nodier, par exemple :

De Tercy, beau-frère de Ch. Nodier, né à Lons-le-Saunier en 1775, † au Mans le 1er octobre 1841.

Xavier Messageot, officier de marine, beau-frère de Nodier, né à Lons-le-Saunier le 22 novembre 1782, † à Smyrne le 8 avril 1844.

III

Luczot de la Thébaudais et son talent de dessinateur

On cherche quelquefois très loin des renseignements que des recherches minutieuses ou le hasard pourraient faire trouver sur place ; il en est ainsi pour Luczot, le jeune ingé-

nieur des Ponts-et-chaussées, l'ami de Ch. Nodier, son camarade d'excursions entomologiques, son collaborateur pour la *Dissertation sur l'usage des antennes* (1) ; son nom ne nous était connu, d'abord, que d'une façon inexacte ou incomplète (2), et ce n'est que par le dépouillement minutieux de la correspondance de Nodier-Weiss, et par la communication par le ministère des *états de service* de l'ingénieur (3), que nous avons pu identifier avec certitude le personnage. Or, on trouve dans le catalogue du Musée de peinture de Besançon, aux n°s 595, 596 (Catal. de 1879, p. 140) ; n°s 797, 798 (Autres Cat.) la mention suivante très exacte :

« Charles Luczot de la Thébaudais, né à Rennes, remplit pendant plusieurs années les fonctions d'ingénieur à Besançon. »

Mais notre Musée de peinture nous apporte d'autres documents non moins intéressants.

Vous vous rappelez (4) que Luczot s'occupait de peinture.

En juillet 1797, il fait le portrait de Nodier (5).

A la même époque, il dessine les insectes nouveaux qu'il découvrait aux environs de Besançon avec son jeune ami (voy. Préface des *Descriptions succinctes*) (6).

Plus tard, il se charge de faire les dessins d'insectes dont Nodier désirait orner le *Museum entomologicum* qu'il rédigeait en 1811-1812 (7).

Luczot était, en effet, un dessinateur habile et nous pouvons le constater ici même, dans notre Musée.

On y trouve, aux numéros indiqués plus haut, les deux dessins suivants :

---

(1) Voy. *Soc. Emul. Doubs*, 1910, t. V, p. 96 ; 1909, t. IV, p. 448.
(2) Voy. *Soc. Emul. Doubs*, 1909, t. IV, p. 37, 38 (449, 450).
(3) *Id.*, p. 35 (447).
(4) *Soc. Emul. Doubs*, 1909, t. IV, p. 446 ; 1910, t. V, p. 32.
(5) *Id.*, p. 448.
(6) *Soc. d'Hist. nat. du Doubs*, 1911. n° 20, p. 204.
(7) *Soc. d'Emul. du Doubs*. 1910, t. V, p. 58.

« *Trompe-l'Œil:* plusieurs gravures de différents genres et des cartes à jouer placées sur une carte de géographie ;

Trompe-l'Œil: deux gravures, un titre d'ouvrage et la dame de pique placés sur une carte de géographie.

Haut. 30 cm ; larg. 37 cm. »

Et mention qui nous intéresse particulièrement :

« Ces deux dessins sont dédiés par l'auteur à son ami Ch. Nodier. »

Par ce que nous savons de la vie de Luczot et de ses rapports avec Ch. Nodier, nous pouvons placer, avec certitude, l'époque de ces dessins au moment où Luczot habitait Besançon, c'est-à-dire en 1795-1797.

IV

Sur les portraits de Nodier

L'iconographie de Ch. Nodier nécessiterait une étude spéciale, et nous n'avons pas l'intention de l'aborder ici ; mais nous désirons insister sur les différences considérables qu'on peut relever dans les nombreux portraits que nous possédons de notre illustre littérateur, différences qui n'ont pas toutes pour raison des conditions d'âge ou de pose, et paraissent dues souvent à l'interprétation particulière de l'auteur du dessin.

Ces différences sont frappantes si on compare les portraits donnés dans les diverses éditions illustrées de Ch. Nodier, et tout récemment dans l'ouvrage de M. Michel Salomon (1), la *Petite édition* populaire Ch. Simond (2), le *Petit Parisien* du 9 mars 1911 (dans l'article de Jean Frollo, analysant notre travail), le *Journal de l'Université des Annales* (1er mai

(1) Ch. Nodier et le groupe romantique. Paris, 1908.
(2) Les Prosateurs illustres français et étrangers. Paris, Louis Michaud (sans date).

1911, p. 154, etc.), et les nombreux portraits que m'a communiqués mon érudit correspondant M. H. Duval, ou qu'a réunis, à mon intention, notre aimable et dévoué bibliothécaire, M. Gazier.

Pour illustrer mon travail, j'ai choisi le portrait donné dans l'*Illustration,* en 1844, peu de temps après la mort de Nodier, et dû probablement à Tony Johannot, un habitué du Salon de l'Arsenal, à qui on doit plusieurs tableaux ou dessins où Ch. Nodier est représenté ; j'ai eu le plaisir de constater que les dessins de T. Johannot, reproduits dans le *Journal de l'Université des Annales,* donnent bien l'expression de la figure et la pose caractéristiques du portrait que j'avais choisi ; mais c'est le Nodier déjà transformé par l'âge, ce n'est plus le Nodier jeune, chassant les plantes et les papillons, et c'est celui-là, le Nodier naturaliste, le Nodier dessiné par Luczot, par exemple, que j'aurais voulu pouvoir reproduire.

V

Diverses additions et corrections

1° Signalons d'abord les additions suivantes :

P. 14, n° XXXVII (1). L'article du Dr Fabre a paru d'abord, moins développé, en feuilleton, dans la *Gazette médicale de Paris* du 10 janvier 1885, sous la signature de *Dr Albertus*, pseudonyme du Dr Fabre.

P. 312 et 342 (2) : Dans la phrase suivante de l'*Analyse des lettres à Julie,* il s'agit certainement d'Aimé MARTIN, l'ancien professeur de l'Athénée, rédacteur aux *Débats,*

---

(1) *Soc. Emul Doubs*, 1909, t. IV, p. 426.
(2) *Soc. d'Hist. du Doubs*, 1911, n° 20, p. 128, 131 ; *Soc. Em. Doubs*, 1910, t. V, p. 38.

auteur de *Lettres à Sophie* sur la *physique, la chimie* et *l'Histoire naturelle,* qui a eu de nombreuses éditions (1) ; on remarquera que d'après l'article du *Temps,* ces lettres concernaient la *botanique,* tandis que la réimpression de MULSANT porte la rectification : « *Lettres sur l'entomologie.* » (Voy. *Ch. Nodier,* p. 342).

« Ceci me conduisait naturellement à un homme dont je chéris le talent élégant et varié et qui a suivi les mêmes voies avec bien plus d'adresse et de goût dans des *Lettres* charmantes sur l'*Entomologie.* Il avait 20 ans alors (2), âge de grâce et de déception, qui n'est, comme la première transformation de nos insectes, qu'une préparation de la vie, et ses ailes ont poussé... »

C'est à Aimé Martin que Ch. Nodier donne ses collections d'histoire naturelle, en 1817, au moment où il se préparait à s'expatrier en Russie.

P. 342 (3), à propos du *Temps* de 1832, il est peut-être utile de rappeler qu'il s'agit du premier *Temps,* fondé en 1829 par Jacques Coste ; le journal actuel a été créé bien plus tard par Neffzer ; mais il peut être considéré comme la suite du premier ; cf. forme semblable du titre, etc. (voy. p. 301) (4).

2° A propos de la *Combe de l'Homme mort.*

Il faut d'abord ajouter, p. 167 et p. 337 (5), après les mots « Périgueux et Bergerac » : « à la suite de son voyage dans le Languedoc, en 1827 ».

Le titre de cette nouvelle a été l'occasion d'une très curieuse méprise : plusieurs biographes, bibliographes ou

---

(1) *Soc. Emul Doubs,* 1909, t. IV, p. 501 ; Ch. Nodier, naturaliste. p. 89.

(2) Exactement 24 ans ; Aimé Martin étant né à Lyon, en 1786, et la 1re édition des *Lettres à Sophie* ayant paru en 1810.

(3) *Soc. d'Hist. nat. du Doubs,* 1911, n° 20, p. 131.

(4) *Id.,* p. 117.

(5) *Soc. Emul. du Doubs,* 1910, t. V, p. 91, 127.

critiques, — à commencer par le pointilleux Quérard, — ont cru que le mot Combe était une faute typographique et qu'il fallait lire, en conséquence : *La Tombe de l'Homme mort !* Déjà Ch. Nodier s'était spirituellement moqué de cette confusion (1) :

« Combe est un mot très français, qui signifie une vallée étroite et courte, creusée entre deux montagnes, et où l'industrie des hommes est parvenue à introduire quelque culture. Il n'y a pas de village dans tout le royaume où cette expression ne soit parfaitement intelligible ; mais on l'a omise dans le Dictionnaire, parce qu'il n'y a point de *Combe* aux Tuileries, aux Champs-Elysées et au Luxembourg. »

Or, ce n'est pas sans étonnement que nous avons lu, dans la belle conférence de M. Funck Brentano, « *L'Arsenal en 1830* », publiée dans le n° du 1er mai 1911 du *Journal de l'Université des Annales*, la nouvelle de Nodier mentionnée aussi, sous le titre de la *Tombe de l'Homme mort ;* mais nous croyons qu'il s'agit ici d'une faute typographique, échappée à la correction des épreuves ; le mot *Combe* étonne les typographes, surtout hors de la région jurassienne ; mes imprimeurs, à Lyon, l'ont toujours transformé en *courbe*, et je ne suis pas certain de l'avoir toujours corrigée ! La transformation en *tombe* se comprend mieux et peut s'excuser ; mais sa persistance, malgré l'avertissement de Nodier, était un fait intéressant à signaler.

---

(1) *Soc. d'Hist. nat. du Doubs*, 1911, n° 20, p. 128 ; Ch. Nodier, p. 312.

BALLANCHE & Mme D'HAUTEFEUILLE

PAR M. ROUGET

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 17 Février 1912.

Sous ce titre : *Ballanche et Mme d'Hautefeuille*, M. Alfred Marquiset a publié récemment un ouvrage qui apporte une contribution, modeste peut-être, mais à coup sûr très attrayante, à l'histoire littéraire et même à l'histoire politique et sociale de la première moitié du dix-neuvième siècle.

Ce livre peut se diviser en deux parties. La première, œuvre personnelle de l'auteur, contient une courte biographie de son héroïne, Anne-Albe-Cornélie de Beaurepaire, comtesse d'Hautefeuille, fille d'un officier de l'armée vendéenne, et une étude critique, pleine de délicatesse, sur l'origine et le développement des relations amicales qu'elle entretint avec Ballanche pendant vingt ans. La seconde se compose d'une suite de lettres inédites adressées à cette noble dame. Elles proviennent presque toutes du philosophe lyonnais et sont encadrées de commentaires sobres et savoureux.

Née le 31 mai 1789, la comtesse Charles d'Hautefeuille a été considérée, durant une vingtaine d'années, non seulement comme une femme distinguée, mais encore comme un écrivain remarquable, du moins en certains milieux politiques ou religieux. Châteaubriand, dans une note des *Mémoires d'Outre-Tombe*, lui a décerné un brevet de talent. L'une de ses trop nombreuses publications, *le Lys d'Israël*, a eu coup sur coup cinq éditions, suivies ultérieurement de plusieurs autres à des intervalles plus éloignés. Mais son succès et

sa gloire n'ont été qu'éphémères. Elle n'a guère eu qu'une célébrité de contact et de reflet. C'est justice, semble-t-il ; car son mérite littéraire, exagéré par ses contemporains, apparaît aujourd'hui comme assez mince à tous les critiques autorisés. Aussi comprend-on aisément que M. Marquiset n'ait pas songé à lui élever un monument imposant. Il a eu le bon goût de se contenter de mettre en lumière, en un petit nombre de pages, les traits les plus marqués de son caractère, les faits les plus curieux, les circonstances les plus saillantes de sa vie et de sa sérieuse intimité avec l'auteur de la *Vision d'Hébal* et de la *Palingénésie sociale.*

Dans cette partie de son travail, comme dans les commentaires dont il accompagne les lettres qu'il publie, notre compatriote fait preuve de toutes les qualités intellectuelles bien connues qui distinguent ses ouvrages antérieurs et leur donnent tant de charme. Sous sa plume élégante abondent les réflexions justes, fines ou profondes, de moraliste ou de psychologue ; les traits piquants ; les anecdotes fines ou spirituelles. Deux ou trois exemples suffiront à justifier cette appréciation. Parlant de la belle-sœur de Mme d'Hautefeuille, avec qui on a souvent confondu cette dernière, et qui, elle aussi, cultivait les Muses, il écrit : « Nous aurons la charité de ne pas renvoyer le lecteur à ses ouvrages. » — Ailleurs, il juge ainsi deux lettres compactes et touffues de Mme Swetchine : « Il est regrettable que, fidèle à sa douce manie, elle les ait faites si longues. » — Voici maintenant l'une de ses plus amusantes anecdotes : « Après un bon dîner chez la duchesse de Devonshire, Ampère et Ballanche revinrent le soir à dix heures chez Mme Récamier, où se trouvaient déjà quelques intimes. Au cours de la conversation, on cita Bossuet, lorsque Ballanche, prenant la parole, fit une charge à fond contre l'aigle de Meaux, s'anima, s'emballa et finit par s'écrier : « Non ! qu'on ne me parle plus des vertus et des talents de » Bossuet, d'un homme qui a osé dire que Dieu n'a pas » révélé le dogme de l'immortalité de l'âme aux Juifs parce

» qu'ils n'étaient pas dignes de recevoir cette vérité ! Par ces » mots, il mérite le feu et les cinquante mille bûches de l'In- » quisition ne suffiraient pas pour le rôtir... Il y aurait là » cinquante mille fenêtres que je m'en précipiterais d'un coup » en témoignage de ce que j'avance. » Comme, en jetant ces mots, le péroreur était rouge d'indignation et, tout en marchant, frappait sur l'épaule des auditeurs assis, ce fut un éclat de rire général auquel il se laissa bientôt aller lui-même. »

Ballanche goûtait la société des femmes. On sait quelle pure et délicate affection l'attachait à Mme Récamier. Pourtant, « dans l'océan d'amour qu'il avait formé pour la belle Juliette », une autre admiratrice de ses œuvres et de son talent, Mme d'Hautefeuille, qui ignorait la jalousie, eut, grâce à son néant d'envie, « l'avantage de bénéficier de quelques gouttes d'eau. » Une liaison amicale s'établit, en tout bien tout honneur, entre elle et le théosophe lyonnais à partir de 1827 ; elle s'affermit lors de la Révolution de 1830, dans un de ces moments décisifs qui sont l'épreuve de toutes les fidélités, et elle eut une influence prépondérante sur la carrière de la comtesse. Cette dernière, en effet, devint bientôt l'élève de son ami. « Au contact de ce roi de la pensée, de cet écrivain qui arrivait à la notoriété, elle commença, dit M. Marquiset, à sentir les premiers symptômes de la fièvre littéraire. » Dans des lettres familières, Ballanche lui prodigue les conseils et les encouragements. Il lui indique la nature des travaux qui conviennent le mieux à son genre d'esprit; il « surveille journellement ses essais bégayants » ; il soutient ses efforts par les éloges les plus délicats. « Continuez d'écrire, lui dit-il dans une lettre. Vous êtes, du second pas, arrivée à un style, chose rare dans tous les temps, et peu commune dans celui-ci. »

Quand sa correspondante a achevé une nouvelle intitulée : *Une vie brisée,* il lit l'œuvre avec soin et ne néglige rien pour discerner ses chances de succès. Cette composition lui

paraît très belle et très originale. Mais il ne se fie pas à ses propres impressions. Par des voies détournées, il trouve moyen de la soumettre, sous le couvert de l'anonymat, au jugement de Mme Récamier et de Sainte-Beuve. Ce dernier ayant exprimé de sérieuses réserves sur la valeur du roman, le trop bienveillant maître estime cette critique *dépourvue de sens*, et fait tout son possible pour qu'elle n'arrête pas longtemps l'essor de sa docile élève.

Enfin, « après une gestation de quatre ou cinq ans, surveillée par Ballanche, Mme d'Hautefeuille mit au monde son premier volume, *l'Ame exilée*, qui parut sous le pseudonyme d'Anna-Marie » (1837). C'est le moins inconnu des ouvrages de l'auteur féminin. Porté aux nues par beaucoup de journaux, il fut raillé par le *Figaro,* qui en trouvait la première partie « fade et douceâtre », et qui prétendait que la seconde ne se laissait « prendre qu'à petites gorgées comme de l'orgeat qui tournerait à l'aigre et qui glace l'estomac ». Quoi qu'il en soit, il valut à notre bas-bleu quelques *brassées de fleurs*, suivant l'heureuse expression de M. Marquiset, c'est-à-dire plusieurs lettres fort élogieuses, dont trois émanant de Mme de Lamartine, de Lamennais et de Silvio Pellico.

A partir de cette époque, Mme d'Hautefeuille se met à produire avec abondance et, pour ainsi dire, sans interruption. Romans, récits historiques, ouvrages de piété sortent successivement de sa plume féconde avec rapidité. Ballanche intervient avec activité, avec feu, dans leur publication. Nul effort ne coûte à son zèle pour donner la notoriété littéraire à son amie. Au profit de cette dernière, il met en pratique ce conseil dont il était l'auteur et que Sainte-Beuve se plaisait à répéter : Tant qu'on vit, il ne faut pas abandonner ses enfants à la charité publique.

Vivement touchée, remplie de gratitude pour cet empressement chaleureux, Mme d'Hautefeuille entoura son maître de soins exquis, et lorsque des maux cruels obligèrent le doux rêveur à suspendre son travail, elle le surveilla comme

un enfant chéri et mit une grâce toute particulière à le protéger contre l'ennui.

Après avoir été à la peine, elle se trouva à l'honneur. Ses succès d'écrivain, joints à l'amitié du théosophe, lui ouvrirent les portes de l'Abbaye-aux-Bois dont son château de Saint-Vrain devait promptement devenir la succursale champêtre. Elle fit partie du comité d'initiés privilégiés qui purent entendre la première lecture des *Mémoires d'Outre-Tombe*. Elle eut même la gloire d'être seule appelée à en juger le chapitre XI, consacré à Mme Récamier, avant que la rédaction en fut définitivement arrêtée. Mais, comme je l'ai déjà dit, sa célébrité d'écrivain ne fut que de courte durée. Quand elle mourut, le 2 septembre 1862, ses ouvrages étaient déjà presque oubliés pour la plupart, et, de nos jours, ils sont à peu près complètement ignorés.

* * *

Je voudrais maintenant essayer d'exposer brièvement ce que la correspondance publiée par M. Marquiset nous apprend sur l'âme même de Ballanche, sur ses travaux, sur les évènements littéraires et politiques de son temps.

Le mystique lyonnais nous apparaît, dans ses lettres à la comtesse d'Hautefeuille, comme un homme simple et modeste, ne s'occupant pas de sa gloire, vivant replié sur lui-même, sans rien avoir de l'égoïste. « Je vois, écrit-il le 18 mai 1834, à quel point mon nom s'élève et cela m'effraie. On finira par attendre de moi plus que je ne pourrai donner... Il y a dans le monde un certain nombre de personnes qui me font une renommée sous laquelle je dois plier ». Et, après avoir été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur en 1837 : « Je suis en dehors de toutes choses, je ne vais nulle part. A quoi donc peut me servir le ruban ? Je ne l'ai pas encore mis. Il faudra bien qu'un jour je fasse une visite à M. de Salvandy ».

(C'est le nom du ministre qui l'avait décoré). « Ce jour là, je mettrai le ruban. puis ce sera fini ».

Il ne se décide à poser sa candidature à l'Académie française que pour répondre aux sollicitations du cercle choisi où il vivait. S'il se réjouit, sans excès d'ailleurs, d'avoir été élu, c'est, dit-il, « qu'il est bien doux de se voir des amis hors du cercle de l'intimité, et qu'il est doux de sentir ses amis heureux d'un succès ». Ses devoirs d'académicien l'effrayent. Il n'ose lire lui même son discours de réception, et prie son collègue Mignet de le prononcer à sa place. Mais, en cette circonstance solennelle, il n'oublie pas d'adresser à son vieil ami Châteaubriand un hommage reconnaissant qui, d'après M. Marquiset, fut applaudi durant plusieurs minutes avec des transports d'enthousiasme, tandis que l'illustre auteur d'*Atala* se couvrait les yeux de ses mains pour dissimuler les larmes qui le gagnaient. Et, malgré les éloges que lui vaut sa harangue, il ne s'en exagère pas la valeur. Il la juge ainsi dans sa lettre du 15 mai 1842 : « Mon pauvre discours est un épisode de toute nullité ».

Il cherche sans cesse à se rendre utile, et, en toute circonstance, se montre animé des sentiments les plus généreux. Il est l'un des grands introducteurs de l'Abbaye-aux-Bois. C'est lui qui organise les voyages et prépare tous les détails d'installation de la petite colonie à laquelle il appartient.

Parmi ses préoccupations bienfaisantes, il convient de citer celle de servir les hommes en introduisant dans l'industrie des moteurs nouveaux. Le 15 août 1839, il annonce à Mme d'Hautefeuille qu'il vient d'inventer une machine hydraulique d'une très grande puissance, et, le 25 juillet 1840, qu'il en a une autre en tête qui serait d'une importance bien plus grande encore. Tout en reconnaissant qu'un homme pratique lui est indispensable pour mettre au point ses projets, il ne doute pas de ses aptitudes à vaincre les obstacles que présente leur réalisation. Les échecs ne le découragent point. Il a la conviction d'être un grand nova-

teur. C'est ainsi qu'il écrit, le 15 octobre 1840 : « Le mémoire que j'ai à faire sur mes inventions est d'une telle importance que je compte m'en faire un titre pour l'Académie des sciences. Je crois que mon titre serait tellement au dessus de tous les titres possibles que l'Académie des Sciences ne pourrait s'abstenir de m'ouvrir ses portes à deux battants ». Et, le 1[er] janvier 1844 : « Je ne compte pas sur mes machines pour abriter mon nom, mais sur l'importance de l'idée dont elles doivent être l'expression. Si j'en viens à bout, j'écris sur Pascal des choses qui battront en ruine la philosophie de Descartes ». Je manque de la compétence nécessaire pour discuter ou contrôler la valeur de ses découvertes réelles ou supposées ; mais, s'il faut en croire Ozanam, ses réflexions ont devancé plusieurs inventions célèbres, la presse à eau, le clavier appliqué à la composition des pages d'impression, le papier sans fin.

Les critiques dont ses œuvres sont l'objet ne troublent pas sa sérénité et ne laissent pas en lui la moindre amertume. La façon dont il les accueille témoigne de son incommensurable douceur. Un fougueux publiciste, le baron d'Eckstein, de famille juive, converti d'abord au protestantisme, puis au catholicisme, personnage ennemi de la Révolution, l'avait traité durement comme penseur, et avait surnommé sa Palingénésie *le livre des erreurs et de la vérité*. Mis en présence de son détracteur par suite d'un hasard, Ballanche lui fait l'accueil le plus bienveillant et parvient à le dompter par son absence entière de toute susceptibilité.

Aussi n'est-on pas surpris d'apprendre que le prêtre appelé auprès de lui dans ses derniers moments ait été étonné de sa candeur et de son calme, et ait pu dire de lui : « Cet homme est un ange ; ses paroles m'ont profondément ému ».

Dans ses lettres à M[me] d'Hautefeuille, Ballanche fournit très peu de renseignements sur ses travaux philosophiques et historiques. L'une d'elles pourtant, celle du 14 avril 1836, contient d'intéressantes indications sur la façon dont il édi-

fiait ses œuvres. Une autre, du 15 octobre de la même année, fait connaître le plan qu'il se proposait de suivre dans la composition de sa *Ville des expiations*, dont il n'a publié que des fragments.

Mais les passages les plus curieux de cette correspondance, ceux qui méritent le plus d'être conservés, sont peut-être ceux où il exprime son jugement sur les auteurs contemporains.

Comme on pouvait le prévoir, il parle de Châteaubriand avec un enthousiasme souvent très justifié, mais qui va parfois jusqu'à l'adoration. Il écrit, par exemple, le 27 juillet 1835 : « M. de Châteaubriand nous a lu de magnifiques choses. Un chant de sa traduction de Milton, qui avance, et qui sera, vous pouvez en être certaine, une véritable conquête pour la langue française. Il nous a lu aussi des épisodes de ses *Mémoires*, qui sont aussi merveilleusement beaux. Cet homme devrait bien dégoûter d'écrire ceux qui n'écrivent que pour écrire ». — La postérité n'est pas loin de ratifier ces appréciations. Elle l'a déjà fait pour les *Mémoires d'outre Tombe*, et certains critiques contemporains avisés, M. Em. des Essarts entre autres, considérent la traduction de Milton comme un des chefs-d'œuvre du dix-neuvième siècle.

Le correspondant de Mme d'Hautefeuille a également toujours gardé une réelle sympathie pour Lamennais, qu'il appelle *un génie puissamment assimilatif*, et, en général, pour les écrivains de *l'Avenir* dont son libéralisme le rapprochait. Cela ne l'empêche pas d'être sévère pour quelques-unes des publications du célèbre abbé ; en particulier, et à juste titre d'ailleurs, pour ses pamphlets politiques. La douleur poignante que lui cause la rupture de Lamennais avec le chef de l'Eglise lui fait même oublier, sinon méconnaître, le talent d'écrivain qui éclate dans certaines œuvres du grand vaincu de la Chesnaie. Il se borne 22 décem-

bre 1837) à apprécier de la façon suivante le livre intitulé *Affaires de Rome*, où se rencontrent pourtant, dit Scherer, des pages admirables, des descriptions charmantes et de piquants portraits : « Avant de l'avoir lu, j'avais le projet de faire un article pour la *Revue française* ; mais j'y ai renoncé tout de suite. Il est trop nul philosophiquement et logiquement. C'est pour moi une trop grande affliction pour que j'en entretienne le public. Au reste, l'insuccès est aussi grand que posssible. Aux yeux des uns, l'abbé de Lamennais est un *apostat* ; aux yeux des autres, il est encore un *calotin* ». Mais Ballanche montre à chaque instant que ce n'est qu'à regret qu'il condamne l'auteur des *Paroles d'un croyant*, témoin ce curieux passage de sa lettre du 20 janvier 1839 : « L'abbé Gerbet aura su, sans doute, que j'avais un peu vivement désapprouvé sa lettre d'adhésion à l'Encyclique. J'avoue bien que les termes de sa lettre m'avaient un peu trop effarouché, à cause de l'abbé de Lamennais. Mon premier mouvement a été exagéré, et je commence à craindre tout à fait que l'abbé de Lamennais se laisse entraîner hors des voies où j'aurais tant désiré qu'il fût resté. S'il fallait choisir entre nos deux abbés, mon inclinaison serait sans nul doute pour l'abbé Gerbet ; mais je voudrais les garder tous les deux. Pour porter les choses à leur dernière expression, il est certain que si j'étais à mon lit de mort, ce serait l'abbé Gerbet que je voudrais. Toutefois, je regretterais les beaux yeux et les paroles exaltées de l'abbé de Lamennais. »

Par contre, notre philosophe goûte peu le grand théoricien théocratique, Joseph de Maistre, dont les assertions dures, ironiques et tranchantes convenaient si peu à son esprit à lui, tout de douceur et de conciliation. « Il ne faut pas, écrit-il, lire M. de Maistre quand on a du chagrin. C'est un homme trop inhumain ».

Sur Lacordaire, Ballanche émet deux appréciations originales et mêmes inattendues. La première se rapporte aux conférences ouvertes, à Paris, dans la chapelle du collège

Stanislas, par le futur restaurateur de l'ordre des Dominicains. Ces conférences excitèrent l'enthousiasme d'un auditoire d'élite. Châteaubriand, Odilon Barrot, Berryer, Lamartine, V. Hugo, les hommes les plus éminents des Chambres, du barreau, de la presse et du journalisme les écoutèrent avec ravissement. Or, voici comment notre doux Lyonnais, imbu des idées traditionnalistes, juge la doctrine de l'orateur qui avait si bien su trouver le chemin des esprits et des cœurs : « M. Lacordaire a pris une position qui n'est pas tenable. Et, philosophiquement parlant, il a soutenu une thèse absurde » (1). La seconde appréciation de Ballanche relative au même orateur est presque aussi déconcertante que la précédente, mais en un autre sens. Elle concerne les premiers sermons du Bossuet des temps nouveaux à Notre-Dame de Paris, fait allusion aux violentes attaques dont il fut alors l'objet de la part d'un petit groupe de mécontents ou de jaloux, et se trouve conçue en ces termes : « Savez-vous bien que ce que l'on appelle la puissance de la sacristie prend de l'ombrage sur nos trois premiers prédicateurs du carême dernier ? Le pauvre abbé Lacordaire n'a pas pu conquérir encore la pleine confiance de la sacristie. C'est la sacristie qui a tué notre cher abbé de Lamennais ».

Les lettres que nous analysons contiennent encore, sur d'autres écrivains ou publicistes, nombre de jugements qui mériteraient d'être relevés si nous ne craignions d'allonger démesurément notre compte-rendu. Citons seulement quelques-uns des plus typiques, des plus amusants. Selon Ballanche, « Buloz a toujours eu un tyran. Dans un temps,

---

(1) Il y aurait peut-être un curieux rapprochement à faire entre cette opinion de Ballanche et celle d'Ernest Bersot sur les conférences de Lacordaire à Bordeaux. « Rationaliste convaincu.., Bersot fut choqué, nous dit M. Hémon, d'une part d'un certain mélange équivoque de sentiment et de raisonnement, de théologie et de science, qui caractérisait l'éloquence de Lacordaire ; de l'autre, des ironies un peu bien méprisantes que Lacordaire n'épargnait à aucune école de philosophie ». (F. Hémon, *Bersot et ses amis*).

c'était V. Hugo ; aujourd'hui, c'est G. Planche » (17 juillet 1837). Quant à Lamartine, « il vient, dit notre auteur, de faire un grand pas, à mon avis ; il vient de donner une édition corrigée de la *Chute d'un Ange*. C'est ce mot *corrigé* qui est un grand pas, un pas immense pour M. de Lamartine. » (26 juin 1840).

A propos de Sainte-Beuve, qu'il estime fin comme l'ambre, et dont il devait défendre plus tard la candidature à l'Académie française, Ballanche nous fournit des informations suggestives. Le 15 septembre 1834, Sainte-Beuve, on le sait, publia dans la *Revue des Deux-Mondes* une étude sur le théosophe lyonnais. Cette publication eut des conséquences fâcheuses pour le critique. Vitupéré par les libéraux, considéré par les rédacteurs du *National* auquel il collaborait comme un renégat, Sainte-Beuve quitta Paris, comptant sur son absence pour calmer cette agitation. Ballanche lui-même eut à recevoir le « choc en retour » de l'article qui avait causé tant d'effervescence. Voici ce qu'il écrit à Mme d'Hautefeuille à ce sujet : « Un écrivain se livre au public corps et âme. C'est ce qui fait que j'ai si longtemps hésité à la pleine publicité. La pudeur de mes sentiments intimes s'est longtemps révoltée de l'idée d'introduire le public pêle-mêle dans ma confidence. Or, il faut rendre justice à Sainte-Beuve ; il n'a usé que de ce qui était patent, ou de ce qui pouvait s'induire naturellement, et il l'a fait avec une extrême délicatesse. Quant à moi, il faut bien que j'en prenne mon parti ; tout ce que je dois désirer, c'est d'avoir à essuyer d'abord le scalpel d'une main amie. Mais pendant que Sainte-Beuve écrivait cette biographie, *l'Impartial de Fribourg* me lançait des anathèmes qui, heureusement, ne portent point. J'ai appris seulement par là qu'une jeune fille avait la tête tournée de mes écrits, et surtout de la *Vision*. J'ai appris encore par là qu'une brochure dont j'ignorais l'existence, et dont j'ignore encore le titre, donne à l'ère actuelle de l'humanité le nom d'*ère de Ballanche*. De là, sans doute, la grande colère de M. O. Mahony ».

Notons encore ce renseignement consigné dans une lettre du 15 décembre 1842, et dont une partie se rapporte à l'un de nos compatriotes, l'austère et pur philosophe Jouffroy : « Je m'occupe, mais par la pensée seulement, de Pascal. Il s'agit de ce grand problème à la solution duquel je travaille depuis 40 ans, à savoir le problème de la responsabilité humaine... Voici une autre victime récente du grand problème. M. Jouffroy a laissé des manuscrits qu'on a voulu imprimer. Lorsqu'on a commencé l'impression, on s'est aperçu du coup qui pourrait être porté à l'enseignement philosophique universitaire. De là des altérations que l'on peut prouver. Comprenez la grande joie des ennemis ».

Ajoutons enfin que dans la correspondance de Ballanche avec Mme d'Hautefeuille, on rencontre nombre de documents instructifs sur le cénacle de l'Abbaye-aux-Bois, et sur les lectures variées qui réunissaient dans le salon de Mme Récamier quelques amis choisis.

En politique, Ballanche avait des idées bien personnelles et peu communes. Son libéralisme le rendait assez favorable aux socialistes. Il tenait par le cœur, en sa qualité de Lyonnais, à ces populations ouvrières dont il avait vu les besoins et dont les travaux l'attachaient. Les lettres publiées par M. Marquiset en renferment plus d'une preuve. Deux surtout sont très significatives à cet égard : ce sont celles des 18 et 25 avril 1834 relatives à l'insurrection qui éclata, la même année dans sa ville natale. Citons seulement ce passage frappant extrait de la seconde : « Il y avait là deux classes en présence : c'est partout de même, mais nulle part elles ne se touchent de plus près. Peut-être aussi y a-t-il un souvenir intime des souffrances passées de la classe ouvrière et de l'oppression qui a pesé sur elle. Maintenant on dirait que la force et l'intelligence aient émigré de la classe supérieure dans la classe inférieure, laquelle. dans cette circonstance, n'a pu être vaincue que par l'intervention violente de toute

la force dont le gouvernement dispose. La classe qui avait à se défendre est, en quelque sorte, restée immobile et stupide. Ainsi donc, désormais, la propriété et les capitaux vont manquer de bras pour les utiliser, comme les bras manqueront de propriétés et de capitaux ».

Plongé dans l'étude des hautes questions abstraites, des problèmes moraux ou religieux, l'auteur de la *Palingénésie* n'a jamais été mêlé activement aux affaires de l'Etat. Mais, de sa tour d'ivoire, il jugeait les faits qui passaient devant lui. Les grands évènements politiques se reflétaient dans ses lettres ; il en accompagnait la mention de réflexions toujours intéressantes. On le voit, par exemple, blâmer les mesures de rigueur prises contre la presse après l'attentat de Fieschi, et, à cette occasion, développer des considérations élevées sur la liberté d'imprimer. L'affaire de Boulogne, tentée par le prince Louis-Napoléon Bonaparte, lui inspire ce jugement qui prend aujourd'hui comme un air prophétique : « Retenez bien ce que je vous écris à la date du 6 octobre 1840 ; après la restauration bourbonnaise qui a fini comme vous savez, on tentera une restauration napoléonienne qui finira comme nous ne savons pas ». La mort tragique du duc d'Orléans, survenue le 13 juillet 1842, l'attriste profondément. Il commente ce triste évènement dans deux lettres d'un style quelque peu apocalyptique, qui contiennent des remarques dignes d'être méditées.

Parmi les hommes d'Etat qui font l'objet de ses appréciations, celui pour lequel il manifeste le plus d'antipathie, c'est Thiers. Il ne cite jamais son nom sans y joindre une épithète malsonnante. Tantôt il l'appelle « ce crapaud de Thiers ; tantôt « le gamin Thiers » ; d'autres fois « notre petit ministre casse-cou ». Il ne traite guère mieux le ministre préféré de Louis-Philippe, Guizot, qu'il surnomme « le Villèle de ce temps-ci » (2 avril 1841).

Durant les dernières année de sa vie, Ballanche ne cesse de gémir sur les malheurs qui, d'après lui, menacent la

France. « Mes pressentiments, écrit-il le 17 novembre 1839, continuent d'être fort tristes. Point d'esprit public, point d'idée qui rallie, une cohue d'opinions factices, de la souffrance intime, un dépenaillement de toutes choses ». Pour se distraire de ses angoissantes préoccupations, il se livre à des lectures et à des recherches historiques. Il avait la pensée d'écrire un petit volume sur la Révolution française considérée à son point de vue. La mort, qui l'atteignit le 12 juin 1847, ne lui permit pas de mettre son projet à exécution.

En résumé, le nouveau livre de M. Marquiset, très agréable à lire, nous semble présenter un vif intérêt, quel que soit le point de vue auquel on l'envisage. Dans l'étude critique du début, on voit revivre en quelque sorte une société lointaine ; on trouve sur Mme d'Hautefeuille et sur Ballanche, de précieux renseignements qui rectifient ou confirment, parfois complètent heureusement ceux que nous fournissent, sur les mêmes personnages, les œuvres d'autres érudits ou littérateurs, en particulier la thèse doctorale de M. Herriot intitulée : *Mme Récamier et ses amis*. Les lettres de Ballanche à son élève et amie contribuent à nous le faire mieux connaître, lui et son temps ; elles méritent d'être bien reçues par tous ceux qui ne se contentent pas d'étudier l'histoire dans des compilations ou de juger les hommes d'après des décisions dictées par la partialité ou les préjugés. Enfin, les commentaires dont leur éditeur les accompagne éclaircissent la plupart des passages qui, écrits avec l'abandon du style familier, ou se rapportant à des faits peu connus, pourraient ne pas être intelligibles pour une partie des lecteurs.

AUGUSTE CASTAN
ET
LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE BESANÇON
EN 1856

M. L. PINGAUD
MEMBRE HONORAIRE

Séance du 19 décembre 1911.

Tout récemment, la Bibliothèque de la ville est entrée en possession d'une plaquette de quelques pages, imprimée chez Dodivers en 1857 et intitulée : *Publications de la Société littéraire,* 1re année, 1856. Cet ouvrage, dont je n'avais jamais pour ma part entendu parler, est sans doute très rare et l'exemplaire est peut-être unique. En le parcourant, j'ai constaté qu'il émanait d'un petit cercle littéraire dont j'avais pu signaler la courte existence. Il ne me semble pas inutile de compléter, à l'aide de quelques pages, les renseignements qu'il m'a été donné jadis de recueillir. Ce mince épisode de la vie intellectuelle à Besançon se rattache par un fil ténu, mais pourtant visible, tant à la biographie de notre ancien secrétaire décennal qu'à l'histoire de notre Société.

Lorsque Castan, sorti le premier de l'Ecole des Chartes, renonça à l'espoir de poursuivre sa carrière à Paris, il regagna sa ville natale avec une ambition très modeste en apparence, mais très étendue et très vivace au fond, celle de consacrer sa vie à l'étude du passé de sa province, de renouveler cette étude à l'aide des méthodes et des ressources de l'érudition moderne, de susciter un mouvement

d'idées dont il serait l'inspirateur, un foyer de travail qu'il serait le premier à alimenter et à faire vivre. Il était donc rentré à la fin de novembre 1855 à Besançon, où l'attendait, à la Bibliothèque, le poste de bibliothécaire adjoint à côté de son premier maître Charles Weiss. Sans perdre un jour, il se mit à l'œuvre, battit le rappel autour de lui, rallia un certain nombre de jeunes gens de son âge et, un mois après, il avait fondé une société ayant pour but, dit l'article 1er des statuts, « de créer une confraternité studieuse entre les jeunes intelligences de l'ancienne province de Franche-Comté et de réunir leurs efforts pour la publication de travaux propres à répandre le goût de la saine littérature ou à jeter un jour nouveau sur certains points de l'histoire nationale ». Il fut bien entendu élu président, rédigea un règlement et, en fait, constitua à lui seul tout le bureau. La Société tenait ses séances mensuelles dans une salle de la Faculté des Lettres mise à sa disposition par le recteur de l'Académie universitaire et le doyen de la Faculté des Lettres, Perennès ; les productions, en prose ou en vers de ses membres, trouvaient leur publicité au rez-de-chaussée d'un journal imprimé chez Dodivers, qui s'appelait la *Feuille d'affiches* et qui avait un demi-siècle d'existence, son acte de naissance ayant été rédigé par le préfet du Doubs en 1808. Cette vénérable gazette essaya même, à cette occasion, de faire honneur à sa nouvelle rédaction et de se rajeunir elle-même ; à son ancien sous-titre : *Annonces industrielles et commerciales*, elle substitua le suivant : *Nouvelles littéraires et scientifiques*. Les morceaux publiés par elle, agrémentés de quelques autres, constituèrent le petit volume dont j'ai parlé tout à l'heure. Une préface, rédigée par le président, les présentait aux lecteurs dans une phrase où il est permis de constater autant d'impartialité que de modestie : « La Société littéraire compte à peine une année d'existence et à cet âge il est permis de bégayer quelquefois et de faire quelques faux pas ».

A cinquante ans de distance, il faut bien le dire, ce jugement ne paraît pas sans quelque indulgence. Dans ce bouquet fané, la littérature proprement dite est presque exclusivement représentée ; l'histoire n'apparaît que dans une esquisse intitulée : *Les Gracques,* qu'on dirait tirée des cahiers d'un élève de rhétorique. En revanche, on y lit quatre nouvelles, dont le moindre défaut est d'être banales. Les poètes ont fourni une épître, une ode, et l'un d'eux, Victor Jeanneney, qui a conquis plus tard une très honorable réputation comme professeur de dessin au lycée de Vesoul, a apporté largement sa contribution sous la forme d'une apostrophe lyrique aux ruines de Passavant, de deux fables et d'un petit lot d'épigrammes contre une demi douzaine de personnages charitablement cachés sous la même initiale : X. . Il n'y aurait pas lieu de regretter la perte de ce recueil, si nous n'y trouvions un morceau fort intéressant, tant à cause de son mérite intrinsèque que du nom de son auteur : *La belle Louise*, légende franc-comtoise, par Auguste Castan.

En la lisant, on ne pressent guère l'érudit qui, plus tard, devait faire sortir des vieux textes tant de détails précieux pour l'histoire de l'art en général et de la nation comtoise en particulier. En 1855, il venait de lire Charles Nodier concurremment avec les chartes du moyen-âge ; il s'ingéniait, du reste avec succès, à imiter le charmant conteur, et il traite la légende locale avec ce respect qui n'exclut ni le scepticisme ni l'ironie d'un homme du XIXe siècle ; il la traitait avec un art discret, en entremêlant ses impressions de voyage et les souvenirs d'un lointain passé.

Au cours d'une excursion, faite en compagnie de son jeune frère, en 1848, aux ruines du château féodal de Montrond, il avait entendu de la bouche d'un vieux paysan l'historiette sentimentale et triste qui se rattache au puits voisin du château : il la reproduisait en l'accompagnant des réflexions suivantes, où l'on retrouvera un pastiche très réussi du

maître que je citais tout à l'heure, l'auteur de *Trilby* et de la *Fée aux Miettes :* « La légende, vous le savez, lecteurs, c'est une tradition populaire qui se transmet de génération en génération dans un village, un hameau ou même une seule famille. Elle est à l'histoire ce qu'est au rosier des jardins la modeste églantine, ce qu'est au lis superbe l'humble pervenche des bois. Comme le lierre, elle s'attache de préférence au pan de mur ruiné, à la tombe antique, au donjon écroulé. Ame de ces vieux édifices, elle survit à leur dernière pierre et plane encore, après des siècles, sur leurs vestiges dénaturés. Essentiellement autochtone, la légende reflète le climat qui l'a vu naître, qui la voit fleurir, qui la verra s'éteindre. Gracieuse et riante sous un ciel serein, dans un coquet paysage, elle devient sombre et terrible sous la brume de nos montagnes ; c'est tour à tour un charmant arbuste se mirant dans les eaux de la Saône ou un noir sapin cachant sa tête altière dans les nuages orageux du Lomont. Je n'ose me flatter d'offrir un jour à mes lecteurs la collection complète des légendes de Franche-Comté, cette terre classique de la légende. Je crois cependant pouvoir promettre d'en composer ici un notable bouquet. Il faut se hâter, car le temps est proche où les grandes routes et les chemins de fer auront versé partout des flots de civilisation. Et la civilisation tuera la légende comme l'imprimerie la cathédrale. »

L'auteur de ce récit, très curieux sous une telle signature, avait en même temps rédigé la préface du recueil. Il y accentuait le caractère de la société, qu'il montrait ouverte à tous ceux qui cherchent l'occasion de se perfectionner dans l'art d'écrire ; il rappelait que son chef immédiat, le bibliothécaire Weiss, avait promis à lui et à ses camarades l'appui de son autorité et de ses conseils. Mais ne s'abusait-il pas volontairement et ne certifiait-il pas comme devant être efficace une approbation qui ne lui avait été donnée que du bout des lèvres ? Weiss, devenu le

patriarche de la littérature comtoise, avait appartenu cinquante ans auparavant à une société semblable, formée sur l'initiative de son ami Nodier et se souvenait qu'elle avait bien peu donné et très peu duré ; il avait collaboré en 1800 à certains *Essais littéraires*, très mince brochure aujourd'hui aussi rare que celle de 1855, et il ne devait pas s'en souvenir sans une sorte de honte, car il qualifiait sévèrement, et avec justice, de platitudes toutes les pièces qui y étaient imprimées, y compris la sienne. Devenu vieux, il était tenté d'être moins indulgent encore ; dans son journal, il note sèchement les faits et gestes de la société fondée par son jeune auxiliaire ; s'il parle des lectures qui ont rempli ses séances, c'est pour constater quelle inexpérience et quelle absence de talent véritable elles dénotent chez leurs auteurs. On s'explique dès lors qu'il ait volontairement oublié de placer son recueil, comme celui qui remontait au temps de sa jeunesse, sur les rayons de la Bibliothèque de Besançon.

A Castan seul, dont il avait éveillé la vocation, il réservait quelque indulgence ; mais il l'eût voulu suivant franchement le sillon qu'il s'était tracé à lui-même, demeurant exclusivement bibliothécaire et au besoin bibliophile. Or il apercevait chaque jour davantage en face de lui un archiviste, un archéologue qui chaque jour trahissait davantage des espérances et des ambitions en contradiction avec les siennes.

Un autre motif le portait à considérer ce petit cercle de jeunes gens non seulement comme inutile, mais comme dangereux. Il aimait à voir dans l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, dont il était le président honoraire à vie, le foyer unique de la vie intellectuelle en Comté ; depuis plusieurs années il constatait l'entrée en scène d'une institution rivale, la Société d'Emulation du Doubs, et il pouvait craindre que les membres de la Société littéraire ne fussent disposés à faire échec au droit d'aînesse de l'Académie. Aussi, quand deux ans plus tard, Castan et ses amis se dispersèrent, il dut dire, très bas pour ne pas être entendu de son adjoint : bon débarras.

De son côté, Castan se détachait peu à peu de son œuvre et cherchait ailleurs un but pour ses travaux, un point d'appui pour son action sur les esprits de ses compatriotes. Au cours de cette même année 1856, une grave question avait été soulevée en Franche-Comté par la découverte des ruines d'Alaise, celle de l'identification de cette localité avec l'Alesia de Jules César. Elle venait d'être portée devant la Société d'Emulation, jusque-là vouée à l'étude exclusive des sciences naturelles, par l'architecte Delacroix ; Castan s'empressa d'y intervenir et avec autorité. A ce moment, retenu par son premier penchant pour les lettres en général, il rêvait d'arriver à la chaire d'histoire de la Faculté de Besançon. Nous connaissons même les titres des deux thèses qu'il se proposait de soutenir en vue du doctorat : *l'Histoire de la conquête de la Franche-Comté par Philippe le Bel* et *la Géographie du diocèse de Besançon* (1). Bientôt rebuté par la longueur du travail à accomplir pour traiter à fond deux sujets aussi vastes, il se retourna d'un autre côté et se voua franchement à l'archéologie. Dès le mois de juin 1856, il lisait à la Société d'Emulation son premier mémoire sur Alaise, qui fut suivi de plusieurs autres. S'il n'arriva pas à résoudre le problème posé, il se fit dans ce milieu nouveau une place qui devait toujours grandir et le rendre pendant de longues années l'inspirateur et le régulateur de son travail. D'ailleurs, dès 1857, la Société littéraire étant morte d'inanition, il l'oublia bien vite et on ne voit pas même qu'il lui ait accordé plus tard, en passant, un mot d'oraison funèbre ou même de souvenir. Il était désormais tout à l'érudition et il ne pensa jamais à apporter la moindre fleur au bouquet de légendes qu'il avait promis à ses jeunes camarades. Félicitons-nous aujourd'hui de pouvoir ajouter, en parlant du

---

(1) Journ. Weiss, 3 déc. 1856. Le 7, il signale un article du même dans les *Feuilles d'Affiches* sur la Bibliothèque de Dole, à propos du catalogue de cet établissement qui vient d'être publié.

volume rarissime inspiré par lui, un numéro, unique en son genre, à sa bibliographie. L'article inséré par lui dans les *Publications de la Societé littéraire* nous permet en outre de constater qu'il était, aux environs de la vingtième année, un écrivain déjà mûr, en même temps qu'un comtois curieux et amoureux des souvenirs et des traditions de sa province.

CLAUDE GERBER

PREMIER THÉOLOGAL DU CHAPITRE DE SAINT-JEAN DE BESANÇON

(Novembre 1571 — 17 Janvier 1613) (1)

Par M. J. VENDEUVRE

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 30 Octobre 1912

Le Concile de Trente, dans sa cinquième session, du 17 juin 1546, avait ordonné que l'enseignement de la théologie fût organisé dans les cathédrales, les collégiales, les monastères et les collèges. Or la publication du Concile dans l'archidiocèse de Besançon eut lieu le 24 octobre 1571 et le 31 du même mois les actes de publication et d'acceptation du Concile étaient signés par le chapitre.

Quelles mesures allaient prendre les chanoines pour créer parmi eux une étude et un enseignement réguliers de la théologie ?

Le chanoine Jean Chupin étant mort le 14 novembre 1571, la prébende de Mercey-le-Petit devenait vacante. Le 16, après l'inhumation du défunt, le chapitre se réunit au cloître de Saint-Etienne, et là se présente Claude Gerber, docteur en théologie, accompagné de noble homme l'avocat Sauget. La

(1) Les principales sources consultées sont, aux Archives du Doubs, les registres G 197 à 201 inclus, contenant les délibérations capitulaires. Les autres sources seront indiquées dans le corps du travail.

postulation faite, le candidat se retire. Le chapitre décide que la prébende de Mercey-le-Petit sera désormais affectée à un théologal, conformément aux prescriptions du Concile de Trente : *quam quidem prebendam reverendi domini capitulantes voluerunt et volunt esse perpetuis temporibus affectam uni theologo, ad onera et serviendum decreto consilii tridentini nuper in hac civitate et diocesi bisuntina publicati.* En outre cette prébende est attribuée à Claude Gerber, dont nous donnons *in extenso* l'acte de nomination.

In nomine domini amen. Per hoc presens publicum instrumentum, cunctis pateat evidenter et sit notum, quod anno a nativitate eiusdem domini millesimo quinquagesimo septuagesimo primo, indictione decima, quarta die vero decima sexta mensis novembris, pontificatus domini in christo patris et domini nostri, domini Pii divina providentia pape quinti anno sexto. Personaliter constituti et congregati capitulariter ad sonum tymbali vel campane in loco capitulari videlicet in capellania sancti Martini in claustro ecclesie sancti stephani bisuntini sita, reverendi nobiles docti et venerabiles viri, Domini franciscus de grandmont decanus Antonius lullus de luxovio archidiaconus Claudius Lombard, Claudius Marcian, Joannes Verdet, Petrus farod, franciscus Bonvallot, franciscus de Chessaigne Petrus Bourguin, Leonardus le clerc, Petrus Quelane, Joannes de faniet, franciscus Symard Gerardus de la borde Christoforus Humbert et Stephanus Nicod dicte ecclesie canonici, et capitulum dicte ecclesie bisuntine facientes et representantes in secretarii notarii publici testiumque infra scriptorum presentia frugifero sacrosancte synodi Tridentine decreto sessionis quinte inter alia inherentes illud complectendo, ut celestis sacrorum librorum thesaurus quem pius pater omnipotens, nobis revelare dignatus est, in eos maxime qui aliis preesse debent viva alicuius doctoris voce spargatur et disseminetur, confisi, de catholica doctrina, sincera fide, prudentia, bonis moribus et vita, venerabilis viri domini Claudii Gerbet presbyteri comitatus burgundie et sacre theologie doctoris et examinatoris, juxta Tridentini concilii formam et tenorem, a synodo

provinciali una cum aliis deputatis, sperantes cum injungendum sibi onus probe et diligenter subiturum et executurum, ad dei gloriam publicamque ecclesiasticarum personarum aliorumque commodum et utilitatem prebendam de Marez le petit nuncupatam in ecclesia prefata, que primo loco a dicte synodi Tridentine in civitate bisuntina facta publicatione per obitum quondam domini Johannis chupin extra romanam curiam deffuncti vacavit et vacet, Reverendissimo et Illustrissimo domino Claudio a Bauma archiepiscopo bisuntino sacri imperii principe ipsos reverendos dominos, decanum et capitulum, ad id exhortante et pro reipublice christiane commodo ad ipsum postulante; ad usum lectionis sacre theologie, loco et diebus statuendis habende et pronunciande pro ipso domino Claudio, et pro tempore dictam prebendam obtinente perpetuo affecerunt assignarunt constituerunt et deputaverunt ac eligerunt et affectam assignatam constitutamque et deputatam ac electam esse decreverunt et statuerunt, ipsumque dominum Claudium Gerbet in corporalem realemque et actualem possessionem posuerunt et immiserunt, stallùmque sibi in choro et locum in capitulo constituerunt, facta prius per eum publica orthodoxe fidei professione et iuramento se in romane curie obedientia permansurum per eum prestito in manibus prefati reverendi domini decani juxta concilii Tridentini et Bulle felice recordationis Pii quarti super hoc edictum dispositionem Idcirco prefati reverendi et venerabiles domini decanus et capitulum, summo in christo patri et domino nostro domino Pio divina providentia pape quinto, harum serie humiliter supplicant ut potiori pro robore et firmitate eandem prebendam ut prefertur vacantem ad usum predictum assignare afficere constituere et deputare, vel assignatam affectam constitutam et deputatam esse decernere et declarare, illamque una cum illius canonicatu ac iuribus et pertinenciis suis et eidem annexis, ipsi domino Claudio conferre et de illa providere et seu electionem deputationem assignationem affectionem et constitutionem ut prefertur factas, confirmare et approbare ac deffectus si qui intervenerint in eisdem supplere et alia in premissis necessaria peragere velit et dignetur. Actum et datum bisuntii anno mense die loco et pontificatu quibus supra presentibus ibidem, dominis guillelmo champion et Stephano Velletet dicte ecclesie

bisuntine matriculariis testibus vocatis et rogatis (G. 197 f° 174) (1).

MENESTRIER.

De son côté, l'archevêque Claude de la Baume avait songé à demander au chapitre la réalisation de quelques réformes. Le 17 novembre 1571, il se présente au chapitre et expose ses désirs. Et tout d'abord il souhaite que le chapitre consente au choix d'un lecteur et d'un maître en théologie. Le chapitre ne fait que confirmer la nomination de Claude Gerber à cette charge et l'archevêque l'approuve.

*
* *

D'où venait Gerber ? Par l'inventaire G. 531, f° 320 v°, nous savons que Gerber était né à Montrevel, dans le Jura, canton de Saint-Julien. Mais la date de sa naissance nous est inconnue.

Nous sommes un peu mieux renseigné sur la vie de Gerber avant son entrée au chapitre par la préface qu'il inséra en tête de son *Traicté des sainctes indulgences* paru en 1591. « Si je sentois consolation et joie, dit-il, de visiter les églises de Rome l'espace de vingt ans, pour gaigner les pardons et indulgences d'icelles : aussi receu je douleur et regret de la perte du gain desdites indulgences. lorsqu'il pleut à pape Pie cinquiesme par un *motu proprio* signé de sa main, m'en-

(1) G 250, p. 14 : *Claudius Gerber primus fuit theologalis institutus post concilium tridentinum.* G 7, p. 19 et 20 : *Ista* (prebenda de Mercey-le-Petit) *mense novembris anno 1571 collata fuit Claudio Gerber primo huius Ecclesie metropolitane canonico theologo, eiusque successoribus theologis addicta juxta concilii Tridentini ea de re placitum sessionis 5, capituli 1. Prebenda, inquit Synodus, primo vacatura ad eum usum ipso facto perpetuo constituta et deputata intelligatur.*

voyer en Bourgongne, ma patrie, avec de bonne mémoire Claude de la Baume ».

Un passage de l'ouvrage lui-même est encore plus significatif. Il fait allusion à un petit livre écrit en italien « que, dit-il, j'aportay avec moy retournant de Rome, en l'an 1571, avec de bonne mémoire Claude de la Baume » (p. 55).

A n'en point douter, Gerber fut un des compagnons de voyage de Claude de la Baume, lorsqu'il fut cité à Rome devant Pie V pour fournir des explications au sujet de la plainte de Nicole de Savigny. Il faisait partie de l'escorte de celui qui, le 8 février 1567, prenait le chemin de Rome en accusé et rentrait à Arbois le 21 Janvier 1571, en innocent. Evidemment Gerber devait être un personnage secondaire, mais cependant pas assez naïf pour croire qu'il allait passer vingt ans à Rome pour gagner des indulgences. Il savait bien, ses lecteurs aussi, et nous-mêmes également, que son protecteur ne faisait point là un voyage d'agrément et qu'en conséquence avant tout il convenait de se justifier et de regagner la Comté.

Quelle heureuse fortune pour Gerber de naître en ce pays de Montrevel, quelles facilités s'offraient à lui de mériter la protection du seigneur du lieu ? C'est à juste titre que dans l'épitre dédicatoire de son traité, il écrit : « N'estes vous pas cause (François de Grammont) avec de bonne mémoire, Claude de la Baume, archevesque de Besançon et cardinal de l'église romaine, que je suis chanoine de ceste insigne et ancienne église ? »

Quant à ses études, nous ne savons où il les fit. Les matricules de l'Université de Dole ne mentionnent nulle part son nom. Il est vrai que l'on ne peut pas en déduire qu'il n'y étudia point, car ils sont très incomplets (Bibl. municip. de Besançon, Mss. 982, 983, 984 et 985).

* * *

Si les renseignements font défaut relativement à la vie de Gerber avant son entrée au chapitre, par contre les registres du chapitre nous permettent de retracer ensuite pour ainsi dire ses occupations quotidiennes (1). Toutefois nous devons reconnaître que, dans les délibérations capitulaires, il apparaît très peu souvent comme théologal ; les délibérations en effet ne relatent ni les jours où se tiennent les *conciones,* ni les sujets qui furent traités. Et tout d'abord, devenu chanoine, où habita-t-il ? Il acheta 1.000 francs la maison de Chupin, dans laquelle nous le voyons installé le 5 mars 1572. Cette maison se trouvait dans les limites du territoire dépendant du chapitre, près de Saint-Jean, *in ceptis capituli apud sanctum joannem sitam*. Le 21 mai 1574, Gerber s'associera Jean du Tartre. Ce dernier ayant résigné par lettres du 31 juillet 1604, le 16 octobre 1604, Gerber s'associe le trésorier Capitain.

Nous avons trouvé cet acte d'association dans les minutes du notaire bisontin Bon Monnier (Arch. départ. Doubs, E.). Il nous donne la désignation très nette de la maison et porte la signature de Gerber, que nous reproduisons.

Claude Gerber

(1) Nous nous garderons de mentionner tous les détails de la vie de Gerber : beaucoup sont insignifiants. Il nous suffira d'exposer les traits saillants de son canonicat ; nous devons étudier en lui surtout le théologal, et ensuite relater soit les faits remarquables de sa vie, soit les événements marquants auxquels il fut mêlé ; les détails trop menus doivent rester en dehors de cette esquisse.

A tous soit notoire, que par devant le notaire soubscript et en presence des tesmoings embas nommez personnellement constitue venerable messire Claude Gerber pretre docteur en saincte theologie, chanoine de leglise metropolitaine de Besancon. Lequel de son bon grey pour luy et ses successeurs, a faict transigé et accordé commil faict par cestes avec venerable messire François Capitain aussi pretre et chanoine dudit Besancon, prieur de la löye present stipulant et acceptant aussi pour luy ses successeurs et ayans cause. Les associat ons, conventions et promesses que sensuyvent. Assavoir que ledit sieur Gerber prend et associe ledit sieur Capitain en sa maison canoniale sise au district du chappitre dudit Besançon touchant devers leglise Sainct Jean le chemin commung par derrier devers bise la maison du sieur surchantre de ladite eglise et le jardin et curtil appartenant a venerable messire Loys Colin aussi chanoine dudit Besançon, lequel sieur Capitain aura et emportera pour sa commodite et aysance en ladite maison la court devant du costel de la maison dudit sieur surchantre avec la moitié de la vouste de ladite maison du costel susdit. Item la grande chambre du mesme costel ensemble une petite cuisine aupres dicelle regardant sur la galerie, une aultre chambre joignant a ladite grande chambre et l'aultre grande chambre suigant avec son cabinet regardant sur la grande court de ladite maison du costel de la maison dudit sieur Colin. Item une petite chambrette dessoubz ledit cabinet pour dresser une petite visorbe a monter audit cabinet pour entrer ausdites chambres si bon semble audit sieur Capitain. Aussi aura ledit sieur Capitain avec ledit sieur Gerber ses commoditez et aysances tant en la grande court de ladite maison que es citernes estableries chambre a mettre bois jougnant a icelle souliers curtil vergier privez treuil que demeureront commungs entre lesdits sieurs contrahans et tout le reste de ladite maison tant le grand corps dicelle que la vieille cuysine ou est four avec la tour dois quelques ans edifiee dudit costel de la ma son dudit sieur surchantre. Brefz ledit sieur Gerber donne audit sieur Capitain les mesmes commoditez qu'a heu cy devant le sieur chanoine du tartre jaidis associe avec luy.

Le prix est de 1660 francs payables 830 fr. avant la saint Michel et le reste aux héritiers de Gerber, si Gerber meurt avant Capitain « et ce moyennant demeureront audit sieur Capitain entierement lesdits meix et maisons ». Si Capitain meurt le premier, Gerber rendra à ses héritiers les 830 fr. versés et redeviendra propriétaire de la totalité de la maison. Chacun aura la charge de l'entretien de la couverture du corps de logis qu'il occupe ; le curtil, le verger, la citerne, les estableries seront entretenus à frais communs. Si l'un des deux associés veut bâtir, il le fera à ses seuls frais.

L'acte se termine par la clause habituelle de garantie et la renonciation aux exceptions.

Faictes et passées audit Besancon en la maison canoniale de messire Renobert de Mesmay prêtre archidiacre de Faverney chanoine en ladite église metropolitaine prieur du marteroy envyron mydi le dixième jour du mois de septembre mil six cens et quattre. Presens ledit sieur prieur du marteroy messire Estienne Humbert prieur de Voysel, messire Jean Cretenet prieur des Bouchoux secretaire de la chambre archiepiscopale chanoine dudit Besancon et Pierre Bonnot docteur es drois.

Signé : Claude Gerber, François Capitain,
R. de Mesmay, E. Humbert,
J. Cretenet, P. Bonnot, Monnier.

François Capitain mourut le 25 septembre 1622, laissant comme héritier le chapitre (Voir son testament du 11 septembre 1622 dans G 237). La maison de Capitain fut vendue le 31 octobre 1622 à Jacques de Blavier pour 3,600 francs ; elle est désignée comme se trouvant sur la rue qui conduit à la porte Notre-Dame et à côté de celle du surchantre. Jacques de Blavier meurt le 5 avril 1647, ayant institué par testament du 7 décembre 1643, héritiers ses neveux, Jacques et Henri de Blavier. Ils vendent la maison à Jules Chifflet qui avait été reçu chanoine le 7 novembre 1646. Le 6 février 1649,

Chifflet vènd la maison 1,900 francs à Claud du Mont, qui la revend à Claude-François Hugonet et François Hugonet s'associe son frère Antoine.

C'est donc la maison de Gerber qui figure sous le n° 17 sur le plan des maisons canoniales. gravé en 1667 par Pierre Loisy le jeune.

La maison de Gerber est celle qui actuellement porte le n° 7 de la rue du Chapitre.

* * *

Si nous voulons jeter un coup d'œil d'ensemble sur la vie de Gerber, nous constaterons que Gerber fut tout d'abord un chanoine très assidu aux séances du chapitre ; rarement il est absent. Le 3 mars 1584, il assiste aux funérailles de sa mère (G 198 f° 331). Ce n'est qu'à la fin de sa longue existence que, devenu malade, il disparaîtra peu à peu des réunions canoniales.

En outre, Gerber, à la différence de nombre de ses collègues, mena une vie exemplaire. Les délibérations parlent souvent des femmes et des servantes suspectes qui habitent *intra septa capituli;* souvent même elles renferment des ordres d'expulsion contre des personnes nominativement désignées. Or jamais Gerber n'est mêlé à ces scandales, si ce n'est en qualité d'exécuteur des sentences du chapitre, preuve nouvelle de la dignité de sa vie et de la pureté de sa conduite.

Ainsi le 12 août 1573, Gerber est chargé de composer un mandement contre les chanoines qui vivent avec des femmes suspectes d'incontinence ; elles causent, au sein du chapitre, du scandale et ont une attitude fâcheuse dans les rues et sur les places. Le 22 août 1590, le chapitre lui confie le soin de notifier aux familiers d'éloigner de leurs demeures les femmes suspectes. En 1593, nouvelle intervention de Ger-

ber auprès de certains chanoines pour leur demander de se séparer de certaines personnes peu recommandables.

En d'autres circonstances, Gerber fut encore chargé de missions délicates. En mai 1577, il pria les familiers et les habitués de ne pas amener leurs chiens avec eux à l'église. En juin 1589, il écrivit à de Lassertot pour l'inviter à remplir ses fonctions de scholastique.

Enfin disons quelques mots de Gerber, administrateur de sa prébende et gérant de sa fortune. Nous ignorons ce que pouvait rapporter la prébende de Mercey-le-Petit, les censiers ont été livrés aux flammes par la Révolution. En tout cas, c'était une petite prébende ; du moins elle nécessitait une surveillance constante et des procès assez fréquents, notamment en 1573, avec les officiers du seigneur d'Etrabonne.

Chaque année, divers revenus, prébendes et terres étaient mises *in scrutinium* et louées au plus offrant des chanoines pour une ou plusieurs années ou bien encore à vie. Chaque année, Gerber pour augmenter ses revenus, louait un certain nombre de ces biens. Dès la première année de son canonicat, le 16 avril 1572, il loue pour trois ans le meix de Germigney 60 livres par an. L'année suivante, le 15 mai, il loue pour un an la prébende de Saint-Hilaire 140 livres, celle de Serre-lès-Pouilley 41 livres, le bois des Choriaux 10 sols, le meix de la côte de Sermange 14 livres. Par contre le 12 mai 1574 il ne pourra louer que la prébende de Supt pour 380 livres. Le 9 mai 1578, il loue pour 3 ans les indulgences de la fabrique 50 livres par an ; il les loue de nouveau pour trois ans le 12 mai 1581, mais pour 48 livres seulement. Le 11 mai 1584, il loue encore pour un an les indulgences de la fabrique moyennant 50 livres et les reprend pour trois ans au même prix le 15 mai 1585. En somme chaque année il loue quelques biens et ces locations lui apportent, avec des bénéfices, tous les soucis d'une administration et même quelques procès.

*
* *

Nous pouvons aborder maintenant d'une façon plus précise la vie de Gerber et nous constatons, tout d'abord, que de 1571 à 1574, il n'apparaît pas comme théologal. D'autres missions lui sont confiées.

Le 30 novembre 1572, Gerber est élu fabricien de Saint-Jean. A ce titre, il achète aux choriaux des vêtements et habits de chœur et liquide leurs pensions ; il fait l'inventaire du mobilier des chapelles à l'arrivée et au départ des chapelains ; il verse à Pierre Orchamps, orfèvre, 32 francs 10 gros pour la statue de Saint-Symphorien ; enfin il tient des comptes. Le 28 novembre 1573, Gerber est réélu fabricien et comme tel il est chargé le 12 mai 1574 de faire jouer le mystère de la Pentecôte.

En 1573, Gerber fit partie d'une commission chargée d'examiner le manuscrit du traité du vicaire général Lulle, intitulé *Doctrina pastorum et cleri diocesis bisuntine.*

C'est en 1574 qu'il s'associa Jean du Tartre.

Le 28 juin 1574, Gerber, Martin et de Landriano furent chargés d'annoncer aux gouverneurs une procession qui eut lieu le 4 juillet « en l'église des Cordeliers ou lon pourtera en signe de resjoyssance les sainctes reliques de ces bons patrons sainct Epiphane et Isidore que de long temps lon navoit pourte ». (Délib. municip. 2 juillet 1574 f° 19).

*
* *

Mais l'année 1574 nous intéresse surtout parce que Gerber sentit alors qu'il ne remplissait pas sa mission. Le 26 mai il fait part au chapitre de ses scrupules. Prébendier de Mercey-le-Petit, il doit être théologal et il doit faire des *lectiones*.

Il demande donc où, quels jours, à quelle heure et sur quel sujet il devra parler. Le vicaire général Lulle fut chargé d'organiser les leçons de théologie, de concert avec Gerber. En fait, cette innovation était remise *sine die*.

Nous constatons avec quelle indifférence on considère les décisions du Concile. En 1571, on l'a accepté et on a décidé de créer une prébende théologale ; des délibérations solennelles ont été prises, l'archevêque les a approuvées, et tout est resté lettre morte. Quatre ans après, en 1574, rien n'est fait, rien n'a été tenté, et quand un homme droit, quelque peu honteux du rôle qu'on lui fait jouer vient rappeler ce que l'on avait décidé, il paraît être un importun. En tout cas, bien des années vont encore se passer avant que l'on parle des lectures théologiques.

* * *

Gerber ne va pas rester inoccupé.

Réélu fabricien le 30 novembre 1574, il va acheter des costumes aux choriaux, faire l'inventaire des meubles de la maison des choriaux au départ de leur recteur, Jean Rossigneux, examiner les titres de Pierre de la Velle, candidat au rectorat, recevoir le nouveau recteur, Claude Febvre.

Le 29 novembre 1575, Gerber n'est pas réélu fabricien, c'est Henri Thiadot qui lui succède. Mais dès le 11 juillet, il avait été choisi comme trésorier, comme gardien des clefs du trésor, *clavista*. Cette fonction, il la conservera jusqu'en 1590.

Ce n'est point pour Gerber une sinécure. Détenteur des titres, c'est à lui que le chapitre donne ordre de remettre ces pièces quand une difficulté ou un procès naissent, c'est à lui de veiller à leur réintégration, à leur classement, à leur conservation. C'est lui qui prête l'argent : en 1579, il prête 300 francs à Claude Merle, bourgeois d'Abbans et à Pierre

Merle de Quingey. En 1580, il prête 200 francs à la ville d'Ornans. Lui-même emprunte 100 livres en 1581. C'est lui qui perçoit les cens et le montant du principal des emprunts remboursés. Avec l'argent il paie les dettes du chapitre, les réparations aux écluses de Rivotte, Geneuille et Montgesoye, le travail des vignes du chapitre à Pouilley, l'entretien du moulin d'Etuz, etc. En 1587, il découvre dans un coffre relégué dans un coin du trésor, des croix dorées et des fragments d'argent.

Le 29 novembre 1585, il est élu fabricien de Saint-Jean. Réélu en 1586, il est remplacé le 28 novembre 1587 par Etienne Humbert. En 1586, au mois de juin, il fit réparer la croix processionnelle et couvrir de parchemin le livre des anniversaires.

Le 29 avril 1587, il fut choisi comme grenetier du chapitre et il le resta en 1588 et 1589. Rôle modeste, qui nous le montre vendant de l'avoine et achetant du froment.

* * *

Durant cette période qui va de 1575 à 1590, Gerber fut mêlé à des évènements importants, auxquels il prit une part active.

Tout d'abord, en 1575, il eut des difficultés avec les gouverneurs. Ces contestations étaient sans doute personnelles à Gerber, qui les avait fait naître, mais le débat pouvait prendre de plus grandes proportions, parce qu'il portait sur les privilèges de la ville elle-même. En effet le 22 février 1575, les gouverneurs avaient pris la délibération suivante :

Du mardy xxii[e] de febvrier 1575. Chappitre. — Pource que le sieur Gerbet chanoinne de Besançon sest ingere contre les auctoritez de sa majeste et les libertez de la cite fulminer certainnes bulles apostolicques obtenues comme lon dit par frere Melchior

de la Vallee touchant lhospital du sainct esperit sans placet et permission de messieurs a este conclud que lon en fera remonstrance a messieurs de chappitre et que audit effect messieurs Petremand et de Marchault iront celle part pour en demander reparation. (Bibl. Besançon. Délib. municip., 1575, f. 153 v°).

Le lendemain, 23 février, les deux délégués se présentent au chapitre et exposent leurs remontrances. Gerber s'explique et s'excuse, il a cru que comme commissaire apostolique il n'attentait pas aux droits des gouverneurs. Le chapitre décide que Gerber rédigera par écrit ses explications et le lendemain Bourquin et Humbert les porteront à la maison de ville. Cette délibération capitulaire est corroborée par la délibération municipale suivante :

Du mecredy XXIIIe de febvrier 1575 Messieurs Petremand et de Marchault sont esté en chappitre faire les remonstrances a eulx enchargees sur lesquelles lesdits sieurs de chappitre ont promis faire response au contentement de messieurs. (Bibl. Besançon. Délib. munic. 1575, f. 154).

La réponse nous est fournie par la délibération municipale du 25 février.

Du vendredy XXVe de febvrier 1575. Chappitre. — Bulles. De la part de messieurs du venerable chappitre sont venuz au present conseil venerables personnes messires Pierre Bourcquin et Cristofle Humbert chanoinnes accompaignez des deux secretaires dudit chappitre Menestrier et Flagey pour faire response sur la requisition que fut faicte audit chappitre mecredy dernier par Messieurs Petremand et de Marchault quest en sommaire que sestans informez du sieur Gerbet leur confrere comme avoit passe le faict de la fulmination des bulles dont leur faisoit instance il les avoit asseure pour la verite questant icy un surnomme Roget chanoinne de Toul solliciteur pour ung Melchior de la Vallee ayant impetre en court de Rome lhospital du sainct esperit de ceste cite saisy des bulles expediees esquelles lesdits

sieurs Bourquin et Gerbet estoient denommez executeurs avec le sieur auditeur de la chambre et demandant advis comme il se debvoit conduyre pour prendre la possession dicelluy hospital il luy avoit declare quil deust presenter placet en la maison de ceans pour avoir permission de prendre ladite possession ne pouvant aultrement y pervenir acause des edictz et deffenses surce faictes au conte de Bourgogne que lon extimoit le mesme estre icy deffendu. Touteffois retornant depuis ledit Rogeti a le prier de en vertu de sa commission luy decerner une subdelegation il avoit simplement decerne icelle sans aulcune aultre fulmination extimant que ledit Rogeti layant expedie luy communiqueroit icelle pour la reveoir seeler et signer comme est accoustume en tel cas, ce que touteffois navoit este faict de maniere que si ledit Rogeti en avoit depesche quelque acte ou instrument ledit sieur Gerbet le tenoit et reputoit pour nul daustant quil ne lauroit comme dit est reveu et appreuve de son seel et signature, nayant jamais heu intention de contrevenir ou attenter en quelque sorte que se soit aux grandeurs et preheminences de sa majesté imperiale ny aux previleges libertez et franchises de la cite adioustant que la praticque et observance estoit de fulminer bulles tant avant le placet que apres pourveu que lon ne print possession du benefice avant ledit placet comme le tout estoit plus amplement contenu en certain escript que tenoit ledit sieur Bourquin disant estre de la propre main dudit sieur Gerbet Prians lesdits sieurs Bourquin et Humbert que lon fut content des susdites declarations pour la conservation de la bonne intelligence.

A quoy a este respondu que touchant la declaration faicte de la part dudit sieur Gerbet messieurs la prenoyent de bonne part moyennant quelle fut signee par luy, sans touteffois vouloir admestre que lon puisse proceder a fulmination de bulles en ceste cite sans le placet de mesdits sieurs pource que lon scait assez la fulmination estre lexecution desdites bulles, laquelle execution est austant prohibee que la prinse de possession, sans ledit placet.

Et pour ce pour la conservation des haulteurs previleges usages drois et libertez susdits lon requerra ledit sieur Gerbet de vouloir oster ladite clause de sondit escript et de signer icelluy pour demeurer ceans aux fins que dessus.

En outre pour punir Melchior de la Vallée d'avoir méprisé les droits de la cité, elle le cite devant elle pour le punir et le déclarer déchu de tous droits sur l'hôpital du Saint-Esprit. (Bibl. Besançon. Délib. municip. 1575, f° 154 v° et 155).

Nous aurions été très heureux de retrouver l'écrit de Gerber, mais toutes nos recherches ont été infructueuses. En tout cas, l'incident fut ainsi clos, car le 5 mars les délégués du chapitre rendirent compte de leur mission et certifièrent qu'elle avait reçu le meilleur accueil.

*
* *

En 1576, Gerber intervint encore dans des actes célèbres de la vie du chapitre. L'empereur Maximilien II étant mort à Ratisbonne le 12 octobre, le chapitre nomma le 5 décembre une commission de cinq membres chargée d'organiser en l'église cathédrale un service funèbre : Gerber faisait partie de cette commission. Le dimanche 9 décembre, les vêpres furent sonnées à midi dans les deux églises, Saint-Etienne et Saint-Jean. Elles furent chantées d'abord à Saint-Etienne, puis à Saint-Jean et là elles furent suivies des vigiles. Le dernier coup de l'annonce des vêpres sonné, un glas solennel fut sonné jusqu'à la fin des vêpres. Le lundi 10, les matines sonnèrent à 4 heures ; prime sonna à 6 heures à Saint-Etienne et à 7 heures à Saint-Jean. Pour la cérémonie, l'église toute entière était tendue de draperies noires, aux armes de l'Empereur ; l'autel de la Sainte Vierge également tendu de noir, avec deux croix rouges ; les estrades des gouverneurs, nobles et notables s'élevaient de chaque côté de la nef, toutes tendues de noir, elles aussi. Au milieu de l'église, on avait dressé une chapelle ardente, magnifiquement éclairée par les cierges et les torches. L'oraison funèbre fut prononcée par le chanoine de Lassertot et l'absoute donnée par le suffragant de l'archevêque. Gerber ne joua aucun rôle

dans cette cérémonie, si ce n'est celui d'organisateur. Il paraît que la commission avait fait preuve de capacité, puisque l'ordre qu'elle avait établi pour cette pompe funèbre fut inscrit dans les registres *ad perpetuam rei memoriam*.

A cette cérémonie funèbre, les gouverneurs et les notables assistèrent, sur l'invitation du chapitre, qui leur avait délégué Simon et Gerber. Les délibérations municipales nous ont conservé le souvenir et de l'invitation et de l'assistance aux cérémonies.

Du vendredy VIIe de decembre 1576. Chappitre. — Messieurs Symard et Gerbet de la part de messieurs de chappitre sont venuz ceans prier messieurs de vouloir assister au chante quilz deliberent commencer dymenche prouchain a vigilles et continuer le lendemain la messe pour feu de bonne memoire Lempereur Maximiliain que dieu absoille. Dequoy messieurs les ont remercie et promis dy assister (Bibl. Besançon. Delib. municip. 1576, f° 106).

Du dymenche IXe decembre 1576. Vigilles. — Messieurs se sont assemblez en la maison de ceans et dois icelle accompaignez des vingthuict, et marchans devant eulx les officiers avec leurs baguettes sont allez en leglise de sainct Jehan, et ont assiste aux vigilles, assis sur deux bans pour ce preparez en la nef de leglise, et lesdittes vigilles dictes deux sieurs chanoinnes sont venuz remercier lhonneur et prie de continuer le lendemain a la messe, dez la chacun sest retire (Bibl. Besançon. Délib. municip. 1576, f° 106 v°).

De son côté, la ville tint à célébrer dignement le décès de l'Empereur. Le jour même où les gouverneurs assistaient à Saint-Jean, au service organisé par le chapitre, ils en préparaient un, à leurs frais, pour la semaine suivante, ainsi que l'atteste cette délibération :

Du lundy X^e de decembre 1576. Chante de Sa Majesté. — Messieurs ont resolu que dymenche prouchain lon commencera

le chante et funerailles de feu recommandee memoire Lempereur Maximiliain second nostre bon prince, en leglise des Cordeliers avec les mesmes appareil pompe et solennitez que sont este faictes pour feurent de bonne memoire les empereurs Charle cinquieme et Ferdinand, et le plus honorablement quil se pourra faire selon les articles embas escriptz dequoy lon advertira messieurs de chappitre les priant dy assister a quoy sont commis messieurs Myrebel et Montrivel. Et ce faict mesdits sieurs sont montez la hault et ont assiste à la messe celebree avec les ceremonies accoustumees en leglise sainct Jehan evangeliste (Bibl. Besançon. Délib. municip. 1576, f° 107).

Invité par les gouverneurs, le chapitre envoya, pour le représenter plusieurs chanoines et notamment Gerber (12 décembre 1576. G 198, f° 78 v°).

Les délibérations municipales nous ont conservé le souvenir de ce qui se passa à cette occasion.

Du dymenche xvie jour de decembre 1576 apres disne. — Le dueul et assistance aux funerailles de feu recommandee memoire Lempereur Maximiliain second nostre bon prince.

Messieurs les gouverneurs vingt huictz et grande partie des notables ayans devant eulx les officiers habillez en noir sont allés dois la maison de ceans en leglise des Cordeliers le sieur president pourtant le dueil et le chapperon en teste, la sont venuz monsieur le hault doyen et aultres sieurs chanoinnes lesquelx sont este receuz a lentree de leglise par deux de messieurs et lesquelx les ont conduict aux formes a main gaulche et les vigilles parachevees mesdits sieurs sont retornez en la maison de ceans au mesme ordre avec lesquelx se sont joinctz et accouplez lesdits sieurs de chappitre, quoy faict ladvocat a regratie lhonneur et prie de continuer demain aux messes a sept heures (Bibl. Besançon. Délib. municip. 1576, f° 112).

Du lundy xviie jour de decembre 1576. — Continuation de ladicte assistance. Messieurs sont retornez en leglise des Cordeliers assistez de messieurs de chappitre lesquelx sont venuz ceans et ont accompaigne le dueil meslez et couplez avec mes-

dits sieurs ou sont este dictes trois grandes messes et loraison apres loffertoire de la troisieme puis apres messieurs sont retornez ceans au mesme ordre et compaignie et les regratiations faictes. (Bibl. Besançon. Délib. municip., f° 112 v°).

Ce service ne le céda en rien à celui célébré par le chapitre. Au milieu de la nef de l'église des Cordeliers se dressait une chapelle ardente éclairée par 300 cierges ; à chaque coin, un cierge de deux livres ; au milieu, un cierge de trois livres ; à l'entour, quatre chandeliers, aux armes du défunt, portaient chacun un cierge de trois livres. Cette chapelle était tendue de velours noir. Dans cette chapelle, un simulacre de cercueil était recouvert d'un drap de velours noir, portant une croix de satin cramoisi et les écussons impériaux. Sur le drap, on avait posé la couronne, le sceptre, le globe, l'épée et le collier de l'ordre. De chaque côté de la chapelle ardente, trois douzaines de flambeaux brûlaient. Le chœur et la nef étaient bordés de cierges allumés. L'église entière, toute drapée de drap noir aux armes impériales. Derrière l'autel et devant la table d'autel, des tentures de drap de velours noir, rehaussées de la croix de satin rouge. Sur l'autel, deux cierges d'une livre et demie ; devant l'autel, quatre chandeliers et quatre flambeaux. Aux quatre coins du chœur, de grandes lances noires portaient les écussons du défunt.

Le dimanche 16, on chanta les vigiles à neuf psaumes et neuf leçons. Le lundi, les trois grands messes furent dites et l'oraison funèbre prononcée par messire Jacques Nauldot, prêtre principal du collège. Le dimanche, à midi et le soir, toutes les églises sonnèrent et le lundi, durant les messes, toutes boutiques restèrent fermées. (Bibl. Besançon. Délib. municip., f° 107 v° et 108).

*
* *

Gerber, à cette époque, fut très souvent le mandataire du chapitre auprès des gouverneurs. Ces derniers avaient, le 22 novembre 1576, trouvé sur le bureau, une requête tendant à la correction des vices régnant aussi bien parmi les clercs que parmi les laïcs. Le lendemain, elle fut lue et discutée. En somme, l'on demandait simplement la stricte observation des édits existants ; avec un peu de surveillance, il était facile d'empêcher les soldats de tant blasphémer, et de faire respecter le jour du Seigneur et les jours de fêtes obligatoires. Les clers ne relevant pas de la cité « l'on communicquera ladite requeste a messieurs de chappitre ». (Délib. municip. 1576, f. 100).

Cette communication fut faite par Claude Mirebel et Jean Montrivel le 29 novembre. Le chapitre voulut réfléchir et délégua Gerber et Magnin pour s'entendre sur ce point avec les représentants de la cité. Ce fut le 1er décembre que les délégués se présentèrent à la maison de ville et voici ce qui fut déclaré :

Du sambedy, premier jour de decembre 1576. Chappitre. — Messieurs Gerbet et Maignin de la part de messieurs de chappitre sont venuz ceans remercier la communication que leur a este faicte de la requeste, ayans desia pourveu allendroit de quelques uns de leur chappitre pour la correction des meurs enquoy ilz continueront au mieux quil leur sera possible esperant que de la part de monseigneur larchevesque et de messieurs les gouverneurs sera faict le mesme allendroit de ceulx qui leur sont juridicques, aussi ont declare que lon ne peult continuer le pardon pource que sa sainctete mande que incontinent il soit publie ce que se fera demain au sermon general. (Bibl. Besancon. Délib. municip., f° 103 v°).

Le 5 décembre, les délégués rendent compte de leur mission au chapitre.

Gerber pouvait, sans crainte de susciter des sourires moqueurs, affirmer qu'une réforme des mœurs au sein du chapitre était tentée, car lui-même avait fait preuve d'énergie quelques mois auparavant. Le 11 juillet 1576, le chapitre avait donné 24 heures aux familiers pour chasser les femmes suspectes avec qui ils pouvaient vivre, à peine de privation de prébende et d'interdiction d'accès au chœur. Gerber devait signifier cet ordre aux familiers de Saint-Jean. La monition faite, tous promettent d'obéir. Mais le familier Bonvallot, qui sait que jamais les menaces ne sont mises à exécution, conserve une femme. Gerber l'apprend, fait une enquête, découvre la mauvaise foi du familier et propose au chapitre de le priver de distributions et de le mettre hors de l'église pendant six mois, ce qui est adopté le 14 août 1576.

*
* *

Déjà le 13 juin 1576, le chapitre avait décidé de commémorer l'heureuse délivrance de Besançon le 21 juin 1575, mais en 1576, à cause de la Fête-Dieu et des élections, la fête avait été écourtée. C'est en 1577 que par un statut du 19 juin fut organisée définitivement cette commémoraison. Le 20 juin, sonnerie des cloches de Saint Jean et de Saint-Etienne. Le 21, la procession partira de Saint-Jean, avec toutes les reliques, elle se rendra à la fontaine du Pilory, puis à l'église Saint-Pierre : là une messe sera dite par trois chanoines, un sermon sera donné sur le cimetière, s'il fait beau ; et si le temps ne le permet pas, dans l'église ou sous le portique de la maison de ville. Durant la procession, on chantera notamment le psaume 126 *(Nisi dominus custodierit civitatem)* et autres appropriés.

D'ailleurs voici le texte de cette délibération :

Statutum est per reverendos dominos capitulantes quoniam pro gratiarum actione deo optimo maximo, et sanctis presertim

ferreolo, et ferrutio, tutelaribus nostris persolvenda, in memoriam perpetuam liberationis civitatis bisuntine in quam Huguenoti die vigesima prima mensis junii anni 1575 per proditores aliquot introducti et hostiliter aggressi, partem eius trans pontinam, horas aliquot occupaverunt, singulis annis perpetuis futuris temporibus (deo dante) quolibet vigesimo primo die mensis junii, fiet generalis processio, que incipiet et congregabitur in cathedrali divi Johannis evangeliste ecclesia, ad quam omnes processiones dicte civitatis ecclesie convenient sicut a Reverendissimo Antistite constitutum et ordinatum fuit et deferentur omnes reliquiœ maxime archa eorumdem sanctorum martirum ferreoli et ferrutii, et progredietur processio usque ad fontem du Pilory, deinde ad ecclesiam beati Petri apostoli procedet, et in ea, solemnis per tres dominos canonicos quotannis deputandos missa, et sacra peragentur, sanctis martyribus, panegiricaque habebitur concio in cimeterio, si serenum fuerit cœlum, sin minus in ecclesia vel in porticu domus civitatis. Ideo pro premissis exequendis et promulgandis per civitatem huius solemnitatis gaudiis et christi fidelium exhilarendis mentibus, in vigilia diei, omnes ecclesie divorum Joannis et Stephani campane pulsabuntur, hore vero matutine pulsabuntur hora secunda secus Prime, hora quinta cum dimidia. Et in eadem generali processione duo pueri chori incipient psalmum Nisi dominus custodierit civitatem quem chorus resumet, pueris progredientibus et cantantibus ipsum et alios psalmos, qui magis appositi videbuntur. (G. 198, f° 98 v° et 99 r°).

Gerber, Magnin et Jean Camus de Bosco devaient en entretenir les gouverneurs. Le même jour, 19 juin, nous les voyons à la maison de ville, les gouverneurs ne peuvent que louer l'intention du chapitre et ils promettent de soumettre ce projet aux notables. (Bibl. Besançon. Délib. municip. 1577, f° 222).

En effet, le jeudi 20 juin, la délibération suivante fut prise :

Feste vouée. — En commémoration et perpetuelle memoire de la grande grace et misericorde de Dieu notre souverain createure

et redempteur extendue sur ceste cite et tout le peuple dicelle le mardy vingt ungieme jour du moys de juing lan quinze cens septante et cinq derrier passe les delivrant de lhostilite et furie des proditeurs et huguenotz perpetuelz ennemys dicelle cite proditoirement entrez pour linvehir et penser reduire a lexercice de la malheureuse et damnable repreuvee nouvelle heresie ou opinion huguenotique, a este determine que doiresenavant annuelement chacun vingt ungieme jour de juing seroit tout ledit jour par toute ladite cite ferie et y seront defandues toutes œuvres manuelles a fin tant plus devotement remercier par prieres et oraisons la bonte divine de ce grand benefice comme aussi par tout le territoire jusques apres midy. Et pour assister a la procession desia resolue se assembleront ceans messieurs et les vingt huictz, qui avec les officiers monteront en leglise monsieur sainct Jehan levangeliste, a laquelle procession sera commande le peuple. Et aussi a esté voue a Dieu le suppliant regarder ladite cite et son peuple de son œil de pitie, et préserver de tel malheur, et tous aultres. Ainsi soit il. (Bibl. Besançon. Délib. municip. 1577, f° 223 v°).

Du vendredy xxi[e] de juing 1577. Procession. — Messieurs se sont retreuvez en la maison de ceans et assistez des vingt huictz notables et des officiers suyvant la resolution hier prinse sont montez en leglise monsieur sainct Jehan levangeliste pour accompaigner la procession, ce quilz ont faict en ordre. (Bibl. Besançon. Délib. municip. 1577, f° 224).

*
* *

Dès le 17 juin 1578, le magistrat se trouvait prêt à prendre part à la procession du 21 « en commemoration de la delivrance de la cite de la main des heretiques » (Bibl. Besançon. Délib. municip. 1578, f° 470 v°). Le 18, le chapitre se préoccupe d'organiser cette fête et envoie Gerber et Magnin prévenir les magistrats. Le 19, ils se présentent à la maison de ville (Délib. municip. 1578, f° 473). L'ordre fut le sui-

vant : la procession partant de Saint-Jean, gagne le pilori et revient à Saint-Pierre. La messe y est dite par de Landriano, Gerber et Magnin. La délibération municipale du 21 mars nous apprend qu'au cours de la messe, la pluie se mit à tomber et que les gouverneurs n'accompagnèrent pas la procession, au retour, jusqu'à Saint-Jean (Délib. municip. 1578, f°s 475 v° et 476).

Cette procession, la plus légitime de toutes, faillit cependant déchaîner un scandale. A peine le chapitre avait-il, le 18 juin, fixé l'organisation de la procession, Antoine Lulle, vicaire général du cardinal de la Baume, protesta : les chanoines ne pouvaient officier que dans les cathédrales. On n'en tint aucun compte, la procession eut lieu, en outre l'insertion de la délibération capitulaire du 19 juin 1577 dans les registres municipaux (1577, f° 477) et celle de la délibération municipale du 20 juin 1577 dans les registres capitulaires (G 198, f° 142) rendaient définitive cette fondation qui répondait aux vœux de tous. Mais pour calmer les susceptibilités du cardinal, le chapitre du 25 juin chargea d'Achey, Gerber et Farod de remettre au prélat les copies des délibérations et de l'assurer que par cette procession on ne voulait pas atteindre ses droits.

* * *

Par une bulle du 11 des calendes de janvier 1579, Grégoire XIII avait attaché l'indulgence plénière à toute messe dite pour un défunt à la chapelle du Saint-Suaire. Cette bulle envoyée et obtenue par Pierre de Gemelli, agent du chapitre à Rome et chanoine de Saint-Jean, fut lue au chapitre du 21 janvier 1580. Gerber et Magnin furent chargés de la transmettre à l'archevêque à fin de fulmination. En outre, l'archidiacre de Faverney, Gerber et les fabriciens furent chargés de faire graver cette bulle sur une table de

marbre, pour la placer dans la chapelle du Saint-Suaire, le tout aux frais de Pierre de Gemelli qui avait proposé de payer cette dépense. Gerber devait enfin remercier le donateur. Le 27 février, on devait même écrire à de Gemelli au sujet des frais et pour lui demander « ung modelle » d'inscription.

Pour fêter l'octroi de cette bulle, le chapitre décide le 17 février de faire une procession le 21 : on partira de Saint-Jean pour gagner la place Saint-Quentin et revenir à Saint-Etienne. Le Saint-Suaire serait porté. En la chapelle du Suaire, on célébrerait la messe pour les défunts. De Lassertot devait prêcher ; l'archidiacre de Faverney et Gerber liraient la bulle. Le 19 février, Gerber et Magnin annoncent aux magistrats l'envoi de cette bulle « pour la delivrance des ames des trespassez estans en purgatoire en faisant dire une messe de requiem devant le benoyt Sainct Suaire » et les invitant à la procession du 21 « allentour du puys Sainct Quentin » (Délib. municip. 1580, f° 294).

* * *

Au cours de ces années, on peut dire que Gerber fut l'ambassadeur habituel du chapitre auprès des gouverneurs pour les féliciter de leur élection, ou leur faire part de la date de processions, ou discuter avec eux du rétablissement de la juridiction ecclésiastique.

Le 21 août 1577, le chapitre décide de faire une procession le 25 pour implorer l'aide de Dieu contre les ennemis de l'Eglise et de l'Etat. On partira de Saint-Jean, on se rendra *ad pontem* par la Grande-Rue et l'on reviendra par la rue des Granges entendre la messe et le sermon à l'église des Frères Prêcheurs ; à cette procession, l'on portera le chef de Saint-Ferjeux. Les gouverneurs y sont invités le 21 « par la voix dudit Gerber » et félicitent le chapitre de sa « tant pieuse intention ». (Délib. mun. 1577, f° 269).

Le 13 octobre 1580, Gerber et Magnin invitent les gouverneurs à la procession du 16 : on doit se rendre à La Magdeleine où de Lassertot prêchera. Ils font « entendre à messieurs que ledit chappitre adverty que sa maieste catholique estoit entree en Lisbonne, Royaume de Portugal quaussi es pays dembas sadite maieste et le roy de France en son pays avoient obtenu quelques victoires fort advantaigeuses sur les rebelles et huguenotz ». La procession du 16 doit avoir lieu comme actions de grâce. Le conseil de ville remercie. (Délib. municip. 1580, f° 386 v°).

Le 13 juin 1590, il doit s'entendre avec les gouverneurs au sujet de la fixation des processions de la Fête-Dieu et de la délivrance de la ville. Nous le voyons à la maison de ville le 15, et voici ce qui est demandé et convenu.

Processions. — Les sieurs Gerber et de Polouzey, chanoines de Besançon, accompaignez de Maistre Jehan de Flaigey, cosecretaire du chappitre de la part de messieurs dicelluy sont venuz ceans ou ayans obtenu entree et audience ont faict entendre que comme la presente annee escherit la feste Dieu jeudy prouchain vingt unyeme jour du present moys de jung, auquel est accoustume en chacune paroisse de la cite faire particulieres processions ou lon porte le precieulx corps de Dieu, et que ledit jour tombe une aultre procession vouee et aussi accoustumee doiz la malheureuse surprinse de ceste cité par les huguenotz heretiques proditeurs dicelle et leurs complices exequutee le matin du vingt ungieme dudit moys de lan 1575, et de plus que le dymenche suyvant ladite feste estoit semblablement accoustume annuelement faire une aultre procession generale par toute la citè avec la saincte Eucharistie, auquel dymenche escheut aussi le jour de feste nativité monsieur sainct Jehan Baptiste jour de lelection des vingtz huictz notables ». (Bibl. Besançon. Délib. municip. 1590, f° 265 v°).

Le chapitre pense que l'on pourrait mettre la procession du dimanche, le jeudi, jour de la Fête Dieu. le matin « et celle vouee le mesme jour a vespre » (1590, f° 265 v°), les

processions particulières des paroisses auront lieu à une autre date, Accepté.

En 1577, au milieu des discussions interminables entre le chapitre, l'archevêque et les gouverneurs au sujet du rétablissement de la juridiction ecclésiastique, Gerber, ainsi que d'autres chanoines, fut envoyé le 1er février auprès des gouverneurs. Mais il ne paraît pas avoir eu personnellement une part très active à ces discussions ; en tout cas, cette délégation est unique, ce qui indique qu'en cette circonstance il n'eut pas mission de soutenir les intérêts du chapitre.

Plus tard Gerber eut encore à intervenir auprès des gouverneurs au sujet de la même question. Le 30 octobre 1581 De Gemelli et Gerber se présentent à la maison de ville et disent que « si messieurs le treuvoient bon » on pourrait retrouver les pièces de l'assemblée du clergé, à Pesmes, en envoyer copie au cardinal de Grandvelle et essayer de trouver une solution, d'accord avec le cardinal de la Baume. « A este delibere que lon yroit demain en chappitre pour conclure quant lon yroit communiquer avec mondit seigneur le cardinal de la Baume ». (Délib. municip. 1581, f° 106 v°).

Le 31 octobre, les délégués rendent compte de leur mission et du bon accueil qu'ils ont reçu. Même deux gouverneurs se présentent, louent le chapitre de revendiquer ses droits et insistent pour qu'une approbation générale de tout le clergé vienne appuyer sa réclamation.

*
* *

Il est très souvent question dans les délibérations municipales de Besançon du notaire Pierre Vuillard. Arrêté pour hérésie à la fin de 1578, malgré les interventions de Montbéliard et de Berne et un mandement de l'empereur, il ne fut pas mis en liberté, et condamné le 5 mars 1579 au bannissement perpétuel, à peine d'être pendu et étranglé. Il fut

gardé en prison, malgré de nouvelles instances de ses protecteurs. Un procès fut même intenté devant la Chambre impériale de Spire par le prince Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard, contre Besançon. Mais le 31 janvier 1580, Besançon maintint la sentence du 5 mars 1579, Vuillard fut banni et ses biens confisqués. Enfin en juillet 1582, le comte de Montbéliard, sur l'intervention du roi d'Espagne et de l'Empereur, et pour avoir avec Besançon « bonne voysinance » abandonna l'affaire.

Gerber intervint quelque peu au cours de ces incidents. Le 10 juin 1579, le Conseil de ville décide : « lon communiquera a messieurs le vicaire general, Gerber et Maignin lescript de Vuillard contenant sa confession de foid a fin avoir leur advis sil est suivant la confession augustane, ou le calvinisme. » (Délib. municip. 1579, f° 190 v°). Gerber ne signa d'ailleurs pas la consultation qui fut donnée.

Vers décembre 1580, Besançon avait des craintes sur l'issue du procès de Spire, peu s'en fallut que l'on ne rapportât la sentence de bannissement formulée contre Vuillard. Le chapitre consulté estime le 31 décembre 1580 que ce serait un précédent fâcheux et un scandale pour toute la Comté. Une délégation présidée par le doyen ira entretenir de ce sujet le magistrat. Gerber et Magnin annonceront sa venue. L'accueil qui leur fut fait fut des plus sympathiques et les chanoines en entendirent la relation, le 4 janvier, *alacri animo*.

*
* *

Citons pour terminer quelques faits notoires auxquels Gerber fut mêlé. En avril 1578 il fit partie d'une commission chargée de saluer le nonce et de lui offrir une coupe d'argent. En septembre 1580, il eut à discuter avec le nonce Jean-François Bonominus diverses réformes : toutes furent d'ailleurs en principe adoptées. En juin 1589, il va, avec Colin, saluer la comtesse de Varax.

Gerber était particulièrement son obligé. Dans la préface de son *Traité des saintes indulgences*, il écrit en parlant d'elle : « Dame remplie de telle pieté, devotion, liberalite, et autres vertus, qu'elle est plustost admirable qu'imitable, pour laquelle, et les siens, en mes sacrifices, messes et oraisons ie prie incessamment, y estant obligé à cause des biens que i'ay receu d'icelle. »

En mai 1588, il fut délégué à la correction des bréviaires et des missels et en mai 1589, à celle des graduels et des antiphonaires.

* * *

Jusqu'ici nous n'avons vu Gerber que comme fabricien, claviste ou grenetier : jamais le théologal n'apparaît. Cependant, le 27 avril 1590, il semble que les prescriptions conciliaires vont être appliquées et que Gerber va enfin remplir son rôle véritable.

Voici en effet la délibération qui fut prise à cette date par le chapitre :

Domini annuerunt requisitioni verbo facte venerabilis viri domini Claudii Gerbet, ecclesie bisuntine canonici, sacre theologie doctoris, prebendati de Marcey le petit, et que prebenda est affecta uni theologo ad usum lectionis sacre theologie, ut possit et valeat in hac aula capitulari singulis diebus martis et veneris habende et pronunciande, et qui aggressurus est deo dante martis octavo mensis maii proximi lecturus exlanationem incarnationis altissimi filii dei, ex divi thome doctrina, rogando ut qui negotiis non fuerint prepediti eiusdem domini Gerbet lecture adsint (G 199, f° 308 v°).

Il semble que les *lectiones* vont être désormais organisées ; elles auront lieu le mardi et le vendredi, dans la salle du chapitre et elles doivent commencer le 8 mai. Mais il est à remarquer que les chanoines ne sont pas astreints à y

assister ; si d'autres affaires plus pressantes les retiennent ils pourront fort bien ne point venir. C'est d'ailleurs Gerber qui demande à faire les leçons ; le chapitre se soucie donc bien peu de réaliser une réforme décidée dès 1571.

Les *lectiones* ne sont d'ailleurs pas assez absorbantes pour empêcher Gerber de s'occuper des autres affaires du chapitre.

Ainsi en mars 1591, Gerber et Petremand vont annoncer aux gouverneurs l'octroi de la bulle de Grégoire XIV pour le jubilé et les inviter à la procession du 17, en l'église des Cordeliers, cérémonie au cours de laquelle la bulle fut publiée et expliquée et qui fut rehaussée par le port des chefs des saints Ferréol et Ferjeux.

Le 25 septembre 1591, il annonça aux magistrats une procession pour le 29 : elle doit attirer la miséricorde de Dieu sur la France « ou se faict très grand amas de gens de guerre, mesme heretiques allencontre des princes catholiques et de l'union ». (Délib. municip. 1591, f° 189).

* * *

En 1591, notre chanoine fit imprimer par Janus Exertier, à Besançon, un « Traicté des sainctes indulgences de messire Claude Gerber, chanoine de Besançon : Docteur en saincte theologie » qu'il intitule encore : « Forme et moyen pour gaigner le thresor spirituel des sainctes indulgences avec l'explication d'icelles. Traicte tres utile et necessaire de messire Claude Gerber, chanoine de Besançon : Docteur en saincte theologie » (1).

Ce livre est dédié au haut doyen François de Grandmont et dans son épitre dédicatoire il écrit : « N'êtes-vous pas

(1) La Bibliothèque publique de Besançon en possède un exemplaire, n° 236, 856.

cause, avec de bonne mémoire, Claude de la Baume, que je suis chanoine de cet insigne et ancienne Eglise ? » nous dévoilant ainsi le nom de ses protecteurs.

Dans ce petit ouvrage, comme autres allusions personnelles, il nous cite un livre écrit en italien « que japortay avec moy retournant de Rome, en l'an 1571, avec de bonne mémoire, Claude de la Baume » (p. 55). Il fait encore allusion à ce même voyage dans son épître « aux lecteurs ». Nous l'avons déjà dit.

Gerber apparaît dans cette œuvre comme un homme instruit et utilisant les textes avec facilité ; il connaît bien l'Ancien et le Nouveau Testament, les Pères de l'Eglise ; il cite « monsieur sainct Paul », Saint Augustin, Saint Bonaventure, Saint Thomas ; il connaît les traités d'Adrien VI, d'Alexandre de Hales, du cardinal Cajetan, de Pierre de la Palud, de Jean de Angelis, de Gabriel Biel ; il utilise les *Historiæ* de Surius et la chronographie de Genebius, les collections conciliaires et les statuts synodaux du diocèse.

Nous rencontrons encore quelques passages qui ont une valeur locale. Il fait l'éloge de « l'ample et belle cité de Besançon » (p. 49). Faisant allusion à l'église Saint-Laurent hors les murs, où l'on conserve les corps de Saint Laurent et de Saint Etienne, il écrit, à propos de ce dernier saint : « patron et protecteur de ceste ancienne cité et Eglise metropolitaine de Besançon, où est le précieux reliquaire richement enchassé en or et pierres précieuses, le sacré bras dudit Saint Estienne, par l'Empereur et monarque Théodose, de tres claire mémoire à ceste insigne Eglise envoyé, et devotement conservé et veneré » (p. 54).

Il fait aussi allusion au Saint-Suaire, p. 58. Il cite comme pénitence : « visiter et adorer le Sainct Suaire, sacré linge, auquel fut enveloppé et ensevely le precieux corps de nostre Seigneur, avec admirable figure et representation de nostre Seigneur non imitable à quelque peintre que ce soit, qui est conservé et honoré de tous gentils hommes, seigneurs et

princes, et mesme des seigneurs de l'Eglise de Besançon, et gouverneurs, et citoyens de ceste cité, en l'Eglise métropolitaine d'icy, et en la chapelle dudit Sainct Suaire ».

On rencontre dans ce livre des comparaisons très curieuses et originales : « nous sommes froids, écrit-il (p. 27), comme la salamandre, que va par dessus les charbons enflammez et ne se brusle pas. » En parlant de l'homme, il dit (p. 77) : « Adam terrestre, avec sa pomme de désobéissance ». Il explique que les peines corporelles infligées comme punition du péché ont peu à peu diminué de rigueur et il ajoute : « comme encores maintenant nous voyons quand on met quelqu'un en prison, on le descend au cucumert ou lieu estroit et dans quelques iours communement il est mis plus au large » (p. 216). Les mérites des saints qui ont souffert sans avoir péché et dont profitent les pécheurs sont un trésor, « comme autant de diamants, perles, esmeraudes, escarboucles et autres pierres precieuses, et metaux d'or et d'argent » que l'on distribue aux « indigents » qui sont les « grands pécheurs » (p. 87).

Gerber déteste les protestants. Comme ils nient l'efficacité des indulgences, ce sont gens « mal instituez et informez d'icelles qui sont nez en tenebres de Calvin, Luther, Huguenot ou autre ennemy de ce Thresor qui ont moins de lumiere en ceste perle d'Indulgence que ceux du grand Royaume de la Chine, ou autres Orientaux lesquels (comme disent les histoires) les croient » (p. 3).

Voici comment il retrace les origines du protestantisme. Luther soutenu par le duc de Saxe, Frédéric « qu'il avait tiré à sa cordelle », mit en avant nonante cinq propositions contre les indulgences, par envie, et par despit qu'il n'avoit pas eu la charge de publier icelles ». Le dominicain Tetzel lui répond. « De cecy est sorty une chenilliere, et est bourjonné une si empoisonnee Racine et herbe, un feu et flamme, qui a infecté, empoisonné, allumé et bruslé une grande partie de l'Europe et mesme l'Alemagne : et dure encor ce

venin, et ceste flamme, qui brusle corps et ames » (p. 36-37). « Et dure trop ceste peste de l'ame, qui en a tant tué, entre autres en la guerre appellee Rusticorum, des Rustiques et laboureurs, qu'on en conte cent mille pauvres simples personnes. Il eust mieux valu qu'ils fussent allez à la vigne et à la charrue cultiver la terre, que d'aller perdre corps et ames à credit, a l'apetit et persuasion d'un enragé apostat. » (p. 38). Plus loin, il écrit : « Luther, apostat, defroqué, sacrilege » (p. 38).

Enfin Gerber nous annonce « un petit traitté du Purgatoire que en bref je feray » (p. 57). Nous ne savons si l'ouvrage a paru, en tout cas nous ne le connaissons pas.

*
* *

Pour en revenir à la vie de Gerber, les *lectiones* commencées en 1591 avaient dû cesser, car le 13 mai 1592, il demande de les reprendre. Le chapitre y consent volontiers.

Domino Gerbet requirenti qui prebendam de mercey le petit theologalem obtinet, conceditur ut possit et valeat novas seu de novo publicas in aula capituli inchoare de theologia lectiones quod facturus se spopondit veneris proxima, deo favente, hora promeridiana ad sonum campane incipiendam. (G. 199, f° 446 v°).

En 1593, comme l'année précédente, les leçons interrompues reprennent au mois de mai. Nous trouvons en effet le 19 mai 1593 la délibération suivante : « Poterit dominus Gerbet si velit in aula capituli suas quas jam in antea inceperat publicas prosequi lectiones diebus martis et veneris cuiuslibet hebdomade ipso domino Gerbet id requirente. (G. 199, f° 526 r°). Comme avant, le chapitre ne demande pas que les lectures soient faites ; il donne d'ailleurs toute liberté au théologal pour les faire ou ne point s'en soucier.

En 1594, Gerber est souvent chargé de missions importantes. Il prévint les gouverneurs de processions qui eurent lieu le 23 janvier « pour rendre graces à Dieu de trois notables victoires obtenues par sa Majeste imperiale contre le Turcq. »

Le comte de Champlitte et la comtesse sont arrivés à Besançon le 22 janvier. Le 26, Gerber et de Chavirey furent chargés de les saluer et de leur offrir deux pixides de parfum, six pains de prébende et deux grands vases de vin (G 200, f° 20 r°). La ville de son côté leur offrit « deux boystes de draggees, deux boystes de confitures seiches et quatre potz dhyppocras ». (Délib. municip. 1594, f° 192 r°).

Ce fut également Gerber, assisté de Poutier, qui prévint les gouverneurs de la procession du 28 août, faite « pour prier Dieu pour la paix, lunion de leglise catholique et les armes de lempereur contre le Turc en Hongrie et aultres contre les hérétiques ». (Délib. municip. 1594, f° 259 v°).

Le 29 novembre, il fut chargé avec Pétremand, d'aller saluer le nonce à Porrentruy.

Le 15 mai 1596, une procession est fixée au 19 « pour rendre grâces a Dieu quil luy a pleu nous preserver de la main des ennemys et de lheureux succey contre iceulx dernierement advenu aux princes catholiques a la prinse de Calais et aultres places du costel de Picardie et finalement prier contre les desseings du Turc dressant trois armees chacune de deux milles hommes contre la chrestienté, et quil plaise a Dieu assister les princes chrestiens contre la rage dudit Turc ». Gerber et Oudot en informent les gouverneurs le 16 mai. (Délib. municip. 1596, f° 234).

Il y eut à cette époque une assez sérieuse difficulté entre le chapitre et les magistrats municipaux. Gerber et de Montfort venant saluer le 6 juillet 1595 les nouveaux gouverneurs, leur exposèrent que le meunier de Tarragnoz devait être exempt de garde et de subsides comme suppot du chapitre. (Délib. municip. 1595, f° 98). L'incident paraissait

clos, lorsque le bruit courut que le chapitre voulait mettre dans la ville des gardes espagnoles ; Crétenet et de Montfort furent injuriés par la garde ; enfin les meuniers du chapitre n'étaient pas exemptés de garde et de subsides. Une commission de six membres, dont Gerber faisait partie, alla protester et réclamer justice. Les gouverneurs déclarent le 17 juillet qu'ils ignorent le bruit dont le chapitre parle ; quant aux chanoines insultés, justice leur sera rendue ; en ce qui concerne les meuniers, la ville ne demande pas mieux que de les exempter de garde et de subsides, mais elle veut voir les titres du chapitre. Ce dernier décide le 30 mars 1596 de les communiquer.

Comme les gouverneurs n'ont pas encore vu les titres du chapitre, ils ont obligé Jean Choullot, meunier de Tarragnoz à participer aux subsides et à la garde. Le 18 décembre, le chapitre envoie Gerber et Millot protester. Le 19, on les reçoit et on leur réclame leurs titres. (Délib. municip. 1596, f° 296). Le 24, le chapitre promet de remettre les titres en question. (Délib. municip. 1596, f° 297). Mais ces titres sont introuvables ; on les réclame en vain aux clavistes le 31 décembre 1596 et le 5 février 1597. Aussi les gouverneurs continuent d'imposer le meunier : le 21 mai 1597, le chapitre envoie encore Gerber et de Montfort protester. Ils sont le 22 à la maison de ville, mais on leur répète encore : Et vos titres ?. (Délib. municip. 1597, f° 42 v°). Le 28 mai, Gerber rend compte de sa démarche, le chapitre veut discuter avec les gouverneurs. Le 4 juin, le doyen réclame encore ces titres introuvables. Mais le chapitre veut se pourvoir contre les gouverneurs. Peu intimidés, ces derniers poursuivent le meunier de Rivotte, mais le 10 juin, un armistice est conclu, le chapitre demande que les poursuites cessent et que l'on s'entende

*
* *

A la fin de 1597, Gerber commence à sentir les atteintes de la maladie : les 5 et 12 novembre, il ne paraît pas au chapitre, mais il reprend en décembre son activité. D'ailleurs il n'a plus de fonctions permanentes ; à part celle de théologal, et elle n'est point absorbante, il ne remplit plus que des missions particulières, assez rares et toujours honorables. Ainsi on le voit saluer les nouveaux gouverneurs ou les informer de la date des processions. Ce fut lui qui prononça le 14 décembre 1598 l'éloge funèbre de Philippe II, en l'église Saint-Jean. Le 25 février 1599, il fut nommé membre d'une commission chargée de s'occuper de l'histoire de l'archevêché et du chapitre. Le 2 septembre, on l'envoie avec de Montfort saluer l'archevêque avant son départ et lui recommander les affaires du chapitre.

Le 11 janvier 1600, le magistrat ayant appris par son agent à la cour impériale, le docteur Hupperus, qu'une grande victoire a été remportée sur les Turcs en Transylvanie, demande une procession. Le 12, Gerber remercie les gouverneurs et leur annonce que cette procession aura lieu le 16, elle ira de Saint-Jean aux Cordeliers et l'on portera « le chef de lung de noz patrons tutelaires ». (Délib. municip. 1600, f° 6 v°).

En 1600, Gerber eut une nouvelle crise. Présent le 26 mai, il est absent les 27 et 31 mai et le 2 juin. Le 7 juin, il réapparaît au chapitre.

Le 21 juin, on l'envoie saluer l'archevêque.

En janvier 1601, il annonce au magistrat la procession qui eut lieu le 4 février en l'honneur de la paix entre le roi de France et le duc de Savoie.

En août 1601, il contribue à l'organisation des prières des quarante heures à Saint-Jean.

Au mois de juillet 1602, c'est encore lui qui va féliciter le nouveau magistrat.

Mais il sent la mort approcher. Le 4 septembre 1602, il demande à être enterré à Saint-Etienne. On le lui accorde, et par gratitude, il promet de réparer à ses frais une chapelle ; le chapitre lui laissa la liberté de restaurer celle qui lui plaira.

La vieillesse ne lui fait point oublier la gestion de sa prébende, car le 20 novembre 1602, il présente un projet de convention intervenue entre lui et le notaire de Mercey Pierre Courauld pour la confection des reconnaissances des cens de la prébende théologale.

Le lundi de Quasimodo 1603, on le voit prêcher.

Le 24 avril 1604, il est un de ceux qui vont féliciter l'évêque d'Autun, Pierre IV Saunier, venant à Besançon.

C'est « par la voix dudit Gerber » que le 12 juillet le nouveau magistrat est félicité.

Nous avons déjà dit que le 13 octobre 1604, furent présentées au chapitre les lettres d'association de François Capitain avec Gerber.

Il est encore de ceux qui le 16 novembre sont chargés de saluer l'évêque d'Autun venant de nouveau à Besançon.

Mais Gerber faiblit, il n'intervient plus guère dans les affaires du chapitre. Le 30 avril 1608, il demande d'être tenu pour présent au chœur et de dire la messe chez lui. Ce qui est accordé.

* * *

A la fin de 1609, notre chanoine assiste moins régulièrement aux chapitres. Le 11 janvier 1610, il est porté malade. Il est absent le 21 et le 27 janvier ; il est malade le 1[er] février, absent le 10 et le 12. Puis on constate que sa présence est rare. D'ailleurs le 24 novembre 1610, il demande à être tenu pour présent au chœur, aux chapitres et aux processions (G 201, f° 388ª). Il assiste aux chapitres généraux du

31 décembre 1610 et du 16 février 1611, il est présent le 20 avril 1611, absent au chapitre général du 31 décembre 1611.

Le 9 janvier 1613, le testament de Gerber est présenté et confié au cosecrétaire Michaud.

Le 17 janvier, à quatre heures de l'après-midi, Gerber meurt. Le lendemain, le chapitre charge François Dorival, archidiacre de Luxeuil de prononcer son éloge funèbre. Les chanoines se rendent à son enterrement, puis se réunissent *in sacello sancti Martini*, pour entendre la lecture du testament du défunt. Il institue le chapitre son héritier, donne 100 francs pour son anniversaire, désigne comme exécuteurs testamentaires Louis de Chavirey, archidiacre de Salins, et Jean Chenot. Le testament est accepté sous bénéfice d'inventaire.

Ce testament était le 27ᵉ du 6ᵉ sac des testaments dans les archives du chapitre. A la Révolution, il fut « éliminé ». Nous n'en possédons plus que cette analyse : « Testament pieux et edifiant de Messire Claude Gerber de Montrevers, chanoine de Besançon du 4 janvier 1613 duquel il appert qu'il avoit déjà precédemment fondé son anniversaire en l'Eglise métropolitaine et satisfait à sa fondation, il a élu sa sépulture en la chapelle qu'il a fait construire en ladite Eglise, il a fait plusieurs legs pieux et institué ladite Eglise son héritière. ». (G. 531, fº 320 vº).

Le 1ᵉʳ février 1613, ordre est donné à Rody procureur du chapitre d'accepter le testament sous bénéfice d'inventaire. Huot et Chevroton qui ont été préposés à la garde de la maison et du mobilier feront l'inventaire et l'estimation du mobilier. Ils s'en occupèrent le 6 février.

Le 17 avril, on offre 40 francs de la chappe de Gerber.

Le 21 janvier 1614 furent dites les vigiles et le 22 la messe pour le repos de l'âme de Gerber : ses parents y avaient été invités.

Le 24 janvier, Claude Gerber, de Dole, neveu du théologal, réclamait 500 francs sur la succession, sans compter un legs particulier dont nous ignorons le montant. Il transigea et accepta pour le tout 150 francs.

Le 13 août 1614, Chevroton fut chargé de placer une pierre tombale là où Gerber avait été enterré. Ce fut Didier Maire qui tailla la pierre et la grava, pour 16 francs, et ce fut l'archidiacre de Luxeuil qui composa l'épitaphe (1).

A la mort de Gerber, selon les conventions intervenues, Capitain occupa la maison toute entière.

Tel fut Gerber, chanoine vertueux, tour à tour fabricien, claviste, grenetier. Toujours occupé, les missions les plus diverses, depuis la désinfection des maisons des chanoines morts de la peste et depuis la surveillance des vendanges jusqu'aux congratulations aux nouveaux gouverneurs, à l'archevêque et aux nobles hôtes de la ville, nous le font apparaître toujours plein de zèle. Comme théologal, soucieux de remplir son devoir, il parvient avec peine et tard à surmonter l'indifférence du chapitre.

Après une longue carrière, cet homme ne figure plus qu'au livre des anniversaires, que lui-même a fait couvrir de parchemin. Voici la mention de l'obituaire :

---

(1) L'épitaphe et la tombe de Gerber ne furent achevées qu'en juin 1625. Au square archéologique, sont conservés deux fragments d'inscription portant, l'un : CLAUDIUS GERBER THEO..., et l'autre : IDUS MAII... (*Inscriptions et fragments sculptés groupés au square archéologique Castan* par Alfred Vaissier, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*), 1907, p. 293.

Ces fragments n'appartiennent certainement pas à la tombe de Gerber, dont l'épitaphe est ainsi conçue : « Domino Claudio Gerber hujus ecclesiae canonico theologali vitae innocentia et pietate conspicuo decanus et canonici heredes posuerunt. Obiit XVII die Januarii anno 1613. » (Gauthier. Académie de Besançon, 1880, p. 362. Inscriptions de la cathédrale Saint-Etienne).

Ces fragments proviendraient peut-être d'une inscription destinée à relater la générosité de Gerber, qui, de ses deniers, avait restauré une des chapelles de Saint-Etienne. Les libéralités de ce chanoine furent d'ailleurs telles que le 31 décembre 1625 le chapitre décida de faire exécuter un portrait peint de Gerber comme bienfaiteur du chapitre. Nous ignorons si le portrait fut fait et ce qu'il serait devenu.

« Venerabilis Dominus Claudius Gerber canonicus theologalis obiit XVII Januarii M DC XIII. Instituit capitulum ex asse heredem, cujus anniversarium celebratur predicta die, pro quo dedit ecclesie centum francos. » (G. 245, f° 35).

LE GÉNÉRAL LANGLOIS

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Par M. PIDANCET

PRÉSIDENT

Séance du 21 mai 1912

Le général Langlois, né à Besançon le 3 août 1839, avait été élu membre honoraire de notre Société à la séance du 18 décembre 1907. Sa vie entière fut consacrée à la science militaire pour laquelle il éprouvait une véritable passion. On peut dire qu'il a réalisé en sa personne le modèle accompli de l'officier intelligent, travailleur, patriote, pour lequel la grandeur de la France domine toutes les autres questions et se place intangible au-dessus de toutes les querelles des partis politiques.

Notre concitoyen faisait très grand honneur à sa ville natale, mais nous n'avions pas à considérer ce titre seul lorsque, par acclamation, nous lui conférions le titre de membre honoraire. Nous nous souvenions, en effet, des services rendus à la Société d'Emulation par l'avocat Langlois, père de celui que nous avions à cœur d'appeler au milieu de nous. Les registres de notre Société font connaître que l'avocat Langlois fut reçu membre résidant de la Société en 1854, qu'il devint ensuite membre correspondant de 1862 à 1880 lorsqu'il accepta des fonctions judiciaires qui l'appelèrent à Morteau d'abord, à Dole ensuite.

La carrière de notre membre honoraire se résume dans les indications suivantes : élève du Lycée de notre ville, il

entre à l'Ecole polytechnique en 1856 ; il prend part à la campagne de 1870, est fait prisonnier et enfermé à Preslow. Professeur de tactique à l'Ecole Supérieure de Guerre, puis directeur de la même école, il devient ensuite général de division et commandant d'un corps d'armée de la frontière. Il a de plus été membre du conseil supérieur de la guerre.

Les services rendus par le général Langlois à son pays ne devaient point cesser le jour où il était atteint par la limite d'âge. « Je fus frappé, dit l'un de ses collègues à l'Académie française où il entra plus tard, de sa verdeur, de sa confiance dans les destinées de notre pays, des plans de campagne qu'il élaborait sans se lasser, et je pensai qu'un homme de cette valeur, de cette activité représenterait heureusement un de nos départements frontières.

« C'est ainsi qu'à la mort de M. Marquis, le général Langlois devint candidat au Sénat (pour le département de Meurthe-et-Moselle . Dans la haute Assemblée, il se consacra surtout aux questions militaires et il prit fréquemment la parole pour défendre ses idées. Celle à laquelle il tenait le plus, c'est l'unité de commandement. Tout ce qui peut affaiblir ou paralyser l'autorité du chef, les conseils, les comités lui inspirent une invincible défiance. La guerre, à laquelle il pense toujours, à laquelle il se prépare, exige que l'autorité militaire soit obéie sans résistance. Il dira volontiers que l'armée d'offensive, la seule qu'il veuille employer, vaudra ce que vaut celui qui la commande.

« Au-dessus de tous les éléments que l'état-major général prépare en détail et avec soin doit planer une volonté souveraine. Ce facteur moral dont parlait Napoléon lui apparaît comme indispensable pour obtenir le succès. »

L'emprunt que je viens de faire nous a dépeint le sénateur ; mais le rôle du général Langlois à l'Ecole supérieure de Guerre a été apprécié par un de ses collègues qui, mieux que je ne saurais l'exprimer, a indiqué l'importance de ce haut établissement d'instruction militaire et la valeur toute

particulière de l'enseignement de notre très distingué concitoyen.

« Le général Langlois, a écrit le général Niox, appartenait comme moi à cette génération d'officiers, âgés de trente ans au moment de la guerre de 1870, qui avaient été cruellement meurtris par les défaites, mais non écrasés. Assez jeunes encore pour se redresser rapidement, instruits par une expérience chèrement acquise, résolus à employer toutes leurs forces pour reconstituer l'armée détruite, ils se replièrent d'abord sur eux-mêmes, se recueillirent et comprirent facilement que la cause principale des désastres était l'ignorance dans laquelle, depuis de longues années, avait vécu l'armée et l'inaptitude à faire la guerre qui en était résultée.

« Ni la guerre de Crimée, ni les campagnes d'Afrique et du Mexique, ni même la guerre d'Italie, où notre armée avait battu des adversaires aussi peu instruits qu'elle-même, n'avaient été une préparation. Des succès relativement faciles, remportés grâce au courage et à l'entrain du soldat, à l'intelligence ardente des officiers, à ce qu'on appelait alors « le débrouillage » l'avaient entretenue dans de dangereuses illusions.

« Dans les moments critiques, le chef commandait : « Allons, mes enfants, à la baïonnette ! » Et l'on partait, et l'on arrivait !

« De tactique, de stratégie, de l'utilisation du feu, de l'emploi raisonné de l'artillerie, de service même de sûreté, il n'était jamais question.

« Il fallait donc une armée nouvelle, non une armée rajeunie, car on ne rajeunit pas. Il fallait que les officiers encore assez jeunes pour s'instruire s'instruisissent eux-mêmes, puis qu'ils instruisissent les autres.

« Telle fut la tâche de cette génération ensanglantée, dont les survivants, échappés à l'hécatombe, se rejoignaient peu à peu et associaient leurs efforts, pour cette grande œuvre nationale. Ce sont ces hommes qui ont refait l'armée française.

« Langlois était de ceux-là et parmi les plus capables, les mieux doués, les plus dévoués. Une intelligence d'élite servie par une activité physique inlassable, une remarquable capacité de travail secondée par un raisonnement sûr, une méthode scientifique affermie, une expérience technique complète, une souplesse d'esprit qui le mettait en garde contre une spécialisation fâcheuse de ses facultés, s'adaptant à toutes les affaires, se les assimilant avec une remarquable rapidité ; commandant de corps d'armée, sénateur, académicien, à hauteur des questions les plus variées, abordant avec hardiesse et confiance les problèmes les plus divers et trouvant la plupart du temps, la solution la meilleure.

« Les nombreuses promotions d'officiers qui ont suivi son enseignement à l'Ecole de Guerre diront quelle influence il a exercée sur leur esprit, et, par eux, sur l'instruction même de l'armée, sur sa normale préparation à la guerre, et plus particulièrement sur les progrès techniques et l'emploi tactique de l'artillerie, qui était son arme d'origine.

« C'est l'Ecole supérieure de guerre, qui a, en effet, permis à Langlois de développer ses qualités professionnelles. Nul milieu n'eût été aussi favorable à leur épanouissement. Il fut un des maîtres les plus écoutés, et, d'autre part, comme professeur d'abord, comme commandant de l'école ensuite, il contribua plus que personne au juste renom de cet établissement d'enseignement militaire supérieur ».

Longue est la liste des ouvrages du général Langlois. Il lui paraissait que les idées nouvelles à inculquer fortement dans les esprits étaient peu nombreuses, mais qu'elles étaient très importantes, qu'elles se déduisaient d'une multitude de faits à apprécier, de documents à consulter, de comparaisons à établir. Il n'est pas mauvais, remarquaient les éditeurs d'un de ses ouvrages, de frapper plusieurs coups de marteau sur le même clou pour le mieux enfoncer. Notre compatriote étudiait donc avec soin les progrès de l'armement dans les troupes européennes et même dans les troupes japonaises ;

il recueillait les nouvelles méthodes de combat dans les conflits modernes, russo-turque, anglo-boër, russo-japonais ; il en déduisait avec netteté, précision et rigueur scientifique les lois de la tactique à suivre.

Je ne m'aventurerai pas à donner des détails sur les ouvrages toujours techniques du général Langlois ; je signalerai seulement quelques uns des résultats qu'il obtint par la diffusion de sa manière de voir. Plus que personne il a contribué à la création de l'artillerie à tir rapide, progrès immense, destiné à nous maintenir à la hauteur d'adversaires plus nombreux ; il a obtenu la liaison de l'artillerie avec les autres armes au lieu du séparatisme préconisé par certains tacticiens. Il se basait sur l'expérience des guerres récentes pour montrer toute la valeur d'un mot de Napoléon, vrai encore aujourd'hui : « Les plus grands moyens, éparpillés, ne produisent rien en artillerie, comme en cavalerie et dans le système militaire ». Il nous a mis en garde contre l'augmentation du nombre de « ces forts bétonnés et cuirassés qui coûtent si cher » et a fait adopter pour les fortifications de seconde et de troisième ligne la création de places qu'il dénomme « places du moment » organisées rapidement au moyen de travaux peu coûteux et outillées par des approvisionnements constitués à l'avance.

Rendu à la vie civile le général Langlois pensa que l'exposé par la presse de ses vues sur les questions militaires servirait utilement notre pays. Il est à remarquer, en effet, qu'aujourd'hui toute innovation d'ordre général doit être confiée à cette force qu'on appelle les journaux, pour pénétrer dans les masses d'abord et avoir ensuite accès au Parlement. Qu'on le veuille ou non, nous subissons la tyrannie des journalistes. Mais il est des journalistes de différents ordres : certains exploitent le scandale et mettent leur plume au service de vengeances à assouvir ou de spéculations à réaliser. Beaucoup n'ont comme objectif que l'utilité générale et la grandeur de la France. Notre compatriote fut de ces derniers.

Ses opinions firent rapidement autorité. Langlois était d'ailleurs servi de façon merveilleuse, dans son rôle de publiciste, par la clarté admirable de son style, la simplicité de ses opinions, la grande confiance qu'il avait dans ses doctrines qui, d'ailleurs, se répandirent avec rapidité dans tout le pays.

La juridiction militaire au criminel a été l'objet d'attaques souvent vives et passionnées. Des réformateurs nombreux ont dit leur mot à son sujet et ont parfois traduit leur pensée par des propositions de loi aujourd'hui encore en suspens. Se souvenant qu'il avait présidé un Conseil de guerre, celui du 7e corps d'armée, à Besançon même, notre compatriote donna sa solution personnelle au problème qui a tant agité l'opinion publique. Les conseils de guerre, d'après lui, ne doivent pas disparaître, mais il y a des améliorations indéniables à y apporter. Toute juridiction humaine étant sujette à erreur, le général Langlois accorde dans tous les cas le droit d'appel sur la question de droit et la question de fait. Il remanie la composition des parquets militaires et des conseils de guerre en y introduisant des « conseillers militaires ou auditeurs ayant fait des études de droit et des stages dans les tribunaux ordinaires. »

Ces conseillers entreront en minorité dans les conseils : leur indépendance sera assurée par ce fait qu'ils n'auront pas de grade spécial et ne pourront par suite se trouver hiérarchiquement au dessous de l'un quelconque des membres du conseil.

En ce qui concerne la juridiction d'appel l'article intitulé « suppression des conseils de guerre (1) » ne fournit aucun détail.

La comparaison des budgets de l'Allemagne et de la France opérée sur une longue période, inspirait au général Langlois des réflexions qu'il livrait au public. Pour ne pas rester en arrière il nous fallait, pensait-il, augmenter le ma-

(1) *L'Opinion*, 18 janvier 1908.

tériel du génie et affecter de plus forts crédits au service des chemins de fer. La rapidité plus grande du tir de l'artillerie résultant de l'adoption de nouveaux canons augmentait la consommation des munitions : nous devions remédier avant toutes choses à la pauvreté de notre approvisionnement.

Depuis quelques années les automobiles ont produit une révolution dans la circulation sur les routes. Dans le journal *le Temps* du 20 octobre 1908 on trouve un article signé Langlois préconisant ce genre de véhicules pour approvisionner les armées en campagne et pour diminuer par leur célérité l'encombrement que produisent toujours les convois ordinaires en cas de retraite.

Les cyclistes militaires entrent, on le sait, dans la composition de nos armées.

Deux articles de la *Revue bleue* (19 août 1905 et 18 novembre 1905) demandent l'extension de leur emploi et proposent la transformation de dix-huit bataillons de chasseurs à pied en bataillons cyclistes. « Tous les organismes qui augmenteront un peu notre aptitude à la vitesse, proclame le général Langlois, auteur des articles, seront les bienvenus, fussent-ils une nouveauté. Il serait temps de secouer cette torpeur, cette horreur du nouveau qui se manifestent si violemment et prennent leur source dans la routine, l'apathie et le scepticisme. »

D'autres études de notre très distingué compatriote ont trait à la loi sur les cadres, à l'unité d'origine des officiers, aux attelages d'artillerie, à notre production chevaline, à l'évolution dans l'armée suisse, etc., etc.

Ce qui se dégage, en somme, de l'œuvre de l'ancien commandant de l'Ecole de Guerre, c'est qu'avec un corps d'officiers sérieux, capables, résolus à tout, avec la confiance de l'armée dans ses chefs, l'infériorité de notre nombre ne doit pas être pour nous une cause d'insuccès. M. Emile Faguet, recevant à l'Académie française le brillant écrivain militaire élu le 9 février 1911 prononçait ces paroles :

« Vous aussi, quoique sévère pour certaines mœurs, vous êtes optimiste profondément et sauriez espérer contre toute espérance, et cela s'envole de vous quelquefois, au milieu de vos rigoureuses études techniques, comme une fusée de ralliement, vous nous direz :

« On nous parle de la difficulté des réformes. L'impuissance à mener à bien, en France, les réformes utiles est toute moderne. Nous avons su, l'histoire le prouve, nous dégager de la routine toutes les fois que nous avons trouvé l'homme nécessaire, c'est-à-dire une volonté opiniâtre sachant briser les inerties et enflammer les bonnes volontés. Débarrassons-nous des sceptiques et nous aurons bientôt reconquis nos facultés créatrices. »

« Vous nous direz encore, et avec quel accent, avec quel mouvement :

«... Pour nous qui avons vécu avec l'enfant du peuple devenu soldat, nous affirmons que nos énergies ne sont pas éteintes ! Survienne un danger national et nous retrouverons ce bon peuple de France ce qu'il fut autrefois, malgré les efforts d'une minorité plus bruyante que forte. Haut les cœurs ! Luttons avec acharnement, avec rage, luttons de toutes nos forces, de toute notre âme contre les défaillances présentes qui ne sont que momentanées. Luttons : car celui qui désespère et renonce à la lutte par indifférence, par faiblesse ou par peur ne mérite aucune pitié. Il doit disparaître et nous ne disparaîtrons pas si nous conservons pieusement la foi en nous-mêmes, la foi dans notre rôle social de nation d'avant-garde dans la marche vers le progrès humain... Ayons la foi, cette force à laquelle rien ne résiste, sans laquelle tout est faiblesse. »

Le général Langlois, on le voit, fut durant toute son existence, un ardent, un loyal serviteur de notre pays. Sans doute, l'intérêt de ses œuvres est appelé à disparaître avec rapidité ; les érudits seuls pourront dans l'avenir les con-

sulter, mais la mémoire de leur auteur doit être conservée, car il aura relevé beaucoup de courages, raffermi bien des hésitations et maintenu la confiance dans les destinées de cette belle nation qu'est notre nation française toujours si progressiste, toujours si vaillante.

UN OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier

LE GÉNÉRAL BARON PRÉTET

(1782-1842) (1)

Par M. André DAYET

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 20 Novembre 1912.

Lors du dernier Congrès franc-comtois tenu à Ornans, notre sympathique et si dévoué secrétaire, M. Gazier, nous rappelait un des principaux buts poursuivis par les sociétés littéraires de notre province : conserver la mémoire des hommes qui, à un titre quelconque, ont illustré la Franche-Comté ou plus simplement ont rempli des emplois importants dans les fonctions publiques et l'administration de notre pays.

Dans un autre ordre d'idées vous savez que tout ce qui touche à la période napoléonienne excite aujourd'hui un vif intérêt ; les moindres documents émanant du grand homme, dont le puissant génie domine une des époques les plus attachantes et les plus glorieuses de notre histoire, méritent de ne point tomber dans l'oubli. Ce sont ces deux considérations qui m'ont engagé à vous présenter cette notice biographique,

---

(1) J'ai consulté pour ce petit travail les papiers personnels du général Prétet qui m'ont été communiqués par son petit-fils, M. Charles Ficatier, conservateur des hypothèques à Vesoul. J'ai fait en outre des recherches aux Archives du ministère de la guerre à Paris (dossier personnel du général Prétet et dossier du procès du général Marchand).



PRÉTET

en costume d'officier d'ordonnance de l'Empereur

(d'après une miniature)

que j'aurais désiré plus complète, sur le général baron Prétet, ancien officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon Ier.

Charles-Marie-Etienne Prétet, fils de Jean-Pierre Prétet et de Claude-Françoise Gillard, naquit le 1er novembre 1782 à Cramans, village de la Franche-Comté situé sur les confins actuels du département du Jura joignant celui du Doubs. Son père exerçait dans cette localité les fonctions de notaire royal et deux autres de ses ancêtres avaient déjà rempli antérieurement la même charge.

Lorsque le jeune Prétet quitta, après de solides études, le collège de Besançon, la grande épopée avait déjà commencé, la gloire militaire tournait bien des têtes et c'est ce qui explique sans doute que le notaire Prétet, dont la charge depuis de longues années dans la famille devait passer après lui à un étranger, ait dirigé ses deux fils (1) du côté de l'Ecole polytechnique et du métier des armes. Charles Prétet sortit dans un rang distingué de l'Ecole polytechnique en 1804, puis passa à l'Ecole d'application. Affecté à l'arme du génie, il rejoint le 4 novembre 1806 le 5e corps de la grande armée d'Allemagne et pendant la campagne de Pologne assiste aux combats de Pultusk et d'Ostrolenka. Dès son début il avait fixé l'attention de son colonel, Dode de la Brunerie (2), qui l'attachait spécialement à sa personne et l'emmenait avec lui le 7 septembre 1808, lorsqu'il fut appelé à l'armée d'Espagne.

Capitaine le 29 décembre 1808, nous retrouvons Prétet au siège de Saragosse où il se fait remarquer par l'ingéniosité qu'il met à préserver les assiégeants des balles ennemies : il avait eu l'idée, paraît-il, de faire tendre dans les rues

---

(1) Le second, Joseph Prétet, sorti également de l'Ecole Polytechnique, fit campagne pendant toute la période du premier empire, fut blessé à Waterloo, se retira de bonne heure comme chef de bataillon à Cramans, son pays natal, devint conseiller général du Jura pour le canton de Villers-Farlay et mourut à Cramans le 21 janvier 1861.

(2) Dode de la Brunerie, 1775-1851, eut une carrière militaire des plus brillantes, devenu pair de France avec le titre de vicomte sous la Restauration, maréchal de France sous la monarchie de juillet.

devant les soldats des draps mouillés qui, tout en dissimulant les troupes, amortissaient le choc des balles espagnoles. Il eut d'autant plus l'occasion de se mettre en avant que Dode, auprès de qui il servait, commandait en chef comme officier du génie les travaux de ce siège fameux au moment de la reddition de la place. C'est là que Prétet reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il assiste ensuite aux combats de Licinana, Mouzon, Mequinenza. Le 2 mai 1809 il est nommé aide de camp de Dode promu général et affecté au grand quartier général de l'armée d'Espagne à Madrid. Plusieurs lettres de ses camarades à lui adressées et conservées depuis lors dans sa famille, nous font voir en quelle estime il était déjà tenu dans l'armée. La feuille de ses états de service nous le montre ensuite au combat d'Almonacide et à la bataille d'Ocana. Le 15 février 1811 il rentre en France accompagnant son général.

Le 7 mars 1812 il est affecté à l'armée qui devait être l'armée de Russie et fait partie du 2e corps sous les ordres de Gouvion Saint-Cyr : il assiste aux combats d'Ostrowno, Vitepsk, aux deux batailles de Polotsk et lors de la désastreuse retraite de la Grande armée aux combats de Schasminsky le 31 octobre et Bergow le 14 novembre 1812. Il commandait à cette époque une compagnie de pontonniers, qui dut accomplir un fait d'armes sur lequel je n'ai pu avoir d'éclaircissements, malgré mes recherches. En effet, pendant la halte que l'Empereur fit à Orcha le 19 novembre 1812, il signa une promotion dans la Légion d'honneur pour cette compagnie : Prétet était nommé officier, le lieutenant, un sergent, un caporal et un simple soldat étaient faits chevaliers. Aux archives de la Légion d'honneur, le décret dont j'avais retrouvé l'ampliation signée à Orcha même par Berthier, enregistre ces mêmes nominations sans donner aucun motif. Quelques jours plus tard Prétet est au passage de la Bérézina : commandant, ainsi que je viens de le dire, une compagnie de pontonniers, il est très vraisemblable de sup-

poser qu'il dut, sous les ordres du général Eblé, concourir à la construction du pont trop fameux. Il peut enfin regagner la France.

C'est au début de 1813, tandis que Napoléon s'occupait de réorganiser son armée pour la nouvelle campagne d'Allemagne, que Prétet eut le grand honneur d'être désigné pour le poste d'officier d'ordonnance de l'Empereur. J'ignore dans quelles circonstances eut lieu ce choix : on rapporte dans la famille de Prétet que Napoléon l'aurait spécialement remarqué au siège de Saragosse ; peut-être se souvint-il de lui trois années plus tard. Quoi qu'il en soit, un des officiers qui prirent après la mort de Prétet la parole sur sa tombe, affirme qu'il fut sur le point de refuser cet honneur et qu'il lui fallut pour l'engager à accepter l'encouragement de ses amis. Le fait n'est qu'à moitié véridique : ce n'était pas la modestie, mais le manque de ressources pécuniaires suffisantes qui faisait hésiter Prétet. Le grand honneur de servir aux côtés de l'Empereur n'allait pas en effet sans de lourdes charges : douze chevaux, six domestiques, une voiture à entretenir, sans parler des frais de costume et de représentation ; aussi exigeait-on que la famille de chaque officier d'ordonnance assurât à celui-ci une rente de six mille livres (1).

Pour couper court à ces difficultés pécuniaires, Napoléon faisait verser à Prétet le 24 avril 1813, ainsi qu'en témoigne une lettre du trésorier général du Domaine extraordinaire,

---

(1) Règlement de MM. les officiers d'ordonnance :

« Article X. — Chaque officier d'ordonnance doit avoir huit chevaux en temps de paix et douze en campagne, dont moitié de chevaux de suite avec autant de domestiques, de manière à avoir des chevaux partout où Sa Majesté a des relais.

» Ils doivent aussi avoir un chariot de poste très léger pour leurs missions.

» Article XVIII. — Pour subvenir à toutes ces dépenses d'équipement et d'entretien, chaque officier d'ordonnance doit avoir, de sa famille, un revenu de six mille francs par an, etc.

» Je citerai aussi, parlant de ce règlement, l'article relatif à l'uniforme :

» Article XVII. — L'uniforme des officiers d'ordonnance est un frac

une gratification de 6,000 francs, sans doute pour subvenir à ses nouveaux frais d'équipement.

De plus Prétet était attributaire, par décret en date du 20 juin 1813, d'une pension de 1,000 francs sur le Mont de Milan, réversible sur la tête de ses descendants.

Enfin le 24 octobre 1813, il était créé baron de l'Empire (les lettres patentes sont datées du 10 janvier 1814) : le majorat attaché au titre était de 4,000 fr. ; il ne put être régularisé par suite des évènements de 1814.

Le 9 février 1813, Prétet avait pris possession de ses nouvelles fonctions auprès de l'Empereur.

La veille de son départ pour l'armée, le 14 avril 1813, au moment de commencer la grande campagne d'Allemagne, Napoléon dépêche devant lui Prétet et lui fait tenir l'ordre suivant écrit de la main du premier officier d'ordonnance Gourgaud :

« L'empereur me charge de vous mander, Monsieur Prétet, que vous devez partir avant midi pour Strasbourg. Vous verrez dans cette ville tout ce qui est relatif au génie, artillerie, équipages militaires, pontonniers, cavalerie, infanterie, etc... Vous verrez le général commandant la 5e division et lui recommanderez de la part de S. M. d'activer le plus qu'il pourra les constructions de l'artillerie, la confection des habillements, le départ des troupes, enfin de redoubler en tout d'activité. Vous rapporterez à l'Empereur à Mayence l'état exact des troupes, matériel, génie, artillerie, cavalerie, etc... qui se trouvent dans la 5e division militaire. Vous indiquerez les époques de départ fixes ou présumées pour l'armée. Vous devrez être à Mayence au plus tard le 18 de ce mois.

à la hussarde, drap bleu barbeau, parements, collet, revers et doublure de même ; collet, parements, épaulettes et aiguillettes en argent, gilet écarlate et pantalon bleu barbeau, trèfles en argent avec la distinction de capitaine, bottes à la hussarde, schako noir uni avec garniture en argent et plumet rouge.

» L'équipage de leurs chevaux sera à la hussarde, avec schabroque en peau de tigre, bordure écarlate, le sabre à la hussarde garni en argent, le ceinturon en maroquin rouge, brodé en argent. »

» Par ordre de S. M.
» Le 1[er] officier d'ordonnance de l'Empereur :
» B[on] Gourgaud.
» Saint-Cloud, le 14 avril 1813. »

Prétet fut envoyé ensuite pour inspecter plusieurs places de la région du Rhin : les ordres dictés au sujet de ces missions par l'Empereur et qui ont malheureusement disparu depuis peu, entraient dans les plus minutieux détails.

Il assiste à la bataille de Lutzen où il est blessé d'un coup de feu à la poitrine, puis à celle de Bautzen : son nom est cité glorieusement dans la relation de cette journée (1).

Après les brillants succès de Lutzen et Bautzen, Napoléon avait signé un armistice de deux mois avec les coalisés et s'était installé pendant ce temps dans la capitale de son allié le roi de Saxe, tant pour y suivre les négociations diplomatiques que pour achever la réorganisation de son armée. C'est à Dresde, le 28 juin 1813, qu'il dictait pour Prétet l'ordre détaillé reproduit ci-dessous : il y a lieu de remarquer que cet ordre fut donné le jour même (28 juin 1813) de la célèbre entrevue de Napoléon avec le prince de Metternich, entrevue qui d'après Thiers dura quatre à cinq heures, se prolongeant jusqu'à la nuit tombante, et qui devait décider de l'entrée de l'Autriche dans la coalition ; ainsi avec sa prodigieuse activité, les plus graves préoccupations diplomatiques n'empêchaient pas l'Empereur de songer en même temps aux moindres détails du commandement.

« Instructions dictées par S. M. pour son officier d'ordonnance Prétet.

« L'officier d'ordonnance Prétet partira demain matin et se rendra d'abord à Bautzen. Il fera la reconnaissance de

---

(1) Ce dernier fait est mentionné par le commandant Gosselin dans le discours qu'il prononça plus tard sur la tombe de Prétet : je ne l'ai pas trouvé dans le bulletin officiel du *Moniteur :* il s'agit probablement de la relation de la bataille par l'Etat-major que je n'ai pas consultée.

cette ville et verra si l'on a fait tout ce qui est nécessaire pour la mettre en état de défense. Il en fera un croquis et proposera ce qu'il y aurait à faire pour mettre la ville à l'abri des cosaques et des troupes légères.

» Il verra aussi la poste de Schmiedfeld et si la palissade qu'on a ordonné d'y établir est en bon état.

» M. Prétet visitera à Bautzen les magasins et la manutention, ainsi que les hôpitaux. Il verra la situation des troupes. Il fera un rapport de tout cela à S. M. avant que de quitter Bautzen. Il verra si le service des postes est assuré et combien il s'y trouve de chevaux.

» De Bautzen il ira à Gestiz — il y fera les mêmes observations. Il verra si les redoutes dont l'établissement a été ordonné sont terminées et si on y a établi des blockaus ; et s'il serait nécessaire de faire d'autres ouvrages pour assurer le passage de la rivière, il y verra la division Davoust? la division saxonne et la cavalerie saxonne — les magasins, etc... Il visitera les hôpitaux et divisera les malades en trois classes : les malades, les blessés que leurs blessures mettent hors d'état de reservir et les blessés légèrement. Il inspectera le dépôt de cavalerie établi à Goertz et en fera un rapport spécial.

» Après y avoir passé un jour ou deux et avoir terminé sur ce point il se rendra à Nauenbourg et fera connaître la situation du parc ; de là il ira à Wehrau voir les troupes qui y sont et reviendra à Buntzau. Il y fera la même chose qu'à Goestiz ; s'assurera si les ouvrages pour couvrir le passage du Bohr sont exécutés et si on a rétabli tous les ponts sur la grande route, en sorte qu'on ne soit obligé à aucun détour. Il verra la situation des équipages militaires, de l'artillerie, etc... Il fera connaître la situation des camps ; celle des troupes, etc... et enfin tout ce qu'il jugera pouvoir intéresser l'Empereur.

» Il restera deux ou trois jours à Buntzau et de là il se rendra à Glogau en visitant auparavant les camps de la

jeune garde. Il restera plusieurs jours à Glogau. Il visitera les magasins : s'assurera de ce qui est arrivé de Breslau, de Dresde, etc... de ce que le pays a fourni et enfin de ce qui existe. Il verra très en détail la situation des fortifications, de la garnison, du génie, des sapeurs, ouvriers, pontonniers, etc... et enfin tout ce qui peut intéresser. Quand il aura été trois ou quatre jours à Glogau et qu'il aura écrit trois ou quatre fois par l'estafette, il reviendra par Freystads, Grunberg, Sprottau et Sagau, Luckau et de là à Dresde. Il écrira tous les jours et enverra ses dépêches par un courrier au point le plus proche de la ligne de l'estafette. Son but est de bien faire connaître la situation des corps, celle de l'artillerie, personnel et matériel, l'instruction, l'armement et l'habillement des soldats. Il remarquera tout ce qui serait embarrassant si dans quarante-huit heures il fallait évacuer le pays, en ne laissant ni voitures, ni hôpitaux. Il invitera partout les ordonnateurs à faire évacuer sur Dresde les hommes hors de service.

» Le dépôt général des équipages militaires est à Dresde : c'est donc à Dresde qu'il faut renvoyer les voitures dételées, les chevaux blessés et les hommes sans chevaux.

» Il verra les intendants et les bourgmestres pour savoir si l'on a tiré parti de toutes les ressources du pays pour l'armée en draps, toiles, vivres, etc... Il s'informera de l'heure du passage des estafettes pour profiter de toutes les occasions. Il s'informera des bruits qui circulent et de la santé et de l'esprit des soldats.

» La solde d'avril a dû être payée à l'armée ; il s'informera si cela est exécuté.

» 28 juin 1813 à Dresde.

» Par ordre de l'Empereur :

» Le 1er officier d'ordonnance de S. M. : Bon Gourgaud ».

Je n'ai rien retrouvé sur les services de Prétet auprès de l'Empereur pendant la période qui suit jusqu'à la bataille de Montereau et suis réduit à énumérer sèchement d'après la

feuille des états de service les batailles ou combats auxquels il prend part, souvent sans doute aux côtés de Napoléon : il est à Dresde, Leipzig, Hanau, Vesenfeld, La Wemberg, Dresde, Ollendorf, Pétersvald, Tilnitz et pendant la campagne de France, Brienne, Larothière, Champaubert, Château-Thierry.

Puis c'est la bataille de Montereau. L'ordre ci-après relatif à cette affaire est intéressant, ayant été dicté par l'Empereur dans le feu de l'action. Il est probable qu'il fut donné au moment où la bataille du 18 février touchait à sa fin. Les troupes de Schwarzenberg avaient été culbutées à Montereau et repoussées en désordre de l'autre côté de la Seine. Le pont de pierre enlevé par les cavaliers de Pajol, qui le traversèrent au galop pendant qu'une mine éclatait sous eux sans enlever la clef de voûte, n'avait été que détérioré. Il importait à Napoléon de poursuivre l'ennemi sans répit et de transporter ses troupes au plus vite de l'autre côté du fleuve. Voici l'ordre donné à Prétet, dont je respecte même la ponctuation défectueuse, qui paraît correspondre aux paroles scandées de l'Empereur :

« Prétet se rendra en toute diligence au duc de Bellune : il accompagnera les avant-postes. il arrivera avant le jour — il cherchera le général Héry ; les sapeurs et marins de la garde. et sapeurs de la ligne on rétablira le pont et l'on fera un pont de bateaux. on fera l'une et l'autre chose à la fois. on fera avancer les batteries de 12 pour protéger l'établissement des ponts. —

» Aussitôt qu'il aura vu comment les choses vont et ce qu'on peut en espérer il viendra m'en avertir et me faire connaître ce qu'on peut en espérer. et à quelle heure les troupes peuvent passer.

» Les officiers du génie traceront en toute hâte une tête de pont et des ouvrages sur l'autre rive pour protéger cette position importante il prendra des renseignements sur tout ce que l'on sait à Montereau de l'ennemi ; ce qui a passé.

il ira aussi voir là le maire : ou un habitant considérable. — le quartier général est à Montigny — ».

Après Montereau ce sont les combats de Craonne, Saint-Dizier. Naisle, Montmirail, Nangis, Nogent, Mery-au-Bac, Corbeny, Rheims, Arcis-sur-Aube.

Prétet durant cette période était récompensé de ses services par le grade de chef de bataillon : j'ai dit plus haut que le titre de baron de l'Empire lui avait été aussi conféré, ce titre d'autant plus flatteur qu'il n'était guère donné d'habitude à un officier avant le grade de colonel.

Arrivent enfin les tristes journées de Fontainebleau qui précèdent l'abdication : Prétet à ce moment n'a pas quitté son empereur. Quand le traité qui rappelle les Bourbons a été signé le 11 avril, Napoléon ne laissera pas partir son officier d'ordonnance sans lui adresser la lettre suivante, qui constitue pour lui le plus précieux témoignage des services rendus :

« Monsieur le baron Prétet, mon officier d'ordonnance, les derniers évènements me font vous engager à vous rendre à Paris, pour y recevoir les ordres du gouvernement. J'ai été satisfait de votre conduite et de vos services. Vous soutiendrez la bonne opinion que j'ai conçue de vous, en servant le nouveau souverain de la France avec la même fidélité et le même dévouement que vous m'avez montrés. Cette lettre n'étant à d'autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

» Fontainebleau, le 14 avril 1814 ».

Napoléon devait quitter le 20 le palais de Fontainebleau. Cette lettre est écrite sur un simple morceau de papier blanc, sans aucun en-tête imprimé. Elle est signée de l'N de la main de l'Empereur qui paraît tracé d'une main nerveuse et tremblée.

Après l'installation du gouvernement des Bourbons, Prétet ne fut rappelé à l'activité que le 1er mars 1815 et attaché à la maison militaire du Roi : il ne restait par suite des évè-

nements dans ce nouvel emploi que 26 jours. Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe dut le plonger dans une cruelle perplexité : une note de son dossier au ministère indique qu'il demanda un emploi dans une place de guerre, ne voulant pas servir aux armées : on l'envoya commander la petite place de Salins, où il resta durant toute la période des cent jours.

La vie active des camps était dès lors terminée pour lui. Cependant les circonstances nouvelles allaient fournir à Prétet l'occasion de faire montre d'un genre de courage autre que le courage militaire, plus difficile peut-être chez un officier, dont la carrière jusque là brillante devait risquer d'être à jamais compromise.

Le gouvernement de Louis XVIII qui avait fait fusiller l'infortuné maréchal Ney avait traduit devant des conseils de guerre un certain nombre d'officiers jugés trop fidèles à la cause de Napoléon et en particulier devant le conseil de guerre de Besançon le lieutenant général Marchand, coupable à ses yeux d'avoir livré la place de Grenoble à Napoléon, lors de son retour de l'île d'Elbe : on espérait ainsi associer l'armée à la répression si bien commencée par la Chambre des Pairs. Au procès de Marchand le chef de bataillon du génie Prétet fut nommé par le général comte de Coutard, commandant de la 6e division militaire, comme officier rapporteur devant le conseil de guerre et chargé en cette qualité de procéder à l'instruction de l'affaire. Le choix de Prétet n'avait pas été fait au hasard : sans doute il avait servi fidèlement Napoléon, mais après 1814 il avait été attaché à la maison du roi et n'avait pas fait campagne sur sa demande durant les cent jours : on croyait pouvoir compter sur lui. Marchand lui-même devait se défier de l'officier rapporteur, qui faisait peut-être traîner l'enquête dans le dessein de laisser aux passions politiques le temps de se calmer, si j'en juge par la pièce suivante, écrite et signée par lui, que j'ai retrouvée dans les papiers de Prétet. Celui-ci

avait dressé une sorte de questionnaire et l'avait soumis à Marchand qui y répondit ainsi :

« Je n'ai d'autre observation à faire à ces questions que celle de me plaindre des retards continuels que l'on apporte à la convocation du conseil de guerre. Sous prétexte d'entendre tel ou tel individu dont les dépositions auraient pu être reçues depuis longtemps, on y voit clairement le but d'éterniser la procédure contre un homme d'honneur qui a fait son devoir mieux que personne. Et il est permis d'être indigné de la marche inouïe qu'on donne à cette procédure.

» Le lieutenant général : Comte Marchand ».

Un incident devait cependant, en retardant encore quelque peu le procès, laisser deviner quelle était l'opinion de l'officier chargé de l'instruction de l'affaire. A la suite d'observations faites par de Coutard à Prétet au sujet de la marche de l'enquête, qui n'était pas dirigée sans doute suivant ses désirs, une altercation eut lieu entre le lieutenant général et son subordonné ; des paroles très vives furent échangées et Prétet, trop zélé défenseur de Marchand, fut frappé d'un mois d'arrêt de forteresse, peine qu'il subit au fort de Salins (1).

Le procès s'ouvrit enfin le 25 juin 1816, après six mois d'instruction, devant le conseil de guerre de Besançon : il dura trois jours. Le rapport de Prétet qui suivit la lecture des pièces, l'interrogatoire de l'accusé et les dépositions des témoins, était entièrement favorable à Marchand et concluait à son acquittement. Ce rapport long et bien documenté se terminait ainsi :

« Je me résume et je dis :

» 1° Qu'il me paraît prouvé que le général Marchand n'a point défendu de faire feu sur les troupes de Bonaparte et qu'au contraire il a ordonné de tirer ;

---

(1) Le dossier de Prétet au ministère indique qu'une pièce, ayant sa place à cette date de 1816, en fut retirée : c'était certainement celle ayant trait à cette affaire qu'une main amie a dû faire disparaître après 1830.

» 2° Qu'il me paraît également prouvé que les mesures prises pour s'opposer à Bonaparte l'ont été de concert avec les chefs militaires, et avec la conviction qu'elles étaient les plus convenables à l'intérêt du roi ;

» 3° Enfin qu'il me semble que le général Marchand n'a été en état de siège, d'après le décret du 24 décembre 1811, qu'au moment de la défection de Labédoyère ; que depuis cette époque jusqu'à l'entrée de Bonaparte dans la place il ne s'est écoulé que quelques heures ; que pendant ce court espace de temps les circonstances ont été si critiques et si impérieuses, les évènements se sont succédés avec une telle rapidité qu'il aurait été impossible de réunir un conseil de défense pour délibérer dans les règles sur l'évacuation de Grenoble, que dans une position si extraordinaire et dont l'histoire ne présente peut-être pas d'exemple, le général Marchand n'a pu que prendre des avis individuels et se décider pour le parti qui lui a paru le plus convenable à l'état des choses et au service du roi.

» Je conclus en conséquence à ce que le lieutenant général Jean-Gabriel comte Marchand soit déclaré non coupable des délits mentionnés dans la lettre de S. E. le Ministre de la Guerre en date du 29 décembre 1815, à ce qu'il soit remis en liberté et rendu à ses fonctions.

» Le présent conforme à l'exposé fait au conseil de guerre dans sa séance du 27 juin.

» Besançon, 7 juillet 1816 ».

Le Conseil se rangea à cette opinion par cinq voix contre deux, celles des lieutenants généraux de Villatte et Van Gelder : la réponse affirmative par la majorité du Conseil aux questions posées aurait entraîné la condamnation à mort de Marchand (1).

(1) Trois jours plus tard, le 28 juin 1816, comparaissait également à Besançon, dans la même salle du Conseil de guerre, un autre officier général : c'était le lieutenant général baron Etienne Radet, inspecteur de la gendarmerie. Moins heureux que Marchand, il fut condamné,

Lorsque le 28 juin 1816, à cinq heures du matin, à la citadelle de Besançon, le chef de bataillon du génie Prétet, assisté du greffier Brenot, vint donner lecture, devant la garde assemblée sous les armes, au lieutenant général comte Marchand, du jugement qui le rendait libre (1), Marchand put serrer la main de l'officier rapporteur : celui-ci avait certainement contribué pour une large part à son acquittement et il avait compromis pour lui sa carrière.

Aussitôt après le procès le lieutenant général de Coutard, courtisan dévoué de Louis XVIII, rendait compte de l'affaire au Ministre de la Guerre et n'épargnait guère l'officier que les circonstances avaient placé dans une si délicate situation :

« Son rapport a été un plaidoyer éloquent en faveur du général Marchand. L'affaire n'a été considérée que dans le cercle vicieux où l'avait placée l'instruction préliminaire, celui de l'insubordination des troupes, tandis que ce général avait sous ses ordres, lorsqu'il fut informé de l'arrivée de Bonaparte, des troupes passivement obéissantes, qu'il laissa dans la plus mortelle inactivité. Telles sont les observations ou les faits résultant de son interrogation aux débats ».

La lettre se terminait en notant « les mauvaises dispositions du rapporteur ».

Prétet, qui prévoyait les ennuis que sa conduite loyale dans cette affaire devait lui attirer par la suite, avait refusé tout d'abord de fournir son rapport écrit :

Lettre du comte de Divonne au Ministre disant que « le chef de bataillon Prétet ne veut pas donner son réquisitoire pour être remis au Ministre sous prétexte qu'il était rédigé

---

sur le rapport du lieutenant-colonel Louis d'Alvymare, à la peine de neuf années de détention pour avoir « par ses écrits et ses discours cherché à éloigner de leurs devoirs les militaires et les sujets fidèles à leur souverain légitime et les engager à passer au parti rebelle ». Son seul crime était en réalité d'avoir servi trop fidèlement la cause de Napoléon.

(1) Affiche du jugement du Conseil de guerre.

sur des feuilles volantes dont plusieurs sont égarées. Je lui ai fait observer que Son Excellence ne pouvait se contenter de pareilles raisons, que moi-même ayant suivi avec beaucoup d'attention son rapport j'étais persuadé qu'il était écrit en entier... Je n'ai pu amener cet officier à rien de satisfaisant sur l'exécution de l'ordre du Ministre. Mon opinion est qu'il ne veut pas que son rapport qui n'était qu'un plaidoyer fort bien fait pour le général Marchand soit connu de Son Excellence ».

Sur une nouvelle injonction ministérielle le rapport fut remis le 7 juillet (1).

Le gouvernement de Louis XVIII devait par la suite tenir rigueur à Prétet et lui garder injustement rancune de la belle indépendance de caractère dont il venait de faire preuve : le brillant officier qui à 31 ans était chef de bataillon du génie, officier de la Légion d'honneur, attaché à la personne de l'Em-

---

(1) Marchand ne devait pas se montrer ingrat plus tard envers Prétet, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante tirée des Archives de la guerre :

» Paris, 20 mai 1840.

» Monsieur le Ministre,

» J'ai déjà eu l'honneur de vous parler en faveur de M. Prétet, colonel du génie, qui est placé au 1er rang pour la promotion au grade de maréchal de camp.

» Il me serait impossible de vous exprimer tout l'intérêt que je prends à ce brave et digne colonel. Les obligations que je lui ai sont immenses et jamais je n'éprouverai un bonheur plus réel que de voir traiter cet excellent militaire suivant son mérite. Ses chefs lui rendent la même justice que moi et le regardent comme le colonel le plus en état de commander l'Ecole de Metz.

» J'ose donc espérer que vous aurez assez de bienveillance pour moi et toute la justice nécessaire pour lui pour le désigner à la première place de maréchal de camp que vous aurez à remplacer dans l'arme du génie.

» Je vous prie d'être bien persuadé de toute la reconnaissance que m'inspirera cette bonté de votre part.

» Agréez, monsieur le Ministre, l'hommage de ma haute considération et de mes sentiments affectueux.

» *Le lieutenant général Pair de France,*

» Comte MARCHAND ».

perceur, marquait ensuite le pas dans de petites garnisons comme chef de bataillon durant près de quinze années. Ce n'est que le 28 décembre 1828, sous le règne de Charles X, qu'il était nommé enfin lieutenant-colonel.

Colonel en 1833, commandeur de la Légion d'honneur, général en 1840, il était appelé un an plus tard au commandement de l'Ecole d'application à Metz. C'est dans ce poste que la mort le surprit presque accidentellement le 22 janvier 1842 (1).

La ville de Metz et l'Ecole d'application firent à Prétet de belles funérailles. Trois officiers prirent la parole sur sa tombe pour retracer en peu de mots sa brillante carrière militaire et parmi ceux-ci je remarque le nom de Verlaine, capitaine au 2e régiment du génie, qui avait servi antérieurement sous les ordres immédiats de Prétet et devait être deux ans plus tard le père du poète Verlaine (2).

Prétet fut inhumé au cimetière de l'Est sous un monolithe de forme pyramidale que le temps n'a presque pas altéré.

Ainsi le vieux soldat de Leipzig repose aujourd'hui dans une terre devenue allemande. Cependant le monument en granit des Vosges qui l'abrite est solide, comme l'attachement des Lorrains annexés à l'ancienne patrie : j'ai la ferme confiance qu'il reverra un jour, que je souhaite prochain, les Français.

Inscriptions relevées sur le monument de Prétet à Metz :

Devant. Au général Prétet, l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie.

Ici repose le baron Prétet Charles-Marie-Etienne, maréchal de camp du génie, commandeur de la Légion d'honneur,

---

(1) Prétet avait épousé en 1819 Mlle de Fontbonne, appartenant à une famille de la Drôme et dont il eut cinq enfants.

(2) Le poète Verlaine est né à Metz le 30 mars 1844.

chevalier de Saint-Louis, ancien officier d'ordonnance de l'Empereur Napoléon, né à Cramans (Jura), le 1er novembre 1782, mort à Metz le 22 janvier 1842, commandant l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie.

A gauche. Campagnes de Pologne et d'Espagne, siège de Saragosse, Almanacid, Ocana, campagne de Russie, Polostk, la Bérézina, Lutzen, Bautzen, Leipzig, campagne de France.

A droite. Remarquable autant par ses qualités privées que par ses vertus militaires, il fut humain, doux et pieux, droit dans ses jugements, immuable dans ses résolutions.

ÉTUDES

DE

TOPONYMIE FRANC-COMTOISE

**Les noms de lieu en -ANS, -ANGE
dans la partie occidentale de la « Maxima Sequanorum »
considérés comme anciens établissements burgondes.**

Par M. Th. PERRENOT

PROFESSEUR AU LYCÉE DE MARSEILLE

Séance du 25 Mai 1910.

III

Les noms de lieu en (-ans, -ange) dans la Franche-Comté et le territoire de Belfort.

(SUITE)

31. BANNANS, *canton de Pontarlier* (Doubs).

1001. in villa Banningis. — Cart. de Romainmotier, p. 461.
1107. in ecclesia de Bannens. — Ibid., p. 442.
1124. in vico Bannens. — Gall. Christ., t. XV.
1126. ecclesia St-Andreae de Bannens. — Ibid., p. 440.
1178. Petrus capellanus de Bannens. — Droz: Pontarlier, pr. p. 209.
1298. Bannans. — MD., t. XIII, pr. III, p. 250.
XIVe s. Curatus de Bannans. — Arch. Doubs, G. II, p. XVII.
XIVe s. E. de Bannans. — Ibid., p. XXXV.
XVIe s. E. de Bannans. — S. Andreas : Ibid., p. LVII.

XVIe-XVIIe s. E. de Bannans. — Ibid., p. LXXVIII.
1688. Bannans. — Carte Sanson d'Abbeville.
XVIIe s. Bannans. — Carte Gérard.
1748. Bannans. — Carte Querret.

Bannans est à peu près la seule localité du Doubs, qui ait conservé intact le suffixe latinisé du locatif pluriel. Banningis (1001) a remplacé un primitif *Banningos = chez les Banningi. On voit, dès le XIIe s., l'aspect roman du suffixe patronymique *-ing* est *-ens,* qui s'écrit *-ans* déjà au XIIIe s. Quant au nom, qui figure dans Banningis, il faut le rapporter à une racine germ. bann-commander ; cf. anc.-h^t-all^d-bannan = défendre sous peine d'amende. Banno signifie : celui qui commande. On peut rapprocher Panno, a. v. 1050. Förstemann, t. I, col. 244 et Hardobannus (VIIIe s.) = celui qui a le commandement dur, sévère. La même origine doit être revendiquée pour **Baneins**, canton de Saint-Trivier-sur-Moignans (Ain). écrit Bannens en 1228 (1).

32. BANNE, *ham. de Sornay, canton de Marnay* (H^te-Saône).

v. 1150. Bannens. — Cart. de Corneux, Arch. Hte-Saône.
1178. molendinum apud Bennam. — Bulle d'Alexandre III en faveur d'Acey ; Wiederhold, p. 97.
1182. usque ad molendinum de Benne. — Bulle de Luce III pour Acey ; ibid., p. 114.
1185. molendinum apud Bennam. — Cart. Corneux, n° 17.
1190. molendinum de Bannes. — Ibid., p. 19.
1195. molendina de Banne. — Ibid., p. 39.
1265. in loco qui Benna dicitur. — Ibid., n° 40.
1688. Pont de Vanne. — Carte Sanson.
XIXe s. Banne. — Carte de l'Etat-major.

Bien que la graphie Bannens (1150), donnée par le cartu-

(1) GUIGUE. *Topographie Historique de l'Ain*, art. Baneins.

laire de Corneux, soit isolée, nous sommes d'avis qu'elle est décisive et que le hameau de ce nom est un ancien établissement burgonde au même titre que *Bannans* (Doubs) et *Baneins* (Ain) ; voir *Bannans*, p. 46.

33. Bans, *canton de Montbarrey* (Jura).

787. Badenem. — Carta de Pago Amaorum ; Benoît, Saint-Claude, t. I, p. 317, app. D.
1089. ecclesia Baensis. — Bulle d'Urbain II pour Baume-les-Messieurs ; Prost : Essai sur l'abbaye de Baume-les-Messieurs, p. j., p. 127.
1190. ecclesia Bauiensis. — Bulle de Clément III en faveur de l'abbaye de Baume-les-Messieurs ; Wiederhold, p. 138.
xvie s. Bans. — Comitatus Burgundiae.
1688. Bans. — Carte Sanson d'Abbeville.
xviie s. Bans. — Carte Gérard.
xviie-xviiie s. Bans. — Carte Cassini.
1748. Ban. — Carte Querret.

Badenem a été probablement lu à tort pour Badenenc, auquel cas nous aurions ici un nom de lieu patronymique, qu'on peut rapprocher, au point de vue du suffixe, de *Orvin* (Jura Bernois), 866 Ullwinc, 884 Ullwinc (Trouillat I, p. 112, 120). Badenenc remonterait par suite à un plus ancien *Badeningos = chez les Badeningi, cad. chez les descendants de Bado. Le D médial tomba selon la règle et on eut Baens, qui figure effectivement dans l'adjectif (ecclesia) Baensis. Si nous sommes dans le vrai, le nom propre était (Bado, cas oblique Badin-) hypocoristique de la racine germanique badu = combat. cf. les noms burgondes Gundobadus, Willibadus a. 636 et Wisibadus.

34. Bartherans, *canton de Quingey* (Doubs).

xiiie s. Barterans. — Dunod, Comté, t. II, anc. livre des fiefs de la seigneurie de Montmahoux.

xvie s. Barterans. — Comitatus Burgundiae.
xviie s. Berterans. — Carte Gérard.
1688. Berterans. — Carte Sanson d'Abbeville.
1748. Barteran. — Carte Querret.

Le primitif était vraisemblablement *Barteringos, *Bartaringos = chez les Bartaringi, cad. chez les descendants de Bartarius, Bartaarius, Bartaharius. Le 1er membre peut être l'anc. nord. bardi = géant, ou l'ancien-h^t-all^d-barta = hâche d'armes ; le 2e est le germ. harius = guerrier. Bartaharius équivaut pour le sens à : celui qui combat les géants, ou le guerrier armé de la hâche d'armes. Les orthographes Berterans (xviie s.) laissent deviner un nom Bertarius, Bertaarius, Bertaharius = le brillant guerrier ; bert est le goth. baíhrts = brillant. Bertarius a donné le français Bertier, Berthier, Berthé, tandis que Barterius s'est perpétué dans Barthère.

35. Battenans, *canton de Maîche* (Doubs).

1339. Bathenans. — Perreciot : t. III, n° 124, Arch. de Belvoir.
1391. Bathenans. — Ibid., n° 131.
1394. Batenans. — Trouillat : t. IV, p. 563.
1696. Batenens. — Carte Sanson d'Abbeville.
xviie s. Baptenans. — Carte Cassini.
1748. Battenans. — Carte Querret.

36. Battenans, *canton de Marchaux* (Doubs).

v. 1235. decima de Batenans. — MD., t. IX, p. 79.
1343. Joh de Batenans domicellus. — Robert : Testaments, t. I, p. 380.
1360. Joh de Bathenans domicellus. — Ibid., p. 425.
1375. Guido de Bathenans. — Ibid., p. 489.
Battenan. — Comitatus Burgundiae.

1653-1696. Battenay. — Carte Sanson d'Abbeville.
1696. Battenan. — Carte Jaillot.
XVIIe s. Baltenans. — Carte Cassini.
1748. Baltenans. — Carte Querret.

Les deux noms de lieu s'expliquent de la même façon, puisque leurs formes anciennes sont identiques. Batenans (avec â = al) nous semble être issu d'un type *Baltenens, que rappellent la carte de Cassini et celle de Querret, qui écrivent Baltenans. Baltenens, qui est probablement l'orthographe du XIIe siècle (cf. *Battrans* Hte-Saône-1138 Balterens), est tiré d'un primitif Baltiningos, *Balthaningos ou *Balthiningos = chez les Baltiningi, cad. chez les descendants d'un burgonde Baltho. On sait que *a* + *l* donne *a* + *u* en roman, écrit souvent *â* ; cf. latin vallis, roman val, patois vâ. Nous connaissons Baltho comme nom burgonde, dans Baltho Emiocer (Wackernagel, p. 377). La racine pure du goth. baltha = hardi s'est maintenue dans Balthamodus LB = d'humeur hardie, audacieux. Baltho signifie : le hardi et *Balthiningos est créé sur le cas oblique Balthin-.

37. Battrans, *canton de Gray* (Haute-Saône).

1133. Willelmus de Balterens. — Arch. de Vesoul, Lonchamps : Glan., p. 12.
1154. apud Balterens. — Bulle d'Adrien IV en faveur de l'abbaye de Corneux ; Wiederhold, p. 88.
1169. in confinio de Balterens. — Cart. Corneux n° 1.
1133. Petrus de Balterens. — Ibid., f° 1 et 2.
1151. Suevus de Balterens. — Ibid., f° 7.
1153. apud Balterens. — Ibid., f° 12.
1200. Vuado de Balterens. — Ibid., f° 44.
1265. Bautherans. — Ibid., f° 90.
1220. Bauterens. — Lonchamps : Glan., p. 12.
1229. apud Baterens. — Ibid.
1276. Batterans. — Ibid.

1296. Bauterans. — Ibid.
1551. Batherans. — Ibid.
xviie s. Batterans. — Ibid.

Les orthographes de Battrans montrent clairement que le *al* du xiie s. s'est changé en *au* au xiiie s. et en *â* vers la fin du xiiie s. Balterens (1133), qui est la graphie usitée au xiie s., laisse entrevoir un type *Balteringos = chez les Balteringi, cad. chez les descendants de Balterius. Nous lisons dans J. Garnier (Chart. Bourg. cart. de St-Bénigne, n° 49, p. 121) le nom Balterius en 852. Dans Balterens, le *t* est durci d'un plus ancien D, qui a pour source un *th* primitif. Balterius a donc remplacé Baltaarius, Baltaharius plus exactement Balthaharius = le hardi guerrier. Sur les transformations de TH burg, nous sommes renseigné par le nom de la LB_{86} Balthamôdus, var. Baltamôdus, Baldamôdus et Baldimôdus, d'où il ressort que, déjà au ve s. la racine balth pouvait devenir balta- et balda-. Balta-harius (Balda-harius) = goth. *Baltha-harjis, le hardi guerrier, a produit, en se resserrant, Baudier, Baudié, Boudié, Boudier (Bourgogne et Franche-Comté), et, par l'intermédiaire Baldi-carius (cf. Gundaharius LB et la variante francique Gundicarius), Beauquier, Boucher et Bouquet (Doubs). Battrans est sûrement un ancien établissement burgonde.

38. Bavans, *canton de Montbéliard* (Doubs).

v. 1140. ecclesia de Bavens. — Viellard, p. 233.
1147. apud Bavens. — Ibid., p. 248.
v. 1150. apud quercum de Bavans. — Ibid., p. 260.
v. 1150. apud Bavans. — Ibid., p. 261.
1162. Cono de Bauuens. — Ibid., p. 286.
v. 1170. Cono miles de Bavans. — Ibid., p. 295.
1236. Thiébaud de Bauvans. — Ibid., p. 292.
1248. a Bavens. — Ibid., p. 457 et 478.
1257. Hotes de Bavans, chevaliers. — MDVIII, n° XCV, p. 93.

1291. patronatus de Bavans. — MDIX, p. 38.
xive s. Ecclesia de Bavans. — Arch. Doubs, G. II, p. xxxiii.
xive s. E. de Bauvans. — Ibid., p. lv.
xvie-xviie s. E. de Bonnans. — Ibid., p. lxxvi (mal lu pour Bouuans).

Bavens reproduit un primitif *Babingos = chez les Babingi, cad. chez les descendants de Babo (Bavo), patronymique créé sur un nom plus complet Baduwald, ou peut-être sur la racine germ. baba = grand-mère. Babo, hypocoristique a pour doublet Bavo. En 800 l'évêque de Marseille s'appelle Babo ; Babot est encore de nos jours un nom de famille marseillais. Il semble pourtant que les ortographes Bauuens (1162), Bovans (1257) laissent plutôt percer une forme ancienne *Bauuoens, *Bauuaens, romanisation de *Baudewaldingos, forgée sur un nom Baudowald, qui contient 1° la racine germ. baud = commander et le goth. waldan = régner. *Baudewaldingos se resserra en *Baudwadingos, *Bauwadingos, d'où Bauuvaens, Bauuens.

39. Baverans, *canton de Rochefort* (Jura).

1162. Baverans. — Rousset : Jura, t. I.
1190. capellan Sancti Leodegarii, de Bavanens (B. Baverans). — Bulle de Clément III en faveur de l'abbaye de Baume-les-Messieurs ; Wiederhold, p. 134.
xive s. eccl. de Bavenans. — Arch. Doubs, G. II, p. xxiv.
1357. Baverans. — Robert : Testaments, t. I, p. 412.
1277. Buvrans. — MDVIII, n° CCC, p. 270 ; ibid., n° CCCIV, p. 273.
xive s. eccl. de Baverans. — S. Petrus : Arch. Doubs, G. II, p. xlvi.
xvie-xviie s. eccl. de Baverans. — Ibid., p. lxviii.
1688. Baverans. — Carte Sanson d'Abbeville.
1748. Baverans. — Carte Querret.

L'orthographe Bavanens (1190), corroborée par Bavenans (xive s.) nous mène à un primitif *Babaningos (*Bavaningos,

avec changement de B en V) = chez les Babaningi (*Bavaningi), cad. chez les descendants de Baba, cas oblique Baban- ; ce serait un pendant de Babo, écrit aussi Bavo. Dans ce cas, nous pourrions comparer *Bavans* (v. plus haut) et *Baverans* à *Abbans* et *Abbenans*. Il se peut toutefois que Bavanens (1162) et Bavenans (XIVe s.) soit une fausse lecture pour Baverans. Il faut alors chercher dans Baverans un primitif *Baveringos, *Bavaringos, altéré d'un plus complet *Badowaringos ou *Bajovaringos, patronymique créé sur un nom Badovarius, dont Förstemann t. I, col. 230 cite la forme Baduarius. Badovarius comprend : 1° le germ. badu = combat ; 2° le goth. vars = attentif, vigilant. Badovarius signifie : le guerrier vigilant dans le combat. Le nom Baver- contenu dans Baverans paraît s'être perpétué dans le franc-comtois Baverey, Baverel.

40. BERTSENDENS, *anc. nom de Sainte-Colombe* (Doubs).

v. 1040. Walcherius, miles Salinis, restitue au prieuré de Romainmotier les possessions qu'il lui avait enlevées à Bannens et Bretsendens.

de villa bannensis et bretsendensis.— Cart. de Romainmotier, IIe p., p. 470.

Bretsendensis est un adjectif forgé sur un patronymique Bretsendens, qui a pour origine *Bretsindingos, plus exactement *Bertsindingos, *Bertesindingos = chez les Bertsindingi, cad. chez les descendants de Bertesind. Le nom propre Bertesind comprend : 1° le goth. baìrhts = brillant ; 2° le goth. swinths = fort, de telle manière que Bertesind équivaut pour le sens à : brillant et fort. Bretsendens vient par métathèse de Bertsendens ; cf. Autbertus et Autbretus (Piper II, Lyon). Il est probable que Bretsendens était un ancien établissement burgonde. L'orthographe Bretsendens montre que le suffixe ingos s'était romanisé en *ens* dès le milieu du XIe siècle.

41. Besnans, *canton de Montbozon* (Hte-Saône).

1179. capella de Baenens. — Bulle d'Alexandre III en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, Wiederhold, p. 109.
1183. ecclesia de Baennens. — Bulle de Luce III ; ibid., p. 119.
1186. Baenens. — Arch. Vesoul (communication de M. Eckel).
1212. Willelmus de Bayenans. — Lonchamps : Glan., p. 14.
1212. Baenans. — Ibid., p. 14.
1212. in territorio de Messens, Besnans. — Ibid., p. 14.
1360. ecclesia beatæ Mariæ de Baynnans. — Robert : Test., p. 425.
1614. Bennans. — Longchamps : Glan., p. 291.
xviie s. Bennan. — Carte Gérard.
xvie s. Bennen. — Comitatus Burgundiæ.
1688. Bennen. — Carte Sanson d'Abbeville.
1695. Bennan. — Carte Jaillot.
xviie s. Besnans. — Carte Cassini.
1748. Besnans. — Carte Querret.

Dans Baenens (xiie s.), il est probable qu'une consonne médiale est tombée devant le suffixe *ing-* lors du passage en roman ; par suite, le nom plus complet était *Bawenens, tiré d'un primitif *Bawiningos, *Badwiningos, tiré d'un nom propre Badwin = ami du combat, composé : 1° du germ. badu = combat ; 2° du got. wins = ami. Badwin est conformé comme le nom Batwin du calendrier gothique. Badwin est sous l'aspect Bado[i]nus, celui d'un monétaire de Chalon-sur-Saône (Prou, n° 209, p. 52).

42. Berthelange, *canton d'Audeux* (Doubs).

1271. Morelius de Barthelanges. — Robert : Test., t. I, p. 272.
1271. Berthelainges. — Ibid.
1307. Berthelenges. — MDIII, p. 157.
xive s. prebenda de Berthelange. — Arch. Doubs, G. II, p. xxv.

xIVe s. prebenda de Bartelanges. — Ibid., p. XXXVI.
xIVe s. prebenda de Berthelange. — Ibid., p. XLVI.
xVIe-xVIIe s. prebenda de Bartelange. — Ibid., p. LVIII.
Bartelange. — Carte Gérard.
1688. Bartelange. — Carte Sanson d'Abbeville.
xVIIIe s. Berthelange. — Carte Cassini.
1748. Barthelange. — Carte Querret.

Bien que Berthelenges (1307) soit postérieur à Barthelanges (1271), cette graphie est préférable, selon nous, à l'autre, d'autant plus que dans un testament de 1271 on lit Berthelainges, qui est identique. Comme l'indique l'orthographe Berthelainges, on concevait Berthelange comme étant composé d'un Berthel ou Barthel. Barthel a l'air d'être une réminiscence de Bartholomaeus, ce qui expliquerait à merveille Barthel à côté de Berthel et l'insertion fautive d'un *h* médial. Nous sommes d'avis que l'orthographe exacte était Berteleinges, qui aboutit à un type * Bertilingas = chez les Bertilingi, cad. chez les descendants de Bertila. Bertila est un diminutif créé sur la racine baíhrts = brillant, qu'on rencontre dans les noms burgondes Bertefrida + 606 (CILXII, n° 2096, Lusinay) et Bertegiselus + 596 (CILXII, n° 2654, Guillerand).

43. BERTHOULANGE, *ferme dépendant d'Auxange* (Jura).

av. 1150. in Bertoldenges. — Cart. d'Acey, f° 11.
av. 1150. apud Bertoldenges. — Ibid., f° 12.
xIIe s. in Bertoldanges. — Ibid., f° 13.
xIIe s. in Bertoldenges. — Ibid., f° 13.
1188. Barthoudanges. — Ibid., f° 25.
1207. Hugo Lombarr apud Bertodenges. — Ibid., f° 29.
1278. Berthoudanges. — Charte d'Alix de Savoie; Chevalier : Poligny, t. I, pr. n° LVIII.
La Bartoutange. — Carte Cassini (pour Bartoulange).
Berthoulange. — Carte de l'Etat-Major.

L'orthographe Bertoldenges au XIIe s. nous mène directement à un primitif *Bertoldingas = chez les Bertoldingi, cad. chez les descendants de Bertold. Le nom propre Bertold, contenu dans Bertoldenges, est plus anciennement Bertoald, tiré de Bertwald, qui renferme, comme Berthelange, la racine gothique baíhrts = brillant et le germ. waldan = régner. Le sens du composé est : der glänzend Waltende, celui qui agit au grand jour. Bertold s'est maintenu, en Bourgogne et en Franche-Comté, dans les noms modernes Bertaud, Bertaut, Bertot, Berthod, Berthoud. Selon toute probabilité, Berthoulange est de création burgonde.

44. Bians, *canton de Levier* (Doubs).

1260. a Bians 2 maignies. — Chevalier : Poligny, II, pr. nº 37, p. 595.
Bians. — Comitatus Burgundiæ.
Bians. — Carte Gérard.
1688. Bians. — Carte Sanson d'Abbeville.
1748. Byans. — Carte Querret.

45. Byans, *canton de Boussières* (Doubs).

1141. Lambertus prepositus de Biens. — Cart. d'Acey, fº 5.
1188. Raynaldus de Biens. — Ibid.
1266. à Bians. — MDIII.
1278. Byens. — Cart. Chalon, nº 5, p. 4.
1398. a Byans. — Robert : Test., p. 540.
XIIIe-XIVe s. ecclesia de Byans. — MDIX, p. 82.

Les deux localités ont la même origine, parce que leurs anciennes formes sont identiques. Bians aboutit à un primitif *Billingos, patronymique créé sur une racine ags. bill = glaive, anc. sáx. bil. L'ags. a un nom Billing ; cf. les noms Bilidrud, Bilifrid, Bilihild, Bilimer, Billuff (Förstemann, t. I, col. 303-4-5-6-7). Le burgonde avait la forme hypoco-

ristique Billo, gén. Billonis (CILXII, n° 2562, Seyssel), * Billingos signifie : chez les Billingi, cad. chez les descendants d'un Burgundo Billo. De Bians et Byans on peut rapprocher *Billens* (Suisse romande), 1189 Billens (Stadelmann, p. 61). Dans Bians, le mouillement de L a disparu. Quant à *Byans* (Haute-Saône), 1147 Billonens, il est formé sur le cas oblique Billon, voir plus bas, p. 67.

46. Binans, *canton de Conliège* (Jura).

1143. Arduinus de Binant. — Bulle d'Innocent II en faveur de l'abbaye de Balerne ; Wiederhold, p. 49.
1184. Alberius de Bynant. — Guillaume : Salins, t. I pr., p. 75.
1272. Jehan de Bynan. — Cart. Chalon, n° 64, p. 51.
1279. Binant. — MDVII, n° 119, p. 289.
XIIIe s. Binans. — Dunod : Comté, II, p. 607.
1284. apud Binant. — Trouillat : II, p. 392.
1337. Joh. de Binant domicellus. — Robert : Test. I, p. 355.
Binans. — Comitatus Burgundiæ.
XVIIe Binans. — Carte Gérard.
1680. Binans. — Carte Sanson d'Abbeville.

Binant remplace un plus exact Binans, qui dérive d'un primitif * Biningos = chez les Biningi, cad. chez les descendants de Bino. Il semble que Bino avec *i* long doive se rattacher à la racine bên = blessure, got. * baina qui est contenue dans Beynigarius (Piper II, 208_{36}, Luxeuil), Biniilus (Piper II, 552, Langres). On rencontre ailleurs dans l'ancienne Burgondie une localité du même nom *Begnins* (distr. de Nyon, canton de Vaud), 1145 Guido de Begnins, Gall. Christ., t. XVI, 1211 Binins, 1378 Nicolas de Bignins, Gall. Christ, ibid.

47. Blandans, *réuni à Domblans, canton de Voiteur* (Jura).

1119. terram de Blandens. — Gall. Christ, t. XV, p. 39.
1120. agrum Blandens. — Ibid., cot. 41.

1233. lou cloz de Blandens. — Chevalier : Poligny, t. I pr. p. 341.
1262. apud Blandens. — Cart. Chalon, nº 334, p. 228.
1270. Blandens. — MDVIII, nº 238, p. 206.
1279. Blandans. — MDVIII, nº 334, p. 306.
1320. Pierre de Blandens. — Robert : Test I, p. 318.
XVIᵉ s. Blandan. — Comitatus Burgundiæ.
v. 1688. Blandain. — Carte Sanson d'Abbeville.
1748. Blandans. — Carte Querret.

Blandens aboutit à un type *Blandingos = chez les Blandingi, cad. chez les descendants de Blanda ou Blando. Ce nom est un appellatif créé sur la racine ags. blandan = mêler, mélanger. Le sens paraît être : celui qui broie tout (dans la bataille). On peut comparer les noms wisigoths Blandimund, Blanderich, que cite Förstemann d'après l'Histoire du Languedoc, a. 897, t. II, nº 19.

48. Blarians, *canton de Marchaux* (Doubs).

XVIᵉ s. Blarian. — Comitatus Burgundiæ.
XVIIᵉ s. Blarian. — Carte Gérard.
1653. Blarians. — Carte Sanson d'Abbeville.

Faute d'orthographe réellement ancienne, Blarians est difficile à expliquer. Toutefois il semble que la 1ʳᵉ partie du mot soit Blari. contractée de Bladri (Blarri). Bladri remonte visiblement à un nom Bladeric, qui peut être une métathèse de Balderic, nom propre burgonde, composé : 1° de bald = hardi ; 2° de rîc — puissant, roi. Balderic (* goth. *Balthareiks) signifie : le roi hardi et a produit le français Baudry, fréquent en Bourgogne. Blarians aurait ainsi pour source un *Bladericingos (pour Baldericingos) = chez les Bladericingi, cad. chez les descendants de Bladeric. Le *c* final du nom tomba devant le suffixe patronymique *ing-*. La filiation est donc : (*Baldericingos), *Bladericingos, *Bladeriens, *Blarriens et Blarians.

49. Bletterans, *chef-lieu de canton* (Jura).

1049. castrum Bliterium. — Rousset : Jura, t. I.
1150. ecclesiam Bleterenco. — Dunod : Comté, t. I pr. XVC.
1175. in villa Bletterensi. — Ibid., p. xcix.
1189. Blaterans. — Ibid., pr. C. CII.
1190. ecclesiam de Breterens. — Bulle de Célestin III en faveur de Baume-les-Messieurs ; Wiederhold, p.
1244. Richardus castellanus de Bleterens. — Cart. Chalon, n° 37, p. 33.
1272. ecclesia de Blatherans. — MDVIII, n° CCXLIV, p. 212.
1301. Hugo de Bletereins. — Cart. Chalon, n° 196, p. 137.

La graphie castrum Bliterium (1049) prouve que Bliterium est en apposition avec castrum et suppose une forme Bliterii castrum. L'orthographe Bleterenco montre que le nom de lieu était conçu comme un patronymique, dont l'aspect dut être à l'origine *Blîteringos — chez les Blîteringi, cad. chez les descendants de Blîterius. Dans un cas comme dans l'autre, nous aboutissons à Blîterius. Or Blîter est manifestement contracté et altéré de Blîtarius, Blîtaarius, Blîta-harius, Blîtha-harius, lequel se compose : 1° du goth. bleiths = compâtissant, anc. nord blîdhr = doux, ags. blîthe, anglais blithe = joyeux et 2° de harius = guerrier. En anc. h^{t}-all^{d}-, le mot est blîdi = loetus, moy. h^{t}-all^{d} blîde ; cf. le nom burg. Blîtbodus a. 852 (Pérard, p. 146, a. 870 ; ibid., p. 149).

50. Blussans, *canton de l'Isle-sur-le-Doubs* (Doubs).

1136. a villa que dicitur Brucens versus Belmont. — Richard : Hist. de Neufchâtel en Comté.
1147. terram de Blucens. — Trouillat, t. I, p. 301.
1187. ecclesiam de Blussans. — Viellard, p. 324.
— terras et possessiones territorii de Blussans. — Viellard, p. 325.

XIVe s. E. de Bluecens. — Arch. Doubs, G. II, p. XXXIII.
XIVe s. E. de Bleussans. — S. Leodegarii : Ibid, p. LV.
1696. Bleusans. — Carte Sanson d'Abbeville.
XVI-XVIIe s. E. de Bleusans. — Ibid., p. LXXVI.
XVIIe s. Blussans. — Carte Cassini.
1748. Blussans. — Carte Querret.

Le primitif doit être Brùcingos = chez les Brùcingi, cad. chez les descendants de Brûka, ou Brûko, appellatif de la racine gothique brûk, qui figure dans le verbe brûkan = employer, all^d mod. brauchen. Le sens du mot était : habile, adroit. L'orthographe Bluecens (XIVe s.) démontre que l'*u* était long et que de bonne heure R a alterné avec L.

51. BLUSSANGEAUX, *canton de l'Isle-sur-le-Doubs* (Doubs).

1150. apud Blucenjal. — Cart. de Lieu-Croissant, f° 13.
XIIe s. in Blucenjal. — Ibid.
1150. in Blucenjal. — Perreciot : Alm. pour 1789.
XIIe s. Bernardus de Blucengeal. — Cart. de Lieu-Croissant, f° 10.
XIIe s. Lambertus de Blucenjal. — Ibid.
XVIe s. Belsengeau. — Comitatus Burgundiæ.
1695. Bleusangeau. — Carte Jaillot.
1696. Bleusangeau. — Carte Sanson d'Abbeville.
XVIIe s. Blusangeau. — Carte Gerard.
XVIIe s. Blussangeaux. — Carte de la Principauté de Montbéliard.
XVIIe s. Blussanjeau. — Carte Cassini.
1748. Blussangeau. — Carte Querret.

Il est clair à première vue que dans Blussangeaux il y a le mot Blussans, et nous croyons que la dernière partie du mot *jal* a été faussement lue pour *jat*. La forme exacte serait au XIIe s. Blucenjat et le nom du village signifierait tout bonnement : petit Blussans. Cette hypothèse est confirmée par deux exemples analogues du Jura : *Eclans* et *Eclangeot*, *Rans* et *Ranchot*, et un de la Haute-Saône : *Andelarre* et

Andelarrot. Eclangeot est 1177 Asclanget 1748 Eclangeot. Andelarrot est au XIIe s. Andelarat = petit Andelarre.

52. Botans, *territoire de Belfort.*

1302. Botans. — Trouillat : t. III, p. 680.
1347-1427. Bostans. — Pajot, p. 53.
1362. es vile de Botant. — Schöpflin : Alsace Illustrée, trad. Ravenez, t. IV, p. 113.
1493. Bostans. — Mém. de la Soc. Belf. d'Emulation, nº 27, p. 98. 1908.
1591. Bostant. — Stoffel : Dict. Top. du Haut-Rhin.
1671. Botant. — Ibid.
1695. Boetan. — Carte Jaillot.
Boetant. — Comitatus Burgundiæ.
Botans. — Carte Cassini.
1748. Botans. — Carte Querret.

L'orthographe la plus ancienne Botans (1302) ne contient pas de *s* comme les formes postérieures ; d'autre part on écrivait Boetan aux XVIe et XVIIe s. et le patois actuel prononce Boetans. Il est infiniment probable que *s* d'abord, *e* ensuite, a servi à indiquer la longueur de l'*o*. Botans avec *o* long remonte à Bôtingos, Bautingos = chez les Bautingi, cad. chez les descendants de Bauto. L'ancien nord. avait une racine bautan = frapper, heurter, ags. béatan, anglais to beat, qui se retrouve dans l'anc. h^t^-all^d^ bozzan (1). La racine *baut-* pouvait former un appellatif Bauta ou Bauto, dont le sens était : celui qui frappe dur dans la mêlée. La même origine doit être attribuée à *Bottens* (Canton de Vaud), v. 1150 Botens (MDR, t. XII, p. 189. Les deux localités sont, ce semble, d'anciens etablissements burgondes.

---

(1) Kluge, *Dict. Etym.*, aux mots *Beutel*, p. 41 et *Amboss*, p. 12.

53. Boucherans, *réuni à Communailles* (Jura).

1290. les Boscherens. — Cart. Chalon, n° 308, p. 211.
1290. les Boscherens. — Ibid, n° 410, p. 256.
1688. Bucherans. — Carte Sanson d'Abbeville.

Boscherens nous reporte à un primitif * Boscaringos = chez les Boscaringi, cad. chez les descendants de Boscar (Bosker) Le nom propre Boscar (avec car pour har (cf. LB Gundaharius d'un côté et Gundicarius) se tire d'un plus complet Bosharius, Bosaharius. Le 1er élément est le germ. bôs, anc. ht-alld bôsi = méchant, bôsa anc. ht-alld = farce, bôson = blasphémer (1). Cette racine bôs existe dans l'inscription runique : Boso wraet runa (Hesse). Bosharius, resp. Boscarius, est conformé comme Bosmârus a 843, (J. Garnier Chart. Bourg. B, n° 51 p. 100) et signifie : le guerrier méchant.

54. Bouclans, *canton de Roulans* (Doubs).

1260. territoire de Bouclans. — Perreciot, t. III, n° 46, cart. de Montfaucon.
1281. ecclesiam Bouclans. — Gall. Christ, t. XV, col. 47.
1286. à Boclans. — Matile : Neufchatel, t. I, p. 213.
1293. chastel de Boclans. — Perreciot ; t. III, n° 100, cart. de Montfaucon.
1304. in decimis de Bouclans, Richard : Grâce-Dieu, pr n° 7.
1333. Boclans, Robert Test. p. 338, 339.
xive s. Curatus de Bouclans. — Arch. Doubs, G. II, p. xvii.
xive s. E. de Boclans. — Ibid, p. xxxv.
E. de Bouclans. — S. Leodegarius, ibid. p. lvii.
xvi-xviie s. E. de Bouclans. — Ibid, p. lxxvii.
1748. Bouclans. — Carte Querret.

(1) Kluge, *Dict. Etym.* au mot *böse*.

Bouclans, graphie la plus fréquente, laisse entrevoir un primitif *Bukilingos = chez les Bukilingi, cad. chez les descendants de Bukila. Le nom Bukila est un diminutif tiré de la rac. anc. nord. bogi, anc. h[t]-all[d], anc. sax. bogo. Le *g* s'est durci en *k*. Förstemann, t. I, col. 354 cite les noms alémanniques Buchilo, Piper, Buchilo III, 59, Bucilo II, 229. Qu'on se rappelle le nom du chef alaman Buccilin au VI[e] s., écrit Buccelinus dans Grégoire de Tours et Frédégaire, Buccelenus dans Marius d'Avenches a. 555. Un nom Bukila est donc parfaitement possible et serait alémannique ; si réellement Bouclans contient Bukilo, il faudrait peut-être en conclure que la localité est un établissement alémannique.

55. Bouhans [-les-Autrey], *canton d'Autrey* (Hte-Saône).

villam que dicitur Boensis. — chron. de Bèze, p. 239.
658. villam Boensem. — ibid, p. 244.
817. Bodensis villa. — Chron. de Bèze; J. Garnier : Ch. Bourg., p. 61.
In fines Bodingis villae. — Ibid, p. 252.
In villa quae Boens dicitur. — Ibid, p. 334.
1105. Ecclesiam sancti Benigni de Boensis villa. — Ibid, p. 420.
De Boiens. — ibid, p. 480.
In villa quae Boens dicitur. — Ibid, p. 485.
Salvamentum de Bodens. — Ibid, p. 344.
1695. Boans. — Carte Jaillot.
1653. Les Bouans. — Carte de Sanson d'Abbeville.
1688. Les Bouans. — Ibid.
1748. Bouhans. — Carte Querret.

56. Bouhans [-les-Lure], *canton de Lure* (Ibid.).

Boens (xi[e] s.) faux diplôme de Louis-le-Débonnaire en faveur de l'abbaye de Luxeuil.
1165. In dominio de Boans. — Bulle d'Alexandre III pour l'abbaye de Bithaine (cart. de Bithaine, H 216).

1178\. possessionem de Boens. — Besson : Mém. sur l'abbaye de Lure pr, no 4, p. 199.
1178\. Sifredus de Boens. — Longchamps : Glan, p. 17.
1186\. Willelmus de Boens miles. — Viellard, p. 321.
1186\. in potestate de Boens. — Lambertus de Boens, bulle de Grégoire de VIII pour l'abbaye de Bithaine, Wiederhold p. 130, 131.
1287\. Bouhans. — Perreciot, III, no 84, cart. de Luxeuil.
1317\. Bouhans. — Robert : Testaments, p. 257.
xviie s. Boens. — Longchamps : Glan, p. 17.

57\. Bouhans [-les-Montbozon], *canton de Montbozon* (Ibid.)

1261\. Perrinus de Boens. — MDIX, p. 552.
dom. Philippus de Bouhans, MDIX, p. 121.
1239\. Raynaldus miles de Bouans. — Longchamps : Glan., p. 17.
1287\. Bouhans. — Ibid., p. 17.
1290\. Boans. — Ibid., p. 18.
1324, 1360. Bouhans. — Ibid., p. 18.
1390\. Bouhans près de Monboson, p. 18.
1595\. Boan. — Carte Jaillet.
xviie s. Boan. — Comitatus Burgundiæ.
1688\. Boan. — Carte Sanson d'Abbeville.
1748\. Bouhans. — Carte Querret.

A priori il est clair que les trois localités ont la même origine. L'orthographe Bodingis villa montre que le nom de lieu est un nom patronymique ; Bodensis villa fait voir que Bodensis est un adjectif créé sur Bodens ; Bodens est la forme romane et Boens 1105, démontre que le D final du nom propre Bodo est tombé au xiie s. devant le suffixe *ens*. Bodingis remonte à un primitif *Bodingos = chez les Bodingi, cad. chez les descendants de Bodo. Bodo est un nom fréquent dans Piper ; cf. Bodoardus, a. 721, Pardessus Diplom., no 83 ; il s'est conservé dans les noms modernes Bodot, Bodon ; c'est la forme bas-allde de l'alld bote = messager. On peut comparer les noms burgondes Fredebodus, inscr. de Decize

(Leblant I, p. 27), Madalbodus (Piper II, 367_{16}, Lyon). L'ancien-saxon a boda, l'anc. néerl. bodo ; ce serait en gothique *buda. Bodo existe dans Piper (II, 241_{7}, Flavigny).

58. Bournois, *canton de l'Isle-sur-le-Doubs* (Doubs).

v. 1140. Gilbertus de Bournois. — Viellard, p. 234.
1144. ecclesia de Burneys. — Wiederhold, p. 51.
xiie s. Robertus de Burnens. — Carte de Lieu-Croissant, f° 8.
xiie s. Bernardus de Burnens. — Ibid., f° 10.
xiie s. Lambertus presbyter de Burnens. — Ibid., f° 11
1187. apud Bournois. — Viellard, p. 325.
xive s. E. de Bornois. — Arch. Doubs, G. II, p. xxxiii.
xive s. E. de Bornois. — S. Nicolaus, ibid,, p. lv.
xvie-xviie s. E. de Bournois. — Ibid., p. lxxvi.
xviie s. Bournois. — Carte Cassini.

La graphie Burnens (xiie) nous paraît décisive ; elle dérive probablement par métathèse de Brunens, qui provient d'un plus ancien *Brùningos = chez les Brùningi, cad. chez les descendants de Brûno, patronymique de la racine brûn = brun. On lit dans Pérard le singulier Brunengus a. 844, p. 143. On peut comparer à *Bournois* la localité suisse *Bournens* (canton de Vaud) 1142 Bruno de Bruneins, v. 1150 Holdricus de Brunens (cart. d'Oujon) et *Brainans* (Jura), 1177 terram de Brunens.

59. Bousselanges, *canton de Seurre* (Côte-d'Or).

1170. Bocelenges. — Cart. de Citeaux II. — J. Garnier : Nomenclature historique des villages de la Côte-d'Or.
xviie s. Bousselange. — Carte Sanson d'Abbeville.
xviie-xviiie s. Bousselange. — Carte Cassini.
1748. Bousselange. — Carte Querret.

L'orthographe Bocelenges indique que le primitif dut être *Bokilingos, *Baukilingos = chez les Baukilingi, cad. chez

les descendants de Baukila. Baukila est un diminutif créé sur la racine anc. h^{t}-all^{de} bauc = armilla. On peut comparer le nom d'un monétaire burgonde Gapaugus (Prou, n° 1270, p. 277, Lausanne), dont la 1re syllabe est le préfixe *ga-* (cf. goth. ga-sintha = compagnon de voyage). La racine bauc, boug, pouc se retrouve dans l'ags. béag, béah, dans l'anc. nord. baugr = annulus. *Baukilingas se resserra en Bôkilingas, d'où Bocelenges.

60. Bouverans, *canton de Pontarlier* (Doubs).

XIIe s. in villa que dicitur Bovenens. — Cart. de Romainmotier, p. 154.
1248. Bovenens. — MDVIII, n° 23, p. 27.
1262. Bovenans. — Cart. Chalon, n° 194, p. 135.
1266. Bovenens. — Ibid., n° 115, p. 80.
1298. Bouverans. — MDIII, p. 258.
1311. Bouverans. — MDVIII, n° 454, p. 434.
1343 la ville de Bouvenens. — Droz : Pontarlier, p. 253.
XIVe s. Bouverans. — Dunod : Comté II, anc. livre des fiefs de Chalon, p. 610.

Bovenens paraît être plus anciennement *Balwenens, qui se tire d'un patronymique *Balwiningos. *Balawiningos = chez les Balawingi, cad. chez les descendants de Balawin. Le nom Balawin est légèrement altéré de Balowin, qu'on lit dans Schöpflin, a. 1064, n° 217 ; cf. Förstemann, t. I, col. 243-244. Le 1er terme du composé comprend le goth. balw-, ags. bealo, anc. nord. böl = pernicies, malum. Pardessus donne Ballo, a. 726, n° 536 ; on lit dans Pérard Balaridus, a. 876, p. 14 = le mauvais conseiller *Balawiningos se resserra par la chute du second a en *Bal[a]winingos, qui devint en roman *Bauvenens, puis Bovenens.

61. Braillans, *canton de Marchaux* (Doubs).

1139. terram de Brailant. — Wiederhold, p. 35.
1142. terram de Brailant. — Ibid., p. 45.
1145. terram de Brallant. - Ibid., p. 63.
1156. curiam de Braillant. — Richard : Grâce-Dieu, p. j. nº 3.
1162. in decimas de Brayllant. — Gall. Christ, t. XV.
1178. grangiam de Brayllant. — Wiederhold, p. 100.
1180. grangia de Braillant. — Gall. Christ., t. XV, col. 45.
1196. grangiam de Braillans. — Richard : Grâce-Dieu, nº 4, p. j.
1748. Braillans. — Carte Querret.

Braillans peut venir d'un plus ancien *Braidilingos, qui s'est resserré en *Braidlingos, puis est devenu *Braillingos, en roman Braillens. Le nom propre serait Braidila, diminutif formé sur le goth. braids, = amplus, allᵈ breit = large. Först. I col. 332 cite un nom Braiding au ixᵉ s. En ce cas, l'*i* ferait partie de la racine du mot. On peut aussi envisager Braillans comme venant de Brallens, ce que laisse supposer Brallant (1145), avec *t* final pour *s*. On aurait alors un primitif Brallingos tiré de *Bradilingos pour *Bardilingos par métathèse ; le nom propre serait Bardila, diminutif créé sur la racine anc. nord. bardi = géant ; cf. Först. I col. 248. Ce serait la racine que nous avons découverte dans *Bartherans*, v. pl. hᵗ p. 48. Ici l'*i* aurait été ajouté en roman, pour mieux marquer le mouillement de *ll*.

62. Brainans, *canton de Poligny* (Jura).

1111. Brunens. — Bulle d'Innocent II en faveur de l'abbaye de Baume-les-Messieurs.
1165. nemus Brunens. — Gall. Christ, t. XV.
1177. terram de Brunens. — Bulle d'Alexandre III en faveur de l'abbaye de Rosières ; Wiederhold, p. 95.
1257. à Brainne. — Cart. Chalon, nº 44, p. 38.

1287. Brenans. — MDVIII, p. 341, nº 370.
1282. Breignans, Breignant. — MDVIII, nº 390, p. 359.
XVIe s. Brennens. — Comitatus Burgundiæ.
v. 1680. Brennans. — Carte Sanson d'Abbeville.
1748. Braisnans. — Carte Querret.

La graphie Brunens mène à un type Brûningos = chez les Brûningi, cad. chez les descendants de Brûno. Voir plus haut *Bournois* (Doubs), p. 62.

63. Brans, *Canton de Montmirey* (Jura).

1128. Guido de Brenc. — Rousset : Jura, t. I.
1137. Stephanus de Brenc, apud Brenc. — Cart. d'Acey, fº 3.
1152. Hugo de Beren. — Cart. de Corneux, fº 9.
1182. Robertus de Brenc. — Bulle de Luce III pour Acey ; Wiederhold, p. 113.
1190. Petrus de Brens. — Cart. de Corneux, fº 18.
1244. Willelmus de Bren. — Cart. Chalon, nº 259, p. 172.
XIVe s. eccl. de Bren. — Arch. Doubs, G. II, p. XXIV.
id. eccl. de Bran. — S. Petrus : Ibid., p. XLVI.
XVI-XVIIe s. eccl. de Brans. — Ibid., p. LXIX.
1748. Brans. — Carte Querret.

L'orthographe Beren (1152) montre que le primitif était un nom de lieu patronymique * Beringos = chez les Beringi cad. chez les descendants de Bero. Remarquons que cette explication est confirmée par *Bereins* (Ain), ham. de Saint-Trivier-sur-Moignans, 1118 Bereins, Obituar. Lugd. Eccl., 1184 Bereyns Dunod : Histoire des Séquanois, t. I, p. 69. Du reste, nous avons aussi *Brens*, canton de Belley (Ain), eccl., villa de Brens, de Breins (Guichenon Bresse et Bugey, p. 72 pr., p. 1181. La forme commune à ces trois localités * Beringos contient la racine germ. ber = ours, anc. nord, berr, ags. bera, anc. ht-alld bero, qu'on rencontre dans les noms burgondes Bererius (Piper II, 541, Langres), Berahardus (VIIIe s.), Beraldus a 653 (Mabillon), Berulfo monetaris (Prou, nº 162, p. 40, Tonnerre).

64. Bremondans, *Canton de Vercel* (Doubs).

1249. Bremondans. — Richard : Grâce-Dieu, p. j., nº 5.
1304. nobiles de Breymundans. — Ibid., p. j., nº 7.
1336. Bremondans. — Robert : Testam., t. I, p. 350, 353.
1349. Les dîmes de Bremundans. — Matile : Neufchatel, t. II, p. 64.
xviᵉ s. Bremondans. — Comitatus Burgundiæ.
xviiᵉ s. Bremondans. — Carte Gérard.
1696. Bramondans. — Carte Sanson d'Abbeville.
xviiᵉ-xviiiᵉ s. Bremondans. — Carte Cassini.
1748. Bremondans. — Carte Querret.

Il semble bien que dans Bremondans il y ait eu une contraction du 1ᵉʳ membre du composé. Observons d'abord que Brémond est un nom de famille très-répandu en Provence et dans le Sud-Ouest de la France. Le nom complet devait être Beremund. Jordanès donne un nom presque semblable, que portait un des Amales au Vᵉ siècle, Berimud, var. Beremud, Beremund, (Jordanès 14, 33, 48, 58). Berimud était le fils de Thorismud. La 1ʳᵉ partie du composé est le goth. * baira, and. nord. bjorn, ags. bera, anc. hᵗ-allᵈ bero. Quant à la seconde, c'est le germanique mund = protecteur, qui figure si souvent dans les noms burgondes : Audemundus LB, Fredemund LB, Gundemund LB, Sigismund LB. Déjà dans Jordanès, on rencontre mund à côté de mud (goth. môds), Beremud, Berimund. On peut comparer dans le diplome d'Agaune a. 523, Theudemôdus, Hymnemôdus à côté de Theudemondus. Hymnemondus. La forme contractée Bremund paraît en 1019 (Histoire du Languedoc II, nº 150). En conséquence, Bremondans équivaut à * Bremundingos, * Beremundingos = chez les Beremundingi, cad. chez les descendants de Beremund. Le nom et l'établissement sont sûrement burgondes.

65. Brevans, *canton de Rochefort* (Jura).

Breuvans. — Rousset · Jura t. I.
xvie s. Breuan. — Comitatus Burgondiæ.
1688. Brevan. — Carte Sanson d'Abbeville.
xviie s. Brevans. — Carte Cassini.
1748. Brevans. — Carte Querret.

Breuvans paraît avoir pour source Breuvingos pour un plus ancien *Brulfingos, *Berulfingos = chez les Berulfingi, cad. chez les descendants de Berulf. Déjà dans un diplôme cité par Pardessus (a. 648), on lit Breulfus qui est manifestement contracté de Berulfus. Berulf est pour Ber-wulf, composé comme l'ancien sax. bêr-swîn = all — mod. Bärschwein. ags. bar, angl. boar. Berulf équivaut à Bärenwolf. Le patronymique *Berulfingos s'est d'abord resserré en *Breulfingos ; l'*f* final du nom propre s'est adouci en *v* devant le suffixe ingos et voilà comment *Breulfingos est devenu en roman Breulvens, puis Breuvans.

66. Byans, *canton d'Héricourt* (Hte-Saône).

1147. terram de Byllonens. — Collection Tuetey, p. 63.
1196. ad Bians. — Ibid. : Viellard lit ad Byens, p. 350.
1374. Thierry, fils de Jehannenat de Byans. — Mém. et Doc. inéd., t. I, p. 515.
xvie s. Bian. — Comitatus Burgondiæ.
1695. Bian. — Carte Jaillot.
1696. Bian. — Carte Sanson d'Abbevile.
Byans. — Carte Cassini.
xviie s. Byans. — Carte de la Principauté de Montbéliard, Mém. Soc. d'Emul. de Montbéliard, f° XXXIVe 1907.
1748. Byans. — Carte Querret.

Byllonens (1147) équivaut à *Billoningos = chez les descendants de Billo. Le nom est un appellatif tiré de la racine

ags. bill. = glaive ; cf *Bians*, voir plus haut, p. 54. Billo suppose un thème bil-ja ; cf. burg. Willimeris à côté de Wiliemeris LB. De Byans (1147 Byllonens), on peut rapprocher la localité suisse *Bionnens*, (distr. de la Glane), 1369 Byonens. Ici le mouillement de *ll* a disparu ; c'est le contraire de ce qui s'est passé pour *Billens* (Stadelmann. p. 61). Si l'on compare Bians et Billens, Byllonens et Byonens, on voit que dans le 1[er] cas le franc-comtois a perdu les deux *l*, tandis qu'il les a maintenues dans le 2[e]. Le fribourgeois a suivi le même procédé en sens inverse. Ce qui en résulte, c'est que l'origine de ces deux groupes de localités est la même. Le 1[er] a tiré son nom directement de la racine bill (formation primaire) ; le second l'a tiré du cas Billon (formation secondaire).

67. Cenans, *canton de Montbozon* (Hte-Saône).

1178, Apud Synhans. — Bulle d'Alexandre III en faveur de l'abbaye de Bellevaux ; Wiederhold, p. 99.
1189. Sonans. — Arch. de Vesoul (communication de M. Eckel).
1196. apud Senans. — Richard : Grâce-Dieu, p[r] n[o] 4.
1283. Senans. — Longchamps : Glanures, p. 20.
1294. in finagio de Senans. — Ibid.
1304. apud villam de Senans. — Ibid.
1280. fuers que Senans. — MD VII, p. 533.
XVII[e] s. Senans. — Longchamps : Glanures.
1785. Senans. — Ibid.
1688. Senan. — Carte Sanson d'Abbeville.
XVI[e] s. Senan. — Comitatus Burgondiæ.
1748. Senans. — Carte Querret.

L'orthographe Sonans (1189) laisse entrevoir un primitif *Sôningos = chez les Sôningi, cad. chez les descendants d'un Burgonde Sôna. Ce nom se rattache à la racine sôn = sacrifice, qui est en anc. h[t]-all[d] suona = jugement, tribunal, réconciliation ; c'est l'allemand sühne, contenu dans le verbe

ver-söhnen, autrefois ver-sühnen. Le burgonde avait le nom propre Sònia = Sôn + ja, qu'on lit dans la LB : Sonia comes. Le sens était peut-être : celui qui préside un sacrifice, le sacrificateur. A la même racine se rapporte le nom féminin Sûnhilda, Jordanès 91_{15}, goth. * Sôna-hildi, anc. h[t]-all[d] Sôn-hilt, puis Suon-hilt. Si notre interprétation est exacte, nous aurions ici un indice précieux du nom que portait le prêtre chez les Burgondes et il faudrait l'ajouter à sinistus = le plus âgé, nom du grand-prêtre, que nous a transmis Ammien Marcellin. Quant à Synhans (1178), l'y remplace un *ū* long, altération de *ō*.

68. Cernans, *canton de Salins* (Jura).

xi[e] s. in Cernensi villa. — D'Achéry Spicilegium, t. II, p. 387.
1145. ecclesiam de Cernens. — Bulle d'Eugène III en faveur du chapitre de St-Etienne de Besançon ; Wiederhold, p. 66.
1148. ecclesiam de Cernens. — Ibid., p. 78.
1260. li territoire de Cernans. — Guillaume : Salins, t. I, pr. p. 179.
1267. Cernans. — Cart. Chalon, n° 362, p. 245.
1270. Cernans. — Ibid., n° 195, p. 105.
1288. Cernens. — Ibid., n° 106, p. 76.
1748. Cernans. — Carte Querret.

Il est probable que *c* a été écrit à tort pour *s* et ainsi on arrive à * Sairiningos, patronymique forgé sur Sairuinus (Sairwin), composé : 1° du goth. sair, n = douleur et de win = ami. Sairuinus est formé comme le burgonde Sairbald (Piper II, 210_{25}, Luxeuil) et Servadus a. 775 (Pérard, p. 10). Le goth. sair s'est conservé dans l'allemand sehr (sêr) = très, fort ; cf. un-versehrt = intact.

69. Chamblans, *canton de Seurre* (Côte-d'Or).

1282. Huguenins de Chamblens escuier. — MDVIII, n° 388, p. 356.

XIVe s. E. de Chamblans. — Arch. Doubs, G. II, p. XXIV.
XIVe s. E. de Chamblans. — Ibid., p. XLV.
XVIe s. Chamblans. — Comitatus Burgundiæ.
XVIIe s. Chamblan. — Carte Gérard.
XVIIe-XVIIIe s. Chamblanc. — Carte Cassini.
1738. Chamblans. — Carte Querret.

Chamblens (1282) paraît être un plus ancien *Chambloens, *Chamblodens, aspect roman d'un patronymique *Skamblodingos, *Skamboldingos = chez les Skamboldingi, cad. chez les descendants de Skambold. Le 1er élément est le germ. skam = verecundia, pudor ; le 2e est le burg. bold, bald = hardi. Le nom propre Skambold est constitué comme Scambertus, Scamtrudis (Först. I col., 1304). Le *sk* germanique s'est adouci en *sch*, écrit *ch*. Sur Chamblens = Chambloens, on peut comparer *Amblans* = 1179 Ambloens ; voir plus haut, p. 30-31.

70. Champvans, *canton de Baume-les-Dames* (Doubs).

XVIe s. Chanvans. — Comitatus Burgundiæ.
1614. Champvans. — Lonchamps : Glan., p. 294.
XVIIe s. Chanvans. — Carte Gérard.
1688. Chanvans. — Carte Sanson.
1695. Chanvans. — Carte Jaillot.
XVIIe-XVIIIe s. Chanvans. — Carte Cassini.
1748. Chanvan. — Carte Querret.

71. Champvans, *canton d'Audeux* (Doubs).

XIIe s. prebenda de Chanvanz. — MDIX, p. 87.
XVIe s. Chanvan. — Comitatus Burgundiæ.
1658-1688. Chanvan. — Carte Sanson.
1695. Chanvan. — Carte Jaillot.
1748. Chanvans. — Carte Querret.

72. Champvans, *canton de Dole* (Jura).

1278. Chanvans. — MCVIII, n° 313, p. 281.
1254. Chanvanz de lez Dole. — Ibid., n° XCVII, p. 48.
xive s. E. de Chamvans. — Arch. Doubs, G. II, p. xxv.
xive s. E. de Champvans. — S. Gengulphus : ibid., p. xlvi.
xvie-xviie s. E. de Chanvans. — Ibid., p. lxix.
xvie s. Chanvans. — Comitatus Burgundiæ.
xviie s. Chanvans. — Carte Gérard.
1688. Chanvans. — Carte Sanson.
xviie-xviiie s. Champvans. — Carte Cassini.
1748. Chamvans. — Carte Querret.

73. Champvans, *canton de Gray* (Hte-Saône).

1265. in villa quæ Chanvant dicitur. — Cart. de Corneux, f° 90.
xvie s. Chanvan. — Comitatus Burgundiæ.
xviie s. Chanvan. — Carte Gérard.
1614. Champvans. — Longchamps : Glan. 293,
xviie s. Chanvan. — Ibid., p. 26.
1688. Chamvan. — Carte Sanson.
1748. Chanvans. — Carte Querret.

Le primitif, que laissent entrevoir les vieilles orthographes des quatre villages franc-comtois, peut avoir été * Schanvaens, * Schanvadens, formes romanes de * Skanvadingos, * Skanwaldingos, plus exactement * Skandewaldingos = chez les Skandewaldingi, cad. chez les descendants de Skandewald. La 1re partie du nom propre est le goth. skanda = honte, alld-moderne Schande ; la 2e est le germ. waldan = régner. Skanda est un substantif abstrait tiré de la racine skam, que nous avons constatée dans *Chamblans ;* voir plus haut, p. 69. Le sens du nom propre était vraisemblablement : der mit Scham und Schande Bedeckte = l'homme couvert d'opprobre et d'ignominie. L'idée défavorable, qui y est contenue, ne doit pas nous surprendre plus que celle renfermée

dans le nom franc Horobolla = (Dreckfasz) et le nom burgonde Orovelda a. 487 (Briord) (1) (= celle qui se plaît dans l'adultère). Remarquons enfin que, comme dans Chamblans, le *sk* garmanique initial s'est adouci en *sch,* écrit *ch* en roman. L'origine des quatre Chanvans est identique, c'est-à-dire que ce sont d'anciens établissements burgondes. Le type primitif * Skandewaldingos s'est d'abord resserré en Skandwadens par la chute de la voyelle de liaison *e*, puis le *sk* devint *sch* écrit *ch,* d'où * Chandwadens ; la consonne finale du 1er membre tomba ensuite, de sorte qu'on eut * Chanvadens et enfin * Chanvaens par la disparition du *d* final dans le passage en roman. Chanvaens se contracta au XIIe s. en Chanvens.

74. Chantrans, *canton d'Ornans* (Doubs).

1275. Petrus de Chantrens. -- Cart. Chalon, n° 371, p. 251.
1284. Perrius de Chantrans. — MDVII, p. 542.
1325. Jehanz de Chantrans. — Mabile : Neufchâtel, p. 363.
1337. domnus Guillermus de Chantrens. — Robert : Test., I, p. 357.
1366. Nicolas de Chantrens. — MDIX, p. 122.
XIIIe-XIVe s. Odo miles de Chantrens. — Ibid., p. 38.
1748. Chantrans. — Carte Querret.

Il nous semble qu'ici un *s* initial s'est durci en *ch*, qui ne viendrait pas d'un *sk* primitif, comme dans *Chamblans* et *Champvans ;* voir plus haut, p. 70-71.

On sait que dans les pays de montagne la prononciation est plus dure et plus rauque que dans la plaine. Chantrens (1275) paraît provenir d'un type * Sanderingos, * Sandaringos = chez les Sandaringi, cad. chez les descendants de Sandar. Or Sandar est contracté de Sandaar, Sandahar,

---

(1) *Wackernagel-Sprache und Sprachdenkmäler der Burgunder*, p. 395.

dont le *d* médial s'est également durci en *t* sous l'action de la prononciation patoise. Sandaharius renferme : 1° la racine goth. * santh = vrai, véridique ; 2° le germanique harius = guerrier. Santer existe au VIIIe et IXe siècle ; cf. Förstemann t. I, col. 1296, 97, 98. Chantrans offre beaucoup d'analogie avec *Sandrans* (Ain), 984 Sandrahens, 1105 Sandrehens, Sandraens, Sandrens, v. Guigue : Topographie historique de l'Ain, art. Sandrans. Toutefois, dans l'Ain, le nom propre est Sanderad et le primitif * Sanderadingos.

75. Chasnans, *canton de Vercel* (Doubs).

1208. à Chasnans. — Perreciot III, n° 56, cart. de Montfaucon.
1301. decimas de Chesnans, MD IX, p. 29.
XVIe s. Chanans. — Comitatus Burgundiae.
XVIIe s. Chanans. — Carte Gérard.
1688. Chanans. — Carte Sanson d'Abbeville.
1748. Chanans. — Carte Querret.

Comme dans Chantrans, un *s* primitif paraît avoir été durci en *ch*. Il est regrettable que nous n'ayons pas de graphie du XIIe, car on peut hésiter entre Chasnans et Chesnans. A en juger par les formes des XVIIe et XVIIIe s. l'*a* est primitif ; mais si les orthographes du XIIe montraient uniformément *e*, on pourrait rapprocher Chasnans de *Sécenans* (Hte-Saône) XVIIe s. Sessenan, qui a l'air de provenir de * Sisiningos, patronymique créé sur un nom burgonde Siso (Piper II, 367, 27, Lyon), cas oblique Sisin-. Voir plus bas *Sécenans*. Si au contraire l'*a* est primitif, il faut recourir à un type * Saxiningos, * Sahsiningos = chez les Sahsiningi, cad. chez les descendants de Saxo, Sahso, cas obl. Sahsin-. L'établissement aurait été fondé par un Germain qu'on appelait : le Saxon.

76. Cinqcens, *canton de Rochefort* (Jura).

v. 1080. in Guincens. — Cart. du prieuré de Saint-Marcel-les-Chalon, n° 73, p. 70.
1688. Cincens. — Carte de Sanson d'Abbeville.
xvii-xviii[e] s. Cincens. — Carte Cassini.
1658. Cincens. — Carte Sanson d'Abbeville.
Cinqcens. — Carte de l'Etat-Major.

Si la mention (v. 1080 in Guincens) du cart. de St-Marcel se rapporte réellement à Cinqcens [ce qui est d'autant plus probable qu'il est cité après apud Oiseneens (*Oysenans* anc. prieuré)], nous avons affaire à un patronymique, dont l'aspect primitif était * Winkingos ou * Winikingos = chez les Winkingi, Winikingi, cad. chez les descendants de Winika. Le nom Winika est composé du germ. wini = ami et du suffixe *ka* ; cf. le burg Gomaca, l'ostrog. Hildica. Le *w* germanique écrit uu se change régulièrement en GV ; cf. le burg. Warnaharius et la var. Guarnacharius, vii[e] s. (v. Frédégaire, L. III, c. 18). Mais comment arriver à Cincens, en partant de Guincens ; il y a une forme intermédiaire *Quincens à supposer au xii[e] s., d'où plus tard vint Cincens ; cf. quatre prononcé katre). Nous avons effectivement un *qu* venant de *gu* dans *Guyans*-Vennes (v. pl, h[t]). A côté de Guyens (1139), une bulle mentionne : 1149 in uilla que dicitur Quiens, Wiederhold p. 82. La différence entre Guyans et Cinqcens, c'est que le GV (= germ. uu) a persisté dans Guyans, alors qu'il est devenu *k* dans la localité du Jura. Un exemple analogue nous est fourni par *Cuarnens* (distr. de Cossonay-Suisse), 1001 Quarningis, Quarnens après 1049 MG. XIV, 1095 villa Quarnensis (1), 1149 Cuarnens. Il est hors de doute que Quarningis, par

(1) Jaccard, *Essai de Toponymie*, p. 124.

l'intermédiaire Guarningis, remonte à un * Warningos = chez les Warningi.

77. Clervans, *commune de Chamblay* (Jura), *canton de Villers-Farlay*

1283. Renaut, signour de Clerevans. — Cart. Chalon, n° 28, p. 28.
xvie s. Clervan. — Comitatus Burgundi.
xviie s. Clervan. — Carte Gerard.
1658-1688. Clervan. — Carte Sanson d'Abbeville.
xvii-xviiie s. Clervans. — Carte Cassini.
1748. Clervan. — Carte Querret.

L'orthographe Clerevans (1283) empêche de voir dans cette localité une altération de clara vallis = Clerval, Clairvaux. Il est probable que nous sommes en présence d'un nom de lieu patronymique, dont la forme ancienne était * Clerewaldingos. * Clerevadingos = chez les Clerewaldingi cad. chez les descendants de Clerewald. Le nom propre Clerewald est altéré de Clarawald, dont le 1er élément est le latin clarus, et le 2e le germ. waldan = régner. Clarawald peut se rapprocher de Clarebald, xe s., Clarmunt, ixe s., et Clarembald a. 1056 mentionnés par Först, I col. 369; l'ags. avait aussi Clarembald ; cf. le français Clérembaud. Clarawald est un exemple de nom propre, dont le 1er membre est latin et le second germain. M. Longnon en cite plusieurs autres dans son introduction au Polyptique de l'abbé Irminon. * Clarawaldingos devint * Clerewaldingos par l'affaiblissement de *a* en *e*, et, par la latinisation de wald en wad, * Clerewadingos. Le roman en fit * Clerewadens, puis, avec chute du *d* final devant le suffixe ens, * Clerevaens, Clerevens, écrit Clerevans en 1283.

78. Clans, *canton de Scey-sur-Saône* (Hte-Saône.)

1614. Clans. — Longchamps : Glan., p. 290.
xvie s. Clan. — Comitatus Burgundiæ.
xviie s. Clan. — Carte Gérard.
1653. Clan. — Carte Sanson d'Abbeville.
1695. Clan. — Carte Jaillot.
1748. Clans. — Carte Querret.

Selon toute apparence, Clans est contracté de * Claens, * Cladens (avec *c* pour *g*), aspect romanisé de * Gladingos = chez les Gladingi, cad. chez les descendants de Glado. Glado est un appellatif forgé sur la racine néerlandaise *glad*, ags. glaed = brillant, joyeux, anglais glad = joyeux, anc. nord. gladhr = joyeux, brillant. Ce serait en gothique *glada ; cf. l'anc. sax. gladmod = frohmütig.

79. Coulans, *canton d'Amancey* (Doubs).

v. 1135. Petruz de Coulenz. — Viellard, p. 225.
1243. Cultaria de Colans. — Guillaume : Salins, t. II pr., p. 62 et 63.
1262. a Colans. — Cart. Chalon, no 23, p. 23.
1278. en la fin de Colens. — Ibid., p. 49, no 61.
1288. a Collens. — Ibid., no 78, p. 57.
xiii-xive s. in ecclesia de Colens. — MDIX, p. 42.
1748. Coulans. — Carte Querret.

Colens (xiiie s.) mène à un primitif * Colingos = chez les Colingi. C'est un patronymique qui vient d'un nom Colo, hypocoristique des noms plus complets Colobert, Coloman, dont la racine est l'anc. nord. kollir = casque. Förstemann t. I, col. 371.

80. Couthenans, *canton d'Héricourt* (Hte-Saône).

1287. Cothenans. — Besson : Mém. sur l'abbaye de Lure, pr., no VI, p. 203.

1290. Quottenans. — Ibid., pr. IX, p. 207.
1300. Alardus de Couthenans. — Besson : Ibid.
v. 1300. Jehannette de Cothenans. — Duvernoy : Héricourt, p. 131.
1304. Jehan de Cotenans escuier. — Cart. Chalon, n° 566, p. 431.
1381. Johanneta de Couthenans domicella. — Robert : Test., t. I, p. 495.
1748. Gouthenans. — Carte Querret.

Gothenans, Gouthenans avec G primitif durci en C, est un patronymique, qui dut être *Gutheningos, *Guthaningos = chez les Guthaningi, cad. chez les descendants de Guta, Gutha. Il paraît probable que le nom propre contenu dans le nom de lieu est le nom des Goths ; Vulfilas appelle Gut-thiuda le peuple goth. On peut en rapprocher les Gothones de Tacite (Germania), Gotones (ibid., Annales et les Γύτωνες de Ptolémée. Pline fournit Guthones et Strabon Γούτωνες. Couthenans devrait sa fondation à un Burgonde nommé le Goth.

81. Courlans, *canton de Lons-le-Saunier* (Jura).

1162. Corlan (1). — Rousset : Jura, t. II.
1190. ecclesia de Corlent. — Bulle de Célestin II en faveur de l'abbaye de Baume-les-Messieurs ; Wiederhold, p. 128.
1300. Courlenz. — Cart. Chalon, n° 156, p. 107.
xive s. E. de Collans. — Arch. Doubs, G. II, p. xxiii.
xive s. E. de Collans. — S. Desiderius : ibid, p. xlv.
xvi-xviie s. E. de Courlans. — Ibid., p. lxvii.
1748. Courlans. — Carte Querret.

Corlan provient d'un type *Caurilingos, *Gaurilingos, patronymique formé sur un nom propre Gaurila, diminutif de la racine goth. gaurs = triste, affligé, gaurjan = affliger, ou

(1) 1155 ecclesia de Corlan, bulle d'Adrien V en faveur de Baume-les-Messieurs : *Magnum Bullarium Romanum*, t. II, p. 625 ; Turin, 1857.

plutôt de l'anc. nord, gaurr = géant. Gaurila signifie : le petit, jeune géant, tout comme Wulfila veut dire : le petit loup ; Attila, le petit père. *Gaurilingos se changea en *Caurilingos, puis en *Côrilingos (avec $\bar{o}$ contracté de *au*) ; le nom se resserra et aboutit à *Côrlingos, qui donne le roman *Corleins, *Corlens, écrit à tort Corlent (1190).

82. Cramans, *canton de Villers-Farlay* (Jura).

1135. ecclesia de Cramant. — Rousset : Jura, t. II.
1145. ecclesia de Cremans. — Bulle d'Eugène III, en faveur du chapitre de Saint-Etienne de Besançon ; Wiederhold, p. 66.
1148. ecclesia de Carmans, var. Cramans, Cremans. — Ibid., p. 77.
xiie s. ecclesiam de Cremans. — MDIX, p. 8.
1279. Crémans. — MDVIII, no CCCXXVI, p. 295.
xiiie-xive. Johannes de Aduey curatus de Cramans. — MDIX, p. 145.
1280. en la ville de Cramans. — MDVIII, no CCCXLVIII, p. 322.
xive s. Curatus de Cramanz. — Arch. Doubs, G. II, p. xiii.
xive s. E. de Crammans. — Ibid., p. xxv.
E. de Cramans. — S. Paulus : Ibid., p. xlvii.
xvie-xviie s. — E. de Cramans. — Ibid., p. lxix.
1748. Cramans. — Carte Querret.

Les copistes du xiie s. hésitent entre Cramans et Cremans, mais c'est Cramans qui a persisté. (Piper II, 540_{35}, Langres) cite un nom Gramandus, qui est le participe présent d'une racine *gram-*, contenue dans le verbe gothique gramjan = exciter, in-gramjan = mettre en colère. *Gramands a pour sens : celui qui excite. Sur la racine *gram-*, dont l'aspect faible était *grim-* (cf. Grimmig), il se forma un nom propre Gramald, Gramold (pour Gramvald, Gramwald) = der reizend Waltende, l'instigateur. Gramold, auquel s'ajoute le

suffixe patronymique *ingos-*, devint *Gramoldingos, *Gramodingos, qui prit la forme romane *Gramodens, *Gramoens et enfin *Gramens (écrit Cramens avec C pour G). Quant à Cremans (1145), il faut le faire venir de Grimvald, Grimold (avec *i* bref). Le sens est le même que pour Cramans.

83. Crans, *réuni à Poligny, canton de Conliège* (Jura).

1293. Cren. – Cart. Chalon, n° 39, p. 34.
1340. Richard de Cran, clerc. — Robert : Test., t. I, p. 374.
1748. Crans. — Carte Querret.

Crans est probablement contracté d'un patronymique *Cradingos (pour *Gradingos), créé sur une racine grād ; cf. anc. nord. gràd. = aviditas, anc. h^t^-all^d^ grâtag = avidus. Elle est grēd en goth, où l'on trouve grêdus = faim, adj. grêdags = affamé, grêdon = avoir faim. On sait que l'*ē* goth. s'est parfois conservé en burgonde, au lieu de se changer en *ā*, comme en anc. h^t^-all^d^. Un appellatif Grēda est donc possible et a pour signification : l'homme avide. Förstemann nous fournit effectivement Grado a. 837 (t. I, col. 665). Crans remonte par suite à *Gràdingos (Cràdingos) ou *Grêdingos = chez les Gràdingi ou Grêdingi, cad. chez les descendants de Gràdo ou Grêda. *Cràdingos ou *Grêdingos devint en roman *Cradens ou *Credens, d'où *Craens *Creens, enfin Crens, xive s., Crans.

84. Cravanches, *territoire de Belfort.*

xiiie s. Gravainges, — Pouillé du diocèse de Besançon.
1362. Cravainches. — Schöpflin : Alsace illustrée trad. Ravenez, t. IV, p. 113.
1402. Cravoinche. — Pajot : Notes étym. et hist. sur quelques noms de lieu habités du Territoire de Belfort, M S B E, n° 27, 1908, p. 135.
1473. Cravointchen. — Ibid., p.

1475. Cravoiche. — Dubail-Roy (Bullet. 1908, p. 91, p. j.).
1595. Grawetsch. — Carte Jaillot.
1696. Grawetsch. — Carte Sanson d'Abbeville.
1748. Cravanche. — Carte Querret (1).

Il résulte de l'orthographe Gravainges (XIIIe s.) : 1° que le G primitif s'est durci en K ; 2° que la syllabe *anche* (ainches, oinches, ainges) dérive d'un patronymique *ingas*. Le type ancien était, selon toute probabilité, *Gravoldingas, qui devint *Cravoldingas = chez les Grawoldingi, cad. chez les descendants de Grawold. Grawald suppose Grauwald, Grauvawald, qui contient la racine graw = gris, anc. h^t^-all^t^ grav, gén. grawes, all^d^ grau, et le germ. waldan = régner. *Grawoldingas se changea en *Crawoldingas, puis *Cravodingas, qui prit en roman l'aspect Cravoinges, d'où Cravanche.

85. Crenans, *canton de Moirans* (Jura).

XIVe-XVe s. Odo de Grenant. — MDIX, p. 144.
XVIIe s. Crenan. — Comitatus Burgundiæ.
Crenan. — Carte Gérard.
1680. Crenan. — Carte Sanson d'Abbeville.
1748. Crenans. — Carte Querret.
Rousset : Jura, t. II, cite : Creygnant, Crenan, Crenant.

Grenant laisse deviner * Grîningos, patronymique créé sur la racine *grĭ-*, allongée en *grĭn-* au moyen du suffixe *n-*; cf. l'anc. h^t^-all^d^-grînan, moy. h^t^-all^d^ grînen, all^d^ greinen = tordre la bouche en riant et en pleurant, et l'allemand grinsen = ricaner. Cette racine *grĭn-* produisit un appellatif Grîno = celui qui grince des dents, l'homme furieux. L'allemand actuel possède encore le nom de famille Grein. Förstemann

(1) Voir notre brochure : *Des difficultés que présente l'interprétation des noms de lieu (d'origine germanique) dans le Territoire de Belfort*, parue dans le *Bulletin de la Soc. belf. d'Emul.*, n° 28, 1909, p. 11-12.

cite (t. I, col. 674) Grini dans Grinesheim et le nom lombard Grînebertus (a. 867). Dans Crenans, le *g* de Grîno s'est durci en *c ;* l'orthographe Creygnant prouve que la 1re syllabe du mot avait primitivement un *i* long.

86. Crevans, *canton de Villersexel* (Hte-Saône).

1207. Crevans. — Arch. de Vesoul (communication de M. Eckel).
1207. Galterus de Crevans miles. — Longchamps : Glan., p. 37.
1224. Galterius, miles de Crevans. — Viellard, p. 404.
1230. Waltherus de Crevans. — Longchamps : Glan., p. 37.
1614. Crevans. — Ibid., p. 292.
xviie s. Crevan. — Comitatus Burgundiæ.
xviie s. Crevan. — Carte Gérard.
1696. Grevan. — Carte Sanson d'Abbeville.
1748. Crevans. — Carte Querret.

Crevans nous paraît contracté d'un primitif * Gridewaldingos, formé de l'anc. nord. gridh = paix, sécurité et du germ. waldan. Gridewald signifie : der friedlich Waltende, l'homme pacifique. * Gridewaldingos se resserre en * Gridwaldingos, * Griwaldingos, dont l'aspect roman est * Grivadens, Griwaens, qui, par le durcissement de *g* en *c*, aboutit à * Crivaens, * Crevaens, Crevens, Crevans. L'orthographe Grevan (1696) démontre la présence d'un *g* plus ancien dans le nom propre.

87. Darnin, *lieu détruit près d'Héricourt, canton d'Héricourt* (Hte-Saône).

1196. ad Darnins. — Collection Tuety, p. 111.
1308. à Dornins de les Héricourt, Richard : Neufchâtel, p. 108.
1308. la ville de Darnin. — Duvernoy : Villages détruits du Pays de Montbéliard.
1313. en la ville de Darnin qu'est dou parochaige d'Héricourt.

Darnins remonte à un patronymique *Darningos = chez les Darningi, cad. chez les descendants de Darna ou Darno. Darna est formé sur la racine germ. darn = secret, qui est en goth. daùrni, dans le composé undaùrni-mats = repas de midi (undaurni = non secret) et en anc.-h^t-all^d-tarn, qui figure dans Tarnkappe = manteau qui rend invisible et dans untarneswillari = mittagsweiler, village exposé au midi. Darna signifie : l'homme qui vit à l'écart ; ce serait, comme qui dirait, l'ermite, l'anachorète.

88. Denney. *territoire de Belfort.*

1347. Tueringen. — Hergott, t. III, p. 673.
1344. Thiengen. — Pajot : Villages de Belfort, p. 13.
1347. Dernaix. — Ibid.
1365-1427. Thieringen. — Ibid.
1434-1458. Derneney. — ibid., Derney.
1458. Darney, Derney. — Ibid.
1613. Thaney. — Censier du prieuré de Meroux.
1615. Thanay. — Pajot : Ibid.
1628. Diringen. — Inventaire de la seigneurie de Rougemont.
1655. Derney. — Censier du chapitre de Belfort.
xviie s. Diring. — Comitatus Burgundiæ.
xviie s. Diring. — Carte Gérard.
1696. Diring. — Carte Sanson d'Abbeville.
1687-1727. Dernetz, Dané. — Pajot : Ibid.
1775. Derney. — Ibid.
1748. Derné. — Carte Querret.

A première vue, Düringen et Derney ne semblent avoir entre eux aucun rapport, pourtant, si l'on examine les choses de plus près, on découvre que l'orthographe allemande est calquée sur la forme française. Dernaix (1347), Darney, Derney (1458) remontent manifestement à un primitif *Darningos, patronymique créé sur la racine goth. darn = secret, à laquelle se rattache l'anc. h^t-all^d-tarn- dans tarnkappe, anc.

h^t-all^d-tarni = enveloppé, tarnjan, moy-h^t-all^d-ternen = envelopper, rendre invisible. L'ags. a dyrne (adv. dearnunga); cf. l'anglais moyen et le moyen-bas-all^d-dàren = se cacher et les mots de l'Héliand : dyrne déofles boda = l'envoyé secret du diable (1). Derney, Darney, Dernaix laissent entrevoir une origine commune : *Darningos, en supposant que Dernaix soit faussement écrit pour Dernains. Daringen est altéré de Darningen, aspect allemand de *Darningos, par l'intermédiaire *Darringen. Quant aux graphies Diringen, Dieringen, le *ie* s'explique par le Dearnunga de l'ags. (dyrn-). Sur dyrn- les copistes haut-allemands forgèrent *Dyrningen, d'où, par assimilation, sortit Dirringen et, par le durcissement de *d* en *t*, Tueringen, Tyringen (pour Turningen. Bref, Denney est le même mot que *Darnins* et signifiait anciennement : chez les Darningi, cad. chez les descendants de Darna ou Darno. Darna équivaut pour le sens à : l'homme qui vit à l'écart, l'ermite, l'anachorète.

89. DÉSANDANS, *canton de Montbéliard* (Doubs).

1187, apud Desendens. — Viellard, p. 324.
1196. ad Diesendans. — Coll. Tuetey, p. 111 ; ad Diesendens, Viellard, p. 350.
v. 1250. Dasendans. — Cart. de la Madeleine de Besançon, arch. Doubs.
xive s. E. de Dessandans. — Arch. Doubs, G. II, p. xxxii.
xive s. E. de Sandans, alias Dasendans. — Ibid, p. liv.
xvi-xviie s. E. de Sendans, alias Dasendans. — Ibid, p. lxxv.
xvie s. Desendan. — Comitatus Burgundiæ.
xviie s. Desandan. — Carte Gerard.
1696. Desandans. — Carte Sanson d'Abbeville.
xviie s. Desandans. — Carte de la Princip. de Montbéliard.
xviiie s. Desandans. — Carte Cassini.
1748. Desandans. — Carte Querret.

(1) KÖGEL, *Histoire de la littérature allemande*, t. I. p. 288.

Le primitif est probablement *Diesindingos = chez les Diesindingi, cad. chez les descendants de Diesind. Le nom propre était Theuswindus, Theusindus = le guerrier fort, dont l'aspect goth. serait *Thiu-swinths. Le premier membre est le goth. thius, burg. deus, dius = guerrier, theus dans Agatheus, LB., Angatheus, LB. Le 2e élément sind est altéré de swind (alld ge-schwind), goth. swintha = fort, puissant. Rapprochez le nom féminin Amala-swintha = infatigable et forte, dont les historiens modernes ont fait Amalasonthe et qui est en anc. ht-alld Amal-swind. Le nom burgonde Deusind, Theuswind figure comme féminin dans Teucinda a. 997 (arch. de Montmajour-les-Arles), où *c* a remplacé *s* à tort. A propos du doublet dius et theus en burgonde, on peut comparer le nom du monétaire burgonde Austra-dius = le brillant guerrier (Prou, n° 199, p. 49, Chalon-sur-Saône). Quant à Die, il est tiré de deu, (diu), par l'intermédiaire *ie*.

90. Desnes, *Canton de Bletterans* (Jura).

1089. ecclesia Desnensi. — Gall. Christ., t. XV col.

1089. ecclesia Deexnensis. — Bulle d'Urbain II en faveur de l'abbaye de Baume-les-Messieurs ; Prost : Essai hist. sur Baume-les-Messieurs, p. j., p. 126.

1190. ecclesia Desnensis. — Bulle de Clément III pour Baume-les-Messieurs ; Wiederhold p. 138.

1247. Humbertus dominus de Desnens. — Cart. Chalon n° 37, p. 33.

1247. Humbers sires de Desnens. — Ibid., n° 44, p. 37.

1281. Estevenins d'Asnans escuiers. — MDVIII, n° CCCLXXIII, p. 343.

1303. Degnens. — Cart. Chalon, n° 524, p. 382.

1304. Desnens. — Ibid n° 539, p. 401.

1306. Blanche dame d'Esnens. — Ibid., n° 237, p. 162.

1317. villa de Desnens. — Ibid., n° 624, p. 498.

xive s. E. de Desnans. — Arch. Doubs, G II, p. xxiii.

E. de Desnans. — S. Martinus : Ibid., p. XLIV.
XVI-XVIIe s. E. de Deine. — Ibid., p. LXVII.
1748. Desnes. — Carte Querret.

Desnens, contenu dans l'adjectif Desnensis (1089, 1190), est un patronymique qui a pour source, *Deisiningos, tiré d'un nom propre Deiso (Dîso), gén. Deisinis. Deiso (Dîso) est un appellatif de la racine goth.-deis = prudence, qui paraît dans le nom féminin filu-deisi = astuce, grec πανουργία. Förstemann (t. I, col. 441) enregistre les noms Dîso, Disso, Disibod, Disoald. Desnens équivaut à : chez les Dîsiningi, cad. chez les descendants de Dîso (1). Le mot Dîso (Disoald) semble s'être perpétué dans Tissot, fréquent à Montbéliard et en Franche-Comté.

9.. DOMBLANS, *canton de Voiteur* (Jura).

1089. ecclesiam Dumblensem. — Bulle d'Urbain II pour l'abbaye de Baume-les-Messieurs ; Prost : Essai sur Baume, p. j., p. 126,
1157. ecclesiam de Domblanco. — Dunod : Comté, t. I, pr., no XVC.
1190. ecclesiam Dumblensem. — Bulle de Célestin III pour Baume, Wiederhold, p. 138.
1263. Donblens. — Cart. Chalon, no 335, p. 228, 229.
1282. Domblens. — MDVIII, no CCCLXXXIX, p. 358.
XIVe s. Curatus de Domblanz. — Arch. Doubs G II, p. XII.
XIVe s. E. de Domblan. — Ibid., p. XXII.
XIVe s. E. de Domblans. — S. Symphorianus : Arch. Doubs, G II, p. XLIV.
XVI-XVIIe s. E. de Domblans. — Ibid., p. LXVI.
XVIe s. Domblan. — Comitatus Burgundiae.
XVIIe s. Domblan. — Carte Gérard.
1748. Domblans. — Carte Querret.

---

(1) *ei* gothique avait la valeur de *i* long.

Dumblens [is] (1089, 1190) a pour primitif *Dumblingos, Domblingos, déformé de *Dômilingos, qui provient d'un nom propre Dômila, diminutif de la racine goth. dôms = jugement, dômjan = juger. Cette racine entrait dans la composition des noms propres ; cf. les noms burg. Dômarîcus (Piper II, 364_{20}, Lyon), Dômerîcus monetarius (Yverdon) et l'hypocoristique Domolenus (Piper II, 542_{21}, Langres). Le wisigoth avait Domarius (a. 663) conc, Tolet (= *Domaharius), l'ostrogoth possédait Dûmarith et Dûmildi, où l'*ô* s'est altéré en *û*, le lombard Domoaldus (a. 812). Dômilingos perdit d'abord l'*i* de liaison, d'où sortit *Dôm-lingos, puis, avec insertion d'un B médial, Dômblingos, en roman Domblens, Dumblens.

92. Dorans, *Territoire de Belfort.*

v. 1150. decimam de Douerans. — Viellard, p. 261.
1182. curiam de Dourans. — Ibid., p. 315.
1189. grangiam de Dourans. — Ibid., p. 338.
1427. Douerans. — du dit Dorans, Pajot, p. 54.
1432. Douerans. — Ibid, 1573, Dorans, Ibid.
xviie s. Dorans. — Carte Cassini.
1748. Doran. — Carte Querret.

Dourans (1182) remonte à un type *Duringos, patronymique créé sur la racine anc. nord. thora = oser, qui paraît dans le nom ostrogoth Thurwarus (Jordanès, p. 85_{13}), et est élargie en thoris, dans l'ostrogoth Thorismund et Thurisind, roi des Gépides. Nous aurions donc ici le nom de peuple, Thoringus, Thuringus, descendant des [Hermun] duri = audacissimi. Le *th* devient *d* en burgonde ; cf. Balthamodus LB, qui a pour variantes Baldamodus, Baldimodus LB. On trouve dans la Sabaudia *Thorens* (Haute-Savoie), 1162 vicus Thorens, qui a la même origine.

93. Echenans [-sous-Montvaudois], *canton d'Héricourt* (Haute-Saône).

1110. Otto de Achenans, apud Achenans. — Coll. Tuetey, p. 56 et 57.
1147. terram de Achenans. — Trouillat : I, p. 302.
v. 1150. Otho de Achenans. — Viellard, p. 261.
apud Achenans molendinum unum. — Ibid., p. 261.
v. 1170. Otho miles de Achenans, apud Achenans. — Coll. Tuetey, p. 80.
1181. grangiam de Achenans. — Ibid., p. 92.
1189. grangiam de Achenans. — Ibid., p. 101.
xviie. Echenans. — Carte Cassini.
1748. Eschenans. — Carte Querret.

Achenens correspond à un plus ancien *Achiningos = chez les Achiningi, cad. chez les descendants d'Achin. Achinus existe en 928 dans le cart. de St-Etienne de Dijon (Chart. Bourg., Garnier, n° 34) et est altéré, par le durcissement de *k* en *ch*. de Ak-winus, composé de la racine anc. nord aka = poursuivre ; (cf. le burg. Acbertus, Piper II, 40_9, Langres, II, 209_{25}, Luxeuil) et du germ. win = ami. Ak-win équivaut à : celui qui aime à poursuivre l'ennemi.

94. Echenans [-les-Montbéliard], *canton de Montbéliard* (Doubs).

1361. Eschenans. — MD, t. I, p. 509.
1695. Eschenan. — Carte Jaillot.
xvie s. Eschenan. — Comitatus Burgundiæ.
1696. Eschenens. — Carte Sanson d'Abbeville.
xviie s. Eschenans. — Cart. de la Princ. de Montbéliard, MS. d'E. de Montb., 1907.
xviie s. Echenans. — Carte Cassini.
1748. Echenans. — Carte Querret.

Le primitif était *Scîningos = chez les Scîningi, cad. chez les descendants de Skîno. Scîno est un appellatif de la racine skîn, goth. skeinan = briller, luire, anc.-h^t-all^d, anc. sax., ags. scînan, allemands cheinen. Förstemann mentionne, t. I, col. 1307 un nom Scinus (xxe s.) ; c'est l'ags. Scyn et l'allemand Schein. Le sens de Scîno est : l'homme brillant. Quant l'*e* de *E*-schenens, il a été ajouté en roman pour faciliter la prononciation de *sk ;* c'est le même phénomène qu'on observe dans équiper, anc. franç. e-squiper du bas-all^d skip et dans épieu (anc^t-espieu de l'anc. h^t-all^d spiot).

95. Eclans, *canton de Rochefort* (Jura).

1161. ecclesia de Esclens. — Rousset : Jura II.
1189. Petrus dominus de Esclans. — Droz : Pontarlier, pr., p. 222.
1278. Humbertus d'Esclens chevaliers. — Cart. Chalon, n° 125, p. 85.
1338. Esclans. — Robert : Test., I, p. 364.
xive s. E. de Esclans. — Arch. Doubs, G. II, p. xxv.
— E. de Esclans. — Ibid., p. xlvi.
xvie-xviie s. E. d'Esclans. — Ibid., p. lxix.
1748. Esclans. — Carte Querret.
xviiie s. Eclans. — Carte Cassini.

Dans Esclens, on peut considérer l'*e* comme affaibli d'un plus ancien *a* et admettre un type *Asclens, qui mène à *Askilingos = chez les Askilingi, cad. chez les descendants d'Askila, lequel est un diminutif de la racine germ. ask = frêne, qui avait aussi le sens de lance ; c'est l'allemand Esche ; cf. les noms lombards Asco a. 1019 et le nom franc Ascelinus. Cette interprétation est confirmée par l'ancienne orthographe de *Eclangeot* (1177 Asclanget). On peut rapprocher *Aclens* (Suisse romande), v. 1200 Asclens.

96. Eclangeot, *canton de Rochefort* (Jura).

1177. quartam partem ecclesiæ de Asclanget. — Bulle d'Alexandre III en faveur de l'abbaye de Saint-Paul (Besançon); Wiederhold, p. 94.
1688. Eclangeot. — Carte de Sanson d'Abbeville.
xviie s. Eclangeot. — Carte Cassini.
1748. Esclangeot. — Carte Querret.

Asclanget n'a pas d'autre signification que petit Eclans et démontre péremptoirement que Eclans était à l'origine Asclans, Asclens.

xive s. E. de Esclanget. — Arch. Doubs, G. II, p. xxv.
— E. de Esclangeot. — Ibid, p. xlvii.
xvie-xviie s. E. de Esclangeot. — Ibid., p. lxix.

97. Eguenigue, *territoire de Belfort.*

1303. Aguelingues. — Reprise du fief de Roppe.
1347. Egelingen. — Herrgott III, p. 673.
1452. Anguelingues. — Pajot, p. 12.
1472. Enguelnigue. — Revue d'Alsace 1864, p. 525.
1655. Eguenigue. — Censier du chapitre de Belfort.
1748. Eguenigue. — Carte Querret.

Aguelingues (1303) remonte visiblement à un patronymyque *Agilingos = chez les Agilingi, cad. chez les descendants d'Agila. Agila est un diminutif, dont la racine paraît dans les noms Agilmund, Agilulf, Agilold. Agil est un élargissement de la racine goth. agan = craindre, que l'on constate dans les noms burg. Agatheus LB, Agiulf, Agerius (= Aga-harius), Aguald, Agericus (goth. *Aga-walds, *Aga-reiks). Agila se trouve dans Frédégaire sous l'aspect Aegila, patrice en 601 (livre IV, c. IV. c. 21, p. 129 l. 2 avec la variante Agilanis). Remarquons. pour terminer,

que la forme française a conservé pur l'*a* primitif de Agila, alors que la graphie allemande Egelingen (1347) l'*a* affaibli en *e*.

98. Enans, *hameau au nord de Dambelin, canton de Pont-de-Roide* (Doubs).

L'abbé Richard, *Histoire de la Seigneurie de Neufchâtel*, dit que c'était un fief noble affecté par les seigneurs de Neufchâtel à quelques uns de leurs anciens officiers.

Le hameau est appelé Aynans et aussi Esnans. La carte d'Etat-major porte Enans.

Si l'on s'en rapporte à l'orthographe Esnans, il faut considérer cette localité comme un pendant de *Esnans* (Canton de Baume) et y voir un nom de lieu patronymique * Asiningos, ayant la même origine que *Asnans* (Jura), v. p. 39.

99. Esnans, *canton de Baume* (Doubs).

1276. Esnans. — MDVIII, n° CCXCII, p. 263.
1310. en la ville de Hacenans.
1339. Esnans. — Matile : Neufchatel, t. I. p. 387.
1614. Esnans. — Longchanps : Glan, p. 294.
1695. Enans. — Carte Jaillot.
1696. Enans. — Carte Sanson d'Abbeville.
xviie s. Enans. — Comitatus Burgundiæ.
— Enans. — Carte Gerard.
xviie s. Esnans. — Carte Cassini.
1748. Esnans. — Carte Querret.

Il est fort possible que Esnans (1276) soit au xiie s. Asnans, comme semble l'indiquer la graphie Hacenans, auquel cas la localité s'expliquerait comme *Asnans* (Jura), voir plus haut, p. 39.

100. Etalans, *canton de Vercel* (Doubs).

1049. Athalans. — MDII, p. 263.
XIIe s. ecclesia de Astalans. — MDIX, p. 87.
1229. villa Athalans. — Gall. Christ., t. XV, col 65.
1234. res sitas Athalans. — Ibid.
1240. homines nostri de Athalans. — Clerc I, p. 454-455.
1255. Athalans. — MDII, p. 272.
1261. villa Athalans. — Gall. Christ., t. XV, col. 65.
1316. Athalans. — MDIX, p. 23.
XIII-XIVe s. Estallans. — MDIX, p. 44.
1748. Les Etalans. — Carte Querret.
XIVe s. E. de Athalans. — Arch. Doubs, G. I, p. XXXV.
XIVe s. E. de Estalans. — S. Nicolai : Ibid., p. LVII.
XVI-XVIIe s. E. de Estalans. — Ibid., p. LXXVIII.

Athalans a pour source *Athalingos = chez les descendants d'un burgonde Athala. Voir plus haut *Adelans* (Hte-Saône) et *Andelnans* (Territoire de Belfort).

101. Etouvans, *canton d'Audincourt* (Doubs).

1181. apud Estovans. — Duvernoy : Héricourt pr. no V.
1248. à Estovans. — Coll. Tuetey, p. 158.
1326. femme Girardet qui fut d'Estovans. — Perreciot III, no 121, Arch. de Neufchâtel.
1354. Sebileta d'Estovans. — Robert : Test., p. 424.
1381. Estouvanz. — Ibid., p. 492.
1614. Estouvans. — Longchamps : Glan., p. 294.
1696. Estouvans. — Carte Sanson d'Abbeville.
XVIIe s. Estouvans. — Carte Cassini.
1748. Estouvans. — Carte Querret.

Nous avons expliqué Etouvans comme étant E-stovans (1) et nous l'avons rattaché à un patronymique *Stauuingos,

(1) *Les Etablissements burgondes dans le Pays de Montbéliard*, 1904, p. 65.

dérivé d'un nom Stawa ou Stawo, mais il est plus plausible de considérer l'*e* initial comme faisant partie intégrante du mot. Dans ce cas, Estovans (1181) nous reporte à un type * Aistolvingos, * Aistolfingos = chez les Aistolfingi, cad. chez les descendants d'Aistolf, Aistulf. La diphthongue *ai* s'est contractée en *è* et le *f* de wulf (wolf) s'est adouci en *v* devant le suffixe *ing*. Le nom propre serait Aistulf, dont le 1er membre est le goth. aistan = avoir peur de, estimer et le sens est : le loup (héros) estimé, célèbre. En outre, comme le H initial tombe régulièrement en burg., (cf. Arimundus. 529 pour Harimund), Etouvans peut aussi provenir d'un patronymique * Haifstulfingos, * Haifstolfingos, * Haistolvingos, où se trouve le nom Haifstulf ; le 1er membre renferme le goth, haifsts = dispute (cf. goth. haifstjan = lutter, combattre). Haifstulf correspond à : le loup (héros) âpre au combat. Remarquons que le *f* médial de haifts est tombé. La localité, à en juger par la nature du nom propre, est sûrement de fondation burgonde.

102. Esvans, *canton de Dampierre* (Jura).

1133. Narduinus de Ayvuens. — Cart. de Corneux.
1145. ecclesiam de Ayvans. — Bulle d'Eugène III pour le chapitre de Saint-Etienne (Besançon) ; Wiederhold, p. 65.
1148. ecclesiam de Aiguens. — Ibid., p. 76.
XIIe s. Narduinus de Ayvens. — Cart. d'Acey, fo 16.
1182. donum Narduini de Ayvens. — Bulle de Luce III pour Acey ; Wiederhold, p. 115.
XIVe s. E. de Eivans. — Arch. Doubs, G. II, p. XXV.
— E. de Esvans. — S. Johannes Baptista : Ibid., p. XLVI.
XVI-XVIIe s. E. de Esvans. — Ibid., p. LXVIII.
1688. Evans. — Carte Sanson d'Abbeville.
XVIIe s. Esvans. — Carte Cassini.
1748. Esvans. — Carte Querret.

La forme la plus ancienne Ayvuens (1133) prouve que le nom contenait un *v* double, ce que confirme pleinement Aiguens (1148), où le *GV* reproduit, sous un aspect roman, le *w* germanique. Ayvuens nous semble provenir d'un plus complet *Aiuuaens, conctracté de *Aiuualdens, qui remonte à un patronymique *Aiuualdingos = chez les Aiuualdingi, cad. chez les descendants de Aiuuald. Le nom propre Aiuuald, auquel nous aboutissons, serait en goth., *Aiwawalds = der ewig Waltende ; il renferme : 1° le goth. aiws = temps, éternité ; 2° le germ. waldan = régner, Le type primitif Aiwawalds devient en burgonde Aiwwald avec disparition de la voyelle de liaison *a*, puis l'un des deux *w* est tombé, d'où Aiwald (Aiuuald). Une forme légèrement altérée de Aiuuald est Èwald (Piper II, 242_7, Flavigny), où la diphthongue *ai* s'est resserrée en *è*, et Eoald, évêque de Valence (a. 653-662). A rapprocher de Aiwald le nom du roi wisigoth Euric (= goth. *Aiwa-reiks, der ewig Mächtige), dont le nom est plus souvent écrit : Evaric.

103. Faimbe, *canton de l'Isle-sur-le-Doubs* (Doubs).

xviie s. Fimbes. — Carte de la Principauté de Montbéliard.
Fembe. — Comitatus Burgundiæ.
Fembe. — Carte Gerard.
1695. Fembe. — Carte Jaillot.
1696. Fembe. — Carte Sanson d'Abbeville.
xviie s. Faimbe. — Carte Cassini.
1748. Faimbe. — Carte Querret.

Bien que nous n'ayons pas de graphie antérieure au xviie s., il nous paraît vraisemblable que Fimbes est la corruption d'un plus ancien *Fimbens, contracté de *Fimboens. Nous avons observé la même particularité pour *Desnes* (Jura) et *Banne* (Hte-Saône). Si nous sommes dans le vrai, *Fimboens est l'aspect roman d'un nom de lieu patronymique, *Fimbodens, * Finbodingos, *Faginbodingos. On sait que les raci-

nes magin- ragin- se resserrent au IXe s. en main, rain, d'où mein, rein, min, rin (Magin-harius, Ragin-harius = IXe s. Mainharius, Rainharius). Par analogie, Fagin-bod devint Fain-bod. Finbod. Or, le 1er élément du nom propre est le goth. fagin, contenu dans le verbe faginôn = se réjouir, Χαίρειν ; le 2e est le germ. boda = messager, de sorte que Faginbod a pour sens : le joyeux messager. Ce nom probablement burgonde est constitué comme le burg. Madalbodus (Piper II, 367_{11}, Lyon) = l'envoyé du tribunal. Quant à l'*m* de Fimbes, elle est due à l'influence du *b* suivant, qui a changé fin en fim., *Fimboens, *Fimbodens part de *Finbodingos, *Fainbodingos, *Faginbodingos = chez les Faginbodingi, cad. chez les descendants de Faginbod.

104. FALLERANS, *canton de Vercel* (Doubs).

1229. villa Falerans. — Gall. Christ, t. XV, col. 65.
1240. homines de Falerans. — Clerc, t. I, p. 454-455.
1349. Belinus de Falerans. — Robert : Test. I, p. 592.
1366. Fallerans. — Perreciot III, n° 129. — Arch. de Montbéliard.
1399. Jehan de Falerans. — Robert : Test. I, p. 541.
XIII°-XIVe s. homines de Falerans. — MDIX, p. 57.
— Hugo de Falerans clericus. — Ibid., p. 135.
1748. Falerans. — Carte Querret.

Falerans nous mène à *Faleringos = chez les Faleringi, cad. chez les descendants de Faler. Or le nom propre Falerius est issu de Falaarius, Falahharius. Nous connaissons la seconde partie ; la 1re est le nom de peuple Falah ; cf. Ostfalahi et Westfalahi. D'après Zeuss, p. 390, Falah désigne l'habitant de la plaine. Falahharius perdit de bonne heure le *h* final du premier terme pour devenir Falaharius, Falaarius, Falarius et avec affaiblissement de *a* en *e*, Falerius, Piper (II, 48, St-Gall) cite Faleri. Falahharius signifiait : der Falhenkämpfer.

105. Falletans, *canton de Rochefort* (Jura).

1040. in pago Amausensi altare in villa que vocatur Feletens. — Trouillat, I, p. 169.
1144. ad Faletens. — Bulle de Célestin II en faveur de l'abbaye de Baume-les-Dames ; Wiederhold, p. 51.
1270. Renaudus de Faletans chevaliers. — Cart. Chalon, n° 220, p. 154.
1280. Renaud de Foletain. — Ibid, n° 332, p. 227.
1357. Falatens. — Robert : Test. I, p. 412.
1361. Guy de Faletans. — Ibid., p. 437.
1688. Faletans. — Carte de Sanson d'Abbeville.
xviie s. Falletans. — Carte Cassini.
1748. Faletans. — Carte Querret.

Feletens (1040) semble avoir pour source un patronymique *Feletingos, créé sur un nom propre Feletheus. Le 1er membre est le goth. filu = beaucoup, qu'on trouve dans Filibert (viie s.), Filuliub a. 845, Filimer, roi goth (iiie s. ?), Filimuth, prince hérule, Felithanc, nom ostrogoth v. 533, Feletheus, roi des Rugiens. Le burg. a le 2e membre dans Aga-theus LB, Angatheus LB, Aletheus (Fredégaire), le 1er membre dans Fili-steus (Piper II, 367_{17}, Lyon) = der viel geduldige, Filo a. 871 (Garnier, n° 86), [Fi]licernus, t. 483 (CIL XII, n° 2056, Vienne) = Filigern, goth. *Filugairns = der vielgierige. Feletheus (plus exactement Filitheus), que nous découvrons dans Feletens, était un nom burgonde. *Feletingos laissa tomber le *w* final devant le suffixe *ing-*, et remonte à *Felethewingos, qui produisit le roman Feleteens, Feletens et signifie : chez les Felethewingi, c.a.d. chez les descendants de Feletheus (th. Felethew-).

106. Fertans, *canton d'Amancey* (Doubs).

1149. Rodulfus de Fertens miles. — Viellard, p. 239.
v. 1150. Robertus et Petrus fratres de Fertans. — Guillaume : Salins, t. I, p. 48.

1272-73. Guis de Fertens. — Cart. de Chalon, nº 240, p. 164.
1337. Fertans. — Robert : Test. I, p. 364.
XIIIe-XIVe s. decimas de Fertans. — MDIX, nº 36.
XIVe s. Curatus de Fertans. — Arch. Doubs, G. II, p. XI.
XIVe s. E. de Fertans. — Ibid., p. XX.
XIVe s. E. de Fertans. — S. Leodegarii, p. XLI.
XVIe-XVIIe s. E. de Fertans. — Ibid., p. LXIV.
1748. Fertans. — Carte Querret.

Fertens (1149) provient d'un patronymique *Fertingos = chez les Fertingi. Fertingi se tire de l'anc. nord, ferdh, anc. sax. färd, anc. ht-alld fart, ags feard = route, voyage, expédition. Förstemann, t. I, col. 499, cite Ferding, Fertinc. La racine fert (ferdh) figure dans Ferdinand (a. 829-837) = hardi dans ses expéditions, celui qui entreprend des expéditions hardies.

107. Filain, *canton de Montbozon* (Hte-Saône).

1153. Folens. — Arch. de Vesoul (communication de M. Eckel).
1177. ecclesia de Folens. — Bulle d'Alexandre III en faveur de l'abbaye de Saint-Paul (Besançon), Wiederhold, p. 94.
1188. Folans. — Perreciot, t. III, nº 23, cart. de Bellevaux.
1195. Gilbertus de Foleyns. — Gall., Christ., t. XV, p. 267.
1195. Gislibertus de Folens. — Ibid., Instr., col. 55.
1196. apud Folens. — Diplôme d'Henri VI, Arch. Haute-Saône, H-46.
1242. Warnerus de Foulens. — MDVIII, nº XXII, p. 25.
1270. Fouleins. — Cart. Chalon, nº 195, p. 136.
1369. Poncius de Folains. — MD, p. 132.
XIVe s. E. de Folains. — Arch. Doubs, G. II, p. XXIX.
XIVe s. prope Foulains. — Ibid., p. XXIX.
XIVe s. E. de Foulain. — Ibid., p. 41.
XVIe-XVIIe s. prope Foulain. — Ibid., p. LXXIII.

Folens (1153) aboutit à un primitif *Folingos = chez les Folingi, cad. chez les descendants de Fola. Ce nom Fola paraît être issu de l'anc.-ht-alld-folo = poulain et désigne

un individu pétulant, vif comme un poulain ; le mot est en goth. fula m., anc.-nord. fole, ags. folo, anglais foal (1).

108. Flammerans, *canton d'Auxonne* (Côte-d'Or).

1139. ecclesiam de Flamerens. — Bulle d'Innocent II en faveur de l'abbaye de St-Paul, Wiederhold, p. 37.
1206. Wido de Flamerens. — Cart. d'Acey, f° 27.
1475. dom. Simon Balerii de Flamerans prope Auxonam. — MDIX, n° 1227, p. 121.
XIIIe s. Flamerens. — Cart. Chalon.
XIVe s. E. de Flamerans. — Arch. Doubs, G. II, p. XXV.
XIVe s. E. de Flamerans. — Ibid., p. LXVI.
XVIe-XVIIe s. E. de Flamerans. — Ibid., p. LXVIII.
XVIIe-XVIIIe s. Flamerans. — Carte Cassini.
1748. Flammerans. — Carte Querret.

Flammerans (1748) nous paraît avoir conservé plus purement l'aspect primitif que Flamerens (XIIe s.). Le nom de lieu, qui était un patronymique, provient d'un *Flammeringos = chez les Flammeringi, cad. chez les descendants de Flammer. *M* + *m* remonte visiblement à *n* + *m*, de telle sorte que Flammer était anciennement Flanmêr. Or Pérard (Pièces bourguignonnes, p. 14) mentionne un nom Flanmêrus a. 846, qui se compose : 1° de l'ags. flan = præceps, procax ou de flàn, ags., anc. nord. fleinn = pointe de javelot ; 2° du goth. mêrs = célèbre. Flanmêr resserré en Flammêr, équivaut pour le sens à : le guerrier célèbre armé du javelot.

109. Fluans [Roset-], *canton d'Audeux* (Doubs).

XIIIe s. in villa de Fluans. — MDIX, p. 69.
XVIe s. Faons. — Comitatus Burgundiæ.
XVIIe s. Faons. — Carte Gérard.

---

(1) V. Kluge, *Dict. Etym.* art. Fohlen, p. 120 et art. Füllen, p. 128.

1688. Faons. — Carte Sanson d'Abbeville.
XII[e] s. Fuans. — Carte Cassini.
1748. Fuans. — Carte Querret.

Fluans avait sans doute la valeur de Flouans (u = ou). La 1[re] partie du mot Flu (Flou) est contractée de Floald, resserré de Flodoald. Ce composé renferme l'anc. sax. flôd, anc.-h[t]-all[d]-fluot (all[d]-Flut = flot), got. flôdus, anc. nord. flòth, ags. flòd, anglais flood, flot, et l'altération *oald* du germ. waldan, de telle sorte que Flodewald, Flodoald équivaut à : celui qui règne sur les flots, le roi des mers. Flouans remonte à *Floaldingos, *Flodoaldingos, *Flodewaldingos, qui donne en roman *Floodens, *Flooens d'où par contraction Fluens (avec $u = o + o$). Fluans est donc un nom de lieu patronymique, et signifie : chez les Flooldingi, Flodoldingi, cad. chez les habitants de Flodewald. De Flodoald on peut rapprocher les noms lombards Flòdeuertus (a. 816) = brillant sur les flots, Flôdelandus (a. 837).

110. (Grange de la Roche) AUX FORANS (Doubs).

1748. G. Roche aux Forans. — Carte Querret.

Ce hameau était situé entre Pierrefontaine-les-Vercel et Domprels et rappelle une localité du même nom : *Forens,* canton de Chatillon de Michaille (pays de Gex), qui est écrite en 1146 in cumba Forensi (1). Dans le même département de l'Ain, on rencontre encore un hameau appelé *Furens,* qui fait partie de la commune de Brens (2). Il est probable que les hameaux : aux Forans, Forens et Furens ont la même origine, cad. que ce sont d'anciens établissements burgondes. Ils sont issus d'un patronymique, *Fôringos = chez les Fòringi : Fòringi contient la racine ags. fôr = voyage dans

(1) GUIGUE, *Topographie historique de l'Ain,* art. Forens.
(2) Voir *Brans* (Jura).

le sens de : expédition militaire. Fôringus serait créé sur Fôra = le guerrier, celui qui part en guerre. Un évêque de Grenoble au xe s. est nommé Gundaforius = celui qui part pour le combat. On peut aussi comparer les noms alémanniques Fuarhilt (Piper I, 326), Fuermôd (Piper II. 464) et le nom wisigoth Fôramund a. 1040 (Hist. du Languedoc, t. II, n° 184).

111. Foucherans, *canton d'Ornans* (Doubs).

XIe s. villa que dicitur Folcherens. — MD, t. II, p. 263.
1049. villa Folcherans. — Gall. Christ. : Instrum., col. 13.
1134. magister Stephanus de Foucherans. — Viellard, p. 222.
1162. Stephanus de Folcherens. — Gall. Christ., t. XV, col. 39.
1164. Foucherans, Focherens. — Perreciot III, n° 16, cart. de Bellevaux.
1167. magister Stephanus de Foucherans. — Viellard, p. 289.
1240. homines nostri de Foucherans. — Clerc : Franche-Comté, t. I, p. 454-455.
1261. villa Foucherans. — Gall. Christ., t. XV, col. 72.
XIIIe-XIVe s. apud Foucherans. — MDIX, p. 59.
XIIIe-XIVe s. apud Foucherans. — Ibid., p. 17.
1748. Foucherans. — Carte Querret.

112. Foucherans, *canton de Dole* (Jura).

1179. terram de Fotherens. — Bulle d'Alexandre III en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, Wiederhold, p. 109 (mal lu pour Focherens).
1148. mediatatem decimarum de Cherans, var. de Folcerans, de Folcerens. — Bulle d'Eugène III en faveur du chapitre de Saint-Etienne, Wiederhold, p. 77.
1183. homines de Foucherans. — Bulle de Luce III en faveur de Saint-Vincent, ibid., p. 119.
1251. Petrus, domicellus de Fucherens. — MDVIII, n° XXXIV, p. 36.
1255. la ville de Foucherans de lez Dole. — MDVIII, n° LVIII, p. 58.

1357. Joh. villicus de Foucherans. — Robert : Test., p. 412.
1372. Hugo de Focherans. — Ibid. I, p. 468.
1748. Foucherans. — Carte Querret.

Si l'on examine attentivement les plus anciennes graphies des deux localités franc-comtoises, on observe qu'elles se ramènent à une seule * Folcherens, qui conduit à un patronymique * Folcheringos = chez les Folcheringi, cad. chez les descendants de Folcher. Ce nom propre provient visiblement d'un plus ancien Folcharius, Folcaharius, composé : 1° de l'anc. sax., anc. h^{t}-all^{d} folk = troupe guerrière ; 2° du germ. harius = guerrier. Folcaharius a pour sens : le roi des guerriers. La racine Folk servait à former beaucoup de noms propres : Förstemann (II col. 548-549) mentionne Folcbald, Folcobert, Folcdrut, f. Folker a 785, Folchard, etc. Folcharius a produit en français : Foucher, Fouché, Fouqué, Fouquier, Fouquet.

113. Fraisans, *canton de Dampierre* (Jura).

v. 1115. Hubaldus de Freisans. — Chevalier : Poligny, t. I pr., p. 318.
1141. Petrus Frussard de Fraysen. — Cart. d'Acey, f° 5.
1184. Raymundus de Fraisans. — Gall. Christ., t. XV, col. 54.
1187. Raymundus de Fraysans. — Cart. d'Acey, f° 23.
— apud Fraysens. — Ibid.
1276. en la ville de Frasanz. — MDVIII, n° CCXXXVI, p. 257.
1361. Perruinus de Fraysans. — Robert : Test., p. 430.
1477. au pont de Frazans. — MDVII, p. 130.
1748. Fraisans. — Carte Querret.

L'orthographe Freisans (v. 1115) permet de restituer un patronymique *Freisingos = chez les Freisingi, cad. chez les descendants de Freiso. Le nom Freis représente, croyons-nous, une contraction de Frîgîs, formé, comme le burg.

Fremôdus a. 523 (Pardessus Diplomata, n° 103), de la racine frì = libre et de gîs (contracté de gais), Frîgîs signifie = l'homme libre armé du gais ; cf. encore Frîgunt, Frîher, Friliub. Förstemann, t. I, col. 523-4-5. * Freisingos était probablement à l'origine * Frîgîsingos, qui, par la chute du G médial, se resserra en Frîîs ingoset devint en roman Freisens et Fraysens. Ainsi s'expliquerait la diphtongue *ei* (ay).

114. Frambouhans, *canton de Maîche* (Doubs).

1614. Franbouans. — Longchamps : Glan., p. 295.
Francbouhans. — Pouillé du diocèse de Besançon ; Dunod : Eglise de Besançon, II, p. 486.
1695. Franboans. — Carte Jaillot.
xvie s. Franboans. — Comitatus Burgundiæ.
xvi-xviie s. Franboans. — Carte Gérard.
1696. Les Franboans. — Carte Sanson d'Abbevile.
xviie-xviiie s. Frambouham. — Carte Cassini.
1748. Frambouhans. — Carte Querret.

L'orthographe Francbouhans, que donne Dunod (Eglise de Besançon, Pouillé du diocèse de Besançon) laisse entrevoir un patronymique * Francboldingos = chez les Francboldingi, cad. chez les descendants de Francbold, en admettant que la lecture soit exacte et que *nc* n'ait pas été pris à tort pour *m*. Francbold se compose : 1° soit du nom de peuple les Francs ou plutôt de l'adjectif anc. nord. frakkr = strenuus ; 2° du goth. balths = hardi, burg. balth, bald, bold, Francebald, Francbold équivaut à : infatigable et hardi, et peut se comparer à Francolin a. 788, Francobert (Piper II, 201) Francarius v. 826 ; v. Förstemann t. I, col. 515 et 516. * Franceboldingos devint d'abord, par la chute de la voyelle de liaison, * Francboldingos, * Francbodingos, d'où sortit en roman * Francbodens, puis par la chute du D final devant la syllabe *ens* (= germ. ingos) Franboens, qui est en effet Franboans (1614).

115. FRÉBUHANS, *canton de Lons-le-Saunier* (Jura).

1155. ecclesia de Freboens. — Bulle d'Adrien IV en faveur de l'abbaye de Baume-les-Messieurs ; Magnum Bullarium Romanum, t. II, Arch. Doubs, p. 625.
1190. ecclesiam de Freboens. — Bulle de Clément III pour Baume-les-Messieurs ; Wiederhold, p. 128.
XIIIe s. Frebüans. — Dunod : Comté II, p. 610.
Frebuhans. — Rousset : Jura III.
1748. Frebuan. — Carte Querret.

Freboens (1155) suppose un primitif * Frebodingos, simplifié d'un plus complet * Fredebodingos = chez les Fredebodingi. cad. chez les descendants de Fredebod. Or, Fredebodus se lit dans une inscription burgonde de Decize-sur-Loire (Jahn, t. II, p. 114), et comprend dans la 1re partie le goth * frithu = paix ; cf. le nom du calendrier gothique Frithareikeis = Friedfürst, prince de la paix, qui est chez les Wisigoths Fridericus, var. Friderichus (Jordanès 107_{22}) et les noms burg. Fredemundus LB, = protecteur de la paix, Fredegisclus spatarius LB, Fredeboldus (a 523) Pardessus Dipl., t. I, n° 103), Fredeburc (Piper II_7, Faremoutiers), Fredesindus (Piper II, 361_{21}, Lyon). Dans la 2e partie, nous avons l'ags. boda = messager, goth. * buda, anc. ht-alld boto = messager. Fredebodus équivaut à : Friedensbote, messager de paix. * Fredebodingos se resserra d'abord en * Fredbodingos, puis * Frebodingos, qui s'est romanisé en * Frebodens et, avec la chute du D final devant la syllabe *ens*, Freboens (1155).

116. FREMONDANS, *canton de Maîche* (Doubs).

1136. Willelmus de Frummundans. — Viellard, p. 267.
1140. Brochardus de Fremodans. — Ibid, p. 273.
1614. Fromondans. — Longchamps : Glan., p. 294.

XVI-XVIIe s. Fremondans. — Comitatus Burgundiæ.
XVIIe s. Fremondans. — Carte Gerard.
1695. Fremondans. — Carte Jaillot.
1696. Fremondans. — Carte Sanson d'Abbeville.
XVII-XVIIIe s. Fremondans. — Carte Cassini.
1748. Fremondans.— Carte Querret.

L'orthographe Frummundans (1136) montre que le primitif dut être *Frummundingos, plus exactement *Frumemundingos = chez les Frumemundingi, cad. chez les descendants d'un burgonde Frumemund. Le nom propre Frumemund, qui serait en goth. *Fruma-munds, comprend : 1° le goth. fruma = premier, cf. goth. fruma-baur = le premier né ; 2° le germ. mund = protecteur, de sorte que Frumemund signifie : le premier protecteur, le protecteur par excellence. La graphie Fremodans (1140), qui aboutit à *Fremodingos, *Fredemodingos, patronymique issu de Fredemod, démontre que les copistes ont très souvent confondu ou employé simultanément dans les noms propres mund et mod, ainsi que gund et god, à ajouter bold et bod.

117. Fretterans, *canton de Pierre* (Saône-et-Loire).

1190. ecclesia de Freterens. — Bulle de Clément III en faveur de l'abbaye de Baume-les-Messieurs : Wiederhold, p. 138.
1272. Guy de Freterens, chevalier. — Cart. Chalon, n° 121, p. 84.
1315. Freterens. — Robert : Test. p. 301.
1357. Fraterans. — Ibid., p. 110.
1357. Fratherans. — Ibid., p. 611-62.
XIVe s. E. de Fraterans. — Arch. Doubs, G. II, p. XXIII.
— E. de Fraterans. — Ibid., p. XLV.
XVI-XVIIe s. E. de Freterans. — Ibid., p. LXVII.
XVIIe s. 1680. Freterans. — Carte Sanson d'Abbeville.
XVII-XVIIIe s. Frettrant. — Carte Cassini.
1748. Freterans. — Carte Querret.

Freterans est, à n'en pas douter, un nom de lieu patronymique, dont le primitif était *Freteringos = chez les Freteringi, cad. chez les descendants de Freter. Le nom propre Freter- est altéré de Fretarius, Fretaarius, Fretaharius, qui serait en goth. *Fritha-harjis = le guerrier pacifique et rappelle Frithareiks du calendrier gothique. La graphie Fratherans (1357), où frath remplace à tort Freth tend à prouver que le *t* est altéré d'un plus ancien *th*. Le nom Fretaharius, Fritaharius s'est conservé dans les noms franc-comtois et bourguignons Frediez, Fredez, Fredet, où le *d* est issu d'un th (*t*).

118. Friolais (le), *canton de Maiche* (Doubs).

1596. Frioulens. — Carte Sanson d'Abbeville.
1695. Friolois. — Carte Jaillot.
XVIIe s. Friolois. — Carte Gerard.
XVII-XVIIIe s. Friolets. — Carte Cassini.
1748. Le Friolois. — Carte Querret.

Frioulens a l'air d'être un nom de lieu patronymique, tiré de *Friulfingos (*Friulvingos) = chez les Friulfingi, cad. chez les descendants de Friulf. Ce mot Friulf existe en 716 dans Pardessus, v. Förstemann t. I, col. 495. Friulf, pour un plus complet Friwulf, se compose de la racine germ. frî = libre. et du goth. wulfs = loup, héros.

119. Fuans, *canton de Pierrefontaine* (Doubs).

1188. Narduinus de Fuians. — Perreciot III, n° 28, arch. du prieuré de Morteau.
Ibid : homines de Fuans.
XIIIe s. Fuans. — Dunod : Comté, t. II, anc. livre des fiefs de Montfaucon.
1286. Decimæ de Fuyans. — Droz ; Pontarlier, pr. p. 247.
1695. Fuans. — Carte Jaillot.

xviie s. Fuans. — Carte Gerard.
Fuans. — Comitatus Burgundiæ.
1688. Fuans. — Carte de Sanson.
1748. Fuans. — Carte Querret.

Une localité de même nom existe dans la Suisse Romande ; c'est *Fuyens* (distr. de la Glane) qui est au xiie s. Fuiens, 1248 Fuiens, 1360 J. de fuens, 1688 Fuens (1). Evidemment les deux villages ont la même origine ; ils proviennent d'un patronymique *Fugilingos = chez les Fugilingi, cad. chez les descendants de Fugila. Une inscription rhénane nous fournit le nom Fugilo (n° 292, Kraus. Les inscriptions chrétiennes des pays rhénans). Förstemann, t. I, col. 547 note aussi Fugal a. 824. *Fugilingos produisit, par la chute du *g* médial Fuilens, d'où Fuyens.

120. Fusnans, *lieu détruit près de l'Isle-s.-le-Doubs* (Doubs).

v. 1140. Hugo de Fusnans. — Viellard, p. 235.
xiie s. Raynaldus miles de Fusnans. — Cart. de Lieu-Croissant.
xiie s. Simon clericus de Fusnans. — Ibid.
v. 1150. Petrus domicellus de Fusnans. — Perreciot : Alm. pour 1789, p. 163.
1187. terras et possessiones territorii de Fusnans. — Viellard, p. 323.

Fusnans (2), dont il est souvent question dans le cartulaire de l'abbaye de Lieu-Croissant, était, avant la moitié du xiie s., un village considérable sur la rive gauche du Doubs au pied de la colline qu'il faut traverser pour aller à Rans. Des maisons, les restes d'une ancienne chapelle et le cimetière de l'Isle, qu'on nomme encore de nos jours : en Fue-

---

(1) *Stadelmann,* p. 72.
(2) xive s. E. de Fusnans. — Arch. Doubs, G. II, p. XXXIII.
xive s. E. de Feusnans. — Nativitas, B. M. V., ibid., p. lv.
xvie-xviie s. E. de Flennans. — Ibid., p. lxxvi.

nans, occupent l'emplacement de ce village(1). Fusnans paraît dériver d'une forme ancienne *Fûsningos, *Fûsiningos = chez les Fûsiningi, cad. chez les descendants de Fûso. La racine du nom propre est l'anc. h^t-all^d funs = promptus, pronus, ags. et anc. nord. fûs. On lit sur une inscription trouvée à Charnay (Saône-et-Loire) Fûsia ; dans une autre, découverte à Montgifi (Suisse romande) paraît le nom double Imiman Fons, ce qui montre que le burgonde employait funs et fûs. On peut aussi comparer les noms burg. Sigifunsus, Fûshildis a. 882 (Pérard, p. 57), Fûscardus a. 870 (Pérard, p. 150) et Ayrfons (Piper II, 240_{11}, Flavigny). Fusnans est donc formé sur le cas oblique fûsin- d'un nom Fûso, appellatif créé sur la racine fûs.

121. Gellin, *canton de Mouthe* (Doubs).

Gerlin. — Annuaire du Doubs, 1846.
1266. Gerlans (prioratus de). — Cart. Chalon, n° 16, p. 14.
1274. Petrus de Gellans. — Archidiaconus de Faverney, MDIX, p. 42.
1312. Gellain, — Cart. Chalon, n° 599, p. 459.
1331. dom. Johannes de Gillans, canonicus, MDIX, p. 73.
1680. Gerlin. — Carte Sanson d'Abbeville.
xviie s. Gerlin. — Carte Gérard.
1748. Gerlin. — Carte Querret.

La graphie Gerlans, dont Gerlin (xviie et xviiie s.) n'est qu'une variante orthographique, suppose Gerlens, qui se rattache à *Gêrlingos, *Gêrilingos = chez les Gêrilingi ; cad. chez les descendants de Gêrila. Le nom propre, auquel nous aboutissons, est un diminutif du germ. gairu, anc. nord. geirr, anc. sax. et anc. h^t-all^d gâr, ags. gâr = lance, qui figure dans les noms Gêrhard, Gêrbert, etc., dans les noms burg. Gayrbertus (Piper II, 242_6, Flavigny), Gairradus (Piper I,

(1) Abbé Richard, *Histoire de la Seigneurie de Neufchâtel en Comté.*

48_{11} II, 540_{13}. Langres). Gêrraus (Piper II, 210_3, Luxeuil), Gêrricus (Piper II, 210_4, Luxeuil). Gêrila signifie : le petit guerrier armé du gais (gair par rhotacisme). Les orthographes Gellans (1274) et Gellain (1312) font voir l'assimilation de *r* à *l*.

122. GEORFANS, *canton de Villersexel* (Hte-Saône).

1614. Gerfans. — Longchamps : Glan., p. 294.
XVIIe-XVIIIe s. Georfans. — Carte Cassini.
1748. Georfans. — Carte Querret.
1785. Georsans (pour Georfans). — Longchamps, p. 52.

Gerfans (1614) et Georfans (XVIIe s.) nous semblent avoir pour origine un patronymique *Jerfingos, *Jorfingos, qui dérivent d'un plus complet *Jorlfingos, *Jarulfingos = chez les Jarulfingi, cad. chez les descendants de Jarulf. Le nom propre comprend : 1° l'anc. nord. jara = combat ; 2° le goth. wulf = loup (héros). Jarulf a pour sens : celui qui se conduit en héros dans le combat. Piper (II, 203) mentionne Jarolf, qui est identique à Jarulf.

123. GERMONDANS, *canton de Marchaux* (Doubs).

1284. Germondans. — MDVII, n° XXIV, p. 542.
1614. Germondans. — Longchamps : Glan., p. 291.
Germondans. — Comitatus Burgundiæ.
1688. Germondans. — Carte Sanson.
XVIIe-XVIIIe s. Germondans. — Carte Cassini.
1748. Germondans. — Carte Querret.

Germondans se rapporte à un type *Gêrmundingos = chez les Gêrmundingi, cad. chez les descendants de Gêrmund. On lit dans Pérard, p. 9 Gêrmundus, a. 884, qui est d'ailleurs fréquent dans Piper (II, 167_{27}, Murbach), 205_3 (Klingenmünster). La forme allémannique est Germunt, Kermunt. Gêrmund

est composé : 1° du germ. gêr (aspect rhotacisé de gaisa = lance) ; 2° du germ. mund = protecteur. Gêrmund veut dire : le défenseur armé du glaive et rappelle l'ostrogoth Gêsimund.

124. Gesans, *hameau de Germondans, canton de Marchaux* (Doubs).

1258. Gysens. — MDVIII, n° XLIII, p. 45.
1360. Jehan de Trétudans, chevalier, sire de Gesans. — Robert : Test. I, p. 34.
1614. Gesan. — Longchamps : Glan., p. 291.
1688. Gresan. — Carte Sanson d'Abbeville (mal écrit pour Gesan).
1696. Gesan. — Ibid.
XVIIe s. Gesan. — Comitatus Burgundiæ.
XVIIe s. Gesan. — Carte Gérard.
XVIIe-XVIIIe s. Gesans. — Carte Cassini.
1748. Gesans. — Carte Querret.

Gysens (1258) nous met sur la trace d'un nom de lieu patronymique, qui avait comme primitif *Gîsingos = chez les Gîsingi, cad. chez les descendants de Gîsô. Dans Gîsô, l'*î* est contracté d'un plus ancien *ei*, *ai*, de telle manière que Gîsingos remonte à *Gaisingos. La racine, que renferme le nom, est le goth. *gais (= gaira, lance), qu'on rencontre dans les noms burg. Gaisaldus (Piper II, 210_{27}, Luxeuil) et Gaisulfus. Gaiso, hypocoristique de Gaisaldus, veut dire : l'homme armé du gais. Parmi les noms composés de gais. Förstemann note Ariogais, IIe s., Hunegais, Ve s., Laniogais, IVe s. et Radagais, t. I, col. 588-589 ; en vandale, la diphthongue s'affaiblit en *ei*. Geiserix, Ve s. et en *e* chez les Ostrogoths Gêsimund (1).

(1) Voir plus haut *Gellin*, sur gais et gair (ger), p. 101 et 102.

125. Glamondans, *canton de Roulans* (Doubs).

1141. ecclesiam de Glamundens. — Droz : Pontarlier, pr. p. 209.
1189. apud Glimundens. — Ibid., p. 224.
1614. Glamondans. — Longchamps ; Glan., p. 294.
xviie s. Glaimondans. — Comitatus Burgundiæ.
1688 et 1696. Glaimondans. — Carte Sanson.
xviie-xviiie s. Glamondans. — Carte Cassini.
1748. Glamondans. — Carte Querret.

Glamundens (1141) laisse entrevoir un patronymique * Glamundingos, abrégé de * Glademundingos = chez les Glademundingi, cad. chez les descendants de Glademund. Le nom propre Glademund se compose : 1° de l'ags. glád, anc. nord gladr. = joyeux ; cf. l'ags. glád mod = frohmütig, d'humeur joyeuse ; 2° du germ. mund = protecteur. en sorte que Glademund a pour signification = le joyeux protecteur. * Glademundigos perdit d'abord la voyelle de liaison *e*, d'où * Gladmundigos, puis le *d* final du 1er terme tomba dans le passage en roman, ce qui aboutit à Glamundens. Dans l'orthographe Glimundens (1189) on découvre une racine glis, qui est l'anc. nord. glys = ce qui brille ; cf. l'anc. nord., glys-gjarn = désireux de ce qui brille. La racine glis se rattache au goth. glitmunjan = briller, anc. frison glisa = briller, allemand gleiszen = briller, ags. glissjan = même sens. L'allemand a encore glitzern. Glismund équivaut à : le brillant protecteur. * Glismundingos se changea en * Glimmundingos par l'assimilation de *s* à *m*, puis * Glimundingos par la simplification d'une d'une des deux *m*, d'où le roman tira Glimundens (1189).

126. Gladuans, *lieu détruit près de l'Isle-sur-le-Doubs* (Doubs).

1187. Gladuans. — Bulle de Grégoire VIII en faveur de l'abbaye de Lieu-Croissant ; Viellard, p. 324.

Dans la bulle mentionnée par Viellard, on lit le passage suivant : « terras et possessiones territorii de Blussans, « Mancenans, Larvans, *Gladuans, Romafans* et etiam de « *Fusnans* ». Il est à présumer que — comme Romafans et Fusnans, — Gladuans est un hameau détruit dans le voisinage de l'Isle-sur-le-Doubs. L'*u* de Gladuans a très vraisemblablement la valeur *ou* (= *ol* plus ancien) ; par suite Gladuans laisse percer un plus complet * Gladoldens, qui paraît se rapporter à un patronymique * Gladoldingos = chez les Gladoldingi, cad. chez les descendants de Gladold. Gladold, plus exactement Gladoald, Gladewald, se compose : 1° de la racine ags. glád = joyeux (voir plus haut Glamondans) ; 2° du germ. waldan = régner. Gladewald a pour sens : der fröhlich Waltende. * Gladoldingos perdit le *d* final devant le suffixe *-ing* et devint * Gladoldens, * Gladouens, écrit Gladuans.

127. Glainans, *canton de Clerval* (Doubs).

1147 terram de Glaenens. — Trouillat I, p. 301.
1366. Glainnans. — Perreciot III, n° 129, Arch. de Montbéliard.
XIVe s. Glaynans. — Ibid., Arch. de Belvoir.
1614 Glainans. — Longchamps : Glan., p. 294 (Longchamps écrit à tort Glavians).
XVIe. Glaenans. — Comitatus Burgundiæ.
1696. Glainans. — Carte Sanson.
XVIIe-XVIIIe s. Glainans. — Carte Cassini.
1748. Glainans. — Carte Querret.

Le primitif auquel conduit Glaenens était probablement * Glaeningos, altéré de * Glaweningos = chez les Glaweningi, cad. chez les descendants de Glawo. Ce nom propre, dont le cas oblique était Glawin, est un appellatif de la racine glavu, goth, glaggvus, anc. ht-alld glauw = intentus, ingeniosus. Cf. les noms alémanniques Glauperaht a. 823, Glaumunt a. 791, Förstemann, t. I, col. 657. * Glaweningos perdit le *w* final, d'où le roman fit Glaenens.

128. Gondenans [-les-Montby], *canton de Rougemont* (Doubs).

Willermus Faber de Gondenans prope Monbis, MDIX, n° 78, p. 422.
xviie-xviiie s. Gondenans-sous-Montby. — Carte Cassini.
1614. Gondenans-sous-Montby. — Longchamps : Glan., p. 295.
1748. Goudenans. — Carte Querret.

129. Gondenans [-les-Moulins], *canton de Rougemont* (Doubs).

xii^e s. Guido de Gondenans. — Perreciot : Alm. pour 1789, p. 172.
— apud Gondenans. — Ibid.
1263 Gondenans. — MDIX, p. 556.
1282. Mergerite de Gondenans. — Robert : Test., p. 279.
1318. in villa de Gondenens. — Carte Chalon, n° 640, p. 506.
1653. Gondenans. — Carte Sanson.
xviie s. Goudenans. — Carte Gerard.
1696. Gondnans. — Carte Sanson.
xviie-xviiie s. Gondenans. — Carte Cassini.
1748. Gondenans-le-Moulin. — Carte Querret.

L'origine des deux localités est identique, puisque leurs deux anciennes orthographes sont semblables. Le primitif dut être *Gundiningos = chez les Gundiningi, cad. chez les descendants de Gundo. Ce nom est un appellatif créé sur la racine gundi-gunda-, et l'aspect abrégé des noms burgondes Gundaharius LB, Gundemundus LB, Gundobadus LB, Gundericus (inscription d'Orbe, Suisse romande). *Gundiningos est forgé sur le cas oblique Gundin. Le Corpus Inscriptionum nous fournit Condo (avec C pour G) (CILXII n° 5186 Sisteron). Le sens de Gundo était : le combattant.

130. Gonsans, *canton de Roulans* (Doubs)

1134, Rollandus de Goncens. — Gall. Christ., t. XV, Instr. col. 29.
1145. ecclesia de Goncens. — Bulle d'Eugène III en faveur de Saint-Etienne de Besançon ; Wiederhold p. 66.
1144. apud Goncens. — Bulle de Luce II pour l'église de la Madeleine (Besançon), ibid., p. 66.
1148. ecclesiam de Gonsens. — Bulle d'Eugène III pour Saint-Etienne, ibid., p. 77.
1230. Lambertus de Gonsens. — Richard ; Grâce-Dieu.
1242. apud Goncens. — Viellard, p. 444.
1245. terram de Gonsans. — Guillaume : Salins, t. I, p. 145.
1284. in villa de Goncens. — MDIX, p. 40.
1334. Gonçans. — Robert : Test. I, p. 346.
xive s. E. de Goncens. — Arch. Doubs, G II, p. xxxiv.
xive s. E. de Gonssans. — S. Mauritii, ibid., p. lvi.
xvi-xviie s. E. de Gonsan. — Ibid., p. lxxvii.
1696. Gonsans. — Carte Sanson.
1748. Gonsans. — Carte Querret.

Goncens (1134) et Gonsens (1148) paraissent devoir être rapportés à un primitif *Gunsingos = chez les Gunsingi, cad. chez les descendants de Gunso. Gunso est un hypocoristique issu de la racine gund ; il remplace peut-être un plus ancien Gundja, formé de gund comme goth. arbja = héritier, de arbi = héritage. Gundja s'est changé en Guntio, écrit Gunso. Ce qui est certain, c'est qu'un monétaire d'Avenches s'appelle Gunso (Prou, 1273, p. 277 et 278).

131. Goudans, lieu détruit au territoire de Bourogne, *Territoire de Belfort.*

1604. entre les chaintres de Gouldans. — Censier du chap. de Belfort (1), les chaintres de Gouldans..., le rupt de Gouldans.

(1) Communication de M. Lablotier, de Bourogne.

1608. doz le feys aultrement en Gouldans. — Livre des Collonges de Meroux.
1533. basse planche au lieu dit en Goudans. — (copie vidimée de 1678).
1695. Goudain..., de Goudans..., le rupt de Goudans, terrier du chapitre de Belfort.
1741. ragie Goudan. — Terrier de la seigneurie de Delle.

Selon toute apparence, Gouldans reproduit un primitif *Guldingos = chez les Guldingi, cad. chez les descendants de Gulda. Or Gulda contient le goth. gulth, anc. ht-alld gold = or. Ce serait un hypocoristique des noms burgondes, Guldefulsus comes LB. pour Guldefunsus = avide de l'or, Guldehulfus comes LB, Guldericus a. 964 (Pérard, p. 40). Un manuscrit de la classe B donne aussi Guldeulfus, qui est Guld-wulf, Guldewulf = le loup doré.

132. Gouhelans, *canton de Rougemont* (Doubs).

1187. apud Gouhelans. — Viellard, p. 325.
1263. à Guouhelans. — MDIX, p. 556.
1287. messire Jacques de Gouelans. — MDVIII, ne CCCVI, p. 375.
1614. Gouhelans. — Longchamps : Glanures, p. 271.
xviie s. Goelan. — Comitatus Burgundiæ.
1695. Goelan. — Carte Jaillot.
xviie s. Goelan. — Carte Gerard.
1696. Goelan. — Carte Sanson.
xvii-xviiie s. Gouhelans. — Carte Cassini.
1748. Gouhelans. — Carte Querret.

L'aspect primitif du mot paraît avoir été *Gauwilingos = chez les Gauwilingi, cad. chez les descendants de Gauwila. Le nom propre Gauwila est un diminutif tiré de la racine goth. gawi = canton et gauja = incola. Förstemann note (t. I, col. 622) un féminin Cauwila ixe s., St.-Gall, a. 826, no 299 ; cf. les noms complets Widagauwo vie s., Gawin

a. 623, le burg. Gaviunt f. (Piper II, 374, Lyon) pour Gawigund ?, Goiswintha, fille du roi Athanagilde VIe s., Gawiulf a. 615 (Pardessus, n° 230). *Gauwilingos contracta d'abord *au* en *o*, *Gôwilingos, puis le *w* médial disparut et on eut *Gôilingos, qui, passant en roman, devint Gôelens, écrit Gouelans et enfin Gouhelans, où *h* est mis pour marquer le hiatus.

133. Gouhenans, *canton de Villersexel* (Haute-Saône).

1186. Wirricus de Gonens. — Longchamps : Glan., p. 54.
1203. Reginaldus de Goenans. — Gall. Christ., t. XV.
1317. Gouhenans. — Robert : Test. I, p. 257.
1333. Hugues de Gouenans, chevaliers. — Longchamps : Glan., p. 54.
1340. messire Jehans, seignour de Gouhenans. — Ibid.
1343. Johannes de Gohenans. — MDIX, p. 38.
1343. Dom Johannes de Gouhenans canonicus. — MDIX, p. 31.
1614. Gouhenans. — Lonchamps : Glan., p. 292.
XVIIe s. Gœnen. — Comit. Burgundiæ.
— Gœnan. — Carte Gerard.
1653. Gœnen. — Carte Sanson.
1695. Gœnan. — Carte Jaillot.
1696. Gœnen. — Carte Sanson.
XVIIe s. Gouhenans. — Carte Cassini.
1748. Gouhenans. — Carte Querret.

Gonens (1186), Goenans (1203) aboutissent à un type *Gawiningos = chez les Gawiningi, cad. chez les descendants de Gawin. Gawin existe en 623 ; il est composé : 1° du goth. gawi = canton ; 2° du germ. win = ami. Gawin est altéré d'un plus complet Gawi-win, Gawwin, qui devient Gauwin par la vocalisation du premier *w* en *u* ; *Gawiningos provient donc de *Gawiwiningos, d'où *Gauwiningos ; la diphthongue *au* s'est resserrée en *ō*, ce qui produisit *Gôwiningos ; le mot, en passant en roman, perdit le *w* médial, d'où vint *Goenens, Goenans (1203).

134. Goumois, *canton de Maîche* (Doubs).

1177. ecclesiam Gomoensem. — Trouillat, t. I, p. 361.
1247. locum de Guiemoien, eccl. de Guiemoiens. — Ibid., p. 572.
1304. Goumoens. — Trouillat III, p. 79.
v. 1360. par le pal de fers de Gomoy. — Ibid., IV, p. 143.
xvii^e s. Gomoy. — Comitatus Burgundiæ.
xiv^e s. E. de Gomoins. — Arch. Doubs, G. II, p. xxxi.
xive s. E. de Gomoy, B. M. Virginis. — Ibid., p. liii.
xvie-xviie. E. de Goumois. — Ibid., p. lxxv.
1695. Goumoy. — Carte Jaillot.
1696. Goumoy. — Carte Sanson.
xviie-xviiie Goumoy. — Carte Cassini.
1748. Goumoy. — Carte Querret.

Gomoensis est un adjectif forgé sur Gomoens, romanisé de Gômôdingos = chez les Gômôdingi, cad. chez les descendants de Gômôd. Le nom propre Gomod (français Gomot) est abrégé du burg. Gôdemôd, qui renferme le goth. gôds = bon, allemand gut ; 2° le goth. môds = müthig. Gôdemôd (goth. *gôdamôds) équivaut à l'allemand : gutmüthig = bien disposé, bienveillant. *Gôdemôdingos, d'où vient Goumois, perdit l'*e* de liaison ; on eut Gôdmôdingos ; le nom se resserra par la chute du *d* final dans le 1er membre du composé ; Gômôdingos laissa tomber le *d* final devant le suffixe *-ing* et le roman changea le mot en Gomoens, où *ens* a la valeur de *eins*, comme le prouve Gomoins. Il existe ailleurs dans la Burgondie un village du même nom *Goumoens*-la-ville (distr. d'Echallens, canton de Vaud), qui est en 1139 Goumoëns, 1141 Gomoëns (Droz : Pontarlier pr., p. 252), où figure le nom propre Gudemôd (= der göttlich Gesinnte), dont on peut rapprocher le nom burg. Gudemundus LB (= le divin protecteur. Goumois et Goumoëns sont sûrement d'anciens établissements burgondes.

135. Gredisans, *canton de Rochefort* (Jura).

xvie s. Gredisan. — Comitatus Burgundiæ.
xviie s. Gredisan. — Carte Gerard.
1688. Gredisan. — Carte Sanson d'Abbeville.
xvi-xviie s. Gredisans. — Carte Cassini.
1748. Gredisans. — Carte Querret.

Le patois local dit : Gueurdisans.

Malgré l'âge relativement récent des orthographes, que nous avons pu recueillir, Gredisans peut s'expliquer sans peine et doit se rapporter à un patronymique * Grêdisingos = chez les Gredisingi, cad. chez les descendants de Gredis. Dans Gredis, l'*e* doit être long et primitif, parce que l'*a* ancien se maintient d'habitude intact ; cf. *Adelans* (Haute-Saône), 1178 Adelens, voir plus haut, p. 27. Gredis nous semble contracté de Grêdigîs, qui existe en lombard sous l'aspect Grâdigîs a. 814. Förstemann, t. I, col. 665. Le premier membre est le goth. grêdus = faim. dont l'*ē* est devenu *â* dans l'anc. nord. gràd = aviditas, l'anc. h^t-all^d grâtag = avidus. Gîs est fréquent dans les noms burg. Gîsbergia a. 953 (J. Garnier p. 144), Gîsmundus (Piper II 40_8 Novalèze). Grêdigîs signifie : le guerrier armé du gais et avide. Grêdigîsingos, auquel nous arrivons en dernière analyse, perdit le *g* médial entre deux *i* et se transforma en Grêdiîsingos, d'où sortit par la contraction de *i* + *i* en *ī* * Grêdìsingos = roman Gredisens et (xvie s.), Gredisans.

136. Guyans-les-Durnes, *canton d'Ornans* (Doubs).

1259. en la paroche de Guens. — Cart. Chalon, n° 3, p. 32.
xvie s. Guians. — Comitatus Burgundiæ.
xviie s. Guyans. — Carte Gérard.
1688. Guians. — Carte Sanson d'Abbeville.
1748. Guyans-les-Durnes. — Carte Querret.

137. Guyans-Vennes, *canton de Vercel* (Doubs).

1139. apud Vinnas, in villa que dicitur Guyens. — Wiederhold, p. 37.
1149. in uilla que dicitur Quiens. — Ibid., p. 82.
1247. ecclesia de Guyans en Vegnes. Droz : Pontarlier pr., p. 242.
1247. ecclesia Guyans. — Gall. Christ, t. XV, col 70.
1333. Guhans en Vennes. — Robert : Test. p. 348.
xiv. s. E. de Guihans. — Arch. Doubs, G. II, p. xxxiv.
— E. de Guyans. — Assumptio B. M. V., ibid., p. lvi.
xvi-xviie s. E. de Guyans. — Ibid.. p. lxxvii.
1748. Guyans en Venne. — Carte Querret.

Les deux villages ont évidemment la même origine, puisque les graphies anciennes sont identiques. Guyens (1139) remonte, comme *Vulliens* (Suisse romande) à un patronymique *Willingos = chez les Willingi, cad. chez les descendants de Will. *Vulliens* (distr. d'Oron, canton de Vaud) est en 1150 Villens. 1154 Vuillens, 1190 Willens. Le groupe *Vu* représente le signe roman pour le *w* germanique. En Franche-Comté, ce *w* est rendu par GU. L'exemple le plus ancien que nous connaissions de ce changement date du viie siècle ; il se trouve dans Frédégaire, qui écrit : livre III, c. 18. Warnarium majorem domûs p. 140 et la variante Guarnacharium 4 b². Par l'intermédiaire GU, Warnaharius a donné Garnier (Bourgogne et Franche-Comté). Dans Guyans, y reproduit le double *l* de Will. L'orthographe Quiens (1149) est intéressante, en ce sens qu'elle prouve clairement que le GU a pu devenir QU en roman, de manière que *Cuarnens* (distr. de Cossonay, canton de Vaud), 1011 Quarningis, aboutit à *Warningos, dont le *w* germanique est devenu *qu* par l'intermédiaire GU. *Vyans* (Hte-Saône), 1196 Vyens, a probablement la même origine que Guyans et Vulliens. Un nom propre Will est contenu dans Willo (CIL XII, n° 5686 $_{934}$, $_{935}$, Genève).

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ (1912-1913)

Outre les envois réguliers des Sociétés correspondantes, notre Société a reçu les dons suivants :

Du Département du Doubs.......................... 200 f.
De la Ville de Besançon .... 300 f.

Du Ministère de l'Instruction publique :

Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France :

Bibliothèque de la Guerre, 1911. 1 vol., 547 pages. — Paris (Plon).

Archives de la Guerre, par L. Tuetey, 1912. 1 vol., 503 pages. — Paris (Plon).

Bibliographie générale des Travaux archéologiques et historiques, tome V, 4e livraison, 1911.

Bibliographie annuelle des Travaux archéologiques et historiques, 1908-1909.

De l'Université de Besançon :

Rapport sur la situation et les travaux des établissements d'enseignement supérieur de Besançon en 1911-1912. 1 broch. in-8°, 86 pages. — Dodivers (Besançon, 1912).

De l'Observatoire national de Besançon :

24e Bulltein chronométrique 1911-1912, par A. Lebeuf. 1 broch. in-8°, 137 pages. — Millot (Besançon, 1913).

De l'Académie de Besançon :

Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté (tome X).

De la Ville de Besançon :

Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790 (T. Ier : 1290-1576), par MM. Max Prinet, Just Berland et Georges Gazier.

De la Préfecture du Doubs :

Répertoire numérique de la série L (administration 1789-1800) *des Archives du département du Doubs,* par Maurice Pigallet. — Jacques (Besançon, 1912).

De la Préfecture de la Haute-Saone :

Répertoire numérique de la série T (instruction publique, sciences et arts) *des Archives départementales de la Haute-Saône,* par A. Eckel, archiviste.

De la Société d'Émulation d'Abbeville :

Documents inédits relatifs à l'histoire du Chapitre et de l'Eglise de Saint-Vulfran d'Abbeville, tome V, 355 pages. — Abbeville, 1912.

De la Société des Antiquaires de Picardie (fond. Ledieu) :

Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie (t. II).
Atlas : *Bulle sur papyrus de Benoît III, pour l'abbaye de Corbie (855),* par Brunel.
Atlas : *Ville et canton de Doullens*, notices par des Forts. — Picard (Paris, 1912).

De l'Université de Tübingen :

5 thèses de droit, 5 de philosophie, 5 de sciences politiques.

De l'Académie suédoise des Sciences :

Les prix Nobel en 1911. 1 broch. in-8°. — Stockholm, 1912.

De MM. :

Thomassin, *Jacques de Molay, dernier grand'maître de l'ordre du Temple.* 1 broch. in-8°, 28 p. — Boutet (Paris, 1912).

X. Delisle, *Lettres de Léopold Delisle* (2e fascicule), *correspondance avec A. Castan (1855-1909)*. 1 broch. in-8o, 91 p. — Saint-Lô, 1912.

Dr Ricardo Lynch, *Rapport sur un groupe d'enfants débiles, malades... à l'effet de les améliorer*. 1 vol. br. in-8o, 293 p. — Buenos-Ayres, 1911.

Roger Roux, *Le procès de Poncet Barillet* (affaire de haute trahison en Franche-Comté au XVIIe siècle).

Dr Maxime Druhen, *Besançon disparu*, série de photographies. — Jacques et Demontrond (Besançon, 1912).

Pointelin, *Credo spiritualiste déduit de la science*. 1 broch. in-8o, 68 p. — Lons-le-Saulnier, 1912.

Dr Girardot, *Les premières études de Géologie en Franche-Comté (1742-1850)*. 1 vol., 269 p. — Besançon, 1912.

Ch. Thuriet, *Le chant de la vieille cathédrale*, petit poème gothique. 1 broch. 10 pages. — Jacques et Demontrond (Besançon, 1912).

Edmond Chapoy, *Table générale de la revue de la Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain (1872-1888)*. 1 broch., 59 p. — Paris, 1912.

V. Thomassin, *Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté, conservés aux Archives nationales*. 1 broch., 15 p. — Boutet (Paris, 1912).

Duval, *Note sur les diverses éditions du Traité de Ph. Sylv. Dufour : Usage du café, du thé, du chocolat*. 1 broch. in-8o, 7 p. ; Lyon. — Nouveaux documents sur *Claret de la Tourette*. 1 broch. in-8o, 13 p. — Lyon.

F. Boucherit, *Les cloches de l'église Saint-Georges de Vesoul* (notes d'histoire locale). 1 broch. in-8o, 32 p. — Vesoul, 1912.

Sollaud, *Sur une nouvelle variété du « Palaemonetes varians » Leach*. 1 fasc. in-4o, 4 p. — Paris, 1912.

H. Michel, *Les tumulus du bois de la Côte, à Fallon (Haute-Saône)*. 1 broch. in-8o, 7 p. — Paris, 1912.

M. BELIN, *Une tentative de restauration monarchique dans la principauté de Neufchâtel (1856)*. 1 broch. in-8°, 27 p. — Paris, 1912.

Léon FABRE, *De l'ordre à la base de la géométrie*. 1 br. in-8°, 4 p. — Bordeaux, 1913.

Georges GAZIER, *Gustave Courbet : l'homme et l'œuvre*. 1 br. in-8°, 43 p. ; Besançon, 1906. — *Les poètes comtois du passé*. 1 broch. in-8°, 41 p. — Lons-le-Saulnier, 1913.

CALLET, *Max Buchon*, poésies. 1 vol. in-12, 234 p. ; Sandoz (Paris, 1878). — *L'agonie du Vieux Paris*. 1 vol. in-8°, 184 p. ; Daragon (Paris, 1911).

P. D'ESTRÉE et A. CALLET, *La duchesse d'Aiguillon (1726-1796)*. 1 vol. in-8°, 432 p. — Emile-Paul (Paris, 1912).

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er Octobre 1913.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérique (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1913.

Président................	MM.	Dr Roland ;
Premier Vice-Président ..		Pidancet, avocat à la Cour ;
Deuxième Vice-Président.		Dr Richard ;
Secrétaire décennal......		Georges Gazier ;
Secrétaire-adjoint........		Vendeuvre ;
Trésorier...............		C. Cellard ;
Archiviste...............		Euvrard ;
Archiviste honoraire......		Kirchner.

Membres honoraires (26).

MM.

Le Préfet du département du Doubs (M. Milleteau).

Le Général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Bonneau).

Le Premier Président de la Cour d'Appel de Besançon (M. Jean).

Le Procureur général près la Cour d'Appel de Besançon (M. Jaudon).

L'Archevêque de Besançon (S. G. Mgr Gauthey).

Le Recteur de l'Académie de Besançon (M. Padé).

Le Maire de la ville de Besançon (M. A. Saillard).

Le Gouverneur de la place de Besançon (M. le général Matton).

L'Inspecteur d'Académie à Besançon (M. Baillot), 3 *bis*, square Saint-Amour.

Choffat, Paul, attaché à la direction des services géologiques du Portugal; à Lisbonne (113, rua do Arco a Jesus). — 1896.

Pingaud, Léonce, correspondant de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des lettres ; 17, rue Mégevand, Besançon. — 1896.

Metzinger (le général), ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre; à Chalezeule (banlieue de Besançon). — 1899.

Courbet, Ernest, receveur municipal honoraire de la Ville de Paris; 1, rue de Lille, à Paris. — 1905.

Grandmougin (Charles), 16, rue Chauveau, à Neuilly-sur-Seine. — 1907.

Pointelin (Auguste), artiste-peintre, à Mont-sous-Vaudrey (Jura). — 1907.

Gougeon, Francis, premier président honoraire de la Cour d'appel ; 7, rue Général Lecourbe, Besançon. — 1909.

Kirchner, ancien négociant ; 55, quai Veil-Picard, Besançon. — 1909.

Lyautey (le général Hubert), résident général de France au Maroc ; 5, rue Bonaparte, à Paris. — 1913.

MAURIS, directeur de la Cie P.-L.-M. — 1913.

NAGEOTTE (le docteur), professeur d'histologie au Collège de France. — 1913.

PFISTER (Christian), professeur à la Sorbonne, directeur de la *Revue historique*. — 1913.

ROY (Jules), professeur à l'Ecole des Chartes ; 19, rue Hautefeuille, à Paris. — 1913.

BATAILLE (Frédéric), homme de lettres, maison Duc, à Saint-Claude. — 1913.

BICHET (Albert), château de la Pailletterie, par Montargis (Loiret). — 1913.

BOUVIER (Louis-Eugène), membre de l'Académie des Sciences, professeur au Muséum. — 1913.

BRULARD (le général), du Corps expéditionnaire du Maroc. — 1913.

Membres résidants (139) (1).

MM.

Allard, chef de bataillon en retraite, 106, Grande-Rue. — 1909.

Aubert, Louis, ancien directeur de la Confection militaire du 7e corps d'armée, 91, Grande-Rue. — 1896.

Baigue (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, 5, rue de Lorraine. — 1897.

Bailly, Roger, fabricant d'horlogerie, 7, rue de la Cassotte. — 1911.

Baudin, E., essayeur de la Garantie, 11, rue Morand. — 1909.

Beauquier, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs ; à Montjoux (banlieue). — 1879.

Béjanin, Henri (Mme), 17, rue des Granges. — 1912.

*Berdellé, ancien garde général des forêts, à Rioz (Haute-Saône). — 1880.

Bernard, ancien pharmacien, 40, rue de Belfort. — 1910.

Bertrand, Madeleine (Mme), 73, Grande-Rue. — 1913.

*Besson, Paul, colonel d'artillerie en retraite, 13, rue Charles-Nodier. — 1894.

Boname, Alfred, photographe, à la Viotte (banlieue). — 1874.

Bonnet, Charles, ancien pharmacien, ancien conseiller municipal, 35, Grande-Rue. — 1882.

Bourdin (le docteur), médecin-major en retraite, 30, rue Charles-Nodier. — 1900.

Bourgoignon (lieutenant-colonel), 16, rue de la Préfecture. — 1912.

*Boussey, professeur honoraire, 109, rue J.-J.-Rousseau, à Dijon. — 1883.

Bouton, René, président du Tribunal, à Briançon (Hautes-Alpes). — 1903.

Boutterin, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, 4, rue Emile-Zola. — 1874.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidant* afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

Brunschwig, Charles (le docteur), 62, Grande-Rue. — 1909.

Burlet (le chanoine), vicaire général du diocèse de Besançon, 10, rue Ernest-Renan. — 1881.

Buyer (Jean de), propriétaire, 23, rue de la Préfecture. — 1902.

Cellard, Camille, architecte, 3, rue de la République. — 1902.

Cénay, pharmacien, 26, avenue Carnot. — 1897.

Chapoy, Léon (le docteur), ancien directeur de l'Ecole de médecine, 11, Grande-Rue. — 1875.

Chapoy, René (le docteur), 19, rue de la République. — 1909.

Charrière (le docteur), 14, rue de la Préfecture. — 1909.

Chaton (le docteur), 4, rue Granvelle. — 1911.

Chavelet (le docteur), 31, Grande-Rue. — 1910.

Chipon, Maurice, avocat, ancien magistrat, 25, rue de la Préfecture. — 1878.

Clavey, président de Chambre à la Cour d'appel, 62, Grande-Rue. — 1902.

Cler (abbé), secrétaire de l'Archevêché, 12, rue de la Convention. — 1912.

Clerc, Edouard-Léon, représentant de commerce, 12, rue du Chasnot. — 1897.

Coillot, pharmacien, 1, quai de Strasbourg. — 1884.

Coindre, Gaston, dessinateur, 5, rue du Capitole. — 1908.

Colsenet, Edmond, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, ancien conseiller municipal, 15, rue Charles Nodier. — 1882.

Cornet, avocat à la Cour d'appel, 67, Grande-Rue. — 1910.

Courgey, ancien avoué, 16, rue des Granges. — 1873.

Dangelzer, Georges, notaire, 115, Grande-Rue. — 1909.

Dayet, André, ancien receveur d'enregistrement à Besançon; 2, rue des Chalets, à la Mouillère. — 1901.

Delabarre, directeur de la succursale du Comptoir d'Escompte de Paris, 10, rue Moncey. — 1909.

* Demandre, Hubert, château de Filain (Haute-Saône). — 1909.

Deschamps, rédacteur à la Préfecture, 118, Grande-Rue. — 1912.

Dodivers, Joseph, imprimeur, 87, Grande-Rue. — 1875.

Douge, Victor, industriel, 9-11, avenue de la Gare. — 1911.

MM.

* Dreyfus, Victor-Marcel, docteur en médecine ; 19, rue de la Cassotte (aux Chaprais). — 1889.

Dreyfuss, professeur au Lycée Victor-Hugo ; 6, place du Jura. — 1911.

Drouhard, ancien officier, 14, rue Mégevand. — 1912.

Droz, Edouard, professeur à la Faculté des lettres, 5, rue Péclet. — 1877.

Druhen, Léon, à Voray (Haute-Saône). — 1908.

Druhen, Maxime (le docteur), 74, Grande-Rue. — 1908.

Druot (abbé Paul), secrétaire de l'Archevêché, 79, Grande-Rue. — 1901.

Dubourg, Henri, industriel, 28, rue Charles-Nodier. — 1906.

* Euvrard, directeur honoraire d'Ecole normale, 14, rue Ronchaux. — 1911.

Eydoux, Henri-Ernest, administrateur des magasins du « Bon Marché », 104, Grande-Rue. — 1899.

Febvre, Lucien, professeur à l'Université de Dijon, 6, rue des Fontenottes, à Besançon. — 1904.

Feuvrier, Victor, licencié ès-lettres ; Hôtel du Lion d'Or, à Besançon. — 1912.

Fournier, professeur de géologie à l'Université, 10, avenue de Fontaine-Argent. — 1899.

Gaudy, 13, rue de la Préfecture. — 1911.

Gazier, Georges, conservateur de la Bibliothèque de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 1, rue Gambetta. — 1903.

Girardot, Albert, géologue, docteur en médecine, 15, rue Mégevand. — 1876.

Grenier, Alfred, conservateur des forêts, 5, Villas bisontines. — 1904.

* Grillier, Maurice, avoué près la Cour d'appel, 3 *bis*, square Saint-Amour. — 1910.

Grorichard, pharmacien, 12, place de la Révolution. — 1909.

Guillin, préparateur de physique à la Faculté des sciences, 27, rue de la Préfecture. — 1909.

Guillin (le général), château de la Grette (banlieue). — 1911.

Henry, Jean, docteur ès sciences, 39, rue Ernest-Renan. — 1857.

MM.

Hétier, François, botaniste, à Mesnay-Arbois (Jura). — 1895.

d'Hotelans, Octave, 22, rue Chifflet. — 1890.

Hyenne (le docteur), 23, rue des Granges. — 1909.

Krug, Charles, notaire, avenue Victor-Delavelle. — 1906.

Lambert, Maurice, avocat, ancien magistrat, 13, quai de Strasbourg. — 1879.

Leclerc, Adrien, conseiller à la Cour d'appel, 9, rue Gambetta. — 1904.

Ledoux, Emile (le docteur), 13, quai de Strasbourg. — 1875.

Ledoux, Eugène (le docteur), 74, Grande-Rue. — 1908.

Liautey, Victor (le docteur), à Saint-Ferjeux (banlieue). — 1908.

Lime, Claude-François, négociant, 46, rue Battant. — 1883.

Limon, Maurice (le docteur), dentiste, professeur suppléant à l'Ecole de Médecine, 10, rue Morand. — 1905.

Magnin (le docteur Ant.), professeur à l'Université, doyen honoraire de la Faculté des sciences, directeur de l'Institut botanique, ancien adjoint au maire, 8, rue Proudhon. — 1885.

Maige, Pierre, pharmacien, 27, rue Ronchaux. — 1909.

Mairot, Henri, banquier, ancien conseiller municipal, président du Tribunal de commerce, 17, rue de la Préfecture. — 1881.

Maldiney, Jules, chef des travaux de physique à la Faculté des sciences, 27, rue Charles-Nodier. — 1889.

Malnoury, capitaine, 5, rue de la Mouillère. — 1910.

Mandrillon, avocat, 19, Grande-Rue. — 1894.

Marchand, administrateur des Salines de Miserey, à Miserey (Doubs). — 1910.

Marion, Paul, libraire, 64, Grande-Rue. — 1912.

Masson, Valery, avocat, 102, Grande-Rue. — 1878.

Mathieu, Albert, 18, rue Charles-Nodier. — 1909.

Mathieu, négociant, 21, rue des Granges. — 1912.

Mathiez (Alb.), professeur à la Faculté des Lettres, 12, rue de la Convention. — 1912.

Mauvillier, Pierre-Emile, photographe, 3, rue de la Préfecture. — 1897.

MM.

Michel, Henri, architecte-paysagiste, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, conservateur du Musée archéologique, Fontaine-Ecu (banlieue). — 1886.

Monnier (le docteur), dentiste, 4, square Saint-Amour. — 1910.

Montenoise, avocat, 2, rue de la Madeleine. — 1894.

Mourgeon, Clovis, artiste-photographe, 6, rue Lecourbe. — 1909.

Mourot (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre du Diocèse, 14, rue Charles-Nodier. — 1899.

Nardin, ancien pharmacien, 1, rue de la Mouillère. — 1900.

Nargaud, Arthur, docteur en médecine, 17, quai Veil-Picard. — 1875.

Nicklès, pharmacien de 1re classe, 128, Grande-Rue. — 1887.

* Ordinaire, Olivier, consul de France, en retraite; Maizières (Doubs). — 1876.

Outhenin-Chalandre (le chanoine), curé de St-Ferjeux (banlieue). — 1902.

Party, Léon, comptable, à Tarragnoz (banlieue). — 1905.

Pateu, Georges, 9, avenue Carnot. — 1909.

Perrenot, Th., professeur au Lycée de Marseille ; à Sainte-Marguerite (Bouches-du-Rhône). — 1909.

Picot, Louis, ingénieur civil des Mines, 2, rue Mairet. — 1909.

Pidancet, avocat, 31, quai Veil-Picard. — 1905.

Polliot (le docteur), 70, Grande-Rue. — 1911.

Poulet, Alphonse, ancien négociant, 9, rue de Pontarlier. — 1913.

Poulet, Alphonse (Mme), 9, rue de Pontarlier. — 1913.

Raffour, président du Tribunal de commerce, 23 *bis*, quai de Strasbourg. — 1910.

Rémond, Jules, notaire, 44, Grande-Rue. — 1881.

Rémond (l'abbé), aumônier du Lycée Victor-Hugo, 34, rue Charles-Nodier. — 1909.

* Richard, Louis, médecin inspecteur, directeur du Service de santé du 7e Corps d'armée ; 119, Grande-Rue. — 1878.

Rivet, capitaine d'artillerie, 10, rue Ernest-Renan. — 1909.

Roland (le docteur), professeur à l'École de Médecine, 10, rue de l'Orme de Chamars. — 1899.

Rouget, directeur honoraire d'Ecole normale ; 124, Grande-Rue. — 1902.

MM.

Saillard, Albin (le docteur), ancien sénateur et conseiller général du Doubs ; place Victor-Hugo. — 1866.

Saillard, Antoine, maire de la Ville de Besançon, avocat à la Cour d'appel, 10, rue de l'Orme de Chamars. — 1912.

Sainte-Agathe (le comte Joseph de), avocat, archiviste-paléographe, 3, rue d'Anvers. — 1880.

Sancey, Alfred, négociant, conseiller général du Doubs, adjoint au maire ; 14, rue d'Alsace. — 1899.

Savoye, Henri, artiste peintre, à la Bouloie (banlieue). — 1901.

Simon, avocat, 26, rue de la République. — 1909.

Simonin, architecte, 13, rue du Lycée Victor-Hugo. — 1892.

Simonin, agent-voyer honoraire, 24, rue Chifflet. — 1913.

Sollaud, Ed., agrégé d'histoire naturelle, 95, Grande-Rue. — 1909.

Thuriet, Maurice, procureur de la République, à Brest (Finistère). — 1901.

Tramu (abbé L.), chapelain de Notre-Dame-des-Buis. — 1912.

* Truchis de Varennes (le vicomte Albéric de), 9, rue de Pontarlier. — 1900.

Ubel, directeur des papeteries des Prés-de-Vaux ; 9, rue de la Cassotte. — 1910.

Vaissier, Georges (le docteur), 109, Grande-Rue. — 1898.

* Vandel, Maurice, ingénieur des arts et manufactures ; 161, rue Duvivier, à Aubervilliers (Seine). — 1890.

* Vautherin, Raymond, ancien capitaine du génie ; 78, rue Mozart, à Paris. — 1897.

Vautier, capitaine, 46, rue de Dole. — 1913.

Vendeuvre, avocat près la Cour d'appel, 5, rue de Lorraine. — 1911.

Vernerey, professeur au Lycée Victor Hugo, à Fontaine-Ecu (banlieue). — 1911.

Vernier, Léon, professeur à la Faculté des lettres, 10, rue du Général-Lecourbe. — 1883.

Vouillot, Fernand, receveur des hospices, 103, Grande-Rue. — 1912.

Vregille (chanoine de), 4, rue de la Préfecture. — 1910.

Wehrlé, administrateur des Salines de Chatillon ; 5, rue de la Mouillère. — 1894.

Zeltner, Maurice, négociant, 26, rue de la République. — 1909.

Membres correspondants (80).

MM.

* Almand, Victor, lieutenant-colonel du génie, attaché à la Direction des travaux du chemin de fer de Konakry au Niger (Guinée française); à Baume-les-Dames (Doubs). — 1882.

André, Ernest, notaire ; 17, rue des Promenades, Gray (Haute-Saône). — 1877.

* Bardet, juge de paix ; à Brienne-le-Château (Aube). — 1886.

Barbey, Frédéric, archiviste paléographe ; 20, rue de Tournon, à Paris, et au château de Valleyres (canton de Vaud). — 1903.

Bertin, Joseph, médecin honoraire des hospices de Gray, à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône). — 1897.

Bey-Rozet, Charles, propriétaire et pépiniériste ; à Marnay (Haute-Saône). — 1890.

Billardet, René, professeur agrégé de l'Université, au Lycée d'Annecy. — 1909.

Blondeau, Georges, procureur de la République ; à Vesoul. — 1895.

Boislin, Joseph, directeur des tramways électriques du Finistère; 1, place Saint-Sauveur, à Brest. — 1909.

* Bordy, à Alaise (Doubs). — 1909.

* Bredin, professeur honoraire ; à Conflandey, par Port-sur-Saône (Haute-Saône). — 1857.

Brune (l'abbé Paul), curé doyen de Mont-sous-Vaudrey, correspondant des Comités des Travaux historiques et des Monuments historiques au Ministère de l'Instruction publique ; Mont-sous-Vaudrey (Jura). — 1903.

* Bruand, Léon, inspecteur des forêts ; 11 *bis*, rue de la Planche, Paris. — 1881.

Callet, Albert, publiciste ; 41, rue Violet, Paris. — 1912.

Challan de Belval (le docteur), médecin principal en retraite ; 9, impasse Maria, au Chalet, Marseille. — 1909.

* Chapoy, Edmond, avocat ; 8, boulevard Victor-Hugo, à Bourg (Ain). — 1910.

Cordier, Jules-Joseph, receveur principal des Douanes; Blamont (Doubs). — 1862.

MM.

David, Louis, avocat; 7, rue Pierre-Nicole prolongée, Paris. — 1910.

Demangel, Robert, licencié ès-lettres; chemin de Montrapon (banlieue). — 1912.

* Deullin, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

Dumont; 2, Thier de Cornillon, Bressoux-Liège (Belgique). — 1910.

Duval, H.; 13, rue Vaubécour, Lyon. — 1910.

Feuvrier (l'abbé), chanoine honoraire; 7, rue Péclet, Besançon. — 1856.

Feuvrier, Julien, professeur honoraire, archiviste de la Ville; 8, rue des Romains, Dole (Jura). — 1893.

Fromond (l'abbé), curé de Crissey (Jura). — 1902.

Gaiffe, Félix, docteur ès-lettres, professeur au Lycée Carnot, à Paris; 10, rue Gambetta, Asnières (Seine). — 1904.

Gauthier, Léon, archiviste aux Archives nationales; 1, quai aux Fleurs, à Paris. — 1898.

Gensollen, Gabriel, juge au Tribunal civil; Aix (Provence). — 1902.

Germain, président du Tribunal; à Yssingeaux (Hte-Loire). — 1908.

* Grenier, René (le docteur), médecin de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur; 36, rue Ballu, Paris. — 1902.

Gronsfeld, Louis, rédacteur en chef du Monde diplomatique; 8, rue de Valois, à Paris. — 1912.

Grosperrin (le docteur); Pont-de-Roide. — 1908.

Guichard, E.-Xavier, chef de la Sûreté; Préfecture de police, et 11, rue Denfert-Rochereau, Paris. — 1908.

Guignard, Fernand, archiviste-paléographe; 7 *bis*, rue Michel-Chasles, Paris, et à Dole (Jura). — 1902.

* Guillemot, Antoine, archiviste de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

Guyé, Henri, ancien président du Tribunal de commerce de la Seine; 38, boulevard Sébastopol, Paris. — 1910.

Henriet, Eugène (le docteur), conseiller général du Doubs; à Orchamps-Vennes (Doubs). — 1910.

Huart, Arthur, ancien avocat général; 2, rue d'Italie, à Vevey (Suisse). — 1870.

MM.

Laforest (Marcel Pécon de), capitaine d'infanterie coloniale ; Rochefort (Charente-Inférieure). — 1895.

* Lapret, Paul, artiste-peintre ; 90, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine). — 1901.

Lebrun, Louis, répétiteur au lycée de Lons-le-Saunier. — 1906.

Léger, Charles, publiciste ; 49, rue de Paris, à Meudon (Seine). — 1912.

Le Mire, Paul-Noël, avocat ; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura). — 1876.

Ligny, industriel ; 52, rue Labrouste, Paris (XVe). — 1910.

Longin, Emile, ancien magistrat ; 1, place St-Jean, Dijon. — 1896.

Louvot (le chanoine Fernand), curé de Gray (Hte-Saône). — 1876.

Madiot, Victor-François, pharmacien ; Jussey (Hte-Saône). — 1880.

Maire, André ; à Fourg, par Liesle (Doubs). — 1903.

Marmier (le duc de), conseiller général de la Haute-Saône ; au château de Ray-sur-Saône (Haute-Saône). — 1867.

Marquiset (le comte Alfred), 32, rue Malakoff, à Paris. — 1897.

* Massing, Camille, manufacturier ; Puttelange-lez-Sarralbe (Lorraine allemande). — 1891.

* Meiner, Edmond, maire de l'Isle-sur-le-Doubs. — 1908.

Menthon (le comte René de) ; Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), et château de Saint-Loup-lez-Gray, par Sauvigney-lez-Angirey (Haute-Saône). — 1854.

Mercier, libraire, bibliophile ; 3, rue de la Préfecture, Dijon. — 1909.

Millot, notaire ; Frasne (Doubs). — 1909.

* Montet (Albert de) ; Corseaux-sur-Vevey (Suisse). — 1882.

Moustier (le marquis de), député et conseiller général du Doubs ; château de Bournel, par Rougemont (Doubs), et 15, avenue de l'Alma, Paris. — 1874.

Moustier (le comte Lionel de), conseiller général du Doubs ; château de Bournel (Doubs), et 17, avenue de l'Alma, Paris. — 1903.

Paris, docteur en médecine ; à Luxeuil (Haute-Saône). — 1866.

Perrod, Maurice (abbé), aumônier du lycée de Lons-le-Saunier ; rue Rouget-de-Lisle, à Lons-le-Saunier (Jura). — 1912.

* Perronne, Marcel, ancien conseiller de préfecture ; 41, rue Devosges, Dijon. — 1903.

MM.

* Perrot (l'abbé F.-Xavier), curé-doyen de Mandeure (Doubs). — 1902.

* Piaget, Arthur, archiviste cantonal et professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse). — 1899.

Pichon, Henri, directeur de l'Ecole Pratique ; 37, rue de Rivoli, à Paris. — 1912.

Pidoux, André, archiviste-paléographe, docteur en droit ; Dole (Jura). — 1901.

Piquard, Léon (Dr), conseiller général du Doubs ; Roche (Doubs). — 1890.

Piroutet, Maurice, géologue ; à Salins (Jura). — 1898.

Prinet, Max, archiviste-paléographe ; 18, rue Maurepas, Versailles, et à Gouhenans (Haute-Saône). — 1895.

* Reboul de la Julhière, au château du Grand-Vaire (Doubs). — 1903.

* Reeb, E., membre correspondant de l'Académie des sciences, président honoraire de la Société de pharmacie d'Alsace-Lorraine ; à Strasbourg (Alsace). — 1901.

Robert (le docteur) ; à Arbois (Jura). — 1910.

Roux, Roger, substitut du procureur de la République ; 21, rue Scheurer-Kestner, Belfort. — 1903.

Roy, Emile, professeur à la Faculté des lettres ; 9, rue de Mirande, Dijon. — 1894.

* Saillard, Armand, négociant ; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

Sandoz (Edmond), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel ; 51, rue de Lille, Paris. — 1910.

Sollaud (le docteur) ; 5, rue Callou, Vichy. — 1909.

Thuriet, Charles, président honoraire du tribunal ; 51, via Ospedale, Turin. — 1905.

* Travers, Emile, ancien archiviste du Doubs, ancien conseiller de préfecture ; 18, rue des Chanoines, Caen (Calvados). — 1869.

Vendrely, pharmacien ; Champagney (Hte-Saône). — 1909.

Vuillaume, Edmond, directeur de la Société suisse de banque et dépôts ; avenue du Théâtre, Lausanne. — 1910.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 1912-1913

Membre honoraire.

MM.

RÉVILLOUT, Eugène, conservateur honoraire du Musée du Louvre ; 128, rue du Bac, à Paris. 1907

Membres résidants.

MM.

BARREY, Emile, architecte, 95, Grande-Rue. 1910

MÉTIN, Georges, agent-voyer d'arrondissement en retraite, 13, rue des Vieilles-Perrières (banlieue). 1868

VERNIER, Alfred, inspecteur divisionnaire de la Compagnie d'assurances générales sur la Vie, villa des Glaïeuls, à la Croix d'Arènes (banlieue). 1910

Membres correspondants.

MM.

COSTE, Louis, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Salins (Jura). 1866

DUFAY, Jules, notaire ; Salins (Jura). 1875

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES & ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (174)

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique (*cinq exemplaires des mémoires*) ; Paris 1856

Ain.

Société scientifique, historique et littéraire du Bugey ; Belley 1912

Société d'émulation de l'Ain ; Bourg 1868

Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain ; Bourg 1894

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. 1862

Société historique et archéologique de Château-Thierry. 1898

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat. 1851

Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France ; Moulins 1894

Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais ; Moulins. 1860

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes ; Gap 1884

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes ; Nice 1867

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ; Rodez. 1876

Belfort (Territoire de).

Société belfortaine d'émulation. 1872

Bouches-du-Rhône.

Bibliothèque de l'Université ; Aix 1905
Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Marseille. 1867
Société de statistique de Marseille 1867

Calvados.

Académie de Caen 1868

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente ; Angoulême 1877

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes. 1883

Cher.

Société des Antiquaires du Centre ; Bourges 1876

Côte-d'Or.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune 1877
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon . . 1856
Archives départementales de la Côte d'Or ; Dijon 1880

Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or ; Dijon. 1869
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur, publiée par les professeurs de l'Université de Dijon. 1891
Société bourguignonne de géographie et d'histoire ; Dijon. 1888
Société des sciences historiques et naturelles de Semur . 1880

Deux-Sèvres.

Société botanique des Deux-Sèvres ; Niort 1901

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts ; 5, rue Mégevand, Besançon. 1844
Société d'histoire naturelle du Doubs ; Besançon 1900
Société de lecture ; 20, rue de la Préfecture ; Besançon . 1865
Société d'émulation de Montbéliard 1851

Eure-et-Loir.

Société dunoise ; Châteaudun 1867

Finistère.

Société académique de Brest. 1875

Gard.

Académie de Nîmes. 1866
Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes 1883

Garonne (Haute-).

Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse . 1872

Gironde.

Société archéologique de Bordeaux 1878
Société Linnéenne de Bordeaux 1878
Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux 1867

Hérault.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers. . . . 1878
Académie de Montpellier 1869
Société archéologique de Montpellier. 1869

Isère.

Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie ; Grenoble 1898
Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère ; Grenoble 1857

Jura.

Société d'émulation du Jura; Lons-le-Saunier 1844
Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; Poligny. 1895

Loir-et-Cher.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendomois ; Vendôme 1898

Loire.

Société *La Diana*, à Montbrison. 1895
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire ; Saint-Etienne . . 1866

Loire-Inférieure.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France ; Nantes. 1891

Loiret.

Société archéologique et historique de l'Orléanais ; Orléans. 1851

Maine-et-Loire.

Bibliothèque de la Ville (ancienne Société académique) ; Angers. 1857

Manche.

Société nationale académique ; Cherbourg 1890
Société des sciences naturelles ; Cherbourg. 1854

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne ; Châlons-sur-Marne 1856

Marne (Haute-).

Société historique et archéologique de Langres. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy 1886
Société des sciences de Nancy 1866

Meuse.

Société philomathique de Verdun 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan ; Vannes 1864

Nord

Société d'émulation de Roubaix. 1895

Oise.

Société historique de Compiègne 1886

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, lettres et arts de Pau. 1873

Pyrénées-Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ; Perpignan 1856

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts ; Palais des Arts, Lyon. 1860

Annales de l'Université ; 18, quai Claude-Bernard, Lyon. 1896
Société d'agriculture, sciences et industrie ; 30, quai Saint-Antoine, Lyon 1850
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon . 1856

Saône-et-Loire.

Société éduenne ; Autun. 1846
Société d'histoire naturelle ; Autun. 1888
Société d'histoire et d'archéologie ; Chalon-sur-Saône. . 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône 1877
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Mâcon. 1900
Société d'histoire naturelle de Mâcon 1896

Saône (Haute-).

Société grayloise d'émulation ; Gray 1898
Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul 1861
Société d'encouragement à l'agriculture ; Vesoul 1881

Sarthe.

Société d'agricult., sciences et arts de la Sarthe ; Le Mans. 1869
Société historique et archéologique du Maine ; Le Mans. 1879

Savoie.

Académie de Savoie ; Chambéry. 1869
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie ; Chambéry. 1898
Société d'histoire naturelle ; Chambéry. 1895

Savoie (Haute-).

Académie Florimontane ; Annecy. 1871

Seine.

Association pour l'encouragement des études grecques en France ; 44, rue de Lille, Paris (VIIe). 1878
Bibliothèque de l'Institut de France ; Paris. 1872

Bibliothèque Mazarine ; Paris 1869
Bibliothèque du Musée ethnographique du Trocadéro ; Paris 1885
Bibliothèque de la Sorbonne (de l'Université) ; Paris. . . 1893
Polybiblion ; 4 et 5, rue Saint-Simon, Paris 1894
Répertoire d'art et d'archéologie ; 19, rue Spontini, Paris (XVIe). 1910
Revue des études historiques, à la librairie Alph. Picard ; 28, rue Bonaparte, Paris (VIe). 1877
Revue « Les Marches de l'Est » ; 84, rue de Vaugirard, Paris (VIe) 1910
Société des Antiquaires de France ; Paris 1867
Société d'anthropologie ; 15, rue de l'Ecole de Médecine 1883
Société botanique de France ; 84, rue de Grenelle Saint-Germain 1883
Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France . . . 1884
Société philomathique ; à la Sorbonne 1880
Société française de physique ; 44, rue de Rennes . . . 1887
Société de secours des amis des sciences ; 79, boulevard Saint-Germain 1858
Société de spéléologie ; 34, rue de Lille 1897
Société zoologique de France ; 28, rue Serpente 1880

Seine-Inférieure.

Société havraise d'études diverses ; le Havre. 1891
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen . 1879
Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure ; Rouen 1869
Société d'émulation de la Seine-Inférieure ; Rouen . . . 1880

Seine-et-Marne

Bibliothèque de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau 1871

Seine-et-Oise.

Bibliothèque du Musée national de Saint-Germain-en-Laye. 1866

Société des sciences morales, belles-lettres et arts ; Versailles 1896
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise ; Versailles 1861

Somme.

Société d'émulation d'Abbeville 1894
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens 1869

Vienne.

Société des antiquaires de l'Ouest ; Poitiers 1867

Vienne (Haute-).

Société archéolog. et historique du Limousin ; Limoges. 1852

Vosges.

Société d'émulation du département des Vosges ; Epinal. 1855
Société philomathique vosgienne ; Saint-Dié 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; Auxerre 1852

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences (kais. kœnigl. Akad. der Wissenschaften) ; Berlin 1879
Société botanique de la province de Brandebourg (Botan. Verein der Provinz Brandenburg) ; Berlin. . . 1877
Société des sciences naturelles (Naturwissenschaftlicher Verein) ; Bremen 1866
Société des sciences naturelles de Fribourg-en-Brisgau (Bade) 1892
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde) ; Giessen (Hesse) 1853
Société historique et philosophique (à la Bibliothèque de l'Université) ; Heidelberg (Bade) 1898

Société royale physico-économique (kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft); Kœnigsberg (Prusse). 1861
Académie royale des sciences (kœnigl. baier. Akademie der Wissenschaften); Munich (Bavière) 1865
Bibliothèque de l'Université de Tubingen (Wurtemberg). 1901

ALSACE-LORRAINE.

Société d'histoire naturelle de Colmar 1860
Société d'histoire naturelle de Metz 1895
Bibliothèque de la Ville de Strasbourg. 1904
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace; Strasbourg. 1880

ANGLETERRE.

Bibliothèque du British Museum ; à la librairie Dulau et Cie, 37, Soho Square, London (W.). 1887
Société littéraire et philosophique (litterary and philosophical Society); Manchester. 1859

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich-geologische Reichsanstalt); Wien 1855
Museum impérial et royal d'histoire naturelle ; Wien . . 1889

BELGIQUE.

Académie royale d'archéologie; 53, rue du Transvaal, Anvers. 1885
Académie royale de Belgique ; Bruxelles 1868
Société d'archéologie; 11, rue Ravenstein, Bruxelles . . 1891
Société des Bollandistes; 775, boulevard militaire, Bruxelles. 1888
Société géologique de Belgique; Liège. 1876

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène 1879
R. Deputazione sovra gli studi di storia patria; Torino . 1884

LUXEMBOURG.

Institut grand-ducal (section des sciences naturelles, physiques et mathématiques) ; Luxembourg 1854

NORVÈGE.

Université royale de Christiania 1877

PORTUGAL.

Commission du service géologique ; 113, rua do Arco a Jesus, Lisbonne. 1885

SUÈDE.

Académie royale suédoise des sciences ; Stockholm . . . 1869
Kungl. vitterhets, historie och antikvitets Akademien ; Stockholm 1898
Geological Institution of the University of Upsala . . . 1895

SUISSE.

Société des sciences naturelles ; Bâle 1872
Société des sciences naturelles ; Berne 1855
Société d'histoire (à la Bibl. cantonale) ; Fribourg . . . 1913
Institut national de Genève 1866
Société d'histoire et d'archéologie ; 12, rue Calvin, Genève. 1863
Société d'histoire de la Suisse romande ; Lausanne . . . 1878
Société vaudoise d'histoire et d'archéologie ; Lausanne . 1903
Société vaudoise des sciences naturelles (à M. Heurioud, 28, rue du Bourg) ; Lausanne 1847
Société neuchateloise de géographie ; Neuchatel 1891
Société neuchateloise des sciences naturelles ; Neuchatel. 1862
Société jurassienne d'émulation ; Porrentruy 1861
Musée national suisse (Anzeiger für schweizerische Altertumskunde) ; 1, Neue-Folge, Zurich 1899
Société des Antiquaires (à la Bibl. de la Ville) ; Zurich. . 1864
Société générale d'histoire suisse (à la Bibl. de la Ville de Berne) ; Zurich 1880

Société des sciences naturelles ; Zurich 1857

AMÉRIQUE DU NORD.

University Library ; Berkeley (California) 1911
Natural history Society ; Boston (Massachusetts) 1865
Lloyd Library ; Cincinnati (Ohio) 1904
Public Museum ; Milwaukee (Wisconsin) 1901
Geographical Society of Philadelphia (Pensylvania). . . 1896
Academy of Saint-Louis (Missouri) 1897
Botanical Garden ; Saint-Louis (Missouri) 1890
Smithsonian Institution of Washington. 1869
United States geological Survey ; Washington, D. C.. . 1883
Geologico Instituto ; Mexico (Mexique). 1909

AMÉRIQUE DU SUD.

Museo de Historia natural ; Montevideo (Uruguay) . . . 1901

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE FRANCHE-COMTÉ (27)

recevant les Mémoires.

Bibliothèque de la Ville de Besançon.
Id. de l'Université de Besançon.
Id. de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. du Musée archéologique de Besançon.
Id. du Chapitre métropolitain de Besançon.
Id. du Séminaire de Besançon.
Id. du Lycée de Jeunes Filles de Besançon.
Id. de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon.
Id. de l'Ecole normale d'institutrices de Besançon.
Id. du Cercle militaire de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de la ville de Baume-les-Dames (Doubs).
Id. de la ville de Montbéliard (Doubs).
Id. de la ville de Pontarlier (Doubs).
Id. de la ville de Gray (Haute-Saône).
Id. de la ville de Lure (Haute-Saône).
Id. de la ville de Luxeuil (Haute-Saône).
Id. de la ville de Vesoul (Haute-Saône).
Id. de la ville d'Arbois (Jura).
Id. de la ville de Dole (Jura).
Id. de la ville de Lons-le-Saunier (Jura).
Id. de la ville de Poligny (Jura).
Id. de la ville de Saint-Claude (Jura).
Id. de la ville de Salins (Jura).
Archives départementales du Doubs ; Besançon.
Id. de la Haute-Saône ; Vesoul.
Id. du Jura ; Lons-le-Saunier.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.



BESANÇON. — TYP. ET LITH. DODIVERS.

VOLUMES EN VENTE

au Siège de la Société (Palais Granvelle)

Mémoires de la Société (1865-1912), le volume. 6 fr. à 10 »

Lépidoptères du Doubs, par Th. Bruand (3 fasc. gr. in-8°), sans les planches) 7 50

Flore de la chaîne jurassique, par Ch. Grenier (2 tomes). 6 »

Catalogue des Incunables de la Bibliothèque publique de Besançon, par Aug. Castan (1893) . . . . 6 »

Notes sur l'histoire municipale de Besançon, par Aug. Castan (1898) . . . . 6 »

Plan de Besançon au XVIIe siècle (54 × 40 c/m). 2 50

Table générale des Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs (1841-1905), par A. Kirchner . . . . 3 »

Table générale des Travaux de l'ancienne Société d'Agriculture du Doubs (1799-1809), précédée d'une notice historique, par A. Kirchner . . . . 2 »

L'abbaye Saint-Paul de Besançon, par Léon Marquiset. 3 »

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Archiviste de la Société, au Palais Granvelle, les **mardi** et **vendredi**, de 10 à 11 heures du matin.



Extraits des statuts et du règlement de la Société d'Emulation du Doubs, fondée à Besançon le 1er juillet 1840.

Décret impérial du 22 *avril* 1863 : « La Société d'Emulation du Doubs, à Besançon, est reconnue comme établissement d'utilité publique....... »

Art. 1er *des statuts :* « Son but est de concourir activement aux progrès des sciences et des arts, et, pour en faciliter le développement, de coopérer à la formation des collections publiques et d'éditer les travaux utiles de ses membres.

» Elle encourage principalement les études relatives à la Franche-Comté. »

Art. 13 *des statuts :* « La Société pourvoit à ses dépenses au moyen :

» 1° D'une cotisation annuelle payable par chacun de ses membres résidants et par chacun de ses membres correspondants ; elle est exigible dès l'année même de leur admission.

» 2° De la somme de **deux francs** payable par les membres résidants et correspondants au moment de la remise du diplôme. ... »

Art. 17 *du règlement :* « La cotisation annuelle est fixée à **dix francs** pour les membres résidants et à **six francs** pour les membres correspondants. »

Art. 23 *des statuts :* « Les sociétaires ont la latitude de se libérer de leur cotisation annuelle en versant un capital dans la caisse de la Société.

» La somme exigée est de **cent francs** pour les membres résidants et de **soixante francs** pour les correspondants..... »

Art. 15 *des statuts :* « Tout membre qui aura cessé de payer sa cotisation pendant plus d'une année, pourra être considéré comme démissionnaire par le conseil d'administration. »

Art. 6 *du règlement :* « Les séances ordinaires se tiennent le second samedi de chaque mois..... »

Art. 9 *du règlement :* « La Société publie, chaque année,...... un bulletin de ses travaux, sous le titre de *Mémoires*..... »

Art. 13 *du règlement :* « Le bulletin est remis gratuitement :

» ..... A chacun des membres honoraires, résidants et correspondants de la Société..... »

Adresse du T orier de la Société : M. le Trésorier de la Société d'Emulation du Doubs, Palais Granvelle, à Besançon.

